Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 12 avril 2023

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de l'évaluation foncière* - 1236665001

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Modellium Inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 d'un montant de 211 554 $ taxes incluses - Contrat de gré à gré / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Évaluation municipale

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1238365001

Conclure des ententes-cadres avec la firme Loiselle inc. pour un montant de 2 340 316,13 $, avec la firme Sanexen services environnementaux inc. pour un montant de 820 921,50 $ et avec la firme Englobe Environnement inc. pour un montant de 181 085,63 $ pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés ainsi que l'élimination des matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 23-19758 - Montant estimé des ententes: 3 843 671,74 $, taxes incluses (Contrats : 3 342 323,25 $ + variations de quantités : 501 348,49 $) - 3 soumissionnaires conformes

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1239057002

Accorder un contrat à Artopex inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A Mobilier de bureau et espaces de travail » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 024 873,05 $, taxes incluses (contrat : 1 687 394,21 $ taxes incluses + contingences : 337 478,84 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19640 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels* - 1238144001

Accorder un contrat à 9048-3173 Québec inc., pour la manutention et la livraison d'arbres produits à la pépinière municipale à l'intention des divers arrondissements de la Ville en 2023 et 2024 - Dépense totale de 451 118,78 $, taxes incluses (contrat : 360 895,03 $ + contingences : 36 089,50 $ + variation des quantités : 54 134,25 $) - Appel d'offres public 23-19832 - 2 soumissionnaires

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers* - 1239376002

Accorder des contrats aux firmes Groupe de sécurité Garda SENC pour les lots 1 et 4 (dépenses totale de 2 181 065,33 $, taxes incluses) ainsi qu'à Axia Services pour les lots 2 et 3 (dépenses totales de 1 696 327,81 $, taxes incluses), pour les services de gardiennage et de tous les services connexes pour diverses unités d'affaires de la Ville pour une période d'approximativement vingt-quatre (24) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2025, incluant une option de prolongation de douze (12) mois - Dépenses totales de 3 877 393,08 $ taxes incluses - Appel d'offres public 22-19733 - 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels* - 1234352002

Accorder un contrat à Aqua-Blanc Inc. pour le service d'entretien ménager de bâtiments dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour une période de 12 mois, soit du 15 avril 2023 au 15 avril 2024 - Dépense totale de 173 622,48 $, taxes incluses (contrat : 173 622,48 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 23-19807 - 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs* - 1239563001

Conclure deux (2) ententes-cadres avec Cofomo inc. (lots 1 et 2 - (1 seul soumissionnaire)), pour une durée de deux (2) ans, soit du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, pour la fourniture sur demande de prestation de services de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense maximale : 3 497 094,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19717

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques* - 1239834001

Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 $, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 $, taxes incluses + variation de quantités 278 620,79 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19677 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers* - 1239376001

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une période d'approximativement trente-six (36) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2026, avec deux (2) options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 7 257 509,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19702 - Deux (2) soumissionnaires, un (1) seul conforme

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1239952001

Exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et autoriser les dépenses additionnelles pour les services de déneigement de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte (lot 1) ainsi que le lieu d'enfouissement technique (lot 2) à 9200-2427 Québec Inc.- Paysagiste Montréal (CE22-1761), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 032,26 $ (Contrat 241 693,55 $; Contingences 48 338,71 $, taxes incluses) à 587 749,93 $, (Contrat 489 791,61 $; Contingences 97 958,32 $, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1227360003

Conclure une entente-cadre avec la firme Lafarge Canada inc. pour la fourniture et livraison sur demande de pierre concassée, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 3 621 544,00 $, taxes incluses (entente: 3 149 168,70 $ + variation des quantités 472 375,31 $) - Appel d'offres public 22-19574 - (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de la concertation des arrondissements , Direction projets_programmes et systèmes* - 1230005002

Accorder un contrat à la firme Services d'entretien Alphanet Inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour 6 mois - Dépense totale 377 047,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 23-19844 - (3 soumissionnaires)

20.013 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de la concertation des arrondissements , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique* - 1239925002

Accorder un (1) contrat à la firme Les industries Poulin et fils Inc. pour l'acquisition d'un tamiseur rotatif sur roue (pierre, gravier et sable) au parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) pour la Ville de Montréal - Dépense totale de 351 133,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19738 (1 soumissionnaire)

20.014 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de la concertation des arrondissements , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique* - 1239445003

Autoriser une dépense additionnelle de 2 466 910,52 $, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige, service de remorquage) de 434 063 842,63 $ à 436 530 753,15 $, taxes incluses

20.015 Contrat de construction

CM *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1238848003

Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse aux intersections Langelier / Métropolitain Nord et Langelier / Métropolitain Sud de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 436 276,47 $, taxes incluses (contrat : 2 030 230,39 $ + contingences : 406 046,08 $) - Appel d'offres public 504901 - Trois (3) soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.016 Contrat de construction

CG *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1227231087

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de travaux sur le réseau de la CSEM, de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 66 579 414,66 $ (contrat: 54 153 034,69 $ + contingences: 7 553 119,77 $ + incidences: 4 873 260,20 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328902 - 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.017 Contrat de construction

CM *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1235203001

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour l'exécution du premier lot des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville, dans le cadre de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative - Dépense totale de 4 096 171,63 $, taxes incluses (contrat : 3 251 361,36 $ + contingences : 650 272,27 $ + incidences : 194 538,00 $) - Appel d'offres public 22-6756 - 3 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.018 Contrat de construction

CE *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1237231017

Accorder un contrat à Bruneau Électriques inc., pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques - Divers arrondissements dans la Ville de Montréal. Dépense totale de 399 480,70 $ (contrat :332 377,78 $ + contingences: 49 856,67 $ + incidences: 17 246,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 477510 - 5 soumissionnaires.

20.019 Contrat de construction

CM *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1235965001

Autoriser une dépense additionnelle de 54 193,03 $, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat 14341 accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant du contrat de 4 623 084,45 $ à 4 677 277,48 $, taxes incluses

20.020 Contrat de construction

CG *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1238848010

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb entre le boulevard Gouin et le boulevard Rosemont et des travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 23 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 1 976 161,22 $, taxes incluses (contrat : 1 718 401,06 $; contingences : 257 760,16 $) - Appel d'offres public 507001 - 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.021 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1237231008

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension . Dépense totale de 3 432 375,14 $ (contrat: 2 899 000,00 $ + contingences:348 076,94 $ + incidences: 185 298,21 $), taxes incluses. Appel d'offres public 464710 - 2 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.022 Contrat de construction

CE *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1238848006

Accorder un contrat à Construction N.R.C Inc., pour la réalisation des travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 383 795,63 $, taxes incluses (contrat : 319 829,69 $; contingences : 63 965,94$) - Appel d'offres public 507101 - 4 soumissionnaires

20.023 Contrat de services professionnels

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1239057001

Exercer l'option de prolongation de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 289 737 $, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG22 0038), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 $ à 531 184,50 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingence : 48 289,50 $)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.024 Contrat de services professionnels

CM *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1230649004

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois (3) ans avec la firme Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 709 286,19 $ (taxes incluses) Appel d'offres public # S-1768 (5 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.025 Contrat de services professionnels

CM *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1230649002

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois (3) ans avec la firme Infrastructel inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 699 824,89 $ (taxes incluses) Appel d'offres public # S-1767 (5 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin

20.026 Contrat de services professionnels

CM *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1230649003

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public no. S-1775 dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM, pour une période de 18 mois, au montant de 823 433,70 $ (taxes incluses) - (2 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cet effet

20.027 Contrat de services professionnels

CG *Service de l'eau , Direction des projets majeurs* - 1232742001

Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 $, taxes incluses (contrat: 6 866 527,18 $ + contingences: 343 326,36 $) - Appel d'offres public 22-19334 - (1 seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.028 Contrat de services professionnels

CG *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1237900001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes WSP Canada inc. (lot 1), SNC-Lavalin inc. (lot 2) et Les Services EXP inc. (lot 3) pour des services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de 4 ans (3 ans avec possibilité de prolongation de 1 an) - Dépense totale de 20 709 043,01 $, taxes et contingences incluses (lot 1 : contrat 5 521 342,79 $ + contingences 828 201,42 $; lot 2 : contrat 6 380 491,64 $ + contingences 957 073,75 $; lot 3 : contrat 6 106 029,06 $ + contingences 915 904,36 $) - Appel d'offres public 22-19695 - 4 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.029 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.030 Contrat de services professionnels

CG *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1237231023

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 12 400 341,19 $ taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec les firmes, Tetra Tech QI inc., (contrat # 1: 6 792 723 $, taxe incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat # 2: 5 607 618.19 $, taxe incluses) , pour le support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage, avec une option de prolongation de six (6) mois chacune. Appel d'offres public 22-19688 - 2 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.031 Contrat de services professionnels

CG *Service des ressources humaines , Direction stratégie_talents_diversité_équité et inclusion* - 1239876001

Conclure une entente-cadre avec Humance inc. pour fournir les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une période de 4 ans, de 2023 à 2027 avec 2 options de renouvellement de 12 mois chacune, et ce, pour le montant estimé de l'entente : 1 834 633,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19680 - (4 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.032 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.033 Entente

CE *Service de la stratégie immobilière* - 1226037003

Approuver une entente par laquelle la Ville de Montréal permet à Bell Canada d'occuper une partie des lots 5 553 294 et 5 553 295 du cadastre du Québec pour l'installation et la présence de lignes de télécommunication, à même les installations de la ligne de distribution électrique d'Hydro-Québec déjà présente, et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H12-005-4673-01/ Mandat : 22-0308-T

20.034 Entente

CG *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1237371001

Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.035 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.036 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.037 Immeuble - Location

CE *Service de la stratégie immobilière* - 1235323003

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association québécoise des relieurs et des artisans du livre, pour une durée d'une année, à compter du 1er octobre 2022, le local 388A, situé au 251, avenue de Pins Ouest, d'une superficie de 362 pi², à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, de conférences et bureaux, pour un loyer total de 3 891,50 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 3 348,50 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-110

20.038 Immeuble - Location

CE *Service de la stratégie immobilière* - 1230515002

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Solidarité Ahuntsic, pour un terme de 3 ans de 2023 à 2025, durant la période saisonnière comprise du 1er mai au 10 novembre, une partie de terrain constituée des lots 6 481 093 et 6 481 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 22 820 pi², située dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au nord-est des rues de Louvain Est et Saint-Hubert, afin d'y installer des équipements, et ce, à titre gratuit. Le montant de la subvention équivaut à 61 134 $ excluant les taxes. Réf. : 31H12-005-1957-03 (478)

20.039 Subvention - Contribution financière

CE *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports* - 1238170001

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de soutenir l'organisation du Sommet de la trame verte et bleue active montréalaise le 20 avril 2023 à titre de partenaire influenceur / Approuver un projet de convention à cet effet

20.040 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.041 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.042 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.043 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1238454001

Accorder un soutien financier non récurrent de 13 797 $ à la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal (CargoM) pour son projet Étude sur les enjeux liés aux règlements municipaux, à l'urbanisme et au développement durable et économique du secteur de la logistique en 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.044 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1229622002

Accorder un soutien financier totalisant 800 000 $ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique en 2024 /Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports en 2023 / Autoriser un ajustement non-récurrent à la base budgétaire du service, à hauteur de 400 000 $ pour l'exercice 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1237883006

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 3 avril au 29 octobre 2023.

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1239758002

Autoriser, en vertu de l'article 3.2 de l'entente-cadre entre l'Agence de mobilité durable (AMD) et la Ville de Montréal, l'AMD à octroyer un contrat d'une valeur supérieure à 2 500 000 $, soit de 2 564 109,22 $, taxes incluses, aux Entreprises Ventec inc. pour des travaux de réaménagement écoresponsable des stationnements municipaux 73,74 et 75, incluant un pôle de mobilité, conformément à l'appel d'offres public AO-AMD-22-016. - Dépense totale de 3 535 507,22 $, taxes incluses, pour l'ensemble du projet (contrat : 2 564 109,22 $ + contingences : 500 000 $ + incidences : 471 398 $). / Augmenter, conditionnellement à l'autorisation d'octroyer le contrat, le budget 2023 de l'AMD d'un Revenus/Dépenses équivalent et non récurrent de 3 535 507,22 $, taxes incluses

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Société d'habitation et de développement de Montréal* - 1230845003

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir l'immeuble situé au 4435 de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, portant le numéro de lot 2 788 012 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal | Chantier Montréal abordable

30.006 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE *Service du greffe* - 1239687002

Autoriser la dépense estimée à 10 259,88 $ relative au déplacement de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif et conseillère de ville à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mme Kaila Amaya-Munro, conseillère d'arrondissement de Verdun, et de M. Sylvain Ouellet, conseiller de ville de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, afin de participer au congrès annuel et salon professionnel 2023 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Toronto du 24 au 29 mai 2023.

30.007 Budget - Autorisation de dépense

CE *Service du greffe* - 1239850001

Autoriser la dépense estimée à 4 133,25 $ relative au déplacement de M. Luc Rabouin, membre du comité exécutif, responsable du développement économique et commercial, du savoir, de l'innovation et du design, du 29 avril au 9 mai 2023, à Dakar (Sénégal), dans le cadre d'une mission économique.

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE *Service de l'Espace pour la vie* - 1230348001

Accepter une contribution de 220 000 $ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie /Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE *Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics* - 1238108001

Autoriser un virement budgétaire de 1 914 756,97 $ net de ristournes, en provenance du Service de gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers l'arrondissement du Sud-Ouest provenant des programmes d'accessibilité universelle, de protection d'immeubles de compétence locale et de transition écologique du SGPI (PEV-DIM), dans le cadre du contrat accordé à Candev construction Inc. (CA 23 220071)

30.010 Approbation des recommandations des comités et commissions

CM *Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil* - 1224320006

(AJOUT) Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Montréal, une ville festive pour toutes »

30.011 Approbation des recommandations des comités et commissions

CM *Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_ aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil* - 1229514024

(AJOUT) Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Vers une ville féministe: avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018-Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal » et ses 41 recommandations

30.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1231573002

Modifier les ordonnances numéro 33 et 42, édictées en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.002 Règlement - Emprunt

CM *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1238978001

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 $ pour le financement des services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que des travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance

40.003 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG *Société de transport de Montréal* - 1237945003

Approuver le règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055-1 afin de diminuer son pouvoir d'emprunt, de transférer le surplus de financement au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture de ce règlement

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.004 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG *Société de transport de Montréal* - 1237945004

Approuver le règlement R-068-1 modifiant le règlement R-068 afin de transférer le surplus de financement au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture de ce règlement

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.005 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG *Société de transport de Montréal* - 1237945005

Approuver le règlement R-067-1 modifiant le règlement R-067 et le R-117-1 modifiant le règlement R-117 afin de diminuer les montants autorisés et de procéder à la fermeture de ces règlements d'emprunt

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.006 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG *Société de transport de Montréal* - 1237945006

Approuver le règlement R-087-1 modifiant le règlement R-087, le R-127-1 modifiant le règlement R-127 et le R-144-1 modifiant le règlement R-144 afin de diminuer les montants autorisés, d'y affecter des sommes provenant du « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés », approuver le règlement R-213 permettant l'utilisation des sommes provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à divers règlements d'emprunt et de procéder à la fermeture des règlements d'emprunt R-087, R-127 et R-144

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

60 – Information

60.001 Dépôt

CM *Commission de la fonction publique de Montréal* - 1239100002

Déposer le rapport annuel 2022 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

60.002 Dépôt

CM *Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil* - 1239902003

Prendre connaissance des quatre règlements soumis au vote par le Jeune conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de sa 35e édition tenue en janvier et février 2023

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 22
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 26

CE : 10.002

2023/04/12 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 10.003

2023/04/12 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.001

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1236665001

Unité administrative responsable :	Service de l'évaluation foncière , Direction , Division planification et soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat à Modellium Inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 d'un montant de 211 554 $ taxes incluses - Contrat de gré à gré / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat à Modellium Inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 d'un montant de 211 554 $ taxes incluses - Contrat de gré à gré;
2. d'autoriser le directeur du Service à signer le projet de convention à cet effet;
3. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Philippe KRIVICKY **Le** 2023-03-20 10:48

Signataire : Philippe KRIVICKY

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de la métropole

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1236665001**
Unité administrative responsable :	Service de l'évaluation foncière , Direction , Division planification et soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat à Modellium Inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 d'un montant de 211 554 $ taxes incluses - Contrat de gré à gré / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (SÉFVM) utilise plusieurs systèmes informatiques pour confectionner et tenir à jour les rôles d'évaluation des municipalités de l'agglomération dont les principaux sont :
· Gestion d'évaluation municipale (GEM) : il s'agit du système principal du SÉFVM. Ce système a été développé à l'interne et mis en service en octobre 2004. Il sert à mettre à jour et à déposer les rôles d'évaluation foncière.
· Système GPlus: il s'agit d'un progiciel de la firme Modellium servant à établir une valeur par les 3 méthodes reconnues, soit par comparaison pour les bâtiments résidentiels et condos, par la méthode du revenu pour les immeubles à revenus et par la méthode du coût pour les immeubles non résidentiels. Des frais récurrents annuels d'entretien et d'évolution doivent être payés par la Ville pour son support et son entretien.

Au début de 2011, la réalisation du projet de Modernisation dans les pratiques d'évaluation foncière (MPEF) démarrait au Service des technologies d'information (STI). Dans le cadre de ce projet, l'acquisition du système GPlus a été effectuée en 2012 par appel d'offres.

L'acquisition du progiciel était assorti d'une entente de maintenance de l'application pour une période de 5 ans. Le contrat de maintenance a été renouvelé une première fois en 2017 pour 3 ans. Compte tenu des réflexions en cours en vu de remplacer tout ou partie des systèmes en usage au SEF dans un avenir prochain, le renouvellement a été accordé pour une période de 2 ans seulement, soit pour 2021 et 2022. La même réflexion se poursuit pour 2023-2024.

Ce renouvellement permet d'assurer la pérennité et l'utilisation de ce logiciel jusqu'à ce qu'une solution autre soit mise en opération. Son utilisation est toujours utile et essentielle aux opérations du Service de l'évaluation foncière. Ce logiciel ne peut être maintenu que par la firme Modellium qui en détient les droits.

Ce progiciel est parmi les outils essentiels au processus de confection, de tenue à jour et de défense des rôles d'évaluation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0688 du 17 décembre 2020 - Accorder un contrat de gré à gré à Modellium ìnc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 197 412,08 $ taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet.

> **CG17 0563** du 14 décembre 2017 - Accorder, conformément à la loi, un contrat à Modellium Inc. pour l'entretien du progiciel GPlus pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 d'un montant de 233 290,02 $ taxes incluses - Contrat de gré à gré / Approuver un projet de convention à cet effet.
>
> **CE15 0623** du 15 avril 2015 - Conclure une entente de gré-à-gré, d'une durée de 12 mois, d'un montant total maximal de 95 000 $ taxes incluses, avec la firme Modellium inc. dans le but d'améliorer l'application Gplus en développant des fonctionnalités permettant d'améliorer l'utilisation de l'outil et son intégration complète au processus de travail. Contrat gré à gré.
>
> **CG12 0006** – 26 janvier 2012 – Accorder deux contrats à Modellium inc., un premier pour l'acquisition et l'entretien du progiciel GPlus pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017, et un second contrat de services professionnels, pour la paramétrisation du progiciel au prix total approximatif de 1 052 366,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11785 (1 soum.) / Approuver deux projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

L'objectif du service de support est de s'assurer que la Ville de Montréal soit en mesure de bénéficier de façon continue pour une période de deux ans des fonctionnalités des différents modules du progiciel et de résoudre les incidents liés à l'utilisation, à la configuration et au paramétrage de ceux-ci.

Le service de support porte sur les items suivants:

· L'obtention, sans frais, des mises à jour mineures et majeures;

· La correction de bogues et l'amélioration continue concernant les fonctionnalités existantes, notamment au chapitre de la performance et de la convivialité;

· Le suivi de l'évolution des systèmes d'exploitation et de gestion de base de données;

· Le maintien de la compatibilité du progiciel GPlus avec ses composantes tierce parties.

Les détails concernant l'entente sont contenues au fichier placé en annexe.

JUSTIFICATION

Le progiciel GPlus est un progiciel acquis par le SÉFVM suite à un appel d'offres en bon et due forme. Ce progiciel doit être maintenu de façon annuelle pour support et évolution. Le fournisseur Modellium est le seul en mesure de fournir l'expertise et les services pour

maintenir le progiciel en utilisation actuellement.
Le présent dossier est conforme à l'article 573.3, alinéa 6, article a) de la L.C.V. (Loi des cités et villes), qui indique que la Ville n'est pas tenue de demander de soumission et peut conclure un contrat de gré-à-gré, avec une firme dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise : assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants.

La firme Modellium inc. est l'unique firme qui détient la licence exclusive du progiciel GPlus.

Nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription du fournisseur sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Le fournisseur n'est pas déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Le fournisseur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le fournisseur n'est pas inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du support annuel pour les deux années prévues au présent contrat est le suivant :
2023 : 103 707,45 $
2024 : 107 846,55 $
Total : 211 554,00 $

Montant payable en un seul versement à chaque début d'année.

Il s'agit du troisième renouvellement de cette entente de support.

L'ancien contrat était au montant de 197 412,08 $ et le nouveau contrat est de 211 554 soit une augmentation de 7,16 %.

Le budget nécessaire à ce contrat, soit une somme nette totale de 211 554 $ taxes incluses sera prévu au Service de l'évaluation foncière. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de l'agglomération.

Les services professionnels requis mais non inclut à la présente entente seront facturés aux tarifs suivants :

2023 : 114 $ / heure
2024 : 118 $ / heure

Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que le dossier consiste à poursuivre l'utilisation d'un outil déjà utilisé par l'unité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

· Le progiciel GPlus est maintenant essentiel au Service de l'évaluation foncière pour l'application des méthodes d'évaluation.
· L'abandon de ce progiciel ne peut être effectué sans planifier l'achat d'un autre outil répondant au même besoin.
· Le progiciel GPlus actuellement utilisé répond au besoin du SÉFVM.

Le non renouvellement de cette entente de service expose le SÉFVM à une interruption de la grande partie de ses opérations si le progiciel fait défaut ou cesse de fonctionner. Les processus du SÉFVM reposent très fortement sur les fonctionnalités apportées par ce progiciel, lequel est d'ailleurs intégré au système GEM, propriété de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact. Le dossier consiste à poursuivre l'utilisation d'un outil déjà utilisé par l'unité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas. Le dossier consiste à poursuivre l'utilisation d'un outil déjà utilisé par l'unité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Renouvellement dû pour le 31 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane ZAMBLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André TRUDEAU, Service des technologies de l'information

Lecture :

André TRUDEAU, 20 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BRUNEL
Conseillère aux rôles

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-24

France MOUSSEAU
Chef de division - Planification et soutien aux

opérations

Tél : 514 280-3903
Télécop. :

Tél : 438-220-6129
Télécop. : 514-280-3798

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bernard COTÉ
Directeur et évaluateur de la Ville
Tél : 514 795-4894
Approuvé le : 2023-03-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1236665001
Unité administrative responsable : 16-00-50 / Service de l'évaluation foncière, division Planification et soutien aux opérations
Projet : Accorder, conformément à la loi, un contrat à Modellium Inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 d'un montant de 211 554 $ taxes incluses - Contrat de gré à gré / Approuver un projet de convention à cet effet.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Sans objet.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Sans objet.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONTRAT DE SERVICE DE SUPPORT PROGICIEL G+

VILLE DE MONTRÉAL

OBJET

Ce document présente le contrat de maintenance entre Modellium et la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 (2 ans).

Version 1.0
2022-09-23

MODELLIUM INC.

Table des matières

ARTICLE 1. Durée 2
ARTICLE 2. Confidentialité 2
ARTICLE 3. Avis 2
ARTICLE 4. Propriété et licence d'utilisation du progiciel 3
ARTICLE 5. Items admissibles 4
ARTICLE 6. Communication des anomalies, demandes d'amélioration et demandes de changement 5
ARTICLE 7. Prix du suppport annuel 6
ARTICLE 8. Déploiement de versions et mise à jour 7
ARTICLE 9. Suivi des déploiements et du contrat 7
ARTICLE 10. Niveau de service 7
ARTICLE 11. Guide du processus d'escalade 9

ENTRE : **Modellium Inc**., une société légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1020 rue Bouvier, suite 400, Québec (Québec), G2K 0K9, agissant et représentée par Ossama Kettani, Président, dûment autorisé tel qu'il le déclare ;

(Ci-après désignée « **Modellium** »)

ET : **Ville de Montréal**, personne morale dûment constituée en vertu des lois du Québec et ayant un établissement au 275 Rue Notre-Dame Est, Montréal, QC H2Y 1C6, agissant et représentée par Bernard Côté, directeur du Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, dûment autorisé tel qu'il le déclare ;

(Ci-après désigné le « **Ville de Montréal** »)

ARTICLE 1. DUREE

1.1 Le présent contrat entre en vigueur le 1er janvier 2023 (ci-après désignée la « Date d'entrée en vigueur ») et se terminera le 31 décembre 2024 (période ci-après désignée la « Durée »).

ARTICLE 2. CONFIDENTIALITE

2.1 Modellium s'engage à maintenir strictement confidentiel toutes les informations et données de la Ville de Montréal et à utiliser l'accès aux serveurs et ressources de la Ville de Montréal uniquement pour l'accomplissement des travaux reliés à ce contrat.

ARTICLE 3. AVIS

3.1 Les avis exigés ou autorisés à être donnés par l'une ou l'autre des parties conformément aux stipulations du présent contrat, seront émis par écrit et livrés par messagerie ou par courrier recommandé ou encore, transmis par télécopieur. Un tel avis sera adressé aux parties comme suit :

(a) Avis à Modellium :

Modellium Inc
1020 rue Bouvier, suite 400
Québec, Québec
G2K 0K9

À l'attention de : Ossama Kettani
Courriel : ossama.kettani@modellium.com

(b) Avis à la Ville de Montréal :

Ville de Montréal
255 boul. Crémazie Est, bureau 700
Montréal, Québec
H2M 1L5

À l'attention de : M. Bernard Côté
Courriel : bernard.cote@montreal.ca

et sera réputé avoir été reçu le jour de sa livraison par messagerie. Les avis envoyés par courrier recommandé seront réputés reçus le cinquième jour suivant la date de l'expédition. De plus, les parties conviennent que les avis concernant un énoncé des travaux peuvent être fournis par courrier électronique et que la partie signifiant son consentement ou approbation par l'utilisation du courrier électronique sera réputée avoir l'autorité pour envoyer un tel consentement ou approbation.

ARTICLE 4. PROPRIETE ET LICENCE D'UTILISATION DU PROGICIEL

4.1 Le progiciel G+ est la propriété de Modellium. La licence corporative d'utilisation acquise par la Ville lors de l'appel d'offre No *11-11783* confère le droit à la Ville de Montréal d'utiliser de façon perpétuelle et illimitée le progiciel par son personnel.

4.2 La Ville de Montréal doit verser à Modellium le montant couvrant le support annuel en fonction des modalités de paiement spécifiées dans le présent contrat pour avoir droit aux items suivants :

- Au support illimité par téléphone ou par voie électronique du progiciel selon les modalités du présent contrat
- Les mises-à-jour mineures et majeures du progiciel

4.3 Si pour une année civile le montant du support annuel n'a pas été payé et que Modellium en a avisé la Ville de Montréal par écrit, en lui accordant un délai additionnel de 30 jours pour remédier au défaut, la Ville de Montréal n'obtiendra plus aucun support de la part de Modellium, ni aucune autre version du progiciel plus récente que celle en production à ce moment. Dans un tel cas, la Ville de Montréal s'engage à ne réclamer aucun remboursement pour des montants déjà versés à Modellium dans le cadre des termes du présent contrat.

ARTICLE 5. ITEMS ADMISSIBLES

5.1 L'objectif du service de support est de s'assurer que la Ville de Montréal soit en mesure de bénéficier de façon continue des fonctionnalités des différents modules du progiciel G+ et de résoudre les incidents liés à l'utilisation, à la configuration et au paramétrage de ceux-ci, selon le niveau de service défini à l'article 10. Le service de support porte sur les items suivants, appelés 'les items admissibles' :

- L'obtention, sans frais, des mises à jour mineures et majeures ;
- La correction de bogues et l'amélioration continue concernant les fonctionnalités existantes, notamment au chapitre de la performance et de la convivialité ;
- Le suivi de l'évolution des systèmes d'exploitation et de gestion de base de données ;
- Le maintien de la compatibilité du progiciel G+ avec ses composantes tierce parties.

5.2 Le service de support ne porte que sur les items admissibles. De façon spécifique, le service de support n'inclut pas les redressements de données, les composantes d'intégration ou tout développement informatique à l'exception de ceux requis pour s'acquitter des items admissibles.

L'ensemble des modules de G+ déjà livrés à la Ville de Montréal en date de signature de ce contrat sont couverts par le support, soit :

- Module d'analyse du coût
- Module d'analyse du revenu
- Module d'analyse de la comparaison

ARTICLE 6. COMMUNICATION DES ANOMALIES, DEMANDES D'AMELIORATION ET DEMANDES DE CHANGEMENT

6.1 Modellium met à la disposition de la Ville de Montréal le canal de communication suivant :

- Site Web de support : http://support.modellium.com/

6.2 Chacune des demandes de support est classifiée dans une des trois catégories suivantes :

- Anomalie : Ces items représentent une anomalie et seront résolues sans frais par Modellium selon le niveau de service décrit à l'article 10. Si une anomalie a altéré les données de la Ville de Montréal, le redressement de données qui en résulte est inclus dans la résolution de l'anomalie.
- Amélioration : Ces items représentent une amélioration de la solution existante que Modellium juge pertinente dans le cadre de l'amélioration continue du produit. Modellium inclura cette amélioration sans frais supplémentaires dans une future livraison majeure du progiciel, à sa discrétion.
- Demande de changement (DDC) : Ces items représentent un changement au comportement actuel demandé expressément par la Ville de Montréal, à être réalisé dans un calendrier précis, ou une demande de personnalisation du progiciel. Ces items sont à la charge de la Ville de Montréal selon les modalités de l'article 7.4. Modellium fournira un estimé des efforts de réalisations avant de débuter les travaux. L'énoncé des travaux devra être approuvé par les responsables de la Ville de Montréal et soumis à Modellium selon les modalités de l'article 3 avant que les travaux ne puissent être entamés. La Ville de Montréal peut s'entendre avec d'autres clients de Modellium afin de partager les coûts d'une DDC qui a été évaluée et dont un énoncé des travaux avec un estimé des efforts de réalisation a été soumis. Dans ce cas, Modellium devra en être avisé lors de l'approbation de l'énoncé des travaux.
- Redressement de données : Ces items représentent un redressement des données de la Ville de Montréal (qui n'est pas dû à une anomalie). Ces items sont à la charge de la Ville de Montréal selon les modalités de l'article 7.4. Modellium fournira avant les travaux un estimé des efforts de réalisations. L'énoncé des travaux devra être approuvé par les responsables de la Ville de Montréal et soumis à Modellium selon les modalités de l'article 3 avant que les travaux ne puissent être entamés.

ARTICLE 7. PRIX DU SUPPPORT ANNUEL

7.1 Le prix du support annuel pour les deux années prévues au présent contrat est le suivant :

- 2023 : 90 200 $
- 2024 : 93 800 $

7.2 Le montant total du support annuel est dû en un seul versement le 1er janvier de chaque année civile. Le paiement doit être reçu dans les 90 jours suivants la date de facturation afin d'éviter tout frais ou intérêt.

7.3 Pour les items non inclus dans l'enveloppe de support et qui seraient demandés par le la Ville de Montréal (demandes de changement et redressement), les taux privilégiés suivants s'appliquent en fonction de l'année :

- 2023 : 114 $ / heure
- 2024 : 118 $ / heure

7.4 Le montant des travaux additionnels (demandes de changement et redressements), est facturé une fois par mois (le cas échéant) une fois les travaux terminés et livrés en production.

ARTICLE 8. DEPLOIEMENT DE VERSIONS ET MISE A JOUR

8.1 À chaque livraison du progiciel, Modellium fournit à la Ville de Montréal la nouvelle version qui comprend :

- L'ensemble des scripts de déploiement à exécuter sur la base de données
- La version applicative de G+

8.2 La Ville de Montréal est responsable d'exécuter les correctifs sur les environnements de test et de production. Modellium est toutefois disponible en support à leur équipe de déploiement.

8.3 La date de livraison en production de chacune des versions est à la discrétion de la Ville de Montréal.

ARTICLE 9. SUIVI DES DEPLOIEMENTS ET DU CONTRAT

9.1 Après chaque déploiement en production dans les environnements de la Ville de Montréal, une rencontre est prévue entre Modellium et les responsables de la Ville de Montréal afin d'identifier les problèmes rencontrés et les modifications à apporter au processus afin de palier à ces problèmes dans les livraisons futures.

9.2 Une rencontre facultative de suivi de ce contrat pourra être tenue d'une à deux fois par année. Ces rencontres facultatives seront tenues à la demande de la Ville de Montréal.

ARTICLE 10. NIVEAU DE SERVICE

10.1 Le service de support de Modellium est accessible sur les heures normales de bureau, de 8h à 17h, du lundi au vendredi (jours non fériés). Les délais de retour d'appel et de recouvrement sont comme suit :

	Sévérité	Délais de retour d'appel	Délais de recouvrement
1	**Critique** : la solution n'est plus disponible pour l'ensemble des utilisateurs ou un groupe fonctionnel.	1 heure	1 jour ouvrable
2	**Majeur** : non-disponibilité d'une composante ou d'une fonction provoquant un ralentissement important du traitement affectant la majorité des utilisateurs.	4 heures	2 jours ouvrables
3	**Mineur** : Dysfonctionnement qui constitue un irritant, mais qui limite peu l'utilisation de la solution et ses fonctionnalités.	4 heures	Prochaine livraison prévue

ARTICLE 11. GUIDE DU PROCESSUS D'ESCALADE

11.1 Modellium fournit à la Ville de Montréal un guide d'escalade contenant les noms, fonctions, responsabilités spécifiques les numéros de téléphone des ressources aux différents paliers d'intervention. Le guide d'escalade en vigueur en octobre 2020 est présenté dans la grille ci-dessous :

Niveau	Nom	Fonction/Responsabilité	Téléphone
1	Jean-Philippe Dumont	Chargé de compte	418-802-4407
2	Adam Kettani	Vice-Président	418-932-4026
3	Ossama Kettani	Président	418-955-4026

EN FOI DE QUOI, la Ville de Montréal et Modellium ont fait signer le présent contrat par leurs représentants, dûment autorisés, à la date ci-dessous mentionnée.

	Signature	Date
Ossama Kettani Président, Modellium Inc.		13 février 2023
Représentant de la Ville de Montréal autorisé à signer selon les pouvoirs de délégation	Bernard Cote Signature numérique de Bernard Cote Date : 2023.02.13 10:51:36 -05'00'	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1236665001

Unité administrative responsable :	Service de l'évaluation foncière , Direction , Division planification et soutien aux opérations
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat à Modellium Inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 d'un montant de 211 554 $ taxes incluses - Contrat de gré à gré / Approuver un projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1236665001 - Modellium.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane ZAMBLE
Préposée au budget
Tél : 514-

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-21

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-0470
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.002

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1238365001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec la firme Loiselle inc. pour un montant de 2 340 316,13 $, avec la firme Sanexen services environnementaux inc. pour un montant de 820 921,50 $ et avec la firme Englobe Environnement inc. pour un montant de 181 085,63 $ pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés ainsi que l'élimination des matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 23-19758 - Montant estimé des ententes : 3 843 671,74 $, taxes incluses (Contrats : 3 342 323,25 $ + variations de quantités : 501 348,49 $) - 3 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé au comité exécutif :
1. De conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, les plus bas soumissionnaires conformes, pour une durée de **24 mois**, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de sites pour la valorisation ou le traitement de sols contaminés et l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public **23-19758**.

Firmes	Zone	Montant (taxes incluses)
Sanexen services environnementaux Inc. (1 contrat)	Zone OUEST BC sans odeur	193 158,00 $
	Total	**193 158,00 $**
Englobe Environnement inc. (1 contrat)	ZONE EST BC sans odeur	181 085,63 $
	Total	**181 085,63 $**
Loiselle Inc. (2 contrats)	Zone EST AB	344 062,69 $
	Zone NORD BC sans odeur	370 794,38 $
	Total	**714 857,07 $**

2. D'autoriser une dépense de 163 365,10 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités.

3. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

4. De conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, les plus bas soumissionnaires conformes, pour une durée de **24 mois**, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de sites pour la valorisation ou le traitement de sols contaminés et l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux , pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public **23-19758**.

Firmes	Zone	Montant (taxes incluses)
Sanexen services environnementaux Inc. (1 contrat)	Zone SUD AB	627 763,50 $
	Total	**627 763,50 $**
Loiselle Inc. (3 contrats)	Zone NORD AB	573 437,81 $
	Zone SUD BC sans odeur	593 271,00 $
	Zone OUEST AB	458 750,25 $
	Total	**1 625 459,06 $**

5. D'autoriser une dépense de 337 983,39 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités.

6. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

7. Les huit (8) contrats de ce dossier seront l'objet d'une évaluation du rendement de ses adjudicataires, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-23 09:46

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1238365001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec la firme Loiselle inc. pour un montant de 2 340 316,13 $, avec la firme Sanexen services environnementaux inc. pour un montant de 820 921,50 $ et avec la firme Englobe Environnement inc. pour un montant de 181 085,63 $ pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés ainsi que l'élimination des matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 23-19758 - Montant estimé des ententes : 3 843 671,74 $, taxes incluses (Contrats : 3 342 323,25 $ + variations de quantités : 501 348,49 $) - 3 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'ententes-cadres pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés, ainsi que l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols découlant des travaux d'entretien et de renouvellement des infrastructures pour l'ensemble des arrondissements. Ces ententes-cadres seront disponibles pour les 19 arrondissements de la Ville ainsi que pour les services centraux.
En février 2020, les contrats pour la fourniture de sites, la valorisation, le traitement, l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux ont été octroyés conformément aux documents d'appel d'offres 19-17924. Ces contrats, d'une durée de 24 mois, ont été renouvelés pour 12 mois et se terminent le 31 mars 2023. En janvier 2023, le Service de l'eau en collaboration avec le Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de combler ce service pour vingt-quatre (24) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune.

L'appel d'offres 23-19758 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir. La publication a eu lieu durant une période de 30 jours calendrier, soit du 23 janvier 2023 au 21 février 2023. Les soumissions reçues sont valides pour une période de 120 jours suivant l'heure et la date limites fixées pour la réception des Soumissions.

Deux (2) addendas ont été émis:

Addenda 1 - le 10 février 2023 pour répondre à des questions, pour des modifications au devis technique ainsi que pour le déplacement de la date d'ouverture des soumissions au mardi 21 février 2023,
Addenda 2 - le 14 février 2023 pour corriger et clarifier les réponses aux questions de l'Addenda no 1 ainsi que pour des modifications au bordereau de soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0100 - 24 février 2022 - Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 861 834,45 $ à 3 979 423,82 $, taxes incluses - Montant estimé de la prolongation : 1 285 227,77 $, taxes et variation de quantités incluses.
CG20 0061 - 27 février 2020 - Conclure des ententes-cadres avec Loiselle inc. (2 158 187,45 $) et Sanexen services environnementaux inc. (703 647 $), pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 19-17924 (6 soumissions) - Montant estimé des ententes : 3 291 109,62 $, taxes et variations de quantités incluses.

CE20 0166 - 12 février 2020 - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Englobe Corp., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour une somme maximale de 162 804,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17924.

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent la mise à disposition de sites de traitement ou de valorisation de sols contaminés et d'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols découlant des travaux d'entretien et de renouvellement des infrastructures pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville ainsi que pour les services corporatifs, conformément aux lois et règlements en vigueur.
Les entreprises recommandées doivent recevoir, traiter ou valoriser les sols contaminés et éliminer les matières résiduelles mélangées à des sols selon leurs caractérisations, le tout conformément aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ou des autorités locales compétentes si les sites de réception, de traitement, de valorisation et d'élimination des sols contaminés et des matières résiduelles sont situés à l'extérieur du Québec.

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec le Service de l'environnement, le Service de la concertation des arrondissements, le Service de l'approvisionnement et le Service de l'eau.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les quantités consommées lors des cinq (5) dernières années (2018-2022) ainsi que sur l'évolution pour les cinq (5) prochaines années (2023-2027) du nouveau modèle logistique des plates-formes de transbordement sur le territoire de la Ville, mais n'engagent aucunement la Ville à consommer la totalité.

Les prix sont fermes et ne font l'objet d'aucun ajustement pendant la durée initiale du Contrat (premiers 24 mois). Si l'option de renouvellement est exercée, les prix à la tonne métrique soumis au bordereau seront ajustés pour la période de renouvellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC). **L'article au bordereau Redevances des matières résiduelles mélangées à des sols sera indexé annuellement de 2 $/tonne à partir du 1er janvier 2024 comme prévu par le Gouvernement du Québec, et ne fera pas l'objet d'un ajustement à l'IPC prévu à la 2.03.02 Option de renouvellement du Contrat.**

Le soumissionnaire n'est pas tenu de soumissionner pour le traitement de tous les types de sols et de matières résiduelles. Cependant, toute entreprise qui propose un prix pour le traitement d'un type de sol doit soumettre ce même prix pour chaque zone indiquée au bordereau de soumission. Le prix par type de sol ou de matière résiduelle doit donc être unique et doit être proposé pour l'ensemble des arrondissements.

L'octroi est effectué par zone (4 zones) et par type de sol et de matières résiduelles (6), pour un total de vingt-quatre (24) contrats, aux plus bas soumissionnaires conformes en fonction de leurs prix unitaires à la tonne ajustée avec un facteur d'ajustement de la distance. Ce facteur d'ajustement a été appliqué pour tenir compte du coût interne de transport puisque les prix soumissionnés excluent la livraison. Le nombre de kilomètres entre le centroïde de la zone et le lieu de livraison proposé par le soumissionnaire est calculé par la Ville pour chaque type de sol soumissionné et pour chaque zone. Il est obtenu en utilisant l'application de Google; Google Map, pour obtenir un itinéraire avec la circulation en temps réel. Cette distance permet de calculer le prix ajusté pour chaque zone, qui est utilisé pour déterminer les soumissions les plus avantageuses pour la Ville (voir tableau *23-19758 Les distances* en pièce jointe).

Le présent dossier concerne huit (8) des vingt-quatre (24) contrats pour les quatre (4) zones. Les seize (16) autres contrats font l'objet d'autres dossiers en vertu des règles d'octrois de contrats.

Le tableau *23-19758 Les adjudicataires avec facteur d'ajustement* en pièce jointe illustre les adjudicataires avec les prix soumissionnés ajustés avec le facteur d'ajustement de la distance pour chaque type de sol de chaque zone.

Le service objet du présent dossier provient d'un secteur de marché à risque modéré, le service de l'approvisionnement a exigé une garantie de soumission de deux pour cent (2 %) du montant total de la soumission, incluant les taxes; ainsi qu'une garantie d'exécution de dix pour cent (10 %) du montant total du contrat, incluant les taxes.

JUSTIFICATION

La conclusion des ententes-cadres permettra d'assurer la disposition des sols contaminés et des matières résiduelles présentes dans les sols de façon à assurer le respect des normes environnementales et des lois en vigueur.
Dans le cadre de l'appel d'offres 23-19758, il y a eu 9 preneurs du cahier des charges :

Nous avons reçu 4 soumissions de la part de :

- Englobe Environnement inc.
- Loiselle inc.
- Sanexen services environnementaux inc.
- Groupe C. Laganière (1995) inc.

Quelques firmes ont expliqué leurs motifs de refus :

- Ne fournissent pas les services demandés
- Ne sont pas intéressés suite à la lecture des documents

Parmi les quatre soumissionnaires, Groupe C. Laganière (1995) inc. a été déclaré non conforme administrativement en raison de dépôt d'un cautionnement de soumission non conforme.

Aux fins de désignation des différents adjudicataires, la Ville a déterminé les plus basses soumissions conformes en tenant ainsi compte des éléments suivants :

CU : Coût à la tonne pour l'élimination.
T : Quantité annuelle à traiter.
Z : Coût total non ajusté.

Z = (CU * T)

Ces éléments ont été ensuite utilisés de la manière suivante afin de déterminer le prix d'une soumission :

D : Distance du centroïde par rapport au lieu de livraison aller retour.
F : Facteur d'ajustement calculé plus haut (0,60).
C : Coût unitaire ajusté en fonction de la distance.

C = Z + (T * D * F)

Par contre, le montant des contrats est établi en fonction des prix unitaires réellement soumis (Non ajustés) pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés, ainsi que l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols et affectés aux quantités requises pour chacune des zones et type de sol.

Zone EST Sol AB

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Loiselle inc.	344 062,69 $	51 609,40 $	395 672,09 $
Sanexen Services Environnementaux inc.	235 411,31 $	35 311,70 $	270 723,01 $
Englobe Environnement inc.	398 388,38 $	59 758,26 $	458 146,63 $
Dernière estimation réalisée ($)	395 128,83 $	59 269,33 $	454 398,16 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			(58 726,07) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-12,92%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			(124 949,08) $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			-31,58%

Note: Selon les modalités d'adjudication de cet appel d'offres, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie les contrats par zone et par type de sol au plus bas

soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance. Après l'application de ce facteur d'ajustement, Loiselle inc. devient l'adjudicataire du contrat concernant la catégorie de sol AB dans la zone EST malgré le fait qu'il n'est pas le plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne.

L'écart de -12,92 % entre l'adjudicataire et l'estimation peut s'expliquer puisque l'estimation réalisée a été calculée en fonction des derniers prix moyens payés dans le cadre des ententes actuelles, plus une majoration annuelle qui correspond à l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des 2 dernières années. D'autres variables comme l'augmentation des coûts des opérations, incluant le coût du carburant, la hausse des salaires, la difficulté à recruter et retenir la main d'oeuvre ont été considérés également et ont probablement mené à une surestimation des prix unitaires.

L'écart de -31,58 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut s'expliquer par une compensation de la distance en kilomètres séparant le centroïde de la zone EST et le lieu de livraison proposé par chacun des soumissionnaires pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés de catégorie AB.

Zone EST Sol BC sans odeur (BC1)

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Englobe Environnement inc.	181 085,63 $	27 162,84 $	208 248,47 $
Loiselle inc.	222 476,63 $	33 371,49 $	255 848,12 $
Sanexen Services Environnementaux inc.	144 868,50 $	21 730,28 $	166 598,78 $
Dernière estimation réalisée ($)	191 743,81 $	28 761,57 $	220 505,38 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			(12 256,91) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-5,56%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			47 599,65 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			22,86%

Note: Selon les modalités d'adjudication de cet appel d'offres, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie les contrats par zone et par type de sol au plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance. Après l'application de ce facteur d'ajustement, Englobe Environnement inc. devient l'adjudicataire du contrat concernant la catégorie de sol BC sans odeur (BC1) dans la zone EST malgré le fait qu'il n'est pas le plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne.

L'écart de 22,86 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut s'expliquer par une compensation de la distance en kilomètres séparant le centroïde de la zone EST et le lieu de livraison proposé par chacun des soumissionnaires pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés de catégorie BC sans odeur (BC1).

Zone NORD Sol AB

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Loiselle inc.	573 437,81 $	86 015,67 $	659 453,48 $
Sanexen Services Environnementaux inc.	392 352,19 $	58 852,83 $	451 205,02 $
Englobe Environnement inc.	663 980,63 $	99 597,09 $	763 577,72 $
Dernière estimation réalisée ($)	658 548,06 $	98 782,21 $	757 330,26 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			(97 876,78) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-12,92%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			(208 248,47) $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			-31,58%

Note: Selon les modalités d'adjudication de cet appel d'offres, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie les contrats par zone et par type de sol au plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance. Après l'application de ce facteur d'ajustement, Loiselle inc. devient l'adjudicataire du contrat concernant la catégorie de sol AB dans la zone NORD malgré le fait qu'il n'est pas le plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne.

L'écart de -12,92 % entre l'adjudicataire et l'estimation peut s'expliquer puisque l'estimation réalisée a été calculée en fonction des derniers prix moyens payés dans le cadre des ententes actuelles, plus une majoration annuelle qui correspond à l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des 2 dernières années. D'autres variables comme l'augmentation des coûts des opérations, incluant le coût du carburant, la hausse des salaires, la difficulté à recruter et retenir la main d'oeuvre ont été considérés également et ont probablement mené à une surestimation des prix unitaires.

L'écart de -31,58 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut s'expliquer par une compensation de la distance en kilomètres séparant le centroïde de la zone NORD et le lieu de livraison proposé par chacun des soumissionnaires pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés de catégorie AB.

Zone NORD Sol BC sans odeur (BC1)

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
	370	55	426

Loiselle inc.	794,38 $	619,16 $	413,53 $
Englobe Environnement inc.	301 809,38 $	45 271,41 $	347 080,78 $
Sanexen Services Environnementaux inc.	241 447,50 $	36 217,13 $	277 664,63 $
Dernière estimation réalisée ($)	319 573,01 $	47 935,95 $	367 508,96 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			58 904,57 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			16,03%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			(79 332,75) $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			-18,60%

Note: Selon les modalités d'adjudication de cet appel d'offres, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie les contrats par zone et par type de sol au plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance. Après l'application de ce facteur d'ajustement, Loiselle inc. devient l'adjudicataire du contrat concernant la catégorie de sol BC sans odeur (BC1) dans la zone NORD malgré le fait qu'il n'est pas le plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne.

L'écart de 16,03 % entre l'adjudicataire et l'estimation peut s'expliquer puisque l'estimation réalisée a été calculée en fonction des derniers prix moyens payés dans le cadre des ententes actuelles, plus une majoration annuelle qui correspond à l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des 2 dernières années. D'autres variables comme l'augmentation des coûts des opérations, incluant le coût du carburant, la hausse des salaires, la difficulté à recruter et retenir la main d'oeuvre ont été considérés également et ont probablement mené à une sous-estimation des prix unitaires.

L'écart de -18,60 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut s'expliquer par une compensation de la distance en kilomètres séparant le centroïde de la zone NORD et le lieu de livraison proposé par chacun des soumissionnaires pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés de catégorie BC sans odeur (BC1).

Zone SUD Sol AB

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Sanexen Services Environnementaux inc.	627 763,50 $	94 164,53 $	721 928,03 $
Loiselle inc.	917 500,50 $	137 625,08 $	1 055 125,58 $
Englobe Environnement inc.	1 062 369,00 $	159 355,35 $	1 221 724,35 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 053 676,89 $	158 051,53 $	1 211 728,42 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)	(489 800,40) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-40,42%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)	333 197,55 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	46,15%

L'écart de -40,62 % entre l'adjudicataire et l'estimation peut s'expliquer puisque l'estimation réalisée a été calculée en fonction des derniers prix moyens payés dans le cadre des ententes actuelles, plus une majoration annuelle qui correspond à l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des 2 dernières années. D'autres variables comme l'augmentation des coûts des opérations, incluant le coût du carburant, la hausse des salaires, la difficulté à recruter et retenir la main d'oeuvre ont été considérés également et ont probablement mené à une surestimation des prix unitaires.

L'écart de 46,15 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut s'expliquer par une compensation de la distance en kilomètres séparant le centroïde de la zone SUD et le lieu de livraison proposé par chacun des soumissionnaires pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés de catégorie AB.

Zone SUD Sol BC sans odeur (BC1)

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Loiselle inc.	593 271,00 $	88 990,65 $	682 261,65 $
Englobe Environnement inc.	482 895,00 $	72 434,25 $	555 329,25 $
Sanexen Services Environnementaux inc.	386 316,00 $	57 947,40 $	444 263,40 $
Dernière estimation réalisée ($)	511 316,82 $	76 697,52 $	588 014,34 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			94 247,31 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			16,03%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			(126 932,40) $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			-18,60%

Note: Selon les modalités d'adjudication de cet appel d'offres, la Ville s’assure de la conformité de la soumission et octroie les contrats par zone et par type de sol au plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne ajustée avec le facteur d’ajustement de la distance. Après l'application de ce facteur d'ajustement, Loiselle inc. devient l'adjudicataire du contrat concernant la catégorie de sol BC sans odeur (BC1) dans la zone SUD malgré le fait qu'il n'est pas le plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne.

L'écart de 16,03 % entre l'adjudicataire et l'estimation peut s'expliquer puisque l'estimation réalisée a été calculée en fonction des derniers prix moyens payés dans le cadre des ententes actuelles, plus une majoration annuelle qui correspond à l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des 2 dernières années. D'autres variables comme l'augmentation des coûts des opérations, incluant le coût du carburant, la hausse des salaires, la difficulté à recruter et retenir la main d'oeuvre ont été considérés également et ont probablement mené à une sous-estimation des prix unitaires.

L'écart de -18,60 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut s'expliquer par une compensation de la distance en kilomètres séparant le centroïde de la zone SUD et le lieu de livraison proposé par chacun des soumissionnaires pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés de catégorie BC avec odeur (BC1).

Zone OUEST Sol AB

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Loiselle inc.	458 750,25 $	68 812,54 $	527 562,79 $
Englobe Environnement inc.	531 184,50 $	79 677,68 $	610 862,18 $
Sanexen Services Environnementaux inc.	313 881,75 $	47 082,26 $	360 964,01 $
Dernière estimation réalisée ($)	526 838,45 $	79 025,77 $	605 864,21 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			(78 301,42) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-12,92%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			83 299,39 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			15,79%

Note: Selon les modalités d'adjudication de cet appel d'offres, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie les contrats par zone et par type de sol au plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance. Après l'application de ce facteur d'ajustement, Loiselle inc. devient l'adjudicataire du contrat concernant la catégorie de sol AB dans la zone OUEST malgré le fait qu'il n'est pas le plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne.

L'écart de -12,92 % entre l'adjudicataire et l'estimation peut s'expliquer puisque l'estimation réalisée a été calculée en fonction des derniers prix moyens payés dans le cadre des ententes actuelles, plus une majoration annuelle qui correspond à l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des 2 dernières années. D'autres variables comme l'augmentation des coûts des opérations, incluant le coût du carburant, la hausse des salaires, la difficulté à recruter et retenir la main d'oeuvre ont été considérés également et ont probablement mené à une surestimation des prix unitaires.

L'écart de 15,79 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut

s'expliquer par une compensation de la distance en kilomètres séparant le centroïde de la zone OUEST et le lieu de livraison proposé par chacun des soumissionnaires pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés de catégorie AB.

Zone OUEST Sol BC sans odeur (BC1)

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Sanexen Services Environnementaux inc.	193 158,00 $	28 973,70 $	222 131,70 $
Loiselle inc.	296 635,50 $	44 495,33 $	341 130,83 $
Englobe Environnement inc.	241 447,50 $	36 217,13 $	277 664,63 $
Dernière estimation réalisée ($)	255 658,41 $	38 348,76 $	294 007,17 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			(71 875,47) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-24,45%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			118 999,13 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			53,57%

L'écart de -24,45 % entre l'adjudicataire et l'estimation peut s'expliquer puisque l'estimation réalisée a été calculée en fonction des derniers prix moyens payés dans le cadre des ententes actuelles, plus une majoration annuelle qui correspond à l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des 2 dernières années. D'autres variables comme l'augmentation des coûts des opérations, incluant le coût du carburant, la hausse des salaires, la difficulté à recruter et retenir la main d'oeuvre ont été considérés également et ont probablement mené à une surestimation des prix unitaires.

L'écart de 53,57 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut s'expliquer par une compensation de la distance en kilomètres séparant le centroïde de la zone OUEST et le lieu de livraison proposé par chacun des soumissionnaires pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés de catégorie BC sans odeur (BC1).

La dépense nette pour trois (3) des huit (8) contrats concernés par ce dossier étant d'une valeur supérieure à 500 000,00 $, et pour les cinq (5) contrats restants se situant entre le seuil de l'appel d'offres public et 500,000 $, les huit (8) contrats concernés par ce dossier seront l'objet d'une évaluation du rendement de ses adjudicataires, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues :

- Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

- Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés publics, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.
- Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s'être conformés en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit des ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.
L'estimation total réalisée par le Service de l'eau pour les huit (8) contrats de ce dossier, selon les quantités indiquées au bordereau et pour une période de vingt-quatre (24) mois, est de 4 499 356,92 $, taxes incluses, soit 3 572 619,64 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et comprend:

• le coût total des huit (8) contrats pour un montant de 3 912 484,28 $, taxes incluses;
• des variations de quantité de 15% du coût des huit (8) contrats, pour un montant de 586 872,64 $, taxes incluses.

Les montants à octroyer par fournisseur pour les présentes ententes sont de:

Entreprises	Coût (taxes incluses)	Montant incluant ristourne des taxes (net de taxes)	Variation de quantité (15 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Loiselle inc.	2 340 316,13 $	2 137 020,56 $	351 047,42 $	2 691 363,54 $
Sanexen Services Environnementaux inc.	820 921,50 $	749 610,75 $	123 138,23 $	944 059,73 $
Englobe Environnement Inc.	181 085,63 $	165 355,31 $	27 162,84 $	208 248,47 $
Total	3 342 323,25 $	3 051 986,63 $	501 348,49 $	3 843 671,74 $
Estimation	3 912 484,28 $	3 572 619,64 $	586 872,64 $	4 499 356,92 $

Ce qui représente une variation globale à la baisse de -14,57 % de l'estimation réalisée à l'interne.

Un montant équivalent à quinze pour cent (15 %) du montant total octroyé, soit 501 348,49 $, incluant les taxes, a été ajouté en prévision des variations de quantités possibles au contrat.

Aucune contingence n'est prévue au contrat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, car il aide à tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour les

arrondissements et les services centraux en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. De plus, l'absence d'ententes-cadres causerait d'importants problèmes aux opérations de la Ville.
Les ententes-cadres actuelles seront échues le 31 mars 2023. En raison de l'annulation de l'appel d'offres lancé en août 2022 pour le même service (dû à une anomalie dans les clauses contractuelles remettant en doute la conformité technique des potentiels adjudicataires), il n'y aura donc pas d'ententes-cadres pour une période d'environ quatre (4) semaines en avril 2023. Les arrondissements, ils ont été informés afin de prévoir la situation, soit en disposant avant le 31 mars 2023, ou bien en accumulant et en disposant en mai 2023.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun nouvel impact anticipé. Les mesures mises en place lors de l'octroi des contrats continueront de s'appliquer selon les directives de la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sous la forme d'un bulletin infoachats sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que des modalités convenues.
Il n'y a pas de stratégie de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres collectives :

- Comité exécutif : le 05 avril 2023
- Conseil municipal : le 17 avril 2023
- Conseil d'agglomération : le 20 avril 2023
- Début du contrat prévu : le 1er mai 2023
- Fin du contrat : le 30 avril 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Naoual DRIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

France L LEGAULT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

France L LEGAULT, 13 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Oscar SANCHEZ
Ingénieur(e)

Tél : 438 686-1162
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-07

Rémi LACROIX
Chef de section Intervention

Tél : 514-796-2577
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2023-03-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2023-03-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1238365001*
Unité administrative responsable : *Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien*
Projet : *Conclure des ententes-cadres avec la firme Loiselle inc. pour un montant de 1 881 565,88 $, avec la firme Sanexen services environnementaux inc. pour un montant de 820 921,50 $ et avec la firme Englobe Environnement inc. pour un montant de 712 270,13 $ pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 23-19758 - Montant estimé des ententes : 3 926 971,13 $, taxes incluses (Contrats : 3 414 757,50 $ + variations de quantités : 512 213,63 $) - 3 soumissionnaires conformes.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ***Orientation No. 5*** *Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Une partie des sols traités dans le cadre de ces ententes transite via le nouveau site d'entreposage (Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles), un certain volume (terre faiblement contaminée) sera réutilisé pour les besoins de la Ville et le volume restant (terre contaminée) devra être disposé selon les modalités de ces ententes.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1238365001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec la firme Loiselle inc. pour un montant de 2 340 316,13 $, avec la firme Sanexen services environnementaux inc. pour un montant de 820 921,50 $ et avec la firme Englobe Environnement inc. pour un montant de 181 085,63 $ pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés ainsi que l'élimination des matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 23-19758 - Montant estimé des ententes : 3 843 671,74 $, taxes incluses (Contrats : 3 342 323,25 $ + variations de quantités : 501 348,49 $) - 3 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

23-19758 Liste des commandes.pdf
23-19758 PV.pdf
23-19758_TCP.pdf
23-19758_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Naoual DRIR
Agente d'approvisionnement, niveau 2

Tél : naoual.drir@montreal.ca

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-13

Michael SAOUMAA
Chef de section - Service de l'approvisionnement
Tél : (514) 280-1994
Division : Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 23-19758 — No du GDD : 1238365001

Titre de l'appel d'offres : Services de traitement ou de valorisation de sols contaminés et d'élimination de matières résiduelles _Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 1 - 2023

Ouverture originalement prévue le : 14 - 2 - 2023

Ouverture faite le : 21 - 2 - 2023

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 14 - 2 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 44,44

% de rejets : 25

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
GROUPE C. LAGANIÈRE (1995) INC.	Le cautionnement de soumission fourni, ne précise pas le lot visé par sa soumission, tandis qu'un cautionnement par lot, qui était demandé aux documents d'appel d'offres.

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 6 - 2023

Date d'échéance révisée : 21 - 6 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant ajusté (TTI)	√	# Lot
LOISELLE INC	346 500,00 $	√	Zone Est
ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC	199 350,00 $	√	
LOISELLE INC	38 268,00 $	√	
LOISELLE INC	24 084,00 $	√	
LOISELLE INC	32 634,00 $	√	
ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC	49 185,00 $	√	
LOISELLE INC	629 475,00 $	√	Zone Nord
LOISELLE INC	374 250,00 $	√	
LOISELLE INC	70 350,00 $	√	
LOISELLE INC	43 425,00 $	√	
LOISELLE INC	57 675,00 $	√	
ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC	87 960,00 $	√	
SANEXEN SERVICES ENV. INC	1 286 880,00 $	√	
LOISELLE INC	755 040,00 $	√	

LOISELLE INC	143 808,00 $	√	Zone Sud
LOISELLE INC	85 104,00 $	√	
LOISELLE INC	107 904,00 $	√	
LOISELLE INC	151 248,00 $	√	
LOISELLE INC	668 640,00 $	√	Zone Ouest
SANEXEN SERVICES ENV. INC	328 560,00 $	√	
LOISELLE INC	65 712,00 $	√	
LOISELLE INC	39 456,00 $	√	
LOISELLE INC	50 856,00 $	√	
LOISELLE INC	68 856,00 $	√	

Information additionnelle

Raisons de désistement :

* Le projet ci-dessus mentionné ne se situe pas dans notre secteur d'activités. Notre domaine de spécialisation se rapprochant le plus de votre demande est : Récupérations de matières résiduelles dangereuses.
* Nous ne fournissons pas les produits ou les services demandés.
* Nos besoins en sols contaminés sont comblés pour 2023-2024 et 2025.
* Autres raisons : Transport effectué par vous.

Préparé par : Naoual Drir Le 10 - 3 - 2023

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
23-19758

Agent d'approvisionnement
Naoual Drir

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté prévisionnelle	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Zone EST	Services d'élimination ou de valorisation de sols contaminés et de matières résiduelles	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.							472 500,00 $	543 256,88 $
		ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.							613 350,00 $	705 199,16 $
		LOISELLE INC.							622 800,00 $	716 064,30 $
Zone NORD	Services d'élimination ou de valorisation de sols contaminés et de matières résiduelles	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.							787 500,00 $	905 428,13 $
		ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.							1 022 250,00 $	1 175 331,94 $
		LOISELLE INC.							1 038 000,00 $	1 193 440,50 $
Zone SUD	Services d'élimination ou de valorisation de sols contaminés et de matières résiduelles	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.							1 260 000,00 $	1 448 685,00 $
		ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.							1 635 600,00 $	1 880 531,10 $
		LOISELLE INC.							1 660 800,00 $	1 909 504,80 $
Zone OUEST	Services d'élimination ou de valorisation de sols contaminés et de matières résiduelles	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.							630 000,00 $	724 342,50 $
		ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.							817 800,00 $	940 265,55 $
		LOISELLE INC.							830 400,00 $	954 752,40 $

Tableau Les distances

Niveau de conamination	ZONE	Distances (km)		
		Sanexen Services Environnementaux inc.	Loiselle inc.	Englobe Environnement inc.
Sol AB	EST	23,1	5,0	23,5
	NORD	21,3	8,3	10,7
	SUD	29,4	32,5	29,0
	OUEST	45,3	21,4	17,0
Sol BC sans odeur (BC1)	EST	49,4	4,2	15,5
	NORD	50,4	11,5	28,8
	SUD	63,4	33,2	46,6
	OUEST	44,6	24,6	39,5
Sol BC avec odeur (BC2)	EST	5,1	4,2	2,1
	NORD	8,3	11,5	12,3
	SUD	30,0	33,2	27,0
	OUEST	21,4	24,6	26,0
C-RESC (Contamination organique biodégradable)	EST	18,7	4,2	2,1
	NORD	27,0	11,5	12,3
	SUD	49,8	33,2	27,0
	OUEST	41,2	24,6	26,0
C-RESC (Contamination inorganique ou mixte)	EST	18,7	4,2	0,0
	NORD	27,0	11,5	0,0
	SUD	49,8	33,2	0,0
	OUEST	41,2	24,6	0,0
Matières résiduelles mélangées à dans les sols	EST	49,4	49,4	15,5
	NORD	50,4	50,4	28,8
	SUD	63,4	63,4	46,6
	OUEST	44,6	44,6	39,5

Le facteur d'ajustement du prix unitaire utilisé pour l'analyse des soumissions pour tenir compte de la distance entre le centroïde et le lieu de livraison a été calculé comme suit :
F : Facteur d'ajustement.
1 km x 2 : Aller-retour.
157 $/h : Coût établi de transport par heure.
15 tonnes : Chargement moyen d'un camion par voyage.
35 km/h : Vitesse moyenne établie d'un camion.

$$F = \frac{1km * 2 * 157\,\$/h}{15\,t * 35\,km/h}$$

F = 0,60
Ce facteur est fixe et valable pour tous les calculs d'ajustement de cet appel d'offres.

La méthode de calcul pour ajuster les prix soumissionnés en fonction du nombre de kilométrages est la suivante :

Z : Coût total non ajusté.
C : Coût unitaire ajusté en fonction de la distance.
CU : Coût à la tonne pour l'élimination.
T : Quantité annuelle à traiter.
D : Distance du centroïde par rapport au lieu de livraison aller retour.
F : Facteur d'ajustement calculé plus haut (0,60).
Z = (CU * T)
C = Z + (T * D * F)

Dans le tableau ci-dessus, les distances (aller-retour) moyennes pour tous les arrondissements ont été calculées pour chaque fournisseur et pour chaque type de sol.

Zone	Description du code de l'article	(T) Quantité (tonnes)	Estimation Prix unitaire (sans taxes)	Prix soumissionnés SANS facteur d'ajustement (sans taxes)						D (km)			Prix soumissionnés AJUSTÉS avec le facteur d'ajustement de la distance (sans taxes)		
				(CU) Prix unitaire soumissionné($/tonne)			(Z) Montant total(non ajusté) (T*CU)($)						(CT) Ajustement en fonction de la distance (Z+(T*D*F)($)		
				Englobe Environnement inc.	Loiselle inc.	Sanexen Services Environnementaux inc.	Englobe Environnement inc.	Loiselle inc.	Sanexen Services Environnementaux inc.	Englobe Environnement inc.	Loiselle inc.	Sanexen Services Environnementaux inc.	Englobe Environnement inc.	Loiselle inc.	Sanexen Services Environnementaux inc.
EST	AB	15 750	21,82 $	22,00 $	19,00 $	13,00 $	346 500,00 $	299 250,00 $	204 750,00 $	23,5	5,0	23,1	568 575,00 $	346 500,00 $	423 045,00 $
EST	BC sans odeur (BC1)	4 500	37,06 $	35,00 $	43,00 $	28,00 $	157 500,00 $	193 500,00 $	126 000,00 $	15,5	4,2	49,4	199 350,00 $	204 840,00 $	259 380,00 $
EST	BC avec odeur (BC2)	900	51,06 $	44,00 $	40,00 $	50,00 $	39 600,00 $	36 000,00 $	45 000,00 $	2,1	4,2	5,1	40 734,00 $	38 268,00 $	47 754,00 $
EST	C-RESC (org.)	450	61,86 $	55,00 $	51,00 $	58,00 $	24 750,00 $	22 950,00 $	26 100,00 $	2,1	4,2	18,7	25 317,00 $	24 084,00 $	31 149,00 $
EST	C-RESC (inorg.)	450	71,61 $	-	70,00 $	63,00 $	-	31 500,00 $	28 350,00 $	-	4,2	18,7	-	32 634,00 $	33 399,00 $
EST	Matières résiduelles mélangées à des sols (inclunant les redevances)	450	102,07 $	100,00 $	88,00 $	94,00 $	45 000,00 $	39 600,00 $	42 300,00 $	15,5	49,4	49,4	49 185,00 $	52 938,00 $	55 638,00 $
NORD	AB	26 250	21,82 $	22,00 $	19,00 $	13,00 $	577 500,00 $	498 750,00 $	341 250,00 $	10,7	8,3	21,3	746 025,00 $	629 475,00 $	676 725,00 $
NORD	BC sans odeur (BC1)	7 500	37,06 $	35,00 $	43,00 $	28,00 $	262 500,00 $	322 500,00 $	210 000,00 $	28,8	11,5	50,4	392 100,00 $	374 250,00 $	436 800,00 $
NORD	BC avec odeur (BC2)	1 500	51,06 $	44,00 $	40,00 $	50,00 $	66 000,00 $	60 000,00 $	75 000,00 $	12,3	11,5	8,3	77 070,00 $	70 350,00 $	82 470,00 $
NORD	C-RESC (org.)	750	61,86 $	55,00 $	51,00 $	58,00 $	41 250,00 $	38 250,00 $	43 500,00 $	12,3	11,5	27,0	46 785,00 $	43 425,00 $	55 650,00 $
NORD	C-RESC (inorg.)	750	71,61 $	-	70,00 $	63,00 $	-	52 500,00 $	47 250,00 $	-	11,5	27,0	-	57 675,00 $	59 400,00 $
NORD	Matières résiduelles mélangées à des sols (inclunant les redevances)	750	102,07 $	100,00 $	88,00 $	94,00 $	75 000,00 $	66 000,00 $	70 500,00 $	28,8	50,4	50,4	87 960,00 $	88 680,00 $	93 180,00 $
SUD	AB	42 000	21,82 $	22,00 $	19,00 $	13,00 $	924 000,00 $	798 000,00 $	546 000,00 $	29,0	32,5	29,4	1 654 800,00 $	1 617 000,00 $	1 286 880,00 $
SUD	BC sans odeur (BC1)	12 000	37,06 $	35,00 $	43,00 $	28,00 $	420 000,00 $	516 000,00 $	336 000,00 $	46,6	33,2	63,4	755 520,00 $	755 040,00 $	792 480,00 $
SUD	BC avec odeur (BC2)	2 400	51,06 $	44,00 $	40,00 $	50,00 $	105 600,00 $	96 000,00 $	120 000,00 $	27,0	33,2	30,0	144 480,00 $	143 808,00 $	163 200,00 $
SUD	C-RESC (org.)	1 200	61,86 $	55,00 $	51,00 $	58,00 $	66 000,00 $	61 200,00 $	69 600,00 $	27,0	33,2	49,8	85 440,00 $	85 104,00 $	105 456,00 $
SUD	C-RESC (inorg.)	1 200	71,61 $	-	70,00 $	63,00 $	-	84 000,00 $	75 600,00 $	-	33,2	49,8	-	107 904,00 $	111 456,00 $
SUD	Matières résiduelles mélangées à des sols (inclunant les redevances)	1 200	102,07 $	100,00 $	88,00 $	94,00 $	120 000,00 $	105 600,00 $	112 800,00 $	46,6	63,4	63,4	153 552,00 $	151 248,00 $	158 448,00 $
OUEST	AB	21 000	21,82 $	22,00 $	19,00 $	13,00 $	462 000,00 $	399 000,00 $	273 000,00 $	17,0	21,4	45,3	676 200,00 $	668 640,00 $	843 780,00 $
OUEST	BC sans odeur (BC1)	6 000	37,06 $	35,00 $	43,00 $	28,00 $	210 000,00 $	258 000,00 $	168 000,00 $	39,5	24,6	44,6	352 200,00 $	346 560,00 $	328 560,00 $
OUEST	BC avec odeur (BC2)	1 200	51,06 $	44,00 $	40,00 $	50,00 $	52 800,00 $	48 000,00 $	60 000,00 $	26,0	24,6	21,4	71 520,00 $	65 712,00 $	75 408,00 $
OUEST	C-RESC (org.)	600	61,86 $	55,00 $	51,00 $	58,00 $	33 000,00 $	30 600,00 $	34 800,00 $	26,0	24,6	41,2	42 360,00 $	39 456,00 $	49 632,00 $
OUEST	C-RESC (inorg.)	600	71,61 $	-	70,00 $	63,00 $	-	42 000,00 $	37 800,00 $	-	24,6	41,2	-	50 856,00 $	52 632,00 $
OUEST	Matières résiduelles mélangées à des sols (inclunant les redevances)	600	102,07 $	100,00 $	88,00 $	94,00 $	60 000,00 $	52 800,00 $	56 400,00 $	39,5	44,6	44,6	74 220,00 $	68 856,00 $	72 456,00 $

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 24 janvier 2022

ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.
A/S MONSIEUR ALAIN ROBICHAUD
505, BOUL DU PARC-TECHNOLOGIQUE
BUREAU 200
QUÉBEC (QC) G1P 4S9

N° de client : 3001170697
N° de référence : 2200067370

Objet : Changement de nom de GSI ENVIRONNEMENT INC. À ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.

Monsieur,

L'Autorité des marchés publics (l'« AMP ») a été informée du changement de nom de l'entreprise GSI Environnement Inc.au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant Englobe Environnement Inc. Nous comprenons que le numéro de NEQ «1146767646 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise GSI Environnement Inc. autorisée le 6 mars 2017.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'AMP.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Céline Paquet au 418 646-1565.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La direction de l'admissibilité et du soutien juridique

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 5 mai 2021

GSI ENVIRONNEMENT INC.
A/S MONSIEUR ALAIN ROBICHAUD
505, BOUL DU PARC-TECHNOLOGIQUE
BUREAU 200
QUÉBEC (QC) G1P 4S9

N° de décision : 2021-DAMP-1334
N° de client : 3001170697

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

BIOSITE	CDQ
COMPOSTS DU QUÉBEC	CRVB, EST DU QUÉBEC
CRVB, OUEST DU QUÉBEC	ECOSITE
ENVIROSITE	GSI
GSI ENVIRONNEMENT	LES COMPOSTS DU QUÉBEC

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. GSI ENVIRONNEMENT INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **4 mai 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique

Chantal Hamel

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 29 octobre 2020

LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2020-DAMP-1751
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EXCAVATION LOISELLE
EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LOISELLE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 octobre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 mars 2020

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2020-DAMP-1273
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EXCAVA-TECH REGENERATION SANEXEN	EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT REGÉNÉRATION SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
1er étage, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 23 novembre 2022

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD QC J4Z 3V4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700007373
N° de demande :	2200085612
N° de confirmation de paiement :	093362

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 23-19758
Numéro de référence : 1681452
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services de traitement ou de valorisation de sols contaminés et d'élimination de matières résiduelles _Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9147-9279 QUÉBEC INC. 47 Albert-Ferland Chénéville, QC, J0V 1E0 http://www.epursol.ca	Monsieur Stéphane Maillé Téléphone : 819 428-1777 Télécopieur : 819 248-2345	**Commande : (2140442)** 2023-01-26 13 h 21 **Transmission :** 2023-01-26 13 h 21	3867176 - 23-19758 Addenda no 1 2023-02-10 18 h 19 - Courriel 3868345 - 23-19758 Addenda no 2 (devis) 2023-02-14 14 h 34 - Courriel 3868346 - 23-19758 Addenda no 2 (bordereau) 2023-02-14 14 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC. 8365, avenue Broadway Nord Montréal-Est, QC, H1B 5X7	Monsieur Danny Gagné Téléphone : 418 227-6161 Télécopieur :	**Commande : (2139122)** 2023-01-24 16 h 24 **Transmission :** 2023-01-24 16 h 24	3867176 - 23-19758 Addenda no 1 2023-02-10 18 h 20 - Courriel 3868345 - 23-19758 Addenda no 2 (devis) 2023-02-14 14 h 34 - Courriel 3868346 - 23-19758 Addenda no 2 (bordereau) 2023-02-14 14 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GFL ENVIRONMENTAL INC. 10930 Rue Sherbrooke E Montréal-Est, QC, H1B 1B4	Madame Ginette Brouillard Téléphone : 450 641-3070 Télécopieur : 514 645-4392	**Commande : (2138212)** 2023-01-23 14 h 49 **Transmission :** 2023-01-23 14 h 49	3867176 - 23-19758 Addenda no 1 2023-02-10 18 h 20 - Courriel 3868345 - 23-19758 Addenda no 2 (devis) 2023-02-14 14 h 34 - Courriel 3868346 - 23-19758 Addenda no 2 (bordereau) 2023-02-14 14 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD CONSULTANTS LTÉE 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com	Madame Stéphanie Guindon Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (2138894)** 2023-01-24 13 h 15 **Transmission :** 2023-01-24 13 h 15	3867176 - 23-19758 Addenda no 1 2023-02-10 18 h 20 - Courriel 3868345 - 23-19758 Addenda no 2 (devis) 2023-02-14 14 h 34 - Courriel 3868346 - 23-19758 Addenda no 2 (bordereau)

			2023-02-14 14 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE C. LAGANIÈRE (1995) INC. 35 avenue Laganière Montréal-Est, QC, H1B 5T1	Monsieur Patrick Villeneuve Téléphone : 438 368-9313 Télécopieur :	**Commande : (2141400)** 2023-01-27 15 h 26 **Transmission :** 2023-01-27 15 h 26	3867176 - 23-19758 Addenda no 1 2023-02-10 18 h 19 - Courriel 3868345 - 23-19758 Addenda no 2 (devis) 2023-02-14 14 h 34 - Courriel 3868346 - 23-19758 Addenda no 2 (bordereau) 2023-02-14 14 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LOISELLE INC. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (2138286)** 2023-01-23 15 h 33 **Transmission :** 2023-01-23 15 h 33	3867176 - 23-19758 Addenda no 1 2023-02-10 18 h 19 - Courriel 3868345 - 23-19758 Addenda no 2 (devis) 2023-02-14 14 h 34 - Courriel 3868346 - 23-19758 Addenda no 2 (bordereau) 2023-02-14 14 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NORTHEX ENVIRONNEMENT INC. 699, Montée de la Pomme d'Or Contrecoeur, QC, J0l 1C0 http://www.northex.net	Monsieur Robert Michaud Téléphone : 450 587-8877 Télécopieur : 450 587-8811	**Commande : (2138927)** 2023-01-24 13 h 53 **Transmission :** 2023-01-24 13 h 53	3867176 - 23-19758 Addenda no 1 2023-02-10 18 h 20 - Courriel 3868345 - 23-19758 Addenda no 2 (devis) 2023-02-14 14 h 34 - Courriel 3868346 - 23-19758 Addenda no 2 (bordereau) 2023-02-14 14 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur :	**Commande : (2139041)** 2023-01-24 15 h 20 **Transmission :** 2023-01-24 15 h 20	3867176 - 23-19758 Addenda no 1 2023-02-10 18 h 19 - Courriel 3868345 - 23-19758 Addenda no 2 (devis) 2023-02-14 14 h 34 - Courriel 3868346 - 23-19758 Addenda no 2 (bordereau) 2023-02-14 14 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. 2630, Boulevard Industriel Chambly, QC, J3L 4V2 http://www.veolia.ca	Madame Emilie Viau Téléphone : 514 349-4993 Télécopieur :	**Commande : (2138631)** 2023-01-24 9 h 49 **Transmission :** 2023-01-24 9 h 49	3867176 - 23-19758 Addenda no 1 2023-02-10 18 h 19 - Courriel 3868345 - 23-19758 Addenda no 2 (devis) 2023-02-14 14 h 34 - Courriel 3868346 - 23-19758 Addenda no 2 (bordereau)

2023-02-14 14 h 34 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.003

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239057002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Artopex inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A Mobilier de bureau et espaces de travail » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 024 873,05 $, taxes incluses (contrat : 1 687 394,21 $ taxes incluses + contingences : 337 478,84 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19640 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à la Firme Artopex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 Lot A « Lot A Mobilier de bureau et espaces de travail », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 687 394,21 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19640;
2. d'autoriser une dépense de 337 478,84 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement d'Artopex inc.;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-22 15:39

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1239057002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Artopex inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A Mobilier de bureau et espaces de travail » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 024 873,05 $, taxes incluses (contrat : 1 687 394,21 $ taxes incluses + contingences : 337 478,84 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19640 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation, et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 60 lots de travaux, incluant le présent lot L1202 « Acquisition et installation de mobiliers

neufs pour les aires de bureaux - Lot A Mobilier de bureau et espaces de travail », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La réouverture complète de l'hôtel de ville est prévue pour la fin de l'année 2023.

L'appel d'offres public 22-19640, publié le 2 novembre 2023 dans le *Journal le Devoir*, ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de soixante-dix-sept (77) jours pour obtenir les documents nécessaires sur le SÉAO et de déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 19 mai 2023.

Dix (10) addendas ont été publiés et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No.1	2022-11-10	Réponses aux questions.	Non
No.2	2022-11-14	Précisions au devis.	Oui
No.3	2022-11-23	Réponses aux questions.	Non
No.4	2022-11-30	Report de date.	Oui
No.5	2022-12-08	Réponses aux questions.	Non
No.6	2022-12-19	Report de date et réponses aux questions.	Oui
No.7	2023-01-09	Réponses aux questions.	Non
No.8	2023-01-12	Réponses aux questions.	Non
No.9	2023-01-12	Précisions au Contrat.	Non
No.10	2023-01-17	Réponses aux questions.	Non

Les addendas ont eu un impact sur la date d'ouverture des soumissions qui était prévue le 6 décembre 2022. Celle-ci a été reportée de quarante-cinq (45) jours, reportant l'ouverture au 19 janvier 2023.

Le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE le 18 janvier 2023 de poursuivre à la phase Exécution; le mandat d'exécution révisé #SMCE239025001 a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0779 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 1 609 078,23 $, taxes incluses, incluant une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 $ à 11 208 035,19 $, taxes et contingences incluses - Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0780 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 735 848,38 $, taxes incluses (contrat 2 378 998,59 $, taxes incluses + contingence 356 849,79 $, taxes incluses) pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 21 165 297,07 $ à 23 901 145,45 $, taxes incluses / Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0778 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0142), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 480 958,07 $ à 1 674 126,52 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0775 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique », contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 974 470,61 $ à 1 143 943,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0776 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 17 033 042,79 $ à 18 437 467,01 $, taxes et contingences incluses;

CG22 0777 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0443), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 764 543,07 $ à 963 989,08 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0623 – 27 Octobre 2022 - Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 $ à 347 684,40 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0618 – 27 Octobre 2022 - Accorder un contrat à Produit Énergétiques GAL., pour la location d'équipement pour le lot 0178 « chauffage temporaire » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 299 394,90 $, taxes incluses (contrat : 249 495,75 $, taxes incluses + contingences : 49 899,15 $, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15753 - (1 soumissionnaire conforme).

CE22 1702 – 19 Octobre 2022 - Octroyer un contrat à la Firme Atelier Laboutique Inc. pour la fourniture de services d'ébénisterie artisanale visant la restauration de mobiliers patrimoniaux existants pour la salle du conseil, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 461 795,65 $, taxes incluses (contrat : 369 436,52 $ + contingences : 92 359,13 $) - Appel d'offres public 22-19464 (2 soumissionnaires).

CE22 1552 – 28 Septembre 2022 - Exercer l'option de renouvellement prévue au contrat et d'autoriser une dépense additionnelle de 154 526,40 $, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion financière dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CE20 1920), majorant ainsi le montant total du contrat de 309 052,80 $ à 463 579,20 $, taxes incluses.

CG22 0560 – 22 Septembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 $,

taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 $ à 1 416 618,59 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0501 – 25 Août 2022 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 $, taxes incluses (contrat : 18 268 058,12 $, taxes incluses + contingences : 4 567 014,53 $, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15763 - (1 soumissionnaire).

CG22 0468 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 $ à 4 618 578,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0467 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 $ à 1 052 923,06 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0469 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 $ à 2 792 722,57 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0395 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 $ à 834 028,65 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0394 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 $ à 1 407 236,51 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0329 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 $, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 $ à 18 987 131,28 $, taxes incluses.

CG22 0325 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de

ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 $ à 960 212,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0326 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 $ à 776 007,60 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0324 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 $ à 17 033 042,79 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0323 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 $ à 8 229 357,30 $, taxes et contingences incluse.

CG22 0327 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 $ à 10 548 347,54 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0322 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 $ à 12 164 860,89 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0328 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 $ à 2 560 326,28 $, taxes et contingences incluses.

CE22 0820 – 11 Mai 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 $, taxes incluses (contrat : 359 273,88 $ + contingences : 53 891,08 $) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 $, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 $ + contingences : 590 628,87 $) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1

soumissionnaire).

CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 $ à 1 274 359,91 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingences : 48 289,50 $) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire).

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 $ à 15 716 395,08 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 $, à 9 890 690,54 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 $ à 8 093 019,94 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.).

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.).

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.).

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.).

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.).

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.).

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.).

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrerie RD ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 $, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense

totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78 $ + contingences: 9 301,48 $).

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19 $ + contingences : 8 881,82 $).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0443 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.).

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0136 du 26 mars 2020 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 204 321,84 $, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à la firme POMERLEAU inc. (CG18 0555) majorant ainsi le montant total du contrat de 10 497 184,55 $ à 13 701 506,39 $, taxes incluses.

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville

– Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L1202 « Acquisition et installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux - Lot A Mobilier de bureau et espaces de travail », visent l'octroi d'un contrat à la firme Artopex inc. pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux dans le cadre du projet de restauration patrimoniale de l'hôtel de ville de Montréal. L'objectif principal visé par la Ville de Montréal dans le cadre du présent appel d'offres est de conclure une entente écoresponsable pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour des aires de bureaux pour le projet d'aménagement des espaces administratifs, des espaces de restauration et des espaces particuliers de l'hôtel de ville de Montréal.

Les mobiliers neufs proposés doivent être de dernière génération et/ou doivent être compatibles avec les autres lignes ou gammes de produits offerts ou en développement par le manufacturier.

Il s'agit entre autres de mobilier pour :

- les espaces de bureaux à aires ouvertes;
- les bureaux fermés;
- des pupitres temporaires pour la salle du conseil permettant de débuter la restauration des pupitres d'origine;
- le rangement, etc.

Le lot L1202 « Acquisition et installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux - Lot A Mobilier de bureau et espaces de travail » sera financé par le budget autorisé de 14,5 M$ pour la réalisation du projet connexe lié aux lots suivants : le mobilier, les technologies de l'information (TI), la muséologie et la rétention des eaux.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres public 22-19640 pour lequel il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges pour ce lot. Parmi les preneurs, deux (2) ont déposé une soumission 28,57 (%).
Un suivi a été effectué auprès des autres preneurs du cahier des charges pour connaître les raisons pour lesquelles ils n'ont pas déposé de soumission. Seul un fournisseur a fourni une raison : la demande apparaît restrictive en raison d'un design spécifique selon les questions soulevées en addenda.

Les deux (2) soumissions jugées conformes, en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres, ont été remises par :

- **Artopex inc.**
- Groupe Ameublement Focus inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Artopex Inc.	1 687 394,21 $	337 478,84 $	2 024 873,05 $
Groupe Ameublement Focus Inc.	2 045 274,18 $	409 054,84 $	2 454 329,02 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 481 850,01 $	696 370,00 $	4 178 220,01 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 1 794 455,80 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 51,54 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			357 879,97 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			21,21 %

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation

La dernière estimation du projet réalisée par les professionnels est de 3 481 850,01 $ avant taxes. Il s'agit d'un écart de - 51,54 % par rapport au montant du plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée des professionnels, éléments clés

L'écart entre les prix soumis et les estimations sont principalement causés par :

- Un bon niveau de compétitivité avéré du marché, dans un contexte où une rareté des soumissionnaires était appréhendée;
- Une conjoncture récente qui pourrait avoir favorisé l'approvisionnement en mobilier de bureau. Les estimateurs sont actuellement confrontés à des hausses marquées du marché dans l'industrie de la construction en raison de l'inflation, mais il se pourrait que des changements dans l'industrie des immeubles à bureaux aient eu un impact inverse sur ce marché spécialisé avec l'adoption massive des nouvelles habitudes de télétravail;
- Puisque le montage des documents d'appel d'offres est basé sur des critères de performance, et non sur des marques et modèles, il se peut que les composantes évaluées par les estimateurs soient d'une gamme supérieure à ceux présentés par le soumissionnaire.

Une réunion avec le plus bas soumissionnaire a été organisée par le Service de l'approvisionnement le 6 mars 2023 afin de compléter l'analyse de conformité technique effectuée par les professionnels dans l'objectif d'éclaircir les intentions du soumissionnaire en lien avec les fiches techniques déposées dans la soumission. Lors de cette réunion, les commentaires préliminaires des professionnels vis-à-vis de la documentation technique ont été présentés au soumissionnaire. Lors de cette réunion, le soumissionnaire a déclaré être en mesure de proposer des solutions alternatives afin de se conformer aux exigences des plans et devis.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, l'évaluation du rendement de l'adjudicataire est requise.

Artopex inc. ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier.

Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et le contractant n'est pas visé par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la Liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme Artopex inc. s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 1 687 394,21 $, incluant les taxes.
Une provision de 20 % pour contingences, soit 337 478,84 $, incluant les taxes est prévue.

La dépense totale à autoriser est donc de 2 024 873,05 $, incluant les taxes et les contingences, avant ristourne. Elle est répartie de la façon suivante : 80 % en 2023 et 20 % en 2024.

La part du projet # 66034 *« Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville »* de 2 024 873,05$ (taxes incluses) sera financée par le budget autorisé de 14,5 M$ pour la réalisation du projet connexe lié aux lots suivants : le mobilier, les technologies de l'information (TI), la muséologie et la rétention des eaux. La répartition se fera comme suit :

Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) :

- Règlements de compétence municipale 21-027 & 15-075 - Travaux de rénovation hôtel de ville pour un montant total de 1 135 346,32 $;

- Règlements de compétence d'agglomération RCG 22-028 Travaux de protection d'immeubles et RCG 15-009 Travaux de rénovation hôtel de ville pour un montant total de 889 526,73 $.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2023 est de 43,93 % agglo et de 56,07 % corpo, selon les taux d'occupation lors de la fermeture de l'hôtel de ville.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes au présent sommaire décisionnel.

Ce projet ne contribue pas à l'action 46 du plan climat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention du contrat du lot L1202 « Acquisition et installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux - Lot A Mobilier de bureau et espaces de travail » pourrait avoir un impact direct en lien avec les activités de restauration des pupitres de la salle du conseil et une incidence sur l'acquisition d'équipements technologiques qui doivent être intégrés aux meubles de la salle du conseil, et conséquemment sur le respect de l'échéancier du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le comité exécutif: 05 avril 2023
Approbation par le conseil municipal : 17 avril 2023
Approbation par le conseil d'agglomération : 20 avril 2023
Début du mandat de l'adjudicataire (approximation) : 24 avril 2023
Période du contrat : 24 avril 2023 au 1er mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve MALÉPART, Direction générale
Gustavo RIBAS, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 14 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DOYON
Conceptrice des aménagements - immeubles

Tél : 438-824-9986
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-09

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2023-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directrice de service - gestion et planification des immeubles
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2023-03-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1239057002*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers, Division projets corporatifs*
Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

*1. Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*
*10. Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision*
*11. Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*
*12. Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*
*15. Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.

10. Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique

11. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

12. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

15. De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisanats qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006 **Projet: Rénover l'Hôtel de Ville_Phase 2**
Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 22-19640
Lot 1202: Services d'ébénisterie artisanale pour la restauration de mobiliers patrimoniaux existants pour la salle du conseil
No. GDD: 1239057002
Étape: Octroi de contrat

Artopex Inc.

					Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**	**Qté**	**%**	**$**			
	Moobilier de bureau et espaces de travail		100%	1467618,36	73 380,92	146 394,93	1 687 394,21
	Montants pour items à prix unitaires						
	Sous-total :		**100,0%**	**1 467 618,36**	**73 380,92**	**146 394,93**	**1 687 394,21**
	Contingences		20,0%	293 523,67	14 676,18	29 278,99	337 478,84
	Total - Contrat :			**1 761 142,03**	**88 057,10**	**175 673,918**	**2 024 873,05**
Incidences:	Dépenses générales						
	Dépenses spécifiques						
	Total - Incidences :		0,0%	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**1 761 142,03**	**88 057,10**	**175 673,92**	**2 024 873,05**
Ristournes:	Tps	100,00%			88 057,10		88 057,10
	Tvq	50,0%				87 836,96	87 836,96
	Coût après rist. (Montant à emprunter)			**1 761 142,03**	**0,00**	**87 836,96**	**1 848 978,99**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1239057002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Artopex inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A Mobilier de bureau et espaces de travail » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 024 873,05 $, taxes incluses (contrat : 1 687 394,21 $ taxes incluses + contingences : 337 478,84 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19640 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19640 - PV.pdf
22-19640 SEAO _ Liste des commandes.pdf
22-19640 TCP LOT A.pdf
22-19640 Intervention Nouvelle Appel D'offres.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Acheteur niveau 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-16

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 217-3536
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19640

No du GDD : 1239057002

Titre de l'appel d'offres : Acquisition et installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux pour le projet de restauration et de mise aux normes de l'Hôtel de Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 2 - 11 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 6 - 12 - 2022

Ouverture faite le : 19 - 1 - 2023

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 10

Date du dernier addenda émis : 17 - 1 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 77 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 28,57

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 5 - 2023

Date d'échéance révisée : 19 - 5 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Artopex Inc.	1 687 394,21 $	√	A
Groupe Ameublement Focus Inc.	2 045 274,18 $		

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme Artopex Inc., plus bas soumissionnaire conforme. Des CINQ (5) autres firmes détentrices du cahier des charges, 1 demande trop restrictive, 4 n'ont pas répondu.

Préparé par : Eddy DUTELLY

Le 16 - 3 - 2023

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Numéro d'appel d'offres	**22-19640**
Titre de l'appel d'offres	**Acquisition et installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux pour le projet de restauration et de mise aux normes de l'Hôtel de Ville de Montréal**
Mode d'adjudication	**Plus bas soumissionnaire conforme**
Règle d'adjudication	**Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire**

Description	Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Artopex inc.	Groupe ameublement Focus Inc.		
Fourniture et installation de mobiliers neufs pour les aires de bureau pour le projetde restauration et de mise aux normes de l'Hôtel de ville de Montréal	Lot A	Mobilier de bureau et espaces de travail	1	Forfaitaire	**1 467 618,36 $**	**1 778 886,00 $**		
					1 467 618,36 $	1 778 886,00 $	0,00 $	- $
					73 380,92 $	88 944,30 $	- $	- $
					146 394,93 $	177 443,88 $	- $	- $
					1 687 394,21 $	2 045 274,18 $	- $	**- $**
				Estimé	**3 481 850,01 $**	**3 481 850,01 $**		
				Ecart (économie)				
				Ecart %	**-51,54%**	(0,41) $	#DIV/0!	**#DIV/0!**

Analyse administrative des soumissionnaires (2)	Requis				
NEQ/Formulaire soumission		**1140909160**	**1170257639**		
NEQ/SEAO		**1140909160**	**1170257639**		
Date d'immatriculation					
Signature	Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Validation de conformité - CNESST	Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Visite obligatoire	Oui	**Conforme**	**Conforme**	**Conforme**	**Conforme**

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

8 preneurs cahier des charges
2 soumissionnaires

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Vérifié par : Eddy DUTELLY	**Date :** 9 mars 2023

Nombre Désistement	Raison
1	Autres engagements
5	Pas de réponse

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19640
Numéro de référence : 1658026
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition et installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux pour le projet de restauration et de mise aux normes de l'Hôtel de Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC. 1567 boul. Lionel Boulet Varennes, QC, J3X 1P7 NEQ : 1170257639	Madame Geneviève Tétreault Téléphone : 514 644-5551 Télécopieur :	**Commande : (2108927)** 2022-11-04 9 h **Transmission :** 2022-11-04 9 h	3822437 - 22-19640 ADDENDA_NO1 QetR_20221110_2 2022-11-10 17 h 23 - Courriel 3823612 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (devis) 2022-11-14 16 h 13 - Courriel 3823613 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (plan) 2022-11-14 17 h - Messagerie 3831882 - 22-19640 ADDENDA_NO3 QetR_20221123-2 (1) 2022-11-30 9 h 26 - Courriel 3834210 - 22-19640 ADDENDA_NO4 REPORTDATE 2022-12-05 9 h 58 - Courriel 3836135 - 22-19640 ADDENDA_NO5 QetR 2022-12-08 10 h 23 - Courriel 3841210 - 22-19640 ADDENDA_NO6 REPORT QetR 2022-12-19 12 h 55 - Courriel 3845951 - 22-19640 ADDENDA_NO7 MODIFICATION APPROBATION_20230109 2023-01-09 17 h 22 - Courriel 3847938 - 22-19640 ADDENDA_NO8 QetR_20230112_2 2023-01-12 15 h 43 - Courriel 3848038 - 22-19640 ADDENDA_NO9 MODIFICATIONS 2023-01-12 17 h 34 - Courriel 3850207 - 22-19640 ADDENDA_NO10 QetR_20220117 2023-01-17 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Varennes. 175, rue Saint-Anne CP 5000 Varennes, QC, J3X 1T5 http://www.ville.varennes.qc.ca NEQ :	Madame Caroline Gagnon Téléphone : 450 652-9888 Télécopieur :	**Commande : (2113634)** 2022-11-15 14 h 31 **Transmission :** 2022-11-15 14 h 31	3822437 - 22-19640 ADDENDA_NO1 QetR_20221110_2 2022-11-15 14 h 31 - Téléchargement 3823612 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (devis) 2022-11-15 14 h 31 - Téléchargement 3823613 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (plan) 2022-11-15 14 h 31 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐	ARTOPEX INC. 800, Vadnais Granby, QC, J2J 1A7 http://www.artopex.com NEQ : 1140909160	Madame Audrey Gagnon Téléphone : 450 378-0189 Télécopieur :	**Commande : (2109263)** 2022-11-04 15 h 01 **Transmission :** 2022-11-04 15 h 01	3822437 - 22-19640 ADDENDA_NO1 QetR_20221110_2 2022-11-10 17 h 23 - Courriel 3823612 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (devis) 2022-11-14 16 h 13 - Courriel 3823613 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (plan) 2022-11-14 16 h 59 - Messagerie 3831882 - 22-19640 ADDENDA_NO3 QetR_20221123-2 (1) 2022-11-30 9 h 26 - Courriel 3834210 - 22-19640 ADDENDA_NO4 REPORTDATE 2022-12-05 9 h 58 - Courriel 3836135 - 22-19640 ADDENDA_NO5 QetR 2022-12-08 10 h 23 - Courriel 3841210 - 22-19640 ADDENDA_NO6 REPORT QetR 2022-12-19 12 h 55 - Courriel 3845951 - 22-19640 ADDENDA_NO7 MODIFICATION APPROBATION_20230109 2023-01-09 17 h 22 - Courriel 3847938 - 22-19640 ADDENDA_NO8 QetR_20230112_2 2023-01-12 15 h 43 - Courriel 3848038 - 22-19640 ADDENDA_NO9 MODIFICATIONS 2023-01-12 17 h 33 - Courriel 3850207 - 22-19640 ADDENDA_NO10 QetR_20220117 2023-01-17 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC. 1350 Flint Road North York, ON, M3J 2J7 http://www.globaltotaloffice.com NEQ : 1145016383	Monsieur John Ruffolo Téléphone : 416 661-3660 Télécopieur : 416 661-4300	**Commande : (2108548)** 2022-11-03 11 h 25 **Transmission :** 2022-11-03 11 h 25	3822437 - 22-19640 ADDENDA_NO1 QetR_20221110_2 2022-11-10 17 h 23 - Courriel 3823612 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (devis) 2022-11-14 16 h 13 - Courriel 3823613 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (plan) 2022-11-14 17 h - Messagerie 3831882 - 22-19640 ADDENDA_NO3 QetR_20221123-2 (1) 2022-11-30 9 h 26 - Courriel 3834210 - 22-19640 ADDENDA_NO4 REPORTDATE 2022-12-05 9 h 58 - Courriel 3836135 - 22-19640 ADDENDA_NO5 QetR 2022-12-08 10 h 23 - Courriel 3841210 - 22-19640 ADDENDA_NO6 REPORT QetR 2022-12-19 12 h 55 - Courriel 3845951 - 22-19640 ADDENDA_NO7 MODIFICATION APPROBATION_20230109 2023-01-09 17 h 22 - Courriel 3847938 - 22-19640 ADDENDA_NO8 QetR_20230112_2 2023-01-12 15 h 43 - Courriel 3848038 - 22-19640 ADDENDA_NO9 MODIFICATIONS

				2023-01-12 17 h 34 - Courriel 3850207 - 22-19640 ADDENDA_NO10 QetR_20220117 2023-01-17 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TEKNION ROY & BRETON INC. 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal Suite 1620 Montréal, QC, H3B 0M7 NEQ : 1169629970	Monsieur Patrice Deslauriers Téléphone : 514 875-2630 Télécopieur : 514 866-0554	**Commande : (2109630)** 2022-11-07 10 h 39 **Transmission :** 2022-11-07 10 h 39	3822437 - 22-19640 ADDENDA_NO1 QetR_20221110_2 2022-11-10 17 h 23 - Courriel 3823612 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (devis) 2022-11-14 16 h 13 - Courriel 3823613 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (plan) 2022-11-14 16 h 59 - Messagerie 3831882 - 22-19640 ADDENDA_NO3 QetR_20221123-2 (1) 2022-11-30 9 h 26 - Courriel 3834210 - 22-19640 ADDENDA_NO4 REPORTDATE 2022-12-05 9 h 58 - Courriel 3836135 - 22-19640 ADDENDA_NO5 QetR 2022-12-08 10 h 23 - Courriel 3841210 - 22-19640 ADDENDA_NO6 REPORT QetR 2022-12-19 12 h 55 - Courriel 3845951 - 22-19640 ADDENDA_NO7 MODIFICATION APPROBATION_20230109 2023-01-09 17 h 22 - Courriel 3847938 - 22-19640 ADDENDA_NO8 QetR_20230112_2 2023-01-12 15 h 43 - Courriel 3848038 - 22-19640 ADDENDA_NO9 MODIFICATIONS 2023-01-12 17 h 33 - Courriel 3850207 - 22-19640 ADDENDA_NO10 QetR_20220117 2023-01-17 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TRIUM MOBILIER DE BUREAU INC. 3200, rue St-Patrick Montréal, QC, H3K 3H5 http://www.trium.ca NEQ : 1163091698	Madame cecilia Lent Téléphone : 514 549-4551 Télécopieur :	**Commande : (2111505)** 2022-11-10 9 h 17 **Transmission :** 2022-11-10 9 h 17	3822437 - 22-19640 ADDENDA_NO1 QetR_20221110_2 2022-11-10 17 h 23 - Courriel 3823612 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (devis) 2022-11-14 16 h 13 - Courriel 3823613 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (plan) 2022-11-14 17 h 01 - Messagerie 3831882 - 22-19640 ADDENDA_NO3 QetR_20221123-2 (1) 2022-11-30 9 h 26 - Courriel 3834210 - 22-19640 ADDENDA_NO4 REPORTDATE 2022-12-05 9 h 58 - Courriel 3836135 - 22-19640 ADDENDA_NO5 QetR 2022-12-08 10 h 23 - Courriel 3841210 - 22-19640 ADDENDA_NO6 REPORT QetR 2022-12-19 12 h 55 - Courriel 3845951 - 22-19640 ADDENDA_NO7 MODIFICATION APPROBATION_20230109

				2023-01-09 17 h 22 - Courriel 3847938 - 22-19640 ADDENDA_NO8 QetR_20230112_2 2023-01-12 15 h 43 - Courriel 3848038 - 22-19640 ADDENDA_NO9 MODIFICATIONS 2023-01-12 17 h 34 - Courriel 3850207 - 22-19640 ADDENDA_NO10 QetR_20220117 2023-01-17 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	La Municipalité de La Pêche 1, route Principale Ouest La Pêche, QC, J0X 2W0 http://www.villelapeche.qc.ca NEQ :	Madame Karine Dubois Téléphone : 819 456-2161 Télécopieur :	**Commande : (2147921)** 2023-02-09 8 h 43 **Transmission :** 2023-02-09 8 h 43	3822437 - 22-19640 ADDENDA_NO1 QetR_20221110_2 2023-02-09 8 h 43 - Téléchargement 3823612 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (devis) 2023-02-09 8 h 43 - Téléchargement 3823613 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (plan) 2023-02-09 8 h 43 - Téléchargement 3831882 - 22-19640 ADDENDA_NO3 QetR_20221123-2 (1) 2023-02-09 8 h 43 - Téléchargement 3834210 - 22-19640 ADDENDA_NO4 REPORTDATE 2023-02-09 8 h 43 - Téléchargement 3836135 - 22-19640 ADDENDA_NO5 QetR 2023-02-09 8 h 43 - Téléchargement 3841210 - 22-19640 ADDENDA_NO6 REPORT QetR 2023-02-09 8 h 43 - Téléchargement 3845951 - 22-19640 ADDENDA_NO7 MODIFICATION APPROBATION_20230109 2023-02-09 8 h 43 - Téléchargement 3847938 - 22-19640 ADDENDA_NO8 QetR_20230112_2 2023-02-09 8 h 43 - Téléchargement 3848038 - 22-19640 ADDENDA_NO9 MODIFICATIONS 2023-02-09 8 h 43 - Téléchargement 3850207 - 22-19640 ADDENDA_NO10 QetR_20220117 2023-02-09 8 h 43 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	SQI-Direction de la coordination et du soutien en gestion des immeubles 525 boulevard René-Lévesque Est, 6e étage Québec, QC, G1R5S9 NEQ :	Madame Véronique Robitaille Téléphone : 418 646-1766 Télécopieur :	**Commande : (2116149)** 2022-11-22 8 h 30 **Transmission :** 2022-11-22 8 h 30	3822437 - 22-19640 ADDENDA_NO1 QetR_20221110_2 2022-11-22 8 h 30 - Téléchargement 3823612 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (devis) 2022-11-22 8 h 30 - Téléchargement 3823613 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (plan) 2022-11-22 8 h 30 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	UNIQUE MOBILIER DE BUREAU 2383, rue st-césaire Marieville, QC, j3m 1n9 NEQ : 1141850421	Monsieur Jean-Francois Provost Téléphone : 450 658-1726 Télécopieur : 514 360-6972	**Commande : (2109277)** 2022-11-04 15 h 09 **Transmission :** 2022-11-04 15 h 09	3822437 - 22-19640 ADDENDA_NO1 QetR_20221110_2 2022-11-10 17 h 22 - Courriel 3823612 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (devis) 2022-11-14 16 h 13 - Courriel

				3823613 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (plan) 2022-11-14 16 h 59 - Messagerie 3831882 - 22-19640 ADDENDA_NO3 QetR_20221123-2 (1) 2022-11-30 9 h 26 - Courriel 3834210 - 22-19640 ADDENDA_NO4 REPORTDATE 2022-12-05 9 h 58 - Courriel 3836135 - 22-19640 ADDENDA_NO5 QetR 2022-12-08 10 h 23 - Courriel 3841210 - 22-19640 ADDENDA_NO6 REPORT QetR 2022-12-19 12 h 55 - Courriel 3845951 - 22-19640 ADDENDA_NO7 MODIFICATION APPROBATION_20230109 2023-01-09 17 h 22 - Courriel 3847938 - 22-19640 ADDENDA_NO8 QetR_20230112_2 2023-01-12 15 h 43 - Courriel 3848038 - 22-19640 ADDENDA_NO9 MODIFICATIONS 2023-01-12 17 h 33 - Courriel 3850207 - 22-19640 ADDENDA_NO10 QetR_20220117 2023-01-17 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Varennes. 175, rue Saint-Anne CP 5000 Varennes, QC, J3X 1T5 http://www.ville.varennes.qc.ca NEQ :	Madame Caroline Gagnon Téléphone : 450 652-9888 Télécopieur :	**Commande : (2109855)** 2022-11-07 14 h 34 **Transmission :** 2022-11-07 14 h 34	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	GRAND & TOY LIMITÉE 200 Aviva Park Drive Vaughan, ON, L4L 9C7 https://www.grandandtoy.com NEQ : 1145735826	Madame Beth Cummings Téléphone : 514 636-7733 Télécopieur :	**Commande : (2108770)** 2022-11-03 15 h 45 **Transmission :** 2022-11-03 15 h 45	3822437 - 22-19640 ADDENDA_NO1 QetR_20221110_2 2022-11-10 17 h 23 - Courriel 3823612 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (devis) 2022-11-14 16 h 13 - Courriel 3823613 - 22-19640 ADDENDA_NO2 Amendement (plan) 2022-11-14 17 h - Messagerie 3831882 - 22-19640 ADDENDA_NO3 QetR_20221123-2 (1) 2022-11-30 9 h 26 - Courriel 3834210 - 22-19640 ADDENDA_NO4 REPORTDATE 2022-12-05 9 h 58 - Courriel 3836135 - 22-19640 ADDENDA_NO5 QetR 2022-12-08 10 h 23 - Courriel 3841210 - 22-19640 ADDENDA_NO6 REPORT QetR 2022-12-19 12 h 55 - Courriel 3845951 - 22-19640 ADDENDA_NO7 MODIFICATION APPROBATION_20230109 2023-01-09 17 h 22 - Courriel 3847938 - 22-19640 ADDENDA_NO8 QetR_20230112_2 2023-01-12 15 h 43 - Courriel 3848038 - 22-19640 ADDENDA_NO9 MODIFICATIONS 2023-01-12 17 h 34 - Courriel

3850207 - 22-19640 ADDENDA_NO10
QetR_20220117
2023-01-17 14 h 38 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1239057002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Artopex inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A Mobilier de bureau et espaces de travail » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 024 873,05 $, taxes incluses (contrat : 1 687 394,21 $ taxes incluses + contingences : 337 478,84 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19640 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1239057002 - Acquisition mobilier Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-14

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.004

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1238144001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9048-3173 Québec inc., pour la manutention et la livraison d'arbres produits à la pépinière municipale à l'intention des divers arrondissements de la Ville en 2023 et 2024 - Dépense totale de 451 118,78 $, taxes incluses (contrat : 360 895,03 $ + contingences : 36 089,50 $ + variation des quantités : 54 134,25 $) - Appel d'offres public 23-19832 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à 9048-3173 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la manutention et la livraison d'arbres produits à la pépinière municipale aux divers arrondissements de la Ville en 2023 et 2024, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 360 895,03 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19832;

2. d'autoriser une dépense de 36 089,50 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépenses de 54 134,25 $, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-03-31 08:12

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1238144001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9048-3173 Québec inc., pour la manutention et la livraison d'arbres produits à la pépinière municipale à l'intention des divers arrondissements de la Ville en 2023 et 2024 - Dépense totale de 451 118,78 $, taxes incluses (contrat : 360 895,03 $ + contingences : 36 089,50 $ + variation des quantités : 54 134,25 $) - Appel d'offres public 23-19832 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La pépinière municipale de la Ville de Montréal est située à L'Assomption, dans la région de Lanaudière. Elle y est établie depuis le début des années 2000 sur un territoire d'une superficie d'environ 70 hectares. Elle fournit annuellement approximativement 4 000 arbres de calibre aux arrondissements de la Ville de Montréal, de la mi-avril à la mi-novembre.

Les activités de livraison et de manutention des arbres nécessitent un véhicule lourd spécialisé muni d'un équipement de levage ainsi qu'un opérateur spécialisé non disponible en régie.

L'appel d'offres public 23-19832 a été publié le 22 février 2023 dans le quotidien Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). La durée de la publication a été de 21 jours. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 16 mars 2023.

Aucun addenda n'a été émis.

Les soumissions déposées sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture des soumissions.

Le Plan de la forêt urbaine est considéré comme un programme d'envergure avec date de fin, il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets/programmes d'envergure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 0501 - 8 avril 2022 - Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 119 636,09 $, taxes incluses, pour les services de manutention et de livraison d'arbres pour l'année 2022 (15 avril au 31 décembre 2022), dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise 9048-3173 inc. (CE18 0367), majorant ainsi le montant total du contrat de 119 121 $ à 238 757,09 $ taxes incluses.

Bon de commande N° 1482708 - 6 avril 2021 - Accorder un contrat à l'entreprise 9048-3173 Québec inc., pour les services de manutention et de livraison d'arbres aux divers arrondissements de la Ville pour une durée de 12 mois – Dépense totale de 119 121,00 $ taxes incluses – Appel d'offres public 21-18634 – Trois (3) soumissionnaires conformes.

CE18 0367 - 14 mars 2018 - Accorder à 9048-3173 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de manutention et de livraison d'arbres et de grilles d'arbres aux divers arrondissements de la Ville de Montréal, d'une durée de 12 mois avec option de prolongation de deux périodes individuelles d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 125 667,68 $, taxes incluses, pour la première année, pour un montant total de 384 593,36 $, taxes incluses, pour trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16700.

DESCRIPTION

Le contrat consiste à fournir les services de manutention et de livraison des arbres en provenance de la pépinière municipale vers les arrondissements de la Ville. Les prix unitaires fournis pour les années 2023 et 2024 sur le bordereau de soumission comprennent :

- la livraison d'arbres en panier de broche de petit gabarit au printemps;
- la livraison d'arbres en panier de broche de gros gabarit au printemps;
- la livraison d'arbres en panier de broche de petit gabarit à l'automne;
- la livraison d'arbres en panier de broche de gros gabarit à l'automne;
- la livraison d'arbres en contenant à l'automne;
- le taux horaire pour le transport du matériel avec un chargeur de type grue avec pince ou camion plateforme ou transport en vrac.

Les travaux seront réalisés en collaboration avec les intervenants et intervenantes des arrondissements concernés. Ils seront réalisés sous la supervision de l'équipe de la pépinière municipale. Le devis prévoit des échéanciers précis et plusieurs critères techniques à respecter. Des pénalités journalières ou pour chaque faute sont applicables advenant qu'un élément du devis ne soit pas respecté.

Sur la base de l'expérience des années antérieures, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre du présent contrat. Un montant représentant 10 % de la valeur totale du contrat est prévu pour les contingences (36 089,50 $ taxes incluses) et un montant représentant 15 % de la valeur totale du contrat est prévu pour les variations de quantités (54 134,25 $ taxes incluses).

JUSTIFICATION

Il y a eu quatre preneurs du cahier des charges, dont deux qui ont déposé une soumission, soit 50 % des preneurs.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)

9048-3171 QUÉBEC INC.	360 895,03 $	90 223,75 $	451 118,78 $
Pépinière Jardin 2000 inc.	404 022,15 $	101 005,54 $	505 027,69 $
Dernière estimation réalisée ($)	444 079,75 $	111 019,94 $	555 099,69 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 83 184,72 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-18,73 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			43 127,12 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			11,95 %

À la suite de l'analyse des soumissions, l'entreprise 9048-3173 Québec inc. est déclarée plus bas soumissionnaire conforme.

Il y a un écart favorable de près de 19 % entre la dernière estimation de la Ville et la plus basse soumission conforme. Il s'agit d'une entreprise familiale dont les coûts d'exploitation sont bas pour le marché. Le matériel roulant utilisé leur appartient et le principal opérateur de machinerie en est également le propriétaire. C'est probablement ce qui explique aussi l'écart de près de 12 % entre les deux soumissionnaires puisque la deuxième plus basse est une entreprise de plus grande taille.

En date du 17 mars 2023, cette entreprise n'était pas :

- sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant;
- inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- rendue non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

L'autorisation à contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise pour ce contrat, car celui-ci n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats public* .

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, une évaluation de risque a été effectuée par les professionnels et elle qui démontre un risque faible. Par conséquent, l'évaluation du rendement de l'adjudicataire n'est pas nécessaire pour ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal du contrat à octroyer est de 451 118,78 $ taxes incluses, incluant les contingences (36 089,50 $) et le budget de variation des quantités (54 134,25 $).
La répartition de la dépense (nette de ristournes) par année se fera comme suit :

Année	Contrat	Contingences	Variation des quantités	Total
2023	159 255,54 $	15 925,56 $	23 888,33 $	199 069,43 $
2024	170 289,73 $	17 028,97 $	25 543,46 $	212 862,16 $
Total	329 545,27 $	32 954,53 $	49 431,79 $	411 931,58 $

Cette dépense sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 16-047 et 17-072 - Plan de gestion de la forêt urbaine.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en matière de changements climatiques et des engagements en matière d'équité.

Le projet contribue à l'action 20 du Plan climat 2020-2030 : Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de l'octroi du contrat pourrait entraîner un délai dans la livraison des arbres aux arrondissements de la Ville et mettre en péril les plantations printanières prévues.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités se font en conformité avec les directives liées à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans la cadre de ce dossier, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 12 avril 2023.
Période visée pour les livraisons de printemps : entre la 3e semaine d'avril et la fin de mai (2023 et 2024).
Période visée pour les livraisons d'automne : entre la 2e semaine d'août et la 2e semaine de septembre, et entre la 2e semaine d'octobre et la fin de novembre (2023 et 2024).
Fin du contrat : 31 décembre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Amelie Josian ONGMAHAN BEHALAL)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Naoual DRIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gustavo RIBAS, Direction générale
Eve MALÉPART, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 24 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc ST-HILAIRE
Chef d'équipe, division Forêt urbaine

Tél : 514-820-7114
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-20

Isabelle GIRARD
Cheffe de divison (pour Daniel Bédard) : Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Madame Isabelle Girard, Chef de division, Concertation et Bureau du Mont-Royal pour me remplacer du 4 au 26 mars 2023, dans l'exercice de mes fonctions de chef de division, Forêt urbaine et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant.

Tél : 514 872-4046
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne DESAUTELS
Directrice par intérim, Gestion des grands parcs et milieux naturels
Tél : 514 280-6721
Approuvé le : 2023-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice SGPMRS

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2023-03-28

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1238144001
Unité administrative responsable : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Projet : Accorder un contrat à 9048-3173 Qc inc., pour la manutention et la livraison d'arbres produits à la pépinière municipale aux divers arrondissements de la Ville en 2023 et 2024 - Dépense totale de 451 118,78 $, taxes incluses (Contrat : 360 895,03 $ + Contingences : 36 089,50 $ + Variation de quantités : 54 134,25 $) - Appel d'offres public 23-19832 (2 soumissionnaires).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 2 : Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Transport et manutention d'environ 4 000 arbres de calibre par année (2023 et 2024) produits à la pépinière municipale vers les arrondissements de la Ville.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1238144001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un contrat à 9048-3173 Québec inc., pour la manutention et la livraison d'arbres produits à la pépinière municipale à l'intention des divers arrondissements de la Ville en 2023 et 2024 - Dépense totale de 451 118,78 $, taxes incluses (contrat : 360 895,03 $ + contingences : 36 089,50 $ + variation des quantités : 54 134,25 $) - Appel d'offres public 23-19832 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

23-19832 Liste des commandes.pdf
23-19832 PV.pdf
23-19832_Intervention.pdf
23-19832_TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Naoual DRIR
Agente d'approvisionnement, niveau 2

Tél : naoual.drir@montreal.ca

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-23

Michael SAOUMAA
Chef de section - Service de l'approvisionnement
Tél : (514) 280-1994
Division : Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 23-19832 — No du GDD : 1238144001

Titre de l'appel d'offres : Service de manutention et livraison d'arbres aux divers arrondissements de la Ville 2023 et 2024

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 2 - 2023

Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : 16 - 3 - 2023

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 14 - 6 - 2023

Date d'échéance révisée : 14 - 6 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
9048-3173 QUÉBEC INC.	360 895,03 $	√	
PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC.	404 022,15 $		

Information additionnelle

Préparé par : Naoual Drir — Le 17 - 3 - 2023

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
23-19832

Agent d'approvisionnement
Naoual Drir

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
9048-3173 QUÉBEC INC.										
	LOT1								151 690,00 $	174 405,58 $
	LOT2								162 200,00 $	186 489,45 $
Total (9048-3173 QUÉBEC INC.)									**313 890,00 $**	**360 895,03 $**
PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC.										
	LOT1								175 700,00 $	202 011,08 $
	LOT2								175 700,00 $	202 011,08 $
Total (PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC.)									**351 400,00 $**	**404 022,15 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 23-19832
Numéro de référence : 1693751
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Service de manutention et livraison d'arbres aux divers arrondissements de la Ville 2023 et 2024

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9048-3173 Québec inc 1471 Chemin de St Gérard Shawinigan, QC, G9R1J1 http://leoniest-gelais@cgocable.ca	Monsieur Éric Cantin Téléphone : 819 539-8404 Télécopieur :	**Commande : (2155967)** 2023-02-22 19 h 35 **Transmission :** 2023-02-22 19 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
9180-3320 QUÉBEC INC. 2955 Rue Camus Terrebonne, QC, J6Y 2A3	Monsieur Raymond Lyonnais Téléphone : 514 292-1937 Télécopieur :	**Commande : (2155685)** 2023-02-22 13 h 02 **Transmission :** 2023-02-22 13 h 02	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSTRUCTION URBEX INC. 3410 Rue Hormidas-Deslauriers H8T 3P2 Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com	Monsieur Marc-André Bastien Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	**Commande : (2159075)** 2023-02-28 11 h 11 **Transmission :** 2023-02-28 11 h 11	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. 2000 chemin de la Belle-Rivière Sainte-Julie, QC, j3e 1y2 http://www.pepinierejardin2000.com	Monsieur Marc-Antoine Veilleux Téléphone : 450 649-2622 Télécopieur : 450 649-9800	**Commande : (2157753)** 2023-02-26 14 h 43 **Transmission :** 2023-02-26 14 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1238144001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un contrat à 9048-3173 Québec inc., pour la manutention et la livraison d'arbres produits à la pépinière municipale à l'intention des divers arrondissements de la Ville en 2023 et 2024 - Dépense totale de 451 118,78 $, taxes incluses (contrat : 360 895,03 $ + contingences : 36 089,50 $ + variation des quantités : 54 134,25 $) - Appel d'offres public 23-19832 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1238144001-certification des fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Amelie Josian ONGMAHAN BEHALAL
Préposé(e) au budget
Tél : xxx-xxx-xxxx

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-23

Alpha OKAKESEMA
prepose(e) au budget
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.005

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239376002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats aux firmes Groupe de sécurité Garda SENC pour les lots 1 et 4 (dépenses totale de 2 181 065,33 $, taxes incluses) ainsi qu'à Axia Services pour les lots 2 et 3 (dépenses totales de 1 696 327,81 $, taxes incluses), pour les services de gardiennage et de tous les services connexes pour diverses unités d'affaires de la Ville pour une période d'approximativement vingt-quatre (24) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2025, incluant une option de prolongation de douze (12) mois - Dépenses totales de 3 877 393,08 $ taxes incluses – Appel d'offres public 22-19733 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période d'approximativement vingt-quatre (24) mois, les commandes pour la fourniture de services de gardiennage et de tous les services connexes pour diverses unités d'affaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19733;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Groupe de sécurité Garda SENC	Lot #1	601 432,94 $
Axia Services	Lot #2	1 051 698,40 $
Axia Services	Lot #3	644 629,41 $
Groupe de sécurité Garda SENC	Lot #4	1 579 632,33 $

2. de procéder à une évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda SENC et d'Axia Services;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-15 16:10

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1239376002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats aux firmes Groupe de sécurité Garda SENC pour les lots 1 et 4 (dépenses totale de 2 181 065,33 $, taxes incluses) ainsi qu'à Axia Services pour les lots 2 et 3 (dépenses totales de 1 696 327,81 $, taxes incluses), pour les services de gardiennage et de tous les services connexes pour diverses unités d'affaires de la Ville pour une période d'approximativement vingt-quatre (24) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2025, incluant une option de prolongation de douze (12) mois - Dépenses totales de 3 877 393,08 $ taxes incluses – Appel d'offres public 22-19733 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet un appel d'offres de services divisé en quatre (4) lots, pour la fourniture de services de gardiennage et de tous les services connexes pour divers bâtiments de plusieurs unités d'affaires.
En 2018, le Service de l'approvisionnement lançait l'appel d'offres public n°18-16579 qui comprenait 2 lots : le premier lot couvrait les installations d'Espace pour la vie et le deuxième, l'objet du présent dossier décisionnel, visait plusieurs bâtiments de la Ville de Montréal dont le Centre Claude-Robillard, le quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal, le Centre Strathearn, les installations des Grands parcs natures ainsi que des installations du Service du matériel roulant et des ateliers, pour ne nommer que ceux-ci. Ce contrat comprend également une banque d'heures afin de répondre aux différentes demandes de gardiennage provenant de plusieurs services et arrondissements. Le contrat actuel (18-16579) viendra à échéance le 4 mai 2023 à la fin de la seconde période additionnelle de douze (12) mois disponibles.

Les besoins en gardiennage pour les installations d'Espace pour la vie font l'objet d'un appel d'offres distinct que l'on retrouve au dossier décisionnel 1239376001.

L'appel d'offres public #22-19733 concernant le présent dossier a été publié les 19 décembre 2022 et 25 janvier 2023 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que les 19 décembre 2022 et 30 janvier 2023 dans le quotidien *Le Dev oi r* . Les soumissions ont été ouvertes le 7 février 2023, système à deux enveloppes.

Addenda	Date	Description	Impact

	d'émission		monétaire
1	25 janvier 2023	Report de la date d'ouverture des soumissions du 31 janvier au 7 février 2023 ainsi que de fournir les réponses aux questions reçues des soumissionnaires sur l'impact du renouvellement à venir du *Décret sur les agents de sécurité* sur les prix à soumettre.	Oui
2	25 janvier 2023	Répondre aux questions des soumissionnaires sur les preuves de suivi des formations exigées.	Non

Les soumissions sont valides pour une période de cent-vingt (120) jours, soit jusqu'au 7 juin 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0232 - 29 avril 2022 - Exercer la seconde option de prolongation de douze mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 026 006,37 $, taxes incluses, pour un service de gardiennage visant divers bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 556 709,82 $ à 9 582 716,19 $, taxes incluses.
CG21 0008 - 28 janvier 2021 - Exercer la première option de prolongation prévue dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), pour une période de 12 mois - Autoriser une dépense de 1 987 224,47 $, taxes incluses, pour un service de gardiennage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 569 485,35 $ à 7 556 709,82 $, taxes incluses.

CG18 0185 - 29 mars 2018 - Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres pour une durée de 36 mois débutant le 5 mai 2018. Les dépenses maximales sont de 5 569 485,35 $ taxes incluses. Appel d'offres public (18-16579) Lot #2.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat d'une durée approximative de vingt-quatre (24) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2025, pour la fourniture de services de gardiennage incluant tous les services connexes et les véhicules de patrouille pour les installations de diverses unités d'affaires afin d'assurer l'intégrité des plans de couverture de sécurité, dont l'estimation s'élève à 75 917 heures annuellement. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de douze (12) mois.
Le contrat est divisé en quatre (4) lots de manière à ouvrir le marché aux prestataires de services dotés d'un bassin de ressources humaines moindre.

- Le lot 1 comprend des installations du Service du matériel roulant et ateliers, le Complexe Claude-Robillard et certaines installations du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- Le lot 2 comprend les installations du Quartier général du SIM et du Marché Bonsecours;
- Le lot 3 comprend les installations du Centre Strathearn et la Cité des Hospitalières;
- Le lot 4 comprend une banque d'heures pour les besoins sporadiques des visites d'appel d'offres ainsi qu'une banque d'heures pour les besoins additionnels en gardiennage.

Chaque lot comprend une banque d'heures visant à combler les besoins non planifiés servant ainsi de contingences au contrat.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres #22-19733, quatorze (14) firmes se sont procurées le cahier de charge. De ces firmes, seulement trois (3) ont déposé une soumission, soit 21,4 % d'entre elles. Tous les preneurs de charge n'ayant pas soumissionné ont été sollicités par le Service de l'approvisionnement pour expliquer leur désistement et seulement trois (3) d'entre eux ont donné suite à la communication. Les raisons évoquées sont l'incapacité de fournir la garantie de soumission et d'exécution des travaux (1), l'incapacité de répondre aux besoins contractuels en raison d'engagements autres (1) ainsi que le manque de temps afin d'étudier l'appel d'offres à l'intérieur du délai alloué (1). Une soumission a été écartée puisqu'elle a été déposée après la date et l'heure limite.
L'estimation du contrat a été réalisée par les professionnels internes du SGPI. Celle-ci est basée sur les taux horaires du contrat en cours majorés en vertu de l'indice des prix à la consommation ainsi que des primes à venir qui seront imposés par le Décret sur les agents de sécurité. Le Décret n'ayant pas été renouvelé au moment de l'estimation des coûts du contrat (sera échu en juillet 2023), les primes ont dû être estimées en se basant sur un article paru dans le journal Le Soleil le 27 juillet 2022, lequel dressait un portrait potentiel des primes à venir. L'article décrit les conditions contenues dans la nouvelle convention collective du syndicat des Métallos, lesquelles devraient se refléter dans le nouveau Décret, selon l'article. Au moment de soumissionner, les soumissionnaires ne détenaient toujours pas le portrait juste des primes à considérer dans leur prix.

L'écart entre l'estimation du contrat et les prix soumis s'explique donc en partie par l'écart entre la projection des primes à venir effectuée par les adjudicataires et celle de l'estimation ainsi qu'un écart entre les taux horaires. Afin de guider les soumissionnaires, une proportion des heures de fin de semaine et de nuit a été fournie pour chaque site dans les documents d'appel d'offres.

LOT n° 1

Le lot #1 comprend :

- Les ateliers municipaux du Service du matériel roulant et des ateliers situés au 5035 de Rouen - 3 108 heures annuelles;
- Le Complexe sportif Claude-Robillard - 2 219 heures annuelles;
- Les installations du Parc-nature du Cap St-Jacques - 1 638 heures annuelles;
- Les installations de l'Ile-Bizard / Pointe-Théorêt - 726 heures annuelles;
- Les installations de l'Ile-de-la-Visitation - 692 heures annuelles;
- Une banque d'heures pour les besoins ponctuels - 756 heures annuelles.

À la suite de l'appel d'offres #22-19733, deux (2) des quatorze (14) firmes s'étant procuré le cahier des charges ont déposé une soumission, soit 14,3 % d'entre elles.

Les soumissionnaires sont les firmes suivantes :

- Groupe de sécurité Garda SENC;
- Neptune Security Services inc.

Un soumissionnaire a été jugé non conforme, la firme Neptune Security Services inc. Puisque la soumission de la firme Neptune Security Services inc. n'a pas atteint la note de passage lors de l'ouverture de la première enveloppe par le comité de sélection, la deuxième enveloppe, contenant la soumission financière, n'a pas été ouverte et a été retournée au

soumissionnaire.

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Groupe de sécurité Garda SENC	78 %	2,13	601 432,94 $	0 $	601 432,94 $
Dernière estimation réalisée			601 719,67 $	0 $	601 719,67 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 286,73 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 0,05 %

Considérant la présence d'une banque d'heures prévisionnelles annuelle de 756 heures, aucune contingence supplémentaire n'a été jugée nécessaire.

Le coût total de la seule soumission conforme est de 601 432,94 $ taxes incluses, soit 0,05 % inférieur à l'estimation.

La fin du contrat a été déterminée de manière à faciliter le processus de facturation, laquelle réduit la durée de ce dernier à moins de vingt-quatre (24) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2025. Le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de douze (12) mois à son expiration.

La firme Groupe de sécurité Garda SENC est détentrice d'une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 26 janvier 2024.

La firme Groupe de sécurité Garda SENC :

- ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'apparaît pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- ne fait l'objet d'aucune irrégularité selon le Registre des entreprises du Québec;
- n'est pas présente au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au Règlement sur la gestion contractuelle; et
- n'est pas mentionnée dans la Liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, devra faire l'objet d'une évaluation de rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

LOT n° 2

Le lot #2 comprend :

- Le Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal - 8 760 heures annuellement;
- Le Marché Bonsecours - 8 772 heures annuellement;
- Une banque d'heures pour les besoins ponctuels - 876 heures annuellement.

À la suite de l'appel d'offres #22-19733, trois (3) des quatorze (14) firmes s'étant procuré le cahier des charges ont déposé une soumission, soit 21,4 % d'entre elles.

Les soumissionnaires sont les firmes suivantes :

- Axia Services
- Groupe de sécurité Garda SENC;
- Neptune Security Services Inc.

Un soumissionnaire a été jugé non conforme, la firme Neptune Security Services Inc., n'ayant pas obtenu un pointage suffisant à l'ouverture de la première enveloppe.

Des trois (3) firmes ayant présenté une soumission, Axia Services est la plus basse conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Axia Services	73,5 %	1,17	1 051 698,40 $	0 $	1 051 698,40 $
Groupe de sécurité Garda SENC	78 %	0,96	1 338 127,11 $	0 $	1 338 127,11 $
Dernière estimation réalisée			1 339 218,45 $	0 $	1 339 218,45 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 287 520,05 $ - 21,47 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					286 428,71 $ 27,23 %

Considérant la présence d'une banque d'heures prévisionnelles annuelles de 876 heures, aucune contingence supplémentaire n'a été jugée nécessaire.

La fin du contrat a été déterminée de manière à faciliter le processus de facturation, laquelle réduit la durée de ce dernier à moins de vingt-quatre (24) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2025. Le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de douze (12) mois à son expiration.

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 1 051 698,40 $ $ taxes incluses, soit - 21,47 % inférieur à l'estimation. L'estimation du contrat a été basée sur les taux horaires du contrat en cours majorés en vertu de l'indice des prix à la consommation, soit de 30,88 $ pour l'année 2023. Ces derniers sont par la suite majorés pour les années subséquentes. Toutefois, le soumissionnaire offre un taux de 24,78 $ en début de contrat mais ne majore pas ses taux en cours de contrat, ce qui explique l'écart entre la soumission

et l'estimation.

La différence de 27,23 % entre le prix de l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire s'explique par un taux horaire inférieur de 6,31 $ l'heure dès la première année pour les heures planifiées puis un gel de ce taux pour les années 2024 et 2025. En ce qui a trait à la banque d'heures additionnelles, un écart de 6,17 $ l'heure est présent puis le taux est également gelé pour les années subséquentes. L'adjudicataire ne semble donc pas avoir indexé le taux horaire des agents annuellement.

La firme Axia Services est détentrice d'une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 6 novembre 2025.

La firme Axia Services :

- ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'apparaît pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- ne fait l'objet d'aucune irrégularité selon le Registre des entreprises du Québec;
- n'est pas présente au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au Règlement sur la gestion contractuelle; et
- n'est pas mentionnée dans la Liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, devra faire l'objet d'une évaluation de rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

LOT n° 3

Le lot #3 comprend :

- Le Centre interculturel Strathearn - 1 460 heures annuellement;
- La Cité des Hospitalières - 8 760 heures annuellement;
- Une banque d'heures pour les besoins ponctuels - 1 022 heures annuellement.

À la suite de l'appel d'offres #22-19733, trois (3) des quatorze (14) firmes s'étant procurées le cahier des charges ont déposé une soumission, soit 21,4 % d'entre elles.

Les soumissionnaires sont les firmes suivantes :

- Axia Services
- Groupe de sécurité Garda SENC;
- Neptune Security Services inc.

Un soumissionnaire a été jugé non conforme, la firme Neptune Security Services inc., n'ayant pas obtenu un pointage suffisant à l'ouverture de la première enveloppe.

Des trois (3) firmes ayant présenté une soumission, Axia Services est la plus basse conforme.

				AUTRES	

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	(Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Axia Services	72,5 %	1,90	644 629,41 $	0 $	644 629,41 $
Groupe de sécurité Garda SENC	78 %	1,57	817 749,87 $	0 $	817 749,87 $
Dernière estimation réalisée			818 416,84 $	0 $	818 416,84 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 173 787,43 $ - 21,23 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					173 120,46 $ 26,86 %

Considérant la présence d'une banque d'heures prévisionnelles annuelles de 1 022 heures, aucune contingence supplémentaire n'a été jugée nécessaire.

La fin du contrat a été déterminée de manière à faciliter le processus de facturation, laquelle réduit la durée de ce dernier à moins de vingt-quatre (24) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2025. Le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de douze (12) mois à son expiration.

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 644 629,41 $ taxes incluses, soit - 21,23 % inférieur à l'estimation. L'estimation du contrat a été basée sur les taux horaires du contrat en cours majorés en vertu de l'indice des prix à la consommation, soit de 30,88 $ pour l'année 2023. Ces derniers sont par la suite majorés pour les années subséquentes. Toutefois, le soumissionnaire offre un taux de 24,78 $ en début de contrat mais ne majore pas ses taux en cours de contrat, ce qui explique l'écart entre la soumission et l'estimation.

La différence de 26,86 % entre le prix de l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire s'explique par un taux horaire inférieur de 6,31 $ l'heure dès la première année pour les heures planifiées puis un gel de ce taux pour les années 2024 et 2025. En ce qui a trait à la banque d'heures additionnelles, un écart de 6,17 $ l'heure est présent puis le taux est également gelé pour les années subséquentes. L'adjudicataire ne semble donc pas avoir indexé le taux horaire des agents annuellement.

La firme Axia Services est détentrice d'une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 6 novembre 2025.

La firme Axia Services :

- ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'apparaît pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- ne fait l'objet d'aucune irrégularité selon le Registre des entreprises du Québec;
- n'est pas présente au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu

au Règlement sur la gestion contractuelle; et
- n'est pas mentionnée dans la Liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, devra faire l'objet d'une évaluation de rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

LOT n° 4

Le lot #4 comprend :

- Une banque d'heures afin de couvrir les visites d'appel d'offres SEAO - 2 300 heures annuellement;
- Une banque d'heures pour les besoins de gardiennage additionnels sporadiques - 18 000 heures annuellement.

À la suite de l'appel d'offres #22-19733, deux (2) des quatorze (14) firmes s'étant procurées le cahier des charges ont déposé une soumission, soit 14,3 % d'entre elles.

Les soumissionnaires sont les firmes suivantes :

- Groupe de sécurité Garda SENC;
- Neptune Security Services inc.

Un soumissionnaire a été jugé non conforme, la firme Neptune Security Services inc., n'ayant pas obtenu un pointage suffisant à l'ouverture de la première enveloppe.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Groupe de sécurité Garda SENC	78 %	0,81	1 579 632,33 $	0 $	1 579 632,33 $
Dernière estimation réalisée			1 478 085,81 $	0 $	1 478 085,81 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					101 546,52 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					6,87 %

La banque d'heures pour les besoins de gardiennage additionnels sporadiques sert également de contingences dans le cadre du présent lot.

Le coût total de la seule soumission conforme est de 1 579 632,33 $ $ taxes incluses, soit 6,87 % supérieur à l'estimation.

La fin du contrat a été déterminée de manière à faciliter le processus de facturation, laquelle réduit la durée de ce dernier à moins de vingt-quatre (24) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2025. Le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de douze (12) mois à son expiration.

La firme Groupe de sécurité Garda SENC est détentrice d'une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 26 janvier 2024.

La firme Groupe de sécurité Garda SENC :

- ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'apparaît pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- ne fait l'objet d'aucune irrégularité selon le Registre des entreprises du Québec;
- n'est pas présente au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au Règlement sur la gestion contractuelle; et
- n'est pas mentionnée dans la Liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, devra faire l'objet d'une évaluation de rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat sera entièrement comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles.
Le montant soumis pour la période d'environ vingt-quatre (24) mois est de :

LOTS	TOTAL AVANT TAXES	TPS	TVQ	TOTAL AVEC TAXES
1	523 098,88 $	26 154,94 $	52 179,11 $	601 432,94 $
2	914 719,20 $	45 735,96 $	91 243,24 $	1 051 698,40 $
3	560 669,20 $	28 033,46 $	55 926,75 $	644 629,41 $
4	1 373 892,00 $	68 694,60 $	137 045,73 $	1 579 632,33 $
TOTAL 4 LOTS	3 372 379,28 $	168 618,96 $	336 394,83 $	3 877 393,08 $

Aucun budget de contingence n'a été jugé nécessaire considérant la présence de banques prévisionnelles pour chaque lot prévues au devis.

Les services seront rendus à approximativement 33 % en 2023, 50 % en 2024 et 17 % en 2025. Les montants totaux des prix soumissionnés peuvent être répartis comme suit :

Lot	Prix soumissionné taxes incluses	2023 (8 mois)	2024	2025 (4 mois)
1	601 432,94 $	199 095,04 $	302 790,38 $	99 547,52 $
2	1 051 698,40 $	348 148,44 $	529 475,75 $	174 074,22 $
3	644 629,41 $	213 394,56 $	324 537,57 $	106 697,28 $
4	1 579 632,33 $	522 912,77 $	795 263,17 $	261 456,39 $
Total 4 lots	3 877 393,08 $	1 283 550,81 $	1 952 066,86 $	641 775,41 $

Cette dépense est imputée dans un centre de responsabilité mixte. La répartition Agglo/locale est basée sur le taux d'occupation des bâtiments et est révisée annuellement lors de la confection du budget.

Le présent dossier ne s'applique pas à l'action 46 du *Plan climat « Investir en adaptation aux changements climatiques »* .

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion.
Ce dossier ne contribue pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en équité et en accessibilité universelle parce que celui-ci vise essentiellement à fournir des services de gardiennage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la prolongation du contrat ne serait pas octroyée, la sécurité et la protection des personnes, des immeubles et des biens de la Ville des installations incluses dans ce contrat pourraient être compromises à partir du 5 mai 2023.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CM : 17 avril 2023
CG : 20 avril 2023
Début du contrat : 5 mai 2023
Fin du contrat : 30 avril 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin B BLAIS
Conseiller en planification, sûreté et sécurité

Tél : 438 483-6223
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-06

Jordy REICHSON
c/d securite

Tél : 514-872-0047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sébastien CORBEIL
Directeur par intérim - Gestion des actifs immobiliers
Tél : 514 574-6987
Approuvé le : 2023-03-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2023-03-15

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1239376002*
Unité administrative responsable : *SGPI*
Projet : *Accorder des contrats de gardiennage à différentes firmes pour les services de gardiennage visant plusieurs bâtiments pour diverses unités d'affaires.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? «*Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en termes de favoriser la biodiversité et les espaces verts».* • Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Le contrat vise à offrir des services de gardiennage et tous les services connexes de divers bâtiments de la ville. Certains sont jugés comme des bâtiments prioritaires, sensibles et/ou stratégiques pour la Ville. Un service accru de sécurité incluant surveillance, contrôle d'accès et protection des employés et des usagers est primordial afin de prévenir tout acte de criminalité pouvant interrompre ou perturber leurs activités principales.

La présence d'agents de sécurité en temps opportun permet une réponse rapide en cas d'incidents pouvant avoir un impact grave sur les bâtiments et les personnes s'y trouvant.

Les services de gardiennage sont importants pour assurer la sécurité des visiteurs, des employés et des partenaires, pour protéger les actifs des différentes unités d'affaires concernées, notamment lorsque les agents doivent assurer un rôle clé dans les procédures de réponse aux incidents et dans le cadre des mesures d'urgence.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1239376002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division sécurité
Objet :	Accorder des contrats aux firmes Groupe de sécurité Garda SENC pour les lots 1 et 4 (dépenses totale de 2 181 065,33 $, taxes incluses) ainsi qu'à Axia Services pour les lots 2 et 3 (dépenses totales de 1 696 327,81 $, taxes incluses), pour les services de gardiennage et de tous les services connexes pour diverses unités d'affaires de la Ville pour une période d'approximativement vingt-quatre (24) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2025, incluant une option de prolongation de douze (12) mois - Dépenses totales de 3 877 393,08 $ taxes incluses – Appel d'offres public 22-19733 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19733_Intervention sur GDD.pdf

22-19733_Tableau de notes LOT 1.pdf

22-19733_Tableau de notes LOT 2.pdf

22-19733_Tableau de notes LOT 3.pdf

22-19733_Tableau de notes LOT 4.pdf

PV 22-19733.pdf

22-19733_SEAO _ Liste des commandes.pdf

AMP GARDA.pdf

AMP AXIA SERVICES.pdf

AMP NEPTUNE SECURITY SERVICES.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-08

Denis LECLERC
c/s acquisition
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19733

No du GDD : 1239376002

Titre de l'appel d'offres : Service de gardiennage pour les installations d'Espace pour la vie

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 19 - 12 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 31 - 1 - 2023

Ouverture faite le : 7 - 2 - 2023

Date du comité de sélection : 22 - 2 - 2023

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 25 - 1 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 50 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14

Nbre de soumissionnaires : 3

Nbre de soumissionnaires rejetés : 1

% de réponses : 21,4

% de rejets : 33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	Motif administratif: N'a pas obtenu la note de passage de 70% pour son offre qualitative

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 7 - 6 - 2023

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes - *Lot 1_Service du matériel roulant et des ateliers/Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*	**Montant soumis (TTI)**	√	# Lot
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	601 432,94 $	√	**1**

Nom des firmes - *Lot 2_Service de sécurité incendie/Marché Bonsecours*	**Montant soumis (TTI)**	√	# Lot
AXIA SERVICES	1 051 698,40 $	√	**2**
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	1 338 127,11 $		

Nom des firmes - *Lot 3_Service de la gestion et de la planification des immeubles*	**Montant soumis (TTI)**	√	# Lot
AXIA SERVICES	644 629,41 $	√	**3**
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	817 749,87 $		

Nom des firmes - *Lot 4_Demandes de service sporadiques et non planifiées*	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	1 579 632,33 $	√	**4**

Information additionnelle

Tel que défini dans les documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lot au soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération décrit à l'appel d'offres. Les soumissions de GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC et AXIA SERVICES sont conformes, ces dernières ont obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération pour les lots visés par leur soumission, elle sont donc recommandées comme adjudicataires. La négociation des prix du seul soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 4 n'est pas requise puisque les prix soumis n'ont pas d'écart important avec l'estimation (voir les tableaux d'écarts pour chaque lot à la section *Justification* du Sommaire décisionnel). La soumission de NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. a été déclarée non-conforme (n'a pas obtenu la note de passage de 70% pour son offre qualitative), ses enveloppes de prix n'ont pas été ouvertes et lui seront retournées non-décachetées. En date du 7 mars 2023, les entreprises recommandées ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles), ne sont pas présentes sur la Liste des personnes ayant contrevenu au Règlement de Gestion Contractuelle, ne sont pas rendues non-conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle, ne sont pas inscrites à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI), ne sont pas inscrites sur la Liste des entreprises non conformes au processus de Francisation et sont conformes aux exigences de la Charte de la langue française. L'autorisation de l'AMP est requise pour cet appel d'offres, elle sont jointes à la présente intervention. Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission sont: 1-Nous ne sommes pas en mesure de fournir la garantie d'exécution demandée; 2-Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis; 3-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre Soumission dans le délai alloué; 4-Notre soumission est arrivée après l'heure de tombée au Greffe, cette dernière a été rejetée.

Préparé par :	Alexandre Muniz, Agent d'approvisionnement II	Le :	7	-	3	-	2023

22-19733 - Services de gardiennage pour diverses unités d'affaires LOT 1

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	4,33	12,00	22,00	16,33	23,33	78,00	601 432,94 $	**2,13**	**1**
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	2,50	7,33	12,33	10,67	17,67	50,50			**Non conforme**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	mercredi 22-02-2023
Heure	13 h 15
Lieu	Visioconférence Google Meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

22-19733 - Services de gardiennage pour diverses unités d'affaires - Lot 2

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	4,33	12,00	22,00	16,33	23,33	78,00	1 338 127,11 $	**0,96**	**2**
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	2,50	7,33	12,33	10,67	17,67	50,50			**Non conforme**
AXIA SERVICES	4,17	12,33	21,67	15,67	19,67	73,50	1 051 698,40 $	**1,17**	**1**
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	mercredi 22-02-2023
Heure	13 h 15
Lieu	Visioconférence Google Meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

22-19733 - Services de gardiennage pour diverses unités d'affaires - Lot 3

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	4,33	12,00	22,00	16,33	23,33	78,00	817 749,87 $	**1,57**	**2**
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	2,50	7,33	12,33	10,67	17,67	50,50			**Non conforme**
AXIA SERVICES	4,17	12,33	21,67	15,67	18,67	72,50	644 629,41 $	**1,90**	**1**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	mercredi 22-02-2023
Heure	13 h 15
Lieu	Visioconférence Google Meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

22-19733 - Services de gardiennage pour diverses unités d'affaires LOT 4

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	4,33	12,00	22,00	16,33	23,33	78,00	1 579 632,33 $	**0,81**	**1**
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	2,50	7,33	12,33	10,67	17,67	50,50			**Non conforme**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	mercredi 22-02-2023
Heure	13 h 15
Lieu	Visioconférence Google Meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19733
Numéro de référence : 1670590
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Services de gardiennage pour diverses unités d'affaires

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9388-0250 Québec inc. 5455 Ave. de Gaspé, bureau 710 Montréal, QC, H2T3B3 https://www.signalisationdepot.com	Madame Sylvie Racine Téléphone : 438 404-8481 Télécopieur :	**Commande : (2127414)** 2022-12-20 6 h 21 **Transmission :** 2022-12-20 7 h 16	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 43 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Authentik Sécurité inc. 1305 Rue Mazurette bureau 203 Montréal, QC, H4N1G8	Monsieur Kesler Evarick Vincent Téléphone : 514 381-4444 Télécopieur :	**Commande : (2127742)** 2022-12-20 12 h 10 **Transmission :** 2022-12-20 12 h 10	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 44 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Axia services 9245, Langelier Montréal, QC, H1P 3K9 https://www.axiaservices.com	Monsieur Claude Paradis Téléphone : 514 971-4423 Télécopieur :	**Commande : (2134909)** 2023-01-17 12 h 33 **Transmission :** 2023-01-17 12 h 33	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 44 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA Inc. 9120 Avenue du Parc Montréal, QC, h2n1z2 http://www.cisc-securite.ca	Monsieur Sylvain Gaudreau Téléphone : 514 774-0035 Télécopieur : 514 323-9595	**Commande : (2127106)** 2022-12-19 12 h 55 **Transmission :** 2022-12-19 12 h 55	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 44 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Commissionnaires du Québec 1001, rue Sherbrooke Est, suite 700	Monsieur Serge Fortin Téléphone : 418 681-0609	**Commande : (2127928)** 2022-12-20 15 h 39	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 43 - Courriel

Montréal, QC, H2L1L3 http://www.commissionnairesquebec.ca	Télécopieur : 514 277-1922	**Transmission :** 2022-12-20 15 h 39	3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC 2300, rue Émile-Bélanger Montréal, QC, H4R 3J4 http://www.garda.com	Monsieur Gilbert Couture Téléphone : 514 281-2811 Télécopieur : 514 281-2860	**Commande : (2127162)** 2022-12-19 13 h 48 **Transmission :** 2022-12-19 13 h 48	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 43 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Rixp inc. 7766A Rue Bernard Montréal, QC, H8n1V9 https://www.rixp.net	Monsieur Pascal Robidoux Téléphone : 438 868-0026 Télécopieur : 438 228-0209	**Commande : (2135990)** 2023-01-18 19 h 27 **Transmission :** 2023-01-18 19 h 27	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 43 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe S.M. Services 336 rue joseph leduc Saint-Eustache, QC, J7R7K1	Monsieur Mounir Messerli Téléphone : 418 255-9293 Télécopieur :	**Commande : (2128326)** 2022-12-21 12 h 48 **Transmission :** 2022-12-21 12 h 48	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 44 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe S.M. Services 336 rue joseph leduc Saint-Eustache, QC, J7R7K1	Monsieur Mounir Messerli Téléphone : 418 255-9293 Télécopieur :	**Commande : (2128366)** 2022-12-21 13 h 52 **Transmission :** 2022-12-21 13 h 52	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 43 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe S.M. Services 336 rue joseph leduc Saint-Eustache, QC, J7R7K1	Monsieur Mounir Messerli Téléphone : 418 255-9293 Télécopieur :	**Commande : (2128548)** 2022-12-21 19 h 23 **Transmission :** 2022-12-21 19 h 23	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 44 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Sûreté Inc. 193A Boul. Arthur-Sauvé Saint-Eustache, QC, J7P2A7	Monsieur Jonathan Lebeault Téléphone : 450 983-7070 Télécopieur : 450 983-7070	**Commande : (2137443)** 2023-01-20 17 h **Transmission :** 2023-01-20 17 h	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 43 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

IMPRO SANTÉ INC. 1000, 127e Rue Bureau 206 Saint-Georges, QC, G5Y 2W7	Monsieur Max Edouard Collinet Téléphone : 438 880-7320 Télécopieur :	**Commande : (2128037)** 2022-12-20 23 h 29 **Transmission :** 2022-12-20 23 h 29	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 44 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IN4 GARDIENNAGE & SÉCURITÉ INC. 9820 Rue JeanneMance Montréal, QC, H3L 3B4	Madame Marie-thé Quincy Téléphone : 514 315-9500 Télécopieur :	**Commande : (2132140)** 2023-01-11 11 h 50 **Transmission :** 2023-01-11 11 h 50	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 44 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. 1250 Boul. Rene-levesque Ouest, Porte 2200 Montréal, QC, H3B4W8 http://www.neptune-security.com	Madame Helen Graham Téléphone : 855 445-8048 Télécopieur : 1866 608-0807	**Commande : (2127501)** 2022-12-20 8 h 38 **Transmission :** 2022-12-20 8 h 38	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 43 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NJE sécurité inc. 7216 ch de la cote st-luc Montréal, QC, h4v3a2	Monsieur Nehemie Tshisungu Téléphone : 514 349-1076 Télécopieur :	**Commande : (2131165)** 2023-01-09 23 h 36 **Transmission :** 2023-01-09 23 h 36	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 43 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal 8455 Papineau Montréal, QC, h2m2g2	Monsieur Michel Jeannette Téléphone : 514 384-7730 Télécopieur : 514 384-0990	**Commande : (2127100)** 2022-12-19 12 h 50 **Transmission :** 2022-12-19 12 h 50	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 43 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Trifecta Solution Sécurité Inc. 149 Promenade du Portage, A Gatineau, QC, J8X2K4	Madame Khadim Cheickh Mbaye Téléphone : 514 214-5032 Télécopieur :	**Commande : (2135009)** 2023-01-17 14 h 09 **Transmission :** 2023-01-17 14 h 09	3855851 - 22-19733_Addenda #1 2023-01-25 15 h 44 - Courriel 3855935 - 22-19733_Addenda #2 2023-01-25 16 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 27 janvier 2021

GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC
A/S MONSIEUR PIERRE-HUBERT SÉGUIN
3030, BOUL LE CARREFOUR
1002
LAVAL (QC) H7T 2P5

Nº de décision : 2021-DAMP-1070
Nº de client : 3000250095

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

- A.P.I.
- AGENCE DE PLACEMENT HÉLÈNE ROY
- AGENCE DE SÉCURITÉ LA SENTINELLE DU SAGUENAY
- AGENCE DE SÉCURITÉ RÉGIONALE
- B.E.S.T. ALARMES
- B.E.S.T. INVESTIGATIONS
- BEST SERVICES SPÉCIAUX
- CORPORATION DE SÉCURITÉ TRANS-CANADA
- DEUX-RIVES SÉCURITÉ
- ENQUÊTES ET SERVICES CONSEILS GW
- GARDA
- GARDA DU CANADA
- GARDA HOLDING
- GARDA INVESTIGATION SERVICES
- GARDA LOSS PREVENTION
- GARDA OF CANADA
- GARDA PRÉVENTION DES PERTES
- GARDA SÉCUR
- GARDA SECURITY GROUP
- GARDA SECURITY GROUP G.P.
- GESTION GARDA
- GESTION MYRAL
- GROUPE BEST
- GROUPE CONSEIL VCS
- GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

- GROUPE DE SÉCURITÉ TRANS-QUÉBEC
- GW CONSULTING AND INVESTIGATIONS
- GW GARDIENNAGE
- GW PRE-EMPLOYMENT SCREENING
- INS-SIGN SIGNALISATION
- INVESTIGATION VCS
- INVESTIGATIONS B.E.S.T.
- KOLOSSAL SECURITY
- MAXIMUM TACTICAL CASH-IN-TRANSIT (MTCIT)
- MAXIMUM TACTIQUE TRANSPORT DE VALEURS (MTTV)
- MIRADO SECURITY
- NOCTURNE
- PRÉVENTION GARDA
- S.P.E.Q.
- SÉCUR
- SÉCURITÉ DE L'ESTRIE
- SÉCURITÉ DES DEUX-RIVES
- SÉCURITÉ DEUX-RIVES
- SÉCURITÉ ET PROTECTION SECPRO
- SÉCURITÉ KOLOSSAL
- SÉCURITÉ MIRADO
- SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE D'ENQUÊTE DU QUÉBEC (SPEQ)
- SERVICE DE PROTECTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (SPIC)
- SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION CAGERO
- SERVICE DE SÉCURITÉ TSM
- SERVICES DE GESTION TOTAL SECURITY
- SERVICES D'ENQUÊTES GARDA
- SERVICES SÉCURIVOL
- SIGNALISATION INS-SIGN
- SIGNALISATION ROUTIÈRE DU QUÉBEC
- SPIC
- SUR APPEL
- TALENTWORLD AGENCE DE PLACEMENT DE PERSONNEL
- TOTAL SECURITY MANAGEMENT SERVICES
- VCS CONSULTING GROUP
- VCS INVESTIGATION
- VCS SURVEILLANCE
- VCS TELESURVEILLANCE
- VCS TÉLÉSURVEILLANCE
- VÉRIFICATIONS PRÉEMPLOI GW

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **26 janvier 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

Le 7 novembre 2022

AXIA SERVICES
A/S MONSIEUR JEAN-EMMANUEL ARSENAULT
9245, BOUL LANGELIER
SAINT-LÉONARD (QC) H1P 3K9

Nº de décision : 2022-DAMP-1598
Nº de client : 3000760597
Nº d'entreprise du Québec : 1142208512

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. AXIA SERVICES demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **6 novembre 2025**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice des affaires juridiques et du contentieux

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE CONFIANCE SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

November 17, 2020

NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.
1250, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
BUR. 2200
MONTRÉAL QC H3B 4W8

Re: Acknowledgement of receipt Application for renewal of authorization to enter into a public contract/subcontract

We have received your « Application for renewal of authorization to enter into a public contract/subcontract ». See below for important information regarding this application :

Client No. :	3000431480
Application/request No. :	2000038443
Payment confirmation No. :	025303

Please attach all required documents.

List of documents to be sent :

- Financial statements for the latest fiscal year

If you have access to AMP E-Services and you have initiated this application, you can consult the status of your application in "Follow up on applications/requests" under "Client File".

Should you have any questions, please call the AMP Information Centre at 1 888 335-5550.

Yours truly,

Autorité des marchés publics

Encl. 1

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE CONTRE BASSE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 336-8550
www.amp.quebec

Payment receipt

NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.
1250, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
BUR. 2200
MONTRÉAL QC H3B 4W8

Client No. : 3000431480
Receipt No. : 858042
Payment date : 12-23-2020
Method of payment : Credit card

Invoice date	Invoice No.	Client invoiced	Type of application/request	Amount paid
12-23-2020	9008-00012130	NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	Application to pay security clearance report charges - Public contracts	$223.00
			Payment total :	$223.00

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1239376002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division sécurité
Objet :	Accorder des contrats aux firmes Groupe de sécurité Garda SENC pour les lots 1 et 4 (dépenses totale de 2 181 065,33 $, taxes incluses) ainsi qu'à Axia Services pour les lots 2 et 3 (dépenses totales de 1 696 327,81 $, taxes incluses), pour les services de gardiennage et de tous les services connexes pour diverses unités d'affaires de la Ville pour une période d'approximativement vingt-quatre (24) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2025, incluant une option de prolongation de douze (12) mois - Dépenses totales de 3 877 393,08 $ taxes incluses – Appel d'offres public 22-19733 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1239376002 - Contrats sécurité - 4 lots.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-10

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.006

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1234352002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Gestion des parcs-nature
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aqua-Blanc Inc. pour le service d'entretien ménager de bâtiments dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour une période de 12 mois, soit du 15 avril 2023 au 15 avril 2024 – Dépense totale de 173 622,48 $, taxes incluses (contrat : 173 622,48 $, taxes incluses) – Appel d'offres public 23-19807 – 3 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Aqua-Blanc Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien ménager de bâtiments dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 173 622,48 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19807;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-03-31 10:40

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1234352002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Gestion des parcs-nature
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aqua-Blanc Inc. pour le service d'entretien ménager de bâtiments dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour une période de 12 mois, soit du 15 avril 2023 au 15 avril 2024 – Dépense totale de 173 622,48 $, taxes incluses (contrat : 173 622,48 $, taxes incluses) – Appel d'offres public 23-19807 – 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a pour mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle. À cet effet, des travaux d'entretien des sites, des bâtiments et des équipements sont délégués à l'entreprise privée, et ceci depuis la création de ce réseau. Le secteur du Cap-Saint-Jacques, situé dans le Grand parc de l'Ouest, couvre 330 hectares. Cette péninsule entourée de rives procure de nombreux points de vue sur la rivière des Prairies et le lac des Deux Montagnes, deux plages de sable naturel, une ferme écologique, un réseau important de pistes de ski de fond et plusieurs aires de pique-nique très populaires. Le secteur du Cap-Saint-Jacques distingue également par la présence d'une base de plein air offrant de l'hébergement en dortoirs et une aire de camping.
La fréquentation en croissance du secteur et le nombre de bâtiments ouverts au public expliquent un entretien ménager et sanitaire fréquent. Pour la première fois, l'entretien ménager fait l'objet d'un contrat distinct de celui de l'entretien général afin d'améliorer la prestation de services. L'entretien ménager du Cap-Saint-Jaques a été retiré du prochain contrat d'entretien général qui entrera en vigueur le 1er avril 2023 (CG23 0129)).

Le processus suivi dans ce dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a été publié le 15 février 2023 pour une durée de 20 jours.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal.

Aucun addenda n'a été émis.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit

jusqu'au 5 mai 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0129 – 23 mars 2023 – Accorder trois contrats à SOGEP inc. pour la fourniture de services d'entretien des équipements et des milieux naturels du réseau parcs-nature, pour une période de 43 mois, soit du 1er avril 2023 au 31 octobre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 11 561 506,93 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19709

DESCRIPTION

Le mandat prévoit l'entretien ménager et sanitaire de huit (8) bâtiments :

1. La maison des moniteurs
2. L'hébergement du centre de plein air
3. Le centre d'interprétation
4. Le château Gohier
5. La maison de la Pointe
6. Le bloc sanitaire (ferme écologique)
7. La maison Richer (administration du parc)
8. Le chalet d'accueil

Les bâtiments publiques, les toilettes et les cuisines sont nettoyés quotidiennement et les bureaux sont nettoyés hebdomadairement selon un tarif horaire. Les grands ménages saisonniers et le conditionnement de planchers sont payés selon une formule forfaitaire.

La durée du mandat est de 12 mois (15 avril 2023 au 15 avril 2024).

Il n'y a pas de budget de contingences, ni de budget de variation des quantités, ni de budget d'incidences prévus à ce contrat.

JUSTIFICATION

Sur l'ensemble des douze (12) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission, soit 25 % des preneurs.
À la suite de l'analyse, les trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES**	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Aqua-Blanc Inc.	173 622,48 $		173 622,48 $
3559840 Canada Inc / Service d'Entretien Ciro Inc.	190 090,51 $		190 090,51 $
Conciergerie SPEICO Inc.	236 368,36 $		236 368,36 $
Dernière estimation réalisée ($)	178 013,38 $		178 013,38 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			- 4 390,90 $
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-2,47 %
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			

Écart entre la deuxième basse conforme et la plus basse ($)	16 468,03 $
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%)	9,48 %
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	

Le plus bas soumissionnaire conforme est Aqua-Blanc inc.

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est 173 622,48 $ (taxes incluses).

Conformité des soumissions :

L'accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'était pas requise pour cet appel d'offres.

En date du 9 mars 2023, l'adjudicataire n'était pas :

- sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant;
- inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Une évaluation du rendement n'est pas requise puisque le résultat de l'évaluation des risque n'est pas significatif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal du contrat à octroyer est de 173 622,48 $ (taxes incluses) et sera comptabilisé au budget de fonctionnement de la Division de la gestion des parcs-nature et de la biodiversité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.
Un montant maximal de 158 540,47 $, net de ristourne, sera financé selon la répartition suivante :

	2023 7,5 mois	**2024 4,5 mois**	**Total**
Service d'entretien ménager	123 369,66 $	35 170,81 $	158 540,47 $

Les budgets requis pour ce dossier ont été priorisés dans l'enveloppe budgétaire du Service.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Ce contrat d'entretien sanitaire contribue à l'accessibilité des citoyens et citoyennes aux espaces verts et aux équipements de loisir. Il s'inscrit dans les objectifs de la stratégie d'intervention « 4 - Offrir des expériences de qualité et partager l'espace collectif » dans le Volet 1 - Montréal verte du Plan nature et des sports.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit de la fourniture de biens et services non susceptibles d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES ou d'avoir un impact sur les facteurs d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il y aura bris de services au parc-nature du Cap-Saint-Jacques si le contrat n'est pas octroyé puisque l'entretien ménager ne fait pas partie du contrat d'entretien général du parc.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités prévues se feront dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 5 avril 2023
Durée du contrat : 15 r avril 2023 au 15 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Geneviève LEARY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Antoine PAUL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia DI GENOVA
Conseillerère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-14

Clément ARNAUD
Chef de division

Tél : 514 779-2665
Télécop. :

Tél : 514-984-1706
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne DESAUTELS
Directrice gestion des parcs et biodiversité
Tél : 514 886-8394
Approuvé le : 2023-03-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2023-03-31

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1234352002**
Unité administrative responsable : SGPMRS, Direction gestion de grands parcs et milieux naturels, Gestion des parcs-nature
Projet : Accorder un contrat à Aqua-Blanc Inc. pour le service d'entretien ménager de bâtiments dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour une période de 12 mois, soit du 15 avril 2023 au 15 avril 2024. – Dépense totale de 178 013.38 $, taxes incluses – (Contrat : 178 013.38 $ taxes incluses, contingences : 0 $, et incidences : 0 $) – Appel d'offres public 23-19807 (3 soumissionnaires)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		

2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel et riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaise et Montréalais des milieux de vie sécuritaire et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 2 – Enraciner la nature en ville en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel et riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

- Un contrat dédié à l'entretien ménager des bâtiments du parc-nature du Cap-Saint-Jacques permet d'augmenter le temps consacré à la gestion du patrimoine naturel dans un autre contrat consacré à l'entretien général du parc.

- La gestion de ce contrat d'entretien ménager permet de s'adapter aux variations saisonnières d'achalandage et aux imprévus et d'améliorer la maintenance quotidienne.

Priorité 19 – Offrir à l'ensemble des Montréalaise et Montréalais des milieux de vie sécuritaire et de qualité, et une réponse de proximité à leur besoins.

- Offrir des expériences de qualité et partager l'espace collectif.

- Avoir un personnel spécialisé en entretien ménager pour le nettoyage des bâtiments récréatifs ou patrimoniaux du parc-nature du Cap-Saint-Jacques tels que l'Hébergement de la base de plain air ou le Château Gohier.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1234352002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Gestion des parcs-nature
Objet :	Accorder un contrat à Aqua-Blanc Inc. pour le service d'entretien ménager de bâtiments dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour une période de 12 mois, soit du 15 avril 2023 au 15 avril 2024 – Dépense totale de 173 622,48 $, taxes incluses (contrat : 173 622,48 $, taxes incluses) – Appel d'offres public 23-19807 – 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

23-19807 Intervention Appro.pdf
23-19807 Liste des commandes SEAO.pdf
23-19807 TCP.pdf
23-19807 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève LEARY
Agente d'approvisionnement 2
Tél : 514-868-5955

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-15

Michael SAOUMAA
Chef de section
Tél : 514-280-1994
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 23-19807

No du GDD : 1234352002

Titre de l'appel d'offres : Service d'entretien ménager de huit bâtiments dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 2 - 2023

Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : 7 - 3 - 2023

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 22 - 2 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 25

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 20 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 3 - 2023

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 27 - 3 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Aqua-Blanc	173 622,48 $	√	
Service d'.entretien Ciro Inc. (3559840 Canada Inc.)	190 090,51 $		
Conciergerie Speico Inc.	236 638,36 $		

Information additionnelle

Trois soumissions ont été reçues dans le cadre de l'AO 23-19807. Les trois soumissions sont conformes. Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire, Aqua-Blanc.

Préparé par : Geneviève Leary

Le 15 - 3 - 2023

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
23-19807

Agente d'approvisionnement
Geneviève Leary

Conformité Oui

Soumissionnaires	Num. d'item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Total (Aqua-Blanc Inc.)							**151 008,90 $**	**173 622,48 $**
Total (Service d'entretien Ciro Inc. (3559840 Canada Inc.))							**165 332,04 $**	**190 090,51 $**
Total (Conciergerie Speico Inc.)							**205 582,40 $**	**236 368,36 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 23-19807
Numéro de référence : 1691966
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Service d'entretien ménager de bâtiments dans le parc-nature de Cap-Saint-Jacques

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
13813312 Canada Inc 381 boulevard goineau Laval, QC, H7G3N5 NEQ : 1177418200	Monsieur Yao Jean- Claude Nyazozo Téléphone : 514 219-2732 Télécopieur :	**Commande : (2152348)** 2023-02-16 13 h 06 **Transmission :** 2023-02-16 13 h 06	3875778 - 23-19807 Addenda 1 2023-02-22 16 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
3559840 CANADA INC. 7355 Rte. Transcanadienne Bureau 102 Montréal, QC, H4T 1T3 NEQ : 1148451678	Monsieur Mauro Rossi Téléphone : 514 336-8674 Télécopieur : 514 332-6045	**Commande : (2152300)** 2023-02-16 12 h 05 **Transmission :** 2023-02-16 12 h 05	3875778 - 23-19807 Addenda 1 2023-02-22 16 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
9202-7010 QUÉBEC INC. 5101 avenue clarendon Laval, QC, h7w4v5 http://www.cmprodige.com NEQ : 1165484040	Monsieur Marco Moawad Téléphone : 514 691-0907 Télécopieur :	**Commande : (2152057)** 2023-02-16 9 h 33 **Transmission :** 2023-02-16 9 h 33	3875778 - 23-19807 Addenda 1 2023-02-22 16 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
9209-9613 QUÉBEC INC. 23, Route 201 Coteau-du-Lac, QC, J0P 1B0 NEQ : 1165884751	Monsieur Stéphane Joannette Téléphone : 514 898-3193 Télécopieur :	**Commande : (2155046)** 2023-02-21 15 h 14 **Transmission :** 2023-02-21 15 h 14	3875778 - 23-19807 Addenda 1 2023-02-22 16 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AQUA-BLANC INC. 23 des Arbres Dollard-des-Ormeaux, QC, H9G 3C2 http://www.aquablanc.ca NEQ : 1146330825	Monsieur Jean-Pierre Pilon Téléphone : 514 620-7445 Télécopieur : 514 624-7970	**Commande : (2152992)** 2023-02-17 10 h 52 **Transmission :** 2023-02-17 10 h 52	3875778 - 23-19807 Addenda 1 2023-02-22 16 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONCIERGERIE SPEICO INC. 7651 rue Cordner arr. LaSalle Montréal, QC, H8N 2X2 http://speico.com NEQ : 1172627250	Monsieur Carlos Gomes Téléphone : 514 364-0777 Télécopieur : 514 364-6779	**Commande : (2152573)** 2023-02-16 15 h 37 **Transmission :** 2023-02-16 15 h 37	3875778 - 23-19807 Addenda 1 2023-02-22 16 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ENTRETIEN 4M INC. 9820 Jeanne-Mance Montréal, QC, h3l 4b3 NEQ : 1143821024	Madame Marie the Quincy Téléphone : 514 966-4252 Télécopieur :	**Commande : (2154311)** 2023-02-20 16 h 17 **Transmission :** 2023-02-20 16 h 17	3875778 - 23-19807 Addenda 1 2023-02-22 16 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GROUPE LABERGE INC. 1837 Boul. Taschereau Longueuil, QC, J4K 2X9 NEQ : 1142134452	Monsieur Guillaume Poulin Téléphone : 514 820-7017 Télécopieur :	**Commande : (2152564)** 2023-02-16 15 h 31 **Transmission :** 2023-02-16 15 h 31	3875778 - 23-19807 Addenda 1 2023-02-22 16 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LES ENTREPRISES MÉNAGE PRO-TECH INC. 665 Place Chomedey, 204 Laval, QC, H7V 4B6 NEQ : 1171159818	Monsieur YOUSSEF TIYAL Téléphone : 514 360-5733 Télécopieur : 438 701-3252	**Commande : (2151766)** 2023-02-15 15 h 43 **Transmission :** 2023-02-15 15 h 43	3875778 - 23-19807 Addenda 1 2023-02-22 16 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nadif Entretien Ménager s.a. 148 rue du pére lévesque Québec, QC, G1E6P1 NEQ : 1175612168	Monsieur Mohamed Rahem Téléphone : 418 928-8063 Télécopieur :	**Commande : (2152062)** 2023-02-16 9 h 34 **Transmission :** 2023-02-16 9 h 34	3875778 - 23-19807 Addenda 1 2023-02-22 16 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	PAYSAGISTE SOLARCO INC. 2060, av Francis-Hughes Laval, QC, H7S 1N4 NEQ : 1160902921	Monsieur Stéphane Charland Téléphone : 514 683-5150 Télécopieur : 450 667-5971	**Commande : (2156436)** 2023-02-23 11 h 44 **Transmission :** 2023-02-23 11 h 44	3875778 - 23-19807 Addenda 1 2023-02-23 11 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Proprecan Inc. 1085 boul. Sainte-Foy Bureau 220 Longueuil, QC, J4K 1W7 http://www.proprecan.com NEQ : 1167731174	Madame Andreea Chise Téléphone : 514 577-3281 Télécopieur : 450 646-3624	**Commande : (2151842)** 2023-02-15 17 h 02 **Transmission :** 2023-02-15 17 h 02	3875778 - 23-19807 Addenda 1 2023-02-22 16 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1234352002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Gestion des parcs-nature
Objet :	Accorder un contrat à Aqua-Blanc Inc. pour le service d'entretien ménager de bâtiments dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour une période de 12 mois, soit du 15 avril 2023 au 15 avril 2024 – Dépense totale de 173 622,48 $, taxes incluses (contrat : 173 622,48 $, taxes incluses) – Appel d'offres public 23-19807 – 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1234352002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Antoine PAUL
Préposée au budget
Division du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 868-3203

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-27

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-5872
Division : Division du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.007

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239563001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec Cofomo inc. (lots 1 et 2 - (1 seul soumissionnaire)), pour une durée de deux (2) ans, soit du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, pour la fourniture sur demande de prestation de services de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense maximale : 3 497 094,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19717

Il est recommandé:

1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux (2) ans, soit pour la période du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, par laquelle Cofomo inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19717 :

Firme	Lots	Montant (taxes incluses)
Cofomo inc.	Lot 1 - Service pour de l'évolution bureautique	3 038 099,40 $
Cofomo inc.	Lot 2 - Services de trousseur (Packager) logiciel	458 995,38 $

2. de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-03-16 10:56

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1239563001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec Cofomo inc. (lots 1 et 2 - (1 seul soumissionnaire)), pour une durée de deux (2) ans, soit du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, pour la fourniture sur demande de prestation de services de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense maximale : 3 497 094,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19717

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision se déployant sur une période de 10 ans, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.
La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Le programme d'évolution bureautique regroupe des initiatives visant la mise à jour du parc des postes de travail, des postes mobiles, du système d'exploitation, des unités mobiles et des logiciels de gestion de ces plateformes pour l'ensemble de la Ville. La nature de ce mandat est de développer, d'implanter, et d'intégrer les nouvelles solutions technologiques (logicielles et matérielles) requises pour répondre aux besoins bureautiques (physiques ou virtuels) de la Ville.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public n° 22-19717, en date du 19 décembre 2022. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 44 jours a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et

déposer leur soumission.

Au total, quatre (4) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	2022 - 12 - 22	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	2023 - 01 - 23	Précisions suite à des questions techniques et administratives
3	2023 - 01 - 23	Correction d'une erreur de frappe sous l'addenda no. 2
4	2022 - 01 - 27	Précisions suite à des questions techniques et administratives

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 2 février 2023. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à conclure deux (2) ententes-cadres avec Cofomo inc. (lots 1 et 2 - (1 seul soumissionnaire)), pour une durée de deux (2) ans, soit du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, pour la fourniture sur demande de prestation de services de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, pour une dépense maximale de 3 497 094,78 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0686 - 25 novembre 2022- Autoriser une dépense additionnelle de 326 975,10 $, taxes incluses, pour l'augmentation des banques d'heures dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0499) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 179 834,02 $ à 2 506 809,12 $, taxes incluses.
CG21 0499 - 27 août 2021 - Conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, soit du 1er septembre 2021 au 31 août 2023, avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Cofomo inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de techniciens informatiques pour de l'évolution bureautique, pour une somme maximale de 2 179 834,02 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18794.

DA218057001 - 27 avril 2021 - Approuver la grille d'évaluation des soumissionnaires dans le cadre de l'appel d'offres public no 21-18794 pour la fourniture sur demande de techniciens en informatique pour de l'évolution bureautique. Décision favorable.

CG19 0433 - 20 septembre 2019 - Conclure 3 ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique avec les firmes Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 : 896 805 $, taxes incluses et lot 2 : 524 573,44 $, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 : 2 479 148,44 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17600 (4 soum.).

CG17 0500 - 28 septembre 2017 - Conclure des contrats de services professionnels avec Cofomo inc. (lot 1 au montant de 250 812,44 $, taxes incluses et lot 3 au montant de 455

301 $, taxes incluses), avec Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 2 au montant de 3 302 587,89 $, taxes incluses, lot 4 au montant de 1 047 295,78 $, taxes incluses, lot 5 au montant de 589 614,80 $, taxes incluses et lot 6 au montant de 576 834,70 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 17-16216 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au fil des ans, la Ville s'est dotée de nombreux équipements informatiques pour les utilisateurs finaux, soit les employés. En grande majorité, ces équipements sont des ordinateurs portables et de bureau.
Afin de maintenir à jour son parc informatique, la Ville de Montréal doit rehausser, à fréquence régulière, ses équipements.

Les contrats sont regroupés en deux (2) familles:

Numéro de lot	Description
Lot 1	Service pour de l'évolution bureautique

Le contrat du lot 1 consiste à une prestation de service de techniciens et de coordonnateurs pour gérer et remplacer les ordinateurs portables et de bureau ainsi que pour effectuer des installations d'équipement pour tous les services et arrondissements soutenus par le Service des TI.

Les bénéfices du lot 1 sont:

- la gestion de l'obsolescence des équipements afin d'éviter les ralentissements ou arrêts de travail dus aux ordinateurs;
- la mise en place d'un programme standardisé de remplacement et de suivi des remplacements.

Numéro de lot	Description
Lot 2	Services de trousseur logiciel

Le contrat du lot 2 vise une prestation de service de trousseur pour analyser et concevoir des trousses logicielles, afin de simplifier le déploiement des logiciels et en assurer la qualité.

Les bénéfices du lot 2 sont:

- concevoir des trousses logicielles afin de simplifier le déploiement et les mises à jour;
- simplifier le processus de déploiement des logiciels à la Ville;
- bonifier l'offre de service aux employés en simplifiant l'accessibilité aux solutions (libre-service).

Ces prestations de services permettent à la Ville de s'assurer une saine gestion de l'évolution de composants clients (ordinateurs) en contrant les effets de la désuétude des équipements

et des systèmes d'exploitation (lot 1) et la contribution à la réalisation des différents projets exigeant l'installation logicielle sur des terminaux (lot 2). Le tout en ayant une flexibilité accrue avec la possibilité d'ajouter des techniciens, coordonnateurs et trousseurs en fonction des demandes ainsi que la poursuite du remplacement des équipements dans le cadre de Montréal Flexible.

JUSTIFICATION

Sur un total de 10 preneurs du cahier des charges, un preneur (10%) a déposé une offre alors que 9 (90 %) n'ont pas soumissionné. De ces 9 firmes, 6 d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistements invoquées sont :

- deux (2) firmes indiquent qu'elles manquaient de temps pour répondre à notre appel d'offres;
- une (1) firme a mentionné qu'elle ne fournit pas les produits ou les services demandés;
- deux (2) firmes indiquent qu'elles ont des engagements dans d'autres projets,
- un (1) organisme de nature municipale et gouvernementale a pris possession des documents de l'appel d'offres;
- les autres firmes n'ont pas fourni des raisons de désistement.

Le seul soumissionnaire a été déclaré conforme d'un point de vue administratif et technique.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille standard d'évaluation des soumissions, avec critères et pondérations préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 29 septembre 2021 (DA214990001).

Le résultat qui découle de cette évaluation est le suivant :

SOUMISSION CONFORME	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Cofomo inc.	83,3	0,28	3 038 099,40 $		3 038 099,40 $
Dernière estimation réalisée					2 997 271,78 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					40 827,62 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					1,36%

En vertu de l'article 573.3.3 de la L.C.V. dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité. Cofomo inc. étant l'unique soumissionnaire conforme, et vu que le prix soumissionné initialement est de 2,06 % plus

élevé que l'estimation de la Ville pour cette prestation de service, le Service de l'approvisionnement a procédé à une négociation avec le soumissionnaire qui a accepté une révision de son prix de 3 059 053,59 $ à 3 038 099,40 $, soit une baisse de 20 954,19 $, taxes incluses.

Lot 2 - Services de trousseur (Packager) logiciel

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Cofomo inc.	84,3	1,86	458 995,38 $		458 995,38 $
Dernière estimation réalisée					758 375,10 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					(299 379,72 $)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(39,48 %)

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 39,48 % au prix de la dernière estimation. Cet écart est expliqué par le fait que le Service des TI a élaboré sa dernière estimation en se basant notamment sur des profils similaires de contrats octroyés dernièrement, dont les taux horaires étaient plus élevés, ainsi que sur le pourcentage d'inflation actuel. L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, étant nouveau comme fournisseur de ce type de service à la Ville, cela démontre une volonté de remporter le présent contrat et se positionner sur ce type de marché.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour le lot 1.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 1);
- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot 1).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Cofomo inc. a obtenu son accréditation le 19 mai 2022 et cette dernière demeure valide.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire Cofomo inc. sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Après vérification, Cofomo inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 3 497 094,78 $, taxes incluses et sera réparti comme suit:
Tableau de répartition des coûts (taxes incluses)

Description	2023	2024	2025	**TOTAL**
Lot 1 - Service pour de l'évolution bureautique	1 012 700,00 $	1 519 050,00 $	506 349,40 $	3 038 099,40 $
Lot 2 - Services de trousseur logiciel	152 998,46 $	229 497,69 $	76 499,23 $	458 995,38 $
TOTAL	1 165 698,46 $	1 748 547,69 $	582 848,63 $	**3 497 094,78 $**

Les dépenses seront assumées au PDI du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient occasionner des dépenses d'agglomération.

Estimation des années de prolongation

Le présent contrat bénéficie de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme de 1 866 596,00 $, taxes incluses, par année.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, cette entente permettra au Service des TI de bénéficier des avantages suivants :

- Supporter la mise mise à jour du parc informatique de la Ville;
- Simplifier le déploiement et l'accessibilité des logiciels aux utilisateurs;
- Maintien de la cadence de réalisation de projets;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville pour d'autres projets.

Au niveau du PDI 2023-2031, la mise en place de ces contrats permet :

- de supporter la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficients;
- de moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux

citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au comité exécutif : le 29 mars 2023;
- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 5 avril 2023;
- Retour du dossier au comité exécutif : le 12 avril 2023;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : 17 avril 2023;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 20 avril 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed AROUSSI
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-13

Pierre STRASBOURG
chef(fe) de division - services aux utilisateurs

Tél : 514-809-6616
Télécop. :

Tél : 438-925-0267
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Antoine FUGULIN-BOUCHARD
Directeur - Espaces de travail et services aux utilisateurs
Tél : 438-221-1706
Approuvé le : 2023-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2023-03-16

Grille d'analyse Montréal 2030
Numéro de dossier : *1239563001*
Unité administrative responsable : *STI*
Projet : *74562 - Évolution du parc de postes de travail*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *17: Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Les ressources utilisées pour maintenir à jour le parc informatique Ville supportent de manière significative la culture de l'innovation tout en supportant les transformations internes et externes.* *En fournissant des outils de travail performants et à jour, ceci permettra aux employés d'être à l'avant-garde technologique et ainsi de les rendre plus performants dans l'atteinte des objectifs ciblés.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Le 19 mai 2022

COFOMO INC.
A/S MONSIEUR ALAIN PLANTE
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE O
BUREAU 1500
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5

Nº de décision : 2022-DAMP-1466
Nº de client : 3000290809

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. COFOMO INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **18 mai 2025**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique

Chantal Hamel

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19717
Numéro de référence : 1674346
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Prestation de services pour la fourniture sur demande de techniciens informatiques de l'évolution bureautique et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9152-2458 QUÉBEC INC. 1000, rue de la Gauchetiere, suite 2400 Montréal, QC, H3B 4W5 NEQ : 1162788013	Madame Responsable SEAO Téléphone : 514 209-2665 Télécopieur :	**Commande : (2136115)** 2023-01-19 8 h 23 **Transmission :** 2023-01-19 8 h 23	3843741 - 22-19717 Addenda # 1 2023-01-19 8 h 23 - Téléchargement 3853583 - 22-19717 Addenda # 1 2023-01-23 9 h 10 - Courriel 3853748 - 22-19717 Addenda # 3 2023-01-23 11 h 25 - Courriel 3857155 - 22-19717 Addenda # 4 2023-01-27 11 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Alithya Canada Inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (2127603)** 2022-12-20 10 h 04 **Transmission :** 2022-12-20 10 h 04	3843741 - 22-19717 Addenda # 1 2022-12-22 18 h 07 - Courriel 3853583 - 22-19717 Addenda # 1 2023-01-23 9 h 10 - Courriel 3853748 - 22-19717 Addenda # 3 2023-01-23 11 h 25 - Courriel 3857155 - 22-19717 Addenda # 4 2023-01-27 11 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CHAPITRE TI INC. 204 Rue du Saint-Sacrement Suite 300 Montréal, QC, H2Y 1W8 http://www.itchapter.com NEQ : 1161882072	Monsieur Olivier Abecassis Téléphone : 514 868-2116 Télécopieur :	**Commande : (2127690)** 2022-12-20 11 h 01 **Transmission :** 2022-12-20 11 h 01	3843741 - 22-19717 Addenda # 1 2022-12-22 18 h 07 - Courriel 3853583 - 22-19717 Addenda # 1 2023-01-23 9 h 10 - Courriel 3853748 - 22-19717 Addenda # 3 2023-01-23 11 h 26 - Courriel 3857155 - 22-19717 Addenda # 4 2023-01-27 11 h 06 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	COFOMO INC. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1176499714	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	**Commande : (2127224)** 2022-12-19 14 h 37 **Transmission :** 2022-12-19 14 h 37	3843741 - 22-19717 Addenda # 1 2022-12-22 18 h 07 - Courriel 3853583 - 22-19717 Addenda # 1 2023-01-23 9 h 10 - Courriel 3853748 - 22-19717 Addenda # 3 2023-01-23 11 h 25 - Courriel 3857155 - 22-19717 Addenda # 4 2023-01-27 11 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	DEMPTON SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES INC. 460, Sainte-Cahterine Ouest Bureau 805 Montréal, QC, H3B 1A7 http://www.dempton.com NEQ : 1163305247	Monsieur Jean-François Sauvé Téléphone : 514 962-1344 Télécopieur : 514 221-4303	**Commande : (2137528)** 2023-01-22 12 h 36 **Transmission :** 2023-01-22 12 h 36	3843741 - 22-19717 Addenda # 1 2023-01-22 12 h 36 - Téléchargement 3853583 - 22-19717 Addenda # 1 2023-01-23 9 h 10 - Télécopie 3853748 - 22-19717 Addenda # 3 2023-01-23 11 h 26 - Télécopie 3857155 - 22-19717 Addenda # 4 2023-01-27 11 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	LES SERVICES DE GESTION QUANTUM LIMITÉE 2000 Mc Gill College Avenue, suite 1800 Montréal, QC, H3A 3H3 NEQ : 1142547240	Madame Nerrissa Boudreau Téléphone : 514 842-5555 Télécopieur : 514 849-6786	**Commande : (2127670)** 2022-12-20 10 h 43 **Transmission :** 2022-12-20 10 h 43	3843741 - 22-19717 Addenda # 1 2022-12-22 18 h 07 - Courriel 3853583 - 22-19717 Addenda # 1 2023-01-23 9 h 10 - Courriel 3853748 - 22-19717 Addenda # 3 2023-01-23 11 h 25 - Courriel 3857155 - 22-19717 Addenda # 4 2023-01-27 11 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LEVIO CONSEILS INC. 1801, avenue McGill Collège, 10e étage Montréal, QC, H3A 2N4 http://www.levio.ca NEQ : 1169672574	Madame Kareen Dion Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	**Commande : (2127357)** 2022-12-19 16 h 27 **Transmission :** 2022-12-19 16 h 27	3843741 - 22-19717 Addenda # 1 2022-12-22 18 h 07 - Courriel 3853583 - 22-19717 Addenda # 1 2023-01-23 9 h 10 - Courriel 3853748 - 22-19717 Addenda # 3 2023-01-23 11 h 25 - Courriel 3857155 - 22-19717 Addenda # 4 2023-01-27 11 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE 2786, chemin Ste-Foy Sainte-Foy, QC, G1V 1V8 http://www.micrologic.ca NEQ : 1172265846	Madame Sonia Émard Téléphone : 418 658-6624 Télécopieur : 418 654-1426	**Commande : (2127572)** 2022-12-20 9 h 43 **Transmission :** 2022-12-20 9 h 43	3843741 - 22-19717 Addenda # 1 2022-12-22 18 h 07 - Courriel 3853583 - 22-19717 Addenda # 1 2023-01-23 9 h 10 - Courriel 3853748 - 22-19717 Addenda # 3 2023-01-23 11 h 25 - Courriel 3857155 - 22-19717 Addenda # 4 2023-01-27 11 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS 2700, boul. Laurier, Tour Champlain Bureau 4000 Québec, QC, G1V 4K5 http://www.lgs.com NEQ : 1142691709	Madame Véronique Verrier Téléphone : 418 653-6574 Télécopieur :	**Commande : (2127130)** 2022-12-19 13 h 17 **Transmission :** 2022-12-19 13 h 17	3843741 - 22-19717 Addenda # 1 2022-12-22 18 h 07 - Courriel 3853583 - 22-19717 Addenda # 1 2023-01-23 9 h 10 - Courriel 3853748 - 22-19717 Addenda # 3 2023-01-23 11 h 25 - Courriel 3857155 - 22-19717 Addenda # 4 2023-01-27 11 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1239563001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec Cofomo inc. (lots 1 et 2 - (1 seul soumissionnaire)), pour une durée de deux (2) ans, soit du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, pour la fourniture sur demande de prestation de services de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense maximale : 3 497 094,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19717

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19717-Intervention.pdf 22-19717 Tableau comité de sélection_lot 2.pdf

22-19717 Tableau comité de sélection_lot 1.pdf 22-19717 PV.pdf 22-19717 DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : (514) 872-4542

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-15

Hicham ZERIOUH
Chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : (438) 505-1138
Division : Division Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19717

No du GDD : 1239563001

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services pour la fourniture sur demande de techniciens informatiques de l'évolution bureautique et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 19 - 12 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 2 - 2 - 2023

Ouverture faite le : 2 - 2 - 2023

Date du comité de sélection : 14 - 2 - 2023

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 27 - 1 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 11,11

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 8 - 2023

Date d'échéance révisée : 1 - 8 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cofomo inc.	3 038 099,40 $	√	1
Cofomo inc.	458 995,38 $	√	2

Information additionnelle

9 désistements : (1) à titre informatif, (3) pas de réponse, (2) manque de temps, (2) engagements dans d'autres projets, (1) Nous ne fournissons pas les produits ou les services demandés
En accord avec l'article 573.3.3 de la loi sur les cités et villes « Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité ».
À la suite de la rencontre de négociation, la firme Cofomo inc. a révisé à la baisse l'offre pour le lot 1. Cette réduction représente une économie de 20 954.19 $ taxes incluses.
À noter que les termes et conditions du contrat demeurent les mêmes.

Préparé par : Badre Eddine sakhi

Le 6 - 3 - 2023

22-19717 - Prestation de services pour la fourniture sur demande de techniciens informatiques de l'évolution bureautique et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Description des processus et méthodologies et compréhension du mandat et de la problématique 20%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Cofomo inc. (Lot 1)	4,13	17,25	13,13	8,25	16,50	24,00	83,3	3 059 053,59 $	0,28	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Badre Eddine Sakhi

Comité	
Date	mardi 14-02-2023
Heure	14h00
Lieu	Vitruelle via Google Meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	1

22-19717 - Prestation de services pour la fourniture sur demande de techniciens informatiques de l'évolution bureautique et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Description des processus et méthodologies et compréhension du mandat et de la problématique 20%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Cofomo inc. (Lot 2)	4,13	16,50	13,13	8,25	16,00	26,25	84,3	458 995,38 $	1,86	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Badre Eddine Sakhi**									

Comité	
Date	mardi 14-02-2023
Heure	14h00
Lieu	Vitruelle via Google Meet
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	1

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.007

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239563001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec Cofomo inc. (lots 1 et 2 - (1 seul soumissionnaire)), pour une durée de deux (2) ans, soit du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, pour la fourniture sur demande de prestation de services de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense maximale : 3 497 094,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19717

Rapport_CEC_SMCE239563001.pdf

Dossier # :1239563001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 20 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE239563001

Conclure deux (2) ententes-cadres avec Cofomo inc. (lots 1 et 2 - (1 seul soumissionnaire)), pour une durée de deux (2) ans, soit du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, pour la fourniture sur demande de prestation de services de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense maximale : 3 497 094,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19717

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE239563001

Conclure deux (2) ententes-cadres avec Cofomo inc. (lots 1 et 2 - (1 seul soumissionnaire)), pour une durée de deux (2) ans, soit du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, pour la fourniture sur demande de prestation de services de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense maximale : 3 497 094,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19717

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant aux conditions suivantes :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
    - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent. (lot 1)*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs du Service des technologies de l'information ont présenté ces deux ententes-cadres. Le lot 1 comprend la prestation de services de techniciens et de coordonnateurs pour la gestion des ordinateurs portables et de bureau ainsi que pour l'installation d'équipements. Quant au lot 2, il s'agit de la prestation de services pour l'analyse et la conception de trousses logicielles.

La publication de l'appel d'offres pour ce dossier décisionnel s'est échelonnée du 19 novembre 2022 au 2 février 2023. Durant cette période, quatre addenda ont été émis afin d'apporter des précisions qui n'avaient aucune incidence sur le prix. La Ville n'a reçu

qu'une seule soumission, malgré les dix preneurs du cahier des charges. Les raisons de désistements évoquées sont l'engagement de ces firmes dans d'autres projets, le manque de temps pour répondre à l'appel d'offres et l'incapacité de combler les exigences du contrat.

L'unique soumissionnaire, la firme *Cofomo inc.*, en serait à son troisième octroi de contrat depuis 2019. D'après les personnes-ressources, les services demandés sont plutôt génériques, mais ce contrat reste peu attractif. D'autre part, et au-delà de la pénurie de main-d'œuvre, il demeure plus facile pour *Cofomo inc*. d'avoir les ressources suffisantes pour soumissionner, car elle a déjà une équipe en place pour répondre aux besoins de la Ville.

Enfin, les services rendus par la firme sont conformes aux standards de qualité de la Ville. De plus, les responsables ont précisé que le fournisseur a accepté de revoir légèrement à la baisse l'un des taux horaire au bordereau de prix. À la suite de cette négociation, le prix final pour le lot 1 montre un écart de seulement 1,36 % avec l'estimation interne.

Au terme de la présentation, la Commission a notamment demandé s'il ne serait pas plus avantageux de développer l'expertise à l'interne, car nous aurons toujours besoin de ce type de services. Les besoins étant variables, ces ententes-cadres offrent à la Ville une plus grande flexibilité, a précisé le Service. Il est également question du plan de mise à niveau du système informatique. Les personnes-ressources ont expliqué que c'est un programme en continu. Comme le matériel devient obsolète, la Ville doit remplacer de manière cyclique les postes de travail, de l'ordre d'environ 20 % par année. À cet égard, les membres ont voulu savoir quels étaient les efforts déployés par la Ville pour favoriser l'économie circulaire et limiter son impact numérique. Parmi les initiatives énoncées, le Service a souligné qu'un budget avait été octroyé pour faire des réparations simples à l'interne. Satisfaits des explications, les membres ont remercié les ressources du Service des technologies de l'information.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant aux conditions suivantes :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
    - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot 1);*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE239563001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.008

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239834001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 $, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 $, taxes incluses + variation de quantités 278 620,79 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19677 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à ESI Technologies de l'information inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de stockage compatibles, incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période de trois (3) ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 309 367,09 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19677;

2. d'autoriser une dépense 278 620,79 $, taxes incluses à titre de budget de variation de quantité;

3. de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies de l'information inc.;

4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-03-19 23:27

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1239834001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 $, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 $, taxes incluses + variation de quantités 278 620,79 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19677 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision se déployant sur une période de 10 ans, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.
La mission du Service des TI est de soutenir la modernisation et d'assurer le maintien des services technologiques clés de la Ville, afin d'améliorer les services à la population et soutenir la transformation numérique.

Le Service des TI a la responsabilité de procéder à l'acquisition, l'implantation et l'exploitation des infrastructures et des plateformes utilisées pour le stockage de données de la Ville.

En ce moment, le Service TI gère une infrastructure qui offre de la capacité de stockage pour desservir concurremment plusieurs types d'applications. Cette infrastructure héberge plusieurs pétaoctets de données corporatives critiques de différentes natures et usages notamment:

- la gestion des répertoires corporatifs sur le réseau pour la bureautique (ex. : S:\, W:\, U:\) accessibles par l'ensemble des postes de travail;
- les fichiers de configuration des plus de 2 000 serveurs virtuels pour le traitement applicatif;
- les plateformes numériques d'Espace pour la vie, notamment les fichiers vidéo, photo et audio haute définition du Planétarium;
- les bases de données des applications policières (notamment la gestion des opérations M-IRIS, des crimes technologiques et de la reconnaissance de plaques, etc.);

- la plateforme des services Montréal.ca, incluant les services numériques transactionnels offerts aux citoyens et entreprises;
- les systèmes de la cour municipale;
- le système de recettes et encaissements;
- le système corporatif de gestion du temps (Kronos);
- les services numériques pour le déneigement;
- le système de paiement en ligne;
- l'assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR);
- le système de gestion électronique des documents (GED).

Les équipements qui composent l'infrastructure de stockage ont une durée de vie utile moyenne de sept (7) ans. En septembre 2021, suite à l'appel d'offres public n° 21-18882 (CG21 0600), la Ville a procédé à l'acquisition d'une solution de stockage de nouvelle génération dans le cadre de la réalisation des projets au programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service des TI, afin de procéder au remplacement graduel des équipements désuets. L'acquisition et l'installation des équipements et serveurs de stockage dans le cadre du programme 70905 - Modernisation des infrastructures et plateformes TI, ont permis de bâtir une nouvelle infrastructure dont l'objectif était principalement d'assurer la pérennité et la continuité du service.

Toutefois, la Ville doit pouvoir répondre aux besoins en constante croissance, tout en s'assurant de remplacer les équipements désuets dont le service de maintenance ne peut être obtenu auprès du manufacturier (CG21 0340). L'acquisition d'équipements supplémentaires permettra à la Ville de :

- remplacer les équipements en fin de vie utile par une solution innovante et modulaire;
- optimiser et mutualiser l'infrastructure de stockage à travers les différents centres de données de la Ville afin d'augmenter la résilience et de diminuer les coûts d'exploitation;
- offrir la capacité additionnelle nécessaire aux projets inscrits au programme décennal d'immobilisations selon le rythme de leur réalisation.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public n° 22-19677 en date du 5 décembre 2022. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 36 jours a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Compte tenu du report de la date d'ouverture des soumissions, la durée réelle de la période d'appel d'offres a été de 50 jours, soit jusqu'au 26 janvier 2023.

Au total, trois (3) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No addenda	Date	Portée
1	2022-12-21	Report de la date d'ouverture au 19 janvier 2023
2	2023-01-17	Précisions suite à des

		questions techniques et administratives Report de la date d'ouverture au 26 janvier 2023
3	2023-01-20	Précisions suite à des questions techniques et administratives

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 26 janvier 2023. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles, incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 $, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 $, taxes incluses + variation de quantités : 278 620,79 $, taxes incluses).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0600 - 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour la fourniture d'équipements de stockage incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 4 198 928,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18882 - (un soum.)
CG21 0340 - 17 juin 2021 - Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour la fourniture du service de maintenance des équipements et logiciels NetApp de la Ville, pour une période de trois ans - Dépense totale de 340 706,21 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18698 (1 seul soum.)

CG18 0335 - 21 juin 2018 - Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2021, pour une somme maximale de 1 439 524,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16807 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 322 300 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 159 900 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 299 400 $ en 2019, et un ajustement récurrent de 234 900 $ à compter de 2020

CG17 0180 - 18 mai 2017- Autoriser l'augmentation de la valeur de l'entente-cadre avec ESI Technologies inc. (CG15 0277) d'une somme additionnelle de 153 326,25 $, taxes incluses, pour la fourniture de solutions de stockage d'entreprise, majorant ainsi le montant total de l'entente de 1 022 174,99 $ à 1 175 501,24 $, taxes incluses

CG15 0277 - 30 avril 2015 - Conclure des ententes-cadres d'une durée de 5 ans avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 (7 soum.)

DESCRIPTION

L'entente permet à la Ville d'acquérir des équipements supplémentaires compatibles à l'infrastructure existante à la Ville. L'entente inclut des commutateurs spécialisés, des tiroirs et des disques.
L'acquisition des équipements comprend :

- l'accès aux services de maintenance et de dépannage en pièces et main-d'oeuvre pour une période de cinq (5) ans;

- l’accès aux correctifs techniques et aux mises à jour de sécurité.

L’entente offre l’accès à des services techniques d'installation, d'accompagnement et de formation.

Une variation des quantités de 15% de certains produits au bordereau de prix correspondant à 278 620,79 $, taxes incluses, est requise exclusivement pour la durée du contrat, afin de répondre aux potentiels besoins de stockage de la Ville.

JUSTIFICATION

Sur un total de neuf (9) preneurs du cahier des charges, deux (2) preneurs (22,22 %) ont déposé une soumission alors que sept (7) preneurs (77,78 %) n'ont pas soumissionné. De ces sept (7) firmes, deux (2) d’entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l’approvisionnement.
Les raisons de désistements invoquées sont :

- Une (1) firme indique avoir commandé le devis, mais ont aidé leurs revendeurs/intégrateurs afin de répondre au devis;
- Une (1) firme mentionne que son carnet de commandes est complet présentement (manque de capacité);
- Les autres firmes (5) n'ont pas donné de réponse.

L'évaluation des soumissions a été effectuée le 26 janvier. Suite à cette évaluation, les deux soumissionnaires qui ont déposé des offres ont été jugées conformes tant administrativement que techniquement.

Les propositions des deux (2) firmes se déclinent comme suit :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES**	**TOTAL** (taxes incluses)
ESI Technologies de l’information inc.	3 309 367,09 $		3 309 367,09 $
Bell Canada	3 427 887,87 $		3 427 887,87 $
Dernière estimation réalisée	3 378 740,96 $		3 378 740,96 $
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse soumission conforme – estimation)*			(69 373,87 $)
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse soumission conforme – estimation) / estimation) x 100*			(2,1 %)
Écart entre la deuxième plus basse soumission conforme et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			118 520,78 $
Écart entre la deuxième plus basse soumission conforme et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			3,58 %

L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 3,58 %, par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui indique que son offre est compétitive,

mais reste proche de ceux des autres acteurs du marché.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$.

Et répondant à la condition suivante :

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire ESI Technologies inc. sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres.

Après vérification, ESI Technologies de l'information inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 3 587 987,88 $, taxes incluses et sera réparti comme suit :

	2023	2024	2025	Total (taxes incluses)
Acquisition de stockage au programme 70905 - Modernisation des infrastructures et plateformes TI	2 130 850,68 $	710 483,41 $	419 159,43 $	3 260 493,52 $
Banques d'heures pour services techniques	48 873,57 $			48 873,57 $
Variation de quantité (15%)			278 620,79 $	278 620,79 $
Total	2 179 724,25 $	710 483,41$	697 780,22 $	3 587 987,88 $

Dépenses capitalisables

La dépense maximale de 3 587 987,88 $, taxes incluses (3 276 311,18 $ net de taxes), sera imputée au PDI 2023-2032 du Service des TI au projet investi 70905 - Modernisation des infrastructures et plateformes TI. et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-006 et de compétence locale 22-007.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera

imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Ces dépenses concernent entre autres des applications pour le SPVM et pour le SIM. Ces services sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Variation de quantités

De par la nature évolutive des projets touchant les déploiements des solutions d'infrastructure, le Service des TI compte se prévaloir de crédits additionnels pour la durée du contrat. La variation des quantités requise est de 15% pour certains produits inclus dans le devis d'appel d'offres pour une somme de 278 620,79 $, taxes incluses (254 417,92 $ net de taxes), le tout conformément à l'article 18 du Règlement de gestion contractuelle, dans le but de répondre aux potentiels besoins additionnels pour la durée du contrat en fonction des différents besoins.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat s'inscrit dans le cadre des efforts du Service des TI, afin de garantir de meilleures pratiques en technologies de l'information et de gestion des actifs pour préserver la résilience de la Ville et pour garantir la prestation des services essentiels à la population montréalaise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le contexte mondial lié à la COVID-19 amène différents délais de production et d'approvisionnement associés à la forte demande des produits informatiques. Le Service des TI procède à l'acquisition des équipements de stockage en considérant ces délais, afin de minimiser l'impact de la désuétude des équipements sur les infrastructures et ainsi prévenir une rupture des services essentiels offerts aux employés, aux citoyennes et citoyens et aux partenaires de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au comité exécutif : le 29 mars 2023;
- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 5 avril 2023;
- Retour du dossier au comité exécutif : le 12 avril 2023;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 17 avril 2023;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 20 avril 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mohamed Lamine FARHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adama SANOGO
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

Tél : 4388656921
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-23

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures technologiques

Tél : 514 868-5066
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél :
Approuvé le : 2023-02-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2023-03-16

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1239834001

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information , Direction infrastructure et operation, division plateforme et automatisation

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*x*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 12) Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Permet d'assurer la pérennité des applications et la continuité des services.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1239834001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Objet :	Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 $, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 $, taxes incluses + variation de quantités 278 620,79 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19677 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19677 - PV.pdf 22-19677 TCP (1).pdf 22-19677 LISTE DE COMMANDE (1).pdf

22-19677 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed Lamine FARHI
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-24

Hicham ZERIOUH
Chef de section
Tél : 514-000-0000
Division : Eau et aqueduc, Informatique et administration

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19677 — No du GDD : 1239834001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'équipements de stockage compatibles

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 12 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 10 - 1 - 2023

Ouverture faite le : 26 - 1 - 2023

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 20 - 1 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 52 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 22,22

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance initiale : 25 - 7 - 2023

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
ESI TECHNOLOGIES	3309367,09	√	
BELL CANADA	3427887,87		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné nous indique que :
Une (1) firme indique:Nous avons commandé le devis mais nous avons aidés nos revendeurs/intégrateurs afin de répondre au devis .

.

Une (1) firme indique: Notre carnet de commandes est complet presentement (manque de capacite),
Les autres n'ont pas donné suite à notre demande.

Préparé par : Mohamed Lamine Farhi — Le 16 - 2 - 2023

Mohamed Lamine FARHI ufarh96

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
22-19677

Agent d'approvisionnement
Mohamed Lamine Farhi

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
ESI										
	LOT1	Équipements et logiciels de stockage compatibles	0						2 878 336,24 $	3 309 367,09 $
Total (ESI)									**2 878 336,24 $**	**3 309 367,09 $**
BELL										
	LOT1	Équipements et logiciels de stockage compatibles	0						2 981 420,20 $	3 427 887,87 $
Total (BELL)									**2 981 420,20 $**	**3 427 887,87 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19677
Numéro de référence : 1669507
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition d'équipements de stockage compatibles-Service TI

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CDW CANADA CORP. 185 The West Mall 1700 Etobicoke, ON, M9C 5L5 http://CDW.ca NEQ : 1175178434	Monsieur Art Pascu Téléphone : 866 451-2392 Télécopieur : 647 259-5963	**Commande : (2121518)** 2022-12-05 17 h 56 **Transmission :** 2022-12-05 17 h 56	3842891 - 22-19677 addenda 1 report 2022-12-21 17 h 31 - Courriel 3850176 - 22-19677 addenda 2 report (devis) 2023-01-17 13 h 11 - Courriel 3850177 - 22-19677 addenda 2 report (bordereau) 2023-01-17 13 h 11 - Téléchargement 3852717 - 22-19677 addenda 3 2023-01-20 9 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DELL CANADA INC. 274, Rue des Mauriciens Québec, QC, G2M 0K9 NEQ : 1176265016	Monsieur Oscar Rios Téléphone : 1514 264-8017 Télécopieur :	**Commande : (2121766)** 2022-12-06 11 h 04 **Transmission :** 2022-12-06 11 h 04	3842891 - 22-19677 addenda 1 report 2022-12-21 17 h 31 - Courriel 3850176 - 22-19677 addenda 2 report (devis) 2023-01-17 13 h 11 - Courriel 3850177 - 22-19677 addenda 2 report (bordereau) 2023-01-17 13 h 11 - Téléchargement 3852717 - 22-19677 addenda 3 2023-01-20 9 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC. 1550 rue Metcalfe Suite 1100 Montréal, QC, H3A 1X6 NEQ : 1149162597	Madame Coralie Icaze Téléphone : 514 745-3311 Télécopieur : 514 745-3312	**Commande : (2121821)** 2022-12-06 12 h 11 **Transmission :** 2022-12-06 12 h 11	3842891 - 22-19677 addenda 1 report 2022-12-21 17 h 30 - Courriel 3850176 - 22-19677 addenda 2 report (devis) 2023-01-17 13 h 11 - Courriel 3850177 - 22-19677 addenda 2 report (bordereau) 2023-01-17 13 h 11 - Téléchargement 3852717 - 22-19677 addenda 3 2023-01-20 9 h 06 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	IBM CANADA LIMITÉE 2700, boulevard Laurier, bureau 4000 Québec, QC, G1V4K5 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Monsieur Christian Chabot Téléphone : 418 653-6574 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (2121512)** 2022-12-05 17 h 33 **Transmission :** 2022-12-05 17 h 33	3842891 - 22-19677 addenda 1 report 2022-12-21 17 h 31 - Courriel 3850176 - 22-19677 addenda 2 report (devis) 2023-01-17 13 h 11 - Courriel 3850177 - 22-19677 addenda 2 report (bordereau) 2023-01-17 13 h 11 - Téléchargement 3852717 - 22-19677 addenda 3 2023-01-20 9 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	La Compagnie de Téléphone Bell du Canada ou Bell Canada 930, rue D'Aiguillon RC-140 Québec, QC, G1R 5M9 NEQ : 1172462849	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur :	**Commande : (2121457)** 2022-12-05 15 h 52 **Transmission :** 2022-12-05 15 h 52	3842891 - 22-19677 addenda 1 report 2022-12-21 17 h 31 - Courriel 3850176 - 22-19677 addenda 2 report (devis) 2023-01-17 13 h 11 - Courriel 3850177 - 22-19677 addenda 2 report (bordereau) 2023-01-17 13 h 11 - Téléchargement 3852717 - 22-19677 addenda 3 2023-01-20 9 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Lenovo (Canada) Inc. 1275 Ave des Canadiens de Montréal 5e Etage Montréal, QC, H3B 0G4 NEQ : 1162894027	Madame Eva Budnik Téléphone : 514 390-5027 Télécopieur : 514 390-5049	**Commande : (2122518)** 2022-12-07 16 h 03 **Transmission :** 2022-12-07 16 h 03	3842891 - 22-19677 addenda 1 report 2022-12-21 17 h 31 - Courriel 3850176 - 22-19677 addenda 2 report (devis) 2023-01-17 13 h 11 - Courriel 3850177 - 22-19677 addenda 2 report (bordereau) 2023-01-17 13 h 11 - Téléchargement 3852717 - 22-19677 addenda 3 2023-01-20 9 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Netapp Canada Limitée 100 King Street ouest 600 Toronto, ON, M5X 1E2 NEQ :	Monsieur Sylvain Laprade Téléphone : 514 833-3275 Télécopieur :	**Commande : (2121785)** 2022-12-06 11 h 27 **Transmission :** 2022-12-06 11 h 27	3842891 - 22-19677 addenda 1 report 2022-12-21 17 h 31 - Courriel 3850176 - 22-19677 addenda 2 report (devis) 2023-01-17 13 h 11 - Courriel 3850177 - 22-19677 addenda 2 report (bordereau) 2023-01-17 13 h 11 - Téléchargement 3852717 - 22-19677 addenda 3 2023-01-20 9 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	NOVIPRO INC. 1010, rue De La Gauchetière Ouest, (QC) bureau 1900 Montréal, QC, H3B2N2 http://www.novipro.com NEQ : 1145282845	Monsieur Daniel Aubry Téléphone : 514 744-5353 Télécopieur : 514 744-3908	**Commande : (2121720)** 2022-12-06 10 h 18 **Transmission :** 2022-12-06 10 h 18	3842891 - 22-19677 addenda 1 report 2022-12-21 17 h 31 - Courriel 3850176 - 22-19677 addenda 2 report (devis) 2023-01-17 13 h 11 - Courriel 3850177 - 22-19677 addenda 2 report (bordereau) 2023-01-17 13 h 11 - Téléchargement 3852717 - 22-19677 addenda 3 2023-01-20 9 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	XEROX CANADA LTÉE 3400 boulevard de Maisonneuve Ouest suite 900 Montréal, QC, H3Z3G1 NEQ : 1141555566	Monsieur Mathieu Charbonneau Téléphone : 514 939-4262 Télécopieur : 514 939-4242	**Commande : (2122824)** 2022-12-08 11 h 04 **Transmission :** 2022-12-08 11 h 04	3842891 - 22-19677 addenda 1 report 2022-12-21 17 h 31 - Courriel 3850176 - 22-19677 addenda 2 report (devis) 2023-01-17 13 h 11 - Courriel 3850177 - 22-19677 addenda 2 report (bordereau) 2023-01-17 13 h 11 - Téléchargement 3852717 - 22-19677 addenda 3 2023-01-20 9 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1239834001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Objet :	Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 $, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 $, taxes incluses + variation de quantités 278 620,79 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19677 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1239834001 GDD Certification de fonds_PDI.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN
Préposée au budget
Tél : 514-868-3805

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-06

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.008

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239834001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Objet :	Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 $, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 $, taxes incluses + variation de quantités 278 620,79 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19677 - (2 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE239834001.pdf

Dossier # :1239834001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 20 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE239834001

Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 $, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 $, taxes incluses + variation de quantités 278 620,79 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19677 - (2 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE239834001

Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 $, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 $, taxes incluses + variation de quantités 278 620,79 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19677 - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour l'acquisition d'équipements de stockage. En septembre 2021, la Ville a fait l'acquisition d'une solution de stockage afin de remplacer les équipements désuets et de répondre aux nouveaux besoins. Face à la croissance des besoins, la Ville doit aujourd'hui se procurer des équipements de stockage supplémentaires compatibles avec les infrastructures existantes.

Un appel d'offres a donc été publié le 5 décembre 2022, pour une période de 50 jours, durant laquelle trois addenda ont été publiés, dont un report de date. Parmi les neuf preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission. L'analyse de celles-ci révèle un écart de (-2,1 %) entre l'adjudicataire et la dernière estimation ainsi que de 3,58 % avec le deuxième soumissionnaire. Il s'avère que l'adjudicataire, *ESI*

Technologies de l'information inc. en serait à son troisième octroi. D'après les personnes invitées, la firme *ESI Technologies de l'information inc.* est un gros distributeur, qui est suffisamment stable pour faire face à la fluctuation des prix et aux délais de livraison liés aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. Également, la firme est capable d'offrir des prix très compétitifs en raison de son volume d'achat. Le Service a donc recommandé d'aller de l'avant avec le contrat à *ESI Technologies de l'information inc.*

Les commissaires ont ensuite demandé des clarifications sur les prévisions de la Ville en matière de stockage des données, puisque c'est le second contrat de ce type en moins de deux ans. Les responsables ont précisé que tous les besoins de la Ville devraient être couverts avec le présent contrat. L'augmentation des besoins en informatique pour la sauvegarde et l'accès aux données ont augmenté drastiquement depuis la pandémie. Malgré une bonne prévision, de nouvelles obligations ou orientations obligent parfois à revoir les besoins.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE239834001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.009

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239376001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une période d'approximativement trente-six (36) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2026, avec deux (2) options de prolongation d'une année chacune - Dépenses totales de 7 257 509,81 $ taxes incluses - Appel d'offres public 22-19702 - Deux (2) soumissionnaires, un (1) seul conforme

Il est recommandé :
1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Groupe de sécurité Garda SENC, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période approximative de trente-six (36) mois, le contrat pour les services de gardiennage et de tous les services connexes au cinq (5) musées d'Espace pour la vie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 257 509,81 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #22-19702;

2. de procéder à une évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda SENC;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-10 12:19

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1239376001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une période d'approximativement trente-six (36) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2026, avec deux (2) options de prolongation d'une année chacune - Dépenses totales de 7 257 509,81 $ taxes incluses - Appel d'offres public 22-19702 - Deux (2) soumissionnaires, un (1) seul conforme

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat pour la fourniture de services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, incluant notamment la surveillance, le contrôle de l'accès et la patrouille des différents sites. Depuis le 1er janvier 2018, dans le cadre du chantier de regroupement des activités immobilières au sein du SGPI, la Division de la sécurité est devenue responsable du contrat de gardiennage pour le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan du Service Espace pour la vie. En 2018, l'appel d'offres public 18-16579 a été lancé par le Service de l'approvisionnement, lequel comprenait deux (2) lots, et a été octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit Groupe de sécurité Garda SENC. Cette firme a été retenue pour les deux (2) lots. Le premier lot visait les installations du Jardin Botanique, de l'Insectarium, du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan tandis que le second visait à couvrir les besoins en gardiennage de plusieurs bâtiments de différentes unités d'affaires. Le contrat en cours (18-16579) viendra à échéance le 4 mai 2023.

L'appel d'offres public #22-19702 concernant le présent dossier a été publié le 5 décembre 2022 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir. La publication s'est déroulée sur une période de cinquante-sept (57) jours calendriers, soit du 5 décembre 2022 au 20 janvier 2023. Les soumissions ont été ouvertes le 31 janvier 2023, système à deux enveloppes. La validité de la soumissions est de cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 31 mai 2023.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	12 janvier 2023	Ajout de critères d'admissibilité des soumissionnaires concernant la *Loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec, le français.*	Non
		Report de la date d'ouverture des soumissions	

2	19 janvier 2023	du 24 au 31 janvier ainsi que de fournir les réponses aux questions reçues des soumissionnaires sur l'impact du renouvellement à venir du *Décret sur les agents de sécurité* sur les prix à soumettre.	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0468 - 28 avril 2022 - Exercer la seconde option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 790 224,59 $, taxes incluses, pour un service de gardiennage des installations d'Espace pour la vie (Lot 1) dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CM18 0392 et CM21 0292), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 620 326,84 $ à 13 410 551,43 $, taxes incluses.
CM18 0392 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC (CM18 0392), pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, pour une durée de 37 mois, débutant le 31 mars 2018, avec possibilité de prolongation pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 7 883 566,99 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16579 (4 soumissionnaires, 1 conforme).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat d'une durée approximative de 3 ans, du 5 mai 2023 au 30 avril 2026, pour la fourniture de services de gardiennage incluant tous les services connexes et les véhicules de patrouille pour le Service d'Espace pour la vie afin d'assurer l'intégrité des plans de couverture de sécurité dont l'estimation s'élève à 66 086 heures annuellement. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune.
Les heures annuelles estimées sont réparties à travers les cinq (5) musées d'Espace pour la vie de la manière suivante :

Insectarium et Jardin botanique :
La couverture à prévoir pour ces sites est approximativement de 25 256 heures annuelles pour une couverture 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, avec des horaires de travail atypiques.

- 20 888 heures annuelles pour les agents;
- 4 368 heures annuelles pour les superviseurs.

Biodôme et Planétarium Rio Tinto Alcan :
La couverture à prévoir pour ces sites est approximativement de 31 458 heures pour une couverture 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, avec des horaires atypiques.

- 22 698 heures annuelles pour les agents;
- 8 760 heures annuelles pour les superviseurs.

Biosphère :
La couverture à prévoir pour la Biosphère est de 5 372 heures pour une couverture comprenant des horaires atypiques.

- 5 372 heures annuelles pour les agents.

D’autres demandes de gardiennage peuvent s’ajouter ponctuellement en cours de contrat. Un total approximatif de 4 000 heures annuelles sont prévues au bordereau de soumissions pour combler ces besoins (incluses au nombre total d’heures annuelles s’élevant à 66 086

heures).

Aucune contingence n'a été jugée nécessaire en raison de la présence d'une banque d'heures prévisionnelle afin de combler les besoins ponctuels et imprévus.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres #22-19702, seize (16) firmes se sont procurées le cahier de charge. De ces derniers, seulement deux (2) ont déposé une soumission, soit 13 % d'entre eux. Tous les preneurs de charge ont été sollicités par le Service de l'approvisionnement pour expliquer leur désistement et seulement quatre (4) d'entre eux ont donné suite à la communication. Les raisons évoquées sont l'incapacité de répondre aux besoins contractuels en raison d'engagements autres (1) ainsi que le manque de temps afin d'étudier l'appel d'offres à l'intérieur du délai alloué (3).
Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont les agences de sécurité privée suivantes :

- Groupe de sécurité Garda SENC
- Neptune Security Services inc.

Un soumissionnaire a été jugé non-conforme, la firme Neptune Security Services inc. n'ayant pas obtenu un pointage suffisant à l'ouverture de la première enveloppe.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Groupe de sécurité Garda SENC	84 %	0,19	7 257 509,81 $	0 $	7 257 509,81 $
Dernière estimation réalisée			7 580 371,98 $	0 $	7 580 371,98 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 322 862,17 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 4,26 %

L'estimation du contrat a été réalisée par les professionnels internes du SGPI. Celle-ci est basée sur les taux horaires du contrat en cours majorés en vertu de l'indice des prix à la consommation ainsi que des primes à venir qui seront imposés par le *Décret sur les agents de sécurité* . Ce dernier n'ayant pas été renouvelé au moment de l'estimation des coûts du contrat (sera échu en juillet 2023), les primes ont dû être estimées en se basant sur un article paru dans le journal *Le Soleil* le 27 juillet 2022, lequel dressait un portrait potentiel des primes à venir. L'article décrit les conditions contenues dans la nouvelle convention collective du syndicat des Métallos, lesquelles devraient se refléter dans le nouveau Décret, selon l'article. Au moment de soumissionner, les soumissionnaires ne détenaient toujours pas le portrait juste des primes à considérer dans leur prix.

L'écart de - 4,26 % entre la dernière estimation réalisée et les prix soumis s'expliquent donc en partie par l'écart entre la projection des primes à venir effectuée par l'adjudicataire et celle de l'estimation ainsi qu'un écart entre les taux horaires. Afin de guider les soumissionnaires, une proportion des heures de fin de semaines et de nuit pour chaque site a été fournie dans les documents d'appel d'offres.

La fin du contrat a été déterminée de manière à faciliter le processus de facturation, laquelle réduit la durée de ce dernier à moins de trente-six (36) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2026.

La firme Groupe de sécurité Garda SENC est détentrice d'une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 26 janvier 2024.

La firme Groupe de sécurité Garda SENC :

- ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'apparaît pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- ne fait l'objet d'aucune irrégularité selon le Registre des entreprises du Québec;
- n'est pas présente au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au Règlement sur la gestion contractuelle; et
- n'est pas mentionnée dans la Liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, devra faire l'objet d'une évaluation de rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007), le présent dossier devra être soumis pour étude à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) puisqu'il répond à l'un ou l'autre des critères fixés par les conseils, soit :

- La valeur est de plus de 2 M$;
- Une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres;
- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Considérant la présence d'une banque d'heures prévisionnelles annuelle de 4 000 heures, aucune contingence supplémentaire n'a été jugée nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat sera entièrement comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles (centre de responsabilité 114096).
Le montant soumis pour la période d'environ trente-six (36) mois est de : 6 312 250,32 $ + 315 612,52 $ (TPS) + 629 646,97 $ (TVQ) = 7 257 509,81 $.

Aucun budget de contingence n'a été jugé nécessaire considérant la présence d'une banque prévisionnelle de 4 000 heures annuelles prévue au devis.

Les services seront rendus à approximativement 22 % en 2023, 33 % en 2024, 33 % en 2025 et 11 % en 2026.

Le montant total du prix soumissionné peut être réparti comme suit :
2023 : 1 597 983,81 $
2024 : 2 430 267,05 $
2025 : 2 430 267,05 $
2026 : 798 991,91 $

Cette dépense sera financée à 100 % par la Ville centre.

Le présent dossier ne s'applique pas à l'action 46 du *Plan climat « Investir en adaptation aux changements climatiques »* .

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion.
Ce dossier ne contribue pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en équité et en accessibilité universelle, parce que celui-ci vise essentiellement à fournir des services de gardiennage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou le refus d'octroyer ce contrat pourrait compromettre les activités des installations d'Espace pour la vie. En ce sens, la sécurité du bâtiment, des occupants et du public doit être assurée par la présence d'un personnel formé à la surveillance des installations, à la gestion des accès et systèmes de sécurité ainsi qu'à la mise en oeuvre des protocoles d'intervention, des procédures d'évacuation et des procédures opérationnelles. Il compose également le personnel de surveillance en cas d'alarme incendie.
La Ville de Montréal devrait alors recourir aux services d'une différente agence de sécurité par l'entremise d'un contrat de gré à gré, à des coûts plus élevés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 29 mars 2023
CEC : 5 avril 2023
CE : 12 avril 2023
CM : 17 avril 2023
Début du contrat : 5 mai 2023
Fin du contrat : 30 avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin B BLAIS
Conseiller en planification, sûreté et sécurité

Tél : 438 483-6223
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-24

Jordy REICHSON
c/d securite

Tél : 514-872-0047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sébastien CORBEIL
Directeur par intérim - Gestion des actifs immobiliers
Tél : 514 574-6987
Approuvé le : 2023-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2023-03-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1239376001*
Unité administrative responsable : *SGPI*
Projet : *Demande d'octroi d'un contrat de gardiennage pour les cinq (5) musées d'Espace pour la vie (24 mois) à compter du 5 mai 2023.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? «*Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en termes de favoriser la biodiversité et les espaces verts».* • Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

« Espace pour la vie regroupe le Jardin botanique, l'Insectarium, le Planétarium Rio Tinto Alcan et le Biodôme de Montréal. C'est à la fois le plus important complexe muséal en sciences de la nature au Canada et l'un des lieux touristiques les plus importants à Montréal et au Québec. Par sa mission de diffusion, de conservation, d'éducation et de recherche, Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature.

Espace pour la vie accueille plus de 2 000 000 personnes annuellement. La clientèle est composée de groupes scolaires, de groupes touristiques, de familles, de personnes âgées, d'adultes et d'enfants de tous les horizons. Chaque visiteur a le droit à la même qualité d'accueil, et ce, peu importe l'institution qu'il visite.

Les services de gardiennage sont importants pour assurer la sécurité des visiteurs, des employés et des partenaires, pour protéger les actifs des institutions et pour la mise en place des protocoles et mesures d'urgence Espace pour la vie.»

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 27 janvier 2021

GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC
A/S MONSIEUR PIERRE-HUBERT SÉGUIN
3030, BOUL LE CARREFOUR
1002
LAVAL (QC) H7T 2P5

Nº de décision : 2021-DAMP-1070
Nº de client : 3000250095

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

- A.P.I.
- AGENCE DE PLACEMENT HÉLÈNE ROY
- AGENCE DE SÉCURITÉ LA SENTINELLE DU SAGUENAY
- AGENCE DE SÉCURITÉ RÉGIONALE
- B.E.S.T. ALARMES
- B.E.S.T. INVESTIGATIONS
- BEST SERVICES SPÉCIAUX
- CORPORATION DE SÉCURITÉ TRANS-CANADA
- DEUX-RIVES SÉCURITÉ
- ENQUÊTES ET SERVICES CONSEILS GW
- GARDA
- GARDA DU CANADA
- GARDA HOLDING
- GARDA INVESTIGATION SERVICES
- GARDA LOSS PREVENTION
- GARDA OF CANADA
- GARDA PRÉVENTION DES PERTES
- GARDA SÉCUR
- GARDA SECURITY GROUP
- GARDA SECURITY GROUP G.P.
- GESTION GARDA
- GESTION MYRAL
- GROUPE BEST
- GROUPE CONSEIL VCS
- GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

- GROUPE DE SÉCURITÉ TRANS-QUÉBEC
- GW CONSULTING AND INVESTIGATIONS
- GW GARDIENNAGE
- GW PRE-EMPLOYMENT SCREENING
- INS-SIGN SIGNALISATION
- INVESTIGATION VCS
- INVESTIGATIONS B.E.S.T.
- KOLOSSAL SECURITY
- MAXIMUM TACTICAL CASH-IN-TRANSIT (MTCIT)
- MAXIMUM TACTIQUE TRANSPORT DE VALEURS (MTTV)
- MIRADO SECURITY
- NOCTURNE
- PRÉVENTION GARDA
- S.P.E.Q.
- SÉCUR
- SÉCURITÉ DE L'ESTRIE
- SÉCURITÉ DES DEUX-RIVES
- SÉCURITÉ DEUX-RIVES
- SÉCURITÉ ET PROTECTION SECPRO
- SÉCURITÉ KOLOSSAL
- SÉCURITÉ MIRADO
- SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE D'ENQUÊTE DU QUÉBEC (SPEQ)
- SERVICE DE PROTECTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (SPIC)
- SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION CAGERO
- SERVICE DE SÉCURITÉ TSM
- SERVICES DE GESTION TOTAL SECURITY
- SERVICES D'ENQUÊTES GARDA
- SERVICES SÉCURIVOL
- SIGNALISATION INS-SIGN
- SIGNALISATION ROUTIÈRE DU QUÉBEC
- SPIC
- SUR APPEL
- TALENTWORLD AGENCE DE PLACEMENT DE PERSONNEL
- TOTAL SECURITY MANAGEMENT SERVICES
- VCS CONSULTING GROUP
- VCS INVESTIGATION
- VCS SURVEILLANCE
- VCS TELESURVEILLANCE
- VCS TÉLÉSURVEILLANCE
- VÉRIFICATIONS PRÉEMPLOI GW

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **26 janvier 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30 | 1 888 335-5550
Québec (Québec) G1R 5S9 | amp.quebec

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9
1 888 335-5550
amp.quebec

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19702
Numéro de référence : 1664509
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Service de gardiennage pour les installations d'Espace pour la vie

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. 1250 Boul. Rene-levesque Ouest, Porte 2200 Montréal, QC, H3B4W8 http://www.neptune-security.com	Madame Helen Graham Téléphone : 855 445-8048 Télécopieur : 1866 608-0807	**Commande : (2121339)** 2022-12-05 13 h 37 **Transmission :** 2022-12-05 13 h 37	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-12 11 h 25 - Courriel 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NJE sécurité inc. 7216 ch de la cote st-luc Montréal, QC, h4v3a2	Monsieur Nehemie Tshisungu Téléphone : 514 349-1076 Télécopieur :	**Commande : (2123426)** 2022-12-09 12 h 41 **Transmission :** 2022-12-09 12 h 41	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-12 11 h 25 - Courriel 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal 8455 Papineau Montréal, QC, h2m2g2	Monsieur Michel Jeannette Téléphone : 514 384-7730 Télécopieur : 514 384-0990	**Commande : (2123974)** 2022-12-12 11 h 21 **Transmission :** 2022-12-12 11 h 21	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-12 11 h 25 - Courriel 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Trifecta Solution Sécurité Inc. 149 Promenade du Portage, A Gatineau, QC, J8X2K4	Madame Khadim Cheickh Mbaye Téléphone : 514 214-5032 Télécopieur :	**Commande : (2135009)** 2023-01-17 14 h 09 **Transmission :** 2023-01-17 14 h 09	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-17 14 h 09 - Téléchargement 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DETEKACTION SÉCURITÉ INC. 14305 Rolland-Desjardins	Madame Karine Bélisle Téléphone : 438 490-8214	**Commande : (2121841)** 2022-12-06 12 h 58	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-12 11 h 25 - Courriel

105 Mirabel, QC, J7J 0K5 https://detekaction.com/securite	Télécopieur :	**Transmission :** 2022-12-06 12 h 58	3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ESCA SANTÉ INC. 2663 rue Allard Montréal, QC, H4E 2L7 https://www.escasante.com	Monsieur Esdras Tshisungu Téléphone : 514 562-3722 Télécopieur : 438 375-3080	**Commande : (2122587)** 2022-12-07 21 h 25 **Transmission :** 2022-12-07 21 h 25	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-12 11 h 25 - Courriel 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IN4 GARDIENNAGE & SÉCURITÉ INC. 9820 Rue JeanneMance Montréal, QC, H3L 3B4	Madame Marie-thé Quincy Téléphone : 514 315-9500 Télécopieur :	**Commande : (2135621)** 2023-01-18 11 h 44 **Transmission :** 2023-01-18 11 h 44	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-18 11 h 44 - Téléchargement 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA Inc. 9120 Avenue du Parc Montréal, QC, h2n 1z2 http://www.cisc-securite.ca	Monsieur Sylvain Gaudreau Téléphone : 514 774-0035 Télécopieur : 514 323-9595	**Commande : (2122093)** 2022-12-07 8 h **Transmission :** 2022-12-07 8 h	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-12 11 h 25 - Courriel 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Commissionnaires du Québec 1001, rue Sherbrooke Est, suite 700 Montréal, QC, H2L1L3 http://www.commissionnairesquebec.ca	Monsieur Serge Fortin Téléphone : 418 681-0609 Télécopieur : 514 277-1922	**Commande : (2125443)** 2022-12-14 16 h 12 **Transmission :** 2022-12-14 16 h 12	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-12 11 h 25 - Courriel 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe S.M. Services 336 rue joseph leduc Saint-Eustache, QC, J7R7K1	Monsieur Mounir Messerli Téléphone : 418 255-9293 Télécopieur :	**Commande : (2128326)** 2022-12-21 12 h 48 **Transmission :** 2022-12-21 12 h 48	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-12 11 h 25 - Courriel 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe S.M. Services 336 rue joseph leduc Saint-Eustache, QC, J7R7K1	Monsieur Mounir Messerli Téléphone : 418 255-9293 Télécopieur :	**Commande : (2128548)** 2022-12-21 19 h 23 **Transmission :** 2022-12-21 19 h 23	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-12 11 h 25 - Courriel 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC 2300, rue Émile-Bélanger Montréal, QC, H4R 3J4 http://www.garda.com	Monsieur Gilbert Couture Téléphone : 514 281-2811 Télécopieur : 514 281-2860	**Commande : (2121158)** 2022-12-05 10 h 31 **Transmission :** 2022-12-05 10 h 31	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-12 11 h 25 - Courriel 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Authentik Sécurité inc. 1305 Rue Mazurette bureau 203 Montréal, QC, H4N1G8	Monsieur Kesler Evarick Vincent Téléphone : 514 381-4444 Télécopieur :	**Commande : (2121122)** 2022-12-05 10 h 14 **Transmission :** 2022-12-05 10 h 14	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-12 11 h 25 - Courriel 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Sûreté Inc. 193A Boul. Arthur-Sauvé Saint-Eustache, QC, J7P2A7	Monsieur Jonathan Lebeault Téléphone : 450 983-7070 Télécopieur : 450 983-7070	**Commande : (2137447)** 2023-01-20 17 h 19 **Transmission :** 2023-01-20 17 h 19	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-20 17 h 19 - Téléchargement 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 17 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Transport de valeurs Centurion Inc. 2920 boulevard Industriel Laval, QC, H7L 4C4	Monsieur Coretti Luigi Téléphone : 514 941-2911 Télécopieur :	**Commande : (2121270)** 2022-12-05 12 h 07 **Transmission :** 2022-12-05 12 h 07	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-12 11 h 25 - Courriel 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
9318-4067 Québec inc. 5900 BOUL LÉGER 303 Montréal, QC, H1G1K9	Monsieur PIERRE RICHARD ST-LOUIS Téléphone : 514 264-6086 Télécopieur :	**Commande : (2121223)** 2022-12-05 11 h 28 **Transmission :** 2022-12-05 11 h 28	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-12 11 h 25 - Courriel 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-20 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SÉCURITEX 2 Liard bureau B Saint-Alexis, QC, J0K 1t0 https://www.securitex.ca	Madame Anny Latour Téléphone : 450 499-9514 Télécopieur :	**Commande : (2138368)** 2023-01-23 17 h 10 **Transmission :** 2023-01-23 17 h 10	3847592 - 22-19702_Addenda #1 2023-01-23 17 h 10 - Téléchargement 3852940 - 22-19702_Addenda #2 2023-01-23 17 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1239376001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division sécurité
Objet :	Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une période d'approximativement trente-six (36) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2026, avec deux (2) options de prolongation d'une année chacune - Dépenses totales de 7 257 509,81 $ taxes incluses - Appel d'offres public 22-19702 - Deux (2) soumissionnaires, un (1) seul conforme

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19702_Intervention sur GDD.pdf

22-19702_Tableau de notes.pdf

SEAO _ Liste des commandes.pdf

22-19702 PV.pdf

22-19702_AMP_Groupe_de_securite_Garda.pdf

22-19702 - AMP NEPTUNE SECURITY SERVICES.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-08

Denis LECLERC
c/s acquisition
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19702

No du GDD : 1239376001

Titre de l'appel d'offres : Service de gardiennage pour les installations d'Espace pour la vie

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 12 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 24 - 1 - 2023

Ouverture faite le : 31 - 1 - 2023

Date du comité de sélection : 10 - 2 - 2023

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 20 - 1 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 57 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissionnaires : 2

Nbre de soumissionnaires rejetés : 1

% de réponses : 13

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	Motif administratif: N'a pas obtenu la note de passage de 70% pour son offre qualitative

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 31 - 5 - 2023

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

SOUMISSIONNAIRES	Montant soumis (TTI)	
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	7 257 509,81 $	√
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	***Non-conforme***	

Information additionnelle

Tel que défini dans les documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue au soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération décrit à l'appel d'offres. La soumission de GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC est conforme, cette dernière a obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération, elle est donc recommandée comme adjudicataire. La négociation du prix du seul soumissionnaire conforme n'est pas requise puisque le prix soumis n'a pas d'écart important avec l'estimation, il est inférieur à l'estimation (7 257 509,81$ vs 7 580 371,98$). La soumission de NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. a été déclarée non-conforme (n'a pas obtenu la note de passage de 70% pour son offre qualitative), son enveloppe de prix n'a pas été ouverte et lui sera retournée non-décachetée. En date du 7 mars 2023, l'entreprise recommandée n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'est pas présente sur la Liste des personnes ayant contrevenu au Règlement de Gestion Contractuelle, n'est pas rendue non-conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle, n'est pas inscrite à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI), n'est pas inscrite sur la Liste des entreprises non conformes au processus de Francisation et est conforme aux exigences de la Charte de la langue française. L'autorisation de l'AMP est requise pour cet appel d'offres, elle est jointe à la présente intervention. Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission sont: 1-Nous ne fournissons pas les produits ou services demandés; 2-Nos engagements dans d'autres projets ne nous permmettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis; 3-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre Soumission dans le délai alloué.

Préparé par : Alexandre Muniz, Agent d'approvisionnement II

Le 7 - 3 - 2023

22-19702 - Service de gardiennage pour les installations d'Espace pour la vie

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	ge final	Rang
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	4.17	11.83	24.33	16.67	27.33	84.33	7,257,509.81 $	**0.19**	**1**
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	2.67	7.50	12.67	10.33	15.00	48.17			**Non conforme**
						-		-	
						-		-	
						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité

Date	**Friday 10/02/2023**
Heure	**11 h 00**
Lieu	**Visioconférence Google Meet**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	**50**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1239376001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division sécurité
Objet :	Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une période d'approximativement trente-six (36) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2026, avec deux (2) options de prolongation d'une année chacune - Dépenses totales de 7 257 509,81 $ taxes incluses - Appel d'offres public 22-19702 - Deux (2) soumissionnaires, un (1) seul conforme

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1239376001 - Contrat Garda - EPLV.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-06

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.009

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239376001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division sécurité
Objet :	Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une période d'approximativement trente-six (36) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2026, avec deux (2) options de prolongation d'une année chacune - Dépenses totales de 7 257 509,81 $ taxes incluses - Appel d'offres public 22-19702 - Deux (2) soumissionnaires, un (1) seul conforme

Rapport_CEC_SMCE239376001.pdf

Dossier # :1239376001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 17 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE239376001

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une période d'approximativement trente-six (36) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2026, avec deux (2) options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 7 257 509,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19702 - Deux (2) soumissionnaires, un (1) seul conforme.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE239376001

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une période d'approximativement trente-six (36) mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2026, avec deux (2) options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 7 257 509,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19702 - Deux (2) soumissionnaires, un (1) seul conforme.

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant aux conditions suivantes :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
    - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et planification des immeubles ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des services de gardiennage des cinq musées d'Espace pour la vie. Ils ont notamment expliqué être responsables de la gestion de ce contrat depuis 2018 et que déjà, GardaWorld était le prestataire de service.

Il faut savoir que les besoins de la Ville sont importants et qu'ils dépassent la capacité de nombreux petits joueurs. D'après les personnes invitées, le lotissement n'est pas une approche avantageuse dans ce cas-ci, car certains bâtiments sont physiquement interconnectés, ce qui facilite une gestion d'ensemble ainsi qu'une mobilité des

ressources. Pour favoriser la concurrence et la participation des petites firmes, la Ville a permis la sous-traitance.

L'appel d'offres pour le présent contrat a néanmoins suscité l'intérêt de 16 preneurs du cahier des charges, mais seulement deux ont déposé une soumission. L'une des raisons avancées par le Service est le décret gouvernemental sur les agents de sécurité, qui encadre, entre autres, les taux horaires et les primes, et qui viendra à échéance en juillet 2023. Il est donc possible que l'ampleur du contrat et sa durée aient été une source de réticence pour certaines firmes, qui ont préféré ne pas s'engager.

Parmi les firmes qui ont déposé des soumissions, il y a le *Groupe de sécurité Garda SENC*, le fournisseur titulaire du contrat – qui a obtenu une note de 84 % – et *Neptune Security Services inc.*, dont la soumission a été déclarée non-conforme, car elle était en deçà du seuil de performance acceptable. Les responsables ont donc recommandé d'aller de l'avant avec ce contrat à *Groupe de sécurité Garda SENC* afin d'assurer une protection adéquate des visiteurs, des employés, des installations et de la collection vivante.

Au terme de la présentation, la Commission a voulu obtenir des clarifications sur le décret. N'aurait-il pas été envisageable pour la Ville de retarder la parution de cet appel d'offres après la publication du nouveau décret? En réponse, les personnes-ressources ont précisé que le contrat en cours prend fin le 4 mai 2023 et que l'étendue des besoins ne permet pas de conclure, dans l'intervalle, une entente de gré en gré. Étant satisfaits de la présentation et des explications, les commissaires ont remercié les ressources du Service de la gestion et planification des immeubles pour leurs interventions au cours de la séance de travail.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant aux conditions suivantes :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
    - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE239376001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.010

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239952001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et autoriser les dépenses additionnelles pour les services de déneigement de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte (lot 1) ainsi que le lieu d'enfouissement technique (lot 2) à 9200-2427 Québec Inc.- Paysagiste Montréal (CE22-1761), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 032,26 $ (Contrat 241 693,55 $; Contingences 48 338,71 $, taxes incluses) à 587 749,93 $, (Contrat 489 791,61 $; Contingences 97 958,32 $, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et d'autoriser une dépense additionnelle de 297 717,67 $, taxes incluses pour les services de déneigement de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte (lot 1) ainsi que du lieu d'enfouissement technique (lot 2) dans le cadre du contrat accordé à 9200-2427 Québec Inc.- Paysagiste Montréal, (CE22-1761), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 032,26 $ à 587 749,93 $, taxes incluses ;

2. d'autoriser une dépense de 49 619, 61 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-29 19:57

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1239952001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et autoriser les dépenses additionnelles pour les services de déneigement de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte (lot 1) ainsi que le lieu d'enfouissement technique (lot 2) à 9200-2427 Québec Inc.- Paysagiste Montréal (CE22-1761), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 032,26 $ (Contrat 241 693,55 $; Contingences 48 338,71 $, taxes incluses) à 587 749,93 $, (Contrat 489 791,61 $; Contingences 97 958,32 $, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats de déneigement pour les terrains et routes de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) et du lieu d'enfouissement technique (LET) viendront à échéance le 15 avril 2023. Considérant que l'entreprise 9200-2427 Québec Inc.- Paysagiste Montréal a fourni durant le présent contrat de déneigement un service adéquat, la Ville souhaite exercer l'option de prolongation inscrite aux contrats afin d'assurer la continuité de ces services.
Un appel d'offres a été lancé le 13 juillet 2022 par le Service de l'approvisionnement et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 septembre 2022. Le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, la firme 9200-2427 Québec Inc.- Paysagiste Montréal.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Compte tenu des imprévus qui pourraient résulter d'un hiver long et rigoureux, un budget de 20% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 1761 - 2 novembre 2022 - Accorder à 9200-2427 Québec inc. – Paysagiste Montréal, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les contrats de déneigement pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.), pour une période de 12 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19471
CE19 1138 – 31 juillet 2019 - Accorder deux contrats de déneigement de trente-six mois à "Les entreprises Daniel Robert Inc." au montant de 366 137,89 $ taxes incluses pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (lot 1) et à Neigexpert Ltée. au montant de 430 983,87 $ taxes incluses pour le lieu d'enfouissement technique (lot 2) - Appel d'offres public 19-17680 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 384 444,78 $ taxes incluses pour le lot 1 et une dépense totale de 452 533,06 $ taxes incluses pour le lot 2.

CE16-1394 du 24 août 2016 - Accorder trois contrats de déneigement d'une durée de trois ans à: "9200-2427 Québec Inc. (Paysagiste Montréal)" au montant de 248 231,03 $ taxes incluses pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (lot 1) et à Les entreprises Canbec construction Inc. au montant de 341 475,61 $ taxes incluses pour le lieu d'enfouissement technique (lot 2) et de 106 581,89 $ taxes incluses pour le réseau des intercepteurs (lot 3) - Appel d'offres public 16-15398 (13 soumissionnaires) GDD1163438006

CE13 1540 du 25 septembre 2013 - Accorder trois contrats de déneigement à "9200-2427 Québec Inc. (Paysagiste Montréal)" et "9095-5238 Québec Inc. (FASRS Déneigeurs Métropolitain)" pour les services de déneigement pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, le Réseau des intercepteurs et le Lieu d'enfouissement technique pour une période de trois ans - Dépense totale de 726 935,18 $, taxes incluses - Appel d'offres publiques 040-28-AE, GDD1133438010

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et d'autoriser les dépenses additionnelles pour les services de déneigement de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte (lot 1) ainsi que le lieu d'enfouissement technique (lot 2) à 9200-2427 Québec Inc. - Paysagiste Montréal pour le déneigement des terrains et routes de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (Station) et du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.).
Le lot 1 du contrat comprend, les visites d'inspections quotidiennes, le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les routes, trottoirs et aires de service de la Station et sur le chemin conduisant au chantier du projet de désinfection.

Le lot 2 comprend le déneigement et/ou déglaçage des routes d'accès au L.E.T., de même que la fourniture et l'épandage sur demande de pierres concassées de 14 mm. Les abrasifs ainsi que la pierre concassée sont fournis par la Ville.

JUSTIFICATION

Les travaux de déneigement ont toujours été effectués par l'entreprise privée puisque la main d'œuvre, ainsi que les équipements requis pour la réalisation de ces travaux ne sont pas disponibles à la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU). Les travaux de déneigement sont exécutés de jour et de soir ainsi que les fins de semaine, afin d'assurer l'accès sécuritaire aux édifices et équipements de la Station et du L.E.T.
Il est recommandé d'autoriser l'option de renouvellement des lots 1 et 2 du contrat octroyé suite à l'appel d'offres 22-19471, pour une période de 12 mois à 9200-2427 Québec Inc. - Paysagiste Montréal, au prix négocié de 297 717,67 $ taxes incluses :

· Lot 1 : montant total de 138 129,91 $ (Contrat 115 108,26 $ + contingences 23

021,65 $) taxes incluses, pour les services de déneigement de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte.

· Lot 2 : montant total de 159 587,76 $ (Contrat 132 989,80 $ + contingences 26 597,96 $) taxes incluses, pour les services de déneigement du lieu d'enfouissement technique.

L'adjudicataire a donné son accord pour ledit renouvellement et la lettre d'acceptation de renouvellement est jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise à autoriser une dépense additionnelle de 297 717,67 $ taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 271 855,92 $.
Cette dépense additionnelle majorera le montant total du contrat de 290 032,26 $ à 587 749,93 $, taxes incluses- (Montant estimé du renouvellement 297 717,67 $), soit la valeur du contrat de 489 791,61 $ et un budget de contingences 97 958,32 $.

La dépense totale pour le lot 1 (station d'épuration Jean-R. Marcotte) est de 138 129,91 $ taxes et contingences incluses (contrat : 115 108,26 $ + contingences : 23 021,65 $).

La dépense totale pour le lot 2 (L.E.T.) est de 159 587,76 $ taxes et contingences incluses (contrat 132 989,80 $ + contingences : 26 597,96 $).

Les dépenses (taxes incluses) seront réparties comme suit entre 2023 et 2024 :

	Lot 1 - Contrat	Lot 1 - Contingence	Lot 2 - Contrat	Lot 2 - Contingence	Totaux
2023	34 532,48 $	6 906,49 $	39 896,94 $	7 979,39 $	89 315,30 $
2024	80 575,78 $	16 115,16 $	93 092,86 $	18 618,57 $	208 402,37 $
Sous total	115 108,26 $	23 021,65 $	132 989,80 $	29 597,96 $	
Total	138 129,91 $		159 587,76 $		297 717,67 $

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques (voir la grille d'analyse en pièce jointe) .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de ce contrat de déneigement mettrait en péril la sécurité des employés et pourrait rendre inaccessible les accès aux installations de la DEEU qui sont essentiels pour assurer le bon fonctionnement des opérations. Les routes, trottoirs et accès aux bâtiments doivent être déblayés et sécuritaires en tout temps.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation devant le CE : 12 avril 2023
Début des travaux de déneigement: 15 novembre 2023
Fin des travaux de déneigement: 15 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samia KETTOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre VEZEAU
agent(e) technique - mecanique du batiment / genie mecanique - cum

Tél : 514-949-9928
Télécop. : 514-280-4445

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-24

Nathalie MAHER
surintendant(e) - ingenierie d'usine procedes (service eau)

Tél : 438-837-2242
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane BELLEMARE
Directeur - traitement des eaux usées (service

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

de l'eau)

Tél : 514-791-9811
Approuvé le : 2023-03-27

Tél : 514-214-0945
Approuvé le : 2023-03-29

Dossier décisionnel

Grille d’analyse Montréal 2030

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1239952001*
Unité administrative responsable : *DEEU*
Projet : Exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et autoriser les dépenses additionnelles pour les services de déneigement de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte (lot 1) ainsi que le lieu d'enfouissement technique (lot 2) à 9200-2427 Québec Inc. - Paysagiste Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *[**Comment répondre :** Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au document synthèse Montréal 2030.* *Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.* *Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *[**Comment répondre :** Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité).*			

Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			***X***
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			***X***
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			***X***

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			***X***
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			***X***
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			***X***
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			***X***

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 1er février 2023

Monsieur Jonathan Caron
Président
9200-2427 Québec Inc.
1034 rue Merida
Laval, Québec, M7K 3K2

Courriel : paysagistemtl@gmail.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres nº 22-19471 Lots 1
Services de déneigement pour la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte et le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Montréal

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 16 avril 2023 au 15 avril 2024 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les quinze (15) jours suivant l'envoi de la confirmation de renouvellement par le DONNEUR D'ORDRE, une garantie d'exécution couvrant toute la durée du renouvellement, au pourcentage de 10 %, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à claudie.debellefeuille@montreal.ca **au plus tard le 8 février 2023** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Jonathan CARON — Nom en majuscules et signature ; 3 Février 2023 — Date

Je refuse le renouvellement : _____ — Nom en majuscules et signature ; _____ — Date

Claudie De Bellefeuille
Agente d'approvisionnement II
Courriel : claudie.debellefeuille@montreal.ca

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 1er février 2023

Monsieur Jonathan Caron
Président
9200-2427 Québec Inc.
1034 rue Merida
Laval, Québec, M7K 3K2

Courriel : paysagistemtl@gmail.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 22-19471 Lots 2
Services de déneigement pour la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte et le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 16 avril 2023 au 15 avril 2024 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les quinze (15) jours suivant l'envoi de la confirmation de renouvellement par le DONNEUR D'ORDRE, une garantie d'exécution couvrant toute la durée du renouvellement, au pourcentage de 10 %, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à claudie.debellefeuille@montreal.ca **au plus tard le 8 février 2023** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : JONATHAN CARON — Nom en majuscules et signature ; 3 FEVRIER 2023 — Date

Je refuse le renouvellement : _____ — Nom en majuscules et signature ; _____ — Date

Claudie De Bellefeuille
Agente d'approvisionnement II
Courriel : claudie.debellefeuille@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1239952001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division ingénierie et procédés
Objet :	Exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et autoriser les dépenses additionnelles pour les services de déneigement de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte (lot 1) ainsi que le lieu d'enfouissement technique (lot 2) à 9200-2427 Québec Inc.- Paysagiste Montréal (CE22-1761), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 032,26 $ (Contrat 241 693,55 $; Contingences 48 338,71 $, taxes incluses) à 587 749,93 $, (Contrat 489 791,61 $; Contingences 97 958,32 $, taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1239952001_Intervention financière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samia KETTOU
Agent(e) comptable analyste
Tél : (514) 872-7091

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-28

Jean-François BALLARD
conseiller(ere) budgetaire
Tél : (514) 872-7598
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.011

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1227360003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Lafarge Canada inc. pour la fourniture et livraison sur demande de pierre concassée, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 3 621 544,00 $, taxes incluses (entente: 3 149 168,70 $ + variation des quantités 472 375,31 $) - Appel d'offres public 22-19574 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour laquelle Lafarge Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande de la pierre concassée, pour une somme maximale de 3 149 168,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19574;

2. d'autoriser une dépense de 472 375,31 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Lafarge Canada inc.,
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Philippe KRIVICKY **Le** 2023-03-06 09:30

Signataire : Philippe KRIVICKY

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de la métropole

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227360003**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Lafarge Canada inc. pour la fourniture et livraison sur demande de pierre concassée, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 3 621 544,00 $, taxes incluses (entente: 3 149 168,70 $ + variation des quantités 472 375,31 $) - Appel d'offres public 22-19574 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une (1) entente-cadre pour la fourniture et livraison sur demande de pierre concassée nette et prémélangée de divers types qui doivent servir dans le cadre de travaux de voirie et de parc en régie. Cette entente-cadre sera mise à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville.
En avril 2020, le contrat pour la fourniture, sur demande, de pierre concassée a été octroyé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Lafarge Canada inc., pour un montant total estimé de 7 881 205,13 $, taxes incluses. Cette entente-cadre est valide pour une période de trente-six (36) mois se terminant le 23 avril 2023, sans option de prolongation. En octobre 2022, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres pour combler les besoins opérationnels.

L'appel d'offres public 22-19574 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est déroulée sur une période de quatre-vingt-dix-sept (97) jours calendaires, soit du 5 octobre au 10 janvier 2023. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent-vingt (120) jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 10 mai 2023.

Quatre (4) addendas ont été émis au cours de la période de sollicitation pour répondre aux questions des preneurs de cahier des charges, pour diminuer la durée du contrat et pour reporter la date de dépôt des soumissions. Les addendas ont été émis le 27 octobre 2022, le 28 novembre 2022, le 15 décembre 2022 ainsi que le 5 janvier 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0387 - 20 avril 2020 - Conclure une entente-cadre avec Lafarge Canada inc., pour une période de 36 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierres concassées nettes et prémélangées - Appel d'offres public 20-18025 (4 soum.). Montant total estimé de l'entente : 9 063 385,90 $ (entente: 7 881 205,13 $ + variation de quantités 1 182 180,77 $ taxes incluses.)

CM17 0418 - 24 avril 2017 - Conclure avec la firme Lafarge Canada inc., une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierres concassées nettes et prémélangées de divers types - Appel d'offres public 17-15885 (5 soum.) (Montant estimé : 6 149 452,66 $)

CM16 0331 - 21 mars 2016 - Conclure avec Carrière St-Jacques inc., une entente-cadre d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierres concassées nettes et prémélangées de divers types - Appel d'offres public 15-14806 (5 soum.) (Montant estimé : 1 630 455,04 $)

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise la fourniture sur demande de pierres concassées à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.
La pierre concassée est utilisée dans le cadre de travaux de voirie et de parc en régie. Elle sert de produit de base et de fondation dans les projets routiers et de matériel de base au sein des projets d'horticulture puisqu'elle favorise l'écoulement de l'eau des divers arrangements paysagers. Les types de pierre ainsi que les mélanges de pierre sont déterminés en fonction des types de projets à réaliser.

La pierre concassée provient du concassage du socle rocheux d'une carrière. La carrière possède les certificats d'exploitation requis conformément aux exigences municipales et gouvernementales en vigueur.

Le contrat comprend la fourniture et la livraison, par l'adjudicataire, sur les chantiers en régie et dans les cours de voirie des arrondissements, selon le besoin. Plus de 95 % des achats proviennent des arrondissements.
Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des trente-trois (33) derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de vingt-quatre (24) mois et n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

L'octroi est en entier pour une estimation de 157 150 tonnes métriques, avec un prix pour chacun des cinq (5) types de pierre concassée et un prix de livraison par arrondissements et services corporatifs.

Les prix sont fermes pour la durée initiale du contrat. Au renouvellement, les prix de transport sont ajustés annuellement, soit à l'anniversaire de l'entente-cadre, selon l'indice des prix de transports pour la région de Montréal de Statistique Canada.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement visant à déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons déterminé et exigé une garantie de soumission de 2 % du montant total, taxes incluses, ainsi qu'une garantie d'exécution de 5 % du montant total du contrat, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.

Preneurs du cahier des charges (6) :
- Sintra inc.;
- Meloche, Division de Sintra;
- Lafarge Canada inc.;
- Construction DJL inc. (Carignan);
- Construction DJL inc. (Laval);

- Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Soumissionnaires (2) :
- Lafarge Canada inc.;
- Construction DJL inc.

Des six (6) preneurs du cahier des charges, deux (2) ont soumissionné. Deux (2) des preneurs du cahier des charges se sont désistés parce que le projet est à l'extérieur de leur zone géographique d'opération. Un (1) des preneurs de cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission étant une municipalité.

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Lafarge Canada inc.	3 149 168,70 $	472 375,31 $	3 621 544,01 $
Construction DJL inc.	3 945 832,66 $	591 874,90 $	4 537 707,56 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 214 506,63 $	482 175,99 $	3 696 682,62 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 75 138,61 $ - 2,03 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			916 163,66 $ 25,30 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'est déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000,00 $, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et du Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le présent dossier devra être soumis pour étude à la Commission permanente sur l'examen des contrats. Cette étude est requise étant donné que le contrat est supérieur à deux (2) millions de dollars, que celui-ci est accordé à l'adjudicataire Lafarge Canada inc., qui en est à son troisième octroi de contrat consécutif et qu'il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 3 696 682,63 $, taxes incluses, pour les vingt-quatre (24) prochains mois.
Cette estimation est basée sur l'historique de la consommation des trente-trois (33) derniers mois ainsi que sur la moyenne des prix unitaires soumis dans l'appel d'offres précédent. Nous avons considéré deux indices publiés par Statistique Canada, soit l'Indice des prix des matières brutes (IPMB : tableau 18-10-0034-01) de la pierre concassée, qui représente une variation d'environ 5,3 % par année, et l'Indice des prix des services de camionnage pour compte d'autrui (IP : tableau 18-10-0043-01), qui représente une variation d'environ 11 % par année. La redevance environnementale à la tonne métrique résultant de l'imposition obligatoire de droits municipaux a également été ajustée de 0,64 $ la tonne en 2023 et à 0,65 $ la tonne pour l'année 2025.

MONTRÉAL 2030

Le Service de l'approvisionnement vise à travers ce regroupement à minimiser les coûts administratifs de l'acquisition de pierre concassée et à générer des économies d'échelle grâce à une sollicitation unique du marché pour l'ensemble des arrondissements et pour les services centraux. Le regroupement des achats permet d'améliorer la performance organisationnelle et d'harmoniser les besoins des unités d'affaires pour une meilleure sollicitation du marché.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation du COVID-19 n'a aucun impact sur le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion d'une (1) entente-cadre et des modalités d'achat convenues

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra l'entente-cadre avec la firme retenue.
CE 29 mars2023
CPEC 5 avril 2023
CE 12 avril 2023
CM 17 avril 2023
Début du contrat 26 avril 2023
Fin du contrat 25 avril 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etienne LANGLOIS
conseiller(-ere) en approvisionnement

Tél : 514-872-2988
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-22

Lina PICHÉ
Chef de division

Tél : 514-868-5740
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
Directeur Acquisitions

Tél :
Approuvé le : 2023-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2023-03-03

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *12273602003*
Unité administrative responsable : *Service de l'approvisionnement, Direction acquisition, Division acquisition*
Projet : *Fourniture et livraison sur demande de pierre concassée pour une durée de vingt-quatre (24) mois*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	**X**		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Le Service de l'approvisionnement vise à travers ce regroupement à minimiser les coûts administratifs de l'acquisition de pierre concassée et à générer des économies d'échelle grâce à une sollicitation unique du marché pour l'ensemble des arrondissements et services centraux. Le regroupement des achats permet d'améliorer la performance organisationnelle et d'harmoniser les besoins des unités d'affaires pour une meilleure sollicitation du marché.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Le regroupement des achats permet d'améliorer la performance organisationnelle et d'harmoniser les besoins des unités d'affaires pour une meilleure sollicitation du marché.			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

No de l'appel d'offres
22-19574

Agent d'approvisionnement
Faiza Amallal

Soumissionnaires	*Num. du Lot*	*Descreption du lot*	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Lafarge Canada Total			2,739,003.00 $	3,149,168.70 $
Construction DJL Total			3,431,904.90 $	3,945,832.66 $

Liste des commandes

Numéro : 22-19574
Numéro de référence : 1649391
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Fourniture et livraison de pierre concassée pour une période de vingt-quatre (24) mois

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
LAFARGE CANADA INC. 1250 Notre-Dame SAINTE-ADèLE, QC, J8B 1S6	Monsieur Sylvain Faucher P.O. 66507OW01014 Téléphone : 450 229-6688 Télécopieur : 450 229-3862	**Commande : (2098516)** 2022-10-07 15 h 45 **Transmission :** 2022-10-07 15 h 45	3815750 - 22-19574 Addenda 1 2022-10-27 19 h 47 - Courriel 3815752 - 22-19574 Addenda1 _ Bordereau de prix (devis) 2022-12-07 10 h 57 - Courriel 3815753 - 22-19574 Addenda1 _ Bordereau de prix (bordereau) 2022-12-07 10 h 57 - Téléchargement 3831036 - 22-19574_Addenda 2 2022-11-28 14 h 05 - Courriel 3840056 - 22-19574 Addenda 3 2022-12-15 17 h 01 - Courriel 3845058 - 22-19574_Addenda_4 2023-01-05 13 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SINTRA INC. 9975, rue de Châteauneuf - Local B Brossard, QC, J4Z 3V6 https://sintra.ca	Madame Nancy Camirand Téléphone : 819 342-4444 Télécopieur :	**Commande : (2127371)** 2022-12-19 16 h 50 **Transmission :** 2022-12-19 16 h 50	3815750 - 22-19574 Addenda 1 2022-12-19 16 h 50 - Téléchargement 3815752 - 22-19574 Addenda1 _ Bordereau de prix (devis) 2022-12-19 16 h 50 - Téléchargement 3815753 - 22-19574 Addenda1 _ Bordereau de prix (bordereau) 2022-12-19 16 h 50 - Téléchargement 3831036 - 22-19574_Addenda 2 2022-12-19 16 h 50 - Téléchargement 3840056 - 22-19574 Addenda 3 2022-12-19 16 h 50 - Téléchargement 3845058 - 22-19574_Addenda_4 2023-01-05 13 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CONSTRUCTION DJL INC. 4085 St-Elzear Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Johanne Durocher Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (2128642)** 2022-12-22 8 h 54 **Transmission :** 2022-12-22 8 h 54	3815750 - 22-19574 Addenda 1 2022-12-22 8 h 54 - Téléchargement 3815752 - 22-19574 Addenda1 _ Bordereau de prix (devis) 2022-12-22 8 h 54 - Téléchargement 3815753 - 22-19574 Addenda1 _ Bordereau de prix (bordereau) 2022-12-22 8 h 54 - Téléchargement 3831036 - 22-19574_Addenda 2 2022-12-22 8 h 54 - Téléchargement 3840056 - 22-19574 Addenda 3 2022-12-22 8 h 54 - Téléchargement

			3845058 - 22-19574_Addenda_4 2023-01-05 13 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CONSTRUCTION DJL INC. 100 Chemin de la Carrière Carignan, QC, J3L 0N5	Madame Julie Thibault Téléphone : 450 658-7527 Télécopieur : 450 447-3434	**Commande : (2097819)** 2022-10-06 11 h 06 **Transmission :** 2022-10-06 11 h 06	3815750 - 22-19574 Addenda 1 2022-10-27 19 h 47 - Courriel 3815752 - 22-19574 Addenda1 _ Bordereau de prix (devis) 2022-12-07 10 h 57 - Courriel 3815753 - 22-19574 Addenda1 _ Bordereau de prix (bordereau) 2022-12-07 10 h 57 - Téléchargement 3831036 - 22-19574_Addenda 2 2022-11-28 14 h 05 - Courriel 3840056 - 22-19574 Addenda 3 2022-12-15 17 h 01 - Courriel 3845058 - 22-19574_Addenda_4 2023-01-05 13 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Meloche, Division de Sintra 3125 boul Saint-Charles Kirkland, QC, H9H 3B9 http://sintra.ca	Madame Vanessa Clément-Riendeau Téléphone : 514 695-3395 Télécopieur :	**Commande : (2098511)** 2022-10-07 15 h 37 **Transmission :** 2022-10-07 15 h 37	3815750 - 22-19574 Addenda 1 2022-10-27 19 h 47 - Courriel 3815752 - 22-19574 Addenda1 _ Bordereau de prix (devis) 2022-12-07 10 h 58 - Courriel 3815753 - 22-19574 Addenda1 _ Bordereau de prix (bordereau) 2022-12-07 10 h 58 - Téléchargement 3831036 - 22-19574_Addenda 2 2022-11-28 14 h 05 - Courriel 3840056 - 22-19574 Addenda 3 2022-12-15 17 h 01 - Courriel 3845058 - 22-19574_Addenda_4 2023-01-05 13 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal - Service du greffe 155, rue Notre-Dame Est Rez-de-chaussée Montréal, QC, H2Y 1B5	Monsieur Simon Bélanger-Gagnon Téléphone : 514 872-3142 Télécopieur : 514 872-5655	**Commande : (2131628)** 2023-01-10 14 h 07 **Transmission :** 2023-01-10 14 h 07	3815750 - 22-19574 Addenda 1 2023-01-10 14 h 07 - Téléchargement 3815752 - 22-19574 Addenda1 _ Bordereau de prix (devis) 2023-01-10 14 h 07 - Téléchargement 3815753 - 22-19574 Addenda1 _ Bordereau de prix (bordereau) 2023-01-10 14 h 07 - Téléchargement 3831036 - 22-19574_Addenda 2 2023-01-10 14 h 07 - Téléchargement 3840056 - 22-19574 Addenda 3 2023-01-10 14 h 07 - Téléchargement 3845058 - 22-19574_Addenda_4 2023-01-10 14 h 07 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. 105, rue Laurier Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 6K2	Madame Molita Ho Téléphone : 450 357-2139 Télécopieur :	**Commande : (2118529)** 2022-11-28 11 h 25 **Transmission :** 2022-11-28 11 h 25	3815750 - 22-19574 Addenda 1 2022-11-28 11 h 25 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.011

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1227360003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Lafarge Canada inc. pour la fourniture et livraison sur demande de pierre concassée, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 3 621 544,00 $, taxes incluses (entente: 3 149 168,70 $ + variation des quantités 472 375,31 $) - Appel d'offres public 22-19574 - (2 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE227360003.pdf

Dossier # :1227360003

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 17 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227360003

Conclure une entente-cadre avec la firme Lafarge Canada inc. pour la fourniture et livraison sur demande de pierre concassée, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 3 621 544,00 $, taxes incluses (entente: 3 149 168,70 $ + variation des quantités 472 375,31 $) - Appel d'offres public 22-19574 - (2 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227360003

Conclure une entente-cadre avec la firme Lafarge Canada inc. pour la fourniture et livraison sur demande de pierre concassée, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 3 621 544,00 $, taxes incluses (entente: 3 149 168,70 $ + variation des quantités 472 375,31 $) - Appel d'offres public 22-19574 - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et de services d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant aux conditions suivantes :*
    - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement ont présenté les différentes étapes franchies concernant ce contrat, qui vise à conclure une entente-cadre pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée. Ils ont expliqué que la pierre concassée sert notamment de fondation dans des projets routiers et dans des projets d'horticulture pour favoriser l'écoulement des eaux.

Le marché de la pierre concassée compte quatre fournisseurs majeurs et, depuis 2017, les appels d'offres de la Ville ont tous été remportés par *Lafarge Canada inc*. Dans le cadre du présent contrat, la quantité au bordereau a cependant été revue à la baisse afin de refléter la consommation des trois dernières années. Les personnes invitées ont

rappelé que l'estimation des quantités ne représente qu'un potentiel d'approvisionnement et que cette entente, qui est disponible à l'ensemble des 19 arrondissements et aux services centraux, est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande et chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Enfin, le Service de l'approvisionnement a recommandé d'octroyer le contrat à *Lafarge Canada inc.*, qui est le plus bas soumissionnaire et le fournisseur dont la carrière de pierre concassée est à proximité de tous les arrondissements. De plus, sa soumission présente un écart, favorable à la Ville, de (-2,03 %) avec l'estimation.

Au terme de la présentation, la Commission, qui n'avait pas de questions, remercie les ressources du Service de l'approvisionnement pour leurs explications.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et de services d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant aux conditions suivantes :*
    - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme :*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE227360003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.012

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1230005002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction projets_programmes et systèmes , Division soutien aux projets et programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un contrat à la firme Services d'entretien Alphanet Inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour 6 mois - Dépense totale 377 047,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 23-19844 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé:
1. d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion de brigades de propreté au centre-ville pour une durée de 6 mois (années 2023), aux prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 377 047,64$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19844.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-04-03 09:52

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1230005002**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction projets_programmes et systèmes , Division soutien aux projets et programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un contrat à la firme Services d'entretien Alphanet Inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour 6 mois - Dépense totale 377 047,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 23-19844 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'octroi de ce contrat s'inscrit dans les priorités du plan stratégique Montréal 2030 en contribuant à la qualité des milieux de vie, à des quartiers plus vivants.
Ce programme de propreté pour le centre-ville du Service de la concertation des arrondissements, en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie, vise à améliorer l'expérience des visiteurs au centre-ville en investissant dans des initiatives d'embellissement et de propreté des lieux.

L'octroi de ce contrat permettra de renforcer et de bonifier le service offert en matière de propreté au centre-ville. Il se veut complémentaire aux actions entreprises en matière de propreté par l'arrondissement et le Service de la concertation des arrondissements.

Le déploiement de ces brigades s'effectuera de mai à octobre sur des plages horaires de jour, soir et de fin de semaine déterminées par l'arrondissement.

Conformément à la convention collective des cols bleus, article 27, la Ville peut octroyer un contrat forfaitaire dans la mesure où celui-ci n'occasionne pas directement la réduction des effectifs des employés titulaires. Elle ne peut cependant confier ce contrat à un organisme à but non lucratif, à moins que celui-ci ne l'obtienne par le biais d'un appel d'offres. Or, l'objectif du projet étant d'ajouter des effectifs temporaires aux employés réguliers dans les secteurs où l'achalandage requiert des ressources supplémentaires, et le processus ayant passé par un appel d'offres public, le projet est en conformité avec la convention collective. L'option d'embaucher des employés réguliers supplémentaires pour ces tâches a été évaluée, mais le budget ayant été prévu pour des brigadiers, à taux horaire étudiant, cela aurait entraîné une baisse d'effectifs considérable, soit de plus de 50 %, ce qui aurait eu des impacts importants sur la propreté.

L'appel d'offres public a été lancé le 27 février 2023. La réception des soumissions a été prévue le 21 mars 2023. L'appel d'offres était donc d'une durée de 17 jours ouvrables, ce qui est conforme aux processus établis. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le Devoir.

Pendant la durée de l'appel d'offres, aucun addenda n'a été publié.

Les soumissions reçues sont valides pour une période de 90 jours après la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 0801 du 11 mai 2022 - Accorder au seul soumissionnaire Services d'entretien Alphanet Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour six mois, aux prix de sa soumission, soit pour une sommes maximale de 360 495,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19307 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
CE21 0856 du 26 mai 2021 - Accorder à Services d'entretien Alphanet inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de six mois, le contrat pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 495 985,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18805; 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'octroi d'un (1) contrat pour la gestion des brigades de propreté au centre-ville dans les secteurs suivants :

- Secteur dans le Quartier Latin
- Secteur dans le Vieux Montréal
- Secteur Ontario
- Secteur St Laurent-Berri

La firme retenue aura à rendre, dans le cadre de ces contrats, les services suivants, décrits de façon sommaire:
· Embaucher les brigadiers à la propreté et superviseurs de propreté;
· Veiller à ce que les brigadiers et superviseurs participent aux formations données par la Ville;
· Élaborer et gérer les horaires, déplacements et affectations des brigadiers et superviseurs de façon à assurer une propreté optimale des territoires désignés par la Ville;
· Faire porter aux brigadiers et superviseurs des vêtements adéquats et tout élément d'uniforme fourni par la Ville;
· Fournir tous les outils de travail nécessaires au contrat, incluant les véhicules;
· Fournir toutes les autres ressources humaines et techniques nécessaires à la bonne marche des services de nettoyage du domaine public.

Les brigadiers devront être présents, aux horaires déterminés par la Ville qui seront complémentaires aux actions de l'arrondissement de Ville-Marie, dans les territoires d'assignation pour effectuer le nettoyage manuel du domaine public.
Leurs tâches incluent, notamment, l'enlèvement des déchets sur le domaine public, le balayage des trottoirs, l'enlèvement de l'affichage ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes. Les superviseurs devront s'assurer du bon déroulement des opérations, superviser les brigadiers, transporter leur matériel et participer activement aux activités de propreté. Ils

auront aussi la responsabilité de signaler à la Ville tout besoin d'entretien et de propreté non couvert par le contrat. À noter que l'octroi de ce contrat encourage la démarche de réinsertion sociale.

Le devis prévoit aussi que le salaire minimal octroyé aux brigadiers soit de 15 $ de l'heure, hors charges sociales.

À noter également que le contrat est effectif pour une durée de six (6) mois et qu'aucune option de prolongation n'est prévue.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 22-19307 visant la gestion des brigades de propreté au centre-ville, il y a eu 6 preneurs de cahier des charges, 3 se sont desistés (par manque d'expérience, désintérêt ou en raison de la garantie de soumission) et 3 soumissionnaires conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
SERVICE D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	377 047,64 $	0 $	377 047,64 $
Conciergerie Speico inc.	458 495,93 $	0 $	458 495,93 $
Groupe Laberge inc.	563 584,46 $	0 $	563 584,46 $
Dernière estimation réalisée ($)	370 016,68 $	0 $	370 016,68 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			7 030,95 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			1,90%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			81 448,29 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			21,60%

Un écart de 21,6% a été constaté entre la plus basse soumission conforme et la deuxième plus basse soumission conforme. Les écarts de prix les plus importants se trouvent respectivement dans le taux horaire des superviseurs et le taux horaire supplémentaires pour les frais indirects.

Le contrat étant d'une valeur inférieure à 1 million de dollars, ce dernier n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est donc pas requise.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque a été effectuée par les professionnels et une évaluation de rendement de l'adjudicataire n'est pas nécessaire dans ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce contrat pour une durée de six (6) mois est de 377 4047,64$ toutes taxes incluses. La dépense est financée à 100% par l'arrondissement de Ville-Marie. Aucune contingence et aucune prolongation ne sont prévues dans le cadre de l'octroi de ce contrat.

MONTRÉAL 2030

L'octroi de ce contrat s'inscrit dans les priorités du plan stratégique Montréal 2030 en contribuant à renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion tout en contribuant à améliorer la qualité des milieux de vie, à des quartiers plus vivants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'octroi de ce contrat, les effectifs réguliers de la Ville de Montréal peuvent s'avérer insuffisants pour assurer, dans les secteurs très achalandés du centre-ville, un niveau de propreté similaire à celui des années précédentes, notamment quant aux plages horaires à couvrir (soirs et fins de semaine). En cas de report de la décision, le déploiement tardif des effectifs sur le terrain pourrait entraîner un niveau plus élevé de malpropreté.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les opérations requises par ce contrat permettent de suivre les mesures sanitaires et les recommandations émises par la Direction de la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'octroi du contrat par le comité exécutif : 12 avril 2023
Déploiement des effectifs dans les secteurs ciblés : 1er mai 2023
Fin du contrat : 31 octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Naoual DRIR)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Julie R ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement / Service de l'approvisionnement, Direction acquisition

---

Parties prenantes

Sandra PICARD, Ville-Marie
Alain DUFRESNE, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fedwa-Rym LAHLOU
Conseillère en planification

Tél : 514-463-3049
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-30

Chloé ROUMAGÈRE
chef(fe) de division - soutien aux projets et programmes

Tél : 514-451-5097
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie HOULE
Directrice - Projets
Tél : 514-241-6507
Approuvé le : 2023-03-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin SAVARD
Directeur
Tél : 514.872.4757
Approuvé le : 2023-03-31

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1230005002
Unité administrative responsable : Service de la concertation des arrondissements
Projet : Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc. Pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour 6 mois – Dépense totale de 377 047,64$, taxes incluses – Appel d'offres 23-19844

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *1-Appropriation et valorisation des milieux de vie*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		x	

2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		x	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de: . **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	x		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1230005002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction projets_programmes et systèmes , Division soutien aux projets et programmes
Objet :	Accorder un contrat à la firme Services d'entretien Alphanet Inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour 6 mois - Dépense totale 377 047,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 23-19844 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

23-19844 PV.pdf
23-19844_Intervention.pdf
23-19844_Liste des commandes.pdf
23-19844_TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Naoual DRIR
Agente d'approvisionnement, niveau 2

Tél : naoual.drir@montreal.ca

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-31

Michael SAOUMAA
Chef de section - Service de l'approvisionnement
Tél : (514) 280-1994
Division : Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 23-19844 — No du GDD : 1230005002

Titre de l'appel d'offres : Services de brigades de propreté pour une durée de 26 semaines dans l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2023

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 - 2 - 2023

Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : 21 - 3 - 2023

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 6 - 2023

Date d'échéance révisée : 19 - 6 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	377 047,64 $	√	
CONCIERGERIE SPEICO INC.	458 495,93 $		
GROUPE LABERGE INC.	563 584,46 $		

Information additionnelle

Raison de désistement :

* Nous ne sommes pas en mesure de fournnir la garantie de soumission ou d'exécution demandée.
* Autres raisons : Nous n'avons pas l'expérience requise.

Préparé par : Naoual Drir — Le 31 - 3 - 2023

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
23-19844

Agent d'approvisionnement
Naoual Drir

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.								
	LOT1	Services de gestion de brigades de propreté _ Centre-ville (26 semaines)					327 938,80 $	377 047,64 $
Total (SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.)							**327 938,80 $**	**377 047,64 $**
CONCIERGERIE SPEICO INC.								
	LOT1	Services de gestion de brigades de propreté _ Centre-ville (26 semaines)					398 778,80 $	458 495,93 $
Total (CONCIERGERIE SPEICO INC.)							**398 778,80 $**	**458 495,93 $**
GROUPE LABERGE INC.								
	LOT1	Services de gestion de brigades de propreté _ Centre-ville (26 semaines)					490 180,00 $	563 584,46 $
Total (GROUPE LABERGE INC.)							**490 180,00 $**	**563 584,46 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 23-19844
Numéro de référence : 1695522
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de services de gestion de brigades de propreté centre-ville (26 semaines) pour l'année 2023

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CONCIERGERIE SPEICO INC. 7651 rue Cordner arr. LaSalle Montréal, QC, H8N 2X2 http://speico.com	Monsieur Carlos Gomes Téléphone : 514 364-0777 Télécopieur : 514 364-6779	**Commande : (2162327)** 2023-03-06 13 h 25 **Transmission :** 2023-03-06 13 h 25	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
EXPERTS NETTOYAGE MONTRÉAL INC. 8980 rue centrale 4 Montréal, QC, h8r2j6	Madame nickisha Lynch Téléphone : 438 725-2258 Télécopieur :	**Commande : (2163522)** 2023-03-07 20 h 04 **Transmission :** 2023-03-07 20 h 04	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE LABERGE INC. 1837 Boul. Taschereau Longueuil, QC, J4K 2X9	Monsieur Guillaume Poulin Téléphone : 514 820-7017 Télécopieur :	**Commande : (2160195)** 2023-03-01 15 h 09 **Transmission :** 2023-03-01 15 h 09	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe MMI Inc. 6037 Chemin St-Francois St-Laurent Montréal, QC, H4S 1B6 https://groupemmi.ca	Madame Jennyfer Monette Téléphone : 514 637-6453 Télécopieur : 514 637-9571	**Commande : (2160451)** 2023-03-02 8 h 10 **Transmission :** 2023-03-02 8 h 10	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Proprecan Inc. 1085 boul. Sainte-Foy Bureau 220 Longueuil, QC, J4K 1W7 http://www.proprecan.com	Madame Andreea Chise Téléphone : 514 577-3281 Télécopieur : 450 646-3624	**Commande : (2158668)** 2023-02-27 18 h 04 **Transmission :** 2023-02-27 18 h 04	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. 640, boul. Guilmond Longueuil, QC, J4G1P8	Monsieur Alejandro Figueroa Téléphone : 450 651-1490 Télécopieur : 450 651-2614	**Commande : (2159190)** 2023-02-28 13 h 03 **Transmission :** 2023-02-28 13 h 03	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Ville-Marie , Direction des services administratifs

Dossier # : 1230005002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction projets_programmes et systèmes , Division soutien aux projets et programmes
Objet :	Accorder un contrat à la firme Services d'entretien Alphanet Inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour 6 mois - Dépense totale 377 047,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 23-19844 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière_GDD no 1230005002.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie R ROY
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 661-5813

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-31

Samba Oumar ALI
Chef de Division

Tél : 438 978-4975
Division : Ville-Marie , Direction des services administratifs

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.013

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239925002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme Les industries Poulin et fils Inc. pour l'acquisition d'un tamiseur rotatif sur roue (pierre, gravier et sable) au parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) pour la Ville de Montréal – Dépense totale de 351 133,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19738 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder à LES INDUSTRIES POULIN ET FILS INC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'un tamiseur rotatif sur roue (pierre, gravier et sable) au parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) pour la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 351 133,65 $ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19738.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-04-04 14:00

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1239925002**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme Les industries Poulin et fils Inc. pour l'acquisition d'un tamiseur rotatif sur roue (pierre, gravier et sable) au parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) pour la Ville de Montréal – Dépense totale de 351 133,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19738 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses activités de travaux publics, la Ville de Montréal génère des sols d'excavation qui doivent être caractérisés afin de déterminer leur niveau de contamination et ainsi les traiter en conséquence. À cet égard, le 11 février 2021, la Direction générale a formellement mandaté le Service de la concertation des arrondissements (SCA) pour mettre sur pied un projet de site de traitement intégré. En conséquence, la création du site du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) a ainsi permis de répondre à ces besoins et est venue fournir aux arrondissements participants (Ville-Marie, Sud-Ouest, Verdun (2021) - Ahuntsic, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (2022) - Rosemont-la-Petite-Patrie, Lachine, Plateau-Mont-Royal (2023)) une gamme de services permettant de disposer de manière optimale et standardisée leurs sols d'excavation.
En ce sens, le SCA est responsable de la gestion de ces sols et l'expansion de ses activités représente une gestion de près de 85 000 tonnes de sol pour l'année 2023. Ainsi, afin de renforcer les bases et notions propres à la mise sur pied d'une économie circulaire, et de poursuivre à plus grande échelle la revalorisation des sols au sein de différents projets, un tamiseur rotatif sur roue s'est révélé être un équipement nécessaire dans la mission et le développement des opérations du site. L'acquisition de cet équipement permettra ainsi de traiter efficacement l'ensemble des sols faiblement contaminés accueillis au PEPSC et permettra leur réintroduction dans différents projets (construction de talus végétal, aménagement de site) en plus de contribuer à l'aménagement du Parc Frederic-Bach par le Complexe environnemental de Saint-Michel.

Le 11 janvier 2023, le SCA a lancé l'appel d'offres no 23-19738 pour l'acquisition d'un tamiseur rotatif sur roue (pierre, gravier et sable) afin de supporter les opérations du site du PEPSC.

Un avis a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 2 février 2023. Le délai de réception des soumissions était de 21 jours.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Notons qu'un seul soumissionnaire s'est manifesté pour l'appel d'offres no 23-19738

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un (1) contrat à la firme Les industries Poulin et fils Inc, pour l'acquisition d'un tamiseur rotatif sur roue (pierre, gravier et sable) au parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

Les services seront rendus entre le 1er mai et le 30 mai 2023.

JUSTIFICATION

Précisons que l'adjudicataire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RÉNA) et qu'il est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.
La conformité administrative des soumissions est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

Dans l'ensemble, le prix de la plus basse soumission reçue est de 0,52 % supérieur à l'estimation de la Ville. Dans son estimation, la Ville a pris en considération l'inflation, l'augmentation du prix du carburant et la pénurie de main-d'œuvre.

Le contrat sera octroyé à l'adjudicataire suivant: Les industries Poulin et fils Inc au montant de 351 133,65 $.

Les résultats de l'analyse des soumissions se retrouvent ci-dessous:

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les industries Poulin et fils Inc	351 133,65 $
Dernière estimation réalisée ($)	348 949,13 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	2 184,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	0,52 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat à la firme Les industries Poulin et fils Inc. est de 351 133.65 $, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centre, représente un coût net de 320 631.83$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt suivant: # 20-029- «Travaux aménag. des lieux élimination CM20 0672 ».

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030.

L'achat d'un tamiseur permettra de traiter les sols reçus au PEPSC de manière à pouvoir mettre à l'avant-plan des opérations à valeur ajoutée et ainsi revaloriser ces sols dans des projets à la Ville de Montréal et entreprendre la mise sur pied des bases d'une économie circulaire.

L'objectif principal de ce projet est de mettre à profit les sols traités en réutilisant ceux-ci pour la réalisation de différents travaux et projets à la Ville de Montréal au lieu d'en disposer dans différents sites qui se trouvent à l'extérieur et qui nécessitent de parcourir des dizaines, voire à des centaines de kilomètres. La diminution du nombre de kilomètres parcourus en camionnage et la réutilisation de ces matières (sols et pierre extraite) dans différents projets représentent l'occasion d'adopter des pratiques plus écologiques en plus d'avoir une incidence directe sur la diminution des coûts opérationnels des différents travaux à l'échelle de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'octroyer ce contrat empêcherait l'optimisation des pratiques d'affaires du PEPSC en matière de valorisation des sols et la réutilisation de ces sols dans les différents projets pour la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er mai 2023
Fin du contrat: 30 mai 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction des revenus (Boutaina AZZIMANI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdel Halim BOULALA
Conseiller en planification

Tél : 514-515-0498
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-28

Gilles HEVEY
chef(fe) de division - soutien technique et operationnel

Tél : 514-872-9353
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominic POITRAS
Directeur
Tél : 514 328-8500, poste 8345
Approuvé le : 2023-03-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin SAVARD
Directeur
Tél : 514.872.4757
Approuvé le : 2023-04-03

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 23-19754
Unité administrative responsable : Division soutien technique et opérationnel - Service de la concertation des arrondissements
Projet : L'acquisition d'un tamiseur rotatif sur roue (pierre, gravier et sable) au parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*x*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité no. 1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

Le projet propose l'implantation d'une boucle énergétique en partenariat avec Energir afin de permettre la récupération et la redistribution d'énergie. La densification du site permet également d'optimiser l'utilisation des infrastructures de transport collectif et actif à proximité.

Priorité no. 2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

Le projet inclut 5 000 m^2 d'espace végétalisé et l'ajout de plus de 150 arbres sur le domaine privé, en plus de la cession, à la Ville, d'un terrain d'une superficie de 2 200 m^2 pour l'aménagement d'un parc.

Priorité no. 14 - Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité

Une épicerie de 4 000 m^2 propose de l'agriculture sur le toit du bâtiment qui l'abrite afin d'approvisionner le magasin, mais aussi accueillir les citoyens.

Priorité no. 15 - Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

Aux espaces commerciaux s'ajoutent environ 600 m^2 destinés à accueillir une trentaine d'ateliers d'artistes et d'artisans et des lieux d'expositions. L'aménagement d'une salle de spectacles d'environ 250 places est également prévu.

Priorité no. 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Le projet offre un milieu de vie diversifié en matière d'activités en plus de constituer une bonification substantielle sur le plan de la végétalisation. La construction de d'environ 140 logements sociaux, 50 logements abordables et 80 logements destinés à des familles contribue à l'inclusion et à la diversification sociale.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1239925002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme Les industries Poulin et fils Inc. pour l'acquisition d'un tamiseur rotatif sur roue (pierre, gravier et sable) au parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) pour la Ville de Montréal – Dépense totale de 351 133,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19738 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

23-19738 Int. d'octroi.pdf 23-19738 TCP.pdf Liste séao.pdf 23-19738 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-04-03

Michael SAOUMAA
Chef de section app. strat. en biens
Tél : 514 280-1994
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 23-19738 — No du GDD : 1239925002

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'un tamiseur rotatif de sol industriel sur roues pour la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 1 - 2023

Ouverture originalement prévue le : 2 - 2 - 2023

Ouverture faite le : 2 - 2 - 2023

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 2 - 6 - 2023

Date d'échéance révisée : 2 - 6 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Les industries Poulin et fils inc.	351 133,65 $	X	

Information additionnelle

Étant donné qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme et que la différence entre le prix soumis et l'estimation de la Ville est moins de 1%, aucune négociation n'a eu lieu.

Préparé par : Pierre L'Allier — Le 28 - 2 - 2023

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
23-19738

Agent d'approvisionnement
Pierre L'Allier

Conformité	(vide)

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
								(vide)	- $	- $
Total ()									**- $**	**- $**
Les industries poulin et fils										
	0	0	1	Tamiseur	1	UN	1	305 400,00 $	305 400,00 $	351 133,65 $
Total (Les industries poulin et fils)									**305 400,00 $**	**351 133,65 $**

Liste des commandes

Numéro : 23-19738

Numéro de référence : 1677423

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition d'un tamiseur rotatif de sol industriel sur roues pour la Ville de Montréal - Service de la concertation des arrondissements

Sélectionner toutes les lignes de résultats	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Sélectionner la ligne	J.Y. VOGHEL INC. 1305 Brière Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H 6E9 http://www.voghel.com NEQ : 1145814688	Monsieur Sébastien Marquis Téléphone : 514 990-6636 Télécopieur : 450 446-6401	**Commande : (2140796)** 2023-01-27 7 h 51 **Transmission :** 2023-01-27 7 h 51	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sélectionner la ligne	LES ÉQUIPEMENTS AULT LTÉE 30 rue Nadeau Waterloo, QC, J0E 2N0 NEQ : 1169761575	Monsieur Jackson Ault Téléphone : 514 826-0925 Télécopieur : 855 300-3390	**Commande : (2132441)** 2023-01-11 16 h 54 **Transmission :** 2023-01-11 16 h 54	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sélectionner la ligne	LES INDUSTRIES POULIN & FILS INC. 2300, 98e Rue Saint-Georges, QC, G5Y8J6 NEQ : 1140108805	Monsieur Patrick Poulin Téléphone : 418 228-1267 Télécopieur : 418 227-6330	**Commande : (2132451)** 2023-01-11 17 h 09 **Transmission :** 2023-01-11 17 h 09	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d’être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction des revenus

Dossier # : 1239925002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme Les industries Poulin et fils Inc. pour l'acquisition d'un tamiseur rotatif sur roue (pierre, gravier et sable) au parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) pour la Ville de Montréal – Dépense totale de 351 133,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19738 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1239925002_Les industries Poulin et fils Inc_PEPSC_l'acquisition d'un tamiseur.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Boutaina AZZIMANI
Préposée au budget
Tél : 514 872-4785

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-29

Hugo BLANCHETTE
Conseiller budgetaire
Tél : 514-872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.014

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239445003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division planification et coordination contractuelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 466 910,52 $, majorant ainsi le montant total des 49 contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige, service de remorquage) de 42 362 000,81 $ à 44 828 911,33 $, taxes incluses.

Il est recommandé au comité exécutif:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 267 656,79 $, taxes incluses, pour des contrats de location de machinerie et de services de remorquage , majorant ainsi le montant total des contrats de 2 997 375,25 $ à 3 265 032,04 $, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Il est recommandé au conseil municipal:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 2 199 253,73 $, taxes incluses, pour des contrats de déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation des lieux d'élimination de la neige et service de remorquage , majorant ainsi le montant total des contrats de 39 364 625,57 $ à 41 563 879,30 $, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-04-03 11:39

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1239445003**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division planification et coordination contractuelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 466 910,52 $, majorant ainsi le montant total des 49 contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige, service de remorquage) de 42 362 000,81 $ à 44 828 911,33 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses liées aux opérations de déneigement sont directement dépendantes des précipitations et des événements météorologiques.
Bien que l'hiver en cours ne soit pas encore terminé au moment de rédiger le présent sommaire décisionnel, il est tombé, en date du 22 mars 2023, 246 cm sur une moyenne de 190 cm. Ceci a inévitablement des conséquences puisque la rigueur de l'hiver est venue gruger plus rapidement que prévu les autorisations de dépenses.

Rappelons qu'une autorisation de dépenses n'est pas une dépense réelle. L'autorisation de dépenses donnée par les instances municipale est un montant théorique maximal pouvant être dépensé dans le cadre d'un contrat. Ce montant est une estimation des dépenses potentielles et ne se traduit pas nécessairement par une dépense réelle. En contrepartie, une dépense réelle découle des opérations réellement effectuées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0069 - 25 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 454 746,93 $, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige, service de remorquage) de 375 364 484,13 $ à 378 819 231,06 $, taxes incluses.
CM20 0281 - 26 mars 2020 - Autoriser une dépense additionnelle de 10 702 527,15 $, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige, service de remorquage) de 362 282 084,56 $ à 372 984 611,70 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objectif d'augmenter l'autorisation de dépenses de divers types de contrats de déneigement:

· Déneigement clé en main des chaussées et des trottoirs.

· Transport de la neige (contrats publics et entente avec Transvrac Montréal-Laval inc.)
· Location de machinerie opérée utilisée dans les lieux d'élimination de la neige.
· Exploitation dans les lieux d'élimination de la neige.
· Service de remorquage.

Lors de l'octroi de contrats, une demande d'autorisation de dépenses est soumise aux instances municipales. Cette demande permet à l'Administration de dépenser les deniers publics à une fin bien précise, selon un montant tout aussi précis. Normalement, cette autorisation de dépenses est basée sur le coût d'un hiver moyen, auquel on a ajouté des variations de quantités et des contingences.

Pour un contrat donné, plus les hivers sont importants en termes de précipitations, plus l'autorisation de dépenses est atteinte rapidement, nécessitant l'autorisation des instances municipales pour dépenser des sommes additionnelles. Ces sommes représentent toujours une estimation des dépenses à venir et ne se traduisent pas nécessairement par une dépense réelle.

JUSTIFICATION

Les dépenses reliées aux hivers rigoureux sont venues gruger les autorisations de dépenses de quelques contrats:
Contrats de déneigement clé en main :
Ces contrats sont rémunérés sur la base des opérations réellement effectuées. Par exemple, le chargement de la neige est payé en fonction du nombre de mètres cubes de neige chargée et transportée vers les lieux d'élimination de la neige. À ce sujet, l'hiver actuel est plus important que la moyenne, comme expliqué dans la rubrique «Contexte».

Contrats de transport de neige :
Ces contrats sont rémunérés sur la base du nombre de mètres cubes de neige chargés et transportés. Tel qu'expliqué précédemment, l'hiver actuel est plus important que la moyenne en termes de neige transportée.

Contrats de location de machinerie opérée :
Cette machinerie (tracteur chargeur, bouteur, bélier mécanique, etc.) est utilisée dans les lieux d'élimination de la neige. Le nombre de chargements et leur durée, ainsi que l'augmentation des volumes de neige chargés et transportés influencent directement le nombre d'heures travaillées.

Contrats d'exploitation des lieux d'élimination de la neige :
Ces contrats sont rémunérés au mètre cube de neige déchargée. L'augmentation des volumes de neige déchargée influence directement les autorisations de dépenses.

Contrats de service de remorquage dans le cadre des opérations de chargement de neige :
Ces contrats sont payés à l'heure. Le nombre de chargements et leur durée a fait augmenter le nombre d'heures travaillées par les dépanneuses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'autorisation de dépense additionnelle requise est de 2 466 910,52 $, taxes incluses. Il s'agit d'une estimation des dépenses potentielles à venir et cela ne se traduira pas nécessairement par une dépense réelle. Puisque les autorisations de dépenses ne sont pas des dépenses réelles, aucun budget ne leur est associé. Par contre, advenant qu'elles se transforment en dépenses réelles, le budget nécessaire proviendra du virement fait depuis la Réserve dédiée au déneigement, dont la demande a été approuvée par le comité exécutif le 8 mars 2023 pour un montant de 23 M$.

Les autorisations de dépenses se répartissent comme suit entre les divers types de contrats.

	Autorisation de dépenses CE et CM		
Type de contrat	Actuelles	Additionnelles requises	Finales
Clé en main (N)	8 330 409,36 $	221 180,20 $	8 551 589,56 $
Transport (T)	3 208 687,25 $	70 732,69 $	3 279 419,93 $
Transvrac	15 026 875,89 $	751 343,79 $	15 778 219,68 $
Exploitation LEN	3 298 647,90 $	401 898,72 $	3 700 546,62 $
Location horaire	5 353 491,94 $	468 372,16 $	5 821 864,11 $
Remorquage	1 626 419,78 $	232 078,46 $	1 858 498,24 $
Total (sans taxes)	**36 844 532,13 $**	**2 145 606,02 $**	**38 990 138,15 $**
TPS	1 842 226,61 $	107 280,30 $	1 949 506,91 $
TVQ	3 675 242,08 $	214 024,20 $	3 889 266,28 $
Total (avec taxes)	**42 362 000,81 $**	**2 466 910,52 $**	**44 828 911,33 $**

L'autorisation de dépense additionnelle nécessaire pour chacun des contrats peut être consultée en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'augmentation des autorisations de dépenses permettra à l'Administration de payer les adjudicataires pour les services de déneigement rendus cet hiver.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hugo BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdenour TAHRAOUI
Conseiller en planification - Gestion contractuelle

Tél : 514-240-4343
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-22

Valérie MATTEAU
Chef de division

Tél : 514 531-5952
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominic POITRAS
Directeur
Tél :
Approuvé le : 2023-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin SAVARD
Directeur
Tél : 514.872.4757
Approuvé le : 2023-03-24

Contrat	Adjudicataire	AO
AHU-101-1923	A&O Gendron inc.	19-17479
AHU-102-2023	Groupe Imog inc.	20-18054
AHU-103-2023	9115-7883 Québec inc. (Sig-Nature)	20-18054
AHU-104-1923	Les Entreprises Canbec inc.	19-17479
AHU-105-1923	Groupe Imog inc.	19-17479
AHU-106-1923	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	19-17479
AHU-107-1923	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	19-17479
ANJ-101-2123	Déneigement Fontaine Gadbois inc.	21-18895
LAC-102-2125	Pavages d'Amour inc.	21-18734
LAC-104-2125	Marina matériaux et équipements	21-18734
MHM-105-2124	Construction Larotek inc.	21-18734
MHM-106-2124	Déneigement Moderne inc.	21-18734
MHM-107-2124	Déneigement Moderne inc.	21-18734
MHM-108-2124	Les Excavations Payette ltée.	21-18734
MHM-109-2124	Sanexen Services Environnementaux inc.	21-18734
OUT-101-2125	Environnement routier NRJ inc.	21-18734
RDP-101-2024	JMV Environnement inc.	20-18054
RDP-102-2124	JMV Environnement inc.	21-18895
RDP-103-2024	JMV Environnement inc.	20-18054
RDP-105-2024	Sanexen Services Environnementaux inc.	20-18054

Contrat	Adjudicataire	AO
RDP-106-2024	Déneigement Fontaine Gadbois inc.	20-18054
RDP-107-2024	Déneigement Fontaine Gadbois inc.	20-18054
RPP-101-1923	A&O Gendron inc.	19-17479
RPP-102-1923	Pépinière Michel Tanguay inc.	19-17479
RPP-103-1923	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	19-17479
RPP-104-1923	Groupe Imog inc.	19-17747
SLA-401-2023	Groupe Imog inc.	20-18054
SLA-402-2023	Groupe Imog inc.	20-18054
SLE-109-2023	Proquip inc.	20-18187
SLE-110-2023	Proquip inc.	20-18187
SLE-111-2023	Les Excavations Payette ltée.	20-18187
S-O-103-2125	9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	21-18734
S-O-104-2125	Les entreprises Canbec inc.	21-18734

Contrat	Adjudicataire	AO
AHU-201-2123	Déneigement Cyrbault inc.	21-18750
AHU-202-2123	Déneigement Cyrbault inc.	21-18750
MHM-209-2123	Transport H. Cordeau Inc.	21-18750
MHM-210-2224	Transport H. Cordeau Inc.	22-19438
MHM-211-2224	Transport H. Cordeau inc.	22-19438
PMR-203-2123	Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée	21-18750
PMR-204-2123	Groupe TMD Inc.	21-18750
RDP-201-2224	9402-5152 Québec inc. - Logistivrac	22-19298
RDP-202-2224	9402-5152 Québec inc. - Logistivrac	22-19298
RDP-203-2224	9402-5152 Québec inc. - Logistivrac	22-19298
RPP-201-1923	Groupe TMD Inc.	19-17480
RPP-204-2123	Transport H. Cordeau Inc.	21-18750
RPP-205-2123	Transport H. Cordeau Inc.	21-18750
S-O-201-2123	Transport H. Cordeau Inc.	21-18750

Entente Transvrac
ANJ-3XX-2223
CDN-301-2223
IBI-301-2223
LAC-3XX-2223
LAS-3XX-2223
MTN-3XX-2223
PRF-304-2223
SLA-3XX-2223
SLE-3XX-2223

LEN	Adjudicataire	AO	Lot	**Autorisation de dépenses actuelles**	**Avant H22-23 (dépenses réelles)**
ANJ-R-L	9304-9179 Québec inc.	21-18860	Lot 3	4,993,800.00 $	778,903.55 $
LAC-46e	Groupe Contant inc.	21-18860	Lot 2	1,071,840.00 $	192,319.10 $
LAS-ANG	9304-9179 Québec inc.	21-18860	Lot 1	5,890,320.00 $	1,391,862.46 $
MHM-LAF	Lafarge Canada inc.	Bail	n/a	13,692,106.96 $	3,547,227.74 $
PRF-CHA	Groupe Contant inc.	22-19391	22-19391	506,400.00 $	0.00 $
RDP-A-C	9304-9179 Québec inc.	20-18275	20-18275	2,129,064.00 $	1,131,131.14 $
SLA-THI	9304-9179 Québec inc.	19-17726	Lot 1	1,538,167.80 $	1,006,927.63 $
SLA-SAR	9304-9179 Québec Inc.	21-18860	Lot 4	888,183.90 $	297,350.20 $
S-O-NEW	Environnement routier NRJ Inc	18-17166	Lot 1	281,400.00 $	

LEN	Adjudicataire	AO	Article / Lot	Autorisation de dépenses actuelles	Avant H22-23 (dépenses réelles)
AHU-MIL	9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	20-18232	Lot 9	172,891.80 $	75,342.51 $
AHU-MIL	9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	20-18232	Lot 10	172,891.80 $	77,797.38 $
AHU-SAU	9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	20-18232	Lot 11	103,996.87 $	31,804.29 $
AHU-JPA	9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	20-18232	Lot 7	173,328.12 $	78,669.38 $
LAC-SPL	JMV Environnement inc.	22-19411	Lot 5 - item 1	413,400.00 $	
LAC-SPL	JMV Environnement inc.	22-19411	Lot 5 - item 2		
LAC-SPL	JMV Environnement inc.	22-19411	Lot 5 - item 3		
LAC-SPL	JMV Environnement inc.	22-19411	Lot 5 - item 4		
LAC-SPL	JMV Environnement inc.	22-19411	Lot 5 - item 5		
MHM-DLA	9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	20-18232	Lot 4	172,891.80 $	62,077.76 $
PMR-IBE	9154-6937 Québec Inc. (Location Guay Inc.)	22-19411	Lot 8	119,227.21 $	
SLE-LAN	JMV Environnement Inc.	19-17714	Lot 1	61,789.52 $	
SLE-LAN	Les Pavages Dancar (2009) inc.	22-19411	Lot 2	70,132.99 $	0.00 $
SLE-LAN	Environnement routier NRJ inc.	21-18859	Lot 1 - item 1	2,071,820.74 $	456,300.00 $
			Lot 1 - item 2		212,395.00 $
			Lot 1 - item 3		0.00 $
S-O-BUT	9213-4675 Québec inc.	20-18232	Lot 1	131,077.80 $	58,138.19 $
S-O-BUT	9213-4675 Québec inc.	20-18232	Lot 2	148,530.60 $	66,778.86 $
VER-VER	Transport Camille Dionne (1991)	22-1551235	-	33,830.40 $	
VER-VER	9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	20-18232	Lot 12	72,220.05 $	29,479.86 $
VMA-RIV	JMV Environnement Inc.	22-19411	Lot 3	135,441.90 $	
VMA-FUL	9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	20-18232	Lot 5	173,328.12 $	68,903.06 $
VMA-FUL	9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	20-18232	Lot 6	173,328.12 $	81,790.81 $

Contrat	Adjudicataire	AO
AHU-10	9216-1686 Québec inc. (Remorquage TGF)	19-17650
AHU-9	9115-7883 Québec inc. (Sig-Nature)	19-17650
AHU-R001-20221	Remorquage NFR	20-18234
ANJ-R001-20221	MJ Contach	20-18234
ANJ-R002-20221	Remorquage RFA inc.	20-18234
ANJ-R003-20221	J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement	20-18234
ANJ-R004-20221	J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement	20-18234
CDN-R001-2224	Remorquage O Secours inc.	22-19467
CDN-R002-2224	Remorquage O Secours inc.	22-19467
LAC-R001-2224	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	22-19467
LAC-R002-2224	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	22-19467

Contrat	Adjudicataire	AO
LAS-R005-2223	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	22-19467
LAS-R006-2223	Remorquage Discount	22-19467
LAS-R007-2223	Remorquage Discount	22-19467
LAS-R012-2223	Remorquage Discount	22-19467
LAS-R013-2223	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	22-19467
LAS-R014-2223	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	22-19467
LAS-R015-2223	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	22-19467
MHM-R003-2223	Remorquage Marco Enr.	22-19467
MHM-R001-20221	Service Routier Maximum inc.	21-18858
MHM-R002-20221	Remorquage NFR	21-18858
MTN-R001-20221	Remorquage Marco Enr.	20-18234

Contrat	Adjudicataire	AO
MTN-R002-20221	Remorquage Marco Enr.	20-18234
MTN-R003-2223	9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	22-19467
MTN-R004-2223	9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	22-19467
PMR-11-19221	Service Routier Maximum inc.	19-17650
PMR-12-19221	Service Routier Maximum inc.	19-17650
PMR-R001-2223	Remorquage O Secours inc.	22-19467
PMR-R002-2223	REM Groupe Extreme inc.	22-19467
RDP-R001-2123	MJ Contach	21-18858
RDP-R002-2123	MJ Contach	21-18858
RDP-R003-2123	Service Routier Maximum inc.	21-18858
RPP-1-1923	Sauver Remorquages Ludos Autos inc.	19-17969

Contrat	Adjudicataire	AO
RPP-2-1923	Sauver Remorquages Ludos Autos inc.	19-17969
RPP-R001-2123	J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement	21-18858
RPP-R002-2123	J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement	21-18858
S-O-R001-2224	9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	22-19467
S-O-R002-2224	9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	22-19467
SLA-R001-20221	Déneigement et remorquage SMGR (1990) inc.	20-18234
SLA-R002-20221	Déneigement et remorquage SMGR (1990) inc.	20-18234
SLA-R003-20221	Déneigement et remorquage SMGR (1990) inc.	20-18234
SLA-R004-20221	REM Groupe Extreme inc.	20-18234
SLA-R005-20221	REM Groupe Extreme inc.	20-18234
SLA-R006-20221	Groupe Direct Ouest inc. / Transport Goineau	SCA-20-21

Contrat	Adjudicataire	AO
SLA-R007-20221	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	SCA-20-21
SLA-R008-20221	Groupe Direct Ouest inc. / Transport Goineau	20-18234
SLA-R009-20221	Groupe Direct Ouest inc. / Transport Goineau	20-18234
SLA-R010-20221	Groupe Direct Ouest inc. / Transport Goineau	20-18234
SLE-R001-2223	9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	22-19467
SLE-R002-2223	9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	22-19467
VER-R001-20221	Sauver Remorquages Ludos Autos inc.	20-18234
VER-R002-20221	Sauver Remorquages Ludos Autos inc.	20-18234
VER-R003-20221	Sauver Remorquages Ludos Autos inc.	20-18234
VER-R004-20221	Remorquage Ménard	SCA-20-21
VER-R005-20221	Remorquage KJ Lasalle	SCA-20-21

Contrat	Adjudicataire	AO
VER-R006-20221	Sauver Remorquages Ludos Autos inc.	20-18234
VER-R007-20221	Sauver Remorquages Ludos Autos inc.	20-18234
VER-R008-20221	Remorquage KJ Lasalle	SCA-20-21
VER-R009-20221	Remorquage Ménard	SCA-20-21
VMA-R003-2223	9216-1686 Québec inc. (Remorquage TGF)	22-19467
VMA-R004-2223	9216-1686 Québec inc. (Remorquage TGF)	22-19467
VMA-R001-21221	REM Groupe Extreme inc.	21-18858
VMA-R002-21221	REM Groupe Extreme inc.	21-18858
VSP-R001-2224	Remorquage O Secours inc.	22-19467
VSP-R002-2224	Remorquage Marco Enr.	22-19467
VSP-R003-2224	Remorquage Marco Enr.	22-19467

Contrat	Adjudicataire	AO
VSP-R004-2224	Remorquage Marco Enr.	22-19467

	Autorisations de dépenses CE et CM			Autorisations de dépenses actuelles en fonction de l'instance décisionnelle			Autorisations de dépenses additionnelles requises en fonction de l'instance décisionnelle			Autorisations de dépenses additionnelles finales en fonction de l'instance décisionnelle		
	Actuelles	Additionnelles requises	Finales	CM	CE		CM	CE		CM	CE	
Clé en Main (N)	301 426 831,58 $	221 180,20 $	301 648 011,78 $	301 426 831,58 $			221 180,20 $			301 648 011,78 $		
Transport	21 333 689,95 $	70 732,69 $	21 404 422,64 $	21 333 689,95 $			70 732,69 $			21 404 422,64 $		
Transvrac	15 026 875,89 $	751 343,79 $	15 778 219,68 $	15 026 875,89 $			751 343,79 $			15 778 219,68 $		
Exploitation LEN	30 991 282,66 $	401 898,72 $	31 393 181,38 $	30 991 282,66 $			401 898,72 $			31 393 181,38 $		
Location horaire	6 296 866,51 $	468 372,16 $	6 765 238,67 $	3 434 816,14 $	2 862 050,37 $		339 424,73 $	128 947,43 $		3 774 240,87 $	2 990 997,80 $	
Remorquage	2 453 344,58 $	232 078,46 $	2 685 423,04 $	1 111 007,40 $	1 342 337,18 $	Totaux	128 230,24 $	103 848,21 $	Totaux	1 239 237,64 $	1 446 185,40 $	Totaux
Totaux (sans taxes)	**377 528 891,17 $**	**2 145 606,02 $**	**379 674 497,19 $**	**373 324 503,62 $**	**4 204 387,55 $**	**377 528 891,17 $**	**1 912 810,38 $**	**232 795,64 $**	**2 145 606,02 $**	**375 237 314,00 $**	**4 437 183,20 $**	**379 674 497,19 $**
TPS	18 876 444,56 $	107 280,30 $	18 983 724,86 $	18 666 225,18 $	210 219,38 $	18 876 444,56 $	95 640,52 $	11 639,78 $	107 280,30 $	18 761 865,70 $	221 859,16 $	18 983 724,86 $
TVQ	37 658 506,89 $	214 024,20 $	37 872 531,10 $	37 239 119,24 $	419 387,66 $	37 658 506,89 $	190 802,84 $	23 221,37 $	214 024,20 $	37 429 922,07 $	442 609,02 $	37 872 531,10 $
Total (avec taxes)	**434 063 842,63 $**	**2 466 910,52 $**	**436 530 753,15 $**	**429 229 848,04 $**	**4 833 994,59 $**	**434 063 842,63 $**	**2 199 253,73 $**	**267 656,79 $**	**2 466 910,52 $**	**431 429 101,77 $**	**5 101 651,38 $**	**436 530 753,15 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1239445003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division planification et coordination contractuelle
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 466 910,52 $, majorant ainsi le montant total des 49 contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige, service de remorquage) de 42 362 000,81 $ à 44 828 911,33 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1239445003 augmentation contrats.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo BLANCHETTE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4785

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-24

Michelle DE GRAND-MAISON
Chef d'équipe
Tél : 514-872-7512
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.015

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1238848003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division circulation_innovation et mobilier urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse aux intersections Langelier / Métropolitain Nord et Langelier / Métropolitain Sud de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 436 276,47 $, taxes incluses (contrat : 2 030 230,39 $ + contingences : 406 046,08 $) - Appel d'offres public 504901 - Trois (3) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Laurin, Laurin (1991) Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, aux intersections Langelier / Métropolitain Nord et Langelier / Métropolitain Sud de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 030 230,39 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504901;

2. d'autoriser une dépense de 406 046,08 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Laurin, Laurin (1991) Inc.;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-15 16:13

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1238848003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division circulation_innovation et mobilier urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse aux intersections Langelier / Métropolitain Nord et Langelier / Métropolitain Sud de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 436 276,47 $, taxes incluses (contrat : 2 030 230,39 $ + contingences : 406 046,08 $) - Appel d'offres public 504901 - Trois (3) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins en lien avec les feux de circulation sont en perpétuelle évolution. La Ville doit constamment mettre à jour ses infrastructures de feux de circulation afin de maintenir la pérennité des équipements installés et d'assurer un niveau optimal dans la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable. Il est important de souligner que les interventions prévues au présent contrat impliquent l'ajout systématique de têtes de feux pour piétons afin d'assurer des déplacements actifs sécuritaires, tel que prévu au Guide de conception des feux pour piétons de la Ville de Montréal. Ce contrat répond également aux besoins de maintien d'actifs des équipements de feux de circulation, ainsi que de leurs infrastructures. C'est pour cette raison que l'intervention comprend une portion importante de travaux civils.

Les interventions aux feux de circulation ont pour objectifs de :

- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons, pour les personnes vulnérables et pour les cyclistes;
- Atteindre la révision du mode de protection des piétons à raison de 250 intersections par année;
- Soutenir les efforts déployés en sécurité routière dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» par la modification de la signalisation lumineuse;
- Modifier les feux de circulation dans le cadre de réaménagements de rues effectués par la Ville;
- Favoriser un transfert modal des usagers de la route vers le transport collectif par l'implantation de mesures préférentielles aux feux de circulation pour les bus;
- Prévenir la désuétude des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Dans le but d'effectuer la mise à niveau des feux de circulation, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a procédé à l'appel d'offres 504901. Cet appel d'offres a été publié pendant une période de 23 jours de calendrier, soit du 21 novembre 2022 au 15 décembre 2022, sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours de calendrier, soit jusqu'au 14 avril 2023.

Un addenda en lien avec cet appel d'offres a été publié le 8 et 9 décembre 2022 pour :

- Une modification et mise à jour du formulaire de soumission R1;
- Une modification de plans SP-2023-01 R1;
- Un nouveau dessin de base de mail central;

Un addenda en lien avec cet appel d'offres a été publié le 13 décembre 2022 pour :

- Une modification et mise à jour du formulaire de soumission R2;

Finalement, le programme de maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation est considéré comme un programme d'envergure récurrent. Il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets/programmes d'envergure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0945 23 août 2022 - Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Ltée, pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 10 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 2 751 024,56 $, taxes incluses (contrat : 2 292 520,47 $; contingences : 458 504,09 $) - Appel d'offres public 475923 (2 soum.)
CM22 0950 23 août 2022 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 5 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 3 599 999,91 $, taxes incluses (contrat : 2 999 999,92 $; contingences : 599 999,99 $) - Appel d'offres public 475922 - (3 soum.)

CM22 0624 - 16 mai 2022 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à neuf intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 479 907 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 475916 (3 soum.)

CM22 0623 - 16 mai 2022 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 11 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 596 862,25 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 475915 (3 soum.)

CM22 0480 - 26 avril 2022 - Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 027 837,53 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 475918 (4 soum.)

CM22 0341 - 21 mars 2022 - Accorder un contrat à Laurin Laurin (1991) inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 20 semaines - Dépense totale de 1 621 993,26 $, taxes et contingences incluses- Appel d'offres public 475913 (4 soum.)

CM22 0333 - 21 mars 2022 - Accorder un contrat à Laurin Laurin (1991) inc., pour la

réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 20 semaines - Dépense totale de 1 571 314,12 $, taxes et contingences incluses- Appel d'offres public 475912 (4 soum.)

CM22 0228 - 21 février 2022 - Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation

DESCRIPTION

En vue d'améliorer la sécurité des usagers aux intersections Langelier / Métropolitain Nord et Langelier / Métropolitain Sud (voir liste en pièce jointe), le présent contrat de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse comprend, là où requis, des modifications telles que :

- L'ajout des feux à décompte numérique pour les piétons en application du Guide - Feux pour piétons à décompte numérique;
- La mise à niveau de l'ensemble du mobilier et des équipements de feux de circulation;
- La modification de la géométrie par, entre autres, l'ajustement du mail central pour la traverse piétonne, de descentes de trottoirs avec plaques podotactiles;
- Le remplacement des bases de béton soutenant le fût de feux de circulation ainsi que la construction ou la reconstruction de conduits souterrains reliant ceux-ci;
- La reconstruction de puits d'accès.

Des contingences représentant 20 % de la valeur du contrat doivent être prévues, entre autres, pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements :

- Déplacer des coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués;
- Déplacer les structures souterraines proposées en conflit avec les infrastructures existantes;
- Reconstruire des infrastructures souterraines;
- Effectuer des thermographies additionnelles dans les puits d'accès, si nécessaire;
- Couvrir les coûts additionnels pour des conduits ou structures.

JUSTIFICATION

Sur un total de cinq preneurs du cahier de charges, trois firmes ont déposé une soumission, soit dans une proportion de 60 %. Deux soumissions sont conformes. La soumission signée par la firme Pierre Brossard (1981) Ltée (NEQ 1143845987 Black & McDonald Limited) a été rejetée en application des dispositions de l'article 4a. du cahier des instructions aux soumissionnaires, lequel stipule que le soumissionnaire doit s'être procuré lui-même et pour lui-même les documents d'appel d'offres via SEAO (NEQ 1143511773) à défaut de quoi la soumission est automatiquement rejetée. Deux preneurs du cahier de charges se sont désistés sans donner de raison. La liste des preneurs du cahier de charges et le tableau des résultats de l'appel d'offres sont fournis en pièces jointes.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences de 20 % (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Laurin, Laurin (1991) Inc.	2 030 230,39 $	406 046,08 $	2 436 276,47 $

Bruneau Électrique INC.	2 658 366,35 $	531 673,27 $	3 190 039,62 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 662 534,62 $	332 506,92 $	1 995 041,54 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			441 234,92 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			22,1 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			753 763,15 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			30,9 %

L'estimation de contrôle a été réalisée à l'interne par la Division innovation et gestion des déplacements (DIGD).

L'écart entre l'adjudicataire et l'estimation de contrôle est de 22,1 %. Cet écart est acceptable dans le contexte actuel de fluctuation de prix des matériaux ainsi que la rareté de main-d'oeuvre.
L'écart de 30,9 % entre la 2e plus basse et la plus basse soumission conforme est dû au nombre de contrats civil-électriques récemment gagnés par le deuxième soumissionnaire.

Les fluctuations les plus importantes sont sur les points suivants :

- Section - Coordination des travaux
Les articles de mobilisation/transport et maintien de la circulation de cette section ont fait l'objet d'une augmentation importante considérant la localisation des travaux située dans une bretelle d'accès de l'autoroute 40. Les éléments suivants pourraient expliquer cette hausse.

Puisque la zone de travaux se situe à proximité d'une structure du ministère des Transports et de la Mobilité durable, un permis du MTMDQ sera requis avec des exigences particulières à respecter :

- Acceptation du plan de gestion des impacts de la circulation;
- Méthode de travail à fournir par l'entrepreneur pour éviter d'altérer l'intégrité de la structure;
- Contrôle des vibrations lors de l'excavation qui peut impliquer l'intervention de main-d'oeuvre et d'équipements spécialisés.

Les contraintes imposées par les arrondissements peuvent également représenter des coûts additionnels que l'entrepreneur doit supporter.

- Restriction des heures permises pour effectuer les travaux
- Négociation des conditions sur les planches de signalisation de chantier
- Acceptation des fermetures de voies
- Demande de changement suite aux plaintes de citoyens

- Section - Travaux civils / Électriques
Considérant la localisation, l'ampleur et la nature des travaux à réaliser avec une chaussée bétonnée incluant un réaménagement de la géométrie, tout en conservant les intersections opérationnelles, 4 semaines d'exécution par intersection représentent un projet qui nécessitera beaucoup de ressources de la part de l'entrepreneur.

Par ailleurs, la Ville souhaite profiter de l'opportunité qui se présente afin de réaliser les travaux avant le grand chantier du prolongement de la ligne bleue, prévu dans le secteur, en

2023.

Lors de l'analyse des soumissions par la DGPEC, les prix de soumission et l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. L'adjudicataire recommandé possède une autorisation de l'AMP valide et renouvelée le 27 octobre 2020 et qui viendra à échéance le 26 octobre 2023 (voir pièce jointe).

Pour les deux soumissions, les validations suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Les soumissionnaires ont déposé une attestation valide de Revenu Québec (RQ) avec la soumission;
- Les soumissionnaires ne font pas partie du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Les soumissionnaires respectent le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- Les soumissionnaires ne figurent pas sur le registre des personnes inadmissibles.

La dépense nette de ce contrat d'exécution de travaux étant supérieure à 1 M$, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-22-001 du 31 mars 2022).

Ce dossier décisionnel devra passer devant la Commission permanente sur l'examen des contrats puisque le montant du contrat est plus grand que 2 M$, et il y a un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire, et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme. Il y a également un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 2e soumissionnaire, Bruneau Électrique, possède déjà 3 contrats de même nature qui doivent se poursuivre en 2023 ce qui pourrait expliquer sa soumission plus élevée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale en lien avec ce dossier est de 2 436 276,47 $ (taxes incluses), dont 2 030 230,39 $ pour le contrat et 406 046,08 $ pour les contingences. Elle sera assumée comme suit :
Un montant maximal de 2 224 645,15 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 22-008 Achat et installation équipements pour gestion des feux de circulation CM22 0228.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au Programme décennal d'immobilisation (PDI) 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Programme	2023	2024	2025	TOTAL
59000 – Programme de maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	2 225	0	0	2 225

Les dépenses liées à ce contrat seront assumées à 100% par la ville centre et sont sans impact sur le budget de fonctionnement.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir les détails dans la Grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la possibilité d'accorder ce contrat pour améliorer les feux de circulation, il serait difficile d'atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du mode de protection des piétons à raison de 250 intersections par année et de l'approche «Vision Zéro» en sécurité routière. En effet, l'installation des feux à décompte numérique pour les piétons pourrait être retardée. Les impacts sur la sécurité et la mobilité seraient importants pour les usagers, notamment les plus vulnérables. D'autre part, un retard d'intervention sur ces intersections requérant des travaux de cette envergure ne permettrait pas d'améliorer la sécurité à l'intersection.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la pandémie attribuable à la Covid-19, l'échéancier du mandat de l'adjudicataire pourrait subir des changements pour des raisons telles qu'un manque de personnel ou des restrictions imposées par la Direction régionale de la santé publique de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 29 mars 2023

- Présentation et analyse par la Commission de l'examen des contrats : 5 avril 2023
- Présentation du dossier au comité exécutif avec les recommandations de la Commission : 12 avril 2023
- Adoption par le conseil municipal : 17 avril 2023
- Réalisation des travaux : avril à juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Monica DANULESCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Gustavo RIBAS, Direction générale
Eve MALÉPART, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 10 février 2023
Véronique PARENTEAU, 8 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel GUÉRARD
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-8096
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-08

Jonathan HAMEL-NUNES
chef(fe) de division - exploitation du reseau arteriel

Tél : 438 989-5036
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hugues BESSETTE
directeur(-trice) - projets d'amenagement urbain
Tél : 514 229-6223
Approuvé le : 2023-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Hugues BESSETTE
directeur(-trice) - projets d'amenagement urbain
Tél :
Approuvé le : 2023-03-15

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1238848003**
Unité administrative responsable : **Division de l'innovation et de la gestion des déplacements (DIGD)**
Projet : **Accorder un contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 2 intersections**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles (action 3)
2. Consolider le filet social fort, [...] et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (action 9)
3. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire (action 18)
4. Offrir de milieux de vie sécuritaires et de qualité (action 19)

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Les mesures priorisant les autobus permettent d'améliorer l'offre de transport en commun et d'augmenter le service étant donné que les déplacements sont plus faciles et plus fluides.
2. Assurer la sécurité de tous les individus, y compris les groupes les plus vulnérables et ce, sur l'ensemble du territoire équitablement. Réduire les disparités observables au niveau de la sécurité des piétons entre les différentes zones de la ville.
3. a. Favorise l'accès équitable et le droit à la mobilité de tous les individus et groupes d'individus.
   b. Favorise la sécurité et le sentiment de sécurité.

4. Assurer que le passage de tous les types d'usagers aux intersections est sécurisé par l'ajout de signaux pour piétons et augmentation des temps pour traverser.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x** **x**	 **x** **x** 	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? Les individus les plus vulnérables qui se déplacent à pied ont souvent besoin de plus de temps et d'aménagements spécialisés pour traverser les intersections. Par la mise aux normes des feux de circulation, les déplacements des individus les plus vulnérables sont sécurisés, ce qui leur permet de maximiser leur mobilité.	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 504901 — No du GDD : 1238848003

Titre de l'appel d'offres : SP-2023-01 Travaux civils-électriques de signalisation lumineuse (2 projets)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 / 11 / 2022 — Ouverture originalement prévue le : 15 / 12 / 2022

Ouverture faite le : 15 / 12 / 2022 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 60

Nbre de soumissions rejetées : 1 — % de rejets : 33,3

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE	Conformément à l'article 4. a_IAS, le NEQ n'est pas le meme sur les documents et au SEAO

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 14 - 4 - 2023

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total $
LAURIN, LAURIN (1991) INC.	2 030 230,39
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	2 658 366,35

Estimation	**interne**	1 662 534,62

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	**367 695,77**	**22,1%**
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	**628 135,96**	**30,9%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMP		X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	
OQLF		X				

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

INT_NO	RUE 1	RUE 2	ARRONDISSEMENT
4426	Langelier	Métropolitain Sud	Saint-Léonard
6735	Langelier	Métropolitain Nord	Saint-Léonard

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 27 octobre 2020

LAURIN, LAURIN (1991) INC.
A/S MONSIEUR GUY LAURIN
12000, RUE ARTHUR-SICARD
MIRABEL (QC) J7J 0E9

N° de décision : 2020-DAMP-1735
N° de client : 3000316694

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous SIGNALEURS DES LAURENTIDES, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LAURIN, LAURIN (1991) INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **26 octobre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Liste des commandes

Numéro : 504901
Numéro de référence : 1663657
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SP-2023-01 Travaux civils-électriques de signalisation lumineuse (2 projets

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BRUNEAU ELECTRIQUE INC. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	Monsieur Eric Bruneau Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	**Commande : (2116131)** 2022-11-22 8 h 08 **Transmission :** 2022-11-22 8 h 08	3836230 - AO504901 _Addenda n°1 2022-12-08 9 h 56 - Courriel 3836954 - AO504901 _Addenda n°2 2022-12-09 10 h 52 - Courriel 3836959 - 2022-12-06-DNI-MAILCENTRAL 2022-12-09 10 h 53 - Courriel 3836989 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2022-12-09 10 h 54 - Courriel 3836990 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2022-12-09 10 h 54 - Téléchargement 3837014 - SP-2023-01 Section VIII - Plans d'exécution R1 (34x47) 2022-12-09 10 h 52 - Courriel 3837017 - SP-2023-01 Section VIII - Plans d'exécution R1 (11x17) 2022-12-09 11 h 11 - Messagerie 3838656 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R2 (1) (devis) 2022-12-13 15 h 09 - Courriel 3838657 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R2 (1) (bordereau) 2022-12-13 15 h 09 - Téléchargement 3838692 - AO504901 _Addenda n°3 2022-12-13 14 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSTRUCTION N.R.C. INC. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (2116349)** 2022-11-22 11 h 09 **Transmission :** 2022-11-22 11 h 09	3836230 - AO504901 _Addenda n°1 2022-12-08 9 h 56 - Courriel 3836954 - AO504901 _Addenda n°2 2022-12-09 10 h 52 - Courriel 3836959 - 2022-12-06-DNI-MAILCENTRAL 2022-12-09 10 h 53 - Courriel 3836989 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2022-12-09 10 h 54 - Courriel 3836990 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2022-12-09 10 h 54 - Téléchargement 3837014 - SP-2023-01 Section VIII - Plans d'exécution R1 (34x47) 2022-12-09 10 h 52 - Courriel

			3837017 - SP-2023-01 Section VIII - Plans d'exécution R1 (11x17) 2022-12-09 11 h 12 - Messagerie 3838656 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R2 (1) (devis) 2022-12-13 15 h 09 - Courriel 3838657 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R2 (1) (bordereau) 2022-12-13 15 h 09 - Téléchargement 3838692 - AO504901 _Addenda n°3 2022-12-13 14 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LAURIN, LAURIN (1991) INC. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Sophie Laurin Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur :	**Commande : (2119708)** 2022-11-30 13 h 24 **Transmission :** 2022-11-30 13 h 24	3836230 - AO504901 _Addenda n°1 2022-12-08 9 h 56 - Courriel 3836954 - AO504901 _Addenda n°2 2022-12-09 10 h 52 - Courriel 3836959 - 2022-12-06-DNI-MAILCENTRAL 2022-12-09 10 h 54 - Courriel 3836989 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2022-12-09 10 h 55 - Courriel 3836990 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2022-12-09 10 h 55 - Téléchargement 3837014 - SP-2023-01 Section VIII - Plans d'exécution R1 (34x47) 2022-12-09 10 h 52 - Courriel 3837017 - SP-2023-01 Section VIII - Plans d'exécution R1 (11x17) 2022-12-09 11 h 14 - Messagerie 3838656 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R2 (1) (devis) 2022-12-13 15 h 10 - Courriel 3838657 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R2 (1) (bordereau) 2022-12-13 15 h 10 - Téléchargement 3838692 - AO504901 _Addenda n°3 2022-12-13 14 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE 9595 Rue Ignace Brossard, QC, J4Y 2P3	Monsieur Mathieu Beaudoin Téléphone : 450 868-3001 Télécopieur :	**Commande : (2116987)** 2022-11-23 11 h 38 **Transmission :** 2022-11-23 11 h 38	3836230 - AO504901 _Addenda n°1 2022-12-08 9 h 56 - Courriel 3836954 - AO504901 _Addenda n°2 2022-12-09 10 h 52 - Courriel 3836959 - 2022-12-06-DNI-MAILCENTRAL 2022-12-09 10 h 54 - Courriel 3836989 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2022-12-09 10 h 55 - Courriel 3836990 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2022-12-09 10 h 55 - Téléchargement 3837014 - SP-2023-01 Section VIII - Plans d'exécution R1 (34x47) 2022-12-09 10 h 52 - Courriel 3837017 - SP-2023-01 Section VIII - Plans d'exécution R1 (11x17) 2022-12-09 11 h 14 - Messagerie 3838656 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R2 (1) (devis)

			2022-12-13 15 h 10 - Courriel 3838657 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R2 (1) (bordereau) 2022-12-13 15 h 10 - Téléchargement 3838692 - AO504901 _Addenda n°3 2022-12-13 14 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
STRADCO CONSTRUCTION INC. 3145 Delaunay, suite 101 Laval, QC, H7L5A4	Madame Laura Chadarevian Téléphone : 450 934-0630 Télécopieur :	**Commande : (2117088)** 2022-11-23 13 h 45 **Transmission :** 2022-11-23 14 h 26	3836230 - AO504901 _Addenda n°1 2022-12-08 9 h 56 - Courriel 3836954 - AO504901 _Addenda n°2 2022-12-09 10 h 52 - Courriel 3836959 - 2022-12-06-DNI-MAILCENTRAL 2022-12-09 10 h 54 - Courriel 3836989 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2022-12-09 10 h 54 - Courriel 3836990 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2022-12-09 10 h 54 - Téléchargement 3837014 - SP-2023-01 Section VIII - Plans d'exécution R1 (34x47) 2022-12-09 11 h 22 - Messagerie 3837017 - SP-2023-01 Section VIII - Plans d'exécution R1 (11x17) 2022-12-09 11 h 13 - Messagerie 3838656 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R2 (1) (devis) 2022-12-13 15 h 10 - Courriel 3838657 - SP-2023-01 Section IV - Formulaire de soumission R2 (1) (bordereau) 2022-12-13 15 h 10 - Téléchargement 3838692 - AO504901 _Addenda n°3 2022-12-13 14 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1238848003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division circulation_innovation et mobilier urbain
Objet :	Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse aux intersections Langelier / Métropolitain Nord et Langelier / Métropolitain Sud de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 436 276,47 $, taxes incluses (contrat : 2 030 230,39 $ + contingences : 406 046,08 $) - Appel d'offres public 504901 - Trois (3) soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1238848003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Monica DANULESCU
préposé(e) au budget
Tél : 514-868-4869

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-23

Isabel Cristina OLIER
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-3752
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.015

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1238848003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division circulation_innovation et mobilier urbain
Objet :	Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse aux intersections Langelier / Métropolitain Nord et Langelier / Métropolitain Sud de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 436 276,47 $, taxes incluses (contrat : 2 030 230,39 $ + contingences : 406 046,08 $) - Appel d'offres public 504901 - Trois (3) soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE238848003.pdf

Dossier # :1238848003

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 17 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE238848003

Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 2 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 436 276,47 $, taxes incluses (contrat : 2 030 230,39 $ + contingences : 406 046,08 $) - Appel d'offres public 504901 - 2 soumissionnaires conformes.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE238848003

Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 2 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 436 276,47 $, taxes incluses (contrat : 2 030 230,39 $ + contingences : 406 046,08 $) - Appel d'offres public 504901 - 2 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant aux conditions suivantes :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté ce contrat pour la réalisation de travaux aux intersections des boulevards Langelier et Métropolitain. Il s'agit notamment d'une amélioration de la géométrie pour les piétons, d'implantation de feux piétons et d'ajout de plaques podotactiles. D'après les personnes invitées, ces travaux sont particulièrement importants pour améliorer la sécurité, encourager le transport actif et favoriser un transfert modal vers le transport collectif.

L'appel d'offres pour ce dossier décisionnel a été publié le 21 novembre 2022, pour une durée de 23 jours. L'analyse des soumissions a révélé un écart de 22,1 % entre celle de

l'adjudicataire et l'estimation. Cette différence se situe principalement aux articles de mobilisation et de maintien de la circulation. D'après les personnes-ressources, l'estimation aurait dû tenir compte de la localisation des travaux, à proximité de l'autoroute Métropolitaine, qui est une structure du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Dans un tel cas, l'entrepreneur doit obtenir un permis et répondre à une série d'exigences comme présenter un plan de gestion des impacts de la circulation, la méthode de travail pour éviter d'altérer l'intégrité de la structure et assurer le contrôle des vibrations lors de l'excavation.

En ce qui a trait à l'écart de 30,9 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire, le Service a émis l'hypothèse que l'entrepreneur a présenté un prix élevé, car il n'avait probablement pas d'appétit pour ce contrat en raison d'un carnet de commandes déjà bien rempli.

Enfin, le Service a décrit les impacts qu'aurait l'annulation de ce contrat, particulièrement sur l'avancement du programme du Guide piétons 2020-2029. À ce jour, la Ville a réalisé environ 44 % de son objectif. Pour cette année, près de 200 interventions sont prévues et de ce nombre, on ne compte que quelques projets de l'ampleur de celui aux intersections des boulevards Langelier et Métropolitain. D'autre part, les responsables ont souligné qu'il serait souhaitable de terminer les travaux avant la construction de l'édicule de métro prévu à l'intersection de la rue Jean-Talon et du boulevard Langelier, dans le cadre du prolongement de la ligne bleue. La mise à niveau des équipements de feux de circulation permettra, entre autres, de modifier facilement les feux si requis par le plan de maintien de la construction de l'édicule de métro.

Au terme de la présentation, la Commission a d'abord salué le projet, qui facilitera et sécurisera la traversée pour les piétons, qui se feront plus nombreux le nouvel édicule de métro, d'autant plus que cette intersection est l'un des trois axes pour se rendre au sud de l'autoroute Métropolitaine. Les membres ont ensuite demandé des précisions sur l'échéancier de réalisation des travaux. Selon le calendrier, l'entrepreneur doit réaliser les travaux entre le début mai et la fin juillet, a précisé le Service. Également, des clarifications sur le plan d'aménagement ont été demandées par la Commission. Les invités ont présenté certains plans d'aménagement pour mieux expliquer les améliorations prévues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources Direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant aux conditions suivantes :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

- *un écart de plus de 20 % entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE238848003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.016

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1227231087

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de travaux sur le réseau de la CSEM, de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 66 579 414,66 $ (contrat: 54 153 034,69 $ + contingences: 7 553 119,77 $ + incidences: 4 873 260,20 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328902 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Loiselle inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Bell, Hydro-Québec, Vidéotron), de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de: 54 153 034,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328902;

2. d'autoriser une dépense de 7 553 119,77 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 4 873 260,20 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Loiselle inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 25,43 % par l'agglomération, pour un montant de 15 495 811,17 $, net de ristournes, à 71,54 % par la ville centrale, pour un montant de 43 584 103,05 $, net de ristournes, à 0,50% à la charge des

citoyens - section privée des entrées de services en plomb, pour un montant de 302 555,99$ net de ristournes et à 2,53 % par la CSEM pour un montant de 1 543 019,72 $ net de ristournes.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-21 08:33

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227231087**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de travaux sur le réseau de la CSEM, de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 66 579 414,66 $ (contrat: 54 153 034,69 $ + contingences: 7 553 119,77 $ + incidences: 4 873 260,20 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328902 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

1- Travaux de reconstruction du boulevard Gouin:
Le boulevard Gouin situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville est une rue artérielle secondaire. C'est aussi le seul lien est-ouest au nord de la voie ferrée. Le projet consiste à réaménager entièrement le boulevard Gouin Ouest entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin. Il est prévu d'enfouir les lignes aériennes de Bell Canada et d'Hydro-Québec. Ce tronçon du boulevard qui sera réaménagé, traverse le parc-nature du Bois-de-Saraguay, un site patrimonial déclaré, faisant partie de l'écoterritoire de la Coulée verte du Ruisseau Bertrand.

Présentement, le boulevard Gouin ressemble à un chemin de campagne, conçu uniquement pour les véhicules. Ce réaménagement est très attendu parce qu'il permettra d'y implanter un trottoir continu et une piste cyclable bidirectionnelle dont l'objectif principal est d'offrir des parcours sécuritaires et conviviaux pour les piétons, notamment les élèves du Collège Sainte-Marcelline, les cyclistes, grâce à l'implantation de la piste cyclable protégée par un terre plein et pour les autres usagés grâce à un nouveau marquage de la chaussée, à l'optimisation des feux de signalisation et de la reconstruction complète du système d'éclairage.

2- Travaux de restauration du mur patrimonial:

Les travaux consistent à la restauration de murs de maçonnerie d'intérêt patrimonial longeant le boulevard Gouin Ouest sur la propriété de la maison Mary-Dorothy-Molson (MDM) et le parc local adjacent Gouin-Le Mesurier. Précisons que la maison Mary-Dorothy-Molson et son terrain font partie intégrante des limites du parc-nature du Bois-de-Saraguay et sont désignés à titre d'immeuble patrimonial cité par un règlement adopté par la Ville en 2009 (R09-011). Ces ouvrages de maçonnerie, construits vers 1930, sont en mauvais état et doivent être restaurés en même temps que les travaux de réaménagement du boulevard Gouin Ouest. Le but est de préserver leur authenticité et leur intégrité et de stabiliser leurs fondations.

La planification de ce projet constitue une étape préalable à la réalisation des travaux de réaménagement du boulevard Gouin Ouest. Avec l'implantation d'un trottoir longeant le boulevard à moins de 0,5 mètre des murs de maçonnerie, ceux-ci doivent être restaurés afin d'éviter la chute de pierres au sol et de permettre de sécuriser le passage des piétons. De plus, la restauration de ces ouvrages de maçonnerie contribuera à l'adoption de saines pratiques de gestion des actifs pour un bâtiment et un terrain désignés à titre d'immeuble patrimonial cité. Des travaux de branchements des différents services (eau, sanitaire, électricité et Telecom) pour la maison Mary-Dorothy-Molson sont aussi inclus dans le projet.

3- RESEP (remplacement des entrées de service en plomb) :

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Le présent contrat comprend les travaux de remplacement de six (6) branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes présents, incluant notamment les sections privées en conformité avec le règlement 20-030.

4- Travaux sur le réseau de la CSEM:

Amélioration des différents réseaux techniques urbains (CSEM, Bell Canada et Videotron), coordonnées par la commission des services électriques de Montréal (CSEM),

5- Enjeux:

Pour pouvoir implanter la piste cyclable et un trottoir continu du côté nord du boulevard en plus des 2 voies de circulation automobiles, la Ville a récupéré tout le domaine public disponible. Comme l'espace reste insuffisant sur la majorité des tronçons, la Ville a été obligée de recourir à un processus d'acquisition de l'espace manquant par des expropriations et des servitudes sur la majorité des lots privés. Le service juridique nous a assuré que la ville serait propriétaire de tous les lots expropriés avant la date d'octroi du contrat à l'exception de six (06) lots que la ville ne peut acquérir pour cause de contestations par les propriétaires. Il s'agit des lots 2 483 201, 2 704 844, 5 084 597, 1 900 920, 1900884 et 1 900 886.
Un plan b sera préparé pour tenir compte de l'éventualité que la ville ne sera pas propriétaire des lots en contestation avant la fin des travaux.

Le SUM, la DRE ainsi que le service des grands parcs du Mont-Royal et des sports(SGPMRS) ont mandaté la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

24 janvier 2022 - Accorder un contrat sur invitation à ARBRE NB INC. .inc , pour des Travaux

arboricoles le long du boulevard Gouin, de l'avenue Martin à l'avenue Joseph Saucier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 208 873,13 $ (contrat: 177 280,99 $ + contingences: 26 592,15 $ + incidences: 5000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328904 - 2 soumissionnaires (BC# 1513193);
CG21 0548 - 30 septembre 2021 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Affleck de la Riva pour l'élaboration de documents d'exécution de travaux visant la restauration d'ouvrages de maçonnerie d'intérêt patrimonial (maison Mary-Dorothy-Molson / parc Gouin-Le Mesurier) - Dépense totale de 407 133,95 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18781 (1 soum.) (1214695001);

CM21 1204 - 27 septembre 2021 - Offrir au conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la restauration du mur de maçonnerie longeant le boulevard Gouin Ouest, dans les limites du parc local Gouin-Le Mesurier, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (1214695002);

CM20 0642 - 16 juin 2020 - Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant le boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 519 175,36 $, taxes incluses (1206745001);

CA15 090003 - 9 février 2015 - Approuver le projet d'aménagement et de promotion du Parcours Gouin proposé par un regroupement d'arrondissements du nord de l'île, constitué des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (1141333025);

CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb (1218126003);

CE 21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb (1218126001).

DESCRIPTION

Les travaux auront lieu dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ils consistent sans s'y limiter en :
- la reconstruction au complet de la chaussée, avec l'implantation d'une piste cyclable bidirectionnelle sur environ 1,7 kilomètres (± 22 000 m^2);
- la construction d'un trottoir continu tout le long du coté nord du boulevard Gouin (± 3 900 m^2);
- la reconstruction complète du système d'éclairage (107 bases en béton pour lampadaires);
- la mise aux normes de feux de circulation au niveau de l'entrée au collège Sainte-Marcelline et à l'intersection boulevard Gouin et boulevard Toupin;
- l'enfouissement au complet des réseaux d'électricité et de télécommunications sur environ 1,7 kilomètres;
- la restauration d'un mur patrimonial en maçonnerie de pierre sur 224 mètres;
- le remplacement de 6 entrées de service en plomb;
- la reconstruction de l'ancien chemin du Roy qui accueille un nouveau trottoir et la nouvelle piste cyclable;
- la construction d'une passerelle intégrée au parc, dans le chemin du Roy, en remplacement

du ponceau existant.

Le plan de localisation des travaux et les plans des travaux de surface se trouvent en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et aux requérants (SUM, DRE, SGPMRS) lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Contingences, variation de quantités et incidences

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 7 553 119,77 $ taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 13,95 % du coût des travaux du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'archéologie, d'utilités publiques, de mobiliers urbains, de gestion des impacts, de signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, incluant les dépenses prévues pour la traçabilité de ces sols. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît en pièce jointe à l'intervention des finances.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux . En effet, les articles 3.1.7 et 8.5.4 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit 2 différentes pénalités:

1) 0.1 % (54 153,03 $) du prix du contrat par jour pour le non respect du délai maximal, pour les travaux prévus en période de vacances scolaires d'été dans le boulevard Gouin entre l’avenue Le Mesurier et l’avenue Joseph-Saucier;

2) 0.05 % (27 076,52 $) du prix du contrat par jour pour le non respect du délai maximal, pour le restant des travaux, en dehors de la zone des travaux mentionnée au point 1.

Un boni est prévu à l'article 8.5.3 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges, pour les travaux prévus en période de vacances scolaires d'été dans le boulevard Gouin entre l’avenue Le Mesurier et l’avenue Joseph-Saucier, dont le montant est fixé à 10 000,00 $ par jour calendrier jusqu’à concurrence d’un montant maximal de 100 000 $.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires, le pointage obtenu par critère, l'écart de prix entre la soumission ayant le plus haut pointage et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la soumission ayant le second haut pointage et la soumission de l'adjudicataire.
Pour les fins du présent contrat, un système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe) a été appliqué sur la base de trois (3) critères, soit : le prix (40 points), le délai des travaux (30 points) et l'expérience du soumissionnaire (30 points).

À la suite de la publication de l'appel d'offres no. 328902, sur dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 16 % et 84 %. Parmi les seize (16) qui n'en ont pas déposé, six (6) firmes sont connues comme sous-traitantes, deux (2) firmes ont répondu que leur carnet de commandes était rempli, une (1) a renoncé à participer par manque d'effectif, une (1) autre a expliqué que la période de soumission n'est pas convenable, une (1) firme mandatée pour produire l'estimation de contrôle, une firme (1) a expliqué qu'elle n'a pas l'expérience demandée et les quatre (4) autres preneurs n'ont pas motivé leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges est présenté en pièces jointes.

Conformément aux prescriptions prévues à la Loi sur les cités et villes, un comité de sélection a été formé et ce dernier a procédé à la validation des trois soumissions conformes. La rencontre du comité de sélection s'est tenue le mardi 21 février à 12h00 et a été présidée par un représentant du service de l'approvisionnement.

Suivant l'analyse réalisée par ce comité et l'application des différentes valeurs dans la formule du calcul, le comité de sélection a confirmé que la firme soumissionnaire Loiselle inc. a obtenu une note finale de 97.20, soit le plus haut pointage.

SOUMISSIONS CONFORMES	**Note (sur 100)**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) (1)	**TOTAL** (taxes incluses)
Loiselle inc.	97.20	54 153 034,69 $	7 553 119,77 $	61 706 154,46 $
Les entreprises Claude Chagnon inc.	59.18	61 000 000,00 $	8 508 116,09 $	69 508 116,09 $
Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc.	56.84	61 233 283,87 $	8 540 653,90 $	69 773 937,77 $
Dernière estimation réalisée		50 161 430,02 $	6 996 381,48 $	57 157 811,50 $
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*				4 548 342,96 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*				8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*				7 801 961,63 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*				12,6 %

(1) Pour fins de présentation, le pourcentage de contingences calculé à partir de la soumission du plus bas soumissionnaire a été utilisé pour calculer les contingences reliées aux autres prix soumis

L'estimation de soumission de la firme GLT + Inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel

d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des trois (3) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable à la Ville de 8 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage.

Un écart de 12,6 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme (PBSC) et la 2e soumission. Les écarts de prix les plus importants se trouvent respectivement dans les articles suivants :

- Préparation des sols d'infrastructure;
- Puits d'accès préf. No. 45P; et
- Terre de culture pour lits de plantation d'arbustes, de vivaces et d'annuelles.

La totalité de l'écart se situe dans les deux articles de « Maintien de la mobilité et de la sécurité routière» et « Béton à granulats exposés, 35 MPa, classe C-2 170 mm d'épaisseur ».

Sur la base de l'analyse des soumissions reçues, la DGPEC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat puisque l'écart est acceptable pour la Ville.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Loiselle inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de reconstruction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Contrat de plus de 10 000 000 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 66 579 414,66 $, taxes incluses, comprenant:
- un contrat avec Loiselle inc pour un montant de 54 153 034,69 $ taxes incluses;
- plus des contingences 7 553 119,77 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 4 873 260,20 $ taxes incluses.

Cette dépense de 66 579 414,66 $ taxes incluses, représente un coût net de 60 925 489,93 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le coût net total de ce contrat est réparti comme suit:
- 86,35 % est payé par le SUM, pour un montant de 52 612 127,82 $;
- 10,40 % est payé par le SGPMRS, pour un montant de 6 334 574,57 $;
- 0,72 % est payé par la DRE, pour un montant de 435 767,82 $;
- 2,53 % est payé par le CSEM pour un montant de 1 543 019,72 $.

Portion Service urbanisme et mobilité (corpo.)

Un montant maximal de 43 450 891,21 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt 19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel - CM22 1111.

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2023	2024	2025	Total
59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection	12 497 $	24 487 $	6 467 $	43 451 $

Portion Service urbanisme et mobilité (agglo.)

Un montant maximal de 9 161 236,60 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711.

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2023	2024	2025	Total
45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement	1 832 $	4 581 $	2 748 $	9 161 $
Subvention MCCQ				(250 $)
Total	1 832 $	4 581 $	2 748 $	8 911 $

Subvention :

Un montant maximal de 500 000 $, net de ristournes, est subventionné à la hauteur de 250 000$ par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), par la recommandation de crédits : 14-01.03.06.01-0427, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 8 911 236,60 $ imputée au projet 45000 Vélo: Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable de compétence d'agglomération.

La recommandation de crédits se décline comme suit :

SUM	MCCQ	SUM	Total
14-01.03.06.01-0427	250 000,00 $	250 000,00 $	500 000,00 $

Portion Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports (SGPMRS)

Un montant maximal de 6 334 574,57 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-049-1 Travaux Aménagement Parcs CG17 0394.

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2023	2024	2025	Total
34333 - Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains Agglo	2 649 $	3 686 $	0 $	6 335 $
Subvention MCCQ				(1 663 $)
Total	2 649 $	3 686 $	0 $	4 672 $

Un montant maximal de 4 099 348 $, net de ristournes, est subventionné à la hauteur de 1 663 186 $ par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) par les recommandation de crédits : 12-01.02.01.00-0440, 13-01.02.01.00-0441, 14-01.02.01.00-0442, 15-01.02.01.00-0203, 18-01.02.01.00-0286, 19-01.02.01.00-0287, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 4 671 388,57 $ imputée au projet 34333 - Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains de compétence d'agglomération.

Les recommandations de crédits se déclinent comme suit :

PARCS	MCCQ	PARCS	Total
12-01.02.01.00-0440	0 $	72 745 $	72 745 $
13-01.02.01.00-0441	423 564 $	280 430 $	703 994 $
14-01.02.01.00-0442	442 864 $	401 275 $	844 139 $
15-01.02.01.00-0203	0 $	369 610 $	369 610 $
18-01.02.01.00-0286	0 $	261 265 $	261 265 $
19-01.02.01.00-0287	796 758 $	1 050 837 $	1 847 595 $
Total	**1 663 186 $**	**2 436 162 $**	**4 099 348 $**

Portion Service de l'eau - gestion des actifs

Un montant maximal de 133 211,83 $ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 21-011 Renouvellement d'actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout - CM21 0194 et est à la charge du contribuable.

Un montant maximal de 302 555,99 $ net de ristourne pour le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé n'est pas subventionnable. Les coûts nets relatifs aux remplacement de branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé ayant été en contact avec le plomb sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2023	2024	2025	Total
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	53 $	80 $	0 $	133 $
18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection	121 $	182 $	0 $	303 $
Total	174 $	262 $	0 $	436 $

Portion CSEM

Un montant de 465 434,45 $ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt 19-052 Conversion réseau aérien conduits souterrains CM19 1144 et un montant de 1 077 585,27 $ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt 20-023 Conduits souterrains/Enfouiss.fils aériens CM20 0538

Projet	2023	2024	2025	Total
69903 - Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km - Ajustement de 10 km à l'entente 83-89 - Corpo - Développement	186 $	279 $	0 $	465 $
69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection	431 $	647 $	0 $	1 078 $
Total	617 $	926 $	0 $	1 543 $

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièces jointes.

Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 02 juin 2023, l'adjudicataire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document "Principes de gestion de la mobilité".

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates Visées:
Commission permanente sur l'examen des contrats :avril 2023

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par l'instance décisionnelle visée
Début des travaux : Mai 2023
Fin des travaux : Juin 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Sidiky ZERBO)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mona NOVAC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Steve BILODEAU BALATTI, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Katia HEDIR, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Alice NANTEL, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Valérie SIMARD, Ahuntsic-Cartierville
Candy Yu WU, Commission des services électriques
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jonathan HAMEL-NUNES, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Sophie C CHARETTE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Mona NOVAC, 17 mars 2023
Valérie SIMARD, 13 mars 2023
Steve BILODEAU BALATTI, 9 mars 2023
Alice NANTEL, 6 mars 2023
Jonathan HAMEL-NUNES, 6 mars 2023
Hermine Nicole NGO TCHA, 3 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad ACHAB
Ingénieur

Tél : 514-451-0584
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-03

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2023-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
directeur(-trice) de service - infrastructures du reseau routier et transports
Tél :
Approuvé le : 2023-03-20

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 328902 — No du GDD : 1227231087

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Bell, Hydro-Québec, Vidéotron), de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin, de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Type d'adjudication : Système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 11 - 2022 — Ouverture prévue le : 17 - 1 - 2023

Ouverture faite le : 2 - 2 - 2023 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 72 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 4 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
19 - 12 - 2022	report d'ouverture de soumission du 17 au 26 janvier - corrections des quantités des items 72, 173, 196 - retrait des items 248 à 271, ajout des items 297, 307 à 310, 317.2, 317.2, 320.1 à 320.9	268 000 $
19 - 1 - 2023	Modifications apportées au quantités item 57,104, 162 à 166, 216, 321 à 324, 329 à 331, 363 et 372 ajout de l'item 129.1, DTSI-V(ajout de l'art. 9,2) et DTSI-W (modification de l'annexe W-1), les plans 328902-PL-Vo-01, 02, 04, 05 et E3/E05 ont été réémis	123 530 $
20 - 1 - 2023	report d'ouverture de soumission du 26 janvier au 2 février, Modifications aux références des items 72.1, 122, 127, 178 à 185 ajout de l'item 122.1, DTSI-V(ajout des art. 5.8, 7.27 et 10.29.1), DTSI-M (ajout de la phase 4F)	78 875 $
26 - 1 - 2023	Publication du tableau des questions réponses	0

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 19 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 16

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 Jrs — Date d'échéance initiale : 2 - 6 - 2023

Prolongation de la validité de la soumission de : Jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

	Soumissions conformes (Les prix des soumissions et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions)					Prix soumis incluant taxes (et corrections du prix)
	Nom du soumissionnaire	Expérience du soumissionnaire (30%)	Échéancier du soumissionnaire (30%)	Prix de la soumission (40%)	Pointage total (100%)	**Total**
1	LOISELLE INC.	27,2	30	40	**97,20**	54 153 034,69
2	LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC	23,67	0	35,51	**59,18**	61 000 000,00
3	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	21,27	0	35,57	**56,84**	61 233 283,87

Estimation	**Externe**	50 161 430,02

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **8,0%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **12,6%**

Dossier à être étudié par la CEC : **OUI** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK
OQLF		X	AMP		X
RBQ		X	Revenu QC		X
RENA		X			

Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LOISELLE INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 54 153 034,69

Montant des contingences ($) : 7 553 119,77

Montant des incidences ($) : 4 873 260,20

Date prévue de début des travaux : 29 - 5 - 2023 — Date prévue de fin des travaux : 27 - 6 - 2025

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1227231087*
Unité administrative responsable : *SIRR- Direction de la réalisation des projets d'infrastructure urbaine*
Projet : Travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Bell, Hydro-Québec, Vidéotron), de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'AHU

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? • Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision; • Accroître et diversifier l'**offre de transport** en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- *Améliorer la sécurité des piétons par la construction d'un nouveau trottoir (là où il n'y en avait pas) et élargissement du trottoir existant.*
- *Construction d'une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée par un terre-plein séparateur*
- *Sécurisation des accès au collège Sainte-Marcelline par la mise aux normes et par l'ajout de feux de circulation*
- *Amélioration de l'éclairage de rue tout en réduisant la consommation d'énergie électrique par l'utilisation de lampes aux DEL*
- *Préservation du patrimoine Montréalais par la restauration des murs de maçonnerie patrimoniaux.*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	*oui*	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Paton1
Île Paton
Rivière des Prairies
Ed Toupin
Boul Gouin O
École prima
Beau-Séjour | Édific
Les Reprisages Dahlia
BMO
Boul Gouin O
Daniel Facciolo
Communications &...
Parc-nature du
Bois-de-Saraguay
Collège Ste-Marcelline
Zone des travaux
DHRMSA
ADN Foods
Boul Gouin O
SaGer Inc (Les
Produits Alimentaires)
SARAGUAY
Westburne
Av. Wood
Av. Martin
CHEP Saint-Laurent
(CA1E)
Rue Sarteion
J. Son
Les Desserts Sublime
Av. Félix Le

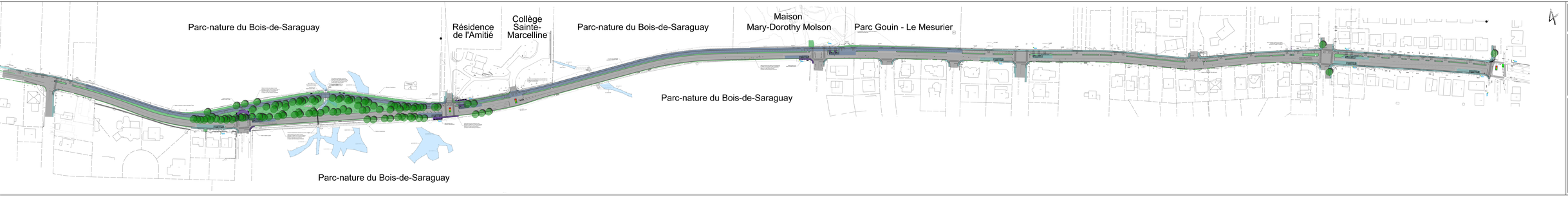
Parc-nature du Bois-de-Saraguay
Résidence de l'Amitié
Collège Sainte-Marcelline
Parc-nature du Bois-de-Saraguay
Maison Mary-Dorothy Molson
Parc Gouin - Le Mesurier
Parc-nature du Bois-de-Saraguay
Parc-nature du Bois-de-Saraguay

Montréal

SOUMISSION 328902 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Bell, Hydro-Québec, Vidéotron), de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'AHU
Boulevard Gouin entre l'avenue Wood et le boulevard Toupin	Les travaux sont répartis en 6 phases et une phase préparatoire. **Délai** : Compris entre : **Délai Minimum (590 jours calendrier)** et **Délais maximum (643 jours calendrier)**. Le délai supplémentaire de 53 jours calendrier pour l'année 2025 est réservé pour les travaux de pose de la couche finale d'enrobé, le réajustement des accessoires dans la chaussée (regard, puisard, vannes, …) et la pose de mobilier urbain. **PHASE 0 (préparatoire) :** Travaux préparatoires sur le boulevard Gouin Ouest entre l'avenue Martin et le boulevard Toupin (abattage d'arbres sur le domaine privé, enlèvement des souches et préparation du terrain) **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 9h30 à 15h30, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h. Lors des journées pédagogiques et pendant la semaine de relâche scolaire du Collège Ste-Marcelline, l'horaire est plus long du lundi à vendredi : 7h-19h L'Entrepreneur doit réaliser les travaux d'abattage d'arbres entre le 1er septembre et 31 mars. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Entre l'avenue Martin et l'avenue Albert-Prévost, entraver partiellement la chaussée, du côté Nord ou Sud du boulevard Gouin Ouest, avec maintien de la circulation en alternance avec signaleurs. Maintenir en tout temps une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres. - Entre l'avenue Albert-Prévost et le boul. Toupin, entraver partiellement la chaussée, du côté Nord ou Sud du boulevard Gouin Ouest avec maintien d'une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres par direction. Interdire l'arrêt au niveau des travaux. **PHASE 1** : Travaux de puits d'explorations, de raccordement de puisard, de bornes fontaine, de remplacement des entrées de services en plomb (RESEP) et de raccordement d'égout et aqueduc de la maison Mary-Dorothy-Molson sur le boulevard Gouin Ouest entre l'avenue Wood et le boulevard Toupin **Horaire de travail :** samedi et dimanche 7h à 22h, 24h/24h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement le boulevard Gouin Ouest, entre les boulevards Pitfield et Toupin, avec maintien de la circulation locale seulement entre le boul. Pitfield et la limite Ouest des travaux ainsi qu'entre le boul. Toupin et la limite Est des travaux. - Fermer complètement le chemin du Roy à partir du boul. Gouin Ouest. **PHASE 2A** : Travaux de construction de massifs de la CSEM du côté Sud du boul. Gouin Ouest entre les avenues Wood et Antoine-Berthelet. Travaux de construction de massifs et de PA de la CSEM du côté Sud du boul. Gouin Ouest entre l'av. Joseph-Edouard-Samson et le boul. Toupin. Travaux d'élargissement de la chaussée du côté Sud et pose de couche de pavage temporaire **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h. Pour le tronçon situé entre les avenues Le Mesurier et Joseph-Saucier, l'horaire de travail est du lundi à dimanche, 7h à 22h, 24h/24h.

Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à

- Entraver partiellement la chaussée, du côté Sud du boulevard Gouin Ouest entre les avenues Wood et Antoine-Berthelet ainsi qu'entre l'avenue Joseph-Édouard-Samson et le boulevard Toupin. Maintenir en tout temps une (1) voie de circulation par direction d'une largeur minimale 3,3 mètres chacune.
- Fermer complètement les rues transversales entre le boul. Gouin Ouest et l'av. Jean-Bourdon, avec maintien de la circulation locale seulement, lorsqu'il y a des travaux.

PHASE 2B : Travaux de construction de massifs et de PA de la CSEM du côté Sud du boul. Gouin Ouest entre l'avenue Wood et l'avenue Joseph-Edouard-Samson. Travaux d'élargissement de la chaussée du côté Sud et pose de couche de pavage temporaire.

Horaire de travail : Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h. Pour le tronçon situé entre les avenues Le Mesurier et Joseph-Saucier, l'horaire de travail est du lundi à dimanche, 7h à 22h, 24h/24h.

L'Entrepreneur doit réaliser les travaux situés sur le boul. Gouin entre les avenues Le Mesurier et Joseph-Saucier durant la période de vacances scolaires.

Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à

- Fermer complètement la direction Est du boul. Gouin Ouest entre les boulevards Pitfield et Toupin avec maintien de la circulation locale seulement entre le boul. Pitfield et l'av. Wood.
- Maintenir en tout temps une (1) voie de circulation en direction Ouest d'une largeur minimale de 3,5 mètres.
- Pour toute la durée des travaux, du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30, prévoir gérer la circulation en alternance à l'aide d'au moins trois (3) signaleurs, entre l'av. Le Mesurier et l'av. Joseph-Saucier, afin de maintenir l'accessibilité pour les autobus et la circulation locale voulant se diriger vers l'Est. Détourner la circulation locale en direction Est sur le boul. Gouin vers l'av. Jean-Bourdon entre les avenues Wood et Le Mesurier ainsi qu'entre l'av. Joseph-Saucier et le boul. Toupin. Prévoir installer des panneaux d'information pour indiquer les horaires de la circulation en alternance.
- Fermer complètement les rues transversales entre le boul. Gouin Ouest et l'av. Jean-Bourdon, avec maintien de la circulation locale seulement, lorsqu'il y a des travaux.

PHASE 3 : Travaux de construction de massifs et de PA de la CSEM du côté Nord du boul. Gouin Ouest entre l'avenue Wood et le boulevard Toupin. Travaux de restauration du mur de maçonnerie patrimonial devant la maison Mary-Dorothy Molson. Travaux d'élargissement de la chaussée du côté Nord aux endroit possible et pose de couche de pavage temporaire. L'élargissement de la chaussée du côté Nord est pour permettre l'aménagement d'un corridor pour piétons carrossable et sécuritaire.

Horaire de travail : Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h. Pour le tronçon situé entre les avenues Le Mesurier et Joseph-Saucier, l'horaire de travail est du lundi à dimanche, 7h à 22h, 24h/24h.

L'Entrepreneur doit réaliser les travaux situés sur le boul. Gouin entre les avenues Le Mesurier et Joseph-Saucier durant la période de vacances scolaires.

Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à

- Entraver le côté Nord du boul. Gouin entre l'av. Wood et le boul. Toupin.
- Fermer complètement la direction Est du boul. Gouin Ouest entre les boulevards Pitfield et Toupin avec maintien de la circulation locale seulement entre le boul. Pitfield et l'av.

Wood.

- Maintenir en tout temps une (1) voie de circulation en direction Ouest d'une largeur minimale de 3,5 mètres.
- Pour toute la durée des travaux, du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30, prévoir gérer la circulation en alternance à l'aide d'au moins trois (3) signaleurs, entre l'av. Le Mesurier et l'av. Joseph-Saucier, afin de maintenir l'accessibilité pour les autobus et la circulation locale voulant se diriger vers l'Est. Détourner la circulation locale en direction Est sur le boul. Gouin vers l'av. Jean-Bourdon entre les avenues Wood et Le Mesurier ainsi qu'entre l'av. Joseph-Saucier et le boul. Toupin. Prévoir installer des panneaux d'information pour indiquer les horaires de la circulation en alternance.
- Fermer complètement les rues transversales entre le boul. Gouin Ouest et l'av. Jean-Bourdon, avec maintien de la circulation locale seulement, lorsqu'il y a des travaux.
- Fermer complètement l'accès Ouest du Collège Ste-Marcelline et aménager la circulation à double sens entre l'accès Ouest et Est, lorsqu'il y a des travaux.
- Entraver partiellement l'accès Est du Collège Ste-Marcelline, du côté Est ou Ouest, avec maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,0 mètres.

PHASE 4A : Travaux de traverses de massifs de la CSEM et de voirie sur le boul. Gouin entre l'av. Wood et le boul. Toupin (côté Sud).

Horaire de travail : Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h. Pour le tronçon situé entre les avenues Le Mesurier et Joseph-Saucier, l'horaire de travail est du lundi à dimanche, 7h à 22h, 24h/24h.

L'Entrepreneur doit réaliser les travaux situés sur le boul. Gouin entre les avenues Le Mesurier et Joseph-Saucier durant la période de vacances scolaires.

Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à

- Fermer complètement la direction Est du boul. Gouin Ouest entre les boulevards Pitfield et Toupin avec maintien de la circulation locale seulement entre le boul. Pitfield et l'av. Wood.
- Maintenir en tout temps une (1) voie de circulation en direction Ouest d'une largeur minimale de 3,5 mètres.
- Pour toute la durée des travaux, du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30, prévoir gérer la circulation en alternance à l'aide d'au moins trois (3) signaleurs, entre l'av. Le Mesurier et l'av. Joseph-Saucier, afin de maintenir l'accessibilité pour les autobus et la circulation locale voulant se diriger vers l'Est. Détourner la circulation locale en direction Est sur le boul. Gouin vers l'av. Jean-Bourdon entre les avenues Wood et Le Mesurier ainsi qu'entre l'av. Joseph-Saucier et le boul. Toupin. Prévoir installer des panneaux d'information pour indiquer les horaires de la circulation en alternance.
- Fermer complètement les rues transversales entre le boul. Gouin Ouest et l'av. Jean-Bourdon, avec maintien de la circulation locale seulement, lorsqu'il y a des travaux.
- Entraver partiellement le côté Ouest du boul. Toupin à la hauteur des travaux avec maintien d'une voie d'une largeur minimale de 3,2 mètres du côté Ouest du terre-plein central.

PHASE 4B : Travaux de traverses de massifs de la CSEM, de voirie, de restauration du mur de maçonnerie, de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc de la maison Mary-Dorothy-Molson sur le boul. Gouin entre l'av. Wood et le boul. Toupin.

Horaire de travail : Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h. Pour le

tronçon situé entre les avenues Le Mesurier et Joseph-Saucier, l'horaire de travail est du lundi à dimanche, 7h à 22h, 24h/24h.

L'Entrepreneur doit réaliser les travaux situés sur le boul. Gouin entre les avenues Le Mesurier et Joseph-Saucier durant la période de vacances scolaires.

Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à

- Entraver le côté Nord du boul. Gouin entre l'av. Wood et le boul. Toupin.
- Fermer complètement la direction Est du boul. Gouin Ouest entre les boulevards Pitfield et Toupin avec maintien de la circulation locale seulement entre le boul. Pitfield et l'av. Wood.
- Maintenir en tout temps une (1) voie de circulation en direction Ouest d'une largeur minimale de 3,5 mètres.
- Pour toute la durée des travaux, du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30, prévoir gérer la circulation en alternance à l'aide d'au moins trois (3) signaleurs, entre l'av. Le Mesurier et l'av. Joseph-Saucier, afin de maintenir l'accessibilité pour les autobus et la circulation locale voulant se diriger vers l'Est. Détourner la circulation locale en direction Est sur le boul. Gouin vers l'av. Jean-Bourdon entre les avenues Wood et Le Mesurier ainsi qu'entre l'av. Joseph-Saucier et le boul. Toupin. Prévoir installer des panneaux d'information pour indiquer les horaires de la circulation en alternance.
- Fermer complètement les rues transversales entre le boul. Gouin Ouest et l'av. Jean-Bourdon, avec maintien de la circulation locale seulement, lorsqu'il y a des travaux.
- Fermer complètement l'accès Ouest du Collège Ste-Marcelline et aménager la circulation à double sens entre l'accès Ouest et Est, lorsqu'il y a des travaux.
- Fermer complètement l'accès Est du Collège Ste-Marcelline et aménager la circulation à double sens entre l'accès Ouest et Est, lorsqu'il y a des travaux.

PHASE 4C : Travaux de construction de ponceau, de déviation de la conduite d'eau sous le ponceau, de massif et de PA de la CSEM, de voirie sur le boul. Gouin entre l'av. Wood et l'entrée Ouest du Collège Ste-Marcelline

Horaire de travail : Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h. Pour le tronçon situé entre les avenues Le Mesurier et Joseph-Saucier, l'horaire de travail est du lundi à dimanche, 7h à 22h, 24h/24h.

L'Entrepreneur doit réaliser les travaux situés sur le boul. Gouin entre les avenues Le Mesurier et Joseph-Saucier durant la période de vacances scolaires.

Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à

- Fermer complètement le boulevard Gouin Ouest, avec maintien de la circulation locale seulement entre le boul. Pitfield et l'av. Wood ainsi qu'entre le boul. Toupin et l'accès Ouest du Collège Ste-Marcelline.
- Fermer complètement l'av. Le Mesurier entre le boulevard Gouin Ouest et l'avenue Jean-Bourdon, avec maintien de la circulation locale seulement.

PHASE 4D : Travaux de massif de la CSEM, de construction de ponceau et de voirie sur le boul. Gouin entre l'entrée Est du Collège Ste-Marcelline et l'av. Joseph-Saucier

Horaire de travail : Lundi à dimanche 7h à 22h, 24h/24h

Réaliser les travaux durant la période de vacances scolaires

Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à

- Fermer complètement le boulevard Gouin Ouest, avec maintien de la circulation locale seulement entre le boul. Pitfield et l'accès Est du Collège Ste-Marcelline ainsi qu'entre le

	boul. Toupin et l'av. Joseph-Saucier. **PHASE 4E** : Travaux de traverses de massifs de la CSEM, de voirie sur le boul. Gouin entre les avenues Antoine-Berthelet et Albert-Prévost **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 22h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h, 24h/24h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement le boulevard Gouin Ouest, avec maintien de la circulation locale seulement entre le boul. Pitfield et l'av. Antoine-Berthelet ainsi qu'entre le boul. Toupin et l'av. Albert-Prévost. **PHASE 4F** : Travaux de construction de la dalle d'arrêt d'autobus située sur le boul. Gouin, juste à l'Est de l'av. Joseph-Saucier **Horaire de travail** : Du vendredi 7h au lundi 19h, en continu **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement le boulevard Gouin Ouest, avec maintien de la circulation locale seulement entre le boul. Pitfield et l'av. Joseph-Saucier ainsi qu'entre le boul. Toupin et l'av. Antoine-Berthelet. **PHASE 5** : Travaux de pavage final et de marquage sur le boulevard Gouin Ouest entre l'avenue Wood et le boulevard Toupin **Horaire de travail** : En semaine de nuit 22h à 5h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h, 24h/24h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement le boulevard Gouin Ouest, entre les boulevards Pitfield et Toupin, avec maintien de la circulation locale seulement entre le boul. Pitfield et la limite Ouest des travaux ainsi qu'entre le boul. Toupin et la limite Est des travaux. - Fermer complètement les rues transversales entre le boul. Gouin Ouest et l'av. Jean-Bourdon, avec maintien de la circulation locale seulement, lorsqu'il y a des travaux. **PHASE 6** : Travaux d'installation du mobilier d'éclairage et des feux de circulation **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 9h30 à 15h30, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h. **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Entre l'avenue Martin et l'avenue Albert-Prévost, entraver partiellement la chaussée, du côté Nord ou Sud du boulevard Gouin Ouest, avec maintien de la circulation en alternance au moins deux (2) signaleurs. Maintenir en tout temps une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres. - Entre l'avenue Albert-Prévost et le boul. Toupin, entraver partiellement la chaussée, du côté Nord ou Sud du boulevard Gouin Ouest avec maintien d'une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres par direction. Interdire l'arrêt au niveau des travaux. - Lors des travaux au niveau des rues transversales au boul. Gouin Ouest, prévoir maintenir en tout temps une (1) voie de circulation par direction d'une largeur minimale de 3,0 mètres avec la présence d'un (1) signaleur.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation de panneaux d'information générale et PMVM avant le début des travaux pour informer les usagers des travaux à venir, à l'approche du chantier de construction; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Présence de signaleurs pour assurer une circulation en alternance des autobus STM et de la circulation locale lorsqu'une seule voie est maintenu pour le concept de gestion de la mobilité

	(entre Joseph-Saucier et Le Mesurier). La présence des signaleurs est prévue du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30; - Ajout de dos d'âne temporaire sur l'avenue Jean-Bourdon entre l'av. Le Mesurier et l'av. Wood; - Installation de deux (2) afficheurs de vitesse pour la durée des travaux sur le boul. Gouin (1 par direction); - Installer des glissières de béton pour chantier pour séparer les voies de circulation des excavations profondes; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur (collège Ste-Marcelline, centre pour personnes âgées); - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M);

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 29 octobre 2020

LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2020-DAMP-1751
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EXCAVATION LOISELLE
EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LOISELLE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 octobre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 328902

Date de publication : 2022-11-21
Date d'ouverture : 2023-02-02

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.
2	NÉOLECT INC.
3	LES CONSTRUCTIONS H2D INC.
4	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
5	LOISELLE INC.
6	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
7	ROXBORO EXCAVATION INC.
8	CONSTRUCTION N.R.C. INC.
9	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
10	CHAREX INC.
11	GROUPE THERMO-LITE INC.
12	SYSTEMES URBAINS INC.
13	BORDURES POLYCOR INC.
14	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.
15	GLT+ INC.
16	HANCOR OF CANADA INC.
17	9200-2088 QUÉBEC INC.
18	ARMATURES BOIS-FRANCS INC.
19	ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1227231087

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de travaux sur le réseau de la CSEM, de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 66 579 414,66 $ (contrat: 54 153 034,69 $ + contingences: 7 553 119,77 $ + incidences: 4 873 260,20 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328902 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1646-1 enfouissement -Intervention et répartition des coûts GDD1227231087.xlsx

1646-2 conv.privée -Intervention et répartition des coûts GDD1227231087.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sidiky ZERBO
Président
Tél : 514-384-6840 poste 250

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-06

Sidiky ZERBO
Président
Tél : 514-384-6840 poste 250
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227231087

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de travaux sur le réseau de la CSEM, de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 66 579 414,66 $ (contrat: 54 153 034,69 $ + contingences: 7 553 119,77 $ + incidences: 4 873 260,20 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328902 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SGPMRS Intervention.xlsx
SUM Intervention.xlsx
Info comptable DGA GDD 1227231087.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Tél : xxx-xxx-xxxx
co-auteur :
Immacula Cadely
Préposée au budget - PDS Eau/Environnement

Anna Chkadova
Conseillère budgétaire - PDS Eau/Environnement

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-20

Julie MOTA
Conseillère budgétaire
Tél : xxx-xxx-xxxx

Division : Service des finances , Direction du

conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.016

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1227231087

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de travaux sur le réseau de la CSEM, de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 66 579 414,66 $ (contrat: 54 153 034,69 $ + contingences: 7 553 119,77 $ + incidences: 4 873 260,20 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328902 - 3 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE227231087.pdf

Dossier # :1227231087

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 20 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231087

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de travaux sur le réseau de la CSEM, de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 66 579 414,66 $ (contrat: 54 153 034,69 $ + contingences: 7 553 119,77 $ + incidences: 4 873 260,20 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328902 - 3 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231087

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de travaux sur le réseau de la CSEM, de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 66 579 414,66 $ (contrat: 54 153 034,69 $ + contingences: 7 553 119,77 $ + incidences: 4 873 260,20 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328902 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté ce contrat pour les importants travaux de réaménagement du boulevard Gouin, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Ils ont rappelé que le boulevard Gouin est le seul lien est-ouest continu au nord de la voie ferrée et qu'il s'apparente à un chemin de campagne. Très attendu, ce réaménagement permettra notamment d'implanter une piste cyclable et des trottoirs, d'optimiser les feux de signalisation et de reconstruire le système d'éclairage. Également des travaux de restauration d'un mur patrimonial patrimonial en maçonnerie de pierre et de remplacement d'entrées de service en plomb sont prévus.

La publication de l'appel d'offres pour ces travaux s'est étendue du 21 novembre 2022 au 2 février 2023, une période relativement longue selon le Service. L'appel d'offres a suscité l'intérêt de 19 preneurs du cahier des charges, parmi lesquels trois ont déposé une soumission. Le résultat des analyses montre un écart de 8 % entre la soumission de

l'adjudicataire et l'estimation des professionnels externes et de 12,6 % avec la deuxième plus basse soumission. Ces écarts étant acceptables et la soumission déposée par *Loiselle inc.* étant conforme, le Service a recommandé d'aller de l'avant avec le processus d'octroi de ce contrat.

Au terme de la présentation, la Commission, qui n'avait pas de questions, remercie les ressources du du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs explications.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$.;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE227231087 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.017

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1235203001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour l'exécution du premier lot des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville, dans le cadre de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative - Dépense totale de 4 096 171,63 $, taxes incluses (contrat : 3 251 361,36 $ + contingences : 650 272,27 $ + incidences : 194 538,00 $) - Appel d'offres public 22-6756 - Trois soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution du premier lot des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville, dans le cadre de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 251 361,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6756;

2. d'autoriser une dépense de 650 272,27 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 194 538,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Ceveco inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense globale (incluant les incidences) sera assumée à 96,27 % par la Ville centre et à 3,73 % par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-03-19 23:35

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1235203001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour l'exécution du premier lot des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville, dans le cadre de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative - Dépense totale de 4 096 171,63 $, taxes incluses (contrat : 3 251 361,36 $ + contingences : 650 272,27 $ + incidences : 194 538,00 $) - Appel d'offres public 22-6756 - Trois soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Sous la gouverne du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275, rue Notre-Dame Est, fait actuellement l'objet de travaux de restauration et de mise aux normes. Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) est responsable de l'exécution du projet de réaménagement des abords de l'hôtel de ville, lequel représente une des dernières étapes de ce grand projet de restauration. Le réaménagement des abords du bâtiment fait également partie d'une planification plus vaste du secteur du Vieux-Montréal dénommé la « Cité administrative ». Les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville sont également liés au projet d'aménagement de la place des Montréalaises.
Suivant l'élaboration d'un avant-projet définitif en 2020, les firmes Lemay CO inc. et Cima+ s.e.n.c. ont été mandatées par le SGPMRS pour la préparation des plans et devis du réaménagement des abords de l'hôtel de ville. Ce projet est divisé en deux lots de travaux, afin de bien coordonner l'exécution des travaux avec le chantier en cours de la restauration et de la mise aux normes de l'hôtel de ville. La séquence et les limites des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville doivent s'arrimer avec celles des chantiers limitrophes. Ainsi, les travaux du lot 1, qui font l'objet du présent dossier décisionnel, doivent être entièrement réalisés en 2023, alors que les travaux du lot 2 sont prévus en 2024-2025.

Ces travaux du lot 1 font donc partie du grand chantier de l'hôtel de ville, sous la gérance et la maîtrise d'œuvre de l'entrepreneur Pomerleau inc., qui a été retenu pour des services de gestion de projet et de gérance de travaux de construction. L'entrepreneur mandaté pour les travaux dont il est question dans ce dossier travaillera sous la direction de ce gérant de construction et exécutera tout ce qui est compris aux documents contractuels. Le présent

projet constitue ainsi un des nombreux lots de travaux accordés par la Ville à des entrepreneurs et exécutés sous la gérance de Pomerleau inc.

Le projet de réaménagement des abords de l'hôtel de ville (Secteur Champ-de-Mars - Mise en valeur de la Cité administrative - Phase 1) est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE le 13 février 2019 de procéder à la phase Exécution; le mandat d'exécution #SMCE198074011 a été émis.

Processus d'adjudication

Le processus suivi dans ce dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux exigences des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres a été lancé le 23 janvier 2023 et devait se terminer le 21 février 2023. L'addenda #4 a reporté l'ouverture des soumissions au 2 mars 2023. La durée initiale était donc de 30 jours, mais la durée réelle a été de 39 jours.

L'appel d'offres 22-6756 a été publié sur le site du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) durant toute la période d'appel d'offres. Il a aussi été annoncé dans le journal Le Devoir.

Sept addendas ont été émis et rendus disponibles aux preneurs du cahier des charges, dans les délais prescrits :

#	Date	Portée	Impact sur le prix
1	30-01-2023	Modifications au bordereau (modification de l'accès nord sur Gosford et ajustement des quantités)	Oui
2	07-02-2023	Modifications au cahier des charges et aux plans (modification de l'accès nord sur Gosford et corrections des plans en conséquence)	Oui
3	10-02-2023	Modifications au cahier des charges et réponses aux questions des soumissionnaires	Non
4	15-02-2023	Report de la date d'ouverture des soumissions, modifications au cahier des charges, aux plans, au bordereau et réponses aux questions des soumissionnaires	Oui
5	17-02-2023	Modifications au cahier des charges, au bordereau et réponses aux questions des soumissionnaires	Oui
6	22-02-2023	Réponses aux questions des soumissionnaires	Oui
7	24-02-2023	Modifications au cahier des charges et réponses aux questions des soumissionnaires	Non

Les soumissions demeurent valides pour une période de 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 30 juin 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0780 – 22 décembre 2022 – Autoriser une dépense additionnelle de 2 735 848,38 $, taxes incluses (contrat : 2 378 998,59 $, taxes incluses + contingences : 356 849,79 $, taxes incluses) pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 21 165 297,07 $ à 23 901 145,45 $, taxes incluses. - Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0270 – 28 avril 2022 – Conclure des ententes-cadres avec Vlan Paysages inc. + IGF-Axiom inc. (lot 1) et Lemay CO inc. + Cima+ s.e.n.c. (lot 2) pour des services professionnels en architecture de paysage et en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de quatre ans. – Montant estimé des ententes : 7 831 430,16 $, taxes et contingences incluses. – Appel d'offres public 21-19074 (8 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce premier lot de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative, visant le réaménagement d'une partie des abords de l'hôtel de ville, comprend les travaux suivants : 1 - Le réaménagement du parterre de la rue Notre-Dame : Ceci concerne le réaménagement du parterre avant de l'hôtel de ville, dans la poursuite de la tradition horticole sur le site de la Cité administrative en y déployant une broderie végétale, ainsi que l'intégration de la mise en lumière de la façade principale du bâtiment.

2 - Le réaménagement du parterre de la rue Gosford : Ces aménagements assureront l'accès universel à l'hôtel de ville par une entrée et une issue de secours, avec escaliers et rampe d'accès. Ils incluent également une réinterprétation du cordon de pierre original délimitant le parterre de la rue Gosford, de même que l'intégration de la mise en lumière de cette façade latérale du bâtiment.

3 - La reconstruction d'une portion du trottoir de la rue Notre-Dame et d'une portion du trottoir de la rue Gosford : Ces travaux incluent l'installation de nouveaux lampadaires du côté ouest de la rue Gosford.

De façon plus détaillée, le contrat inclut, sans s'y restreindre :

- Des travaux de préparation de site et de démolition;
- Des travaux d'égouts et de drainage;
- Des travaux de remblai et de déblai;
- Des aménagements construits et leurs fondations, incluant des bordures, des allées et des trottoirs (en béton et en granite), des murets, des escaliers, une rampe d'accès et divers éléments en béton préfabriqués;
- Du mobilier urbain, incluant des poubelles, des garde-corps et des mains courantes;
- Des plantations et du gazonnement;
- Des travaux d'éclairage de rue, sous la supervision de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Il est prévu que ces travaux débutent en mai 2023 et se poursuivent jusqu'à la fin de novembre 2023.

Compte tenu de la particularité de gestion de ce chantier, de la coordination importante à prévoir en cours d'exécution pour arrimer parfaitement ce projet à celui de la restauration et de la mise aux normes de l'hôtel de ville, de même que pour répondre aux exigences liées à la préservation de la valeur patrimoniale, le pourcentage de contingences a été fixé à 20 %, soit un montant de 650 272,27 $, taxes incluses.

Un budget de 194 538,00 $, taxes incluses, est également prévu pour les dépenses incidentes, soit 6 % de la valeur du contrat. Environ la moitié de ce montant sera affectée au contrôle qualitatif des matériaux. Le budget couvrira également les services pour la surveillance environnementale, les frais pour la traçabilité des sols contaminés excavés, les frais à rembourser à la CSEM (frais administratifs généraux et surveillance de chantier),

l'achat de corbeilles à rebuts et à recyclage, la fourniture et l'installation de la petite signalisation (par l'équipe de Rosemont) et autres dépenses, au besoin.

Le délai de réalisation des travaux indiqué au cahier des charges est de 200 jours de calendrier. En cas de retard de l'adjudicataire à terminer les travaux à l'intérieur de ce délai, les dispositions contractuelles prévoient une pénalité de 0,1 % de la valeur du contrat par jour de retard. Aucun boni n'est prévu au contrat dans l'éventualité où les travaux seraient terminés avant la fin du délai d'exécution.

Autorisations

Le projet étant situé à l'intérieur du Site patrimonial déclaré de Montréal, il a dû obtenir un avis du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger (comité mixte). Cet avis favorable se trouve en pièce jointe (AC19-SC-10).

Le projet a également fait l'objet de démarches de coordination auprès de l'arrondissement de Ville-Marie et de la Division du patrimoine du Service de l'urbanisme et de la mobilité. Les autorisations attendues prochainement sont les suivantes :

- Arrondissement de Ville-Marie : Permis de transformation du bâtiment (pour l'aménagement des accès); il est à noter que le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable en février dernier (cet avis se trouve également en pièce jointe).
- Service de l'urbanisme et de la mobilité : Autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Les deux documents attendus, permis et autorisation, seront délivrés en avril, avant le début des travaux.

JUSTIFICATION

Sur les treize preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission (23 %) et dix n’ont pas déposé de soumission (77 %).
Il est à noter que parmi les preneurs du cahier des charges, on en compte quatre qui ont acheté les documents à titre informatif seulement, soit la firme Legico – CHP qui a réalisé l'estimation de contrôle du projet et trois sous-entrepreneurs accrédités pour effectuer les travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), prévus dans ce projet.

Pour les six autres preneurs du cahier des charges, aucun avis de désistement n'a été reçu. Le contexte particulier inhérent à ce chantier (calendrier de réalisation serré, contexte de gérance de construction par un tiers, coordination fine nécessaire avec les travaux du bâtiment) pourrait expliquer pourquoi ils n'ont pas déposé de soumission. La liste complète des preneurs est incluse en pièce jointe.

Enfin, mentionnons que seulement quatre preneurs du cahier des charges ont effectué la visite obligatoire pour ce contrat.

Sur les trois soumissions obtenues, seules deux soumissions se sont avérées conformes. L'analyse a révélé que la plus basse soumission (SAHO Construction inc.) comportait une non conformité liée aux exigences du cahier des charges, soit un dépassement des frais généraux de chantier, fixés à un maximum de 7 % dans les Instructions aux soumissionnaires (article 3.8.4.1).

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (20 %) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
CEVECO INC.	3 251 361,36 $	650 272,27 $	3 901 633,63 $
AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC.	4 088 229,31 $	817 645,86 $	4 905 875,17 $
Dernière estimation réalisée	3 137 821,51 $	627 564,30 $	3 765 385,81 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			136 247,82 $ 3,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			1 004 241,54 $ 25,7 %

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur de 3,6 % à l'estimation de contrôle réalisée par la firme mandatée. Il est à noter que cette estimation de contrôle tient compte du contexte particulier de ce projet et des prix actuels du marché de la construction, lesquels sont en hausse depuis le début de la pandémie de COVID-19, en raison de ses effets sur l'approvisionnement des matériaux et sur la disponibilité de la main-d'oeuvre.

L'écart entre la deuxième plus basse soumission (Aménagement Coté Jardin inc.) et la plus basse soumission conforme (Ceveco inc.) est de 25,7 %. L'analyse des soumissions révèle des écarts considérables sur certains items, notamment en lien avec les travaux de conduites d'eau potable et d'égouts (écart de 47 % représentant 42 074,00 $ de plus), les travaux de trottoirs et de bordures (écart de 114 % représentant 403 537,00 $ de plus), les travaux de structures (écart de 153 % représentant 480 790,00 $ de plus) et les travaux de pavés de granite (écart de 47 % représentant 132 720,00 $ de plus). Il est possible que Aménagement Côté Jardin inc. ait prévu confier les ouvrages de génie civil à des sous-traitants, ce qui pourrait expliquer une partie de l'écart entre le prix de sa soumission et celui de Ceveco inc. Par ailleurs, Ceveco inc. a réalisé en 2016-2017 un projet adjacent à l'hôtel de ville (aménagement de la place Vauquelin) et a donc une très bonne connaissance du site des travaux, ce qui lui permet peut-être d'évaluer plus précisément les coûts du présent lot de travaux.

Conformité de l'adjudicataire recommandé

Les vérifications requises ont été effectuées afin de valider que l'adjudicataire recommandé :

- détient l'autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics (AMP), ce contrat étant visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.* Une copie de cette autorisation, valide jusqu'au 17 mai 2024, est jointe au présent sommaire;
- n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'a pas de restriction imposée sur son permis de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Évaluation du rendement

En conformité avec l'encadrement administratif portant sur l'évaluation du rendement des adjudicataires, puisque la dépense nette de ce contrat d'exécution de travaux est supérieure à 1 000 000 $, une évaluation du rendement sera effectuée.

Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC)

Le présent dossier sera référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour les raisons suivantes :

- il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$;
- il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale à considérer est de 4 096 171,63 $, taxes incluses. Elle comprend :

- le coût brut du contrat, soit 3 251 361,36 $, taxes incluses (correspondant à un montant de 2 968 926,30 $, net de ristournes);
- un budget de contingences de 650 272,27 $, taxes incluses (correspondant à un montant de 593 785,26 $, net de ristournes);
- un budget d'incidences de 194 538,00 $, taxes incluses (correspondant à un montant de 177 639,12 $, net de ristournes).

Cette dépense maximale a une valeur nette de 3 740 350,68 $ en considérant les ristournes pour la TPS et la TVQ.

Ce montant de 3 740 350,68 $, net de ristournes, sera financé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, par le biais du règlement d'emprunt de compétence locale 19-034 – Réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal (CM19 0606). Pour donner suite à ce dossier, le budget requis est prévu et disponible au PDI 2023-2032 du Service de l'urbanisme et de la mobilité. La dépense sera répartie de la façon suivante :

Projet «Investi»	Règlement d'emprunt	2023	Total
36213 Réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal	19-034	3 740 350,68 $	3 740 350,68 $

Subvention

Un montant 3 562 711,55 $, net de ristournes, correspondant à la valeur du contrat et des contingences, est subventionné par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour un montant de 139 533,00 $, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 3 423 178,55 $. Les trois recommandations de crédits applicables sont les suivantes : 17-01.01.05.01-0146, 18-01.01.02.00-0281 et 20-01.01.02.00-0284.

La contribution financière est réalisée à même le solde de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 et 2018-2021.

Les recommandations de crédits se déclinent comme suit :

Recommandations de crédits	MCCQ	Ville
17-01.01.05.01-0146	0 $	517 513 $
18-01.01.02.00-0281	0 $	2 766 133 $
20-01.01.02.00-0284	139 533 $	139 533 $
Total	**139 533 $**	**3 423 179 $**

Le budget d'incidences, correspondant à un montant de 177 639,12 $, net de ristournes, n'est pas pris en charge dans le cadre de cette Entente. Il est donc à 100 % à la charge de la Ville.

Ainsi, la dépense globale (contrat + contingences + incidences) est assumée à 96,27 % par la Ville centre et à 3,73 % par le MCCQ.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle. La grille d'analyse correspondante est jointe au présent sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard dans l'octroi du contrat aurait pour conséquence de retarder indûment l'échéancier de livraison de l'ensemble du projet de l'hôtel de ville. La période pour réaliser le premier lot des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville est très restreinte. Un délai dans l'octroi du contrat aurait des répercussions importantes sur la possibilité de respecter l'échéance fixée, laquelle s'accorde avec la fin du contrat de gérance de Pomerleau inc. L'annulation ou un retard important dans l'octroi du contrat aurait pour effet de priver les usagers et usagères de l'hôtel de ville d'une entrée universellement accessible et d'une issue de secours fonctionnelle. La mise en place d'aménagements temporaires devrait alors être envisagée pour la réouverture de l'hôtel de ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST et les prescriptions des clauses administratives générales du cahier des charges du contrat, la pandémie de la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

29 mars 2023 - Recommandation du conseil exécutif

- 5 avril 2023 - Présentation à la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 12 avril 2023 - Approbation du comité exécutif
- 17 avril 2023 - Approbation du conseil municipal
- Mai 2023 - Début des travaux
- Novembre 2023 - Fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu PAYETTE-HAMELIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean CAPPELLI, Service de la gestion et planification des immeubles
Gustavo RIBAS, Direction générale
Eve MALÉPART, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 14 mars 2023
Jean CAPPELLI, 13 mars 2023
Mathieu PAYETTE-HAMELIN, 13 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marthe LEMAY
architecte paysagiste

Tél : 514-942-5991
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-09

Jasmin CORBEIL
c/d realisation des projets - grands parcs

Tél : 514-820-7092
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur
Tél :
Approuvé le : 2023-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2023-03-16

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1235203001
Unité administrative responsable : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Projet : Réaménagement des abords de l'hôtel de ville (premier lot de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Note : Le projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, qui vise une certification LEED, contribue à davantage de priorités du Plan stratégique Montréal 2030, mais la présente grille d'analyse porte spécifiquement sur les travaux de réaménagement des abords du bâtiment, sans considérer les bénéfices de l'ensemble du projet de l'hôtel de ville.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 20 : Le réaménagement des abords de l'hôtel de ville, avec son parterre avant serti de broderies végétales et le parterre latéral sur la rue Gosford arborant une facture plus contemporaine, contribuera au pouvoir d'attraction et au rayonnement de ce secteur du Vieux-Montréal, très fréquenté par les touristes. De plus, les aménagements prévus mettront en valeur ce bâtiment patrimonial, tout en rehaussant l'expérience du lieu pour les citoyens et les citoyennes. Les broderies végétales poursuivent la tradition d'un espace de représentation et de diffusion d'éléments identitaires montréalais, ainsi que la tradition de commémoration par l'horticulture.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

Plan de localisation

GDD 1235203001

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Réaménagement des abords de l'hôtel de ville (lot 1 de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative)

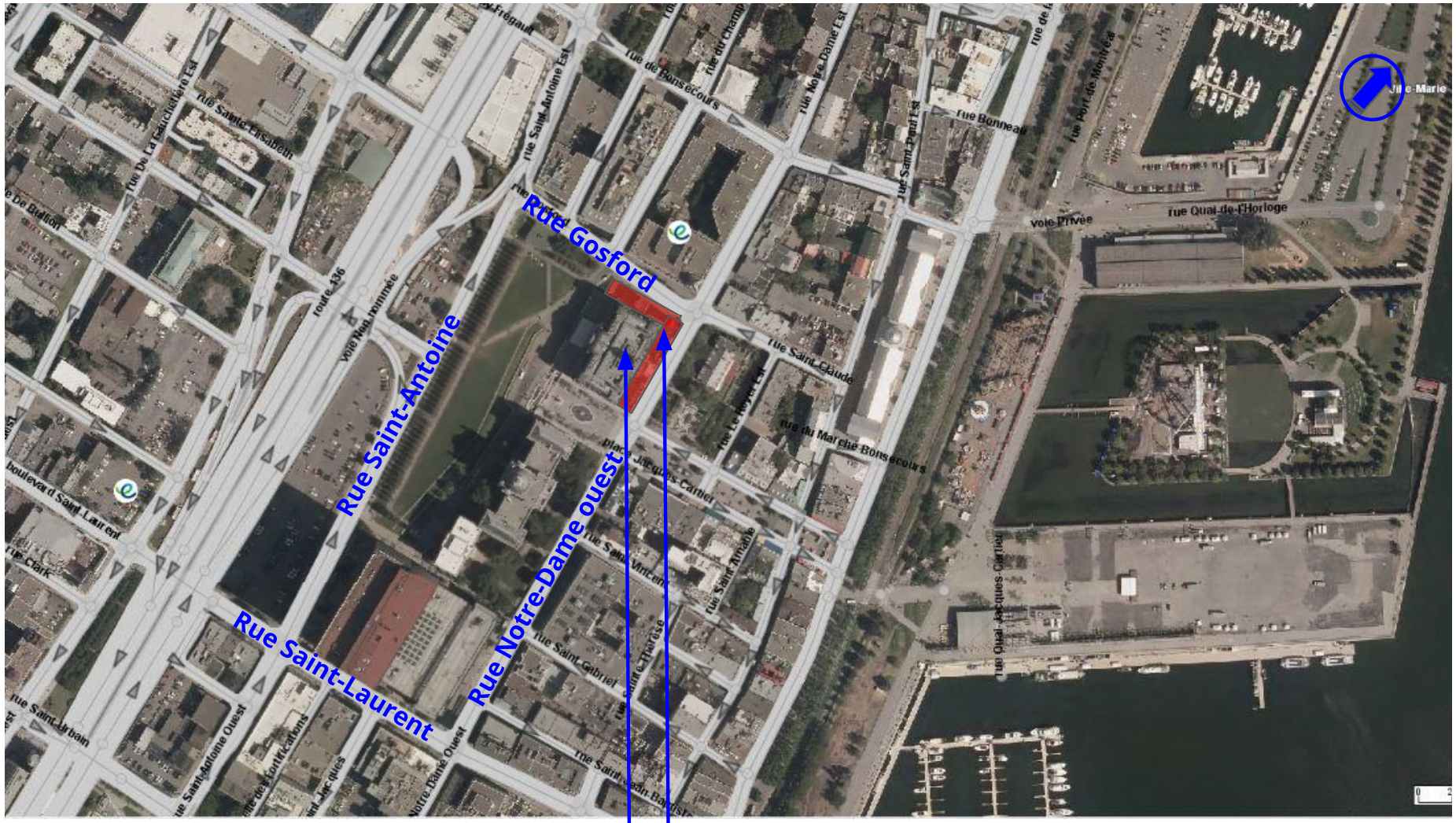

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
16 février 2023
3003235051
4.6.13

Objet :	**RÉVISION DE PROJET**
Endroit :	275, rue Notre-Dame Est
Responsable :	Thomas Fontaine
Description :	La demande concerne le bâtiment abritant l'hôtel de ville de Montréal. Il a été construit entre 1872 et 1878, d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault. Il fut modifié extensivement de 1923 à 1926 après un incendie survenu en 1922, dans un style architectural éclectique combinant des influences Second Empire et Néo-Renaissance. Le bâtiment fait l'objet de travaux de rénovations majeures depuis 2019. La demande vise l'autorisation des nouvelles configurations d'accès à la façade est du bâtiment, donnant sur la rue Gosford. Le parcours menant à l'entrée secondaire est reconfiguré pour permettre un accès universel. Une rampe est ajoutée, alors que le palier est rehaussé au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment. Les nouvelles marches en granit sont ceintes de part et d'autre par des garde-corps en acier inoxydable peints en noir, d'une facture simple. Des mains courantes en laiton avec un éclairage intégré sont prévues à la rampe, ainsi qu'à l'escalier. Une sortie d'issue située plus au nord sur la même façade comporte un traitement similaire, avec de nouvelles mains courantes en laiton.
Élément particulier :	L'immeuble est situé dans les limites du site patrimonial déclaré de Montréal et les travaux seront ainsi assujettis à la Loi sur le patrimoine culturel.
Remarque importante :	Aucune
Considérant que :	La nouvelle configuration présente une expression architecturale contemporaine, mais reste compatible au style architectural de l'hôtel de ville.
Considérant que :	La matérialité d'acier peint et de laiton convient à l'aspect monumental du bâtiment, tout en rappelant les mains courantes situées à l'entrée principale sur la rue Notre-Dame.

Considérant que :	Le rehaussement du palier de l'entrée secondaire vise à permettre un accès universel au bâtiment. La nouvelle rampe formalise d'ailleurs une construction temporaire qui était en place depuis des années.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.

Robert Beaudry Président	Billy Chérubin Secrétaire

Montréal

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)

Suite à leur assemblée du 29 novembre 2019

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Projet de réaménagement de la Cité administrative - Phase 1 : réaménagement des abords de l'hôtel de ville

AC19-SC-10

Localisation :	275, rue Notre-Dame Est Site de l'hôtel de ville de Montréal et du Champs-de-Mars Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal
Reconnaissance provinciale :	Fait partie du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal)
Reconnaissance fédérale :	L'Hôtel-de-Ville-de-Montréal est désigné « Lieu historique national du Canada »

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) émettent un avis à la demande de la Division du patrimoine.

HISTORIQUE ET CONTEXTE DU PROJET

Lors de son élaboration en 2015, les limites du projet de réaménagement de la Cité administrative englobaient tout le secteur situé entre les rues Saint-Antoine Est, Gosford et Notre-Dame Est et le boulevard Saint-Laurent, incluant les seuils du front bâti du côté sud de la rue Notre-Dame. Ce secteur se caractérise par la présence importante d'institutions administratives, dont l'hôtel de ville, le palais de justice et les édifices Lucien-Saulnier et Ernest-Cormier (anciens palais de justice). Le projet vise, de manière large, à reconnaître et mettre en valeur la singularité de ce lieu à travers un aménagement qui affirme son caractère particulier et assure sa cohérence.

La première phase du projet de réaménagement de la Cité administrative, soit le réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville, a fait l'objet d'une première présentation au comité mixte le 10 avril 2015. Dans son avis, le comité affirmait qu'il ne disposait pas d'informations suffisantes pour statuer sur le projet et invitait les requérants à revenir lui présenter les intentions d'aménagement[1]. Le comité avait également insisté sur l'importance de prévoir un arrimage entre les différents projets de réaménagement à venir dans le secteur.

[1] Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger, *Avis AC15-SC-01 : Projet de réaménagement de la Cité administrative*, 7 mai 2015, 7 p.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

En mai 2015, une version révisée du projet a été présentée au comité mixte, qui a émis un avis favorable[2]. Les travaux de réaménagement de la place Vauquelin ont été réalisés en 2016-2017 comme legs pour le 375e anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017, et la nouvelle place a été inaugurée en juin 2017. Celle-ci a notamment été rehaussée pour être de plain-pied avec la rue Notre-Dame, tandis que l'escalier menant au champ de Mars a été remplacé par une estrade et de longs emmarchements comprenant une rampe pour personnes à mobilité réduite.

En mai 2019, la phase 1 du projet de la Cité administrative, qui vise le réaménagement des abords de l'hôtel de ville, a été présentée au comité mixe. Ont aussi été greffés au projet les réaménagements de la place De La Dauversière et de la place Jacques-Cartier. Le comité mixte a émis de nombreuses recommandations dans son avis AC19-SC-04 daté du 12 juin 2019.

DESCRIPTION DU PROJET

La phase 1 du projet de la Cité administrative, qui fait l'objet de la présente présentation, prévoit le réaménagement des parterres avant de l'hôtel de ville et de la rue Gosford, ainsi que le réaménagement de la partie est du champ de Mars où se déposera la passerelle de la place des Montréalaises. Elle s'arrime aux projets d'aménagement de la place des Montréalaises (incluant l'intégration de la passerelle), de transformation de l'édicule piétonnier du métro Champ-de-Mars et de restauration de l'hôtel de ville. Puisqu'ils concernent le même territoire d'intervention, les projets de la place des Montréalaises et de transformation de l'édicule piéton (inclut dans le projet de restauration et mise en valeur de l'hôtel de ville) ont été présentés conjointement. Ils font toutefois l'objet d'avis distincts (AC19-SC-09 et AC19-SC-11).

Le comité note que le projet a très peu changé depuis la dernière présentation, outre le fait que le réaménagement des places De La Dauversière et Jacques-Cartier a été retiré.

Il propose toujours la restauration, dans sa forme originale rectiligne telle qu'en 1874, du cordon de pierre délimitant le parterre de l'hôtel de ville. Tel que présenté précédemment, le projet propose de revoir la présence des mosaïcultures sur le parterre de la rue Notre-Dame en les remplaçant par une broderie végétale inspirée des armoiries de la Ville de Montréal. Quant au parterre de la rue Gosford, il est souhaité y mettre des plantes couvre-sol. La nouvelle mise en lumière de l'hôtel de ville reste à faire.

Du côté du champ de Mars, le projet prévoit la préservation des vestiges des fortifications et l'amélioration de leur mise en valeur. Tel que présenté précédemment, trois nouveaux sentiers sont proposés pour la circulation piétonne : un premier dans l'axe de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et le second, en diagonale depuis cette avenue vers la rue Gosford. Un troisième sentier diagonal reliera le sentier de passerelle de la place des Montréalaises à l'emmarchement de la place Vauquelin. Dans le but d'améliorer la perméabilité des liens nord-sud, il est proposé d'aménager un sentier sous la forme d'une pente gazonnée au-dessus du fossé des fortifications, à l'image de ce qui existait en 1991. L'accès véhiculaire à l'arrière de l'hôtel de ville serait réservé uniquement aux véhicules protocolaires et d'urgence dans le but de réduire les surfaces minéralisées sur le champ de Mars.

[2] Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger, *Avis AC15-SC-01 : Projet de réaménagement de la Cité administrative*, 17 juin 2015, 6 p.

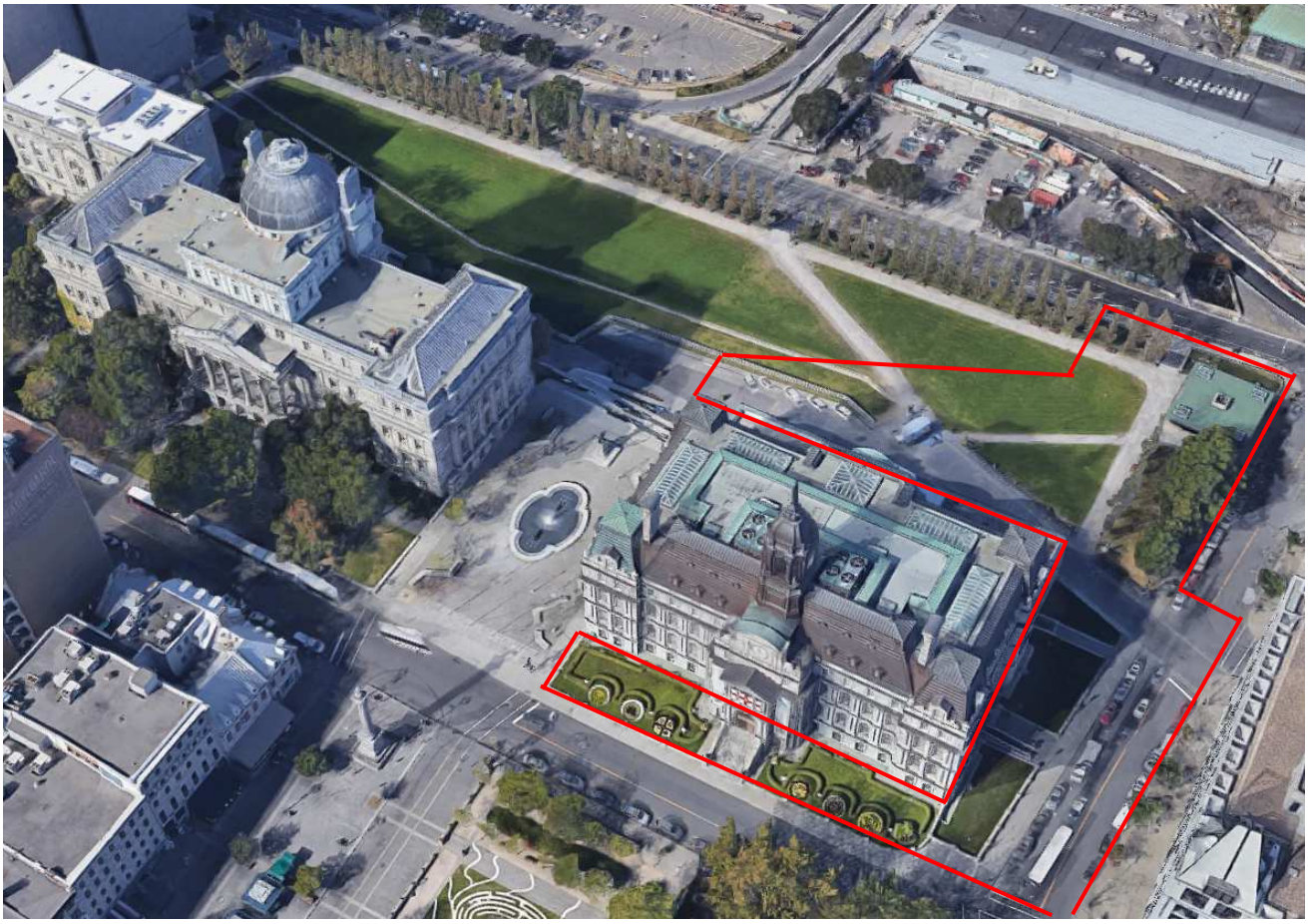

Le secteur à l'étude (source : Cartes Google)

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET

Le comité mixte se réjouit de l'évolution du projet depuis la dernière présentation. Il présente dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur la version qui lui a été présentée.

Accès véhiculaire à l'hôtel de ville sur le champ de Mars

Dans ses avis précédents, le comité mixte avait encouragé la Ville dans ses démarches visant à limiter la circulation automobile à l'arrière de l'hôtel de ville et à y réduire, voire éliminer le stationnement[3]. Dans son avis AC15-SC-02, le comité avait mentionné que « la présence des voitures en bordure du champ de Mars pose problème dans la mesure où elle entrave le caractère du site et que le déneigement et l'épandage de sel endommagent à long terme les vestiges des fortifications »[4]. Il ne peut donc que se réjouir de l'intention d'y réduire la circulation. Il invite cependant la Ville à étudier des méthodes d'entretien du site durant l'hiver (déneigement et épandage de sel) qui soient le moins dommageable possible.

[3] AC15-SC-02*, op. cit.* ; Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger, *Avis AC19-SC-04 : Projet de réaménagement de la Cité administrative*, 12 juin 2019, 7 p.
[4] AC15-SC-02, *op. cit.*, p. 5.

De plus, le comité croit que cette mesure aurait pu être poussée plus loin. Il souhaiterait que soit étudiée la possibilité d'utiliser l'édicule pour l'accès des véhicules protocolaires jusqu'à l'hôtel de ville, via le corridor souterrain.

Liens piétons

Le comité voit d'un bon œil la proposition de revenir à un talus doux permettant de franchir les fortifications ; cela permettant aux gens de vivre l'expérience de circuler au sein des fortifications. Cet aménagement nécessitera cependant une grande finesse dans la façon dont il s'accrochera au couronnement de l'escarpe et de la contrescarpe.

Dans son avis précédent, le comité mixte avait rappelé qu'« en juin 2015 [il] avait mentionné apprécier le rétablissement des liens piétons sur le champ de Mars, qui étaient absents de la version précédente du projet. Depuis cette dernière présentation, le nombre de sentiers prévus sur le champ de Mars a été revu à la baisse, de sorte qu'un seul sentier relie la promenade basse à la place Vauquelin et que seulement deux diagonales traversent la partie est du champ de Mars. Afin d'encadrer les circulations et de dissuader les piétons de créer des lignes de désir, des murets de pierre sont prévus le long des sentiers sur le champ de Mars. Le comité comprend cette stratégie, mais est d'avis qu'il est préférable de prendre en compte les parcours intuitifs et d'intégrer les lignes de désir dans l'aménagement plutôt que de les restreindre et de bloquer le passage »[5]. Les sentiers piétons prévus n'ont pas évolué depuis la dernière présentation.

Le comité est toujours d'avis qu'il serait souhaitable de prendre en compte les lignes de désir dans l'aménagement des sentiers. Il est gêné par le fait que l'on semble dicter la circulation des piétons et considérer qu'ils emprunteront uniquement les sentiers prévus sur le champ de Mars. Notamment, il lui paraît que les aménagements proposés favorisent l'accès à l'hôtel de ville via la place Vauquelin. Or, le comité n'est pas convaincu par cette pondération. Tels que conçus, les sentiers ne semblent pas prendre en considération que les gens circulant sur la passerelle depuis la place des Montréalaises puissent emprunter la rue Gosford. Le comité invite les concepteurs à bonifier les liens piétons du côté est, notamment pour améliorer l'accès à l'hôtel de ville via Gosford.

Le comité se questionne également sur la pertinence d'éliminer l'escalier adjacent à l'édicule, qui relie le Champs-de-Mars à la rue Saint-Antoine. Souhaitant que l'on étudie la possibilité de rétablir les connexions piétonnes traditionnelles du champ de Mars avec la rue Saint-Antoine, il est d'avis qu'il importe de rétablir cet escalier dans la partie est du champ de Mars puisqu'il fait partie de la symétrie de cet espace. Son emplacement et son traitement devront toutefois être conçus de sorte qu'il ne soit pas confondant avec la passerelle à venir.

Cordon de ceinture

Tel que présenté en mai dernier, le projet vise la restauration du cordon de pierre délimitant le parterre principal de l'hôtel de ville, sur la rue Notre-Dame. Du côté de la rue Gosford, il est proposé de délimiter l'espace comprenant le parterre de la rue Gosford et le champ de Mars du trottoir par une bordure arasée, de plain-pied avec le sol. Le comité n'est pas convaincu par cette bordure. D'une part, il craint que celle-ci ne puisse empêcher les gens de l'enjamber pour couper au travers du parterre et rejoindre la rue Notre-Dame. Cela risque avoir des conséquences fâcheuses pour les plantes couvre-sol prévues sur le parterre de la rue Gosford. Il encourage les concepteurs à prendre en compte le risque de la création de lignes de désir. D'autre part, il juge que cette bordure sera illisible pour les citoyens, surtout en hiver, et nécessitera des explications. Il se demande si elle ne pourrait pas être plus volumineuse,

[5] AC19-SC-04, p. 5.

de manière à y intégrer les niches pour la mise en lumière de l'hôtel de ville? Cela permettrait de minimiser la présence d'équipements sur le site. Il invite par conséquent les concepteurs à revoir le caractère arasé de cette bordure.

Parterre de broderie végétale

Il est mentionné que, depuis 1874, l'aménagement du parterre de la façade principale de l'hôtel de ville prend la forme d'un socle gazonné très sobre mettant en valeur l'architecture Second Empire du bâtiment. Avec les années, les aménagements se sont ajoutés et ont pris de plus en plus d'ampleur, ce qui a diminué cet effet de socle. Depuis les dernières années, des mosaïcultures soulignent des événements importants de l'histoire de Montréal. Le projet propose quant à lui un nouveau concept visant à revenir à cet effet de sobriété et de mise en valeur de la façade principale par la représentation stylisée des armoiries de la Ville de Montréal en une broderie végétale de buis taillé sur un plan incliné.

Le comité mixte a beaucoup débattu de cette proposition. Il en apprécie la douceur et la sobriété, qui contribuent à la mise en valeur de l'édifice. Toutefois, tel qu'il l'avait mentionné dans son avis précédent, le motif lui paraît abstrait et « difficilement lisible et compréhensible pour les gens »[6]. En effet, il n'est pas convaincu qu'en passant devant l'hôtel de ville, les citoyens reconnaîtront qu'il s'agit des armoiries de la Ville de Montréal. Il croit qu'un panneau explicatif sera nécessaire, ce qui aura pour effet de surcharger l'espace. Et ce, sans compter que la broderie nécessitera beaucoup d'entretien, en plus de ne pas être visible en hiver puisque le buis nécessite d'être couvert.

Par ailleurs, ce type d'aménagement paysager est très connoté dans l'histoire des jardins, les broderies stylisées faisant référence aux jardins à la française du XVIIe siècle. Le comité est étonné de cette proposition, qui n'a pas de lien avec l'histoire de Montréal. Il aurait aimé que le concept puisse inclure l'histoire de l'apparition des mosaïcultures à Montréal, au cours des années 1940.

Enfin, concernant les aménagements paysagers prévus sur le parterre de la rue Gosford, le comité n'est pas séduit par la proposition et croit que celle-ci devrait être retravaillée.

Arrimage des concepts de commémoration

Le comité s'interroge sur l'arrimage des intentions de commémoration entre le projet de la place des Montréalaises et le projet de réaménagement des abords de l'hôtel de ville. Il avait déjà mentionné précédemment se « demander si les deux équipes de projet (place des Montréalaises et abords de l'hôtel de ville) ont réfléchi conjointement au concept de commémoration et d'évocation »[7]. Plus précisément, il se questionne sur le lien entre le miroir commémoratif, les inscriptions dans l'emmarchement de la passerelle et la broderie végétale. Il lui semble toujours que la stratégie de commémoration proposée sur la place des Montréalaises est tout autre que celle proposée sur le parterre de l'hôtel de ville, ce qui peut créer une confusion un problème de lisibilité pour les passants. Aux yeux du comité, l'arrimage des projets au niveau des intentions de commémoration est un aspect important qui n'est pas encore achevé et il est d'avis que cela nécessite un travail supplémentaire. Il réitère ce qu'il avait mentionné précédemment, à savoir qu'il « recommande fortement de mieux arrimer le projet de place des Montréalaises avec celui de la Cité administrative

[6] AC19-SC-04, *op. cit.*, p. 5.
[7] AC19-SC-02, *op. cit.*, p. 4.

concernant le volet commémoratif »[8]. Il suggère que l'élaboration d'un plan de commémoration pour la place des Montréalaises et les abords de l'hôtel de ville (voire même l'ensemble de la Cité administrative) pourrait aider à atteindre un meilleur arrimage. Tout en prenant note qu'une politique de commémoration est en cours d'élaboration par la Division du patrimoine, le comité recommande de s'assurer que ces deux projets s'y arriment.

À ce sujet, le comité note que la Ville se questionne sur la pertinence d'inscrire le texte de la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale dans l'espace public. Il est en accord avec le fait cette proposition présentée en mai 2019 n'était pas convaincante. En effet, l'inscription d'un texte long et complexe dans le parterre de la rue Gosford ou le long du cordon n'était pas du tout lisible, en plus de créer un effet de surcharge. Sans remettre en question l'importance de la signature de cette déclaration, le comité jugeait que cet endroit n'était pas du tout propice à cette intention de commémoration. De plus, cela n'était pas arrimé avec les propositions de commémoration sur la place des Montréalaises. Il existe un nombre limité d'espaces publics où l'on peut faire de la commémoration permanente, et celle-ci doit être en lien avec les lieux dans lesquels elle s'inscrit. Il importe donc de bien évaluer les intentions de commémoration. Le comité est par conséquent satisfait que cet élément ait été retiré du projet pour être réfléchi dans le cadre de l'élaboration d'une politique de commémoration par la Division du patrimoine.

Le comité croit qu'il importe de respecter le caractère du champ de Mars, qui par définition est un champ de manœuvre dégagé. Il est d'avis qu'il importe d'éviter d'encombrer cet espace et recommande d'y minimiser les aménagements et de s'assurer que ceux qui seront réalisés soient sobres. Si des interventions de commémoration sont proposées, celles-ci devront être limpides afin d'éviter l'ajout de panneaux d'explication qui surchargeront et encombreront l'espace.

Arrimage du mobilier

Enfin, tel qu'il l'a mentionné dans son avis sur la Place des Montréalaises (AC19-SC-09), le comité mixte note que le mobilier prévu sur la place des Montréalaises aura une signature différente de celui sur le champ de Mars et aux abords de l'hôtel de ville. Dans un souci d'harmonisation, il encourage les équipes des deux projets à utiliser le même mobilier urbain afin d'éviter la surcharge de signatures différentes.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger émettent un avis favorable au projet de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal (phase 1 du projet d'aménagement de la Cité administrative). Il souligne son appréciation de l'amélioration du projet et formule les recommandations suivantes en vue de sa bonification :

- Puisqu'une certaine circulation véhiculaire demeurera sur le champ de Mars, étudier des méthodes d'entretien du site durant l'hiver (déneigement et épandage de sel) qui soient le moins dommageables possible pour les fortifications historiques situées à proximité;
- Concevoir avec finesse l'accroche du talus au couronnement de l'escarpe et de la contre-escape des fortifications;

[8] AC19-SC-02, *op. cit.,* p. 4.

- Prendre en compte les lignes de désir et les parcours intuitifs dans l'aménagement des liens piétons sur le champ de Mars et bonifier les liens du côté est, notamment pour améliorer l'accès à l'hôtel de ville via la rue Gosford;
- Rétablir l'escalier reliant le champ de Mars à la rue Saint-Antoine, adjacent à l'édicule;
- Revoir la proposition de bordure arasée du côté de la rue Gosford et étudier la possibilité d'en augmenter la hauteur. Parallèlement, étudier la possibilité d'y intégrer les niches pour la mise en lumière de l'hôtel de ville;
- Revoir le motif proposé pour la broderie végétale dans le parterre principal de l'hôtel de ville en misant sur un concept davantage lisible qui est plus en lien avec l'histoire des jardins à Montréal;
- Retravailler la proposition d'aménagement paysager sur le parterre de la rue Gosford;
- Mieux arrimer le projet avec celui de la place des Montréalaises quant à la stratégie commémorative et, à cette fin, élaborer un plan de commémoration pour le secteur (Cité administrative et place des Montréalaises);
- Veiller à utiliser le même mobilier urbain pour la place des Montréalaises, le champ de Mars et les abords de l'hôtel de ville afin d'éviter la surcharge de signatures différentes.

Le comité mixte félicite l'équipe et la remercie d'être venue lui présenter le projet à plusieurs reprises. Il juge qu'il n'est pas nécessaire que celui-ci lui soit présenté à nouveau.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

ORIGINAL SIGNÉ

Peter Jacobs

Le 23 décembre 2019

La vice-présidente du Comité Jacques-Viger,

ORIGINAL SIGNÉ

Sophie Beaudoin

Le 23 décembre 2019

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 18 mai 2021

CEVECO INC.
A/S MONSIEUR PATRICK LAPOINTE
2970, RUE OMER-RAVARY
BUR. 100
MONTRÉAL (QC) H1W 3Z6

N° de décision : 2021-DAMP-1414
N° de client : 2700007024

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous 2845-1912 INC., le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CEVECO INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **17 mai 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique

Chantal Hamel

Montréal

Nom du service : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Nom de la direction, division, etc. : Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics, Division aménagement des espaces publics et réalisations

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES
Date de publication : 23 janvier2023
Date d'ouverture : 2 mars 2023

Liste des preneurs des cahiers des charges- 22-6756

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	AMÉNAGEMENT "CÔTÉ JARDIN" INC.
2	ARMATURES BOIS-FRANCS INC.
3	CEVECO INC.
4	CONSTRUCTION DERIC INC.
5	CONSTRUCTION N.R.C. INC.
6	CONSTRUCTION URBEX INC.
7	CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.
8	ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJINC.
9	LES CONSTRUCTIONS H2D INC.
10	LES ENTREPRISES VENTEC INC.
11	SAHO CONSTRUCTION INC.
12	ST-DENIS THOMPSON INC.
13	NÉOLECT INC.
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1235203001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour l'exécution du premier lot des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville, dans le cadre de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative - Dépense totale de 4 096 171,63 $, taxes incluses (contrat : 3 251 361,36 $ + contingences : 650 272,27 $ + incidences : 194 538,00 $) - Appel d'offres public 22-6756 - Trois soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds GDD 1235203001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Tél : xxx-xxx-xxxx

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-16

Vanessa HOUTAIN
Conseillère budgétaire
Tél : xxx-xxx-xxxx
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.017

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1235203001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour l'exécution du premier lot des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville, dans le cadre de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative - Dépense totale de 4 096 171,63 $, taxes incluses (contrat : 3 251 361,36 $ + contingences : 650 272,27 $ + incidences : 194 538,00 $) - Appel d'offres public 22-6756 - Trois soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE235203001.pdf

Dossier # :1235203001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 17 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE235203001

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour l'exécution du premier lot des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville, dans le cadre de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative - Dépense totale de 4 096 171,63 $, taxes incluses (contrat : 3 251 361,36 $ + contingences : 650 272,27 $ + incidences : 194 538,00 $) - Appel d'offres public 22-6756 - Trois soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE235203001

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour l'exécution du premier lot des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville, dans le cadre de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative - Dépense totale de 4 096 171,63 $, taxes incluses (contrat : 3 251 361,36 $ + contingences : 650 272,27 $ + incidences : 194 538,00 $) - Appel d'offres public 22-6756 - Trois soumissionnaires.

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les personnes représentant la Direction aménagement des parcs et espaces publics du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réaménagement d'une partie des abords de l'hôtel de ville.

Après avoir décrit la nature des travaux, les responsables se sont attardés au processus d'appel d'offres, publié du 23 janvier au 2 mars 2023. Durant cette période, sept addenda ont été publiés afin de clarifier certaines informations techniques, mais également pour prolonger la période allouée à la visite obligatoire et pour reporter la date d'ouverture des soumissions. Parmi les 13 preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission, dont l'une s'est avérée non conforme en raison du dépassement des frais généraux fixés. L'analyse des soumissions conformes indique

que la plus basse soumission, celle de *Ceveco inc.*, présente un écart de 3,6 % avec l'estimation et de 25,7 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire, *Aménagement Côté Jardin inc*.

En regardant de plus près les différents articles du bordereau, on remarque que *Ceveco inc.* a soumis des prix nettement moins élevés pour les travaux civils (trottoirs, bordures de rues, conduites d'eau potable et d'égout), alors que *Aménagement Côté Jardin inc.* a présenté un prix plus bas pour la fourniture et la plantation de végétaux. L'expertise de chacune des deux entreprises expliquerait donc ces écarts. Les responsables présument que les coûts plus élevés d'*Aménagement Côté Jardin inc*. s'expliquent par le recours à la sous-traitance pour davantage de travaux.

Les responsables ont conclu en recommandant d'aller de l'avant avec le contrat à *Ceveco inc.*, puisque la soumission est conforme à la valeur marchande.

La Commission a demandé des clarifications au sujet de la garantie incluse au contrat, notamment en ce qui a trait à l'entretien des végétaux. En réponse, les personnes-ressources précisent qu'il y a une garantie d'un an pour les travaux et l'entretien des végétaux. Ensuite, l'arrondissement prendra le relais. Les explications étant à la satisfaction des commissaires, le président remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs explications.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE235203001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.018

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1237231017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électriques inc., pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques – Divers arrondissements dans la Ville de Montréal. Dépense totale de 399 480,70 $ (contrat :332 377,78 $ + contingences: 49 856,67 $ + incidences: 17 246,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 477510 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :
1. d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Bruneau Électriques inc., le contrat pour l'exécution des travaux d'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques - Divers arrondissements dans la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 332 377,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 477510;

2. d'autoriser une dépense de 49 856,67 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 17 246,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électriques inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-21 08:32

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1237231017**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électriques inc., pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques – Divers arrondissements dans la Ville de Montréal. Dépense totale de 399 480,70 $ (contrat :332 377,78 $ + contingences: 49 856,67 $ + incidences: 17 246,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 477510 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville s'est jointe au Circuit Électrique (CÉ) d'Hydro-Québec (HQ), premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques (BRVÉ) au Canada et ce, suite à des ententes signées avec HQ et le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN). Dans le cadre de sa Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 (Stratégie), la Ville s'était donnée comme priorité d'implanter un réseau de 1000 BRVÉ distribuées sur le territoire montréalais avant la fin de l'année 2020. Les sites d'installation des BVRÉ sur le domaine public ont été déterminés en concertation avec les arrondissements et les différents partenaires. Ce premier objectif a été atteint.
La récente annonce du Gouvernement du Québec d'interdire la vente de véhicules à essence en 2035 conforte la Ville dans la poursuite d'installation de BRVÉ. La dernière mise à jour de la Stratégie des transports prévoit l'installation de 1000 nouvelles bornes de recharge publiques d'ici la fin de l'année 2025. La Ville poursuit le déploiement de son réseau par l'ajout de 300 nouvelles BRVÉ par année pour 2023 et 2024 afin d'atteindre la cible de 2000 BRVÉ pour 2025.

Préalablement à l'installation des bornes, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) doit réaliser les travaux de nature civile (construction de bases et conduits) et Hydro-Québec (HQ) doit procéder à des études de points d'alimentation électrique pour les bornes.

La Direction des projets d'aménagement urbain du SUM a mandaté la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Avec l'implantation de ces bornes, la Ville de Montréal assume son rôle de chef de file en électrification des transports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0145 - 20 février 2023 Accorder, conformément au décret 839-2013 du gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré au fournisseur unique AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 300 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 2 115 965,41 $, taxes incluses (1228848028)

CE22 1413 - 31 août 2022 Accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques, dans divers arrondissements de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 238 245,45 $, taxes incluses (1227231065);

CM22 0925 - 22 août 2022 Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de trois cents (300) bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2023 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 2 646 366,50 $ taxes incluses - fournisseur exclusif (1227231056);

CM21 0328 - 23 mars 2021 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 $ afin de financer l'achat et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (1202968023);

CM17 0154 - 20 février 2017 - Approuver le projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de 4 ans renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans (1170335001).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat pour des travaux d'installation et de raccordement de 300 nouvelles bornes de recharge répartis dans 19 arrondissements de la Ville. Tous les sites ont été déterminés en concertation avec les arrondissements concernés, le Service de l'urbanisme et de la mobilité, de concert avec Hydro-Québec et la Commission des services électriques de Montréal.
La liste de sites prévus se trouve en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), le requérant, lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Contingences, variation de quantités et incidences

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 49 856,67 $ taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques et de gestion des impacts.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat,

excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -11,8%, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) (1)	**TOTAL** (taxes incluses)
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	332 377,78 $	49 856,67 $	382 234,45 $
NÉOLECT INC.	333 472,34 $	50 020,85 $	383 493,19 $
CONSTRUCTION N.R.C. INC.	371 283,02 $	55 692,45 $	426 975,47 $
SYSTEMES URBAINS INC.	485 496,88 $	72 824,53 $	558 321,45 $
VALKO ÉLECTRIQUE INC.	963 145,58 $	144 471,84 $	1 107 617,42 $
Dernière estimation réalisée ($)	376 869,64 $	56 530,45 %	433 400,09 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 51 165,64 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-11,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			1 258,74 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			0,33 %

(1) Pour fins de présentation, le pourcentage de contingences calculé à partir de la soumission du plus bas soumissionnaire a été utilisé pour calculer les contingences reliées aux autres prix soumis

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPEC ont procédé à l'analyse des cinq (5) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable à la Ville de 11,8 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

L'écart se situe principalement dans l'article « Installation d'une borne de recharge maître ».

En considérant ces informations et dans ce contexte, la DGPEC appuie la recommandation

d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Bruneau Électriques inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charge.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 399 480,70 $, taxes incluses, comprenant:
- un contrat avec BRUNEAU ELECTRIQUE INC. pour un montant de 332 377,78 $ taxes incluses;
- plus des contingences 49 856,67 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 17 246,25 $ taxes incluses

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 364 779,12 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:

Règlement d'emprunt # 21-015
Achat et installation des bornes de recharge pour des véhicules électriques CM 21 0328.

Cette dépense de 364 779,12 $ net de ristourne sera assumée comme suit (en milliers de dollars) :

Projet	2023	2024	2025	Ultérieur	TOTAL
75100 - Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	365	0	0	0	365

Cette dépense sera subventionnée à 100% avec l'avancement des travaux par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) dans le cadre du Plan d'économie verte 2030 (PEV) ce qui laisse un emprunt net à la ville de 0$.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
La grille d'analyse Montréal 2030 est en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 29 mai 2023 le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la mobilité».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s’applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates Visées:
Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par l’instance décisionnelle visée
Début des travaux : juin 2023
Fin des travaux : octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Amelie Josian ONGMAHAN BEHALAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jonathan HAMEL-NUNES, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean HAMAOUI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
France L LEGAULT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Jonathan HAMEL-NUNES, 14 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paulo VORPERIAN

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-09

Yvan PÉLOQUIN

ingenieur

Tél : 514 438 220-4852
Télécop. :

Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2023-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
directeur(-trice) de service - infrastructures du reseau routier et transports
Tél :
Approuvé le : 2023-03-20

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 477510 — No du GDD : 1237231017

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques – Divers arrondissements dans la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 2 2023 — Ouverture originalement prévue le : 28 2 2023

Ouverture faite le : 28 2 2023 — Délai total accordé aux soumissionnaire : 21 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 0 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6 — Nbre de soumissions reçues : 5 — % de réponses : 83

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 29 5 2023

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	332 377.78
NÉOLECT INC.	333 472.34
CONSTRUCTION N.R.C. INC.	371 283.02
SYSTEMES URBAINS INC.	485 496.88
VALKO ÉLECTRIQUE INC.	963 145.58

Estimation **interne** 376 869.64

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-11.8%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **0.3%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
OQLF	☐	X	AMP	☐	X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RBQ	☐	X	Revenu Qc	☐	X	
RENA	☐	X				

Recommandation

Nom du soumissionnaire : BRUNEAU ELECTRIQUE INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 332 377.78

Montant des contingences ($) : 15.0% — 49 856.67

Montant total du contrat (incluant les contigences) ($) : 382 234.45

Montant des incidences ($) : 17 246.25

Date prévue de début des travaux : 1 6 2023 — Date prévue de fin des travaux : 31 10 2023

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1237231017
Unité administrative responsable : SIRR , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) , Division de la conception des projets.
Projet : Accorder un contrat à Bruneau Électriques inc., pour des travaux d'installation de trois cents (300) bornes de recharge pour véhicules électriques en 2023.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	**X**		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

*Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.*
*Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

La disponibilité de point de recharge accessible pour les véhicules électriques contribue à diminuer l'inquiétude liée au manque d'infrastructures de recharge en offrant un réseau bien réparti sur son territoire. Cela encourage les déplacements plus responsables et écologiques en soutenant l'électrification des transports.
Montréal est précurseur dans l'implantation d'un réseau de recharge public sur rue. Le déploiement du réseau démontre le leadership de la Ville en matière d'électrification des transports.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	X		

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Liste des sites prévus

#No.	INTERSECTION	ADRESSE	ARRONDISSEMENT
1015	Fleury / Grande-Allée	45 Fleury	Ahuntsic
1039	Charles de La Tour/Legendre	9090 Charles de la Tour	Ahuntsic
1041	Port-Royal/Olympia	9701 Olympia	Ahuntsic
1042	Fleury/Basile-Routhier	600 Fleury	Ahuntsic
1043	St-Denis/Chabanel	9300 St-Denis	Ahuntsic
1044	Lighthall/St-Laurent	14 Lighthall	Ahuntsic
2056	Leman/Boyer	8420 Boyer	Villeray
2057	Marquette/Crémazie	8250 Marquette	Villeray
2059	Rancourt /Charland	2301 Charland	Villeray
2060	Rosaire/St-Hubert	800 Du Rosaire	Villeray
2061	Guizot/Henri-Julien	309 Guizot	Villeray
2062	St-Gérard/Guizot	8292 St-Gérard	Villeray
3068	Marconi/Waverly	6750 Marconi	Rosemont
3069	Henri-Julien/Bellechasse	6216 Henri Julien	Rosemont
3070	12e avenue / Dandurand	5642 12e avenue	Rosemont
3071	9e avenue / Laurier	5116 9e avenue	Rosemont
3072	7e avenue /St-Joseph	4987 7e avenue	Rosemont
3073	Dorleans/Rachel	4305 D'Orléans	Rosemont
3074	9e Avenue / Rosemont	6000 9e avenue	Rosemont
3075	41e av/Bellechasse	6000 41e avenue	Rosemont
3077	Jumonville /Dickson	5312 Jumonville	Rosemont
4051	Carignan/Sherbrooke	3907 De Carignan	MHM
4052	Contrecoeur/Jean-Pierre Ronfard	5430 Rue de Contrecoeur	MHM
4053	Ville-Marie/Ontario	1930 Ville-Marie	MHM
4054	Valois/Ontario	1830 Avenue Valois	MHM
4055	Théodore / Pierre de Coubertin	2666 Théodore	MHM
4056	Lyall/Notre-Dame	524 Lyall	MHM
4057	Languedoc/Beaubien	6433 Avenue du Languedoc	MHM
5004	Jeanne-Mance/Sherbrooke	3046 Jeanne-Mance	Plateau
5031	Parthenais/Sherbrooke	3445 Parthenais	Plateau
5033	Pauline Julien /Garnier	1410 Pauline Julien	Plateau
6044	Notre-Dame/Mcgill	701 Notre-Dame	Ville-Marie
6067	De Bleury/René Lévesque	1126 De Bleury	Ville-Marie
6076	Bleury / De La Gauchetière	1040 De Bleury	Ville-Marie
6077	St-Paul/St-Henri	687 St-Paul	Ville-Marie
6078	Cedar/Côte Des Neiges	1724 Cedar	Ville-Marie
6079	Tupper/Du Fort	2060 Tupper	Ville-Marie

Liste des sites prévus

#No.	INTERSECTION	ADRESSE	ARRONDISSEMENT
6080	De La Commune/Soeur Grise	545 De La Commune	Ville-Marie
6081	St-André/Porte de Québec	370 St-André	Ville-Marie
6082	De La Montagne /Ste-Catherine	1214 De La Montagne	Ville-Marie
6085	St-Christophe/Ontario	1839 St-Christophe	Ville-Marie
7055	Westbury/de la Peltrie	5920 Westbury	CDN-NDG
7056	Bonavista / Bonavista	4840 chemin bonavista	CDN-NDG
7057	Clanranald/Snowdon	4990 Clanranald	CDN-NDG
7058	Queen Mary/Cedar Crescent	4580 Queen mary	CDN-NDG
7059	Du Boisé /Van Horne	6111 av du boisé	CDN-NDG
7060	Marcil/Monkland	4250 Marcil	CDN-NDG
8053	Bourgeoys/Wellington	584 Bourgeoys	Sud-Ouest
8054	Rushbrook/Hibernia	2304 Rushbrooke	Sud-Ouest
8055	Charlevoix/Lionel-Groulx	2550 Lionel Groulx	Sud-Ouest
8056	Knox/PAcifique	2469 Knox	Sud-Ouest
8057	Georges-Vanier / Notre dame	2155 Notre-Dame	Sud-Ouest
8058	DAgenais/St-Remi	4868 Dagenais	Sud-Ouest
8059	Jacques-Hertel /Monk	2407 Jacques Hertel	Sud-Ouest
8060	St-Cunégonde/Vinet	2400 St Cunégonde	Sud-Ouest
8061	Leprohon / Angers	1625 Leprohon	Sud-Ouest
8062	Ottawa/du Séminaire	1320 Ottawa	Sud-Ouest
9012	Saint-Georges / 24e avenue	12780 St-Georges	RDP-PAT
9013	Victoria/Du Colombier	12681 Victoria	RDP-PAT
9014	96e avenue/Bureau	30 96e avenue	RDP-PAT
9015	27e avenue/Notre dame	540 27e avenue	RDP-PAT
9016	Rond point Bureau	16420 Bureau	RDP-PAT
9017	Elie-Beauregard/Perras	12515 Elie Beauregard	RDP-PAT
10017	Val d'Anjou / Nantaise	7460 Nantaise	Anjou
10018	Seuilly	7766 Place Seuilly	Anjou
10019	Blain	7775 place Blain	Anjou
11010	Bellevois/d'Amiens	10600 Bellevois	Montréal Nord
11011	Hotel de ville / d'amiens	10655 Hotel de Ville	Montréal Nord
11012	Marie-Victorin/Langelier	6492 Marie Victorin	Montréal Nord
12008	Brunetiere/Du mans	5677 Brunetière	St-Léonard
13010	Vincent d'indy / Willowdale	25 Vincent d'indy	Outremont
13011	Stationnement Bernard	1385 Bernard	Outremont
13012	Stirling/Willowdale	190 Willowdale	Outremont
14028	Alexis-Nihon/Harfang	1727 Alexis Nihon	St-Laurent

Liste des sites prévus

#No.	INTERSECTION	ADRESSE	ARRONDISSEMENT
14029	Équinoxes / Wilfrid-Reid	2402 Des Équinoxes	St-Laurent
14030	Painter Circle/Poirier	1430 Painter Circle	St-Laurent
14032	Hartenstein / Crevier	4990 Clanranald	St-Laurent
15022	39e avenue/Broadway	275 39e avenue	Lachine
15023	18e avenue/St-Joseph	154 18e avenue	Lachine
15024	Dawes / Place Des Brises	3195 Dawes	Lachine
16017	Gagné/Georges	800 Gagné	Lasalle
16018	Jean-Chevalier/Lapierre	7500 Jean-Chevalier	Lasalle
16019	75e avenue / Percé	380 75e avenue	Lasalle
16020	Highland/Lasalle	23 Highland	Lasalle
16021	Centrale/31e avenue	8320 Centrale	Lasalle
17021	Chemin de la pointe sud	103 Chemin de la pointe sud	Verdun
17033	Du Club Marin	301 Chemin du club MArin	Verdun
17034	David / Leclaire	7143 David	Verdun
17035	Lasalle/Hickson	3922 Lasalle	Verdun
17036	Desmarchais / Verdun	384 Desmarchais	Verdun
17037	4990 Clanranald	842 Desmarchais	Verdun
18008	Jolicoeur/Harry-Worth	4820 Jolicoeur	Pierrefonds
19005	Gatien-Claude/Gouin	16280 Gouin	Île Bizard
19006	St-Georges/Gouin	5 St-Georges	Île Bizard
19007	Wilfrid-Boileau	16154 Wilfrid-Boileau	Île Bizard
19008	St-Pierre/Cherrier	3292 Cherrier	Île Bizard

Montréal

SOUMISSION 477510- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques – Divers arrondissements dans la Ville de Montréal
Divers arrondissements dans la Ville de Montréal	**Concept:** L'Entrepreneur doit : - maintenir en tout temps pendant les heures de pointe, soit entre 7h et 9h30 et entre 15h30 et 18h30, le même nombre de voies de circulation qu'à l'existant sur les rues artérielles et collectrices; - maintenir en tout temps, pendant les heures de travail, la circulation des véhicules dans les directions autorisées. **Horaires de travail :** - L'Entrepreneur doit respecter les plages horaires ainsi que les aires de travail qui lui sont autorisées d'occuper sur le permis d'occupation du domaine public ou dans l'entente conclue avec l'arrondissement concerné.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie, lors de circulation en alternance et au niveau des écoles et hôpitaux; - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 décembre 2021

BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
A/S MONSIEUR PATRICE BRUNEAU
527, BOUL DOLLARD
JOLIETTE (QC) J6E 4M5

N° de décision : 2021-DAMP-4139
N° de client : 3000214820

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous GÉNÉRATRICE LANAUDIÈRE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. BRUNEAU ELECTRIQUE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 décembre 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique

Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 477510

Date de publication : 2023-02-06
Date d'ouverture : 2023-02-28

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
2	CONSTRUCTION N.R.C. INC.
3	NÉOLECT INC.
4	SERVICES TECHNIQUES
5	SYSTEMES URBAINS INC.
6	VALKO ÉLECTRIQUE INC.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1237231017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électriques inc., pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques – Divers arrondissements dans la Ville de Montréal. Dépense totale de 399 480,70 $ (contrat :332 377,78 $ + contingences: 49 856,67 $ + incidences: 17 246,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 477510 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD_1237231017.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Amelie Josian ONGMAHAN BEHALAL
Préposé(e) au budget
Tél : xxx-xxx-xxxx

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-17

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.019

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1235965001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 54 193,03 $, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat 14341 accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant du contrat de 4 623 084,45 $ à 4 677 277,48 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 54 193,03 $, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat 14341 accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant du contrat de 4 623 084,45 $ à 4 677 277,48 $, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 54 193,03 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-28 17:40

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1235965001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 54 193,03 $, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat 14341 accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant du contrat de 4 623 084,45 $ à 4 677 277,48 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat de construction du chalet du parc La Fontaine a été octroyé le 26 mars 2018 pour un montant maximum de 3 909 958,04 $. Les travaux ont débuté le 19 avril 2018. Ces travaux majeurs prévoyaient notamment l'isolation des combles du toit, la réfection des rampes et des escaliers en béton pour tous les accès au bâtiment, le remplacement des portes d'entrée, le remplacement des systèmes électromécaniques du bâtiment et la réfection des finis des salles de toilettes et de la salle des patineurs au premier sous-sol du bâtiment.
Un problème de coordination entre la mécanique et la structure a requis une modification importante de l'implantation du système de climatisation dans le comble entraînant des coûts supérieurs au solde des contingences. Cette portion des travaux a donc été suspendue à l'automne 2019 afin de faire approuver les crédits supplémentaires requis. Après la réception des matériaux, ces travaux ont finalement été réalisés en mars 2021, mais le système n'a pu être opérationnel qu'en novembre 2021 suite à la correction des déficiences. La réception provisoire totale a donc eu lieu le 16 novembre 2022. La mise en service du système a été finalisée en travaux différés en juin 2022.

Une longue négociation a permis d'établir les frais de remobilisation au montant de 54 193,03 $, engendrés par la suspension des travaux de climatisation tel que prévu au contrat. Cependant, le solde des contingences est insuffisant pour couvrir les coûts.

Le solde du contrat de base à payer est la retenue contractuelle de 1 % au montant de 45 806,97 $, taxes incluses.
Le solde des contingences est de 71,91 $, taxes incluses.
Le solde des incidences est de 8 564,59 $, taxes incluses.

Le 6 mars 2023, Corporation de construction Germano a signé l'offre finale de la Ville au montant de 100 000,00 $, incluant la libération de la retenue et les frais de remobilisation, sans frais de prolongation, ni pénalité de retard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 1174 - 27 septembre 2021 - Autoriser un transfert de 13 083,70 $, taxes incluses,

du budget des dépenses incidentes au budget des dépenses contingentes, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine dans le cadre du contrat 14341 accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 4 610 000,75 $ à 4 623 084,45 $, taxes incluses.
CM19 1192 - 18 novembre 2019 - Autoriser un transfert de 129 370,71 $, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine dans le cadre du contrat accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 480 630,04 $ à 4 610 000,75 $, taxes incluses.

CM19 0076 - 28 janvier 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 570 672 $, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat 14341 accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant du contrat de 3 909 958,04 $ à 4 480 630,04 $, taxes incluses.

CM18 0375 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Corporation de construction Germano pour les travaux de réfection du chalet du parc La Fontaine - Dépense totale de 4 300 953,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5939 (8 soum.).

CM14 1115 - 24 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc. et Beaudoin Hurens afin de réaliser des projets de construction, réfection, restauration et de mise aux normes des bâtiments de parcs et corporatifs, pour une somme maximale de 1 230 305,51 $, taxes incluses – Appel d'offres public 14-12340 (6 soum.) Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

À la suite de la négociation avec l'entrepreneur, les frais de remobilisation sont de 1 374,39 $/jour, taxes incluses. L'échéancier de l'entrepreneur émis le 5 mars 2021 démontre une présence au chantier de 35,5 jours après sa démobilisation en juillet 2019 pour la réalisation des ordres de changement 73 à 89 pour un montant total de **48 790,67 $**, taxes incluses. Les montants de remobilisation soumis par Germano le 10 août 2020 au document GER 137r1 sont approuvés, à l'exception des frais pour la toilette et la station de lavage, car elles n'ont pas été installées. Effectivement, les toilettes du chalet ont été utilisées à cette fin.

- Clôture : 1 815,00 $
- Roulotte : 1 070,85 $
- Conteneur : 1 200,00 $
- Toilettes et station lavage : 0,00 $ (non installées)
- Administration et profits (15%) : 612,88 $ (recalculé avec les montants acceptés)
- TOTAL : 4 698,73 $ avant taxes

5 402,36 $ taxes incluses

Le montant total requis afin de régler le dernier paiement à l'entrepreneur est de **54 193,03 $**, incluant le capital, les intérêts, les frais et taxes.

JUSTIFICATION

La négociation avec l'entrepreneur est en cours depuis le 16 novembre 2021 avec l'accompagnement du Service des affaires juridiques.
Le 6 mars 2023, Corporation de construction Germano a accepté la proposition de règlement final transmise par la Ville le 17 octobre 2022.

La Ville ne paie que les sommes dues selon les termes du contrat. Aucuns frais de prolongation et aucune pénalité de retard ne seront appliqués.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette dépense additionnelle de 54 193,03 $, incluant le capital, les intérêts, les frais et taxes, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 49 485,46 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt # 20-028 Réaménagement parcs/maintien actifs CM20 0671 du projet 34800 - Programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre et sera répartie comme suit : 100 % en 2023.

Ce dossier ne contribue pas à l'Action 46 du plan climat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout report de l'approbation de cette majoration entraînera le retard du règlement de l'entente négociée et pourrait constituer un motif pour la partie adverse de poursuivre la Ville pour les réclamations qu'elle a opposées à la Ville lors des négociations en cours de projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif 5 avril 2023
Conseil municipal 17 avril 2023
Traitement de la facture finale Mai 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Amelie Josian ONGMAHAN BEHALAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anna KIRIANOVA, Service des affaires juridiques
Marie-Claude SEGUIN, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Anna KIRIANOVA, 16 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
chef d'équipe

Tél : 514 770-2058
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-13

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2023-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directrice de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2023-03-28

Grille d'analyse Montréal 2030
Numéro de dossier : *1235965001*
Unité administrative responsable : *SGPI*
Projet : *Remplacement des systèmes électromécanique du chalet restaurant du parc La Fontaine*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Solidarité, équité et inclusion :

8- Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Solidarité, équité et inclusion :

- *L'ensemble des services du bâtiment seront accessibles universellement.*
- *Le projet de réfection du chalet restaurant permettra d'héberger 3 organismes qui desservent les citoyens.*
  - *La Pépinière / Espaces collectifs offre des visites de quartiers de Montréal qui participent à la vitalité de la culture et de l'économie locale.*
  - *Au Robin des Bois, organisme sans but lucratif, offre des camps de jour aux enfants et un service de restauration afin de vaincre la solitude, l'isolement social et la pauvreté.*
  - *Éco Récréo loue des patins ce qui permet aux citoyens de profiter des installations du parc La Fontaine.*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? • *L'installation d'un système de climatisation offrira un lieu de fraicheur pendant les canicules.*	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal • Ajout de rampe, d'ouvre-porte automatiques, de salles de toilette accessibles universellement.	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle.

Projet :	*Remplacer les systèmes électromécaniques et travaux connexes*
Nom d'ouvrage :	*Chalet restaurant du parc La Fontaine*
No. D'ouvrage:	*68*
No. De contrat :	*14341*
No. Du projet :	*IM-PR-15-0021*
No. Du GDD :	*1235965001*
Date :	*09-mars-23*
Étape :	*Augmentation de contrat*

				Budget $	**TPS 5,0 % $**	**TVQ 9,975 % $**	**TOTAL $**
Contrat	Travaux*			2 833 919,00 $	141 695,95 $	282 683,42 $	3 258 298,37 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences construction		20%	566 783,80 $	28 339,19 $	56 536,68 $	651 659,67 $
	Total - contrat			**3 400 702,80 $**	**170 035,14 $**	**339 220,10 $**	**3 909 958,04 $**
Majorations	Contingences additionnelles 2018		17,5%	496 344,41 $	24 817,22 $	49 510,35 $	570 671,99 $
	virement des incidences 2019		4,0%	112 520,74 $	5 626,04 $	11 223,94 $	129 370,72 $
	virement des incidences 2021		0,4%	11 379,60 $	568,98 $	1 135,12 $	13 083,70 $
	Contingences addtionnelles 2023		1,7%	47 134,62 $	2 356,73 $	4 701,68 $	54 193,03 $
	Total - Contrat majoré			4 068 082,17 $	203 404,11 $	405 791,20 $	4 677 277,47 $
Incidences	Incidences spécifiques		10%	340 070,28 $	17 003,51 $	33 922,01 $	390 995,80 $
	virement des incidences 2019		-4,0%	(112 520,74)	(5 626,04)	(11 223,94)	(129 370,72)
	virement des incidences 2021		-0,4%	(11 379,60)	(568,98)	(1 135,12)	(13 083,70)
	Total - Incidences :		**6%**	**216 169,94 $**	**10 808,50 $**	**21 562,95 $**	**248 541,39 $**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**4 284 252,11 $**	**214 212,61 $**	**427 354,15 $**	**4 925 818,86 $**
Ristournes	**TPS**	100%			-214 212,61 $		-214 212,61 $
	TVQ	50%				-213 677,07 $	-213 677,07 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**4 497 929,18 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1235965001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 54 193,03 $, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat 14341 accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant du contrat de 4 623 084,45 $ à 4 677 277,48 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1235965001-Certification des fonds vf.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Amelie Josian ONGMAHAN BEHALAL
Préposé(e) au budget
Tél : xxx-xxx-xxxx

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-21

Alpha OKAKESEMA
prepose(e) au budget
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.020

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1238848010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division circulation_innovation et mobilier urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb entre le boulevard Gouin et le boulevard Rosemont et des travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 23 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 1 976 161,22 $, taxes incluses (contrat : 1 718 401,06 $; contingences : 257 760,16 $) - Appel d'offres public 507001 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe Colomb entre les boulevards Gouin et Rosemont et de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à 23 intersections de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 718 401,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507001;

2. d'autoriser une dépense de 257 760,16 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique Inc. ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomeration.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-28 17:41

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1238848010**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division circulation_innovation et mobilier urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb entre le boulevard Gouin et le boulevard Rosemont et des travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 23 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 1 976 161,22 $, taxes incluses (contrat : 1 718 401,06 $; contingences : 257 760,16 $) - Appel d'offres public 507001 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit sa mission de planifier et de développer le réseau cyclable de l'agglomération de Montréal, afin d'offrir à la population de l'île, des alternatives supplémentaires pour ses déplacements par des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ces liens cyclables permettent d'améliorer la qualité de vie des citoyens en offrant plus de liberté, de développement social et d'équité.

Dans le but de poursuivre le développement du réseau cyclable lancé dans son Plan de transport adopté en 2008 et mis à jour en 2019, il est prévu de prolonger les voies cyclables de l'avenue Christophe-Colomb. Ce contrat contient les interventions évolutives requises pour assurer la mise en place sécuritare du lien cyclable. Il s'agira d'ajouter des voies cyclables unidirectionnelles permanentes sur chaussée sur la rue Christophe-Colomb entre les boulevards Gouin et Rosemont, afin d'accroître l'efficacité et l'accessibilité du vélo comme mode de transport et sécuriser les déplacements des cyclistes. De plus, dans le but d'atteindre les objectifs du plan d'action de Vision Zéro, les intersections de feux visées par ce projet cyclable doivent bénéficier de mise à jour de la programmation et de l'installation de nouveaux équipements pour se conformer aux nouvelles pratiques de la Ville de Montréal relatives à la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable.

Il est important de souligner que les interventions prévues au présent contrat impliquent l'ajout systématique de têtes de feux pour piétons afin d'assurer des déplacements actifs sécuritaires, tel que prévu au Guide de conception des feux pour piétons de la Ville de Montréal.

Ce contrat répond à l'augmentation de l'offre de transport à vélo et aux besoins de maintien d'actifs des équipements de feux de circulation.

Les interventions à faire sur les pistes cyclables et aux feux de circulation ont pour objectifs de :

- Améliorer l'expérience cycliste en la rendant plus sécuritaire et directe, en plus de pouvoir accueillir plus d'usagers;
- Améliorer la sécurité pour l'ensemble des usagers de la route en lien avec la Vision Zéro;
- Améliorer la qualité de vie des riverains en apaisant la circulation automobile dans le secteur;
- Contribuer à l'objectif de la Ville de Montréal d'être carbone-neutre d'ici 2050 en rendant le vélo plus attrayant comme moyen de transport;
- Aménager selon les plus hauts standards de qualité avec un niveau de sécurité optimal, le projet est conçu pour réduire les conflits potentiels avec les autres usagers de la route;
- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons, pour les personnes vulnérables et pour les cyclistes;
- Modifier les feux de circulation dans le cadre de réaménagements de rues effectués par la Ville;
- Prévenir la désuétude des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Dans le but d'effectuer la mise en place des pistes unidirectionnelles et la mise à niveau des feux de circulation, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a procédé à l'appel d'offres 507001. Cet appel d'offres a été publié pendant une période de 35 jours de calendrier, soit du 1 février au 9 mars 2023, sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours de calendrier, soit jusqu'au 7 juillet 2023.

Quatre (4) addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés.

- Addenda 1 le 13 février 2023 pour :

  - L'ajout des documents de référence à la section SP-20223-03 SectionV-DTNI;

- L'ajout du cahier DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC;
- La modification du bordereau en raison du changement de nature de certains projets;
- L'ajout de description aux articles TS (TS-01, TS-02, TS-03, TS-04).

- Addenda 2 le 21 février 2023 pour :

- Le report de date d'ouverture de soumission au 09-03-2023.

- Addenda 3 le 1er mars 2023 pour :

- Réponses aux questions d'un soumissionnaire sur les contraintes du maintien de la circulation.

- Addenda 4 le 3 mars pour :

- Réponses aux questions d'un soumissionnaire sur les contraintes du maintien de la circulation.

Finalement, le programme réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable est considéré comme un programme d'envergure récurrent. Il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets/programmes d'envergure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0950 - 23 août 2022- Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 599 999,91 $, taxes incluses (contrat : 2 999 999,92 $ + contingences : 599 999,99 $) - Appel d'offres public 475922 (3 soum.)

CM22 0945 - 23 août 2022 - Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) ltée, pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 10 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 751 024,56 $, taxes incluses (contrat : 2 292 520,47 $ + contingences : 458 504,09 $) - Appel d'offres public 475923 (2 soum.)

CM22 0624 - 16 mai 2022 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à neuf intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 479 907 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 475916 (3 soum.)

CM22 0623 - 16 mai 2022 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 11 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 596 862,25 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 475915 (3 soum.)

CM22 0341 - 21 mars 2022 - Accorder un contrat à Laurin Laurin (1991) inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 20 semaines - Dépense totale de 1 621 993,26 $, taxes et contingences incluses- Appel d'offres public 475913 (4 soum.).

CM22 0333 - 21 mars 2022 - Accorder un contrat à Laurin Laurin (1991) inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 20 semaines - Dépense totale de 1 571 314,12 $, taxes et contingences incluses- Appel d'offres public 475912 (4 soum.).

CG18 0467- 25 mai 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

DESCRIPTION

En vue d'améliorer la sécurité des usagers, notamment les cyclistes et les piétons, le présent contrat de travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb entre les boulevards Gouin et Rosemont et de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 23 intersections (voir liste en pièce jointe) comprend, là où requis, des modifications telles que :

- La construction de terre-pleins centraux pour séparer les voies véhiculaires des voies cyclables;
- La modification de la géométrie par, entre autres, l'ajout de saillies et de descentes de trottoirs avec plaques podotactiles;
- La construction de débarcadère pour autobus scolaire et le déplacement des arrêts d'autobus de la STM;
- Le marquage de la chaussée et l'installation de la signalisation écrite;
- L'ajout des feux à décompte numérique pour les piétons en application du Guide

pour piétons;
- La mise à niveau de mobilier et des équipements de feux de circulation;
- L'ajout / le remplacement des bases de béton soutenant le fût de feux de circulation ainsi que la construction ou la reconstruction de conduits souterrains reliant ceux-ci et la reconstruction de puits d'accès.

Des contingences représentant 15 % de la valeur du contrat doivent être prévues, entre autres, pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements :

- Déplacer des coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués;
- Déplacer les structures souterraines proposées en conflit avec les infrastructures existantes;
- Reconstruire des infrastructures souterraines;
- Effectuer des thermographies additionnelles dans les puits d'accès si nécessaire;
- Couvrir les coûts pour une variation de quantité de conduits ou structures;
- Couvrir les coûts pour une variation mineure de quantité au bordereau.

JUSTIFICATION

Sur un total de 6 preneurs du cahier de charges, 3 firmes ont déposé une soumission conforme, soit dans une proportion de 50 %. Trois preneurs du cahier de charges se sont désistés sans donner de raison. La liste des preneurs du cahier de charges et le tableau des résultats de l'appel d'offres sont fournis en pièces jointes.

Soumissions conformes	**Prix soumis (taxes incluses)**	**Contingences de 15 % (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Bruneau électrique Inc.	1 718 401,06 $	257 760,16 $	1 976 161,22 $
Pierre Brossard (1981) Ltée	1 892 005,61 $	283 800,84 $	2 175 806,45 $
Néolect Inc.	2 812 320,22 $	421 848,03 $	3 324 168,25 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 025 389,25 $	453 808,39 $	3 479 197,64 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			-1 306 988,19 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-43,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			173 604,55 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			10,1 %

L'estimation de contrôle a été réalisée à l'interne par la Division innovation et gestion des déplacements (DIGD).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de contrôle est de -1 306 988,19 $ ce qui correspond à - 43,2 %. Cet écart est favorable à la Ville et s'explique par une stratégie d'affaire agressive de l'adjudicataire.

L'écart de 10,1 % entre la 2e plus basse et la plus basse soumission conforme est faible et tout à fait acceptable. Il démontre que les deux plus basses soumissions sont très

compétitives.

Étant donné que c'est le premier contrat de l'année pour Bruneau Électrique Inc, on peut conclure que l'entreprise souhaitant sécuriser un contrat pour maintenir l'équipe de feux de circulation a fait preuve d'agressivité dans son offre.

Lors de l'analyse des soumissions par la DGPEC, les prix de soumission et l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. L'adjudicataire recommandé possède une autorisation de l'AMP valide et renouvelée le 16 décembre 2021 et qui viendra à échéance le 15 décembre 2024 (voir pièce jointe).

Pour les deux plus basses soumissions, les validations suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Les soumissionnaires ont déposé une attestation valide de Revenu Québec (RQ) avec la soumission;
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Les soumissionnaires respectent le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- Les soumissionnaires ne figurent pas sur le registre des personnes inadmissibles.

La dépense nette liée à ce contrat de construction étant supérieure à 1 M$, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-22-001 du 31 mars 2022).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale en lien avec ce dossier est de 1 976 161,22 $ (taxes incluses), dont 1 718 401,06 $ pour le contrat et 257 760,16 $ pour les contingences. Elle sera assumée comme suit :
Un montant maximal de 1 804 498,59 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711 dans le Programme Réseau Express vélo et développement du réseau cyclable.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au Programme décennal d'immobilisation (PDI) 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Programme	2023	2024	2025	2026	TOTAL
45000– Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	1 805	0	0	0	1 805

Les dépenses liées à ce contrat seront assumées à 100% par l'agglomération.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité

universelle. Voir les détails dans la Grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 7 juillet 2023, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents. De plus, ce projet a été l'objet d'une grande couverture médiatique, ayant notamment fait l'objet d'annonces et d'une démarche de consultation publique. Ce projet est donc très attendu, tant par les citoyens que par les élus.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation par le conseil d'agglomération: 20 avril 2023
- Réalisation des travaux : Mai-août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Antoine PAUL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maelle PLOUGANOU, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Floriane VAYSSIERES, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Louis-Henri BOURQUE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Gustavo RIBAS, Direction générale
Eve MALÉPART, Direction générale

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Floriane VAYSSIERES, 22 mars 2023
Gustavo RIBAS, 22 mars 2023
Maelle PLOUGANOU, 21 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pamphile HOUSSOU
Ingénieur -Changé de projets

Tél : 514 688-4674
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-21

Jonathan HAMEL-NUNES
chef(fe) de division - innovations et gestion des déplacements

Tél : 438 989-5036
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hugues BESSETTE
directeur(-trice) - projets d'amenagement urbain
Tél : 514 229-6223
Approuvé le : 2023-03-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
Directrice de service

Tél :
Approuvé le : 2023-03-28

No Contrat	SP-2023-03		
No GDD	1238848010		
No d'intersection	**rue1**	**rue2**	**Arr**
1043	Beaubien	Christophe-Colomb	Rosemont - Petite-Patrie
1049	Bélanger	Christophe-Colomb	Rosemont - Petite-Patrie
1055	Bellechasse	Christophe-Colomb	Rosemont - Petite-Patrie
1068	Christophe-Colomb	Everett	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
1069	Christophe-Colomb	Jarry	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
1070	Christophe-Colomb	Jean-Talon	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
1072	Christophe-Colomb	Saint-Zotique	Rosemont - Petite-Patrie
1073	Christophe-Colomb	Villeray	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
1177	Chabanel	Christophe-Colomb	Ahuntsic - Cartierville
1180	Christophe-Colomb	Émile-Journault	Ahuntsic - Cartierville
1181	Christophe-Colomb	Louvain	Ahuntsic - Cartierville
1182	Christophe-Colomb	Fleury	Ahuntsic - Cartierville
1183	Christophe-Colomb	Étienne-Blanchard	Ahuntsic - Cartierville
1184	Christophe-Colomb	Legendre	Ahuntsic - Cartierville
1185	Christophe-Colomb	Prieur	Ahuntsic - Cartierville
1186	Christophe-Colomb	Sauriol	Ahuntsic - Cartierville
1187	Christophe-Colomb	Sauvé	Ahuntsic - Cartierville
1268	Christophe-Colomb	Gouin	Ahuntsic - Cartierville
1269	Christophe-Colomb	Henri-Bourassa	Ahuntsic - Cartierville
1 292	Christophe-Colomb	Crémazie inter. Nord	Ahuntsic - Cartierville
1436	Christophe-Colomb	Jacques-Casault	Ahuntsic - Cartierville
1 706	Christophe-Colomb	Mistral	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
2021	Christophe-Colomb	Henri-Gauthier 30 m au Nord	Ahuntsic - Cartierville

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1238848010**
Unité administrative responsable : **Division innovation et gestion des déplacements**
Projet : **Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb entre le boulevard Gouin et le boulevard Rosemont et des travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 23 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 1 976 161,22 $, taxes incluses (contrat : 1 718 401,06 $; contingences : 257 760,16 $) - Appel d'offres public 507001 - 3 soumissionnaires**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?.	*X*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Réduction des émissions de GES (action 1)
2. Accroissement et diversification de l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles (action 3)
3. Consolider un filet social fort, [...] et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (action 9)
4. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins
5. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1.Chaque ajout de vélo contribue à réduire les émissions de GES en permettant d'augmenter le nombre de déplacements fait par les usagers et de réduire l'utilisation de l'automobile. Le projet à pour objectif de permettre de faire plus de déplacements en 2023 qu'en 2022.

2. Les mesures priorisant le transport en vélo permettent d'augmenter l'offre de service étant donné que les déplacements se feront sur des pistes cyclables dédiées aux cyclistes.

3. Repartage l'espace public de façon plus équitable pour tous.

4. Cela favorise les modes de transports actifs et durables en toute sécurité.

5. Assure à Montréal une meilleure visibilité et un meilleur classement des villes offrant un meilleur transport actif.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x** **x** **x**	**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? 1. Plan climat 2020-2030 (action 11)			**x**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? Les individus les plus vulnérables qui se déplacent à pied ont souvent besoin de plus de temps et d'aménagements spécialisés pour traverser les intersections. Par la mise aux normes des feux de circulation, les déplacements des individus les plus vulnérables sont sécurisés, ce qui leur permet de maximiser leur mobilité.			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 décembre 2021

BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
A/S MONSIEUR PATRICE BRUNEAU
527, BOUL DOLLARD
JOLIETTE (QC) J6E 4M5

N° de décision : 2021-DAMP-4139
N° de client : 3000214820

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous GÉNÉRATRICE LANAUDIÈRE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. BRUNEAU ELECTRIQUE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 décembre 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique

Chantal Hamel

Liste des commandes

Numéro : 507001
Numéro de référence : 1685895
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SP-2023-03 Travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe- Colomb entre boul. Gouin et boul. Rosemont (23 projets électriques-civils)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BRUNEAU ELECTRIQUE INC. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	Monsieur Eric Bruneau Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	**Commande : (2146302)** 2023-02-07 8 h 54 **Transmission :** 2023-02-07 8 h 54	3867485 - AO507001 _Addenda n°1 2023-02-13 13 h 34 - Courriel 3867490 - SP-2023-03 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-02-13 13 h 35 - Courriel 3867494 - SP-2023-03 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-02-13 14 h 47 - Messagerie 3867510 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2023-02-13 13 h 40 - Courriel 3867511 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2023-02-13 13 h 40 - Téléchargement 3867519 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution GE et NIV révisé 2023-02-13 19 h 23 - Courriel 3867530 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution MA révisé 2023-02-13 20 h 25 - Messagerie 3867534 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution PE-SL-BC révisé 2023-02-13 13 h 40 - Courriel 3867538 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution SE révisé 2023-02-13 20 h 26 - Messagerie 3875264 - AO507001 _Addenda n°2_Avec report de date d'ouverture 2023-02-22 13 h - Courriel 3875269 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1-09-03 (devis) 2023-02-22 13 h 18 - Courriel 3875270 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1-09-03 (bordereau) 2023-02-22 13 h 18 - Téléchargement 3880836 - AO507001 _Addenda n°3 2023-03-01 15 h 26 - Courriel 3882214 - AO507001 _Addenda n°4 2023-03-03 10 h 56 - Courriel 3882217 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R2 (devis) 2023-03-03 11 h 30 - Courriel 3882218 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R2 (bordereau)

			2023-03-03 11 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSTRUCTION N.R.C. INC. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (2145917)** 2023-02-06 14 h 35 **Transmission :** 2023-02-06 14 h 35	3867485 - AO507001 _Addenda n°1 2023-02-13 13 h 34 - Courriel 3867490 - SP-2023-03 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-02-13 13 h 35 - Courriel 3867494 - SP-2023-03 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-02-13 13 h 39 - Messagerie 3867510 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2023-02-13 13 h 40 - Courriel 3867511 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2023-02-13 13 h 40 - Téléchargement 3867519 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution GE et NIV révisé 2023-02-13 19 h 23 - Courriel 3867530 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution MA révisé 2023-02-13 20 h 25 - Messagerie 3867534 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution PE-SL-BC révisé 2023-02-13 13 h 40 - Courriel 3867538 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution SE révisé 2023-02-13 20 h 26 - Messagerie 3875264 - AO507001 _Addenda n°2_Avec report de date d'ouverture 2023-02-22 12 h 59 - Courriel 3875269 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1-09-03 (devis) 2023-02-22 13 h 18 - Courriel 3875270 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1-09-03 (bordereau) 2023-02-22 13 h 18 - Téléchargement 3880836 - AO507001 _Addenda n°3 2023-03-01 15 h 26 - Courriel 3882214 - AO507001 _Addenda n°4 2023-03-03 10 h 56 - Courriel 3882217 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R2 (devis) 2023-03-03 11 h 30 - Courriel 3882218 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R2 (bordereau) 2023-03-03 11 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LAURIN, LAURIN (1991) INC. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Isabelle Paquin Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur :	**Commande : (2143932)** 2023-02-02 8 h 48 **Transmission :** 2023-02-02 8 h 48	3867485 - AO507001 _Addenda n°1 2023-02-13 13 h 34 - Courriel 3867490 - SP-2023-03 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-02-13 13 h 35 - Courriel 3867494 - SP-2023-03 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-02-13 14 h 35 - Messagerie 3867510 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2023-02-13 13 h 40 - Courriel

			3867511 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2023-02-13 13 h 40 - Téléchargement 3867519 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution GE et NIV révisé 2023-02-13 19 h 23 - Courriel 3867530 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution MA révisé 2023-02-13 20 h 25 - Messagerie 3867534 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution PE-SL-BC révisé 2023-02-13 13 h 40 - Courriel 3867538 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution SE révisé 2023-02-13 20 h 26 - Messagerie 3875264 - AO507001 _Addenda n°2_Avec report de date d'ouverture 2023-02-22 13 h - Courriel 3875269 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1-09-03 (devis) 2023-02-22 13 h 18 - Courriel 3875270 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1-09-03 (bordereau) 2023-02-22 13 h 18 - Téléchargement 3880836 - AO507001 _Addenda n°3 2023-03-01 15 h 26 - Courriel 3882214 - AO507001 _Addenda n°4 2023-03-03 10 h 56 - Courriel 3882217 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R2 (devis) 2023-03-03 11 h 30 - Courriel 3882218 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R2 (bordereau) 2023-03-03 11 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NÉOLECT INC. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (2143552)** 2023-02-01 13 h 12 **Transmission :** 2023-02-01 14 h 24	3867485 - AO507001 _Addenda n°1 2023-02-13 13 h 34 - Courriel 3867490 - SP-2023-03 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-02-13 13 h 35 - Courriel 3867494 - SP-2023-03 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-02-13 18 h 16 - Messagerie 3867510 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2023-02-13 13 h 40 - Courriel 3867511 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2023-02-13 13 h 40 - Téléchargement 3867519 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution GE et NIV révisé 2023-02-13 20 h 24 - Messagerie 3867530 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution MA révisé 2023-02-13 20 h 26 - Messagerie 3867534 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution PE-SL-BC révisé 2023-02-13 15 h 41 - Messagerie 3867538 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution SE révisé 2023-02-13 20 h 27 - Messagerie

			3875264 - AO507001 _Addenda n°2_Avec report de date d'ouverture 2023-02-22 13 h - Courriel 3875269 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1-09-03 (devis) 2023-02-22 13 h 18 - Courriel 3875270 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1-09-03 (bordereau) 2023-02-22 13 h 18 - Téléchargement 3880836 - AO507001 _Addenda n°3 2023-03-01 15 h 26 - Courriel 3882214 - AO507001 _Addenda n°4 2023-03-03 10 h 56 - Courriel 3882217 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R2 (devis) 2023-03-03 11 h 30 - Courriel 3882218 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R2 (bordereau) 2023-03-03 11 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE 9595 Rue Ignace Brossard, QC, J4Y 2P3	Monsieur Mathieu Beaudoin Téléphone : 450 868-3001 Télécopieur :	**Commande : (2143706)** 2023-02-01 15 h 34 **Transmission :** 2023-02-01 15 h 34	3867485 - AO507001 _Addenda n°1 2023-02-13 13 h 34 - Courriel 3867490 - SP-2023-03 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-02-13 13 h 35 - Courriel 3867494 - SP-2023-03 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-02-13 14 h 56 - Messagerie 3867510 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2023-02-13 13 h 40 - Courriel 3867511 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2023-02-13 13 h 40 - Téléchargement 3867519 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution GE et NIV révisé 2023-02-13 19 h 23 - Courriel 3867530 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution MA révisé 2023-02-13 20 h 25 - Messagerie 3867534 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution PE-SL-BC révisé 2023-02-13 13 h 40 - Courriel 3867538 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution SE révisé 2023-02-13 20 h 27 - Messagerie 3875264 - AO507001 _Addenda n°2_Avec report de date d'ouverture 2023-02-22 13 h - Courriel 3875269 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1-09-03 (devis) 2023-02-22 13 h 18 - Courriel 3875270 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1-09-03 (bordereau) 2023-02-22 13 h 18 - Téléchargement 3880836 - AO507001 _Addenda n°3 2023-03-01 15 h 26 - Courriel 3882214 - AO507001 _Addenda n°4 2023-03-03 10 h 56 - Courriel 3882217 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R2 (devis)

			2023-03-03 11 h 30 - Courriel 3882218 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R2 (bordereau) 2023-03-03 11 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (2144718)** 2023-02-03 9 h 44 **Transmission :** 2023-02-03 9 h 44	3867485 - AO507001 _Addenda n°1 2023-02-13 13 h 34 - Courriel 3867490 - SP-2023-03 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-02-13 13 h 35 - Courriel 3867494 - SP-2023-03 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-02-13 15 h 40 - Messagerie 3867510 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2023-02-13 13 h 40 - Courriel 3867511 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2023-02-13 13 h 40 - Téléchargement 3867519 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution GE et NIV révisé 2023-02-13 19 h 23 - Courriel 3867530 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution MA révisé 2023-02-13 20 h 25 - Messagerie 3867534 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution PE-SL-BC révisé 2023-02-13 13 h 40 - Courriel 3867538 - SP-2023-03 Section VIII - Plans d_exécution SE révisé 2023-02-13 20 h 27 - Messagerie 3875264 - AO507001 _Addenda n°2_Avec report de date d'ouverture 2023-02-22 13 h - Courriel 3875269 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1-09-03 (devis) 2023-02-22 13 h 18 - Courriel 3875270 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R1-09-03 (bordereau) 2023-02-22 13 h 18 - Téléchargement 3880836 - AO507001 _Addenda n°3 2023-03-01 15 h 26 - Courriel 3882214 - AO507001 _Addenda n°4 2023-03-03 10 h 56 - Courriel 3882217 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R2 (devis) 2023-03-03 11 h 30 - Courriel 3882218 - SP-2023-03 Section IV - Formulaire de soumission R2 (bordereau) 2023-03-03 11 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1238848010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division circulation_innovation et mobilier urbain
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb entre le boulevard Gouin et le boulevard Rosemont et des travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 23 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 1 976 161,22 $, taxes incluses (contrat : 1 718 401,06 $; contingences : 257 760,16 $) - Appel d'offres public 507001 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1238848010.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Antoine PAUL
Préposée au budget
Division du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 868-3203

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-27

Julie MOTA
Conseillère budgétaire

Tél : 515 868-3837
Division : Division du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.021

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1237231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension . Dépense totale de 3 432 375,14 $ (contrat: 2 899 000,00 $ + contingences:348 076,94 $ + incidences: 185 298,21 $), taxes incluses. Appel d'offres public 464710 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :
1. d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 899 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 464710;

2. d'autoriser une dépense de 348 076,94 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 185 298,21 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-14 16:06

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1237231008**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension . Dépense totale de 3 432 375,14 $ (contrat: 2 899 000,00 $ + contingences:348 076,94 $ + incidences: 185 298,21 $), taxes incluses. Appel d'offres public 464710 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement et de réhabilitation d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.
Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs états de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire en béton armé (installée en 1949) ainsi que la conduite d'eau secondaire en fonte grise (installée en 1950) dans la rue De Castelnau, aux croisements de la rue De Lanaudière, ont été identifiées par la Direction de la Gestion des Actifs (DGA) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Également, dû à la présence de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, l'arrondissement profite de l'occasion pour procéder à la reconstruction des trottoirs là où requis, avec l'ajout de saillies et de fosses de plantation. La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) financera ces travaux de surface, conséquemment aux travaux de remplacement des conduites.

Des travaux de réhabilitation d'égouts secondaires déjà prévus dans un contrat général ont

également été intégrés dans le présent contrat afin de combiner les travaux et de diminuer la durée des impacts aux citoyens dans le secteur.

Le présent dossier a été initié par la Direction de la Gestion des Actifs pour des travaux de reconstruction d'égout et de conduites d'eau, auxquels sont intégrés des travaux de réhabilitation d'égout et de reconstruction de chaussée et de trottoirs.

La DGA ainsi que la DGIUE ont mandaté la Drection de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du SIRR afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord, seront réalisés sur une distance totale d'environ 1 106 mètres. Ils consistent en:
- la reconstruction d'environ 73 mètres d'égout unitaire de diamètres de 375 mm et 750 mm;
- la reconstruction d'environ 74 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre de 200 mm;
- la réhabilitation par chemisage d'environ 1 015 mètres d'égout unitaire de 600 mm X 900 mm;
- la reconstruction complète de la chaussée (± 1 002 mètres carrés);
- la reconstruction, là où requis des trottoirs (± 325 mètres carrés) et des bordures (± 23 mètres);
- la construction de fosses de plantation (±20 mètres cubes).

Le plan de localisation et des travaux en surface ainsi que la liste de rues pour la réhabilitation de conduites d'égout se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et aux requérants de la DGA et de la DGIUE, lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Contingences, variation de quantités et incidences

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 348 076,94 $ taxes incluses, soit un moyenne pondérée de 12,01 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, d'horticulture, de chloruration de conduite d'eau secondaire, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, incluant les dépenses prévues pour la traçabilité de ces sols. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît en pièce jointe à l'intervention des finances.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 3.1.7 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du présent appel d'offres pour des rues de type 1. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,05 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 3,9 %, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) (1)	**TOTAL** (taxes incluses)
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	2 899 000,00 $	348 076,94 $	3 247 076,94 $
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	3 510 000,00 $	421 551,00 $	3 931 551,00 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 791 220,50 $	335 225,58 $	3 126 446,08 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			107 799,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			3,9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			611 000,00 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			21,1 %

(1) Pour fins de présentation, le pourcentage de contingences calculé à partir de la soumission du plus bas soumissionnaire a été utilisé pour calculer les contingences reliées aux autres prix soumis

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des deux (2) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable de 3,9 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC). La majorité de cet écart est concentrée dans les sous-projets de « RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE ».

De plus, un écart de 21,1 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme (Insituform Technologies Limited) et la deuxième soumission conforme (Les Entreprises

Michaudville inc.).

- La majorité de cet écart, soit 10,18% est concentrée dans les différents articles du sous-projet « RÉHAB. EGOUT SEC.». Il est à noter que la somme des prix soumis par le deuxième plus bas soumissionnaire (Les Entreprises Michaudville inc.) est aussi 9,28% plus élevé que ceux de l'estimation de soumission.
- L'écart résiduel de 10,92 % est réparti dans les autres articles de la soumission.

Sur la base de l'analyse des soumissions reçues et considérant le contexte décrit plus haut, la DGPEC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 2 000 000 $. De plus, il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Insituform Technologies Limited dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 3 432 375,14 $, taxes incluses, comprenant:
- un contrat avec Insituform Technologies Limited pour un montant de 2 899 000,00 $ taxes incluses;
- plus des contingences 348 076,94 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 185 298,21 $ taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 3 134 216,01 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:

La répartition du coût net de ristournes sera assumée comme suit :

Portion Service de l'eau - DGA

Un montant maximal de 2 938 345,11 $ net de ristourne lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale sera assumé par la ville centrale pour les travaux sur les conduites d'eau et d'égout, lequel est financé par le règlement d'emprunt 21-011 – « Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout CM21 0194 ». Cette dépense est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant ainsi aucune charge aux contribuables.

Portion Service infrastructures du réseau routier - DGIUE

Un montant maximal de 195 870,90 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-012 – « Travaux aménagement rues sur réseau local VDM CM 19 0227 ».

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $)

Projet / Programme	2023	2024	Total
Projet: 55863 - Programme d'aménagement de rues - Local	196	0	196
Programme 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	2 938	0	2 938
TOTAL	**3 134**	**0**	**3 134**

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences et le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Deux écoles se trouvent à proximité des travaux qui sont programmés durant la période des vacances scolaires pour des raisons de sécurité et advenant le cas où l'octroi est reporté à une date ultérieure, cette période serait dépassée.
Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 17 mai 2023, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document "Principes de gestion de la mobilité".

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates Visées:
Commission permanente sur l'examen des contrats : Avril 2023

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par l'instance décisionnelle visée
Début des travaux : Mai 2023
Fin des travaux : Août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Olivier BARTOUX, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
France L LEGAULT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Olivier BARTOUX, 3 mars 2023
Hermine Nicole NGO TCHA, 3 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingenieur(e)

Tél : 514 346-4398
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-03

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 217-3923
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2023-03-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
directeur(-trice) de service - infrastructures du reseau routier et transports
Tél :
Approuvé le : 2023-03-14

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 464710 — No du GDD : 1237231008

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord dans l'arrondissement de VSE

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 / 1 / 2023 — Ouverture originalement prévue le : 16 / 2 / 2023

Ouverture faite le : 16 / 2 / 2023 — Délai total accordé aux soumissionnaire : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
7 / 2 / 2023	Ajout d'une modification sur l'ajustement du prix du bitume dans le DTSI-V	0,00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 29

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 17 / 5 / 2023

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	2 899 000,00
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	3 510 000,00

Estimation	**interne**	2 791 220,50

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **3,9%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **21,1%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
OQLF		X	AMP		X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RBQ		X	Revenu Qc		X	
RENA		X				

Recommandation

Nom du soumissionnaire : INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 2 899 000,00

Montant des contingences ($) : 12,0% — 348 076,94

Montant total du contrat (incluant les contigences) ($) : 3 247 076,94

Montant des incidences ($) : 185 298,21

Date prévue de début des travaux : 15 / 5 / 2023 — Date prévue de fin des travaux : 28 / 8 / 2023

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1237231008
Unité administrative responsable : *SIRR , Direction des infrastructures , Division de la conception des projets*
Projet : *464710 - Travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord dans l'arrondissement de VSE.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- *Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'**habitation salubre, adéquate et abordable;***
- *Priorité 18 : Assurer la **protection et le respect des droits humains** ainsi que **l'équité** sur l'ensemble du territoire;*
- *Priorité 20 : Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole.*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :

1. Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services par la mise en place d'un plan de gestion des actifs.

2. Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de distribution d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.

3. Anticiper les bris par des analyses d'ingénierie reconnues dans le domaine.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Plan de localisation

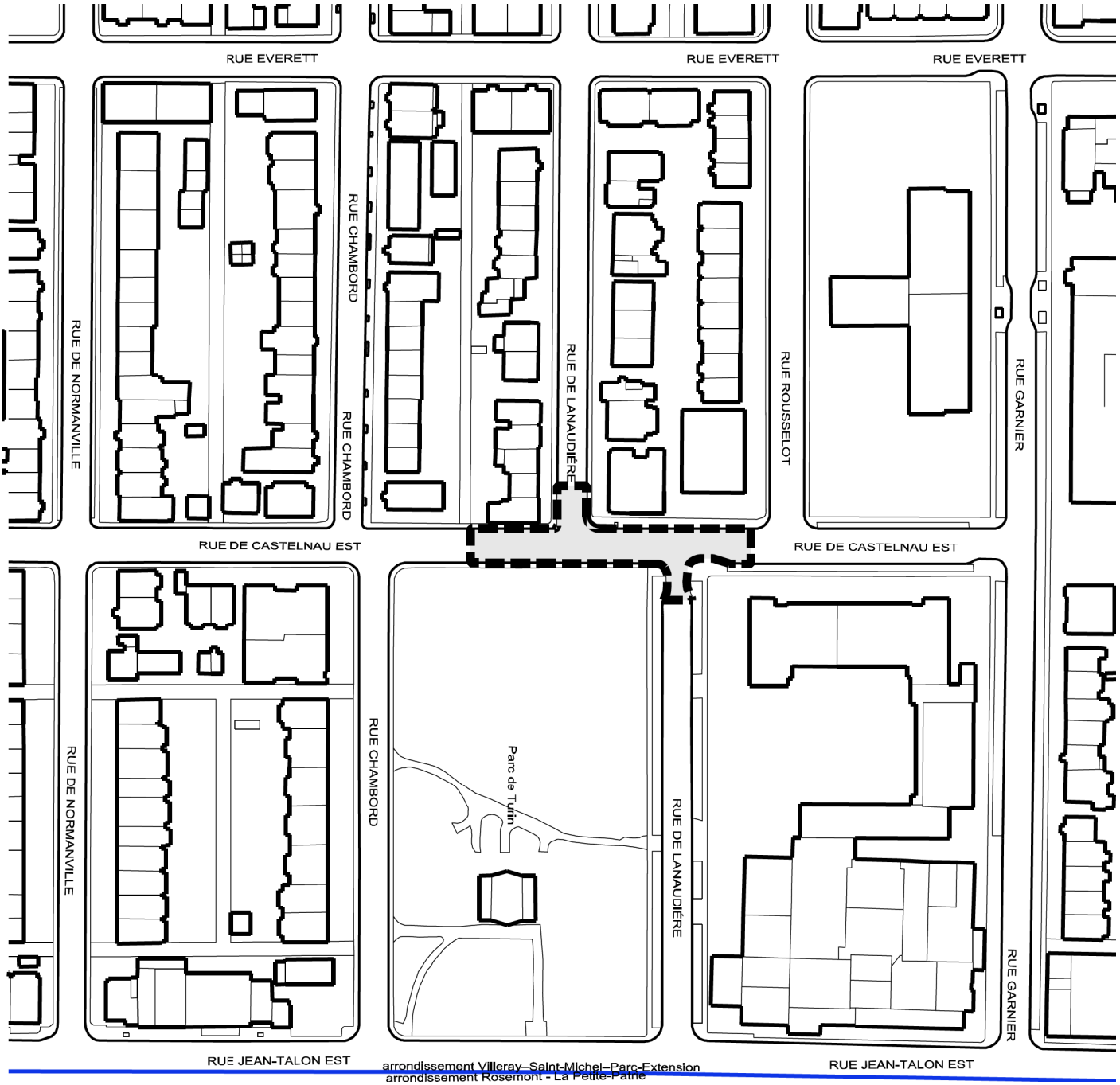

Légende Éléments existants

Eau :
- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques :
- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Regard gazoduc
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés
- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- DF.,C, Début-Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.
- Début,B. / Fin,B. Début, Fin de bordures
- Bollard

Légende Éclairage
- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

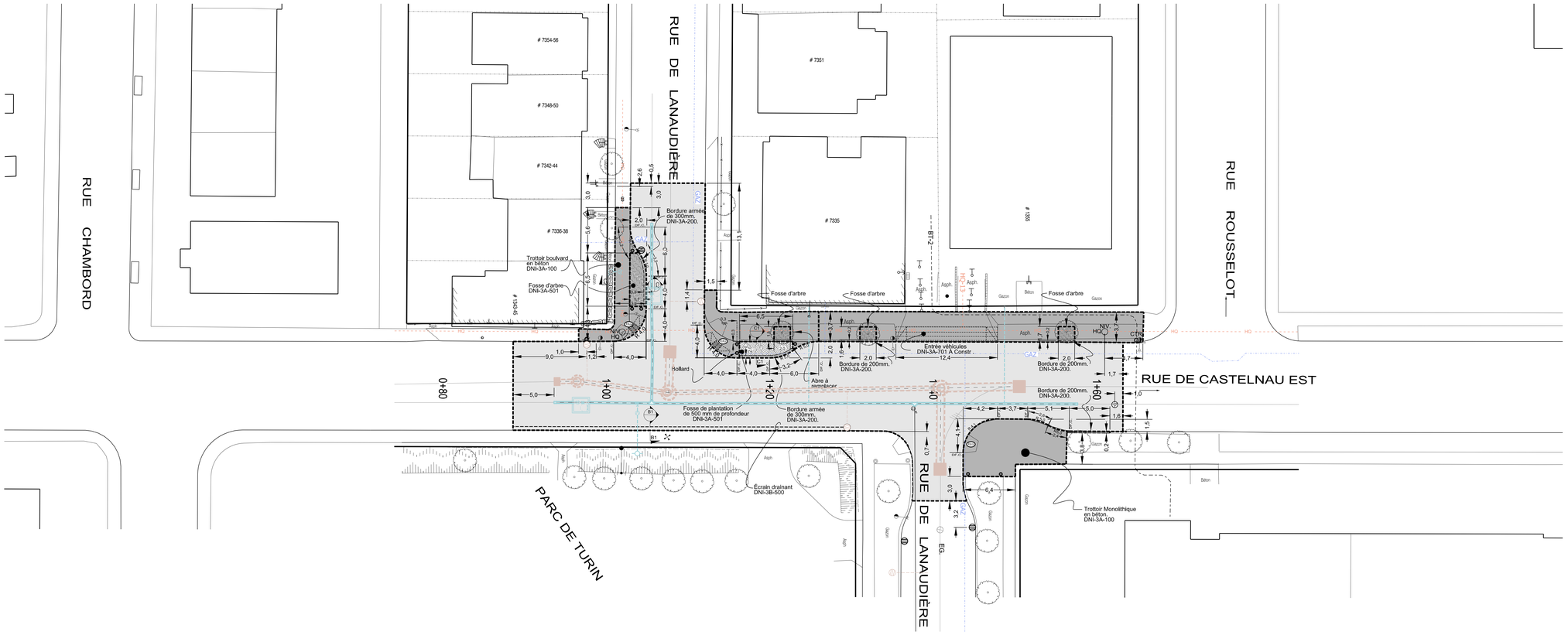

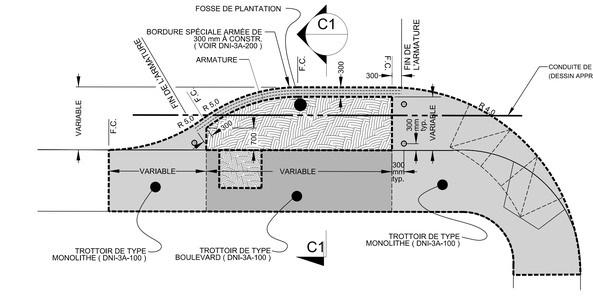

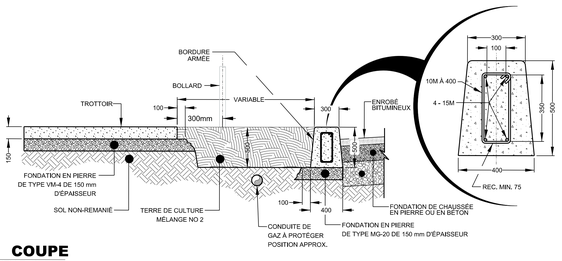

C1 **COUPE**
ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION SANS TROTTOIR STRUCTURALE DANS UNE SAILLIE — F_{B1}

VOIR LES COTES SONT INDIQUÉES SUR LE PLAN

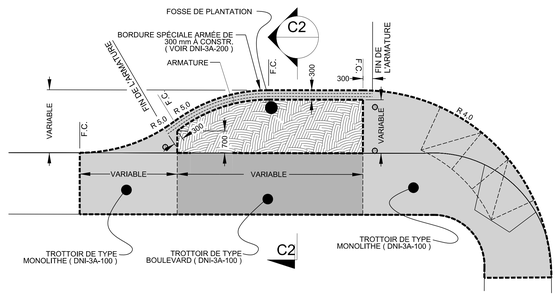

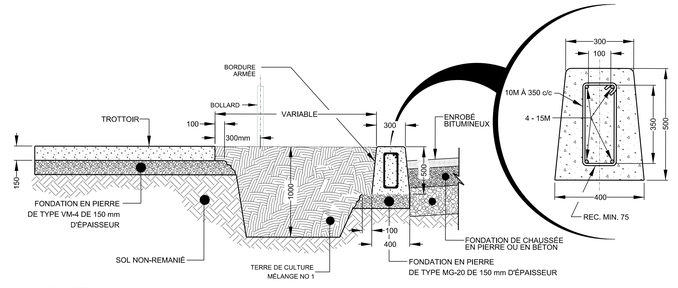

C2 **COUPE**
ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION SANS TROTTOIR STRUCTURALE DANS UNE SAILLIE — F_{B1}

VOIR LES COTES SONT INDIQUÉES SUR LE PLAN

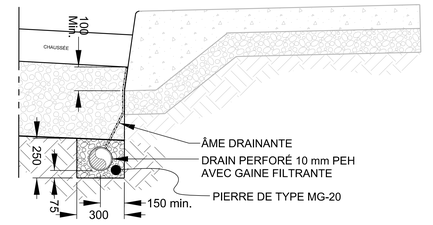

B1 **ÉCRAN DRAINANT COUPE TYPE**
ÉCHELLE= Aucune

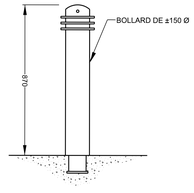

DÉTAIL - BOLLARD TYPE
ÉCHELLE= Aucune

Technique (s) :

RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE FLEXIBLE

- GÉOTEXTILE DE RENFORCEMENT;
- FONDATION GRANULAIRE INFÉRIEURE DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 mm ;
- FONDATION GRANULAIRE SUPÉRIEURE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR ;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H -28 de 60 mm
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m² ;
- COUCHE DE ROULEMENT EC-10, 3B, 2, PG 64H -28 de 40 mm D'ÉPAISSEUR

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 66KM110
Chambord / Everett
ALTITUDE: 56,313 m (CGVD28)
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83(SCRS).

Plan de localisation

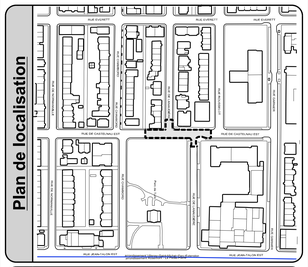

Références

Plan d'arpentage:	464710_RL_De Castenau_210016-scrs_R00_ 2021-07-16
Plan EGA:	464710-PL-EA-Castelnau-F01
Plan BC:	-
Plan géométrie:	151-07782-00-50

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Ajustement de cadre ajustable
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer
- +REP. — À réparer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2023 /01/ 10	Émis pour appel d'offre	Alain Beaudet.Ing.
B	2022 /12/ 14	Émis pour commentaire 100%	Alain Beaudet.Ing.
A	2022 /10/ 19	Émis pour commentaire 50%	Alain Beaudet.Ing.

Intervenants

Montréal

Division de la conception des travaux
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Élaboré par:
- Aâli Rahem, Ag. tech. — (RELEVÉ TERRAIN) 2022 / 10 / 06
- Rima Petraki, dess. — (MISE EN PLAN) 2022 / 10 / 21
- — AAAA / MM / JJ

Vérifié

Préparé par: Alain Beaudet.Ing.

Sceau de l'ingénieur(e): Alain Beaudet 114035 — 2022-10-13

Original signé le:

Projet:

RUE DE CASTELNAU EST

Rue de Lanaudière à la rue de Lanaudière

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel - Parc extension**

Nature des travaux: **Travaux de voirie**

Titre du plan:

Construction de saillies, de fosses de plantation et reconstuction de trottoirs et de chaussée

Ch. 0+80 @1+60

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200 (0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres))

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
464710	PL-VO-01	1/1	000	1

Montréal

Division de la Conception des Travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

Date : 2022-11-24
Révision : 0
Chef de projet : Félix Pronovost, ing.

TABLEAU DE QUANTITÉS PAR RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Appel d'offres : 464710

# Plan	Rév.	# dossier DRE	Rue	De	À	Type de chaussée	Conduite à réhabiliter												
							Diamètre 225 mm (m)	Diamètre 300 mm (m)	Diamètre 375 mm (m)	Diamètre 450 mm (m)	Diamètre 525 mm (m)	Diamètre 600 mm (m)	Diamètre 675 mm (m)	Diamètre 750 mm (m)	Diamètre 600x900 mm (m)	Diamètre 900 mm (m)	Diamètre 1050 mm (m)	Diamètre 1200 mm (m)	Diamètre 900x1350 mm (m)
Arrondissement : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension																			
VSE-EG-2023-13	0	-	**De Castelnau Est, rue**	De Lanaudière, rue	Garnier, rue	Mixte									110				
VSE-EG-2023-24	0	-	**Garnier, rue**	Everett, rue	Villeray, rue	Mixte									375				
VSE-EG-2023-32A	0	-	**Chambord, rue**	De Castelnau Est, rue	Everett, rue	Mixte									150				
VSE-EG-2023-32B	0	-	**Chambord, rue**	Everett, rue	Villeray, rue	Mixte									380				
						Total :	0	0	0	0	0	0	0	0	1015	0	0	0	0
						Total des conduites à réhabiliter :	**1015**												

Montréal

SOUMISSION 464710 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord dans l'arrondissement de VSE

Rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord	Les travaux sont répartis en 4 phases et une phase préparatoire.
	
	Délai : 15 semaines - 2023
	
	Les phases 0 et 1 seront réalisées au sein des mêmes fermetures de voie.
	
	PHASE 0 (préparatoire) : Installation du réseau d'eau temporaire sur la rue De Castelnau Est en vue de la réalisation des travaux de la phase 1.
	
	PHASE 1 : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue De Castelnau Est, de la rue De Lanaudière à la rue De Lanaudière
	
	Horaire de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h / Samedi et dimanche de 9h à 17h
	
	Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à :
	- Fermer complètement la rue De Castelnau Est entre la rue Chambord et la rue Garnier avec maintien de la circulation locale seulement entre les rues Rousselot et Garnier;
	- Fermer complètement la rue De Lanaudière entre la rue Everett et la rue Jean-Talon Est avec maintien de la circulation locale seulement;
	
	PHASE 2 : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur la rue De Castelnau Est entre la rue De Lanaudière et la rue Garnier
	
	Horaire de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h / Samedi et dimanche de 9h à 17h
	
	Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à :
	- Travaux d'excavation de la cheminée d'accès
	  o Fermer complètement la rue De Castelnau Est entre la rue De Lanaudière et la rue Garnier avec maintien de la circulation locale seulement;
	- Travaux d'inspection, de chemisage et de nettoyage
	  o Fermer complètement la rue De Castelnau Est en direction est entre la rue Chambord et la rue Garnier avec maintien de la circulation locale seulement;
	
	Pour les phases suivantes, l'Entrepreneur doit maintenir la circulation locale en tout temps dans ses fermetures.
	
	PHASE 3A et 3B : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur la rue Garnier entre la rue Everett et la rue Villeray)
	
	Horaire de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h / Samedi et dimanche de 9h à 17h
	
	3A - Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à :
	- Fermer complètement la rue Garnier entre la rue De Castelnau Est et la rue L.-O.-David;
	- Fermer la direction est de la rue De Castelnau Est entre les rues De Lanaudière et Garnier;
	- Fermer complètement la rue Everett en direction est entre les rues Rousselot et Garnier;
	
	3B - de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à :
	- Fermer complètement la rue Garnier entre la rue Everett et la rue Villeray;
	- Fermer complètement la rue L.-O.-David entre la rue Fabre et la rue Garnier;
	- Fermer complètement la rue Villeray en direction est entre la rue De Lanaudière et la rue Fabre;

	PHASE 4A : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur la rue Chambord entre la rue De Castelnau Est et la rue Everett **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h / Samedi et dimanche de 9h à 17h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à : - Fermer complètement la rue Chambord entre la rue De Castelnau Est et la rue Villeray; - Fermer complètement la rue De Castelnau Est entre les rues Normanville et De Lanaudière; **PHASE 4B** : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur la rue Chambord entre la rue Everett et la rue Villeray **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h / Samedi et dimanche de 9h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à : - Travaux d'excavation de la cheminée d'accès o Fermer complètement la rue Villeray entre la rue Normanville et la rue De Lanaudière o Fermer complètement la rue Chambord entre la rue Everett et la rue Villeray - Travaux d'inspection, de chemisage et de nettoyage o Fermer complètement la rue Chambord entre la rue De Castelnau Est et la rue Villeray o Fermer complètement la rue Everett entre la rue Normanville et la rue De Lanaudière
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M); - Prévoir la mise en place d'un corridor temporaire pour les cyclistes dans une fermeture ou la mise en place d'une chaussée désignée au niveau des voies de circulation ouvertes, lorsqu'une voie cyclable est fermée par les travaux. - Interdire le stationnement sur rue à la hauteur des travaux; - L'Entrepreneur doit prévoir la relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents SRRR.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 12 mai 2020

INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
A/S MONSIEUR NICOLAS SAUVÉ
5743, 68 AVE NW
EDMONTON (AB) T6B 3P8

N° de décision : 2020-DAMP-1432
N° de client : 2700007934

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

INSITUFORM CANADA	INSITUFORM CANADA LIMITÉE
INSITUFORM QUÉBEC	TECHNOLOGIES INSITUFORM

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **11 mai 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 464710

Date de publication : 2023-01-23
Date d'ouverture : 2023-02-16

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	9200-2088 QUÉBEC INC.
2	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
3	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
4	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
5	LES ENTREPRISES COGENEX INC.
6	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
7	SERVICES INFRASPEC INC.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1237231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension . Dépense totale de 3 432 375,14 $ (contrat: 2 899 000,00 $ + contingences:348 076,94 $ + incidences: 185 298,21 $), taxes incluses. Appel d'offres public 464710 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1237231008 SIRR.xls

Info comptable GDD 1237231008 DGA.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

Florentina Iluita
Préposée au budget - PDS Développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-10

Anna CHKADOVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0000

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.021

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1237231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension . Dépense totale de 3 432 375,14 $ (contrat: 2 899 000,00 $ + contingences:348 076,94 $ + incidences: 185 298,21 $), taxes incluses. Appel d'offres public 464710 - 2 soumissionnaires.

Rapport_CEC_SMCE237231008.pdf

Dossier # :1237231008

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 17 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237231008

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 3 432 375,14 $ (contrat : 2 899 000,00 $ + contingences : 348 076,94 $ + incidences : 185 298,21 $), taxes incluses. Appel d'offres public 464710 - 2 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE237231008

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 3 432 375,14 $ (contrat: 2 899 000,00 $ + contingences : 348 076,94 $ + incidences : 185 298,21 $), taxes incluses. Appel d'offres public 464710 - 2 soumissionnaires

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté ce contrat pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Ils ont expliqué que le remplacement des conduites sous la rue De Castelnau, à l'intersection de la rue De Lanaudière a été identifié comme prioritaire et que l'arrondissement profitera de ces travaux pour procéder à la reconstruction des trottoirs ainsi qu'à l'ajout de saillies et de fosses de plantation. La Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines a souligné avoir été mandatée pour préparer les documents d'appel d'offres et réaliser les travaux.

Après avoir présenté le plan de localisation des travaux, les invités ont passé en revue les étapes de l'appel d'offres, publié du 23 janvier au 16 février 2023. Sur les sept preneurs de cahiers des charges, deux ont déposé une soumission, dont *Insituform Technologies Limited*. L'analyse des soumissions montre un écart de 21,1 % entre l'adjudicataire et le deuxième soumissionnaire. La moitié de cet écart se situe dans la réhabilitation des égouts et l'écart résiduel est réparti à travers les autres articles du bordereau.

L'écart entre le prix soumis par l'adjudicataire et l'estimation des professionnels internes étant de 3,9 % et la soumission présentée par *Insituform technologies Limited* étant conforme, les responsables ont recommandé d'aller de l'avant avec l'octroi de ce contrat.

Les explications ayant été bien éclairantes, la Commission remercie les ressources de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier pour leur présentation.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237231008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.022

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1238848006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division circulation_innovation et mobilier urbain
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction N.R.C Inc., pour la réalisation des travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 383 795,63 $, taxes incluses (contrat : 319 829,69 $; contingences : 63 965,94$) - Appel d'offres public 507101 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 319 829,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507101;

2. d'autoriser une dépense de 63 965,94 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-31 13:48

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1238848006**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division circulation_innovation et mobilier urbain
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction N.R.C Inc., pour la réalisation des travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 383 795,63 $, taxes incluses (contrat : 319 829,69 $; contingences : 63 965,94$) - Appel d'offres public 507101 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins en lien avec les feux de circulation sont en perpétuelle évolution. La Ville doit constamment mettre à jour ses infrastructures de feux de circulation afin de maintenir la pérennité des équipements installés et d'assurer un niveau optimal dans la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable. Il est important de souligner que les interventions prévues au présent contrat impliquent l'ajout systématique de têtes de feux pour piétons afin d'assurer des déplacements actifs sécuritaires, tel que prévu au Guide de conception des feux pour piétons de la Ville de Montréal. Ce contrat répond à l'engagement de réviser le mode de protection des piétons, débuté en 2020, pour l'ensemble des feux de circulation du territoire de la Ville et ce, à raison d'un minimum de 250 intersections par année, sur une période maximale de 8 ans. Il répond également aux besoins de maintien d'actifs des équipements de feux de circulation ainsi que de leurs infrastructures.

Les interventions aux feux de circulation ont pour objectifs de :

- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons, pour les personnes vulnérables et pour les cyclistes;
- Soutenir les efforts déployés en sécurité routière dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» par la modification de la signalisation lumineuse;
- Modifier les feux de circulation dans le cadre de réaménagements de rues effectués par la Ville;
- Favoriser un transfert modal des usagers de la route vers le transport collectif par l'implantation de mesures préférentielles aux feux de circulation pour les bus;
- Prévenir la désuétude des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Dans le but d'effectuer la mise à niveau des feux de circulation, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a procédé à l'appel d'offres 507101. Cet appel d'offres a été publié pendant une période de 23 jours, soit du 16 janvier 2023 au 9 février 2023, sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours, soit jusqu'au 9 juin 2023.

Un addenda en lien avec cet appel d'offres à été publié :

1. Addenda 1, publié le 25 janvier 2023 : Ajout de nouveaux documents et réponses aux questions des preneurs du cahier de charges.

Le programme de maintien et d'amélioration de l'actif de feux de circulation est considéré comme un programme d'envergure récurrent, il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets/programmes d'envergure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 1800 - 9 novembre 2022- Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 13 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale : 364 894,46 $, taxes incluses (contrat : 304 078,72 $; contingences : 60 815,74 $) - Appel d'offres public 475925 - (2 soumissionnaires).
CE22 1126 - 6 juillet 2022- Accorder un contrat à Construction N.R.C Inc., pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 25 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 478 683,74 $, taxes incluses (contrat : 398 902,89 $ + contingences : 79 780,58 $) - Appel d'offres public 475924 - (3 soumissionnaires).

CE22 0919 - 1er juin 2022 - Accorder un contrat à Construction N.R.C. Inc., pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 377 145,00 $, taxes incluses (contrat : 314 287,50 $ + contingences : 62 857,50 $) - Appel d'offres public 475921 - (3 soumissionnaires).

CE22 0649 - 20 avril 2022- Accorder un contrat à Construction N.R.C Inc., pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 15 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 316 124,84 $, taxes incluses (contrat : 263 437,37 $ + contingences : 52 687,47 $) - Appel d'offres public 475917 - (3 soumissionnaires).

CE22 0481 - 30 mars 2022- Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale : 402 832,26 $, taxes incluses (contrat : 335 693,55 $; contingences : 67 138,71 $) - Appel d'offres public 475914 - (3 soumissionnaires).

CE22 0280 - 23 février 2022- Accorder un contrat à Construction N.R.C. Inc., pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 25 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale : 351 688,04 $, taxes incluses (contrat : 293 073,37 $; contingences : 58 614,67 $) - Appel d'offres public 475910 - (3 soumissionnaires).

CM22 0228 - 21 février 2022 - Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation**.**

DESCRIPTION

En vue d'améliorer la sécurité des usagers à 20 intersections (voir liste en pièce jointe), le présent contrat de travaux électriques de signalisation lumineuse comprend, là où requis, des modifications telles que :

- L'implantation du Guide piéton (avancement : 44,7% au 1er janvier 2023);
- L'ajout de signaux sonores à l'intersection Avenue Belgrave / Saint-Jacques;
- L'installation de feux prioritaires dans le cadre des mesures préférentielles pour autobus.

Des contingences représentant 20 % de la valeur du contrat, doivent être ajoutées à ce montant, entre autres, pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements :

- Déplacer des coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués;
- Effectuer des thermographies additionnelles dans les puits d'accès, si nécessaire;
- Couvrir les coûts pour une variation mineure de quantité au bordereau;
- Effectuer des tests additionnels pour calibrer les détecteurs véhiculaires au besoin.

JUSTIFICATION

Sur un total de 6 preneurs du cahier de charges, 4 firmes ont déposé une soumission conforme, soit dans une proportion de 66,7%. La liste des preneurs du cahier de charges et le tableau des résultats de l'appel d'offres sont fournis en pièces jointes.

Soumissions conformes	**Prix soumis (taxes incluses)**	**Contingences de 20 % (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Construction N.R.C. Inc.	319 829,69 $	63 965,94 $	383 795,63 $
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	348 924,30 $	69 784,86 $	418 709,16 $
LAURIN, LAURIN (1991) Inc.	461 838,59 $	92 367,72 $	554 206,31 $
NÉOLECT INC.	874 273,84 $	174 854,77 $	1 049 128,61 $
Dernière estimation réalisée ($)	492 962,35 $	98 592,47 $	591 554,82 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			-207 759,19 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-35,1 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			34 913,53 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			9,1 %

L'estimation de contrôle a été réalisée à l'interne par la Division innovation et gestion des déplacements (DIGD).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de contrôle est de -207 759,19 $ ce qui correspond à -35,1 %. Cet écart est favorable à la Ville et s'explique par une stratégie d'affaire agressive de l'adjudicataire qui voudrait gagner ses premiers contrats de l'année dans le but de retenir sa main-d'œuvre. Cela s'explique aussi par le peu de complexité que présente ce contrat et par l'expérience de l'entrepreneur à travers plusieurs contrats similaires des années précédentes. Afin de diminuer significativement ses coûts de mobilisation, de maintien de circulation et de main-d'œuvre, l'adjudicataire adopte un calendrier condensé afin de réaliser les travaux dans des délais très courts.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 34 913,53 $ est tout à fait acceptable.

Lors de l'analyse des soumissions par la DGPEC, les prix de soumission et l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. L'adjudicataire recommandé possède une autorisation de l'AMP valide et qui viendra à échéance le 22 janvier 2026 (voir pièce jointe).

Pour les 2 plus basses soumissions, les validations suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Les soumissionnaires ont déposé une attestation valide de Revenu Québec (RQ) avec la soumission;
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- Les soumissionnaires ne figurent pas sur le registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au règlement sur la gestion contractuelle.

L'évaluation du risque pour ce contrat d'exécution de travaux, dont la dépense nette est inférieure à 1 000 000 $, n'ayant pas identifié un risque significatif (voir pièce jointe), il n'est pas requis d'effectuer l'évaluation du rendement de l'adjudicataire et ce, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-22-001 du 31 mars 2022).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale en lien avec ce dossier est de 383 795,63$ (taxes incluses), incluant le contrat de 319 829,69$ et des contingences de 63 965,94 $. Elle sera assumée comme suit :

- un montant maximal de 350 456,57 $ (net de ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 22-008 Achat et Installation équipements pour gestion des feux de circulation CM22 0228.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Programme	2023	2024	Ultérieur	TOTAL
59000 – Programme de maintien et amélioration des feux de circulation	351	0	0	351
Total	351	0	0	351

Les dépenses liées à ce contrat sont sans impact sur le budget de fonctionnement.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir les détails dans la Grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la possibilité d'accorder ce contrat pour améliorer les feux de circulation, il serait difficile d'atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du mode de protection des piétons à 250 intersections par année et de l'approche «Vision Zéro» en sécurité routière. En effet, l'installation des feux pour les piétons et des feux prioritaires pour autobus pourrait être retardée. Les impacts sur la sécurité et la mobilité seraient importants pour les usagers, notamment les plus vulnérables. D'autre part, un retard dans les interventions aux feux de circulation aurait un impact négatif sur l'état général de l'actif des feux de circulation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 avril 2023;

- Réalisation des travaux : 1er mai au 29 juillet 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Amelie Josian ONGMAHAN BEHALAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 22 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokrane AMIRECHE
Ingénieur

Tél : 514 686-4738
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-22

Jonathan HAMEL-NUNES
chef(fe) de division - innovations et gestion des déplacements

Tél : 438 989-5036
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hugues BESSETTE
directeur(-trice) - projets d'amenagement urbain
Tél : 514 229-6223
Approuvé le : 2023-03-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
Directrice de service

Tél :
Approuvé le : 2023-03-31

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1238848006**
Unité administrative responsable : **Division de l'innovation et gestion des déplacements**
Projet : **Accorder un contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*x*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Réduction des émissions de GES (action 1);
2. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable, abordables et accessibles (action 3);
3. Consolider le filet social, [...] et des infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (action 9)
4. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire (action 18)
5. Offrir de milieux de vie sécuritaires et de qualité (action 19)

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Rendre facilement accessibles les bornes de recharge des véhicules électriques offre un indicatif pour effectuer des déplacements à l'aide d'un véhicule électrique plutôt qu'avec un véhicule à essence.
2. Les mesures priorisant les autobus permettent d'améliorer l'offre de transport en commun aux usagers et d'augmenter le service étant donné que les déplacements sont plus faciles et plus fluides..
3. Assurer la sécurité de tous les individus, y compris les groupes les plus vulnérables et ce, sur l'ensemble du territoire équitablement. Réduire les disparités observables au niveau de la sécurité des piétons entre les différentes zones de la Ville.
4. **a.** Favoriser l'accès équitable et le droit à la mobilité de tous les individus et groupes d'individus;

   b. Favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité aux intersections.

5. Assurer que le passage de tous les types d'usagers aux intersections est sécurisé par l'ajout de signaux pour piétons et par l'augmentation des temps pour traverser.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x x	x x	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		x	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? 1. Plan climat 2020-2030 (action 11) : a. Les feux de circulation font partie du développement et du transport actifs, notamment par l'intégration de feux pour autobus ou encore l'intégration de feux pour piétons et cyclistes aux intersections. 2. Stratégie pour une vie résiliente (action 18) : a. Les feux de circulation sont partie prenante des solutions de mobilité intelligente au quotidien et en urgence puisqu'il permettent de réguler la circulation		x	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? Les individus les plus vulnérables qui se déplacent à pied ont souvent besoin de plus de temps et d'aménagements spécialisés pour traverser les intersections. Par la mise aux normes de feux de circulation, les déplacements des individus les plus vulnérables sont sécurisés, ce qui leur permet de maximiser leur mobilité.	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 507101 — No du GDD : 1238848006

Titre de l'appel d'offres : SP-2023-04 Travaux électriques de signalisation lumineuse (20 projets)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 16 / 1 / 2023 — Ouverture originalement prévue le : 9 / 2 / 2023

Ouverture faite le : 9 / 2 / 2023 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 67

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 9 - 6 - 2023

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total $
CONSTRUCTION N.R.C. INC.	319 829,69
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	348 924,30
LAURIN, LAURIN (1991) INC.	461 838,59
NÉOLECT INC.	847 273,84

Estimation	**interne**	492 962,35	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation		**(173 132,66)**	**-35,1%**
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse		**29 094,61**	**9,1%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK
OQLF	☐	X	AMP	☐	X
RBQ	☐	X	Revenu Qc	☐	X
RENA	☐	X			

Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

No Contrat	SP-2023-04		
No GDD	1238848006		
No d'intersection	**rue1**	**rue2**	**Arr**
5	Cavendish	Fielding	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
207	Église	Saint-Patrick	Sud-Ouest
519	Bernard	Saint-Urbain	Plateau Mont-Royal
539	Mont-Royal	Saint-Laurent	Plateau Mont-Royal
551	Rachel	Saint-Urbain	Plateau Mont-Royal
1209	Meilleur	Sauvé	Ahuntsic - Cartierville
1225	Gouin	Miséricorde	Ahuntsic - Cartierville
1335	81 e Avenue	Notre-Dame	Rivières-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
1394	Garnier	Jean-Talon	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
1414	Atwater	1588 Atwater Forum Pepsi	Ville-Marie
1416	Saint-Patrick	Thomas-Keefer	Sud-Ouest
1453	86 e Avenue	Antoine-Chaudillon/Notre-Dame	Rivières-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
1529	Industriel	Tricentenaire	Rivières-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
2167	Garnier	Saint-Grégoire	Plateau Mont-Royal
2523	Forsyth	Tricentenaire	Rivières-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
3097	Belgrave	Saint-Jacques	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
3853	Bélanger	Boyer	Rosemont - Petite-Patrie
4005	55 e Avenue	François-Cusson	Lachine
4582	Durocher	Van Horne	Outremont
7708	83e avenue	Antoine-Chaudillon/Notre-Dame	Rivières-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 23 janvier 2023

CONSTRUCTION N.R.C. INC.
A/S MONSIEUR YVES COHONNER
160, RUE DESLAURIERS
SAINT-LAURENT (QC) H4N 1V8

N° de décision : 2023-DAMP-1182
N° de client : 2700018673
N° d'entreprise du Québec : 1149495146

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CONSTRUCTION N.R.C. INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **22 janvier 2026**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

Liste des commandes

Numéro : 507101
Numéro de référence : 1679426
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SP-2023-04 Travaux électriques de signalisation lumineuse (20 projets)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BRUNEAU ELECTRIQUE INC. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	Monsieur Eric Bruneau Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	**Commande : (2134643)** 2023-01-17 8 h 42 **Transmission :** 2023-01-17 8 h 42	3857149 - AO507101 _Addenda n°1 2023-01-27 13 h 58 - Courriel 3857168 - SP-2023-04 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-01-27 13 h 59 - Courriel 3857175 - SP-2023-04 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-01-27 18 h 35 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSTRUCTION N.R.C. INC. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (2134731)** 2023-01-17 9 h 53 **Transmission :** 2023-01-17 9 h 53	3857149 - AO507101 _Addenda n°1 2023-01-27 13 h 58 - Courriel 3857168 - SP-2023-04 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-01-27 13 h 59 - Courriel 3857175 - SP-2023-04 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-01-27 18 h 36 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ÉLECTRICITÉ GRIMARD INC. 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	Monsieur Jacques Grimard Téléphone : 418 549-0745 Télécopieur : 418 545-7942	**Commande : (2135562)** 2023-01-18 10 h 58 **Transmission :** 2023-01-18 10 h 58	3857149 - AO507101 _Addenda n°1 2023-01-27 13 h 58 - Courriel 3857168 - SP-2023-04 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-01-27 13 h 59 - Courriel 3857175 - SP-2023-04 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-01-27 18 h 37 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LAURIN, LAURIN (1991) INC. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Sophie Laurin Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur :	**Commande : (2134922)** 2023-01-17 12 h 54 **Transmission :** 2023-01-17 12 h 54	3857149 - AO507101 _Addenda n°1 2023-01-27 13 h 58 - Courriel 3857168 - SP-2023-04 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-01-27 13 h 59 - Courriel 3857175 - SP-2023-04 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-01-27 18 h 37 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NÉOLECT INC. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (2134138)** 2023-01-16 11 h 28 **Transmission :** 2023-01-16 12 h 38	3857149 - AO507101 _Addenda n°1 2023-01-27 13 h 58 - Courriel 3857168 - SP-2023-04 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-01-27 13 h 59 - Courriel 3857175 - SP-2023-04 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-01-27 18 h 36 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (2134774)** 2023-01-17 10 h 26 **Transmission :** 2023-01-17 10 h 26	3857149 - AO507101 _Addenda n°1 2023-01-27 13 h 58 - Courriel 3857168 - SP-2023-04 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-01-27 13 h 59 - Courriel 3857175 - SP-2023-04 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-01-27 18 h 36 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1238848006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division circulation_innovation et mobilier urbain
Objet :	Accorder un contrat à Construction N.R.C Inc., pour la réalisation des travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 383 795,63 $, taxes incluses (contrat : 319 829,69 $; contingences : 63 965,94$) - Appel d'offres public 507101 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD_1238848006.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Amelie Josian ONGMAHAN BEHALAL
Préposé(e) au budget
Tél : xxx-xxx-xxxx

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-27

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.023

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239057001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 289 737 $, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG22 0038), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 $ à 531 184,50 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingence : 48 289,50 $).

Il est recommandé:

1. d'exercer l'option de prolongation de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 289 737 $, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG22 0038), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 $ à 531 184,50 $, taxes incluses;

2. d'autoriser une dépense de 48 289,50 $, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-22 17:43

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1239057001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 289 737 $, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG22 0038), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 $ à 531 184,50 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingence : 48 289,50 $).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au coeur de la *«Cité administrative historique»* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «*LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode *« Gérance de construction »* : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La réouverture complète de l'hôtel de ville est prévue pour la fin de l'année 2023.

Approche proposée

Afin de répondre aux besoins immédiats du chantier, il est nécessaire de recruter une ressource expérimentée en coordination de chantier pour supporter le chargé de projet de la Ville, étant donné la complexité de ce projet en gérance de construction et du nombre élevé de contrats. Une présence accrue sur le chantier est requise.

Le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE le 18 janvier 2023 de poursuivre à la phase Exécution; le mandat d'exécution révisé #SMCE239025001 a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0779 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 1 609 078,23 $, taxes incluses, incluant une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 $ à 11 208 035,19 $, taxes et contingences incluses - Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0780 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 735 848,38 $, taxes incluses (contrat 2 378 998,59 $, taxes incluses + contingence 356 849,79 $, taxes incluses) pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 21 165 297,07 $ à 23 901 145,45 $, taxes incluses / Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0778 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0142), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 480 958,07 $ à 1 674 126,52 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0775 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique », contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 974 470,61 $ à 1 143 943,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0776 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 17 033 042,79 $ à 18 437 467,01 $, taxes et contingences incluses;

CG22 0777 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de

Montréal (CG20 0443), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 764 543,07 $ à 963 989,08 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0623 – 27 Octobre 2022 - Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 $ à 347 684,40 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0618 – 27 Octobre 2022 - Accorder un contrat à Produit Énergétiques GAL., pour la location d'équipement pour le lot 0178 « chauffage temporaire » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 299 394,90 $, taxes incluses (contrat : 249 495,75 $, taxes incluses + contingences : 49 899,15 $, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15753 - (1 soumissionnaire conforme).

CE22 1702 – 19 Octobre 2022 - Octroyer un contrat à la Firme Atelier Laboutique Inc. pour la fourniture de services d'ébénisterie artisanale visant la restauration de mobiliers patrimoniaux existants pour la salle du conseil, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 461 795,65 $, taxes incluses (contrat : 369 436,52 $ + contingences : 92 359,13 $) - Appel d'offres public 22-19464 (2 soumissionnaires).

CE22 1552 – 28 Septembre 2022 - Exercer l'option de renouvellement prévue au contrat et d'autoriser une dépense additionnelle de 154 526,40 $, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion financière dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CE20 1920), majorant ainsi le montant total du contrat de 309 052,80 $ à 463 579,20 $, taxes incluses.

CG22 0560 – 22 Septembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 $ à 1 416 618,59 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0501 – 25 Août 2022 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 $, taxes incluses (contrat : 18 268 058,12 $, taxes incluses + contingences : 4 567 014,53 $, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15763 - (1 soumissionnaire).

CG22 0468 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 $ à 4 618 578,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0467 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 $ à

1 052 923,06 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0469 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 $ à 2 792 722,57 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0395 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 $ à 834 028,65 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0394 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 $ à 1 407 236,51 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0329 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 $, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 $ à 18 987 131,28 $, taxes incluses.

CG22 0325 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 $ à 960 212,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0326 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 $ à 776 007,60 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0324 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 $ à 17 033 042,79 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0323 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 $ à 8 229 357,30 $, taxes et contingences incluse.

CG22 0327 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 $, taxes

incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 $ à 10 548 347,54 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0322 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 $ à 12 164 860,89 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0328 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 $ à 2 560 326,28 $, taxes et contingences incluses.

CE22 0820 – 11 Mai 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 $, taxes incluses (contrat : 359 273,88 $ + contingences : 53 891,08 $) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 $, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 $ + contingences : 590 628,87 $) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).

CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 $ à 1 274 359,91 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot

L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingences : 48 289,50 $) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire).

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 $ à 15 716 395,08 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 $, à 9 890 690,54 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 $ à 8 093 019,94 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.).

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.).

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et

contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.).

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.).

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.).

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.).

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.).

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du

projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrerie RD ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 $, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78 $ + contingences: 9 301,48 $).

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19 $ + contingences : 8 881,82 $).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0443 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.).

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0136 du 26 mars 2020 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 204 321,84 $, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à la firme POMERLEAU inc. (CG18 0555) majorant ainsi le montant total du contrat de 10 497 184,55 $ à 13 701 506,39 $, taxes incluses.

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes,

contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le coordonnateur de chantier est dédié à la réalisation du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Ce projet est sous la responsabilité du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) de la Ville de Montréal.
Le coordonnateur de chantier doit consacrer annuellement environ 1680 heures à ce mandat, soit 35 heures par semaine et ses prestations seront exécutées sur le chantier de l'édifice hôtel de ville ainsi qu'au sein du bureau de projet, situé dans les roulottes de chantier.

Le coordonnateur de chantier offre un support au chargé de projet de la Ville dans les aspects techniques et activités reliées aux travaux en chantier.

Les services professionnels de coordonnateur de chantier se résument comme suit :

· Assurer une présence régulière en chantier;

· Informer et conseiller le chargé de projet de la Ville tout au long de la réalisation;

· Assurer le soutien au chargé de projet de la Ville pour :

- la gestion de la réalisation du projet;
- l'analyse de la pertinence des demandes de changement et leur recommandation au chargé de projet de la Ville;
- la réception, la préparation et la transmission des informations pertinentes relatives au projet;
- la communication avec les divers intervenants;
- la résolution de conflits entre les divers intervenants;
- le suivi des visites de chantier et des réunions;
- la mise en service des équipements.

La période de renouvellement comprend une (1) période additionnelle de douze (12) mois aux mêmes conditions du présent contrat sous réserve d'une variation des prix. Le tout conformément à un ajustement selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

JUSTIFICATION

Le contrat actuel octroyé à la firme GLT+ (CG22 0038) dont la durée est de douze (12) mois, inclut une clause de prolongation pour une période additionnelle de douze (12) mois aux mêmes conditions, sous réserve d'une variation des prix sur la base d'un ajustement du taux horaire selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

Afin de continuer de répondre aux besoins immédiats du projet, il est nécessaire :

- de prolonger d'une durée additionnelle de douze (12) mois les services de la ressource externe du coordonnateur de chantier;
- d'ajouter une provision pour contingence de 20 %, soit 48 289,50 $, incluant les taxes, essentiellement pour l'indexation incluse au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser passe donc de 289 737 $ à 531 184,50 $, taxes incluses. Cette dépense additionnelle de 289 737 $ sera couverte par le budget de projet.

- Un montant additionnel de 163 585,51 $, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence hmunicipale 21-027;
- Un montant de 126 151,49 $, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2023 est de 43,54 % agglo et de 56,46 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps. Cette dépense sera faite à 80 % en 2023 et à 20 % en 2024.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permet de maintenir la capacité de l'équipe de chargés de projet de la Ville d'assurer le suivi du chantier qui comporte près de 50 contrats de travaux de construction. La non prolongation du contrat aurait pour effet de créer un bris de continuité dans la gestion du respect l'échéancier du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 5 avril 2023
Approbation par le conseil municipal : 17 avril 2023
Approbation par le conseil d'agglomération : 20 avril 2023
Début du mandat de l'adjudicataire (approximation) : 24 avril 2023
Période du contrat : 24 avril 2023 au 1er mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gustavo RIBAS, Direction générale
Eve MALÉPART, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 14 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DOYON
Conceptrice des aménagements - immeubles

Tél : 438-824-9986
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-13

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE

directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2023-03-17

directrice de service - gestion et planification des immeubles
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2023-03-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1239057001*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*
Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

*1. Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*
*10. Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision*
*11. Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*
*12. Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*
*15. Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.

10. Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique

11. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

12. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

15. De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisanats qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006 **Projet: Rénover l'Hôtel de Ville_Phase 2**
Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 21-18912
Services professionnels chargé de projet (coordination de chantier)
No. GDD: 1239057001
Étape: Prolongation de contrat

GLT+

						Tps 5,0%		**Tvq** 9,975%		**Total**
Contrat:	**Montants forfaitaires**	**Heures**	**Taux**	**%**	**$**					
	Conditions générales (incluant admin. & profit)	1680	125,00 $	100,0%	210 000,00	10 500,00		20 947,50		**241 447,50**
	Prolongation de 12 mois	1680	125,00 $	100,0%	210 000,00	10 500,00		20 947,50		**241 447,50**
	Sous-total :			**100,0%**	**420 000,00**	**21 000,00**		**41 895,00**		**482 895,00**
	Contingences			20,0%	42 000,00	2 100,00		4 189,50		48 289,50
	Total - Contrat :				**462 000,00**	**23 100,00**		**46 084,50**		**531 184,50**
Incidences:	Dépenses générales									
	Dépenses spécifiques									
	Total - Incidences :			0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)				**462 000,00**	**23 100,00**		**46 084,50**		**531 184,50**
Ristournes:	Tps		100,00%			23 100,00				23 100,00
	Tvq		50,0%					23 042,25		23 042,25
	Coût après rist. (Montant à emprunter)				**462 000,00**	**0,00**		**23 042,25**		**485 042,25**

2023-03-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1239057001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Exercer l'option de prolongation de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 289 737 $, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG22 0038), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 $ à 531 184,50 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingence : 48 289,50 $).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1239057001 - Ajout coordination chantier Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-16

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.024

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1230649004

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois (3) ans avec la firme Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 709 286,19 $ (taxes incluses) Appel d'offres public # S-1768 (5 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle la firme Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 1 709 286.19$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public # S-1768.
2. d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et la firme Groupe Geninov inc à cet effet ;
3. d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-28 17:24

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1230649004**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois (3) ans avec la firme Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 709 286,19 $ (taxes incluses) Appel d'offres public # S-1768 (5 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de garantir la capacité à répondre au volume des travaux de construction, la CSEM a sollicité les services professionnels d'une firme d'ingénierie experte dans la surveillance des travaux par le biais de l'appel d'offres public S-1768.
Dans ce contexte, les mandats seront assignés à la firme pendant une période de 36 mois ou selon le budget disponible, incluant toutes taxes (TPS et TVQ) qui auront été épuisés.

La coordination sera faite par la division de la Réalisation de travaux.

Date de publication		8 décembre 2022
Disponibilité des documents		8 décembre 2022
Date de fin de la période d'appel d'offres		27 janvier 2023
Durée de l'appel d'offres		33 jours
Ayant soumissionné	Voir tableau 2	5 firmes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0071 23 janvier 2023 conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 709 286.88 $ (taxes incluses) Appel d'offres public # S-1766 (4 soumissionnaires). CE23 0088 18 janvier 2023)
CM20 0605- 16 juin 2020 conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux, pour une somme maximale de 774 686.37 $ $ (taxes incluses)
conformément aux documents de l'appel d'offres public 1707 - CE20 0795 3 juin 2020

CM19 1193- 18 novembre 2019 conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Infrastructel inc. pour des services de surveillance de travaux, pour une durée de 3 ans, pour une somme maximale de 1 550 782,80 $ (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public 1697 - CE19 1645, 30 octobre 2019)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise à conclure une entente pour la fourniture d'une équipe compétente composée d'un chargé de projet, de professionnels et de techniciens avec Groupe Geninov inc au montant de 1 709 286,19 $ (taxes incluses)

Cette approche vise à favoriser l'ouverture des marchés et la concurrence entre les fournisseurs. Un plus large éventail de firmes qualifiées permet aussi de renforcer l'obligation de performance. Le nombre de contrats de ce type est en hausse dû à l'augmentation substantielle du carnet de commandes de travaux de la Ville auxquels la CSEM se joint.

Le taux horaire des surveillants a été soumis à 57,75 $ / heure et celui du chargé de projet à 128,13 $ / heure en moyenne.

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 19 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale. Ainsi, le recours à une entente-cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.

À la suite de l'appel d'offres public, 5 firmes ont soumis des offres. Les 5 propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Les vérifications ont été faites et l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville et ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Groupe Geninov inc est inscrit au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le REA) tenu par l'AMP (document en pièce jointe)

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRE (Contingences + variation de quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
GROUPE Geninov inc.	**80,5**	**0,763**	**1 709 286,19 $**	**0 000 000 $**	**1 709 286,19 $**
Groupe Infrastructel	82,67	0,743	1 785 918,17 $	0 000 000 $	1 785 918,17 $
Groupe Civitas	84,33	0,737	1 823 239,19 $	0 000 000 $	1 823 239,19 $
Groupe ABS	85,5	0.716	1 893 569,27 $	0 000 000 $	1 893 569,27 $
IGF AXIOM	81,17	0,648	2 025 606,56 $	0 000 000 $	2 025 606,56 $
Dernière estimation réalisée			1 777 513,50 $	0 000 000 $	1 777 513,50 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation)					(68 227,31 $)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) [(l'adjudicataire – estimation) /estimation) x 100]					(3.9) %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) (2e meilleure note finale – adjudicataire)					76 631,98 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) [(2e meilleure note finale – adjudicataire) /adjudicataire) x 100]					4.4 %

Notre estimation a été faite en fonction de la moyenne des services professionnels de l'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG).

Les information soumises par Groupe Geninov inc. respectent les clauses spécifiées aux Clauses particulières en prévention de la fraude et de la collusion.

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation le 8 mars 2023 (séance 11.T.1)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartit les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un contrat de services professionnels.(grille Montréal 2030 en pièce jointe)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de services professionnels permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux et d'éviter des délais de grands projets de modernisation et d'addition au réseau souterrain.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 5 avril 2023
Conseil municipal : 17 avril 2023
Période du contrat Avril 2023 à Avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'analyse des soumissions ont été réalisés en conformité avec les politiques, règlements et encadrements administratifs concernés. Le dossier respecte le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Isabelle POISSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-22

Sidiky ZERBO
Président

Tél : 514-384-6840 poste 250
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sidiky ZERBO
president(e) de la commission des serv. electriques
Tél :
Approuvé le : 2023-03-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sidiky ZERBO
president(e) de la commission des serv. electriques
Tél :
Approuvé le : 2023-03-28

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1230649004.]*
Unité administrative responsable : *[Commission des services électriques de Montréal.]*
Projet : *[Surveillance de chantiers- (Services professionnels).]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : **a. Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. Équité ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. Accessibilité universelle ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Acquisition de services professionnels pour des services-Surveillance de travaux CONTRAT S-1767	Présentation de l'offre et Compréhension du mandat	Expertise du Soumissionnaire en surveillance des travaux D'infrastructures souterraine dans une zone urbaine et surveillance Des travaux de conduits souterrains (électriques et télécom)	Expérience du surveillant proposé #1 dans des travaux similaires	Expérience du surveillant proposé #2 dans des travaux similaires	Expérience du surveillant proposé #3 dans des travaux similaires	Expérience du surveillant proposé #4 dans des travaux similaires	Expertise du chargé de projet	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final		COMITÉ	1768
FIRME	**5%**	**10%**	**20%**	**20%**	**20%**	**20%**	**5%**	**100%**	**$**	**100%**	**Rang**	**Date**	**22-févr-23**
Le Groupe GENINOV	4,50	9,00	17,67	16,00	14,67	14,33	4,33	80,50	1 709 286,19 $	0,763	**1**	**Heure**	**15:00**
Infrastructel	4,17	9,00	16,00	17,50	16,33	15,00	4,67	82,67	1 785 918,17 $	0,743	**2**	**Lieu**	**50 boulevard Crémazie ouest 7e étage - Vidéo conférence Teams**
Groupe Civitas	4,00	9,00	17,83	18,00	15,50	15,33	4,67	84,33	1 823 239,05 $	0,737	**3**		**Multiplicateur d'ajustement aucun**
Groupe ABS	4,83	8,83	19,00	17,50	15,00	16,00	4,33	85,50	1 893 569,27 $	0,716	**4**		
IGF AXIOM	4,17	7,17	15,67	16,50	16,67	17,33	3,67	81,17	2 025 606,56 $	0,648	**5**		
Responsable de l'appel d'offres	**Nazih El-Dali**												

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Imprimer

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 16 novembre 2022 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LE GROUPE GENINOV INC.
Adresse du siège social : 10000, RUE LAJEUNESSE, BUR. 200, MONTRÉAL, QC, H3L 2E1, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000237048
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1164843998

Autres noms d'affaires

- GENINOV GROUP INC.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : S1768
Numéro de référence : 1669938
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : fourniture de personnels techniques à la surveillance des travaux en génie civil pour les projets de construction ou modifications au réseau de conduits souterrains dans les limites de la Ville de Montréal.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
GROUPE ABS INC. 7950, rue Vauban Montréal, QC, h1J 2X5	Madame Vicky Messier (Appels d'offres) Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	**Commande : (2122864)** 2022-12-08 11 h 49 **Transmission :** 2022-12-08 11 h 49	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE GENINOV INC. 10000 rue Lajeunesse Montréal, QC, H3L 2E1 http://www.geninov.com	Monsieur Pierre-Klébert Charles Téléphone : 514 374-2999 Télécopieur : 514 722-3793	**Commande : (2123325)** 2022-12-09 10 h 42 **Transmission :** 2022-12-09 10 h 42	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE CIVITAS INC. 398 Principale 5 Granby, QC, J2G2w6 http://www.groupecivitas.com	Madame Louise Lavoie Téléphone : 1888 399-6767 Télécopieur : 450 777-1771	**Commande : (2122882)** 2022-12-08 12 h 05 **Transmission :** 2022-12-08 12 h 05	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE 200-555 Boulevard René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	**Commande : (2125880)** 2022-12-15 13 h 28 **Transmission :** 2022-12-15 13 h 28	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES SERVICES EXP INC. 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Isabelle Milette Téléphone : 819 803-6651 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (2123020)** 2022-12-08 15 h 43 **Transmission :** 2022-12-08 15 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
INFRASTRUCTEL INC. 2405, boul. Fernand-Lafontaine suite 200 Longueuil, QC, J4N1N7 http://www.infrastructel.com	Monsieur Etienne Rivard Téléphone : 450 679-4141 Télécopieur : 450 679-4848	**Commande : (2126069)** 2022-12-15 16 h 34 **Transmission :** 2022-12-15 16 h 34	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IGF axiom Inc. 2250, boulevard Saint-Martin Est, bureau 200 Laval, QC, H7E 5A4 http://www.igfaxiom.com	Madame Stéphanie Boivin Téléphone : 514 645-3443 Télécopieur :	**Commande : (2128652)** 2022-12-22 9 h **Transmission :** 2022-12-22 9 h	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Pierre-CONVENTION DE SERVICES

ENTRE : VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Sid Zerbo, ing. FIC, président de la Commission des services électriques de Montréal, autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution _____adoptée par le Conseil municipal à sa séance du _____2023.

No d'inscription TPS : 121364749 RT0001
No d'inscription TVQ : 1006001374 TQ0002

(la **"Ville")**

ET : **GROUPE GENINOV INC.** personne morale ayant une place d'affaires au **10 000, rue Lajeunesse, bureau 200, Montréal (Québec) H3L 2E1** agissant et représentée par **Monsieur Pierre Klébert Charles autorisé aux fins des présentes;**

(le **"Contractant")**

No d'inscription T.P.S. 841719750
No d'inscription T.V.Q. 1213745502

Relative à L'OBJET suivant :

Services professionnels de la firme **Groupe Geninov inc** jusqu'à concurrence d'une dépense de 1 709 286.88 $ incluant les taxes, les frais de déplacement, frais administratifs et les profits, pour **la surveillance de chantier dans le cadre de projets de construction de réseaux de conduits souterrains, pour une durée de 3 ans.**

L'appel d'offres # **S-1768** est partie intégrante de la présente convention.

Les parties, ayant élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention, conviennent de ce qui suit:

1. LE CONTRACTANT:

1.1 rend avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés, s'il y a lieu, à l'annexe ci-jointe ;

1.2 réalise les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin ;

1.3 n'entreprend aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

1.4 assume tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention ;

1.5 cède à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention ;

1.6 soumet à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. ;

1.7 le contractant déclare qu'il a pris connaissance du Règlement de gestion contractuelle, tel que décrit à l'appel d'offres, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application du Règlement comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend l'engagement de respecter intégralement le Règlement sur la gestion contractuelle (18-038).

1.8 le contractant peut mettre fin à cette convention, suite à un avis écrit, en cas de défaut de la Ville.

2. LA VILLE :

2.1 verse une somme maximale de **un million sept cent neuf mille deux cent quatre-vingt-six** DOLLARS et **quatre-vingt-huit** SOUS **(1 709 286.88 $)** en paiement de tous les services rendus et incluant toutes les taxes applicables à ceux-ci, selon les modalités prévues à l'article 2.2; la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale

2.2 acquitte la ou les facture(s) visée(s) à l'article 1.6 dans les trente (30) jours de leur réception pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 1.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes ;

2.3 **peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.**

3. LOIS APPLICABLES :

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL	**POUR LE CONTRACTANT**
_____	_____
Sid Zerbo, ing. FIC Président, CSEM	Pierre-Klébert Charles, ing. Directeur des opérations Groupe Geninov inc.

Date : _____ Date _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières

Dossier # : 1230649004

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois (3) ans avec la firme Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 709 286,19 $ (taxes incluses) Appel d'offres public # S-1768 (5 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certificat de fonds CR1768 GDD1230649004-serv prof (surveillance).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle POISSON
Directrice des financeas
Tél : 438-821-8430

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-22

Sidiky ZERBO
Président
Tél : 514-384-6840
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.025

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1230649002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois (3) ans avec la firme Infrastructel inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 699 824,89 $ (taxes incluses) Appel d'offres public # S-1767 (5 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle la firme Infrastructel inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 1 699 824,89$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public # S-1767.
2. d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et la firme Infrastructel inc à cet effet ;
3. d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-28 17:13

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1230649002**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois (3) ans avec la firme Infrastructel inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 699 824,89 $ (taxes incluses) Appel d'offres public # S-1767 (5 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de garantir la capacité à répondre au volume des travaux de construction, la CSEM a sollicité les services professionnels d'une firme d'ingénierie experte dans la surveillance des travaux par le biais de l'appel d'offres public S-1767.
Dans ce contexte, les mandats seront assignés à la firme pendant une période de 36 mois ou selon le budget disponible, incluant toutes taxes (TPS et TVQ) qui auront été épuisés.

La coordination sera faite par la division de la Réalisation de travaux.

Date de publication		08 décembre 2022
Disponibilité des documents		08 décembre 2022
Date de fin de la période d'appel d'offres		27 janvier 2023
Durée de l'appel d'offres		33 jours
Ayant soumissionné	Voir tableau 2	5 firmes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0071 23 janvier 2023 conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 709 286.88 $ (taxes incluses) Appel d'offres public # S-1766 (4 soumissionnaires). CE23 0088 18 janvier 2023
CM20 0605- 16 juin 2020 conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux, pour une somme maximale de 774 686.37 $ $ (taxes incluses)
conformément aux documents de l'appel d'offres public 1707 - CE20 0795 3 juin 2020

CM19 1193- 18 novembre 2019 conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Infrastructel inc. pour des services de surveillance de travaux, pour une durée de 3 ans, pour une somme maximale de 1 550 782,80 $ (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public 1697 - CE19 1645, 30 octobre 2019)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise à conclure une entente pour la fourniture d'une équipe compétente composée d'un chargé de projet, de professionnels et de techniciens avec la firme Infrastructel inc au montant de 1 699 824,89 $ (taxes incluses)

Cette approche vise à favoriser l'ouverture des marchés et la concurrence entre les fournisseurs. Un plus large éventail de firmes qualifiées permet aussi de renforcer l'obligation de performance. Le nombre de contrats de ce type est en hausse dû à l'augmentation substantielle du carnet de commandes de travaux de la Ville auxquels la CSEM se joint.

Le taux horaire des surveillants a été soumis à 58,00 $ / heure et celui du chargé de projet à 80,00 $ / heure en moyenne.

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 19 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale. Ainsi, le recours à une entente-cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.
À la suite de l'appel d'offres public, 5 firmes ont soumis des offres. Les 5 propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Les vérifications ont été faites et l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville et ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

La firme Infrastructel inc est inscrit au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le REA) tenu par l'AMP (document en pièce jointe)

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**AUTRE** **(Contingences + variation de quantités)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Infrastructel inc.	**84,67**	**0,79**	**1 699 824,89 $**	**0 000 000 $**	**1 699 824,89 $**
GROUPE Geninov inc.	79,50	0,76	1 709 286,19 $	0 000 000 $	1 709 286,19 $
Groupe ABS	87,17	0,72	1 893 569,27 $	0 000 000 $	1 893 569,27 $
Groupe Civitas	85,00	0,70	1 914 506,21 $	0 000 000 $	1 914 506,21 $
IGF AXIOM	78,17	0,63	2 025 606,56 $	0 000 000 $	2 025 606,56 $
Dernière estimation réalisée			1 777 513,50 $	0 000 000 $	1 777 513,50 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation)					(77 688,61) $

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) [(l'adjudicataire – estimation) /estimation) x 100]	(4 %)
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) (2e meilleure note finale – adjudicataire)	9 461,30 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) [(2e meilleure note finale – adjudicataire) /adjudicataire) x 100]	0,55%

Notre estimation a été faite en fonction de la moyenne des services professionnels de l'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG).

Les information soumises par Infrastructel inc. respectent les clauses spécifiées aux Clauses particulières en prévention de la fraude et de la collusion.

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation le 1er mars 2023 (séance 4.T.1)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartit les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un contrat de services professionnels.(grille Montréal 2030 en pièce jointe)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de services professionnels permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux et d'éviter des délais de grands projets de modernisation et d'addition au réseau souterrain.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 5 avril 2023
Conseil municipal : 17 avril 2023
Période du contrat Avril 2023 à Avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'analyse des soumissions ont été réalisés en conformité avec les politiques, règlements et encadrements administratifs concernés. Le dossier respecte le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Isabelle POISSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-23

Sidiky ZERBO
Président

Tél : 514-384-6840 poste 250
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sidiky ZERBO
president(e) de la commission des serv. electriques
Tél :
Approuvé le : 2023-03-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sidiky ZERBO
president(e) de la commission des serv. electriques
Tél :
Approuvé le : 2023-03-28

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1230649002.]*
Unité administrative responsable : *[Commission des services électriques de Montréal.]*
Projet : *[Surveillance de chantiers- (Services professionnels).]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : **a. Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Commission des services électriques de Montréal

Analyse et évaluation des soumissions en services professionnels 1767

Résultat global

#1767 ACQUISITION DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RÉSEAU DE CONDUITS SOUTERRAINS DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONTRÉAL	Présentation de l'offre et Compréhension du mandat	Expertise du Soumissionnaire en surveillance des travaux D'infrastructures souterraine dans une zone urbaine et surveillance Des travaux de conduits souterrains (électriques et télécom)	Expérience du surveillant proposé #1 dans des travaux similaires	Expérience du surveillant proposé #2 dans des travaux similaires	Expérience du surveillant proposé #3 dans des travaux similaires du chargé de projet et son équipe	Expérience du surveillant proposé #4 dans des travaux similaires du chargé de projet et son équipe	Expertise du chargé de projet	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang	COMITÉ
FIRME	**5%**	**10%**	**20%**	**20%**	**20%**	**20%**	**5%**	**100%**	**$**			**Date** 09-févr-23
ABS	4,83	9,00	19,33	17,67	15,17	16,50	4,67	87,17	1 893 569,27 $	0,724381563	3	**Heure** 14:00
Infrastructel	4,17	9,17	16,67	16,00	16,67	17,33	4,67	84,67	1 699 824,89 $	0,792238468	1	**Lieu** Vidéo conférence - Bureau CSEM - Salle Denis Leblanc - 713
Goupe Civitas	4,00	9,00	18,00	18,17	15,83	15,33	4,67	85,00	1 914 506,21 $	0,705142659	4	Multiplicateur d'ajustement : aucun
Geninov	4,50	9,00	17,00	16,00	14,67	14,00	4,33	79,50	1 709 286,19 $	0,7576262	2	
IGF Axiom	7,00	16,00	16,50	17,17	17,83	3,67	0,00	78,17	2 025 606,56 $	0,632732285	5	
Professionnel responsable:	**Nazih El-Dali,** ing.											

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Imprimer

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 14 février 2023 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : INFRASTRUCTEL INC.
Adresse du siège social : 2405, BOUL FERNAND-LAFONTAINE, BUR. 200, LONGUEUIL, QC, J4N 1N7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000150372
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1146732806

Autres noms d'affaires

- INFRA PLANIFICATION URBAINE

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : S1767
Numéro de référence : 1669732
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : fourniture de personnels techniques à la surveillance des travaux en génie civil pour les projets de construction ou modifications au réseau de conduits souterrains dans les limites de la Ville de Montréal.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
GROUPE CIVITAS INC. 398 Principale 5 Granby, QC, J2G2w6 http://www.groupecivitas.com	Madame Louise Lavoie Téléphone : 1888 399-6767 Télécopieur : 450 777-1771	**Commande : (2122882)** 2022-12-08 12 h 05 **Transmission :** 2022-12-08 12 h 05	3839072 - Addenda 1 - C1767 2022-12-14 11 h 52 - Courriel 3839076 - Addenda 1 S1767 formulaire 2022-12-14 11 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE 200-555 Boulevard René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	**Commande : (2125870)** 2022-12-15 13 h 18 **Transmission :** 2022-12-15 13 h 18	3839072 - Addenda 1 - C1767 2022-12-15 13 h 18 - Téléchargement 3839076 - Addenda 1 S1767 formulaire 2022-12-15 13 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Commission des services électriques de Montréal 50 boul. Crémazie Ouest Bureau 700 Montréal, QC, H2P 2T3 http://www.csem.qc.ca	Madame Mylène Provencher Téléphone : 514 384-6840 Télécopieur : 514 384-7298	**Commande : (2132690)** 2023-01-12 10 h 19 **Transmission :** 2023-01-12 10 h 19	3839072 - Addenda 1 - C1767 2023-01-12 10 h 19 - Téléchargement 3839076 - Addenda 1 S1767 formulaire 2023-01-12 10 h 19 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
LE GROUPE GENINOV INC. 10000 rue Lajeunesse Montréal, QC, H3L 2E1 http://www.geninov.com	Monsieur Pierre-Klébert Charles Téléphone : 514 374-2999 Télécopieur : 514 722-3793	**Commande : (2123325)** 2022-12-09 10 h 42 **Transmission :** 2022-12-09 10 h 42	3839072 - Addenda 1 - C1767 2022-12-14 11 h 52 - Courriel 3839076 - Addenda 1 S1767 formulaire 2022-12-14 11 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE ABS INC. 7950, rue Vauban Montréal, QC, h1J 2X5	Madame Vicky Messier (Appels d'offres) Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	**Commande : (2122863)** 2022-12-08 11 h 45 **Transmission :** 2022-12-08 11 h 45	3839072 - Addenda 1 - C1767 2022-12-14 11 h 52 - Courriel 3839076 - Addenda 1 S1767 formulaire 2022-12-14 11 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IGF axiom Inc. 2250, boulevard Saint-Martin Est, bureau 200 Laval, QC, H7E 5A4 http://www.igfaxiom.com	Madame Stéphanie Boivin Téléphone : 514 645-3443 Télécopieur :	**Commande : (2128659)** 2022-12-22 9 h 05 **Transmission :** 2022-12-22 9 h 05	3839072 - Addenda 1 - C1767 2022-12-22 9 h 05 - Téléchargement 3839076 - Addenda 1 S1767 formulaire 2022-12-22 9 h 05 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
INFRASTRUCTEL INC. 2405, boul. Fernand-Lafontaine suite 200 Longueuil, QC, J4N1N7 http://www.infrastructel.com	Monsieur Etienne Rivard Téléphone : 450 679-4141 Télécopieur : 450 679-4848	**Commande : (2126069)** 2022-12-15 16 h 34 **Transmission :** 2022-12-15 16 h 34	3839072 - Addenda 1 - C1767 2022-12-15 16 h 34 - Téléchargement 3839076 - Addenda 1 S1767 formulaire 2022-12-15 16 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES SERVICES EXP INC. 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Isabelle Milette Téléphone : 819 803-6651 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (2123044)** 2022-12-08 16 h 12 **Transmission :** 2022-12-08 16 h 12	3839072 - Addenda 1 - C1767 2022-12-14 11 h 52 - Courriel 3839076 - Addenda 1 S1767 formulaire 2022-12-14 11 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

CONVENTION DE SERVICES

ENTRE : VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Sid Zerbo, ing. FIC, président de la Commission des services électriques de Montréal, autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution _____adoptée par le conseil municipal à sa séance du _____2023.

No d'inscription TPS : 121364749 RT0001
No d'inscription TVQ : 1006001374 TQ0002

(la **"Ville")**

ET : **Infrastructel inc.,** personne morale ayant une place d'affaires au **1875, rue du Caribou, Longueuil (Québec) J4N 0C9** agissant et représentée par **Monsieur Etienne Rivard, président ,** autorisé aux fins des présentes;

(le **"Contractant")**

No d'inscription T.P.S. 142039767
No d'inscription T.V.Q. 1020450351

Relative à L'OBJET suivant :

Services professionnels de la firme **Infrastructel inc** jusqu'à concurrence d'une dépense de **1 699 824,89 $** incluant les taxes, les frais de déplacement, frais administratifs et les profits, pour **la fourniture de personnel technique à la surveillance des travaux généraux (génie civil) des projets de construction ou modifications au réseau de conduits souterrains (électriques et télécommunication) dans les limites de la Ville de Montréal, sur une période de 3 ans.**

L'appel d'offres # S**-1767** est partie intégrante de la présente convention.

Les parties, ayant élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention, conviennent de ce qui suit:

1. LE CONTRACTANT:

1.1 rend avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés, s'il y a lieu, à l'annexe ci-jointe ;

1.2 réalise les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin ;

1.3 n'entreprend aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

1.4 assume tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention ;

1.5 cède à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention ;

1.6 soumet à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. ;

1.7 le contractant déclare qu'il a pris connaissance du Règlement de gestion contractuelle, tel que décrit à l'appel d'offres, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application du Règlement comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend l'engagement de respecter intégralement le Règlement sur la gestion contractuelle (18-038).

1.8 le contractant peut mettre fin à cette convention, suite à un avis écrit, en cas de défaut de la Ville.

2. LA VILLE :

2.1 verse une somme maximale de **un million six cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-quatre** DOLLARS et **quatre-vingt-neuf** SOUS **(1 699 824,89 $)**, en paiement de tous les services rendus et incluant toutes les taxes applicables à ceux-ci, selon les modalités prévues à l'article 2.2; la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale

2.2 acquitte la ou les facture(s) visée(s) à l'article 1.6 dans les trente (30) jours de leur réception pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 1.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes ;

2.3 **peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.**

3. LOIS APPLICABLES :

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL	**POUR LE CONTRACTANT**
_____	_____
Sid Zerbo, ing. FIC	**Etienne Rivard, CPA,CMA**
Président, CSEM	**Président, Infrastructel inc**
Date : _____	Date _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières

Dossier # : 1230649002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois (3) ans avec la firme Infrastructel inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 699 824,89 $ (taxes incluses) Appel d'offres public # S-1767 (5 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certificat de fonds CR1767 GDD1230649002-serv prof (surveillance).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle POISSON
Directrice des financeas
Tél : 438-821-8430

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-23

Sidiky ZERBO
Président
Tél : 514-384-6840
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.026

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1230649003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public no. S-1775 dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM, pour une période de 18 mois, au montant de 823 433,70 $ (taxes incluses) - (2 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:
1. de conclure une entente-cadre par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 823 433,70 $ (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1775; (2 soumissionnaires)

2. de procéder à une évaluation du rendement de la firme Groupe ABS inc.;

3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la firme Groupe ABS inc. à cet effet;

4. d'autoriser le président de la CSEM à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-28 17:08

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1230649003**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public no. S-1775 dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM, pour une période de 18 mois, au montant de 823 433,70 $ (taxes incluses) - (2 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'appel d'offres concerne des services professionnels de caractérisation des sols, préalablement aux travaux de modifications et additions au réseau municipal de conduits souterrains à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal..
Les services visés par le présent contrat sont principalement régis par:

- L'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement
- La politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés MDDLCC
- Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC)

Processus d'appel d'offres

Principaux éléments		
Date de parution (SEAO + Constructo)		12-janv-23
Disponibilité des documents		12-janv-23
Date de fin de la période d'appel d'offres		13 février 23
Durée de l'appel d'offres		31 jours
Preneur d'un cahier de charges :		13 entreprises
N'ayant pas soumissionné	ConsutItans Aecom Inc., Dec Environ, , Englobe Corp., GHD Consultants Ltée., Groupe Akifer Inc., Groupe Geos Inc., Les Services EXP, Le Groupe Gesfor,Poirirer Pinchin Inc., Nvira environnement Inc.,Solroc Inc., Stantec Experts-Conseils Ltée.	11 entreprises
Ayant soumissionné	Géninovation, Groupe ABS Inc.	2 entreprises

L'appel d'offres public no. S-1775 a été publié dans le système SEAO le 12 janvier 2023
L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 février 2023.

La durée initiale de publication était de 31 jours.
Les soumissions sont valides pendant 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 13 mai 2023

Le contrat est pour une période de 18 mois soit entre avril 2023 octobre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 0174 - CM22 0211 21 février- Accorder un contrat de services professionnels à la firme Groupe ABS inc pour la caractérisation des sols, au montant de 752 241,18 $ (taxes incluses) appel d'offres 1748
CE21 0857 - (1210649001) Accorder un contrat de services professionnels à la firme Geninovation inc. pour la caractérisation des sols, au montant de 236 746,75 $ (taxes incluses) appel d'offres 1732.
CE20 1915 - CM20 1321 (1200649009) Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, au montant de 652 845,30 $ (taxes incluses) appel d'offres 1722.

DESCRIPTION

Les services requis permettent d'identifier la nature et le degré de contamination des sols excavés pour en disposer adéquatement selon les normes du MDDELCC. Il s'agit d'un contrat général, subdivisé par la suite en plusieurs demandes de travaux à différents emplacements de construction de construction de la CSEM. Chacune des demandes est encadrée d'une estimation précise du nombre de forages à planifier et les différentes tâches et analyses qui s'y rattachent.

JUSTIFICATION

La firme retenue sera sélectionnée sur la base de son pointage technique et de l'enveloppe de prix. Elle exécutera, à la demande et sous la supervision de la Division Réalisation des travaux, différents mandats de caractérisation environnementale des sols. La totalité des frais d'honoraires ne pourra excéder l'enveloppe maximale qui aura été octroyée à la firme retenue. La grille standard d'évaluation applicable spécifiquement pour l'octroi de contrat de services professionnels dans des domaines exigeant principalement l'expérience et l'expertise des ressources professionnelles qui réaliseront les mandats a été utilisée.

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
GROUPE ABS	**91.3**	**1.72**	**823 433,70 $**	**0 000 000 $**	**823 433,70 $**
Geninovation	82.7	1.01	1 310 628,77 $	0 000 000 $	1 310 628,77 $
Coût moyen des soumissions reçues					1 067 031,24 $
Dernière estimation réalisée					969 199,83 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation)					(145 766,13 $)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) [(l'adjudicataire –estimation)/estimation) x 100]					-15%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) (2e meilleure note finale – adjudicataire)					487 195,07 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) [(2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x 100]					59%

Seulement deux firmes ont déposé une offre, en voici les raisons:
- Nous avons seulement reçu 2 soumissions pour cet appel d'offres.
- L'entrée en vigueur du règlement de la tracabilité de sols contaminés excavés fait en sorte qu'une bonne partie des firmes se retrouve en manque de personnel.
- Certaines firmes sont de l'extérieur de l'Île de Montréal, donc les déplacements sont plus complexes et engagent plus de dépenses administratives
- Les marchés de la construction sur l'Ile de Montréal sont actuellement très sollicités. Les fournisseurs de services professionnels sont en général au maximum de leurs capacités.

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Groupe ABS inc est un soumissionnaire conforme à l'appel d'offres.
L'écart de prix de la soumission de Groupe ABS inc est 15 % plus bas que l'estimation
Selon les informations disponibles, Groupe ABS inc, respecte les clauses spécifiées aux Clauses particulières en prévention de la fraude et de la Collusion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires de ces services professionnels sont répartis à chacune des demandes de travaux de la CSEM. Cette dépense est financée par le PTI, remboursée par redevances aux usagers de la CSEM.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un contrat de services professionnels (voir grille en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y a pas d'impact majeur

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pas de lien avec les communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE Avril 2023
CM Avril 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 6 mars 2023 (séance 7.T.1)

Les vérifications ont été faites et l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville et ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Isabelle POISSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-23

Sidiky ZERBO
Président

Tél : 514-384-6840 poste 250
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sidiky ZERBO
president(e) de la commission des serv. electriques
Tél :
Approuvé le : 2023-03-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sidiky ZERBO
president(e) de la commission des serv. electriques
Tél :
Approuvé le : 2023-03-28

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1230649003.]*
Unité administrative responsable : *[Commission des services électriques de Montréal.]*
Projet : *[Caractérisation des sols- (Services professionnels).]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : **a. Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. Équité ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. Accessibilité universelle ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Acquisition de services professionnels pour des services- caractérisation des sols S-1775	Présentation et respect du schéma de l'A/O	Compréhension du mandat	Capacité de production et échéancier	Expertise de la firme en caractérisation	Expertise du chargé de projets et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final		COMITÉ	
FIRME	**10%**	**15%**	**20%**	**25%**	**30%**	**100%**	**$**		**Rang**	**Date**	**13-févr-23**
GROUPE ABS	**9,00**	**13,67**	**16,67**	**24,00**	**28,00**	**91,30**	**823 433,70 $**	**1,72**	**1**	**Heure**	**14:00**
GENINOVATION	8,33	13,00	16,00	22,00	23,33	82,70	1 310 628,77 $	**1,01**	**2**	**Lieu**	**50 boulevard Crémazie ouest 7e étage**
											Multiplicateur d'ajustement
Responsable de l'appel d'offres											

Québec
Régie du bâtiment du Québec

Registre des détenteurs de licence RBQ

Dernière mise à jour : **2023-02-26 02:32**

Groupe Abs inc.

Autre(s) nom(s)
Aucun autre nom déclaré

Numéro de licence RBQ
5644-8749-01

Statut de la licence
Valide

Date de délivrance
2014-06-26

Date du paiement annuel
26 juin

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
1165977969

Adresse
17 rue de l'Industrie
Saint-Rémi QC
Canada J0L 2L0

Courriel
dmercier@groupeabs.com

Téléphone
450-454-5644

Vous êtes le détenteur de cette licence et vous constatez que des informations sont manquantes ou inexactes? Mettez à jour votre dossier

Catégorie(s) et sous-catégorie(s) de l'entrepreneur

14 sous-catégorie(s) autorisée(s)

La présente atteste que le titulaire est autorisé à soumissionner, organiser, coordonner, exécuter et faire exécuter les travaux de construction inclus dans les catégories et sous-catégories mentionnées ci-dessous.

CATÉGORIE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

- 1.2 Petits bâtiments

CATÉGORIE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

- 2.5 Excavation et terrassement
- 2.7 Travaux d'emplacement
- 3.2 Petits ouvrages de béton
- 4.2 Travaux de maçonnerie non structurale marbre et céramique
- 5.2 Ouvrages métalliques
- 6.2 Travaux de bois et plastique
- 7 Isolation étanchéité couvertures et revêtement extérieur
- 8 Portes et fenêtres
- 9 Travaux de finition
- 11.2 Équipements et produits spéciaux
- 12 Armoires et comptoirs usinés
- 13.5 Installations spéciales ou préfabriquées
- 17.2 Intercommunication téléphonie et surveillance

Réclamations au cautionnement

Aucune réclamation au dossier

Association ou compagnie fournissant le cautionnement

Association de la construction du Québec (ACQ) : 40 000 $

Répondant(s)

1 répondant(s) autorisé(s)

YAN MÉNARD

Prêt à conclure un contrat avec un entrepreneur?

Consultez la page Signer un contrat en bonne et due forme de notre site Web pour vous assurer de protéger vos droits de recours.

Insatisfait des travaux exécutés par un entrepreneur?

Consultez la page Problème avec votre entrepreneur de notre site Web. Vous pourriez effectuer des démarches pour être indemnisé et formuler une plainte contre l'entrepreneur problématique.

Utilisation des contenus

Les données de ce registre sont disponibles sur le site Web de Données Québec et peuvent être utilisées sous certaines conditions.

Régie du bâtiment Québec

© Gouvernement du Québec, 2020

Liste des commandes

Numéro : S1775
Numéro de référence : 1679147
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : La CSEM invite les firmes de génie spécialisées à présenter des offres pour la caractérisation environnementale des sols

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CONSULTANTS AECOM INC. 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Wendy Klacko Téléphone : 514 789-1411 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (2132854)** 2023-01-12 12 h 46 **Transmission :** 2023-01-12 12 h 46	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DEC ENVIRO 149-B rue Principale Saint-Sauveur, QC, J0R 1R6 http://www.decenviro.com	Monsieur Kevin Donovan Téléphone : 514 587-6177 Télécopieur : 514 227-5377	**Commande : (2133368)** 2023-01-13 10 h 50 **Transmission :** 2023-01-13 10 h 50	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe Corp. 1001, rue Sherbrooke est Bureau 600 Montréal, QC, H2L 1L3 http://www.englobecorp.com	Madame Annie Vachon Téléphone : 1418 227-6161 Télécopieur :	**Commande : (2134066)** 2023-01-16 10 h 50 **Transmission :** 2023-01-16 10 h 50	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Géninovation 275, rue Benjamin Hudon Montréal, QC, H4N1J1 http://www.geninovation.com	Monsieur Jean-François Séguin Téléphone : 438 794-4749 Télécopieur : 514 381-9502	**Commande : (2136568)** 2023-01-19 13 h 14 **Transmission :** 2023-01-19 13 h 14	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD CONSULTANTS LTÉE 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com	Madame Stéphanie Guindon Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (2132842)** 2023-01-12 12 h 26 **Transmission :** 2023-01-12 12 h 26	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE ABS INC. 7950, rue Vauban Montréal, QC, h1J 2X5	Madame Vicky Messier (Appels d'offres) Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	**Commande : (2133555)** 2023-01-13 14 h 09 **Transmission :** 2023-01-13 14 h 09	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Akifer inc. 1990, rue Cyrille-Duquet, bureau 210 Québec, QC, G1N 4K8 http://www.akifer.ca	Monsieur Stéphane Lambert Téléphone : 418 872-1161 Télécopieur : 418 872-5626	**Commande : (2133698)** 2023-01-14 7 h 11 **Transmission :** 2023-01-14 7 h 11	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE GEOS INC. 400-1795, boulevard Wilfrid-Hamel Québec, QC, G1N3Y9 http://groupegeos.ca	Monsieur Serge Hebert Téléphone : 514 531-9219 Télécopieur :	**Commande : (2136432)** 2023-01-19 11 h 25 **Transmission :** 2023-01-19 11 h 25	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC. 6705, rue Jean-Talon Est Bureau 211 Montréal, QC, H1S 1N2	Monsieur Didier Rorive Téléphone : 514 251-1313 Télécopieur : 514 251-1818	**Commande : (2134735)** 2023-01-17 9 h 54 **Transmission :** 2023-01-17 9 h 54	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES SERVICES EXP INC. 8487, Avenue Albert-Louis-Van-Houtte Montréal, QC, H1Z 4J2	Madame Isabelle Milette Téléphone : 819 803-6651 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (2132787)** 2023-01-12 11 h 25 **Transmission :** 2023-01-12 11 h 25	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nvira environnement inc. 5165, rue John Molson Suite 100 Québec, QC, G1X 3X4 https://www.nvira.com	Monsieur Christian Jacques Téléphone : 418 953-0086 Télécopieur :	**Commande : (2135674)** 2023-01-18 13 h 11 **Transmission :** 2023-01-18 13 h 11	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solroc Inc. 4000, rue Griffith Montréal, QC, H4T 1A8	Monsieur Patrice Bedu Téléphone : 514 737-6541 Télécopieur : 514 342-5855	**Commande : (2133293)** 2023-01-13 9 h 48 **Transmission :** 2023-01-13 9 h 48	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE 200-555 Boulevard René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1	Madame Sylvie Prevost Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (2133168)** 2023-01-13 7 h 29 **Transmission :** 2023-01-13 7 h 29	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

CONVENTION DE SERVICES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Sid Zerbo, ing. FIC, président de la Commission des services électriques de Montréal, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution _____adoptée par le Conseil municipal à sa séance du _____2023 ;

No d'inscription TPS : 121364749 RT0001
No d'inscription TVQ : 1006001374 TQ0002

(la **"Ville")**

ET : **GROUPE ABS INC.**, personne morale ayant une place d'affaires au **7950, rue Vauban, Montréal (Québec), H1J 2X5,** agissant et représentée par **Daniel Mercier, dûment autorisé aux fins des présentes;**

(le **"Contractant")**
N° d'inscription T.P.S. 818614026RT0001
N° d'inscription T.V.Q. 1215049210TQ001

Relative à L'OBJET suivant :

Services professionnels de la firme **GROUPE ABS INC.** jusqu'à concurrence d'une dépense de 823 433,70 $ incluant les taxes, les frais de déplacement, frais administratifs et les profits, pour **la caractérisation environnementale des sols dans le cadre de projets de construction de réseaux de conduits souterrains par la Commission des services électriques de Montréal dans les limites de la Ville de Montréal.**

L'appel d'offres # S-1775 est partie intégrante de la présente convention.

Les parties, ayant élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention, conviennent de ce qui suit:

1. LE CONTRACTANT:

1.1 rend avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés, s'il y a lieu, à l'annexe ci-jointe ;

1.2 réalise les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin ;

1.3 n'entreprend aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

1.4 assume tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention ;

1.5 cède à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention ;

1.6 soumet à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. ;

1.7 le contractant déclare qu'il a pris connaissance du Règlement de gestion contractuelle, tel que décrit à l'appel d'offres, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application du Règlement comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend l'engagement de respecter intégralement le Règlement sur la gestion contractuelle (18-038).

1.8 le contractant peut mettre fin à cette convention, suite à un avis écrit, en cas de défaut de la Ville.

2. LA VILLE :

2.1 verse une somme maximale de **huit cent vingt-trois mille quatre cent trente-trois** dollars et **soixante-dix** sous (823 433,70 $), en paiement de tous les services rendus et incluant toutes les taxes applicables à ceux-ci, selon les modalités prévues à l'article 2.2; la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale

2.2 acquitte la ou les facture(s) visée(s) à l'article 1.6 dans les trente (30) jours de leur réception pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 1.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes ;

2.3 **peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.**

3. LOIS APPLICABLES :

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL	**POUR LE CONTRACTANT**
_____	_____
Sid Zerbo, ing. FIC	Daniel Mercier
Président, CSEM	Président, GROUPE ABS INC.
Date : _____	Date _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières

Dossier # : 1230649003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public no. S-1775 dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM, pour une période de 18 mois, au montant de 823 433,70 $ (taxes incluses) - (2 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certificat de fonds CR1775 GDD1230649003-serv prof (caractérisation des sols).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle POISSON
Directrice des financeas
Tél : 438-821-8430

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-23

Sidiky ZERBO
Président
Tél : 514-384-6840
Division :

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.027

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1232742001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division conception
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 $, taxes incluses (contrat: 6 866 527,18 $ + contingences: 343 326,36 $) - Appel d'offres public 22-19334 - (1 seul soumissionnaire).

Il est recommandé:
1- d'accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - pour la somme maximale de 6 866 527,18 $ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 22-19334;

2- d'autoriser une dépense totale de 343 326,36 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de SNC-Lavalin inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-16 14:43

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1232742001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division conception
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 $, taxes incluses (contrat: 6 866 527,18 $ + contingences: 343 326,36 $) - Appel d'offres public 22-19334 - (1 seul soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées, pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.
Le choix technologique de l'ozonation comme procédé de désinfection des eaux usées a été fait et des audiences publiques ont été tenues au printemps de 2008. La production d'ozone requiert la production d'oxygène sur le site de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation a été octroyé à l'entreprise Degrémont Ltée en mars 2015 (CG15 0163).

En date du 5 octobre 2021, le Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) a recommandé au Comité exécutif d'autoriser le mandat d'exécution révisé pour la partie du projet intitulée « Désinfection à l'ozone ». Le 6 octobre 2021, le Comité exécutif mandatait le Service de l'eau (numéro de mandat: SMCE219025016) à poursuivre la réalisation de la phase exécution.

Dans le but de produire l'oxygène requis pour la production d'ozone, il est requis de concevoir l'unité de production d'oxygène (l'UPO) et d'en assurer la surveillance des travaux.

L'appel d'offres no 22-19334 pour les Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station a été publié

le 9 novembre 2022 sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), et dans le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 janvier 2023 au Service du greffe. La durée de la publication a été de soixante-trois (63) jours. Les soumissions sont valides durant cent-vingt (120) jours, soit jusqu'au 12 mai 2023. Un seul soumissionnaire a déposé une soumission.

Six (6) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques :

Addenda	Date d'émission	Description
1	2022-11-21	Questions/réponses
2	2022-11-28	Questions/réponses
3	2022-12-05	Questions/réponses – report de date
4	2022-12-07	Questions/réponses
5	2022-12-20	Amendement aux documents d'appel d'offres
6	2022-12-22	Questions/réponses - amendement aux documents d'appel d'offres et bordereau de prix – Impact sur le prix estimé de +2,6%

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0353 – 24 août 2017 – Autoriser une dépense additionnelle de 12 009 228,20 $ pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et de l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et à Réal Paul Architecte (CG14 0470), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 025 783,68 $ à 24 035 011,88 $ taxes incluses.
CG14 0470 – 30 octobre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et de l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 12 025 783,68 $, taxes incluses – Appel d'offres public 13-12645.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'acquisition de services professionnels multidisciplinaires en conception et surveillance des travaux en génie et architecture d'infrastructures municipales.

L'adjudicataire est le gestionnaire et l'exécutant des services professionnels en génie et en architecture jusqu'à la réception définitive du contrat d'exécution des travaux de construction de l'UPO par le donneur d'ordre. À ce titre, il est responsable de la planification, de l'organisation de son travail, des coûts estimés des travaux de construction, des études relatives à la conception et de la préparation de plans et de devis à toutes les phases du contrat, du soutien au donneur d'ordre durant les appels d'offres du contrat d'exécution des travaux de construction de l'UPO, de la surveillance et de la conformité des ouvrages aux plans et devis.

L'adjudicataire est responsable de la production de tous les plans et devis pour la réalisation de l'UPO dans les domaines de pratiques exclusives des professionnels selon la loi.

L'adjudicataire est responsable de la conception des ouvrages intégrant les équipements de production d'oxygène et de la coordination technique avec le fournisseur d'équipement dans le but d'obtenir les résultats prévus à ce contrat d'acquisition de biens.

Le contrat de services professionnels inclut entre autres les éléments suivants :

● Ajustement des prix selon l'indice des prix à la consommation;
● Comporte des dispositions contractuelles portant sur des pénalités pour retard de certains jalons du contrat pouvant aller jusqu'à 10% de la valeur du contrat;
● Le mode de rémunération est à taux horaire.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 22-19334, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier. Un seul soumissionnaire a déposé une soumission.
Les raisons du désistement des preneurs du cahier de charges font partie de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse de conformité des offres a permis de constater que la soumission reçue est conforme. Suite à la tenue du comité de sélection, voici le résultat:

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTERIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (TX INCL)	**AUTRES (contingences variations de quantités)**	**Total** (taxes incluses)
SNC-Lavalin inc.	77,2	0,19	6 866 527,18$	343 326,36 $	7 209 853,54 $
Dernière estimation réalisée ($)			7 110 628,88 $	355 531,44 $	7 466 160,32 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)					(256 306,79) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100					-3,43 %

L'écart favorable de 256 306,79$ (-3,43 %) s'explique principalement par le taux horaire des ressources-clés, c'est-à-dire le coordonnateur, les chargés de disciplines et les professionnels principaux.

Étant donné la clause d'ajustement des prix et la durée du contrat, une contingence de 343 326,36 $ taxes incluses (5 %) est recommandée.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé:

· n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
· n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
· n'est pas non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-22-001, ce contrat fera l'objet d'une évaluation de rendement de l'adjudicataire.

Ce dossier doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC), pour le critère d'examen suivant :
- Un contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M$;
- Une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres.

L'adjudicataire recommandé possède une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Une copie de cette attestation est jointe au présent dossier

Il n'y a pas eu de négociation de prix, car l'estimation établie par le requérant est supérieure

au prix soumissionné. Il n'est pas permis de négocier avec un soumissionnaire lorsque le prix de la soumission est inférieur à l'estimé de la Ville, car cela irait à l'encontre de l'esprit de la loi.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à SNC-Lavalin inc., au prix de sa soumission, soit 6 866 527,17 $ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une UPO à la Station est de 7 209 853,54 $ taxes incluses, incluant 343 326,36 $ pour les contingences (5%). Ceci représente un montant de 6 583 557,28 $ net de ristournes de taxes.
Le détail des informations comptables se retrouve dans la certification de fonds du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense est financée par emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération par le règlement d'emprunt RCG 15-046.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques (voir la grille d'analyse en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où ce dossier n'est pas approuvé ou retardé, les impacts évalués sont :

- Retard du projet désinfection entraînant des coûts supplémentaires;
- Retard par rapport à la conformité aux exigences de réduction de la contamination microbiologique du fleuve;
- Surcharge des ressources internes de l'équipe de la Direction des projets majeurs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication telle que recommandé par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 5 avril 2023;
Octroi du contrat : CG du 20 avril 2023;
Début du contrat 15 mai 2023;
Fin du contrat : 15 mai 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LACROIX
ingenieur(e)

Tél : 514-213-0667
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-08

Luc F FORTIN
Directeur - projets majeurs

Tél : 514-268-4199
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc F FORTIN
Directeur - projets majeurs
Tél :
Approuvé le : 2023-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2023-03-15

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1232742001*
Unité administrative responsable : *Service de l'eau, Direction des projets majeurs*
Projet : ***Désinfection** à la station d'épuration des eaux usées J-R Marcotte – Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *2-* Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Le « Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte » représente un volet incontournable du projet de désinfection des eaux usées à l'ozone de la station d'épuration Jean-R. Marcotte. Ce projet est nécessaire à la finalité de l'œuvre du projet de désinfection qui aura des retombées importantes pour l'environnement et l'écosystème du fleuve St-Laurent à l'égard des contaminants qui agissent sur la faune et flore du St-Laurent.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1232742001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division conception
Objet :	Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 $, taxes incluses (contrat: 6 866 527,18 $ + contingences: 343 326,36 $) - Appel d'offres public 22-19334 - (1 seul soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19334 SEAO _ Liste des commandes.pdf
22-19334 PV.pdf
22-19334 Résultat_Post Comité_signé.pdf
22-19334 Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Claudie DE BELLEFEUILLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-09

Hicham ZERIOUH
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19334 — No du GDD : 1232742001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 11 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 13 - 12 - 2022

Ouverture faite le : 12 - 1 - 2023

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 22 - 12 - 2022

Délai total accordé aux soumissionnaires : 63 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 14,29

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 12 - 5 - 2023

Date d'échéance révisée : 12 - 5 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SNC-LAVALIN INC Pointage intérimaire 77,2 - Pointage final 0,19	6 866 527,18	√	

Information additionnelle

Négociation de prix: Il n'y a pas eu de négociation de prix car l'estimation établie par le requérant est supérieure au prix soumissionné. Il n'est pas permis de négocier avec un soumissionnaire lorsque le prix de la soumission est inférieur à l'estimé de la Ville, car cela irait à l'encontre de l'esprit de la loi.

En référence à Art 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un **écart important** dans l'estimation établie par la municipalité

Raisons de non-participation:

- Sélection effectuée parmi les projets en cours et celui de la Ville n'a pas été retenu (1),
- N'ont pas les expertises requises pour réaliser le projet (1), manque de temps pour étudier et préparer l'appel d'offres (1)
- Nos engagements dans d'autres projets ne nous permet pas d'effectuer celui de la Ville dans les temps requis (1)
- Demande apparaît restrictive (1): La Ville demande à ce que le soumissionnaire ait réalisé et complété 2 ou 3 projets similaies qui ont été octroyés depuis 2012. Dans l'analyse des soumissions, le prix est prioritaire et dès qu'un compétiteur coupe son prix, même si la qualilté y est, nous passons au second rang.
- Aucune réponse malgré plusieurs relances téléphoniques et par courriel (1)

Préparé par Claudie De Bellefeuille — Le 2 - 3 - 2023

22-19334 - Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 25%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
SNC-LAVALIN INC.	3,83	8,00	15,33	17,33	19,33	13,33	77,2	6 866 527,18 $	0,19	1
							-		-	
							-		-	
							-		-	
							-		-	

Comité	
Date	mardi 24-01-2023
Heure	9 h 00
Lieu	Téléconférence

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»
50

Agent d'approvisionnement: Claudie De Bellefeuille

Claudie De Bellefeuille

Signature numérique de Claudie De Bellefeuille
Date : 2023.01.24 14:10:38 -05'00'

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19334
Numéro de référence : 1659686
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Service de l'eau

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE 200-555 Boulevard René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1 NEQ : 1170241336	Madame Sylvie Prevost Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (2112236)** 2022-11-11 13 h 03 **Transmission :** 2022-11-11 13 h 03	3826847 - 22-19334 Addenda #1 2022-11-21 13 h 25 - Courriel 3831160 - 22-19334 Addenda #2 2022-11-28 15 h 40 - Courriel 3834226 - 22-19334 Addenda #3 2022-12-05 9 h 40 - Courriel 3835491 - 22-19334 Addenda #4 2022-12-07 8 h 23 - Courriel 3842111 - 22-19334 Addenda #5 2022-12-20 15 h 05 - Courriel 3843036 - 22-19334 Addenda #6 (devis) 2022-12-22 8 h 29 - Courriel 3843037 - 22-19334 Addenda #6 (bordereau) 2022-12-22 8 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SNC-LAVALIN INC. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (2111313)** 2022-11-09 16 h 25 **Transmission :** 2022-11-09 16 h 25	3826847 - 22-19334 Addenda #1 2022-11-21 13 h 25 - Courriel 3831160 - 22-19334 Addenda #2 2022-11-28 15 h 41 - Courriel 3834226 - 22-19334 Addenda #3 2022-12-05 9 h 40 - Courriel 3835491 - 22-19334 Addenda #4 2022-12-07 8 h 24 - Courriel 3842111 - 22-19334 Addenda #5 2022-12-20 15 h 05 - Courriel 3843036 - 22-19334 Addenda #6 (devis) 2022-12-22 8 h 29 - Courriel 3843037 - 22-19334 Addenda #6 (bordereau) 2022-12-22 8 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TÉTRA TECH QI INC. 600 - 7275, rue Sherbrooke Est	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-	**Commande : (2111622)** 2022-11-10 10 h 40	3826847 - 22-19334 Addenda #1 2022-11-21 13 h 25 - Courriel

	Montréal, QC, H1N 1E9 NEQ : 1169411510	0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Transmission :** 2022-11-10 10 h 40	3831160 - 22-19334 Addenda #2 2022-11-28 15 h 40 - Courriel 3834226 - 22-19334 Addenda #3 2022-12-05 9 h 40 - Courriel 3835491 - 22-19334 Addenda #4 2022-12-07 8 h 23 - Courriel 3842111 - 22-19334 Addenda #5 2022-12-20 15 h 05 - Courriel 3843036 - 22-19334 Addenda #6 (devis) 2022-12-22 8 h 29 - Courriel 3843037 - 22-19334 Addenda #6 (bordereau) 2022-12-22 8 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	CIMA+ S.E.N.C. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (2111153)** 2022-11-09 13 h 48 **Transmission :** 2022-11-09 13 h 48	3826847 - 22-19334 Addenda #1 2022-11-21 13 h 25 - Courriel 3831160 - 22-19334 Addenda #2 2022-11-28 15 h 40 - Courriel 3834226 - 22-19334 Addenda #3 2022-12-05 9 h 40 - Courriel 3835491 - 22-19334 Addenda #4 2022-12-07 8 h 23 - Courriel 3842111 - 22-19334 Addenda #5 2022-12-20 15 h 05 - Courriel 3843036 - 22-19334 Addenda #6 (devis) 2022-12-22 8 h 29 - Courriel 3843037 - 22-19334 Addenda #6 (bordereau) 2022-12-22 8 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Vector Équipements de Procédés inc. 5889 Summerside Drive Mississauga, ON, L5M 6L1 http://www.vectorprocess.com NEQ :	Monsieur André Osborne Téléphone : 416 527-4396 Télécopieur : 905 567-8590	**Commande : (2112127)** 2022-11-11 10 h 06 **Transmission :** 2022-11-11 10 h 06	3826847 - 22-19334 Addenda #1 2022-11-21 13 h 25 - Courriel 3831160 - 22-19334 Addenda #2 2022-11-28 15 h 40 - Courriel 3834226 - 22-19334 Addenda #3 2022-12-05 9 h 40 - Courriel 3835491 - 22-19334 Addenda #4 2022-12-07 8 h 24 - Courriel 3842111 - 22-19334 Addenda #5 2022-12-20 15 h 05 - Courriel 3843036 - 22-19334 Addenda #6 (devis) 2022-12-22 8 h 29 - Courriel 3843037 - 22-19334 Addenda #6 (bordereau) 2022-12-22 8 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec	Madame Martine Gagnon Téléphone : 581 814-5981	**Commande : (2111556)** 2022-11-10 9 h 49	3826847 - 22-19334 Addenda #1 2022-11-21 13 h 25 - Courriel

	Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Télécopieur : 418 624-1857	**Transmission :** 2022-11-10 9 h 49	3831160 - 22-19334 Addenda #2 2022-11-28 15 h 41 - Courriel 3834226 - 22-19334 Addenda #3 2022-12-05 9 h 40 - Courriel 3835491 - 22-19334 Addenda #4 2022-12-07 8 h 24 - Courriel 3842111 - 22-19334 Addenda #5 2022-12-20 15 h 05 - Courriel 3843036 - 22-19334 Addenda #6 (devis) 2022-12-22 8 h 29 - Courriel 3843037 - 22-19334 Addenda #6 (bordereau) 2022-12-22 8 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LES SERVICES EXP INC. 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Isabelle Milette Téléphone : 819 803-6651 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (2111053)** 2022-11-09 11 h 45 **Transmission :** 2022-11-09 11 h 45	3826847 - 22-19334 Addenda #1 2022-11-21 13 h 25 - Courriel 3831160 - 22-19334 Addenda #2 2022-11-28 15 h 41 - Courriel 3834226 - 22-19334 Addenda #3 2022-12-05 9 h 40 - Courriel 3835491 - 22-19334 Addenda #4 2022-12-07 8 h 24 - Courriel 3842111 - 22-19334 Addenda #5 2022-12-20 15 h 05 - Courriel 3843036 - 22-19334 Addenda #6 (devis) 2022-12-22 8 h 29 - Courriel 3843037 - 22-19334 Addenda #6 (bordereau) 2022-12-22 8 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1232742001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division conception
Objet :	Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 $, taxes incluses (contrat: 6 866 527,18 $ + contingences: 343 326,36 $) - Appel d'offres public 22-19334 - (1 seul soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1232742001 VF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-10

Jean-François BALLARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5916
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.027

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1232742001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division conception
Objet :	Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 $, taxes incluses (contrat: 6 866 527,18 $ + contingences: 343 326,36 $) - Appel d'offres public 22-19334 - (1 seul soumissionnaire).

Rapport_CEC_SMCE232742001.pdf

Dossier # :1232742001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 20 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE232742001

Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 $, taxes incluses (contrat: 6 866 527,18 $ + contingences: 343 326,36 $) - Appel d'offres public 22-19334 - (1 seul soumissionnaire).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE232742001

Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 $, taxes incluses (contrat: 6 866 527,18 $ + contingences: 343 326,36 $) - Appel d'offres public 22-19334 - (1 seul soumissionnaire).

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau ont d'abord précisé que l'oxygène est essentiel dans le procédé de désinfections par ozonation. D'une superficie de 10 000 m^2, l'unité de production d'oxygène, prévue à la station d'épuration J-R.-Marcotte, servira notamment à accueillir les quatre équipements spécialisés de production d'oxygène et le système d'entreposage d'oxygène. L'objet du présent dossier est de concevoir cette unité et d'en surveiller les travaux.

L'appel d'offres a été publié le 9 novembre 2023, pour une période de 63 jours, durant laquelle 6 addenda ont été émis, dont un report de date. Il y a eu sept preneurs du cahier des charges, mais un seul soumissionnaire. Le système de pondération et d'évaluation adopté étant celui à deux enveloppes, la soumission de *SNC-Lavalin inc*. a été évaluée par un comité de sélection, qui l'a jugé conforme.

Compte tenu de l'envergure du projet, l'appel d'offres comportait certaines exigences. Par exemple, la firme devait avoir conçu et surveillé au moins un projet semblable – dans des domaines industriels lourds – depuis 2012, préférablement d'un coût de construction de plus de 40 M$; faire la conception selon un échéancier défini au devis (7 mois); développer les plans et devis pour l'exécution des travaux en deux phases pour faire progresser la construction selon l'échéancier du projet désinfection. Le Service a expliqué avoir tenté de mettre en place les conditions favorables pour stimuler la participation des preneurs du cahier des charges, mais il est possible que ces particularités soient entrées en ligne de compte.

Lorsque questionné sur les raisons de désistement, les preneurs du cahier des charges ont, entre autres, évoqué qu'ils ne détenaient pas l'expertise requise, qu'ils ont manqué de temps pour préparer l'appel d'offres, qu'ils avaient d'autres engagements et que la grille de sélection accordait trop d'importance au prix dans la note finale.

En conclusion, les responsables ont recommandé d'octroyer le contrat à *SNC-Lavalin inc.*, qui a présenté une soumission conforme et en deçà de l'estimation (-3,4 %). De plus, tout report de dossier entraînerait des délais et des coûts supplémentaires pour l'ensemble du projet.

Au terme de la présentation, la Commission a voulu savoir ce qui pourrait expliquer la récurrence de contrats à une même firme dans le cadre de projets majeurs. En réponse, les responsables précisent que certaines firmes doivent s'adjoindre de l'expertise d'autres firmes pour pouvoir répondre à un tel contrat. Il est coûteux et pas toujours avantageux de faire de la sous-traitance. D'autres firmes sont néanmoins aptes à répondre à ce type d'appel d'offres et c'est le cas dans d'autres projets.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
- *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE232742001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.028

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1237900001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des nouveaux parcs et corridors verts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes WSP Canada inc. (lot 1), SNC-Lavalin inc. (lot 2) et Les Services EXP inc. (lot 3) pour des services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de 4 ans (3 ans avec possibilité de prolongation de 1 an) - Dépense totale de 20 709 043,01 $, taxes et contingences incluses (lot 1 : contrat 5 521 342,79 $ + contingences 828 201,42 $; lot 2 : contrat 6 380 491,64 $ + contingences 957 073,75 $; lot 3 : contrat 6 106 029,06 $ + contingences 915 904,36 $) - Appel d'offres public 22-19695 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19695;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
WSP Canada inc.	Lot 1	5 521 342,79 $
SNC-Lavalin inc.	Lot 2	6 380 491,64 $
Les Services EXP inc.	Lot 3	6 106 029,06 $

2. d'autoriser une dépense de 2 701 179,53 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 828 201,42 $ pour le lot 1, 957 073,75 $ pour le lot 2 et 915 904,36 $ pour le lot 3;

3. de procéder à une évaluation du rendement des firmes WSP Canada inc., SNC-Lavalin inc. et Les Services EXP inc.;

4. d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-03-13 09:34

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1237900001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des nouveaux parcs et corridors verts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes WSP Canada inc. (lot 1), SNC-Lavalin inc. (lot 2) et Les Services EXP inc. (lot 3) pour des services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de 4 ans (3 ans avec possibilité de prolongation de 1 an) - Dépense totale de 20 709 043,01 $, taxes et contingences incluses (lot 1 : contrat 5 521 342,79 $ + contingences 828 201,42 $; lot 2 : contrat 6 380 491,64 $ + contingences 957 073,75 $; lot 3 : contrat 6 106 029,06 $ + contingences 915 904,36 $) - Appel d'offres public 22-19695 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'atteindre les objectifs visés dans son Plan nature et sports, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) doit s'adjoindre les services de firmes d'ingénierie pour la conception et la réalisation de divers projets d'aménagement dans le Réseau des grands parcs de Montréal et pour des plateaux sportifs. Ces services professionnels sont requis pour supporter les équipes du SGPMRS et pour apporter les expertises complémentaires nécessaires. La formule des ententes-cadres a été retenue, en raison de la flexibilité qu'elle permet.
Le processus suivi dans ce dossier est un appel d'offres public ouvert à toutes les firmes offrant des services professionnels en ingénierie et répondant aux exigences des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres a été lancé le 7 décembre 2022 et devait se terminer le 26 janvier 2023. L'addenda 4 a reporté l'ouverture des soumissions au 7 février 2023. La durée initiale était de 50 jours, mais la durée réelle a été de 62 jours.

L’appel d’offres a été publié sur le site internet de la Ville de Montréal et sur celui du Système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SEAO) durant toute la période d’appel d’offres. Il a aussi été publié dans le journal Le Devoir le 7 décembre 2022.

Six addendas ont été émis et rendus disponibles aux preneurs du cahier des charges, dans les délais prescrits :

#	Date	Portée	Impact sur le prix
1	21 décembre 2022	Réponses aux questions concernant le devis technique et les critères d'évaluation	Non
2	4 janvier 2023	Réponses aux questions concernant le devis technique et les critères d'évaluation	Non
3	9 janvier 2023	Réponses aux questions concernant le devis technique et les critères d'évaluation	Non
4	12 janvier 2023	Report de la date d'ouverture	Non
5	16 janvier 2023	Réponses aux questions concernant le devis technique et les critères d'évaluation	Non
6	26 janvier 2023	Réponses aux questions concernant le devis technique et les critères d'évaluation	Oui

Les addendas 1 à 5 n'ont pas eu d'impact sur le prix.

L'addenda 6 incluait des réponses aux questions en lien avec certains items du bordereau qui ont eu un impact à la baisse sur les prix. En effet, la première question demandait d'enlever l'exigence de la Ville d'avoir un assistant ou une assistante en plus d'un technicien ou d'une technicienne dans la catégorie "Équipe d'arpentage avec outils" du bordereau. La Ville a accepté de retirer l'exigence de fournir un assistant ou une assistante pour cette catégorie, ce qui a un impact à la baisse sur le prix. La deuxième question demandait plus de détails sur les ressources attendues par la Ville dans la catégorie "Autres professionnels", afin que les soumissionnaires puissent indiquer des taux réalistes. La Ville a offert plus de détails sur ses attentes, tout en réitérant la nécessité d'une telle catégorie. La réponse fournie a possiblement aussi eu un impact, à la baisse, sur le prix.

Les soumissions sont valides 180 jours suivant la date d’ouverture, soit jusqu'au 2 septembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0169 - 24 mars 2022 - Conclure des ententes-cadres avec Les Services EXP inc. (lot 1) et SNC-Lavalin inc. (lot 2) pour des services professionnels en ingénierie pour de la conception et de la surveillance de chantier, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée de trois ans - Dépense totale de 1 719 894,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19041 (3 soum.)
CG18 0668 - 20 décembre 2018 - Accorder un contrat à Les Services EXP inc. pour des services professionnels de génie-conseil quant à différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 821 151,45 $, taxes incluses. - Appel d'offres public 18-17224. - Deux (2) soumissionnaires

CG16 0569 - 27 octobre 2016 - Accorder des contrats de services professionnels en ingénierie à Axor Experts-Conseils inc., pour une somme maximale de 893 758,16 $, taxes incluses, et à WSP Canada inc., pour une somme maximale de 962 858,14 $, taxes incluses, pour la réalisation de services de génie-conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. - Dépense totale de 2 135 108,75 $, taxes incluses. - Appel d'offres public 16-15404. - Trois (3) soumissionnaires

CG15 0503 - 20 août 2015 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils inc. pour la réalisation de services de génie-conseil pour différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 1 481 030,05 $, taxes incluses. - Appel d'offres public 15-14283. - Trois (3) soumissionnaires

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure trois ententes-cadres pour des services professionnels en génie. Plus spécifiquement, ces services permettront de contribuer à développer et à mettre en valeur le Réseau des grands parcs de Montréal, et à y consolider les aménagements existants. Ces ententes-cadres serviront à divers mandats, à divers degrés. Par exemple :
- Préserver et maintenir accessibles plus de 2 000 hectares d'espaces verts;
- Concevoir et réaliser des projets d'aménagement pour améliorer les parcs, espaces publics et plateaux sportifs sous la responsabilité du SGPMRS;
- Protéger les milieux naturels et, plus largement, promouvoir la biodiversité en ville;
- Aménager le Grand parc de l'Ouest et le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques;
- Mettre en place le réseau de corridors verts reliant parcs et milieux de vie;
- Réhabiliter les berges;
- Protéger et mettre en valeur le site patrimonial du Mont-Royal;
- Maintenir et consolider un patrimoine bâti et paysager exceptionnel.

Les services professionnels compris dans ces ententes-cadres relèvent principalement des domaines suivants :

- Génie civil, structural, mécanique, électrique, géotechnique, environnemental, hydraulique et de la circulation;
- Géologie;
- Arpentage;
- Autres.

Les nombres prévisionnels d'heures inscrits aux bordereaux de soumission pour chacune des catégories de professionnel(le)s et de technicien(ne)s sont basés sur les besoins estimés par le SGPMRS. Le mode de rémunération de ces ententes-cadres est à taux horaire.

La durée maximale de ces ententes-cadres est de quatre ans, soit trois ans avec une possibilité de prolongation d'un an.

Afin de couvrir des dépenses exceptionnelles ou des dépassements éventuels d'heures pour certaines catégories de personnel, un budget de contingences de 15 % est ajouté aux valeurs des trois lots. À titre d'exemple, un déplacement ou un hébergement à l'extérieur de Montréal, nécessaire pour la vérification de la fabrication d'un ouvrage en usine, serait considéré comme une dépense exceptionnelle.

JUSTIFICATION

Sur les douze preneurs du cahier des charges, quatre ont déposé une soumission (33 %) et huit n'ont pas déposé de soumission (66 %). La liste complète se trouve en pièce jointe. Trois des quatre soumissions se sont avérées conformes. Le motif menant au rejet d'une des quatre soumissions est qu'elle n'a pas obtenu la note intérimaire de passage (70/100) par le comité de sélection.

Voici les résultats à la suite de l'évaluation effectuée par le comité de sélection le 6 mars 2023 :

Lot 1 (entente-cadre 1) :

SOUMISSIONS	NOTES INTÉRIMAIRES	NOTES FINALES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES DE 15 % (TAXES INCLUSES)	TOTAUX (TAXES INCLUSES)
WSP Canada inc.	79,8	0,15	5 521 342,79 $	828 201,42 $	6 349 544,21 $
SNC Lavalin inc.	82	0,13	6 473 471,92 $	971 020,79 $	7 444 492,71 $
Les Services EXP inc.	78,3	0,12	6 388 787,08 $	958 318,06 $	7 347 105,14 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			6 905 136,82 $	1 035 770,52 $	7 940 907,34 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					-1 591 363,13 $ - 25,06 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					1 094 948,50 $ 17,24 %

La firme WSP Canada inc. est celle qui a obtenu le plus haut pointage final, devenant ainsi l'adjudicataire recommandé pour le lot 1. Le prix déposé par cette firme est inférieur de 25,06 % par rapport à l'estimation réalisée à l'interne en novembre 2022.

Certains items du bordereau ont une différence de prix plus marquée par rapport à l'estimation réalisée à l'interne. Notamment le prix pour la catégorie "Équipe de deux arpenteurs avec outils (technicien et assistant)" est beaucoup plus basse que l'estimation réalisée à l'interne. Ceci peut s'expliquer par le fait que la Ville a accepté de retirer une des exigences liée à cette catégorie en addenda. La différence de prix pour une catégorie avec autant d'heures permet de justifier en partie la différence de prix total. Outre cette catégorie, d'autres items du bordereau sont eux aussi plus bas dans la soumission que par rapport à la dernière estimation réalisée à l'interne et contribuent à la différence de prix marquée.

L'écart entre le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note finale (SNC-Lavalin inc.) et l'adjudicataire recommandé est de 17,24 %. Ceci peut s'expliquer par le fait que le prix soumis par l'adjudicataire, soit 6,35 M$, est relativement inférieur aux autres soumissions, la moyenne de celles-ci étant de 7,40 M$.

Lot 2 (entente-cadre 2) :

SOUMISSIONS	NOTES INTÉRIMAIRES	NOTES FINALES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES DE 15 % (TAXES INCLUSES)	TOTAUX (TAXES INCLUSES)
SNC Lavalin inc.	82	0,13	6 380 491,64 $	957 073,75 $	7 337 565,39 $
Les Services EXP inc.	78,3	0,12	6 388 787,08 $	958 318,06 $	7 347 105,14 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			6 905 136,82	1 035 770,52 $	7 940 907,34

	$		$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			- 601 757,82 $ - 8,22 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)			7 955,62 $ 0,13 %

Puisque la firme WSP Canada inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le lot 1, cette dernière devient automatiquement non conforme pour le lot 2. Ainsi, la firme SNC-Lavalin inc. devient l'adjudicataire recommandé pour le lot 2. Le prix déposé par cette firme est inférieur de 8,22 % à la dernière estimation réalisée à l'interne.

Lot 3 (entente-cadre 3) :

SOUMISSIONS	NOTES INTÉRIMAIRES	NOTES FINALES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES DE 15 % (TAXES INCLUSES)	TOTAUX (TAXES INCLUSES)
Les Services EXP inc.	78,3	0,12	6 106 029,06 $	915 904,36 $	7 021 933,42 $
Dernière estimation réalisée			6 905 136,82 $	1 035 770,52 $	7 940 907,34 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					- 918 973,92 $ - 13,09 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					- -

Puisque la firme SNC-Lavalin inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le lot 2, cette dernière devient automatiquement non conforme pour le lot 3. Ainsi, la firme Les Services EXP inc. devient l'adjudicataire recommandé pour le lot 3. Le prix déposé par cette firme est inférieur de 13,09 % par rapport à la dernière estimation réalisée à l'interne. La soumission de Les Services EXP inc., pour le troisième lot, est inférieure à leur soumissions pour les deux premiers lots. Il est probable que l'adjudicataire ait déposé une soumission plus basse pour le troisième lot afin d'accroître ses chances de remporter l'un des trois lots.

Conformité des adjudicataires
Les vérifications requises ont été faites afin de valider que les adjudicataires recommandés répondent aux critères suivants :

- Ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'ont pas de restriction imposée sur leur permis de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Ne sont pas rendus non conformes en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal* et ne sont pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant;
- Détiennent l'autorisation à contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), ce contrat étant visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats public.*

L'adjudicataire WSP Canada inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 4 août 2024.
L'adjudicatiare SNC Lavalin inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 28 mai 2023.
L'adjudicataire Les Services EXP inc. détenait une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 12 mars 2023. La preuve de demande de renouvellement de son attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) se retrouve en pièce jointe au dossier.

En conformité avec l'encadrement administratif portant sur l'évaluation du rendement des adjudicataires, puisque la dépense nette de ce contrat de services professionnels est supérieure à 500 000 $, une évaluation du rendement sera effectuée.

Le présent dossier doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour les raisons suivantes :

- Lot 1 : puisqu'il s'agit d'un contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et qu'il y a un écart de plus de 20 % entre la dernière estimation effectuée à l'interne et la soumission de l'adjudicataire recommandé;
- Lot 3 : puisqu'il s'agit d'un contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et qu'il n'y a qu'une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des contrats à octroyer est de 18 007 863,49 $, taxes incluses, incluant un montant de 2 701 179,53 $, taxes incluses, pour les contingences. Le coût total brut du contrat est ainsi de 20 709 043,01 $, taxes incluses.
Le montant des trois ententes-cadres à conclure sera réparti de la façon suivante :

Lot 1 - WSP Canada inc.
- Contrat, taxes incluses : 5 521 342,79 $
- Contingences, taxes incluses : 828 201,42 $
- Total, taxes incluses : 6 349 544,21 $
- Total net : 5 797 980,19 $

Lot 2 - SNC-Lavalin inc.
- Contrat, taxes incluses : 6 380 491,64 $
- Contingences, taxes incluses : 957 073,75 $
- Total, taxes incluses : 7 339 149,52 $
- Total net : 6 701 621,74 $

Lot 3 - Les Services EXP inc.
- Contrat, taxes incluses : 6 106 029,06 $
- Contingences, taxes incluses : 915 904,36 $
- Total, taxes incluses : 7 021 933,42 $
- Total net : 6 411 961,16 $

Grand total pour les trois lots, taxes incluses : 20 709 043,01 $
Grand total pour les trois lots, net de ristournes fédérale et provinciale : 18 910 116,58 $

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Chaque entente-cadre permettra d'accorder plusieurs mandats, sur demande du SGPMRS, lequel s'assurera de la bonne provenance et de la disponibilité des crédits, en fonction des projets ou programmes concernés. Le SGPMRS fera également le suivi des enveloppes budgétaires des ententes-cadres et des mandats en découlant.

Il est à noter que les mandats de services professionnels relatifs aux travaux à effectuer dans certains parcs, tel que le parc du Mont-Royal, bénéficient d'une subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) de l'ordre de 50 %.

Chacun des mandats confiés aux firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec le règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue d'une certaine façon à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en s'inscrivant globalement dans le Plan nature et sports du SGPMRS, mais il ne s'applique pas directement aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il s'agit d'ententes-cadres de services professionnels qui donneront lieu à différents mandats, dont les objectifs précis et respectifs demeurent à définir.
La grille d'analyse se trouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi des ententes-cadres était reporté après la date d'échéance de validité des soumission, soit le 2 septembre 2023, les firmes adjudicataires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un nouvel appel d'offres, avec tous les délais et les coûts que cela comporte.
Également, il est important de noter que la période favorable à la réalisation d'une grande partie des travaux du SGPMRS se situe entre les mois d'avril à novembre. Tout délai dans la conclusion de ces ententes-cadres aura un impact sur la capacité de réalisation du SGPMRS.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail) et les prescriptions des clauses administratives générales et spéciales du cahier des charges du projet, la pandémie de la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Premier passage au comité exécutif : 29 mars 2023
- Présentation du dossier à la Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 avril 2023
- Deuxième passage au comité exécutif : 12 avril 2023
- Passage au conseil municipal : 17 avril 2023
- Passage au conseil d'agglomération : 20 avril 2023
- Début des ententes-cadres : 1e mai 2023
- Fin des ententes-cadres : 1e mai 2027 ou à l'épuisement des enveloppes budgétaires, selon la première des deux éventualités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne DESAUTELS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Pierre L'ALLIER, Service de l'approvisionnement
Ève CARLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Pierre L'ALLIER, 8 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arnaud VANDERLAND
charge(e) d expertise et de pratique - conseil

Tél : 514 872-1456
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-08

Mathieu DRAPEAU
Chef de division | Division aménagement des nouveaux parcs et corridors verts

Tél : 438 824-0251
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur de direction | Direction aménagement des parcs et esapces publics
Tél :
Approuvé le : 2023-03-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice | Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2023-03-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1237900001*
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*
Projet : *Ententes-cadre pour services professionnels en génie pour le service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			**x**
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Le 10 novembre 2021

WSP CANADA INC.
A/S MONSIEUR ANDRÉ JR. DESAUTELS
1600, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
BUREAU 11
MONTRÉAL (QC) H3H 1P9

N° de décision : 2021-DAMP-1679
N° de client : 2700018263

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Cette décision annule et remplace la décision 2021-DAMP-1679 du 5 août 2021.

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. WSP CANADA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **4 août 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique

Chantal Hamel

Le 29 mai 2020

SNC-LAVALIN INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

N° de décision : 2020-DAMP-1491
N° de client : 2700007364

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

ÉNERCIBLE
ÉNERGIE/POWER, DIVISION DE SNC- LAVALIN INC.
INDUSTRIEL, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN
SNC-LAVALIN AFRI-FOOD, DIV. OF SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN AGRO, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN CAPITAL, DIVISION DE SNC-LAVALIN
SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER
SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER, DIVISION OF SNC-LAVALIN
SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU
SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU, DIVISION DE SNC-LAVALIN
SNC-LAVALIN GTS, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN GTS, DIVISION OF SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN INC., DIVISION GTS
SNC-LAVALIN PHARMA, DIV. DE SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN RISQUE & ASSURANCE, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN, DIVISION ENVIRONNEMENT ET EAU
SNC-LAVALIN, ENVIRONMENT AND WATER DIVISION

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SNC-LAVALIN INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 mai 2023** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Le 13 mars 2020

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2020-DAMP-1269
N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EXP SERVICES INC. et PROJI-CONTROLE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **12 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
1er étage, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 14 décembre 2022

LES SERVICES EXP INC.
1595, CLARK BLVD
BRAMPTON ON L6T 4V1

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700027173
N° de demande :	2200088714
N° de confirmation de paiement :	029498

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

L'AMP confirme que l'entreprise a déposé sa demande de renouvellement dans les délais prescrits.

Une autorisation demeure valide, sous réserve d'une révocation durant ce délai, et ce, jusqu'à ce que l'Autorité statue sur cette demande.

Cette entreprise figure présentement au Registre des entreprises autorisées (le REA). Par conséquent, l'entreprise peut soumissionner sur de nouveaux contrats ou sous-contrats publics. Elle peut également conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics même si la lettre d'autorisation initiale, transmise avec la présente lettre, est expirée. Le dossier de renouvellement de l'entreprise est présentement en analyse à l'AMP.

Rappelons, qu'il est de la responsabilité de l'OP de consulter le REA avant la conclusion du contrat afin de vérifier que l'entreprise y apparaît toujours. Il est possible de consulter l'information relative à l'entreprise en ligne à l'adresse suivante : https://amp.quebec/rea/.

Une décision sera émise à la fin du processus d'analyse par l'AMP et sera communiquée directement à l'entreprise.

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Liste des commandes

Numéro : 22-19695

Numéro de référence : 1669505

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en ingénierie pour la conception, l'élaboration de plans et devis et pour le suivi et la surveillance des travaux des projets du Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Ville de Montréal.

Sélectionner toutes les lignes de résultats	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Sélectionner la ligne	BC2 GROUPE CONSEIL INC. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com NEQ : 1166369067	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507-3600 Télécopieur : 514 507-3601	**Commande : (2122994)** 2022-12-08 15 h 11 **Transmission :** 2022-12-08 15 h 11	3842626 - 22-19695 Addenda 1 2022-12-21 16 h 47 - Courriel 3844783 - 22-19695 Addenda 2 2023-01-04 11 h 34 - Courriel 3845459 - 22-19695 Addenda 3 2023-01-09 8 h 41 - Courriel 3847867 - 22-19695 Addenda 4, report 2023-01-12 14 h 55 - Courriel 3849206 - 22-19695 Addenda 5 2023-01-16 11 h 58 - Courriel 3856559 - 22-19695 Addenda 6

				2023-01-26 14 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sélectionner la ligne	MARCHAND HOULE & ASSOCIÉS INC. 1332 rue beaubien est Montréal, QC, H2G 1K8 http://www.marchandhoule.com/ NEQ : 1144486108	Madame Maude Sarrazin Téléphone : 514 273-4212 Télécopieur :	**Commande : (2124493)** 2022-12-13 9 h 59 **Transmission :** 2022-12-13 9 h 59	3842626 - 22-19695 Addenda 1 2022-12-21 16 h 47 - Courriel 3844783 - 22-19695 Addenda 2 2023-01-04 11 h 34 - Courriel 3845459 - 22-19695 Addenda 3 2023-01-09 8 h 41 - Courriel 3847867 - 22-19695 Addenda 4, report 2023-01-12 14 h 55 - Courriel 3849206 - 22-19695 Addenda 5 2023-01-16 11 h 58 - Courriel 3856559 - 22-19695 Addenda 6 2023-01-26 14 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sélectionner la ligne	TÉTRA TECH QI INC. 600 - 7275, rue Sherbrooke Est Montréal, QC, H1N 1E9 NEQ : 1169411510	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (2122225)** 2022-12-07 10 h 12 **Transmission :** 2022-12-07 10 h 12	3842626 - 22-19695 Addenda 1 2022-12-21 16 h 47 - Courriel 3844783 - 22-19695 Addenda 2 2023-01-04 11 h 34 - Courriel 3845459 - 22-19695 Addenda 3 2023-01-09 8 h 41 - Courriel 3847867 - 22-19695 Addenda 4, report 2023-01-12 14 h 55 - Courriel 3849206 - 22-19695 Addenda 5

				2023-01-16 11 h 58 - Courriel 3856559 - 22-19695 Addenda 6 2023-01-26 14 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sélectionner la ligne	Ville de Brownsburg-Chatham 300 rue de L'Hôtel de ville Brownsburg-Chatham, QC, J8G 3B4 http://www.brownsburgchatham.ca NEQ :	Monsieur Pierre-Alain Bouchard Téléphone : 450 533-6687 Télécopieur :	**Commande : (2122334)** 2022-12-07 11 h 53 **Transmission :** 2022-12-07 11 h 53	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Sélectionner la ligne	WAA MONTRÉAL INC. 55e Avnue du Mont-Royal Ouest, Bureau#805 Montréal, QC, H2T 2S6 NEQ : 1169669554	Madame Carolyne Thibeault Téléphone : 514 939-2106 Télécopieur :	**Commande : (2131313)** 2023-01-10 9 h 36 **Transmission :** 2023-01-10 9 h 36	3842626 - 22-19695 Addenda 1 2023-01-10 9 h 36 - Téléchargement 3844783 - 22-19695 Addenda 2 2023-01-10 9 h 36 - Téléchargement 3845459 - 22-19695 Addenda 3 2023-01-10 9 h 36 - Téléchargement 3847867 - 22-19695 Addenda 4, report 2023-01-12 14 h 55 - Courriel 3849206 - 22-19695 Addenda 5 2023-01-16 11 h 58 - Courriel 3856559 - 22-19695 Addenda 6 2023-01-26 14 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sélectionner la ligne	SNC-LAVALIN INC. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage	Monsieur Mohamed El Salahi	**Commande : (2122740)** 2022-12-08 9 h 57	3842626 - 22-19695 Addenda 1 2022-12-21 16 h 47 - Courriel

	Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Transmission :** 2022-12-08 9 h 57	3844783 - 22-19695 Addenda 2 2023-01-04 11 h 34 - Courriel 3845459 - 22-19695 Addenda 3 2023-01-09 8 h 41 - Courriel 3847867 - 22-19695 Addenda 4, report 2023-01-12 14 h 55 - Courriel 3849206 - 22-19695 Addenda 5 2023-01-16 11 h 57 - Courriel 3856559 - 22-19695 Addenda 6 2023-01-26 14 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sélectionner la ligne	CIMA+ S.E.N.C. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (2122700)** 2022-12-08 9 h 14 **Transmission :** 2022-12-08 9 h 14	3842626 - 22-19695 Addenda 1 2022-12-21 16 h 47 - Courriel 3844783 - 22-19695 Addenda 2 2023-01-04 11 h 34 - Courriel 3845459 - 22-19695 Addenda 3 2023-01-09 8 h 41 - Courriel 3847867 - 22-19695 Addenda 4, report 2023-01-12 14 h 55 - Courriel 3849206 - 22-19695 Addenda 5 2023-01-16 11 h 58 - Courriel 3856559 - 22-19695 Addenda 6 2023-01-26 14 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sélectionner la ligne	Lashley + Associates Corporation 5455 Avenue de Gaspé 710 Montréal, QC, H2T 3B3 http://lashleyla.com/ NEQ : 1172206642	Madame Joanne Brisson Téléphone : 613 233-8579 Télécopieur :	**Commande : (2125748)** 2022-12-15 10 h 47 **Transmission :** 2022-12-15 10 h 47	3842626 - 22-19695 Addenda 1 2022-12-21 16 h 47 - Courriel 3844783 - 22-19695 Addenda 2 2023-01-04 11 h 34 - Courriel 3845459 - 22-19695 Addenda 3 2023-01-09 8 h 41 - Courriel 3847867 - 22-19695 Addenda 4, report 2023-01-12 14 h 55 - Courriel 3849206 - 22-19695 Addenda 5 2023-01-16 11 h 58 - Courriel 3856559 - 22-19695 Addenda 6 2023-01-26 14 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sélectionner la ligne	LES SERVICES EXP INC. 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Isabelle Milette Téléphone : 819 803-6651 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (2122212)** 2022-12-07 10 h 04 **Transmission :** 2022-12-07 10 h 04	3842626 - 22-19695 Addenda 1 2022-12-21 16 h 47 - Courriel 3844783 - 22-19695 Addenda 2 2023-01-04 11 h 34 - Courriel 3845459 - 22-19695 Addenda 3 2023-01-09 8 h 41 - Courriel 3847867 - 22-19695 Addenda 4, report 2023-01-12 14 h 55 - Courriel 3849206 - 22-19695 Addenda 5 2023-01-16 11 h 58 - Courriel 3856559 - 22-19695 Addenda 6 2023-01-26 14 h 24 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sélectionner la ligne ☐	SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. 29 rue East Park Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 1P8 https://www.shellex.ca NEQ : 1175218222	Madame Linda Desrosiers Téléphone : 450 371-8585 Télécopieur : 450 377-1444	**Commande : (2123643)** 2022-12-10 12 h 50 **Transmission :** 2022-12-10 12 h 50	3842626 - 22-19695 Addenda 1 2022-12-21 16 h 47 - Courriel 3844783 - 22-19695 Addenda 2 2023-01-04 11 h 34 - Courriel 3845459 - 22-19695 Addenda 3 2023-01-09 8 h 41 - Courriel 3847867 - 22-19695 Addenda 4, report 2023-01-12 14 h 55 - Courriel 3849206 - 22-19695 Addenda 5 2023-01-16 11 h 58 - Courriel 3856559 - 22-19695 Addenda 6 2023-01-26 14 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sélectionner la ligne ☐	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE 200-555 Boulevard René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1 NEQ : 1170241336	Madame Sylvie Prevost Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (2122627)** 2022-12-08 7 h 44 **Transmission :** 2022-12-08 7 h 44	3842626 - 22-19695 Addenda 1 2022-12-21 16 h 47 - Courriel 3844783 - 22-19695 Addenda 2 2023-01-04 11 h 34 - Courriel 3845459 - 22-19695 Addenda 3 2023-01-09 8 h 41 - Courriel 3847867 - 22-19695 Addenda 4, report 2023-01-12 14 h 55 - Courriel 3849206 - 22-19695 Addenda 5 2023-01-16 11 h 58 - Courriel

				3856559 - 22-19695 Addenda 6 2023-01-26 14 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sélectionner la ligne ☐	FNX-INNOV INC. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (2123405)** 2022-12-09 12 h 05 **Transmission :** 2022-12-09 12 h 05	3842626 - 22-19695 Addenda 1 2022-12-21 16 h 47 - Courriel 3844783 - 22-19695 Addenda 2 2023-01-04 11 h 34 - Courriel 3845459 - 22-19695 Addenda 3 2023-01-09 8 h 41 - Courriel 3847867 - 22-19695 Addenda 4, report 2023-01-12 14 h 55 - Courriel 3849206 - 22-19695 Addenda 5 2023-01-16 11 h 58 - Courriel 3856559 - 22-19695 Addenda 6 2023-01-26 14 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sélectionner la ligne ☐	Municipalité de Rawdon 3647, rue Queen Rawdon, QC, J0K 1S0 http://www.rawdon.ca NEQ :	Madame Caroline Gray Téléphone : 450 834-2596 Télécopieur : 450 834-3031	**Commande : (2122596)** 2022-12-08 3 h 40 **Transmission :** 2022-12-08 3 h 40	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Sélectionner la ligne ☐	OMH de Montréal. 400 boulevard Rosemont Montréal, QC, H2S 0A2	Madame Louise Venne Téléphone : 514 868-5000 Télécopieur :	**Commande : (2124028)** 2022-12-12 12 h 33 **Transmission :**	Mode privilégié : Ne pas recevoir

	NEQ :		2022-12-12 12 h 33	
Sélectionner la ligne ☐	WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 581 814-5981 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (2123190)** 2022-12-09 8 h 50 **Transmission :** 2022-12-09 8 h 50	3842626 - 22-19695 Addenda 1 2022-12-21 16 h 47 - Courriel 3844783 - 22-19695 Addenda 2 2023-01-04 11 h 34 - Courriel 3845459 - 22-19695 Addenda 3 2023-01-09 8 h 41 - Courriel 3847867 - 22-19695 Addenda 4, report 2023-01-12 14 h 55 - Courriel 3849206 - 22-19695 Addenda 5 2023-01-16 11 h 58 - Courriel 3856559 - 22-19695 Addenda 6 2023-01-26 14 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d’être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1237900001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des nouveaux parcs et corridors verts
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes WSP Canada inc. (lot 1), SNC-Lavalin inc. (lot 2) et Les Services EXP inc. (lot 3) pour des services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de 4 ans (3 ans avec possibilité de prolongation de 1 an) - Dépense totale de 20 709 043,01 $, taxes et contingences incluses (lot 1 : contrat 5 521 342,79 $ + contingences 828 201,42 $; lot 2 : contrat 6 380 491,64 $ + contingences 957 073,75 $; lot 3 : contrat 6 106 029,06 $ + contingences 915 904,36 $) - Appel d'offres public 22-19695 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19695 lot 1 Int. d'octroi.pdf
22-19695 lot 2 Int. d'octroi.pdf
22-19695 lot 3 Int. d'octroi.pdf
22-19695 tableau lot 1 final.pdf
22-19695 tableau lot 2 final.pdf
22-19695 tableau lot 3.pdf
PV 22-19695.pdf
Liste séao.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-09

Michael SAOUMAA
Chef de section app. strat. en biens
Tél : 514 280-1994
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19695 lot 1

No du GDD : 1237900001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en ingénierie pour la conception, l'élaboration de plans et devis et pour le suivi et la surveillance des travaux des projets du Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 7 - 12 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 26 - 1 - 2023

Ouverture faite le : 7 - 2 - 2023

Date du comité de sélection : 6 - 3 - 2023

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 26 - 1 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 61 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 26,67

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 25

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
CIMA + senc	N'a pas obtenu la note intérimaire suffisante

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 8 - 2023

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 6 - 8 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
WSP Canada inc.	5 521 342,79 $	X	1
SNC Lavalin inc.	6 473 471,92 $		1
Les services EXP	6 388 787,08 $		1

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 8 - 3 - 2023

22-19695 Lot 1 - Services professionnels en ingénierie pour la conception, l'élaboration de plans et devis et pour le suivi et la surveillance des travaux des projets du Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 20%	Qualification et expérience des chargés de projets 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
WSP Canada inc.	4,25	6,75	14,75	17,25	15,50	21,25	79,8	5 521 342,79 $	0,15	1
CIMA + S.E.N.C.	4,13	6,75	15,50	15,00	15,25	9,50	66,1			Non conforme
SNC Lavalin inc.	4,25	8,25	15,25	17,75	17,50	19,00	82,0	6 473 471,92 $	0,13	2
Les Services EXP inc.	3,88	7,00	16,00	16,75	14,75	19,88	78,3	6 388 787,08 $	0,12	3
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**									

Comité	
Date	lundi 06-03-2023
Heure	10h00
Lieu	GOOGLE MEET
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	1

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19695 lot 2

No du GDD : 1237900001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en ingénierie pour la conception, l'élaboration de plans et devis et pour le suivi et la surveillance des travaux des projets du Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 7 - 12 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 16 - 1 - 2023

Ouverture faite le : 7 - 2 - 2023

Date du comité de sélection : 6 - 3 - 2023

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 26 - 1 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 61 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 26,67

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Cima + senc	N'a pas obtenu la note intérimaire suffisante
WSP Canada inc.	A obtenu le lot 1

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 8 - 2023

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 6 - 8 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SNC Lavalin inc.	6 380 491,64 $	X	2
Les services exp	6 388 787,08 $		2

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 8 - 3 - 2023

22-19695 Lot 2 - Services professionnels en ingénierie pour la conception, l'élaboration de plans et devis et pour le suivi et la surveillance des travaux des projets du Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 20%	Qualification et expérience des chargés de projets 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
WSP Canada inc.	4,25	6,75	14,75	17,25	15,50	21,25	79,8		-	Lot 1
CIMA + S.E.N.C.	4,13	6,75	15,50	15,00	15,25	9,50	66,1			Non conforme
SNC Lavalin inc.	4,25	8,25	15,25	17,75	17,50	19,00	82,0	6 380 491,64 $	0,13	1
Les Services EXP inc.	3,88	7,00	16,00	16,75	14,75	19,88	78,3	6 388 787,08 $	0,12	2
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**									

Comité	
Date	lundi 06-03-2023
Heure	10h00
Lieu	GOOGLE MEET
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	1

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19695 lot 3

No du GDD : 1237900001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en ingénierie pour la conception, l'élaboration de plans et devis et pour le suivi et la surveillance des travaux des projets du Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 7 - 12 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 26 - 1 - 2023

Ouverture faite le : 7 - 2 - 2023

Date du comité de sélection : 6 - 3 - 2023

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 26 - 1 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 61 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 26,67

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 75

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Cima + senc	N'a pas obtenu la note intérimaire suffisante
WSP Canada inc.	A obtenu lot 1
SNC Lavalin inc.	A obtenu lot 2

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 8 - 2023

Date d'échéance révisée : 6 - 8 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Les services EXP	6 106 029,06 $	X	3

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 8 - 3 - 2023

22-19695 Lot 3 - Services professionnels en ingénierie pour la conception, l'élaboration de plans et devis et pour le suivi et la surveillance des travaux des projets du Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 20%	Qualification et expérience des chargés de projets 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
WSP Canada inc.	4,25	6,75	14,75	17,25	15,50	21,25	79,8		-	Lot 1
CIMA + S.E.N.C.	4,13	6,75	15,50	15,00	15,25	9,50	66,1			Non conforme
SNC Lavalin inc.	4,25	8,25	15,25	17,75	17,50	19,00	82,0		-	Lot 2
Les Services EXP inc.	3,88	7,00	16,00	16,75	14,75	19,88	78,3	6 106 029,06 $	0,13	1
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**									

Comité	
Date	lundi 06-03-2023
Heure	10h00
Lieu	GOOGLE MEET
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	1

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.028

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1237900001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des nouveaux parcs et corridors verts
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes WSP Canada inc. (lot 1), SNC-Lavalin inc. (lot 2) et Les Services EXP inc. (lot 3) pour des services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de 4 ans (3 ans avec possibilité de prolongation de 1 an) - Dépense totale de 20 709 043,01 $, taxes et contingences incluses (lot 1 : contrat 5 521 342,79 $ + contingences 828 201,42 $; lot 2 : contrat 6 380 491,64 $ + contingences 957 073,75 $; lot 3 : contrat 6 106 029,06 $ + contingences 915 904,36 $) - Appel d'offres public 22-19695 - 4 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE237900001 .pdf

Dossier # :1237900001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 20 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237900001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes WSP Canada inc. (lot 1), SNC-Lavalin inc. (lot 2) et Les Services EXP inc. (lot 3) pour des services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de 4 ans (3 ans avec possibilité de prolongation de 1 an) - Dépense totale de 20 709 043,01 $, taxes et contingences incluses (lot 1 : contrat 5 521 342,79 $ + contingences 828 201,42 $; lot 2 : contrat 6 380 491,64 $ + contingences 957 073,75 $; lot 3 : contrat 6 106 029,06 $ + contingences 915 904,36 $) - Appel d'offres public 22-19695 - 4 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE237900001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes WSP Canada inc. (lot 1), SNC-Lavalin inc. (lot 2) et Les Services EXP inc. (lot 3) pour des services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de 4 ans (3 ans avec possibilité de prolongation de 1 an) - Dépense totale de 20 709 043,01 $, taxes et contingences incluses (lot 1 : contrat 5 521 342,79 $ + contingences 828 201,42 $; lot 2 : contrat 6 380 491,64 $ + contingences 957 073,75 $; lot 3 : contrat 6 106 029,06 $ + contingences 915 904,36 $) - Appel d'offres public 22-19695 - 4 soumissionnaires

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

<u>Lot 1</u>

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

<u>Lot 3</u>

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction aménagement des parcs et espaces publics ont expliqué que le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports doit s'adjoindre les services de firmes d'ingénierie pour concevoir et réaliser certains projets. Pour ce faire, un appel d'offres a été publié le 7 décembre 2022 pour conclure trois ententes-cadres. Durant le processus, six addenda ont été émis, dont un pour reporter la date d'ouverture au 7 février 2023. Il y a eux quatre soumissionnaires parmi les 12 preneurs du cahier des charges, dont l'un a été jugé non conforme, car il n'a pas obtenu la note intérimaire de passage.

Les invités ont ensuite présenté les résultats de l'analyse des soumissions. Pour le lot 1, l'adjudicataire a présenté une soumission dont l'écart, en faveur de la Ville, est de (-20,04%). Les différences se situent principalement au niveau du prix pour l'équipe de deux arpenteurs avec outils (-30,67 %). Également, les taux horaires déposés affichent en moyenne un écart de (-4,43 %). En ce qui a trait au lot 3, l'écart entre la soumission et l'estimation est de (-11,57 %). À la lumière de ces informations, le Service a recommandé d'aller de l'avant avec ces ententes-cadres.

Durant la période d'échanges qui a suivi, les commissaires ont notamment demandé des précisions sur la portion du contrat qui appartient à l'agglomération. En réponse, les responsables précisent qu'il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire et que chacun des mandats confiés aux firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

<u>Lot 1</u>

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

<u>Lot 3</u>

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237900001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.029

2023/04/12 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.030

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1237231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 12 400 341,19 $ taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec les firmes, Tetra Tech QI inc., (contrat # 1: 6 792 723 $, taxe incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat # 2: 5 607 618.19 $, taxe incluses) , pour le support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage, avec une option de prolongation de six (6) mois chacune. Appel d'offres public 22-19688 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadre d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le support technique, le contrôle qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19688;

Firmes	Contrats	Montant (taxes incluses)
Tetra Tech QI inc.	Contrat # 1	6 792 723,00 $
Cima+ S.E.N.C	Contrat # 2	5 607 618,19 $

2. de procéder à une évaluation du rendement des firmes Tetra Tech QI inc. et Cima + S.E.N.C. ;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

4. d'autoriser le Directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats, pour un maximum de 6 mois chacune, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-16 14:52

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1237231023**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 12 400 341,19 $ taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec les firmes, Tetra Tech QI inc., (contrat # 1: 6 792 723 $, taxe incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat # 2: 5 607 618.19 $, taxe incluses) , pour le support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage, avec une option de prolongation de six (6) mois chacune. Appel d'offres public 22-19688 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau a introduit l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchée comme alternative stratégique pour le renouvellement des réseaux d'eau secondaires. La réhabilitation des conduites comporte de nombreux avantages dont la réduction des coûts, une réalisation des travaux plus rapide, la réduction des perturbations aux infrastructures environnantes, le maintien de la circulation la majorité du temps lors d'exécution des travaux, une diminution des impacts négatifs sur les citoyens lors des travaux, une diminution de la disposition des sols et matériaux d'excavation, ainsi qu'une remise en état rapide des lieux.

Étant donné l'importance du volume des travaux de réhabilitation prévus pour les prochaines années, la Direction de la réalisation de projets d'infrastructures urbaines a recours à de l'expertise externe spécialisée en réhabilitation, ce qui permettra d'apporter un support technique et d'assurer le contrôle de la qualité dans la réalisation de tels projets.

Par ailleurs, les enveloppes budgétaires des ententes-cadres conclues en 2020 (CM20 0749) pour la réalisation des projets de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) viendront à

échéance en mai 2023 et sont presque totalement engagées suite à une très forte demande conséquente aux investissements importants de la Ville dans les projets d'infrastructures routières. Pour pallier ce manque , il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services de deux (2) firmes pour le support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres no 22-19688 a été publié du 30 novembre 2022 au 24 janvier 2023 sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal papier Le Devoir. La durée de publication a été de 54 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les citées et villes.

La soumission est valide pendant les 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 24 avril 2023.

Cinq (5) addendas ont été publiés dans le SEAO du 16 décembre 2022 au 18 janvier 2023, afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des précisions apportées aux documents d'appel d'offres. Les questions soulevées par les soumissionnaires n'ont eu aucun impact sur le prix de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20-0749 - 24 août 2020 - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 5 128 114,95 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et CIMA+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 4 422 340,91 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 20-18062 (1207231065);
CM18-1004 - 20 août 2018 - Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762 (1187231053);

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder 2 contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, : contrat 1 à Tetra Tech QI inc. pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité, pour une somme maximale de 2 086 251,27 $, taxes incluses; contrat 2 à Cima+ S.E.N.C. (un seul soumissionnaire conforme) pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité, pour la somme maximale de 1 626 692,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissionnaires (1167231054);

CG14 0472 - 30 octobre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une période de 24 mois avec Tetra Tech QI inc. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat #1, pour une somme maximale de 2 119 305,43 $) et Cima+ S.E.N.C. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat #2, pour une somme maximale de 1 720 253,08 $) - Appel d'offres public 14-13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin (1144822047);

CG13 0128 - 25 avril 2013 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec BPR Infrastructures inc. pour le support technique et le contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat # 1- 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) pour une somme maximale de 359 986,73 $, taxes incluses, ainsi que pour

une période maximale de 24 mois, et conclure une entente-cadre de services professionnels avec CIMA + pour le support technique et le contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat # 2- 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) pour une somme maximale de 297 842,74 $, taxes incluses, ainsi que pour une période maximale de 24 mois - Appel d'offres public # 12-12159. / Approuver deux projets de convention à cette fin (1120266050).

DESCRIPTION

La Ville désire conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels:

- La première entente est dédiée au support technique, au contrôle de la qualité et à la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc;
- La seconde au support technique, au contrôle de la qualité et à la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public # 22-19688, il est recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes :

· Tetra Tech QI inc. (Lot #1)	6 792 723,00 $ (taxes incluses)
· Cima+ S.E.N.C. (Lot #2)	5 607 618,19 $ (taxes incluses)
TOTAL	12 400 341,19 $ (taxes incluses)

Il s'agit de contrats à taux horaire par catégorie d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacun des contrats et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Les ententes-cadre représentent une somme totale maximale de 12 400 341,19 $ taxes incluses et seront valides jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire ou à la fin de la période de trente-six mois (36) mois, selon la première des deux (2) éventualités. Une option de prolongation de six (6) mois chacune est prévue dans le contrat et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées et avec l'accord des adjudicataires.

JUSTIFICATION

À chaque année, plusieurs contrats de réhabilitation sont octroyés sur plusieurs rues et dans plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal. Le montant des travaux à réaliser est d'environ 100 M$.
De plus, le service de l'eau prévoit la même prévision les prochaines années pour l'utilisation de la technique de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'aqueduc et d'égout. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la Ville doit s'adjoindre le support technique requis pour ces travaux par l'entremise de deux nouveaux contrats de services professionnels.

Analyse des soumissions :

Tel qu'indiqué dans les documents d'appels d'offres, les firmes pouvaient soumissionner sur l'un des deux contrats ou sur les deux en présentant cependant des équipes distinctes à cet effet.

À la suite de la publication de l'appel d'offres no *22-19688* , Sur les sept (7) preneurs du cahier des charges, une seule soumission a été reçue pour le Lot #1 et une seule soumission

a été reçue pour le Lot #2, soit une proportion de 28 %. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

Sur les cinq (5) firmes qui se sont désistées, deux (2) firmes ont expliqué que leur engagement dans d'autres projets ne leur permettent pas d'effectuer le présent projet dans le délai requis, une (1) firme n'a pas soumissionné en raison du manque d'effectif, une (1) autre a expliqué que les spécifications requises sont non rencontrées et une firme n'a pas motivé son désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges est présentée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

La rencontre du comité de sélection a été tenue le 9 février 2023. Les soumissions reçues le 24 janvier 2023 pour les deux (2) contrats ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Résultats de l'appel d'offres :

Les deux (2) soumissions reçues ont obtenu la note intérimaire de passage fixée à 70 % et sont ainsi considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

Contrat #1:

SOUMISSION CONFORME	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Tetra Tech QI inc.	87,0 %	0,20	6 792 723,00 $	0,00 $	6 792 723,00 $
Dernière estimation réalisée			5 822 334,00 $	0,00 $	5 822 334,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					970 389,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					16,67 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					n/a

Contrat #2:

SOUMISSION CONFORME	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Cima+ S.E.N.C.	87,8 %	0.25	5 607 618,19 $	0,00 $	5 607 618,19 $
Dernière estimation			5 715 407,25 $	0,00 $	5 715 407,25 $

réalisée	
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*	- 107 789,06 $ - 1,89 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	n/a

- Contrat # 1: pour le support technique, au contrôle de la qualité et à la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc, la soumission Tetra Tech QI inc. a obtenu le pointage intérimaire de 87,0 % et note finale de 0,20;
- Contrat # 2: pour le support technique, au contrôle de la qualité et à la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, la soumission de Cima+ S.E.N.C. a obtenu le pointage intérimaire de 87,8 % et note finale de 0,25.

L'adjudicataire retenu pour chaque contrat est l'unique soumissionnaire à faire une proposition conforme, alors que plusieurs entreprises avaient pris possession des documents d'appel d'offres. Considérant que l'on doit tenir compte de la réalité du marché pour les ressources en surveillance et que peu de firmes qui possèdent l'expertise dans le domaine de la réhabilitation, il est donc recommandé d'octroyer les deux (2) contrats aux firmes Tera Tech QI inc. et CIMA+ S.E.N.C.

L'analyse et l'évaluation des soumissions sont présentées de façon détaillée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Dernières estimations réalisées :

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Les écarts obtenus entre les soumissionnaires et les estimations internes sont de 16,67 % plus haut que l'estimation interne pour le contrat #1 et de 1,89 % plus bas que l'estimation interne pour le contrat #2.

L'écart à la hausse de la firme Tetra Tech QI inc. s'explique vraisemblablement par une demande accrue en services professionnels pour la surveillance des travaux dans le marché de la région métropolitaine en raison du grand nombre de projets d'envergure et de l'augmentation des investissements en infrastructures. Le bassin de ressources qualifiées pour offrir ce type de service spécialisé est également limité.

Étant donné l'écart de prix pour le contrat # 1, une négociation avec le soumissionnaire unique a été effectuée en date 23 février 2023 conformément à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes. La firme a répondu par un courriel en évoquant principalement les raisons

ci-après concernant l'augmentation des taux horaires. Tetra Tech a proposé une rencontre avec le service de l'approvisionnement pour expliquer ces enjeux.

- Depuis 2020, la firme Tetra-Tech QI inc. subit une pression importante à la hausse des taux horaires pour l'ensemble de son personnel;
- Les frais de déplacement et des dépenses doivent être indexés. Une augmentation de 10 % a été effectuée dans le contrat actuel 20-18062 (CM20 0749) et il y aura une autre augmentation dans les prochaines années en raison de l'inflation;
- Le contrat prévoit un taux de 1.25 pour le temps supplémentaire, alors que la firme paye 1.5 fois le taux horaire.

En considérant ces informations et dans ce contexte, la rencontre n'a pas eu lieu et la Division de la réalisation des travaux appuie la recommandation d'octroyer le contrat #1 .

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de l'Autorité des marchés publics «AMP» :L'attestation de Tetra Tech QI inc. est en renouvellement depuis le 28 octobre 2022 et celle de Cima+ S.E.N.C. est en vigueur jusqu'au 19 janvier 2026. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Les adjudicataires recommandés dans le présent sommaire décisionnel ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ils sont conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement des firmes Tetra Tech QI inc et Cima + S.E.N.C , dans le cadre des présents contrats de services professionnels, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, selon les dépenses prévisionnelles, les deux (2) contrats de services professionnels sont supérieurs à 1 000 000 $. De plus, l'adjudicataire Tetra Tech QI inc., l'unique soumissionnaire pour le contrat #1 en est à son cinquième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent. De même que la firme Cima+ S.E.N.C, l'unique soumissionnaire pour le contrat # 2 en est à son sixième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir plusieurs mandats. La Division de la réalisation des travaux de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier assurera le suivi des contrats, la disponibilité des crédits et le suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre et selon la provenance des crédits déjà affectés aux différents projets identifiés par le ou les services requérants. Les crédits pour ces projets sont déjà prévus au budget PDI ou au budget de fonctionnement des divers services de la Ville. Ces ententes pourraient impliquer des dépenses dans le cadre de projets relevant de la compétence de l'agglomération.
La Division de la réalisation des travaux s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi de l'enveloppe.

La dépense maximale d'honoraires professionnels de 12 400 341,20 $ taxes incluses, pour les deux (2) ententes-cadres sur une période de trente six (36) mois, représente un coût net maximal de 11 323 164,34 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que ces ententes cadres ne sont pas imputables à un ou des projets précis pour lesquels nous pouvons quantifier ou qualifier les engagements.
La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les enveloppes budgétaires des ententes actuelles seront échues vers la fin du mois de mai 2023, par conséquent, il est nécessaire d'octroyer de nouveaux contrats. Dans l'éventualité d'un refus d'octroyer les contrats, la Division de la réalisation des travaux avec le personnel et l'expertise interne, ne pourra répondre à la surveillance de l'ensemble des travaux de réhabilitation à réaliser et certains travaux devront être reportés dans le temps.
Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 24 avril 2023, soit la date d'échéance de validité des soumissions, les soumissionnaires uniques conformes ayant obtenus le plus haut pointage, pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission sur l'examen des contrats : 5 avril 2023
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des services : avril 2023
Fin des services : trente-six (36) mois ou jusqu'à l'épuisement du montant maximal des contrats, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de six (6) mois chacune.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila TOUAHRIA
Ingenieur(e) - c/e

Tél : 514 868-1055
Télécop. : 514 872-1873

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-10

Monya OSTIGUY
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)

Tél : 514-872-6444
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2023-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
directeur(-trice) de service - infrastructures du reseau routier et transports
Tél :
Approuvé le : 2023-03-15

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1237231023*
Unité administrative responsable : *Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la réalisation des travaux*
Projet : Octroi de deux (2) contrats de services professionnels en surveillance des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout par la technique de chemisage

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? aucune			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 20 janvier 2023

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR DENIS THIVIERGE
3400, BOUL DU SOUVENIR
BUR. 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

Nº de décision : 2023-DAMP-1092
Nº de client : 3000148732
Nº d'entreprise du Québec : **3340563140**

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CIMA+ S.E.N.C. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **19 janvier 2026**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 29 janvier 2020

TETRA TECH QI INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS MORIN
7400, BOUL DES GALERIES D'ANJOU
500
ANJOU (QC) H1M 3M2

N° de décision : 2020-DAMP-1054
N° de client : 3000162555

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous TETRA TECH QI INC., le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. TETRA TECH QI INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
1er étage, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 28 octobre 2022

TETRA TECH QI INC.
1377, AV GALILÉE
QUÉBEC QC G1P 4G4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000162555
N° de demande :	2200082650
N° de confirmation de paiement :	048415

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1237231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 12 400 341,19 $ taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec les firmes, Tetra Tech QI inc., (contrat # 1: 6 792 723 $, taxe incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat # 2: 5 607 618.19 $, taxe incluses) , pour le support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage, avec une option de prolongation de six (6) mois chacune. Appel d'offres public 22-19688 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19688 Intervention.pdf 22-19688 - PV.pdf 22-19688 Detcah.pdf

22-19688 TABLEAU_SP_6X6 - lot 2 interv..pdf 22-19688 TABLEAU_SP_6X6 - lot1 interv..pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana GOROPCEANU
Agente d'approvisionnement niv.2
Tél : 514 280 0867

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-14

Elie BOUSTANI
Chef de Section - Direction Acquisition
Tél : 514 838 4519
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19688

No du GDD : 1237231023

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage - Lot1 et Lot 2

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 30 - 11 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 24 - 1 - 2023

Ouverture faite le : 24 - 1 - 2023

Date du comité de sélection : 9 - 2 - 2023

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 18 - 1 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 54 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 28,57

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 4 - 2023

Date d'échéance révisée : 24 - 4 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
TETRA TECH QI INC. (Lot 1)	6 792 723,00 $	√	1
CIMA+ S.E.N.C (Lot 2)	5 607 618,19 $	√	2

Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission: (2) engagements dans d'autres projets ne leur permettent pas d'effectuer le nôtre dans le délai; (1) manque d'effectif; (1) ne fournit pas les services demandés; aucune réponse de la part des autres preneurs de cahier de charge;

Préparé par : Diana Goropceanu

Le 13 - 3 - 2023

22-19688 - Services professionnels de support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
TETRA TECH QI INC. (Lot 1)							87,0	6 792 723,00 $	0,20	1
									-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	Diana Goropceanu									

Comité	
Date	jeudi 09-02-2023
Heure	10 h 00
Lieu	google meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

22-19688 - Services professionnels de support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
									-	
CIMA+ S.E.N.C (Lot 2)							87,8	5 607 618,19 $	0,25	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Diana Goropceanu**									

Comité	
Date	jeudi 09-02-2023
Heure	10 h 00
Lieu	google meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19688
Numéro de référence : 1668177
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels de support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
TÉTRA TECH QI INC. 600 - 7275, rue Sherbrooke Est Montréal, QC, H1N 1E9 NEQ : 1169411510	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (2120232)** 2022-12-01 13 h 10 **Transmission :** 2022-12-01 13 h 10	3840793 - 22-19688_Addenda 2 (devis) 2022-12-16 15 h 10 - Courriel 3840794 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-16 15 h 10 - Téléchargement 3840795 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-16 15 h 10 - Téléchargement 3845370 - 22-19688_Addenda 2 2023-01-06 17 h 10 - Courriel 3847079 - 22-19688 Addenda 3 (devis) 2023-01-11 15 h 08 - Courriel 3847080 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau) 2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3847081 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau) 2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3849411 - 22-19688 Addenda 4 2023-01-16 15 h 05 - Courriel 3851382 - 22-19688 Addenda 5 (devis) 2023-01-18 15 h 37 - Courriel 3851383 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement 3851384 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
8558736 CANADA INC. 5929 Route Transcanadienne # 240 Montréal, QC, H4T 1Z6 http://www.gameconsultants.net NEQ : 1169265536	Monsieur Piero Salvo Téléphone : 514 747-9000 Télécopieur :	**Commande : (2127570)** 2022-12-20 9 h 41 **Transmission :** 2022-12-20 9 h 41	3840793 - 22-19688_Addenda 2 (devis) 2022-12-20 9 h 41 - Téléchargement 3840794 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-20 9 h 41 - Téléchargement

				3840795 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-20 9 h 41 - Téléchargement 3845370 - 22-19688_Addenda 2 2023-01-06 17 h 10 - Courriel 3847079 - 22-19688 Addenda 3 (devis) 2023-01-11 15 h 08 - Courriel 3847080 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau) 2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3847081 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau) 2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3849411 - 22-19688 Addenda 4 2023-01-16 15 h 05 - Courriel 3851382 - 22-19688 Addenda 5 (devis) 2023-01-18 15 h 37 - Courriel 3851383 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement 3851384 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	LES SERVICES EXP INC. 8487, Avenue Albert-Louis-Van-Houtte Montréal, QC, H1Z 4J2 NEQ : 1167268128	Madame Isabelle Milette Téléphone : 819 803-6651 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (2119679)** 2022-11-30 12 h 45 **Transmission :** 2022-11-30 12 h 45	3840793 - 22-19688_Addenda 2 (devis) 2022-12-16 15 h 10 - Courriel 3840794 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-16 15 h 10 - Téléchargement 3840795 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-16 15 h 10 - Téléchargement 3845370 - 22-19688_Addenda 2 2023-01-06 17 h 10 - Courriel 3847079 - 22-19688 Addenda 3 (devis) 2023-01-11 15 h 08 - Courriel 3847080 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau) 2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3847081 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau) 2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3849411 - 22-19688 Addenda 4 2023-01-16 15 h 05 - Courriel 3851382 - 22-19688 Addenda 5 (devis) 2023-01-18 15 h 37 - Courriel 3851383 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement

				3851384 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GROUPE CIVITAS INC. 398 Principale 5 Granby, QC, J2G2w6 http://www.groupecivitas.com NEQ : 1172979891	Madame Louise Lavoie Téléphone : 1888 399-6767 Télécopieur : 450 777-1771	**Commande : (2127589)** 2022-12-20 9 h 55 **Transmission :** 2022-12-20 9 h 55	3840793 - 22-19688_Addenda 2 (devis) 2022-12-20 9 h 55 - Téléchargement 3840794 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-20 9 h 55 - Téléchargement 3840795 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-20 9 h 55 - Téléchargement 3845370 - 22-19688_Addenda 2 2023-01-06 17 h 10 - Courriel 3847079 - 22-19688 Addenda 3 (devis) 2023-01-11 15 h 08 - Courriel 3847080 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau) 2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3847081 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau) 2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3849411 - 22-19688 Addenda 4 2023-01-16 15 h 05 - Courriel 3851382 - 22-19688 Addenda 5 (devis) 2023-01-18 15 h 37 - Courriel 3851383 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement 3851384 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 581 814-5981 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (2120233)** 2022-12-01 13 h 10 **Transmission :** 2022-12-01 13 h 10	3840793 - 22-19688_Addenda 2 (devis) 2022-12-16 15 h 10 - Courriel 3840794 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-16 15 h 10 - Téléchargement 3840795 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-16 15 h 10 - Téléchargement 3845370 - 22-19688_Addenda 2 2023-01-06 17 h 10 - Courriel 3847079 - 22-19688 Addenda 3 (devis) 2023-01-11 15 h 08 - Courriel 3847080 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau)

				2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3847081 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau) 2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3849411 - 22-19688 Addenda 4 2023-01-16 15 h 05 - Courriel 3851382 - 22-19688 Addenda 5 (devis) 2023-01-18 15 h 37 - Courriel 3851383 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement 3851384 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	CIMA+ S.E.N.C. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (2119710)** 2022-11-30 13 h 27 **Transmission :** 2022-11-30 13 h 27	3840793 - 22-19688_Addenda 2 (devis) 2022-12-16 15 h 10 - Courriel 3840794 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-16 15 h 10 - Téléchargement 3840795 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-16 15 h 10 - Téléchargement 3845370 - 22-19688_Addenda 2 2023-01-06 17 h 11 - Courriel 3847079 - 22-19688 Addenda 3 (devis) 2023-01-11 15 h 08 - Courriel 3847080 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau) 2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3847081 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau) 2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3849411 - 22-19688 Addenda 4 2023-01-16 15 h 05 - Courriel 3851382 - 22-19688 Addenda 5 (devis) 2023-01-18 15 h 37 - Courriel 3851383 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement 3851384 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	FNX-INNOV INC. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008	**Commande : (2120547)** 2022-12-02 8 h 48	3840793 - 22-19688_Addenda 2 (devis)

Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437	Télécopieur : 450 686-9662	**Transmission :** 2022-12-02 8 h 48	2022-12-16 15 h 10 - Courriel 3840794 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-16 15 h 10 - Téléchargement 3840795 - 22-19688_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-16 15 h 10 - Téléchargement 3845370 - 22-19688_Addenda 2 2023-01-06 17 h 10 - Courriel 3847079 - 22-19688 Addenda 3 (devis) 2023-01-11 15 h 08 - Courriel 3847080 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau) 2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3847081 - 22-19688 Addenda 3 (bordereau) 2023-01-11 15 h 08 - Téléchargement 3849411 - 22-19688 Addenda 4 2023-01-16 15 h 05 - Courriel 3851382 - 22-19688 Addenda 5 (devis) 2023-01-18 15 h 37 - Courriel 3851383 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement 3851384 - 22-19688 Addenda 5 (bordereau) 2023-01-18 15 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.030

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1237231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 12 400 341,19 $ taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec les firmes, Tetra Tech QI inc., (contrat # 1: 6 792 723 $, taxe incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat # 2: 5 607 618.19 $, taxe incluses) , pour le support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage, avec une option de prolongation de six (6) mois chacune. Appel d'offres public 22-19688 - 2 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE237231023.pdf

Dossier # :1237231023

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 20 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237231023

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 12 400 341,19 $ taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec les firmes, Tetra Tech QI inc., (contrat # 1: 6 792 723 $, taxe incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat # 2: 5 607 618.19 $, taxe incluses) , pour le support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage, avec une option de prolongation de six (6) mois chacune. Appel d'offres public 22-19688 - 2 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE237231023

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 12 400 341,19 $ taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec les firmes, Tetra Tech QI inc., (contrat # 1: 6 792 723 $, taxe incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat # 2: 5 607 618.19 $, taxe incluses) , pour le support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage, avec une option de prolongation de six (6) mois chacune. Appel d'offres public 22-19688 - 2 soumissionnaires

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lot 1 et 2

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
    - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier ont précisé que la Ville a recours à l'expertise externe, spécialisée en réhabilitation, afin de réaliser les nombreux travaux prévus dans les prochaines années. Puisque les enveloppes budgétaires des ententes-cadres actuelles viendront à échéance en mai 2023 et que les sommes sont presque totalement engagées, la Ville a procédé à la publication d'un appel d'offres afin de retenir les services de deux firmes. La première entente comprend

le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc. La seconde inclut le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout.

Publié du 30 novembre 2022 au 24 janvier 2023, l'appel d'offres a suscité l'intérêt de sept preneurs du cahier des charges. Malgré cela, une seule soumission a été reçue pour le lot 1 et pour le lot 2. L'analyse de celles-ci révèle un écart de 16,67 % entre la soumission de la firme *Tetra Tech QI inc.* et la dernière estimation (lot 1) ainsi que de (-1,89 %) entre la soumission de *Cima+S.E.N.C.* et l'estimation (lot 2). D'après le Service, l'écart à la hausse de la firme *Tetra Tech QI inc.* s'explique par une demande accrue en services professionnels pour la surveillance des travaux, en raison du grand nombre de projets d'envergure dans la région métropolitaine.

Les responsables ont recommandé d'aller de l'avant avec ces ententes-cadres afin que la Ville puisse atteindre ses objectifs en matière de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout. Les explications ayant été à la satisfaction des membres, qui n'avaient pas de question, le président a remercié les ressources de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier pour leur présentation.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

<u>Lot 1 et 2</u>

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
    - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237231023 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.031

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239876001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction stratégie_talents_diversité_équité et inclusion , Division talents_apprentissage et gestion du changement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Humance inc. pour fournir les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une période de 4 ans, de 2023 à 2027 avec 2 options de renouvellement de 12 mois chacune, et ce, pour le montant estimé de l'entente : 1 834 633,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19680 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente cadre, d'une durée de 4 ans avec 2 options de renouvellement de 12 mois chacune par laquelle Humance inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une somme maximale de 1 834 633,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19680;
2. de procéder à une évaluation du rendement de Humance inc.;
3. d'imputer les dépenses liées à la conception du programme de développement du leadership de la Ville de Montréal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des ressources humaines.
4. d'imputer les dépenses liées à la coordination et à la diffusion des parcours auprès des apprenants conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses de consommation seront imputées à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler, selon le principe de l'utilisateur payeur.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-03-15 11:16

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1239876001**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction stratégie_talents_diversité_équité et inclusion , Division talents_apprentissage et gestion du changement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Humance inc. pour fournir les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une période de 4 ans, de 2023 à 2027 avec 2 options de renouvellement de 12 mois chacune, et ce, pour le montant estimé de l'entente : 1 834 633,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19680 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2012, la Ville de Montréal créait le Centre de leadership dont la mission est de contribuer au développement des gestionnaires et de sa relève, afin de soutenir la réussite de ses ambitions actuelles et futures. Ayant pris fin en 2021, le programme de développement des compétences de gestion, en partenariat avec l'École nationale d'administration publique (ENAP), fut un succès.

Afin de soutenir son évolution et ses aspirations, la Ville souhaite renouveler son offre en développement du leadership destinée à tous les gestionnaires ainsi qu'à la relève en gestion. La Ville compte plus de 1800 gestionnaires. Le bassin de relève aux postes de gestion compte plus de 15 000 employés parmi les accréditations suivantes : les cadres-conseil non syndiqués, les professionnels, les cols bleus et les cols blancs.

De plus, la Ville souhaite poursuivre ses objectifs d'embauche et de promotion de gestionnaires issus des minorités visibles et ethniques, afin d'assurer une meilleure représentation de la population montréalaise à des postes de gestion. La Ville a aussi obtenu la certification platine de La Gouvernance au Féminin pour une deuxième année consécutive en reconnaissance de la représentation des femmes dans la zone paritaire chez les cadres de direction, cadres administratifs et autres.

L'importance du développement du leadership
En priorisant le développement des compétences des leaders, la Ville active plusieurs leviers. C'est un levier pour évoluer vers la culture souhaitée et véhiculer ses valeurs. C'est un levier d'attraction, de mobilisation, d'inclusion et de fidélisation de sa main-d'oeuvre dans un contexte de pénurie ainsi que de guerre des talents. Les projections de départ à la retraite

des gestionnaires de l'organisation sont de l'ordre de 19 % d'ici les cinq (5) prochaines années. Il est donc impératif de préparer la relève aux postes de gestion ainsi que de les faire cheminer professionnellement.

À la Ville de Montréal, l'exercice d'un leadership porté par l'ensemble des gestionnaires est considéré comme essentiel au bien-être des personnes et à la performance des équipes. Ainsi, la Ville s'est dotée d'un Portrait de leaders qui rallie les gestionnaires autour d'une vision commune et incite à donner le meilleur de soi. Les gestionnaires incarnent le Portrait de leaders en étant bienveillants, déterminés, rassembleurs et agiles, et ce, toujours au bénéfice des citoyennes et des citoyens.

Les gestionnaires sont également tenus de développer et de s'acquitter de leurs responsabilités de gestion, quel que soit le niveau de fonction qu'ils occupent :

- la gestion de l'équipe;
- la gestion financière et matérielle;
- la gestion des communications;
- la gestion opérationnelle et stratégique.

Afin de les soutenir dans leur rôle, la Ville dispose également d'un Profil générique de compétences de gestion qui les guide dans leur développement professionnel. Ce profil permet aux gestionnaires, ou la relève, d'identifier leurs forces et leurs zones d'amélioration pour élaborer, notamment, leur plan de développement individuel.

Par cette démarche d'appel d'offres, la Ville souhaite réunir les conditions favorables au développement d'un leadership inspiré de Portrait de leaders, ayant pour guide de développement professionnel le profil générique de compétences de gestion. Ce programme s'ajoute à l'offre du Centre de leadership.

Processus d'appel d'offres
Dans ce contexte, le Service de l'approvisionnement a sollicité le marché par un appel d'offres public (22-19680). Cet appel d'offres public a été publié les 21 et 30 novembre 2022 ainsi que le 6 janvier 2023 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié les 21 et 25 novembre ainsi que le 22 décembre 2022 dans le système électronique SÉAO. Un délai de 31 jours a été accordé aux preneurs du cahier des charges pour préparer et soumettre leurs propositions. Considérant les addendas produits dans le cadre de cet appel d'offres, ce délai a été prolongé pour totaliser 56 jours.

Six (6) addendas ont été publiés dans le cadre de cet appel d'offres :

Addenda nº	Date publication	Objet
1.	25 novembre 2022	• Report de date d'ouverture au 10 janvier 2023 • Modification(s) ou ajout(s) au devis et au bordereau de prix
2.	1er décembre 2022	• Modification(s) ou ajout(s) au bordereau de prix
3.	9 décembre 2022	• Question(s) et réponse(s)
4.	19 décembre 2022	• Ajout(s) annexe "Charte de la langue française"

5.	22 décembre 2022	• Report de date d'ouverture au 17 janvier 2023 • Question(s) et réponse(s)
6.	10 janvier 2023	• Question(s) et réponse(s)

L'ouverture des soumissions était initialement prévue pour le 22 décembre 2022. La date d'ouverture des soumissions a été amendée à deux (2) reprises (addenda no.1 et 5), pour finalement être le 17 janvier 2023. La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture, soit le 16 juillet 2023.

Pour faire suite au lancement de l'appel d'offres public no. 22-19680, le Service des ressources humaines recommande de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Humance inc. pour un montant total maximum de 1 834 633,08$, taxes incluses et pour une période de quatre (4) ans, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ententes-cadres pour des services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne

CG22 0040	Conclure trois ententes-cadres avec Nova concept et Alia Conseil, pour une durée de deux ans, avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour des services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne - Montant estimé des ententes : 2 013 726,76 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18957 (6 soum.)

Programme de développement des compétences de gestion, en partenariat avec l'École nationale d'administration publique (ENAP).

CG19 0514	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 18 mois pour des services professionnels avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) afin de maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires pour une somme maximale de 388 700 $ taxes incluses pour 2020-2021 / Approuver un projet de convention à cet effet.
CG18 0605	Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une durée d'un an, pour des services professionnels avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) afin de maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires, pour une somme maximale de 387 550 $, taxes incluses, pour l'année 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin.
CG18 0181	Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période d'un an, pour des services professionnels avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) afin de maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires, pour une somme maximale de 374 650 $, taxes incluses, pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.
CG16 0019	Approuver un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour maintenir les activités de formation existantes et pour bonifier l'offre de services, d'une somme maximale de 897 025 $, taxes incluses, pour la période 2016-2017. Contrat octroyé de gré à gré.
CE14 1827	Approuver une modification à la convention de services professionnels unissant la Ville à l'École nationale d'administration publique pour concevoir un nouveau module de formation destiné aux gestionnaires et visant à développer les compétences de gestion requises en matière de diversité en emploi. Augmentation de la somme maximale de la convention de 3 075 775 $ à 3 139 775,00 $, taxes incluses.

	Contrat octroyé de gré à gré.
CE12 1459	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour concevoir et diffuser un programme de formation en gestion destiné à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, et ce, pour une somme maximale de 3 075 775 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 13 juillet 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; ajuster la base budgétaire du Service du capital humain et des communications pour les années 2013, 2014 et 2015, et imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
CE14 1426	Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour développer et animer des ateliers de formation et des séances d'information visant à outiller les gestionnaires quant à l'utilisation du nouveau processus de gestion de la performance des cadres et à améliorer leur compréhension des objectifs poursuivis, d'une somme maximale de 99 000 $, taxes incluses. Contrat octroyé de gré à gré.
DG156750001	Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour développer et animer des ateliers de formation visant à outiller les gestionnaires à préparer et tenir des rencontres de rétroaction dans le cadre du processus de gestion de la performance des cadres, d'une somme maximale de 45 000 $, taxes incluses. Contrat octroyé de gré à gré.
DG151292005	Approuver une modification à la convention de services professionnels unissant la Ville à l'École nationale d'administration publique pour concevoir un nouveau module de formation destiné aux cadres de direction, aux gestionnaires et aux intervenants en ressources humaines et visant à développer les compétences de gestion requises en matière d'appréciation de la performance. Augmenter la somme maximale de la convention de 45 000 $ à 67 500 $, taxes incluses. Contrat octroyé de gré à gré.

Programme de leadership en Santé, sécurité et mieux-être, en partenariat avec l'Université de Sherbrooke

CG18 0614	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Université de Sherbrooke pour la diffusion pour les années 2019-2020 des activités de formation établies dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être (CG18 0180), pour une somme maximale de 322 223,19 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.
CG18 0180	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Université de Sherbrooke pour la diffusion, pour l'année 2018, des activités de formation établies dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être, pour une somme maximale de 197 325,84 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Reconnu pour sa vision, son expertise en développement du leadership et son approche inclusive, la firme retenue a le mandat d'adapter son contenu existant au contexte de la Ville de Montréal ainsi que d'assurer la conception pédagogique des activités de développement nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme. Le mandat est réalisé en considérant l'outil d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) de la Ville de Montréal afin de favoriser l'inclusion des personnes et être en cohérence avec les principes

directeurs ainsi que la vision du programme. Les services attendus laissent de la latitude à l'expertise de la firme retenue.

Pour réaliser ce mandat, cinq (5) services sont attendus de l'adjudicataire du contrat, soit :

1. Analyse de besoins
2. Design du programme de développement du leadership
3. Conception pédagogique
4. Coordination et diffusion des parcours de développement
5. Coordination et gestion de projet

Les solutions d'apprentissage respectent les normes relatives à l'accessibilité universelle et favorisent des changements de comportements durables. Elles doivent suivre les tendances en leadership ainsi qu'en apprentissage. Le mode hybride est privilégié et inclut des modules en présentiel et en virtuel. Le transfert des apprentissages est fondamental.

La Ville de Montréal a élaboré des principes directeurs et la vision du programme de développement du leadership en s'appuyant sur :

- plus de 75 consultations de gestionnaires et intervenant-es RH;
- une gouvernance de projet structurée dont une diversité de parties prenantes y sont représentées;
- le contexte et les priorités de la Ville;
- les meilleures pratiques issues de rencontres d'experts en développement du leadership, de balisage de marché, d'articles et de livres de référence.

Le programme de développement du leadership est composé de quatre (4) parcours :

- Parcours 1 : Relève en gestion
- Parcours 2 : Leaders de proximité dont l'équipe a des mandats opérationnels
- Parcours 3 : Leaders dont l'équipe a des mandats stratégiques
- Parcours 4 : Leaders exécutifs

Services professionnels : mode de rémunération

1. Montant forfaitaire applicable pour la conception du programme du développement du leadership de la Ville de Montréal composé de quatre (4) parcours. Ce prix inclut l'analyse de besoins, le design du programme, la conception pédagogique ainsi que la gestion de projet. Cette dépense est imputée au Service des ressources humaines financée à partir de son budget de fonctionnement.

2. Montant forfaitaire applicable pour la coordination et la diffusion des parcours auprès des apprenants :

- Un montant forfaitaire par apprenant, ce prix inclut la coordination, la gestion de la facturation ainsi que l'inscription et le matériel du participant.
- Ce montant tient compte du volume de participants projetés pour un contrat de quatre (4) ans. Ce contrat inclut une option de renouvellement (deux (2) fois 12 mois);
- Cette dépense est imputée aux unités, selon le principe utilisateur/payeur.

JUSTIFICATION

Compte tenu de l'envergure du programme de développement du leadership destiné à l'ensemble des 1800 cadres de la Ville ainsi qu'à la relève à des postes de gestion, le Service des ressources humaines désire s'adjoindre les services d'une firme professionnelle externe pour supporter l'équipe à l'interne dans la réalisation de ce mandat.

Analyse des soumissions :
Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que l'attribution du contrat soit faite au soumissionnaire qui aura obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et le prix soumis.

Sur les neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le SEAO, quatre (4) firmes jugées conformes ont déposé une soumission, soit une proportion de 44%.

Les motifs de non participation des cinq (5) preneurs du cahier des charges sont :

- un (1) ils ne fournissent pas les produits ou les services demandés;
- deux (2) n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer leurs soumissions dans le délai alloué;
- un (1) la demande leur apparaît restrictive;
- un (1) le mandat est de trop grande envergure.

La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que le mode d'octroi du contrat est présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent dossier décisionnel.

Le comité de sélection a eu lieu le 13 février 2023. Les soumissions reçues le 17 janvier 2023 pour le contrat ont été analysées par le comité de sélection selon une grille de pondération et des critères d'évaluation expressément prévus dans les documents de l'appel d'offres et préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement.

Le système de pondération et d'évaluation des offres, à deux (2) enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

À la suite de l'évaluation qualitative effectuée par le comité de sélection, deux (2) soumissions ont obtenu un pointage intérimaire égal ou supérieur à 70% et deux (2) soumissions n'ont pas franchi la note intérimaire et de passage de 70 % entraînant conséquemment et automatiquement leur rejet conformément aux dispositions législatives de la Loi sur les cités et villes.

Tel que spécifié aux conditions des documents contractuels, seules les enveloppes de prix des deux (2) soumissionnaires ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 % ont été ouvertes et considérées pour l'établissement du pointage final.

Résultats de l'appel d'offres :
L'analyse et l'évaluation des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation d'un (1) adjudicataire. Le tableau suivant résume, pour l'entente-cadre, les résultats de soumission et les écarts entre les soumissions ainsi que l'écart avec l'estimation.

				AUTRES	

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	(Contingences + variation de quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
HUMANCE INC.	89,60	0,76	1 834 633,08 $	0,00	1 834 633,08 $
GROUPE EDGENDA INC.	80,80	0,58	2 267 398,98 $	0,00	2 267 398,98 $
Dernière estimation réalisée			2 071 409,15 $	0,00	2 071 409,15 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire – estimation)					(236 776,07 $)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					(11%)
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) (2e meilleure note finale – adjudicataire)					432 765,90 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) [(2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x 100]					24%

Pour le contrat, la soumission de Humance inc. a obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération, soit 0,76, elle est donc recommandée comme adjudicataire.

L'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de -236 776,07$, soit -11%. Cet écart favorable à la Ville peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Une variation positive dans le taux horaire pour la conception qui tient compte d'une entente sur 4 ans avec 2 options de prolongation (2 fois, 12 mois) et/ou une variation avantageuse dans le nombre d'heures estimées pour la soumission ce qui inclut l'analyse de besoins, le design du programme, la conception pédagogique (mode présentiel ou virtuel) ainsi que la gestion de projet.

L'écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire est de 432 765,90$, soit 24%. Cet écart défavorable à la Ville peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Un taux horaire trop élevé pour la conception et la diffusion, un trop grand nombre d'heures estimées pour la soumission ce qui inclut l'analyse de besoins, le design du programme, la conception pédagogique (mode présentiel ou virtuel) ainsi que la gestion de projet et/ou des choix de stratégies pédagogiques plus coûteuses.

Le présent dossier répond à deux (2) critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de services professionnels d'une valeur de plus d'un million de dollars et qu'il y a un écart de prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Estimations réalisées :
Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres sont appuyées sur les dernières ententes-cadres de la Ville pour des programmes similaires soit le programme de développement des compétences de gestion en partenariat avec l'ÉNAP (CG19 0514), le programme de leadership en Santé, sécurité et mieux-être en partenariat avec l'Université de Sherbrooke (CG18 0614) et les ententes-cadres avec Nova Concept et Alia Conseil pour des services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne (CG22 0040) ainsi qu'un balisage de marché auprès de trois (3) universités et trois (3) firmes

privées. Un facteur de d'ajustement a été appliqué compte tenu de la grande disparité des prix. Cette estimation inclut les indexations de prix. Comme il s'agit d'un montant forfaitaire, les stratégies utilisées par chacun des soumissionnaires leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Après vérification, la firme recommandée détient son attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP), une copie de l'attestation de l'AMP se retrouve dans la section des pièces jointes. De plus, elle n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Dans le respect de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, une évaluation du rendement de Humance inc. sera effectuée à la fin de cette entente, puisqu'il s'agit d'un contrat de fourniture de services professionnels dont la dépense nette est supérieure à 500 000$, conformément aux critères indiqués dans la section Contrat des documents d'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de l'entente cadre pour les quatre (4) années fermes du contrat est de 1 834 633,08$ taxes incluses, dont le montant se répartit comme suit:

Description du lot pour 4 ans	Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle pour 4 ans	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total (TAXES INCLUSES)
			A		B	(A x B) + tx.
Lot 1.1 Dépenses liées à la conception du programme de développement du leadership de la Ville de Montréal composé de 4 parcours	1	Parcours 1. Relève	1	Forfait	25 000,00 $	28 743,75 $
	2	Parcours 2. Proximité / mandats opérationnels	1	Forfait	38 600,00 $	44 380,35 $
	3	Parcours 3. Mandats stratégiques	1	Forfait	38 600,00 $	44 380,35 $
	4	Parcours 4. Exécutifs	1	Forfait	38 600,00 $	44 380,35 $
					Sous-total	**161 884,80 $**
Lot 1.2 Dépenses liées à la coordination et de diffusion des parcours auprès des apprenants	5	Parcours 1. Relève	298	Forfait par apprenant	870,00 $	312 088,14 $
	6	Parcours 2. Proximité / mandats opérationnels	449		1 315,00 $	689 436,09 $
	7	Parcours 3. Mandats stratégiques	290		1 550,00 $	491 863,05 $
	8	Parcours 4. Exécutifs	74		1 950,00 $	179 361,00 $
					Sous-total	**1 672 748,28 $**
					Montant	

	total (TAXES INCLUSES)	**1 834 633,08 $**

L'entente-cadre comprend deux types de services professionnels dont l'imputation des dépenses se répartit comme suit :

1.1 Dépenses liées à la conception du programme de développement du leadership de la Ville de Montréal composé de quatre (4) parcours (tableau : réf. items no. 1,2,3 et 4). Ce prix forfaitaire inclut l'analyse de besoins, le design du programme, la conception pédagogique ainsi que la gestion de projet. Cette dépense est imputée au Service des ressources humaines financée à partir de son budget de fonctionnement dont la clé comptable est : 104187-54501-010002-003423 (autres projets de formation).

1.2 Dépenses liées à la coordination et de diffusion des parcours auprès des apprenants :

- Un montant forfaitaire par apprenant, ce prix inclut la coordination, la gestion de la facturation ainsi que l'inscription et le matériel du participant. Ce montant tient compte du volume de participants projetés pour un contrat de 4 ans. Ce contrat inclut une option de renouvellement (2 fois 12 mois);
- Chacune des formations confiées au fournisseur devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoirs en matière de contrat-cadre. Les dépenses de formation représenteront un coût total maximal de 1 672 748.28 $ taxes incluses pour 4 ans. Le coût global du contrat concernant les dépenses liées à la coordination et de diffusion des parcours auprès des apprenants sera reparti entre les unités administratives selon le principe de l'utilisateur-payeur. Les unités administratives pourront consommer à même cette entente. Cette entente pourrait donc engager des dépenses d'agglomération.
- Ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Note : en ce qui concerne la coordination et la diffusion des parcours, il est important de souligner que la Ville de Montréal ne garantit aucun volume de travail à Humance inc.

Estimation des années de prolongation
Ce contrat pourrait bénéficier de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois, pour une somme approximative de 474 061,06 $ pour l'année 1 et 483 542,27 $ pour l'année 2, taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas directement aux engagements en changement climatique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans un contexte où 19% de départs à la retraite, chez les cadres, sont projetés d'ici les 5 prochaines années à la Ville, de pénurie de main-d'oeuvre, de guerre des talents et de

départs silencieux (quiet quitting), il est primordial d'offrir un programme de développement du leadership appuyé sur les meilleures pratiques. En outre, cela contribuera à renforcer notre image de marque, attirer, mobiliser et retenir les ressources clés.

D'autre part, si la décision de conclure une entente-cadre était refusée ou reportée, la Ville serait privée d'un levier d'action important qui aurait un fort impact sur l'atteinte des priorités organisationnelles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication interne ainsi qu'une image de marque seront développés et mis en œuvre en partenariat avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : avril 2023
Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des services : Mai 2023
Fin des services : À la fin de la période de quatre (4) ans, sur entente et acceptation des deux parties, la Ville peut bénéficier de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. De plus, le programme de développement du leadership contribue à l'amélioration de la qualification et des compétences de la main-d'oeuvre ainsi qu'a l'atteinte du 1 % d' investissement en formation, comme exigé par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Patricia SANCHEZ)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Madalina ROSCA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline LAMPRON
conseiller(-ere) principal(e) (specialite)

Tél : 514-298-5565
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-16

Mélissa CORMIER
Cheffe de disivion talents, apprentissage et gestion du changement

Tél : 514 591-7142
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève BEAUREGARD
Directrice
Tél : 514-280-3479
Approuvé le : 2023-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
Directrice de service - ressources humaines
Tél :
Approuvé le : 2023-02-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1239876001*
Unité administrative responsable : Service des ressources humaines
Projet : *Nouvelle offre en développement du leadership*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec plusieurs priorités Montréal 2030, notamment :

- 8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous
- 16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international
- 17. Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes
- 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- 8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous

  Principaux résultats/bénéfices attendus :

  - Considérer l'outil d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) de la Ville de Montréal pour la réalisation du mandat.
  - Respecter les normes relatives à l'accessibilité universelle dans les solutions d'apprentissage proposées
  - Contribuer à assurer une meilleure représentation de la population montréalaise à des postes de gestion en déployant, à l'intérieur du programme de développement du leadership, un parcours destiné à la relève en gestion contribuant à un accès juste et équitable à l'accès à la préparation à un poste de gestion
  - Collaborer à la représentation des groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi à des postes de gestion par la création d'un programme de développement du leadership sensible à l'équité, la diversité et l'inclusion

- 16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international :

  Principaux résultats/bénéfices attendus :

  - Contribuer aux maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les acteurs et réseaux à l'international, en effet, le programme s'appuie sur les meilleures pratiques issues de :
    - rencontres d'experts en développement du leadership tel que l'école des dirigeants HEC Montréal (Alain Gosselin), de l'université Laval (Charles Baron) ainsi que l'université McGill (Henry Mintzberg);
    - de balisage auprès d'organisations publiques (Hydro-Québec, Ivanhoé Cambridge, STM) et privées (Desjardins);
    - d'articles (Harvard Business Review) et;
    - de livres de référence (Harvard Business Review Press).

- 17. Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes

  Principaux résultats/bénéfices attendus :

  - Réunir les conditions favorables au développement d'un leadership inspiré de Portrait de leaders, ayant pour guide de développement professionnel le profil générique de compétences de gestion ainsi, la Ville se dote des capacités de leadership nécessaire pour atteindre ses priorités organisationnelles
  - Évoluer vers la culture souhaitée et véhiculer ses valeurs en priorisant le développement des compétences des leaders

- 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

  Principaux résultats/bénéfices attendus :

  - Développer le leadership constitue un levier d'attraction, de mobilisation, d'inclusion et de rétention de sa main-d'œuvre dans un contexte de pénurie ainsi que de guerre des talents.
  - Préparer la relève aux postes de gestion est l'une des solutions afin de répondre aux besoins relatifs aux projections de départ à la retraite des gestionnaires de l'organisation qui sont de l'ordre de 19 % d'ici les 5 prochaines années.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

ANNEXE 7.00 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMP

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 29 juillet 2020

SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.
A/S MONSIEUR ALAIN DUMAS
300-555, BOUL ROLAND-THERRIEN
LONGUEUIL (QC) J4H 4E7

N° de décision : 2020-DAMP-1649
N° de client : 3000908885

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

CAMIRÉ ET ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ PIERRE BOUCHER
SPB D-TECK
SPB, CONSULTING HUMAN BY NATURE
SPB, FIRME-CONSEIL HUMAINE DE NATURE
GRISVERT
SPB
SPB ORGANIZATIONAL PSYCHOLOGY INC.
SPB, FIRME CONSEIL

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 juillet 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La vice-présidente à la surveillance des marchés publics,

Nathaly Marcoux

Nathaly Marcoux

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1239876001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction stratégie_talents_diversité_équité et inclusion , Division talents_apprentissage et gestion du changement
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Humance inc. pour fournir les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une période de 4 ans, de 2023 à 2027 avec 2 options de renouvellement de 12 mois chacune, et ce, pour le montant estimé de l'entente : 1 834 633,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19680 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19680 PV.pdf
22-19680_Intervention.pdf
22-19680_DetCah.pdf
22-19680_TCP.pdf
22-19680_RésultatComitéSélection.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Madalina ROSCA
Agent d'approvisionnement
Tél : (514) 868-3727

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-22

Elie BOUSTANI
Chef de section
Tél : 5148384519
Division : Aquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19680

No du GDD : 1239876001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 11 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 22 - 12 - 2022

Ouverture faite le : 17 - 1 - 2023

Date du comité de sélection : 13 - 2 - 2023

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 10 - 1 - 2023

Délai total accordé aux soumissionnaires : 56 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 44,44

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
NOVACONCEPT FORMATION INC.	technique
SIA PARTENAIRES INC.	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 7 - 2023

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 16 - 7 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
HUMANCE INC.	1 834 633,08 $	√	
GROUPE EDGENDA INC.	2 267 398,98 $		

Information additionnelle

Les motifs de non-participation sont : un (1) ils ne fournissent pas les produits ou les services demandés; deux (2) n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer leurs soumissions dans le délai alloué; un (1) la demande leur apparaît restrictive; un (1) le mandat est de trop grande envergure.

Préparé par : Madalina Rosca

Le 20 - 2 - 2023

22-19680 - Acquisition de services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 15%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GROUPE EDGENDA INC.	4,20	7,80	23,80	17,40	12,60	15,00	80,8	2 267 398,98 $	0,58	2
HUMANCE INC.	4,40	8,40	26,60	17,20	15,00	18,00	89,6	1 834 633,08 $	0,76	1
NOVACONCEPT FORMATION INC.	4,20	8,40	20,20	14,80	11,00	10,40	69,0			Non conforme
SIA PARTENAIRES INC.	4,60	7,80	20,00	12,00	10,00	11,60	66,0			Non conforme
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Madalina Rosca**									

Comité	
Date	lundi 13-02-2023
Heure	10 h 00
Lieu	téléconférence
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
22-19680

Agent d'approvisionnement
Madalina Rosca

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
HUMANCE INC.										
	1	Coûts de design du programme et de conception pédagogique d'activités de développement du leadership	1	Parcours 1. Relève	1	Forfait	1	25 000,00 $	25 000,00 $	28 743,75 $
			2	Parcours 2. Proximité/ mandats opérationnels	1	Forfait	1	38 600,00 $	38 600,00 $	44 380,35 $
			3	Parcours 3. Mandats stratégiques	1	Forfait	1	38 600,00 $	38 600,00 $	44 380,35 $
			4	Parcours 4. Exécutifs	1	Forfait	1	38 600,00 $	38 600,00 $	44 380,35 $
	2	Coûts de coordination et de diffusion des parcours	5	Parcours 1. Relève	312	Forfait par apprenant	1	870,00 $	271 440,00 $	312 088,14 $
			6	Parcours 2. Proximité/ mandats opérationnels	456	Forfait par apprenant	1	1 315,00 $	599 640,00 $	689 436,09 $
			7	Parcours 3. Mandats stratégiques	276	Forfait par apprenant	1	1 550,00 $	427 800,00 $	491 863,05 $
			8	Parcours 4. Exécutifs	80	Forfait par apprenant	1	1 950,00 $	156 000,00 $	179 361,00 $
Total (HUMANCE INC.)									**1 595 680,00 $**	**1 834 633,08 $**
GROUPE EDGENDA INC.										

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
22-19680

Agent d'approvisionnement
Madalina Rosca

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
GROUPE EDGENDA INC.	1	Coûts de design du programme et de conception pédagogique d'activités de développement du leadership	1	Parcours 1. Relève	1	Forfait	1	73 000,00 $	73 000,00 $	83 931,75 $
			2	Parcours 2. Proximité/ mandats opérationnels	1	Forfait	1	96 000,00 $	96 000,00 $	110 376,00 $
			3	Parcours 3. Mandats stratégiques	1	Forfait	1	114 000,00 $	114 000,00 $	131 071,50 $
			4	Parcours 4. Exécutifs	1	Forfait	1	131 000,00 $	131 000,00 $	150 617,25 $
	2	Coûts de coordination et de diffusion des parcours	5	Parcours 1. Relève	312	Forfait par apprenant	1	890,00 $	277 680,00 $	319 262,58 $
			6	Parcours 2. Proximité/ mandats opérationnels	456	Forfait par apprenant	1	1 375,00 $	627 000,00 $	720 893,25 $
			7	Parcours 3. Mandats stratégiques	276	Forfait par apprenant	1	1 650,00 $	455 400,00 $	523 596,15 $
			8	Parcours 4. Exécutifs	80	Forfait par apprenant	1	2 475,00 $	198 000,00 $	227 650,50 $
Total (GROUPE EDGENDA INC.)									**1 972 080,00 $**	**2 267 398,98 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19680
Numéro de référence : 1664621
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Acquisition de services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ALITHYA SERVICES-CONSEILS INC. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (2115804)** 2022-11-21 12 h 26 **Transmission :** 2022-11-21 12 h 26	3830536 - 22-19680_Addenda 1_report de date 2022-11-25 14 h 39 - Courriel 3833048 - 22-19680_Addenda 2 (devis) 2022-12-01 13 h 46 - Courriel 3833049 - 22-19680_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-01 13 h 46 - Téléchargement 3836975 - 22-19680_Addenda 3 2022-12-09 10 h 18 - Courriel 3841263 - 22-19680_Addenda 4 2022-12-19 13 h 37 - Courriel 3843383 - 22-19680_Addenda 5_Report de date 2022-12-22 13 h 45 - Courriel 3846225 - 22-19680_Addenda 6 2023-01-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
HUMANCE INC. 555 boul. Roland-Therrien Bureau 300 Longueuil, QC, J4H4E7 http://www.humance.ca	Madame Christine Blais Téléphone : 450 646-1022 Télécopieur :	**Commande : (2117199)** 2022-11-23 15 h 58 **Transmission :** 2022-11-23 15 h 58	3830536 - 22-19680_Addenda 1_report de date 2022-11-25 14 h 39 - Courriel 3833048 - 22-19680_Addenda 2 (devis) 2022-12-01 13 h 46 - Courriel 3833049 - 22-19680_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-01 13 h 46 - Téléchargement 3836975 - 22-19680_Addenda 3 2022-12-09 10 h 18 - Courriel 3841263 - 22-19680_Addenda 4 2022-12-19 13 h 37 - Courriel 3843383 - 22-19680_Addenda 5_Report de date 2022-12-22 13 h 45 - Courriel 3846225 - 22-19680_Addenda 6 2023-01-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ALIA CONSEIL INC. 2818 boul. Laurier 2501	Madame Catherine Privé Téléphone : 514 595-0701 Télécopieur : 514 281-1282	**Commande : (2116231)** 2022-11-22 9 h 31 **Transmission :** 2022-11-22 9 h 31	3830536 - 22-19680_Addenda 1_report de date 2022-11-25 14 h 40 - Télécopie

Québec, QC, G1V 0E2 http://www.aliaconseil.com			3833048 - 22-19680_Addenda 2 (devis) 2022-12-01 13 h 47 - Télécopie 3833049 - 22-19680_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-01 13 h 46 - Téléchargement 3836975 - 22-19680_Addenda 3 2022-12-09 10 h 19 - Télécopie 3841263 - 22-19680_Addenda 4 2022-12-19 13 h 38 - Télécopie 3843383 - 22-19680_Addenda 5_Report de date 2022-12-22 13 h 46 - Télécopie 3846225 - 22-19680_Addenda 6 2023-01-10 11 h 13 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Alithya Canada Inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 http://www.alithya.com	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (2115803)** 2022-11-21 12 h 26 **Transmission :** 2022-11-21 12 h 26	3830536 - 22-19680_Addenda 1_report de date 2022-11-25 14 h 39 - Courriel 3833048 - 22-19680_Addenda 2 (devis) 2022-12-01 13 h 46 - Courriel 3833049 - 22-19680_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-01 13 h 46 - Téléchargement 3836975 - 22-19680_Addenda 3 2022-12-09 10 h 18 - Courriel 3841263 - 22-19680_Addenda 4 2022-12-19 13 h 37 - Courriel 3843383 - 22-19680_Addenda 5_Report de date 2022-12-22 13 h 45 - Courriel 3846225 - 22-19680_Addenda 6 2023-01-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
NOVACONCEPT FORMATION INC. 7236, rue Waverly suite 605 Montréal, QC, H2R0C2 https://www.novaconcept.com	Madame Julie Charpentier Téléphone : 514 207-5018 Télécopieur :	**Commande : (2116038)** 2022-11-21 16 h 41 **Transmission :** 2022-11-21 16 h 41	3830536 - 22-19680_Addenda 1_report de date 2022-11-25 14 h 39 - Courriel 3833048 - 22-19680_Addenda 2 (devis) 2022-12-01 13 h 46 - Courriel 3833049 - 22-19680_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-01 13 h 46 - Téléchargement 3836975 - 22-19680_Addenda 3 2022-12-09 10 h 18 - Courriel 3841263 - 22-19680_Addenda 4 2022-12-19 13 h 37 - Courriel 3843383 - 22-19680_Addenda 5_Report de date 2022-12-22 13 h 45 - Courriel 3846225 - 22-19680_Addenda 6 2023-01-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SAMSON RH INC. 77 Laurier Gatineau, QC, J8X 2A3 https://www.samsonrh.ca	Madame Sylvie Samson Téléphone : 819 772-0123 Télécopieur :	**Commande : (2118268)** 2022-11-27 20 h 49 **Transmission :** 2022-11-27 20 h 49	3830536 - 22-19680_Addenda 1_report de date 2022-11-27 20 h 49 - Téléchargement 3833048 - 22-19680_Addenda 2 (devis) 2022-12-01 13 h 46 - Courriel

			3833049 - 22-19680_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-01 13 h 46 - Téléchargement 3836975 - 22-19680_Addenda 3 2022-12-09 10 h 18 - Courriel 3841263 - 22-19680_Addenda 4 2022-12-19 13 h 37 - Courriel 3843383 - 22-19680_Addenda 5_Report de date 2022-12-22 13 h 45 - Courriel 3846225 - 22-19680_Addenda 6 2023-01-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LCI LX Studio inc. 2100, rue Sainte-Catherine Ouest 7e étage Montréal, QC, H3H 2T3 https://www.lcieducation.com/en/lcilx	Madame Soula Chronopoulos Téléphone : 514 788-8804 Télécopieur : 514 788-8803	**Commande : (2116868)** 2022-11-23 9 h 49 **Transmission :** 2022-11-23 9 h 49	3830536 - 22-19680_Addenda 1_report de date 2022-11-25 14 h 38 - Courriel 3833048 - 22-19680_Addenda 2 (devis) 2022-12-01 13 h 46 - Courriel 3833049 - 22-19680_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-01 13 h 46 - Téléchargement 3836975 - 22-19680_Addenda 3 2022-12-09 10 h 18 - Courriel 3841263 - 22-19680_Addenda 4 2022-12-19 13 h 37 - Courriel 3843383 - 22-19680_Addenda 5_Report de date 2022-12-22 13 h 45 - Courriel 3846225 - 22-19680_Addenda 6 2023-01-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE EDGENDA INC. 1751, rue du Marais bureau 300 Québec, QC, G1M0A2 http://www.edgenda.com	Madame Flora Gaffuri Téléphone : 438 320-6456 Télécopieur :	**Commande : (2117068)** 2022-11-23 13 h 24 **Transmission :** 2022-11-23 13 h 24	3830536 - 22-19680_Addenda 1_report de date 2022-11-25 14 h 38 - Courriel 3833048 - 22-19680_Addenda 2 (devis) 2022-12-01 13 h 46 - Courriel 3833049 - 22-19680_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-01 13 h 46 - Téléchargement 3836975 - 22-19680_Addenda 3 2022-12-09 10 h 18 - Courriel 3841263 - 22-19680_Addenda 4 2022-12-19 13 h 37 - Courriel 3843383 - 22-19680_Addenda 5_Report de date 2022-12-22 13 h 45 - Courriel 3846225 - 22-19680_Addenda 6 2023-01-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PROACTION GROUPE CONSEILS INC. 257 Sherbrooke Est Suite 100 Montréal, QC, H2X 1E3	Madame Paola Mara Téléphone : 514 238-2919 Télécopieur :	**Commande : (2116700)** 2022-11-22 20 h 09 **Transmission :** 2022-11-22 20 h 09	3830536 - 22-19680_Addenda 1_report de date 2022-11-25 14 h 39 - Courriel 3833048 - 22-19680_Addenda 2 (devis) 2022-12-01 13 h 46 - Courriel 3833049 - 22-19680_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-01 13 h 46 - Téléchargement

			3836975 - 22-19680_Addenda 3 2022-12-09 10 h 18 - Courriel 3841263 - 22-19680_Addenda 4 2022-12-19 13 h 37 - Courriel 3843383 - 22-19680_Addenda 5_Report de date 2022-12-22 13 h 45 - Courriel 3846225 - 22-19680_Addenda 6 2023-01-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sia Partenaires Inc. 294 Rue Saint-Paul O, Montréal Montréal, QC, H2Y2a3 http://www.sia-partners.com	Monsieur Patrick Robert Téléphone : 514 281-1737 Télécopieur : 514 281-1524	**Commande : (2116214)** 2022-11-22 9 h 19 **Transmission :** 2022-11-22 9 h 19	3830536 - 22-19680_Addenda 1_report de date 2022-11-25 14 h 38 - Courriel 3833048 - 22-19680_Addenda 2 (devis) 2022-12-01 13 h 46 - Courriel 3833049 - 22-19680_Addenda 2 (bordereau) 2022-12-01 13 h 46 - Téléchargement 3836975 - 22-19680_Addenda 3 2022-12-09 10 h 18 - Courriel 3841263 - 22-19680_Addenda 4 2022-12-19 13 h 37 - Courriel 3843383 - 22-19680_Addenda 5_Report de date 2022-12-22 13 h 45 - Courriel 3846225 - 22-19680_Addenda 6 2023-01-10 11 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1239876001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction stratégie_talents_diversité_équité et inclusion , Division talents_apprentissage et gestion du changement
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Humance inc. pour fournir les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une période de 4 ans, de 2023 à 2027 avec 2 options de renouvellement de 12 mois chacune, et ce, pour le montant estimé de l'entente : 1 834 633,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19680 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1239876001 - Entente Cadre Humans.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia SANCHEZ
Préposée au budget
Tél : 514-872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-20

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-9504
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.031

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239876001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction stratégie_talents_diversité_équité et inclusion , Division talents_apprentissage et gestion du changement
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Humance inc. pour fournir les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une période de 4 ans, de 2023 à 2027 avec 2 options de renouvellement de 12 mois chacune, et ce, pour le montant estimé de l'entente : 1 834 633,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19680 - (4 soumissionnaires).

Rapport_CEC_SMCE239876001.pdf

Dossier # :1239876001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 20 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE239876001

Conclure une entente-cadre avec Humance inc. pour fournir les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une période de 4 ans, de 2023 à 2027 avec options de renouvellement (2 fois 12 mois), et ce, pour le montant estimé de l'entente : 1 834 633,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19680 - (4 soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE239876001

Conclure une entente-cadre avec Humance inc. pour fournir les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une période de 4 ans, de 2023 à 2027 avec options de renouvellement (2 fois 12 mois), et ce, pour le montant estimé de l'entente : 1 834 633,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19680 - (4 soumissionnaires).

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction stratégie, talents, diversité, équité et inclusion du Service des ressources humaines, ont expliqué avoir recours à une firme spécialisée pour les appuyer dans la conception et le déploiement d'un nouveau programme en développement du leadership. Ce programme d'envergure sera offert aux quelque 1800 cadres.

Après avoir décrit la nature des services requis, les personnes invitées ont passé en revue le processus d'appel d'offres, qui a été publié du 21 novembre 2022 au 17 janvier 2023. Parmi les neuf preneurs du cahier des charges, quatre ont déposé une soumission dont deux ont été rejetées, car elles n'ont pas obtenu la note intérimaire de

passage. Quant aux deux soumissions conformes, celle de *Humance inc*. se démarque notamment par son prix, qui est de 11 % inférieur à l'estimation. Quant à l'écart avec le deuxième soumissionnaire, il est de 24 %. En y regardant de plus près, la différence se situe principalement dans deux sections du bordereau, soit les dépenses liées à la conception du programme – où le taux horaire et le nombre d'heures estimées sont plus élevés – ainsi que les dépenses liées à la coordination et à la diffusion des parcours auprès des apprenants – où les stratégies pédagogiques choisies sont plus coûteuses.

Les responsables ont conclu en recommandant d'approuver l'entente-cadre avec *Humance inc.*, qui a obtenu le plus haut pointage et présenté la plus basse soumission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des ressources humaines, Direction stratégie, talents, diversité, équité et inclusion pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE239876001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.032

2023/04/12 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.033

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1226037003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente par laquelle la Ville de Montréal permet à Bell Canada d'occuper une partie des lots 5 553 294 et 5 553 295 du cadastre du Québec pour l'installation et la présence de lignes de télécommunication, à même les installations de la ligne de distribution électrique d'Hydro-Québec déjà présente, et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H12-005-4673-01/ Mandat : 22-0308-T

Il est recommandé :
d'approuver une entente par laquelle la Ville permet à Bell Canada d'occuper une partie des lots 5 553 294 et 5 553 295 du cadastre du Québec pour l'installation et la présence de lignes de télécommunication, à même les installations de la ligne de distribution électrique d'Hydro-Québec déjà présente, et ce, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente.

Signé par Philippe KRIVICKY **Le** 2023-03-31 14:29

Signataire : Philippe KRIVICKY

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de la métropole

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1226037003**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente par laquelle la Ville de Montréal permet à Bell Canada d'occuper une partie des lots 5 553 294 et 5 553 295 du cadastre du Québec pour l'installation et la présence de lignes de télécommunication, à même les installations de la ligne de distribution électrique d'Hydro-Québec déjà présente, et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H12-005-4673-01/ Mandat : 22-0308-T

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction du Centre de traitement de matières organiques par biométhanisation (CTMO) qui sera situé au 11 185 boulevard Métropolitain Est, dans la Ville de Montréal-Est, la Ville de Montréal doit permettre à Bell Canada l'installation de lignes de télécommunication sur une partie des lots 5 553 294 et 5 553 295 du cadastre du Québec. Les lignes de télécommunication et le CTMO seront construits sur un terrain faisant partie du domaine public de la Ville de Montréal. Ce terrain est également occupé par un lieu d'enfouissement technique (LET) exploité par la direction d'épuration des eaux usées (DEEU). Ces lignes de télécommunication sont nécessaires au CTMO et au LET. La DEEU a donné son accord au tracé.
L'emprise requise pour les lignes de télécommunication est désignée comme étant une partie des lots 5 553 294 et 5 553 295 du cadastre du Québec, soit une bande de terrain mesurant approximativement 214 mètres sur 3 mètres, et ayant une superficie de 673,2 mètres carrés (l' «Immeuble»). L'Immeuble est illustré à l'annexe 1 en pièces jointes. Cette Immeuble est le même que celui faisant l'objet de l'entente entre la Ville et Hydro-Québec et les lignes de télécommunication seront installées à même les installations de la ligne de distribution électrique d'Hydro-Québec déjà présente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 1200 - 7 juillet 2021 : Approuver un projet d'entente par laquelle la Ville de Montréal permet à Hydro-Québec d'occuper une partie des lots 5 553 294 et 5 553 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour l'installation et la présence d'une ligne de distribution électrique de 25 Kilovolts, et ce, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente.
CG19 0388 - 22 août 2019 : Accorder un contrat à SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 167 037 504,39 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres 5914 (1 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement

de 16 310 843,03 $, taxes au net, pour couvrir les années 2022 à 2027.

DESCRIPTION

Approuver une entente par laquelle la Ville permet à Bell Canada d'occuper une partie des lots 5 553 294 et 5 553 295 du cadastre du Québec pour l'installation et la présence de lignes de télécommunication, et ce, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente.
L'entente demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que les lignes de télécommunications seront requises par Bell Canada.

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- Aucune considération monétaire n'est prévue à l'entente;
- L'entente est nécessaire pour combler les besoins de télécommunication du CTMO et du LET;
- L'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à l'entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente ne comprend aucune considération monétaire puisque celle-ci est nécessaire à l'installation de lignes de télécommunication pour le CTMO et le LET.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'entente pour l'installation de lignes de télécommunication.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier ou un rejet par les instances nuirait l'installation des lignes de télécommunication dans les délais demandés par la Direction de la gestion de projets immobiliers et Bell Canada.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente : avril 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jeremy MALAURIE, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

Jeremy MALAURIE, 30 janvier 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier - chef d'équipe

Tél : 438-402-5273
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-01-24

Gérard TRUCHON
chef(fe) de division - analyses immobilieres

Tél : 438-229-8975
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
directeur(trice) service strategie immobiliere
Tél :
Approuvé le : 2023-03-30

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1226037003*
Unité administrative responsable : *SSI*
Projet : Installation des lignes de télécommunication de Bell Canada sur le site du Centre de traitement de matières organiques par biométhanisation

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?		X	
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **Aucune contribution**			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** **Aucune contribution**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL-EST
CADASTRE : DU QUÉBEC
LOT (S): DEUX PARTIES DU LOT 5 553 294 ET UNE PARTIE DU LOT 5 553 295

N/RÉF.: Ps2582
DOSSIER HQ 66506939
RÉFÉRENCE HQ : 1402-012/387335

DESCRIPTION TECHNIQUE

UNE PARTIE DU LOT 5 553 294
(PARCELLE 1)
1-2-3-1

Une parcelle de terrain de figure triangulaire située dans la municipalité de la Ville de Montréal-Est, étant une partie du lot 5 553 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et indiquée par les chiffres 1-2-3-1 sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le sud-ouest et le nord-ouest par le lot 5 553 295 et vers le nord-est par une partie du lot 5 553 294.

Commençant au point 1, indiqué sur le plan ci-annexé, lequel est situé à une distance de cent trente-sept mètres et soixante-quinze centièmes (137,75 m) de l'intersection des lots 5 553 294, 1 250 892 (boulevard Métropolitain) et 5 553 295, mesuré dans une direction nord-ouest, suivant un gisement de 301°27'21″. De ce point 1, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 301°27'21″ sur une distance d'un mètre et soixante-quatre centièmes (1,64 m) jusqu'au point 2; de ce point 2, vers le nord-est, suivant un gisement de 31°33'44″ sur une distance trente-deux centièmes de mètre (0,32 m) jusqu'au point 3; de ce point 3, vers sud-est, suivant un gisement de 132°20'50″ sur une distance d'un mètre et soixante-sept centièmes (1,67 m) jusqu'au point 1, point de commencement.

Contenant une superficie de trois dixièmes de mètre (0,3 m²).

UNE PARTIE DU LOT 5 553 294
(PARCELLE 2)
4-5-6-4

Une parcelle de terrain de figure triangulaire située dans la municipalité de la Ville de Montréal-Est, étant une partie du lot 5 553 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et indiquée par les chiffres 4-5-6-4 sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le sud-ouest par le lot 5 553 295 et vers le nord-ouest et le nord-est par une partie du lot 5 553 294.

Commençant au point 4, indiqué sur le plan ci-annexé, lequel est situé à une distance de cent neuf mètres et quatre-vingt-huit centièmes (109,88 m) de l'intersection des lots 5 553 294, 5 553 295 et 1 250 967, mesuré dans une direction sud-ouest, suivant un gisement de 202°12'40″. De ce point 4, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 304°48'11″ sur une distance de dix mètres et soixante-sept centièmes (10,67 m) jusqu'au point 5; de ce point 5, vers le nord-est, suivant un gisement de 42°16'27″ sur une distance d'un mètre et trente-neuf centièmes (1,39 m) jusqu'au point 6; de ce point 6, vers sud-est, suivant un gisement de 132°16'27″ sur une distance de dix mètres et cinquante-huit centièmes (10,58 m) jusqu'au point 4, point de commencement.

Contenant une superficie de sept mètres et trois dixièmes (7,3 m²).

UNE PARTIE DU LOT 5 553 295
7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-5-4-18-19-3-2-1-20-21-22-7

Une parcelle de terrain de figure irrégulière située dans la municipalité de la Ville de Montréal-Est, étant une partie du lot 5 553 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et indiquée par les chiffres 7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-5-4-18-19-3-2-1-20-21-22-7 sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le sud-est par le lot 1 250 892 (boulevard Métropolitain), vers le sud-ouest, le sud-est, le sud-ouest, le nord-ouest, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 5 553 295, vers le nord-est par le lot 5 553 294, vers le nord-est par une partie du lot 5 553 295, vers le sud-est et le nord-est par le lot 5 553 294 et vers le nord-est par une partie du lot 5 553 295.

Commençant au point 7, indiqué sur le plan ci-annexé, lequel est situé à une distance de seize mètres et sept centièmes (16,07 m) de l'intersection des lots 5 553 295, 1 250 892 (boulevard Métropolitain)

et 5 553 294, mesuré dans une direction sud-ouest, suivant un gisement de 211°49’16″. De ce point 7, vers le sud-ouest, suivant un gisement de 211°49’16″ sur une distance de trois mètres (3,00 m) jusqu’au point 8; de ce point 8, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 302°47’19″ sur une distance de huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (8,96 m) jusqu’au point 9; de ce point 9, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 301°45’52″ sur une distance de quarante-six mètres et treize centièmes (46,13 m) jusqu’au point 10; de ce point 10, vers le sud-ouest, suivant un gisement de 217°01’52″ sur une distance de six mètres et soixante-trois centièmes (6,63 m) jusqu’au point 11; de ce point 11, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 307°01’52″ sur une distance de trois mètres (3,00 m) jusqu’au point 12; de ce point 12, vers le nord-est, suivant un gisement de 37°01’52″ sur une distance de six mètres et soixante-trois centièmes (6,63 m) jusqu’au point 13; de ce point 13, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 312°17’51″ sur une distance de quarante-cinq mètres et soixante et onze centièmes (45,71 m) jusqu’au point 14; de ce point 14, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 312°20’50″ sur une distance de quarante mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (40,97 m) jusqu’au point 15; de ce point 15, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 312°12’48″ sur une distance de trente-cinq mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (35,94 m) jusqu’au point 16; de ce point 16, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 312°16’27″ sur une distance de trente-sept mètres et quarante centièmes (37,40 m) jusqu’au point 17; de ce point 17, vers le nord-est, suivant un gisement de 42°16’27″ sur une distance d’un mètre et soixante et un centièmes (1,61 m) jusqu’au point 5; de ce point 5, vers le sud-est, suivant un gisement de 124°48’11″ sur une distance de dix mètres et soixante-sept centièmes (10,67 m) jusqu’au point 4; de ce point 4, vers le sud-est, suivant un gisement de 132°16’27″ sur une distance de vingt-six mètres et quatre-vingt-deux centièmes (26,82 m) jusqu’au point 18; de ce point 18, vers le sud-est, suivant un gisement de 132°12’48″ sur une distance de trente-cinq mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (35,94 m) jusqu’au point 19; de ce point 19, vers le sud-est, suivant un gisement de 132°20’50″ sur une distance de trois mètres et quarante-trois centièmes (3,43 m) jusqu’au point 3; de ce point 3, vers le sud-ouest, suivant un gisement de 211°33’44″ sur une distance de trente-deux centièmes de mètre (0,32 m) jusqu’au point 2; de ce point 2, vers le sud-est, suivant un gisement de 121°27’21″ sur une distance d’un mètre et soixante-quatre (1,64 m) jusqu’au point 1; de ce point 1, vers le sud-est, suivant un gisement de 132°20’50″ sur une distance de trente-cinq mètres et quatre-vingt-sept centièmes (35,87 m) jusqu’au point 20; de ce point 20, vers le sud-est, suivant un gisement de 132°17’51″ sur une distance de quarante-six mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (46,94 m) jusqu’au point 21; de ce point 21, vers le sud-est, suivant un gisement de 121°45’52″ sur une distance de quarante-sept mètres et trente-huit centièmes (47,38 m) jusqu’au point 22; de ce

point 22, vers le sud-est, suivant un gisement de 122°47’19″ sur une distance de huit mètres et quatre-vingt-treize centièmes (8,93 m) jusqu’au point 7, point de commencement.

Contenant une superficie de six cent soixante-cinq mètres carrés et six dixièmes (665,6 m²).

Les dimensions mentionnées dans ce document sont en mètres (S.I). On doit utiliser l'équivalence 1 mètre = 3.28084 pieds pour convertir en mesures anglaises (M.A.).

Le présent rapport et le plan ci-annexé font partie intégrante de la présente description technique, préparée et signée à Repentigny, le 8 juin 2021 sous le numéro 37981 de mes minutes.

(Dossier Ps2582)

Danny Houle,
Arpenteur-géomètre

Copie conforme à l’original

Émise le ……

……
Arpenteur-géomètre

PLAN CLÉ

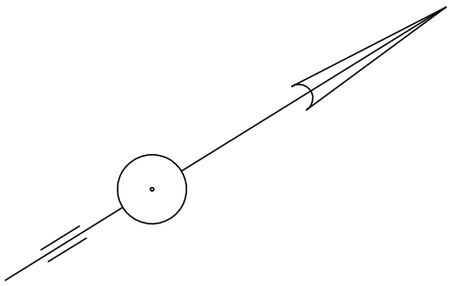

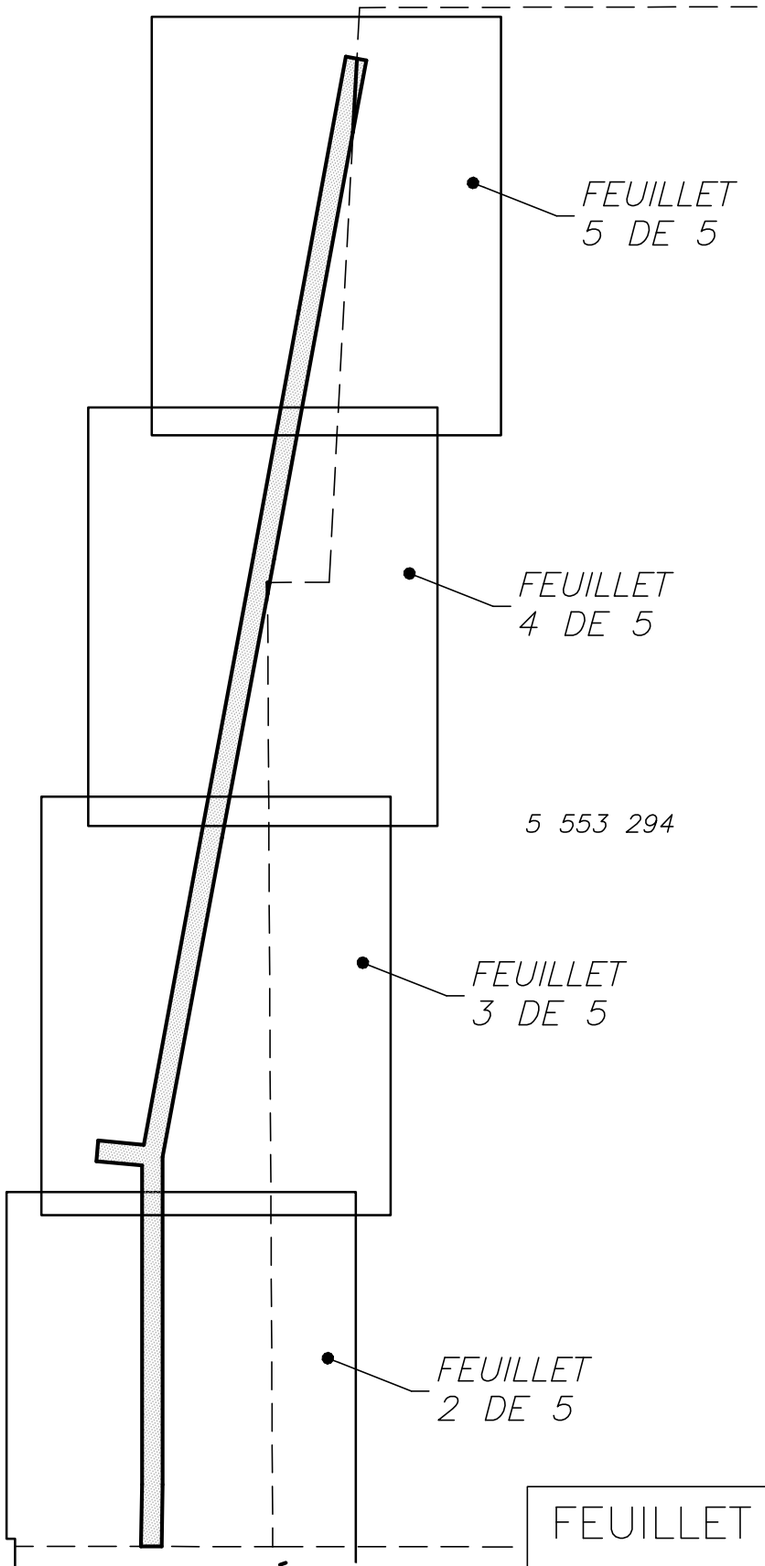

FEUILLET
1 DE 5

DOSSIER HQ 66506939
RÉFÉRENCE 1402-012/387335

LOT(S)	PROPRIÉTAIRE(S)	NUMÉRO(S) D'INSCRIPTION(S)
5 553 294 PTIE, 5 553 295 PTIE	VILLE DE MONTRÉAL	LOI

LÉGENDE:
HAUBAN
POTEAU ÉLECTRIQUE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE PROJETÉE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE EXISTANTE

N.B. : LES GISEMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ (NAD83-SCRS).

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: **(514)642-2000**
www.labre.qc.ca

DESCRIPTION TECHNIQUE

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL-EST

LOT(S): UNE PARTIE DES LOTS 5 553 294 ET 5 553 295

REPENTIGNY, LE 8 JUIN 2021

PAR:
DANNY HOULE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE / /

A.-G.

LEVÉ: 20 MAI 2021	ÉCHELLE: 1:1000 (SI)	DESSIN: Ps2582-37981	MINUTE: 37981	DOSSIER: Ps2582

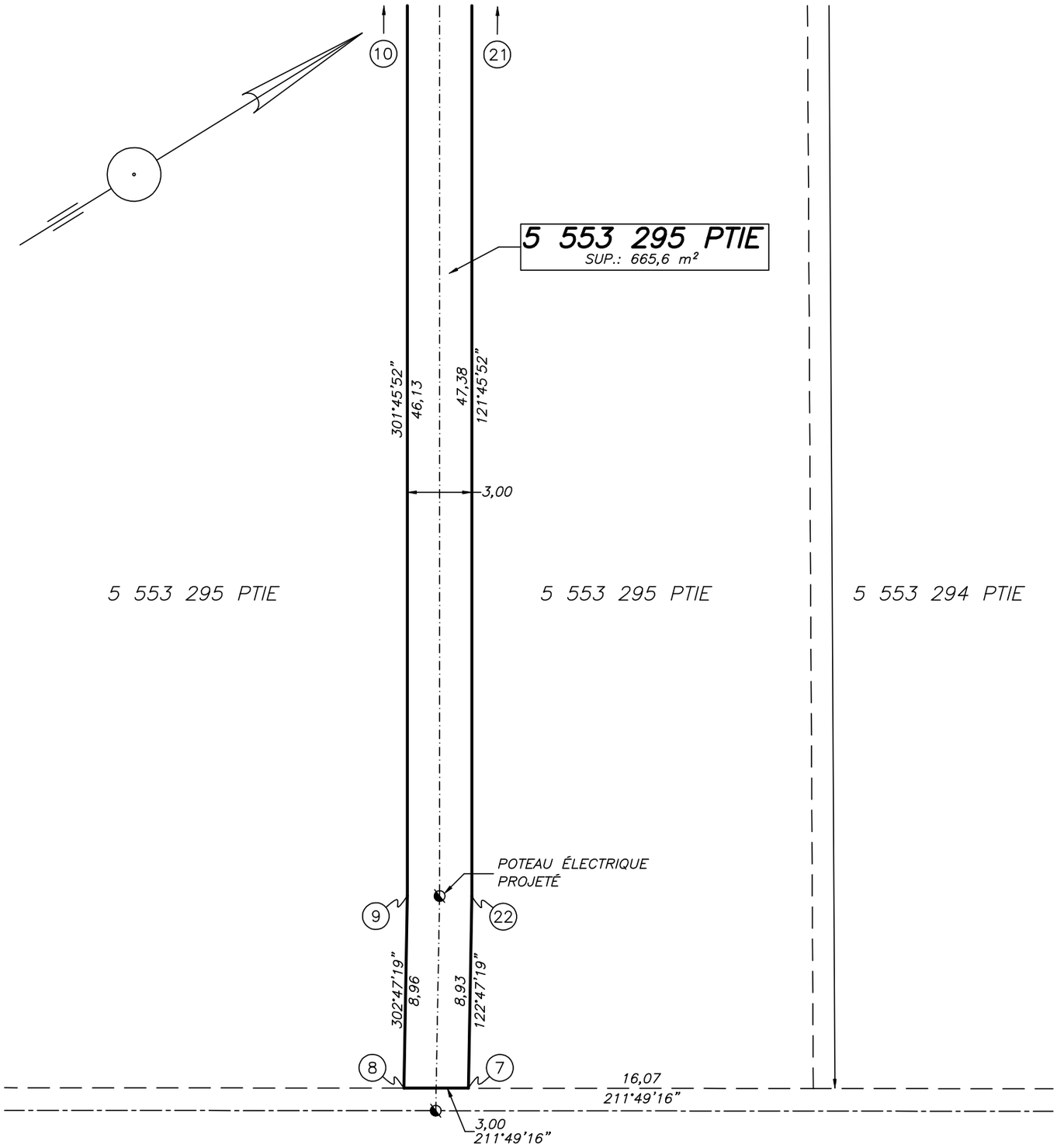

DOSSIER HQ 66506939
RÉFÉRENCE 1402-012/387335

BOULEVARD MÉTROPOLITAIN

1 250 892

FEUILLET 2 DE 5

LOT(S)	PROPRIÉTAIRE(S)	NUMÉRO(S) D'INSCRIPTION(S)
5 553 294 PTIE, 5 553 295 PTIE	VILLE DE MONTRÉAL	LOI

LÉGENDE:
HAUBAN
POTEAU ÉLECTRIQUE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE PROJETÉE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE EXISTANTE

N.B. : LES GISEMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ (NAD83-SCRS).

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: **(514)642-2000**
www.labre.qc.ca

DESCRIPTION TECHNIQUE

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL-EST

LOT(S): UNE PARTIE DES LOTS 5 553 294 ET 5 553 295

REPENTIGNY, LE 8 JUIN 2021

PAR:
DANNY HOULE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE / /

A.-G.

LEVÉ: 20 MAI 2021	ÉCHELLE: 1:250 (SI)	DESSIN: Ps2582-37981	MINUTE: 37981	DOSSIER: Ps2582

LOT(S)	PROPRIÉTAIRE(S)	NUMÉRO(S) D'INSCRIPTION(S)
5 553 294 PTIE, 5 553 295 PTIE	VILLE DE MONTRÉAL	LOI

DOSSIER HQ 66506939
RÉFÉRENCE 1402-012/387335

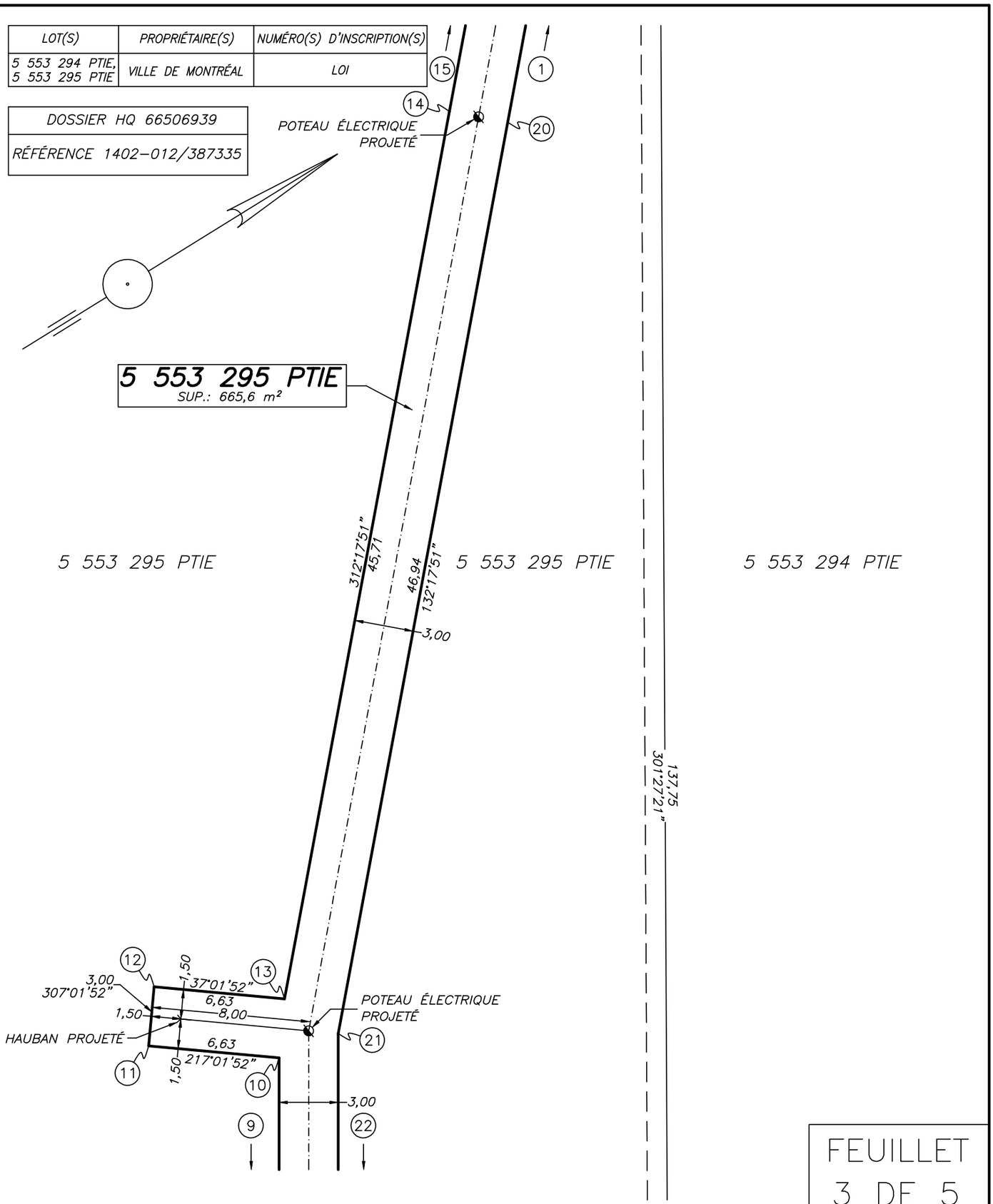

FEUILLET 3 DE 5

LÉGENDE:
HAUBAN
POTEAU ÉLECTRIQUE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE PROJETÉE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE EXISTANTE

N.B. : LES GISEMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ (NAD83-SCRS).

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: **(514)642-2000**
www.labre.qc.ca

DESCRIPTION TECHNIQUE

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL-EST

LOT(S): UNE PARTIE DES LOTS 5 553 294 ET 5 553 295

REPENTIGNY, LE 8 JUIN 2021

PAR:
DANNY HOULE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE / /

A.-G.

LEVÉ: 20 MAI 2021	ÉCHELLE: 1:250 (SI)	DESSIN: Ps2582-37981	MINUTE: 37981	DOSSIER: Ps2582

LOT(S)	PROPRIÉTAIRE(S)	NUMÉRO(S) D'INSCRIPTION(S)
5 553 294 PTIE, 5 553 295 PTIE	VILLE DE MONTRÉAL	LOI

DOSSIER HQ 66506939
RÉFÉRENCE 1402-012/387335

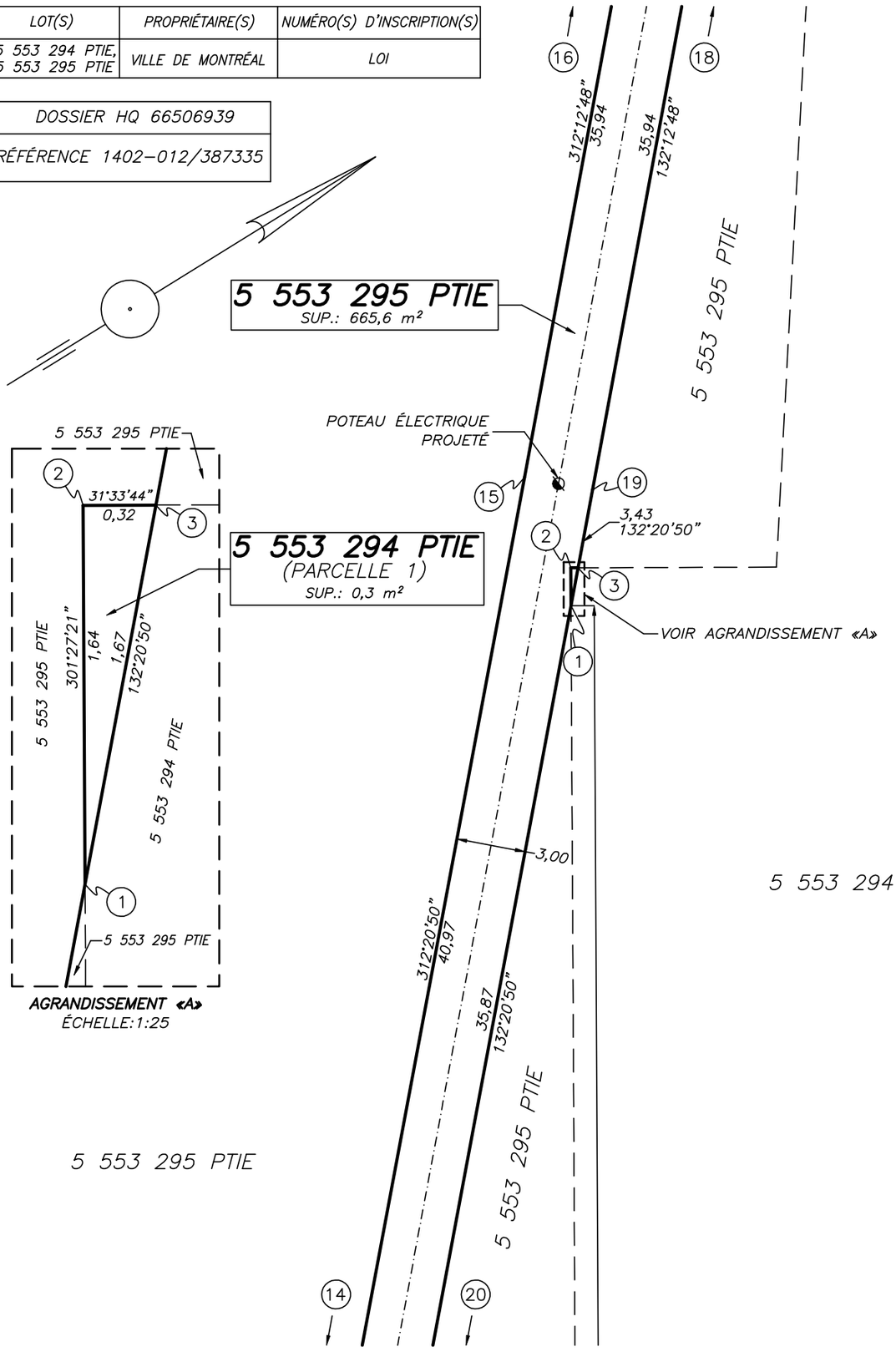

FEUILLET 4 DE 5

LÉGENDE:
HAUBAN
POTEAU ÉLECTRIQUE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE PROJETÉE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE EXISTANTE

N.B. : LES GISEMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ (NAD83-SCRS).

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: **(514)642-2000**
www.labre.qc.ca

DESCRIPTION TECHNIQUE

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL-EST

LOT(S): UNE PARTIE DES LOTS 5 553 294 ET 5 553 295

REPENTIGNY, LE 8 JUIN 2021

PAR:
DANNY HOULE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE / /

A.-G.

LEVÉ: 20 MAI 2021	ÉCHELLE:1:250 (SI)	DESSIN: Ps2582-37981	MINUTE: 37981	DOSSIER: Ps2582

LOT(S)	PROPRIÉTAIRE(S)	NUMÉRO(S) D'INSCRIPTION(S)
5 553 294 PTIE, 5 553 295 PTIE	VILLE DE MONTRÉAL	LOI

DOSSIER HQ 66506939
RÉFÉRENCE 1402-012/387335

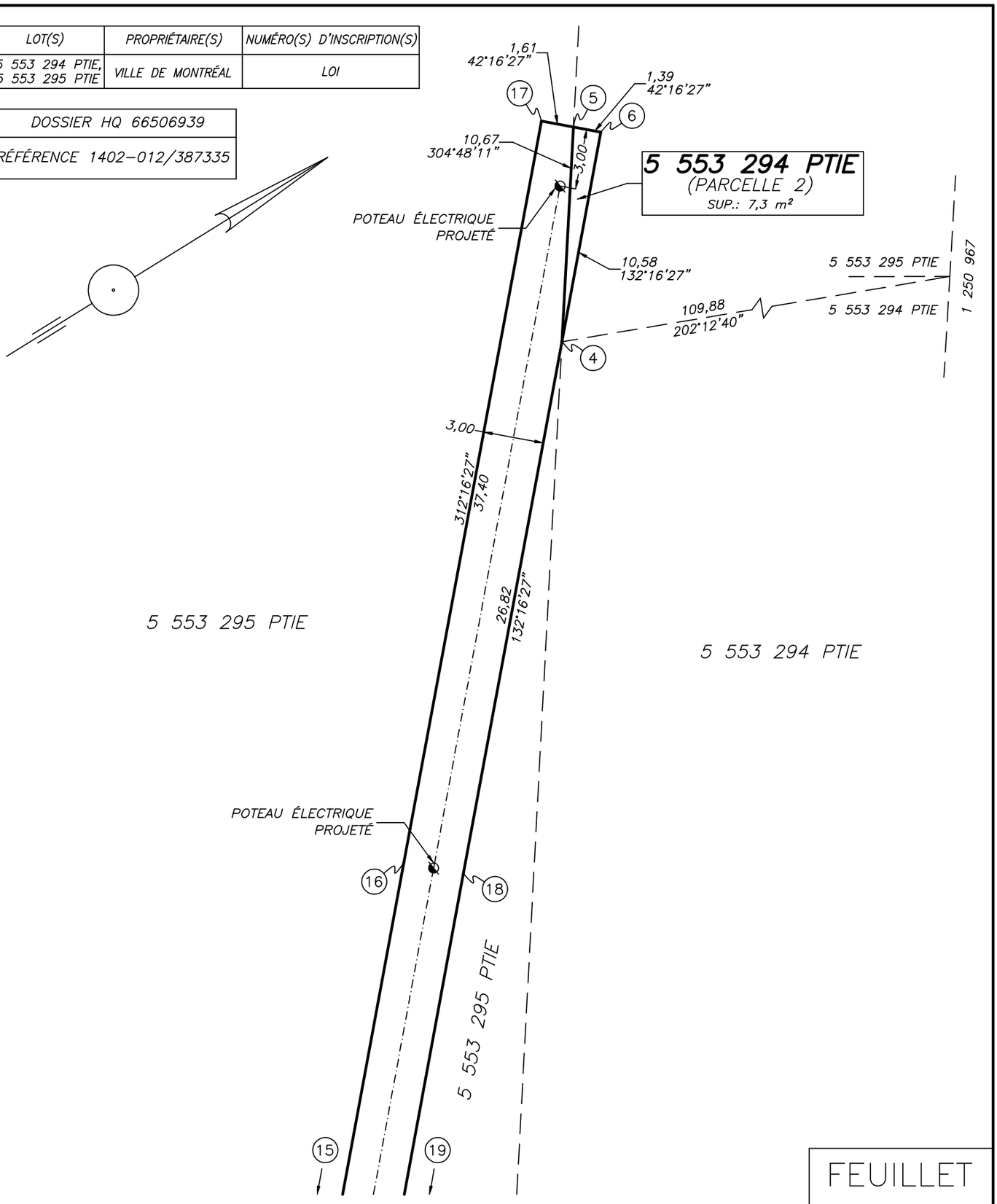

FEUILLET
5 DE 5

LÉGENDE:
HAUBAN
POTEAU ÉLECTRIQUE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE PROJETÉE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE EXISTANTE

N.B. : LES GISEMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ (NAD83-SCRS).

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: **(514)642-2000**
www.labre.qc.ca

DESCRIPTION TECHNIQUE

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL-EST

LOT(S): UNE PARTIE DES LOTS 5 553 294 ET 5 553 295

REPENTIGNY, LE 8 JUIN 2021

PAR:
DANNY HOULE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE / /

A.-G.

LEVÉ: 20 MAI 2021	ÉCHELLE: 1:250 (SI)	DESSIN: Ps2582-37981	MINUTE: 37981	DOSSIER: Ps2582

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

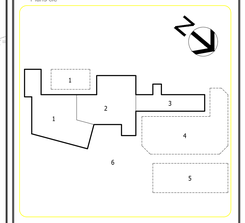

Services professionnels

LÉGENDE

CONDUCTEURS

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REMPLACER	DESCRIPTION
				LIGNE M.T. MONOPHASÉE
				LIGNE M.T. BIPHASÉE
				LIGNE M.T. TRIPHASÉE
				LIGNE B.T. NEUTRE
				LIGNE B.T. DOUBLE
				LIGNE B.T. TRIPLE
				LIGNE B.T. QUADRUPLE
				FIN DE COURSE
				BRETELLE

INSTALLATIONS AÉRIENNES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	COUPE-CIRCUIT		TRANSL. MONO. 120/240 V
	SECTIONNEUR TRIPOLAIRE		TRANSL. TRIPH. 347/600 V WYE/Δ
	SECTIONNEUR UNIPOLAIRE		CONDENSATEUR SÉRIE
	INTERRUPTEUR TRIPOLAIRE		SURVOLTEUR
	INTERRUPTEUR UNIPOLAIRE		DÉVOLTEUR
	LAMPE DE RUE		RÉGULATEUR
	LIAISON AÉROSOUTERRAINE		DISJONCTEUR RÉENCLENCHEUR
	MISE À LA TERRE		ENLEVER : TRAIT MOYEN ET «X»
	EXISTANT : TRAIT MOYEN		REMPLACER : TRAIT GRAS ET «X»
	AJOUTER : TRAIT GRAS		

SUPPORTS

POTEAU EXISTANT	POTEAU AJOUTER	ANCRE & HAUBAN EXISTANT	ANCRE & HAUBAN AJOUTER	DESCRIPTION
				HYDRO-QUÉBEC SEUL
				HYDRO-QUÉBEC CONJOINT
				TÉLÉPHONE SEUL
				TÉLÉPHONE CONJOINT
				PRIVÉ
				CÂBLODISTRIBUTEUR
				2 ANCRES DANS LE MÊME AXE

*POUR CÂBLO: AJOUTER UN POINT AU CENTRE DE LA LIGNE. ex.: ⊸●⊸
TYPE DE POTEAU: A=ACIER B=BÉTON C=CÈDRE P=PENDA X=BOIS T=INCONNU
«ENLEVER»: SYMBOLE MINCE ET TEXTE GRAS ENTRE ( ) ex.: (45T4/1972)
«REMPLACER»: SYMBOLE GRAS, TEXTE GRAS PLUS ÉLÉMENT À ENLEVER ENTRE PARENTHÈSE ( ) ex.: 45T4/1972)-45P4/1999

ADJUDICATAIRE :

suez

GÉRANT DE PROJET :

EBC

FIRMES CONSULTANTES :

CIMA+

RÉGIS CÔTÉ ET ASSOCIÉS

GHD

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
0	ÉMISSION POUR CONSTRUCTION	D.C.	2021-04-30
B	ÉMISSION COMMENTAIRES 80%	D.C.	2021-02-26
A	ÉMISSION COMMENTAIRES 75%	D.C.	2020-08-12

REVISIONS

SCEAUX

ÉMIS POUR CONSTRUCTION

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET :
CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION À MONTRÉAL-EST

11185 BOUL. MÉTROPOLITAINE E, MONTRÉAL-EST (QUÉBEC) H1B 5W8

TITRE DU PLAN :
TRACÉ 25kV - NOUVEAU RÉSEAU AÉRIEN H-Q DEEU & CTMO

OUVRAGE: 2989	MANDAT: 2989_IM_DIV_15_0008_BIOM_MI-Est_CTMO
CONTRAT TRAV. : 15207	CONTRAT PROF. :
DESSINÉ PAR: J. BLIER	VÉRIFIÉ PAR: D. BÉLANGER
GESTIONNAIRE: R. BEAUSOLEIL	
DATE: 2020-10-19	ÉCHELLE: 1 : 200
PAGE: EL1725	

Ce document est la propriété exclusive de la Ville de Montréal. Toute reproduction, modification, publication, adaptation de quelque manière et sur quelque support que ce soit, exécutée sans l'autorisation écrite préalable de la Ville de Montréal est strictement interdite.

NORME DE CONSTRUCTION B.41-11

# POTEAU	# NORME	REVISION	REMARQUE
10	N3515	0	AJOUTER 600mm ENTRE LA MT ET L'INTERRUPTEUR TRIPOLAIRE
12	F1555 1/5	D	RETAIRE MONTAGE MT

FLÈCHE ET TENSION MÉCANIQUE B.41-11

# POTEAU	PORTÉE MAÎTRESSE
9_VERS_12	25m
12_VERS_13	40m

RÉPARTITION DE L'ESPACE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1226037003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver une entente par laquelle la Ville de Montréal permet à Bell Canada d'occuper une partie des lots 5 553 294 et 5 553 295 du cadastre du Québec pour l'installation et la présence de lignes de télécommunication, à même les installations de la ligne de distribution électrique d'Hydro-Québec déjà présente, et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H12-005-4673-01/ Mandat : 22-0308-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2022-06-21 EntentePermisOccDomPublic_BellMT.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-242-9260

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-01-26

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-242-9260
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

21 juin 2022

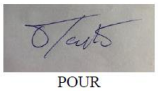

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

Entente permettant l'occupation du domaine public pour des lignes de télécommunication desservant le Propriétaire

Numéro de dossier :

Par : **VILLE DE MONTRÉAL,**
personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) (ci-après la « Charte »), ayant sa place d'affaires en son hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier, au 155, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de l'article 6 du Règlement RCE 02-004 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes.

ci-après nommée le « **Propriétaire** »

Et : **BELL CANADA,**
personne morale régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions (L.R.C. chapitre C-44)*, ayant son siège social au 1 Carrefour Alexander-Graham-Bell, A-7, Verdun, Québec H3E 3B3, agissant et représentée par_____, dûment autorisé tel qu'il le déclare.

ci-après nommée« **Bell** »

Le Propriétaire et Bell sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».

ATTENDU QUE le Propriétaire procède actuellement au projet de construction du Centre de traitement de matières organiques (ci-après « **CTMO** ») par biométhanisation, à Montréal-Est, qui sera situé au 11 185 boulevard Métropolitain est, H1B 1A3;

ATTENDU QUE le Propriétaire a demandé à Hydro-Québec d'ériger une nouvelle installation électrique qui alimentera le futur CTMO;

ATTENDU QU'il est également projeté d'alimenter le lieu d'enfouissement technique appartenant à la Direction de l'épuration des eaux usées à partir de la nouvelle installation électrique;

ATTENDU QUE ces lignes électriques et ces lignes de télécommunication vont traverser les lots 5 553 294 et 5 553 295, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lesquels lots font partie du domaine public du Propriétaire au sens de l'article 916 du *Code civil du Québec*;

ATTENDU QUE Hydro-Québec et le Propriétaire ont déjà conclu une entente portant sur une nouvelle installation électrique qui alimentera le futur CTMO et la station d'épuration appartenant à la Direction de l'épuration des eaux usées, laquelle a été approuvée par la résolution CE21 1200 adoptée le 7 juillet 2021 (ci-après « l'Entente Hydro »), et que Bell compte installer ses équipements sur les structures constituant ladite installation électrique d'Hydro-Québec. Laquelle est jointe à la présente permission;

ATTENDU QUE le Propriétaire a demandé à Bell d'installer des lignes de télécommunication pour desservir le CTMO et la station d'épuration appartenant à la Direction des eaux usées;

ATTENDU QUE Bell est disposé à construire, maintenir et exploiter des lignes de télécommunication sur une partie desdits lots 5 553 294 et 5 553 295 en contrepartie de l'octroi de droits d'occupation du domaine public par le Propriétaire à Bell, et ce pour la durée prévue à l'article 4 des présentes;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES ÉTABLISSENT CE QUI SUIT :

I. DROITS D'OCCUPATION CONSENTIS

Par la présente, le Propriétaire accorde à Bell qui accepte, selon les modalités ci-après décrites, la permission d'occuper une partie des lots 5 553 294 et 5 553 295, du cadastre du Québec, situés sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, faisant partie de l'agglomération de la Ville de Montréal. Cette partie des lots visés est ci-après définie et appelée « **Terrain occupé** ».

1) <u>Droits consentis</u>

Les droits d'occupation consentis sur le Terrain occupé consistent plus spécifiquement en ce qui suit :

a) Un droit de placer, exploiter, entretenir, réparer, remplacer, construire, ajouter et inspecter sur, au-dessus et en dessous du Terrain occupé et en tenant compte des canalisations souterraines indiquées à l'**Annexe 2** des présentes, pour Bell des lignes de télécommunication, comprenant notamment, câbles, fils, ancres, supports, conduits, piédestaux, puits d'accès et tous autres appareils ou accessoires que Bell jugera nécessaires ou utiles, ci-après collectivement appelés les « **Infrastructures de télécommunication** »;

b) Un droit de couper, élaguer, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, sur le Terrain occupé, tout arbre, arbuste, branche et racine, enlever le roc et déplacer hors du Terrain occupé tout objet, construction ou structure et tous les biens meubles et immeubles qui pourraient nuire à l'installation, à l'exploitation, au remplacement et à l'entretien des Infrastructures. De même que le droit d'élaguer tout arbre en dehors du Terrain occupé dans un rayon de quatre mètres (4,0 m) des lignes de distribution d'énergie électrique;

c) Un droit en tout temps de circuler à pied ou en véhicule sur le Terrain occupé et, si nécessaire, en dehors du Terrain occupé pour exercer tout droit accordé par les présentes et notamment un droit d'accès pour communiquer du chemin public au Terrain occupé;

d) Sous réserve des autres dispositions de cette entente, un droit comportant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction, structure, bien meuble ou immeuble sur, au-dessus et en dessous du Terrain occupé sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières et leurs abris, des haies décoratives et des revêtements utilisés pour les allées de garage, de même que l'interdiction de modifier l'élévation actuelle du Terrain occupé, sauf avec le consentement écrit de Hydro-Québec ou de Bell. Aussi, toute construction ou structure en dehors du Terrain occupé devra maintenir trois mètres (3,0 m) de dégagement horizontal entre les conducteurs électriques et une construction accessible tel que balcon, fenêtre, porte, échelle fixe, escalier de secours, deux mètres cinquante centimètres (2,50 m) de dégagement horizontal entre les conducteurs électriques et une construction inaccessible tel qu'un mur sans ouverture ou trois mètres (3,0 m) de dégagement vertical entre les conducteurs électriques et toute construction;

e) Un droit, en cas de désistement ou d'abandon total ou partiel des droits précités, de laisser en place les ouvrages souterrains tels quels et dans l'état du moment;

f) Un droit de transformer en tout ou en partie, successivement et en tout temps, les lignes aériennes en lignes souterraines et les lignes souterraines en lignes aériennes tout en conservant les canalisations souterraines indiquées à l'annexe 2.

OH

2) <u>Modalités d'exercice des droits d'occupation</u>

a) Bell indemnisera le Propriétaire des dommages ou du préjudice que pourrait subir ce dernier et qui résultent directement d'une réclamation, d'une poursuite ou d'un recours judiciaire à la suite de l'exercice par Bell des droits consentis aux termes des présentes;

b) Bell réparera la surface du Terrain occupé et rétablira les clôtures de division, le cas échéant, et les revêtements dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des travaux de construction ou d'entretien de ses Infrastructure;

c) Le Propriétaire reconnaît et convient que Bell est et demeure propriétaire de ses Infrastructures de télécommunication installées sur le Terrain occupé et sous celui-ci pour toute la durée des droits conférés par les présentes et renonce à cet égard au bénéfice de l'accession en faveur de Bell;

d) Advenant une cessation permanente de l'exploitation des Infrastructures de télécommunication, Bell doit, à ses frais, enlever ses Infrastructures de télécommunication et remettre les lieux en état, sans toutefois être tenu d'enlever les Infrastructures de télécommunication souterraines;

e) Malgré les droits conférés par les présentes, le Propriétaire conserve le libre usage et l'entière jouissance du Terrain occupé, dans la mesure où cela ne porte pas atteinte aux droits et aux privilèges consentis à Bell en vertu des présentes;

f) Bell reconnaît et convient qu'il devra collaborer et se coordonner avec Hydro-Québec en vue de l'installation de ses Infrastructures de télécommunication et de leur entretien;

II. DÉSIGNATION DU TERRAIN OCCUPÉ

Les droits d'occupation décrits ci-haut s'exerceront sur une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie des lots CINQ MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (5 553 294) et CINQ MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (5 553 295), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 673,2 mètres carrés, le tout tel que montré sur le plan joint comme **Annexe 1** des présentes, et tel que plus amplement décrit à la description technique préparée par Danny Houle, arpenteur-géomètre, le 8 juin 2021, sous la minute 378981, et jointes aux présentes à titre d'**Annexe 1**.

(le « **Terrain occupé** »)

III. CONTREPARTIE

Les droits consentis aux termes des présentes sont octroyés à titre gratuit.

IV. TERME

Cette permission établie aux présentes est consentie à compter de la signature des présentes et demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que les Infrastructures de télécommunication sont requises par Bell.

V. CLAUSES GÉNÉRALES

a) Advenant une cession, une vente ou toute autre forme d'aliénation du Terrain occupé par le Propriétaire à tout tiers, ce dernier s'engage à obtenir au préalable de la part du futur acquéreur, cessionnaire ou acheteur un engagement inconditionnel et irrévocable d'accorder à Bell, sans frais pour ce dernier et à sa demande, les droits réels et perpétuels de servitude requis, qui devront être conformes aux droits énoncés aux présentes ;

b) Les Parties déclarent que les droits conférés par les présentes n'ont pas pour objet de créer une propriété superficiaire en regard des Infrastructures de télécommunication installées sur le Terrain occupé ;

c) Dès la signature par les Parties de la présente permission, le Propriétaire permet à Bell d'exercer tous les droits ci-devant décrits, y compris le droit d'entreprendre tous les travaux relatifs à l'installation des Infrastructures de télécommunication ;

d) La présente permission ne doit pas être interprétée de façon à imposer à Bell une obligation ou une responsabilité pour l'entretien ou la réparation du Terrain occupé, lorsque cet entretien ou réparation n'est pas lié aux Infrastructures de télécommunication ou aux droits consentis aux présentes ;

e) Lorsque le Propriétaire et Bell veulent effectuer des travaux au même moment et que les travaux de l'un risquent de nuire à ceux de l'autre, ceux du propriétaire auront priorité d'exécution. Toutefois, en cas d'urgence, les travaux de la Partie devant procéder en urgence auront priorité d'exécution.

VI. INTERPRÉTATION

a) Aux termes des présentes, les noms « Propriétaire », et « Bell » incluent leurs représentants, successeurs ou ayants droit ainsi que toute société dont ils ont le contrôle ;

b) Toutes les clauses, conditions, obligations et conventions stipulées aux présentes sont au bénéfice et lieront les représentants, successeurs et ayants droit du Propriétaire et de Bell.

c) Le préambule et les annexes font partie intégrante des présentes.

VII. SIGNATURES

Les Parties reconnaissent avoir lu, compris et consentir à la présente permission d'occupation incluant les annexes et les plans en faisant partie intégrante, et en avoir reçu copie.

Fait et signé en deux (2) exemplaires

Signé à _____, le _____,

_____
Signature de Bell ou de son représentant

_____
Nom et titre en lettres moulées

Signé à _____, le _____,

_____
Signature du Propriétaire ou de son représentant

_____
Nom et titre en lettres moulées

Cette entente a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 2022 (Résolution CE_____)

Annexe 1 – Copie de l'entente d'occupation du domaine public avec Hydro-Québec

Incluant la description technique du terrain et le Plan du Terrain occupé réalisé par Hydro-Québec

Entente permettant l'occupation du domaine public pour des lignes électriques desservant le Propriétaire

Numéro de dossier : 1402-012/387335

Par : VILLE DE MONTRÉAL,

personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) (ci-après la « Charte »), ayant sa place d'affaires en son hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier, au 155, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de l'article 6 du Règlement RCE 02-004.

ci-après nommée le « **Propriétaire** »

À : HYDRO-QUÉBEC,

personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, chapitre H-5), ayant son siège social et principal établissement au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1A4, agissant ici par_____, dûment autorisé tel qu'il le déclare.

ci-après nommée le « **Permissionnaire** »

Le Propriétaire et le Permissionnaire sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».

ATTENDU QUE le Propriétaire procède actuellement au projet de construction du Centre de traitement de matières organiques (ci-après « **CTMO** ») par biométhanisation, à Montréal-Est, qui sera situé au 11 185 boulevard Métropolitain est, H1B 1A3 ;

ATTENDU QUE le Propriétaire a demandé au Permissionnaire d'ériger une nouvelle installation électrique qui alimentera le futur CTMO ;

ATTENDU QU'il est également projeté d'alimenter la station d'épuration appartenant à la Direction des eaux usées à partir de la nouvelle installation électrique ;

ATTENDU QUE ces lignes électriques vont traverser les lots 5 553 294 et 5 553 295, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lesquels lots font partie du domaine public du Propriétaire au sens de l'article 916 du *Code civil du Québec* ;

ATTENDU QUE le Permissionnaire est disposé à construire, maintenir et exploiter ces lignes électriques sur une partie desdits lots 5 553 294 et 5 553 295 en contrepartie de l'octroi de droits d'occupation du domaine public par le Propriétaire au Permissionnaire, et ce pour la durée prévue à l'article 4 des présentes ;

ATTENDU QUE le Propriétaire peut, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, chapitre H-5), autoriser le Permissionnaire à placer sur son domaine public des poteaux, fils, conduits ou autres appareils aux conditions prévues dans une entente ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES ÉTABLISSENT CE QUI SUIT :

I. DROITS D'OCCUPATION CONSENTIS

Par la présente, le Propriétaire accorde au Permissionnaire qui accepte, selon les modalités ci-après décrites, la permission d'occuper une partie des lots 5 553 294 et 5 553 295, du cadastre du Québec, situés sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, faisant partie de l'agglomération de la Ville de Montréal. Cette partie des lots visés est ci-après définie et appelée « **Terrain occupé** ».

1) <u>Droits consentis</u>

Les droits d'occupation consentis sur le Terrain occupé consistent plus spécifiquement en ce qui suit :

a) Un droit de placer, exploiter, entretenir, réparer, remplacer, construire, ajouter et inspecter sur, au-dessus et en dessous du Terrain occupé et en tenant compte des canalisations souterraines indiquées à l'**Annexe 3** des présentes, des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de télécommunication, comprenant notamment les poteaux, haubans, câbles, fils, ancres, supports, conduits, piédestaux, puits d'accès et tous autres appareils ou accessoires que le Permissionnaire jugera nécessaires ou utiles, ci-après collectivement appelés les « **Infrastructures** » ;

b) Un droit de couper, élaguer, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, sur le Terrain occupé, tout arbre, arbuste, branche et racine, enlever le roc et déplacer hors du Terrain occupé tout objet, construction ou structure et tous les biens meubles et immeubles qui pourraient nuire à la construction, à l'exploitation, au remplacement et à l'entretien des Infrastructures. De même que le droit d'élaguer tout arbre en dehors du Terrain occupé dans un rayon de quatre mètres (4,0 m) de la ligne de distribution d'énergie électrique ;

c) Un droit en tout temps de circuler à pied ou en véhicule sur le Terrain occupé et, si nécessaire, en dehors du Terrain occupé pour exercer tout droit accordé par les présentes et notamment un droit d'accès pour communiquer du chemin public au Terrain occupé ;

d) Un droit comportant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction, structure, bien meuble ou immeuble sur, au-dessus et en dessous du Terrain occupé sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières et leurs abris, des haies décoratives et des revêtements utilisés pour les allées de garage, de même que l'interdiction de modifier l'élévation actuelle du Terrain occupé, sauf avec le consentement écrit du Permissionnaire. Aussi, toute construction ou structure en dehors du Terrain occupé devra maintenir trois mètres (3,0 m) de dégagement horizontal entre les conducteurs électriques et une construction accessible tel que balcon, fenêtre, porte, échelle fixe, escalier de secours, deux mètres cinquante centimètres (2,50 m) de dégagement horizontal entre les conducteurs électriques et une construction inaccessible tel qu'un mur sans ouverture ou trois mètres (3,0 m) de dégagement vertical entre les conducteurs électriques et toute construction ;

e) Un droit, en cas de désistement ou d'abandon total ou partiel des droits précités, de laisser en place les ouvrages souterrains tels quels et dans l'état du moment ;

f) Un droit de transformer en tout ou en partie, successivement et en tout temps, les lignes aériennes en lignes souterraines et les lignes souterraines en lignes aériennes, tout en conservant les canalisations souterraines indiquées à l'**Annexe 3** des présentes.

Sans limiter la généralité de ce qui précède et pour fins de précisions, sont notamment interdites sur le Terrain occupé, sauf avec le consentement préalable et écrit du Permissionnaire, les utilisations suivantes : les empilements de bois, de neige, de terre, de débris ou autres matériaux, même pour une courte durée, ainsi que le stationnement de tous camions et machineries lourdes.

2) <u>Modalités d'exercice des droits d'occupation</u>

a) Le Permissionnaire indemnisera le Propriétaire des dommages ou du préjudice que pourrait subir ce dernier et qui résultent directement d'une réclamation, d'une poursuite ou d'un recours judiciaire à la suite de l'exercice des droits consentis au Permissionnaire par les présentes ;

b) Le Permissionnaire réparera la surface du Terrain occupé et rétablira les clôtures de division, le cas échéant, et les revêtements dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des travaux de construction ou d'entretien des Infrastructures ;

c) Le Propriétaire reconnaît et convient que le Permissionnaire est et demeure propriétaire des Infrastructures installées sur le Terrain occupé et sous celui-ci pour toute la durée des droits conférés par les présentes et renonce à cet égard au bénéfice de l'accession en faveur du Permissionnaire ;

d) Advenant une cessation permanente de l'exploitation des Infrastructures, le Permissionnaire doit, à ses frais, enlever les Infrastructures et remettre les lieux en état, sans toutefois être tenu d'enlever les Infrastructures souterraines ;

e) Malgré les droits conférés par les présentes, le Propriétaire conserve le libre usage et l'entière jouissance du Terrain occupé, dans la mesure où cela ne porte pas atteinte aux droits et aux privilèges consentis au Permissionnaire en vertu des présentes.

II. DÉSIGNATION DU TERRAIN OCCUPÉ

Les droits d'occupation décrits ci-haut s'exerceront sur une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie des lots CINQ MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (5 553 294) et CINQ MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (5 553 295), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de _____, le tout tel que montré sur le plan joint comme **Annexe 1** des présentes, et tel que plus amplement décrit à la description technique préparée par_____, arpenteur-géomètre, le_____, sous la minute_____, et jointes aux présentes à titre d'**Annexe 2**.

(le « **Terrain occupé** »)

III. CONTREPARTIE

Les droits consentis aux termes des présentes sont octroyés à titre gratuit.

IV. TERME

Cette permission établie aux présentes est consentie à compter de la signature des présentes et demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que les Infrastructures sont requises par le Permissionnaire.

V. CLAUSES GÉNÉRALES

a) Advenant une cession, une vente ou toute autre forme d'aliénation du Terrain occupé par le Propriétaire à tout tiers, ce dernier s'engage à obtenir au préalable de la part du futur acquéreur, cessionnaire ou acheteur un engagement inconditionnel et irrévocable d'accorder au Permissionnaire, sans frais pour ce dernier et à sa demande, les droits réels et perpétuels de servitude requis, qui devront être conformes aux droits énoncés aux présentes ;

b) Les Parties déclarent que les droits conférés par les présentes n'ont pas pour objet de créer une propriété superficiaire en regard des Infrastructures installées sur le Terrain occupé ;

c) Dès la signature par les Parties de la présente permission, le Propriétaire permet au Permissionnaire d'exercer tous les droits ci-devant décrits, y compris le droit d'entreprendre tous les travaux relatifs à la construction des Infrastructures ;

d) La présente permission ne doit pas être interprétée de façon à imposer au Permissionnaire une obligation ou une responsabilité pour l'entretien ou la réparation du Terrain occupé, lorsque cet entretien ou réparation n'est pas lié aux Infrastructures ou aux droits consentis aux présentes ;

e) Lorsque le Propriétaire ou le Permissionnaire veulent tous deux effectuer des travaux au même moment et que les travaux de l'un risquent de nuire à ceux de l'autre, ceux du Permissionnaire auront priorité d'exécution. Toutefois, en cas d'urgence, les travaux de la Partie devant procéder en urgence auront priorité d'exécution.

VI. INTERPRÉTATION

a) Aux termes des présentes, les noms « Propriétaire » et « Permissionnaire » incluent leurs représentants, successeurs ou ayants droit ainsi que toute société dont ils ont le contrôle ;

b) Toutes les clauses, conditions, obligations et conventions stipulées aux présentes sont au bénéfice et lieront les représentants, successeurs et ayants droit du Propriétaire et du Permissionnaire.

VII. SIGNATURES

Les Parties reconnaissent avoir lu, compris et consentir à la présente permission d'occupation incluant les annexes et les plans en faisant partie intégrante, et en avoir reçu copie.

Fait et signé en deux (2) exemplaires

Signé à _____, le _____,

_____

Signature du Permissionnaire ou de son représentant

STÉPHANIE MORIN, Chef Soutien Propriétés Immobilières

Nom et titre en lettres moulées

Signé à _____, le _____,

_____

Signature du Propriétaire ou de son représentant

_____

Nom et titre en lettres moulées

Cette entente a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 2021 (Résolution CE_____)

Annexe 1 – Plan du Terrain occupé

Annexe 2 – Description technique du Terrain occupé

Annexe 3 – Plan des canalisations souterraines
Ville de Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL-EST
CADASTRE : DU QUÉBEC
LOT (S): DEUX PARTIES DU LOT 5 553 294 ET UNE PARTIE DU LOT 5 553 295

N/RÉF.: Ps2582
DOSSIER HQ 66506939
RÉFÉRENCE HQ : 1402-012/387335

DESCRIPTION TECHNIQUE

UNE PARTIE DU LOT 5 553 294
(PARCELLE 1)
1-2-3-1

Une parcelle de terrain de figure triangulaire située dans la municipalité de la Ville de Montréal-Est, étant une partie du lot 5 553 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et indiquée par les chiffres 1-2-3-1 sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le sud-ouest et le nord-ouest par le lot 5 553 295 et vers le nord-est par une partie du lot 5 553 294.

Commençant au point 1, indiqué sur le plan ci-annexé, lequel est situé à une distance de cent trente-sept mètres et soixante-quinze centièmes (137,75 m) de l'intersection des lots 5 553 294, 1 250 892 (boulevard Métropolitain) et 5 553 295, mesuré dans une direction nord-ouest, suivant un gisement de 301°27'21″. De ce point 1, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 301°27'21″ sur une distance d'un mètre et soixante-quatre centièmes (1,64 m) jusqu'au point 2; de ce point 2, vers le nord-est, suivant un gisement de 31°33'44″ sur une distance trente-deux centièmes de mètre (0,32 m) jusqu'au point 3; de ce point 3, vers sud-est, suivant un gisement de 132°20'50″ sur une distance d'un mètre et soixante-sept centièmes (1,67 m) jusqu'au point 1, point de commencement.

Contenant une superficie de trois dixièmes de mètre (0,3 m²).

UNE PARTIE DU LOT 5 553 294
(PARCELLE 2)
4-5-6-4

Une parcelle de terrain de figure triangulaire située dans la municipalité de la Ville de Montréal-Est, étant une partie du lot 5 553 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et indiquée par les chiffres 4-5-6-4 sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le sud-ouest par le lot 5 553 295 et vers le nord-ouest et le nord-est par une partie du lot 5 553 294.

Commençant au point 4, indiqué sur le plan ci-annexé, lequel est situé à une distance de cent neuf mètres et quatre-vingt-huit centièmes (109,88 m) de l'intersection des lots 5 553 294, 5 553 295 et 1 250 967, mesuré dans une direction sud-ouest, suivant un gisement de 202°12'40″. De ce point 4, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 304°48'11″ sur une distance de dix mètres et soixante-sept centièmes (10,67 m) jusqu'au point 5; de ce point 5, vers le nord-est, suivant un gisement de 42°16'27″ sur une distance d'un mètre et trente-neuf centièmes (1,39 m) jusqu'au point 6; de ce point 6, vers sud-est, suivant un gisement de 132°16'27″ sur une distance de dix mètres et cinquante-huit centièmes (10,58 m) jusqu'au point 4, point de commencement.

Contenant une superficie de sept mètres et trois dixièmes (7,3 m²).

UNE PARTIE DU LOT 5 553 295
7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-5-4-18-19-3-2-1-20-21-22-7

Une parcelle de terrain de figure irrégulière située dans la municipalité de la Ville de Montréal-Est, étant une partie du lot 5 553 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et indiquée par les chiffres 7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-5-4-18-19-3-2-1-20-21-22-7 sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le sud-est par le lot 1 250 892 (boulevard Métropolitain), vers le sud-ouest, le sud-est, le sud-ouest, le nord-ouest, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 5 553 295, vers le nord-est par le lot 5 553 294, vers le nord-est par une partie du lot 5 553 295, vers le sud-est et le nord-est par le lot 5 553 294 et vers le nord-est par une partie du lot 5 553 295.

Commençant au point 7, indiqué sur le plan ci-annexé, lequel est situé à une distance de seize mètres et sept centièmes (16,07 m) de l'intersection des lots 5 553 295, 1 250 892 (boulevard Métropolitain)

et 5 553 294, mesuré dans une direction sud-ouest, suivant un gisement de 211°49’16″. De ce point 7, vers le sud-ouest, suivant un gisement de 211°49’16″ sur une distance de trois mètres (3,00 m) jusqu’au point 8; de ce point 8, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 302°47’19″ sur une distance de huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (8,96 m) jusqu’au point 9; de ce point 9, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 301°45’52″ sur une distance de quarante-six mètres et treize centièmes (46,13 m) jusqu’au point 10; de ce point 10, vers le sud-ouest, suivant un gisement de 217°01’52″ sur une distance de six mètres et soixante-trois centièmes (6,63 m) jusqu’au point 11; de ce point 11, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 307°01’52″ sur une distance de trois mètres (3,00 m) jusqu’au point 12; de ce point 12, vers le nord-est, suivant un gisement de 37°01’52″ sur une distance de six mètres et soixante-trois centièmes (6,63 m) jusqu’au point 13; de ce point 13, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 312°17’51″ sur une distance de quarante-cinq mètres et soixante et onze centièmes (45,71 m) jusqu’au point 14; de ce point 14, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 312°20’50″ sur une distance de quarante mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (40,97 m) jusqu’au point 15; de ce point 15, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 312°12’48″ sur une distance de trente-cinq mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (35,94 m) jusqu’au point 16; de ce point 16, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 312°16’27″ sur une distance de trente-sept mètres et quarante centièmes (37,40 m) jusqu’au point 17; de ce point 17, vers le nord-est, suivant un gisement de 42°16’27″ sur une distance d’un mètre et soixante et un centièmes (1,61 m) jusqu’au point 5; de ce point 5, vers le sud-est, suivant un gisement de 124°48’11″ sur une distance de dix mètres et soixante-sept centièmes (10,67 m) jusqu’au point 4; de ce point 4, vers le sud-est, suivant un gisement de 132°16’27″ sur une distance de vingt-six mètres et quatre-vingt-deux centièmes (26,82 m) jusqu’au point 18; de ce point 18, vers le sud-est, suivant un gisement de 132°12’48″ sur une distance de trente-cinq mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (35,94 m) jusqu’au point 19; de ce point 19, vers le sud-est, suivant un gisement de 132°20’50″ sur une distance de trois mètres et quarante-trois centièmes (3,43 m) jusqu’au point 3; de ce point 3, vers le sud-ouest, suivant un gisement de 211°33’44″ sur une distance de trente-deux centièmes de mètre (0,32 m) jusqu’au point 2; de ce point 2, vers le sud-est, suivant un gisement de 121°27’21″ sur une distance d’un mètre et soixante-quatre (1,64 m) jusqu’au point 1; de ce point 1, vers le sud-est, suivant un gisement de 132°20’50″ sur une distance de trente-cinq mètres et quatre-vingt-sept centièmes (35,87 m) jusqu’au point 20; de ce point 20, vers le sud-est, suivant un gisement de 132°17’51″ sur une distance de quarante-six mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (46,94 m) jusqu’au point 21; de ce point 21, vers le sud-est, suivant un gisement de 121°45’52″ sur une distance de quarante-sept mètres et trente-huit centièmes (47,38 m) jusqu’au point 22; de ce

point 22, vers le sud-est, suivant un gisement de 122°47’19″ sur une distance de huit mètres et quatre-vingt-treize centièmes (8,93 m) jusqu’au point 7, point de commencement.

Contenant une superficie de six cent soixante-cinq mètres carrés et six dixièmes (665,6 m²).

Les dimensions mentionnées dans ce document sont en mètres (S.I). On doit utiliser l'équivalence 1 mètre = 3.28084 pieds pour convertir en mesures anglaises (M.A.).

Le présent rapport et le plan ci-annexé font partie intégrante de la présente description technique, préparée et signée à Repentigny, le 8 juin 2021 sous le numéro 37981 de mes minutes.

(Dossier Ps2582)

Danny Houle,
Arpenteur-géomètre

Copie conforme à l’original

Émise le ……

……
Arpenteur-géomètre

PLAN CLÉ

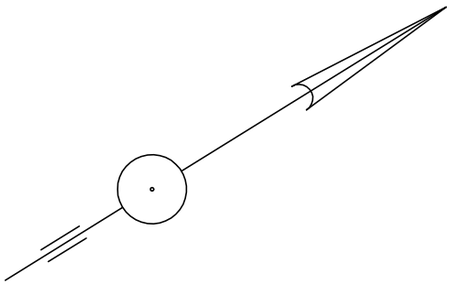

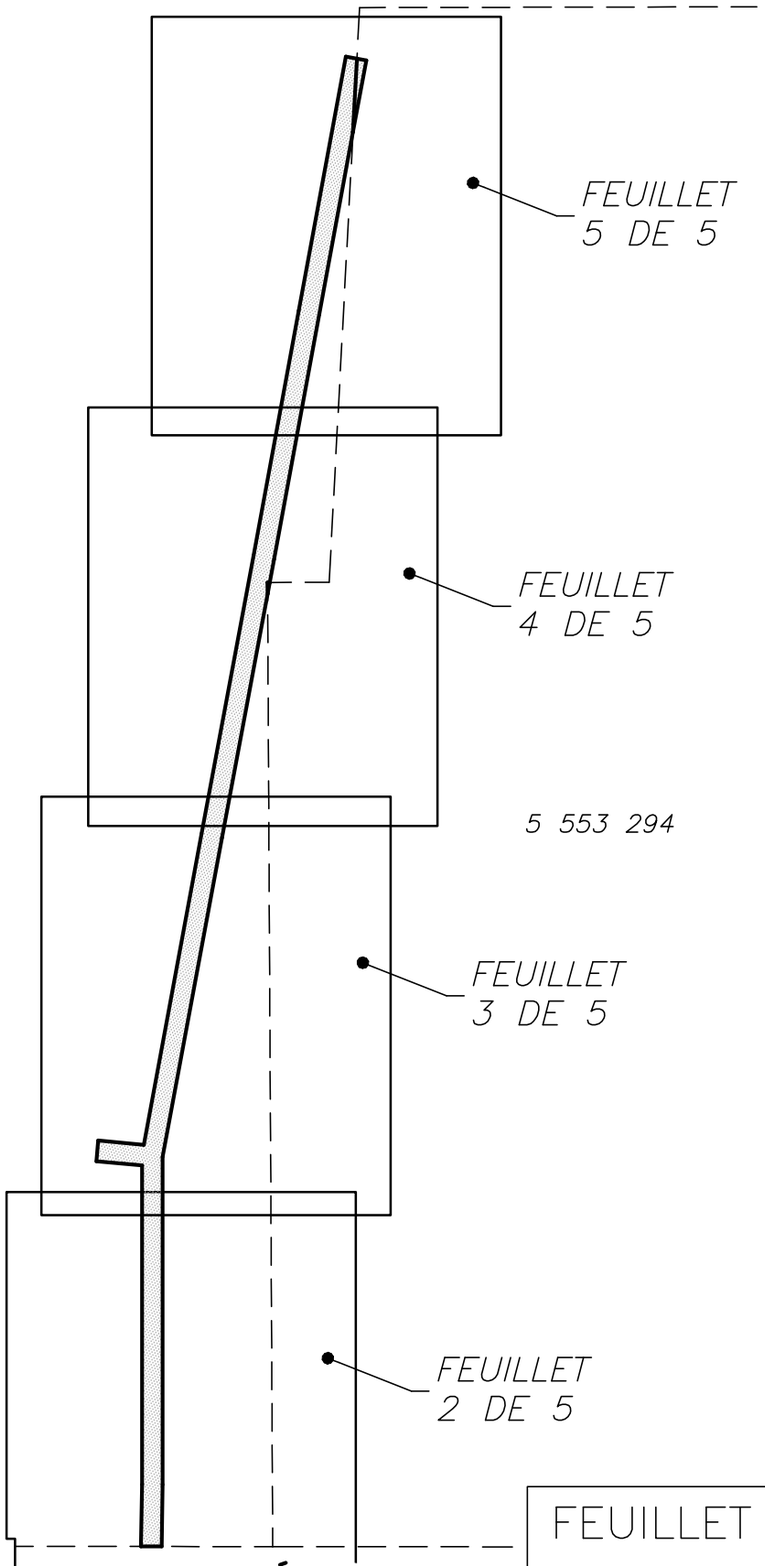

FEUILLET
1 DE 5

DOSSIER HQ 66506939
RÉFÉRENCE 1402-012/387335

LOT(S)	PROPRIÉTAIRE(S)	NUMÉRO(S) D'INSCRIPTION(S)
5 553 294 PTIE, 5 553 295 PTIE	VILLE DE MONTRÉAL	LOI

LÉGENDE:
HAUBAN
POTEAU ÉLECTRIQUE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE PROJETÉE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE EXISTANTE

N.B. : LES GISEMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ (NAD83-SCRS).

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: **(514)642-2000**
www.labre.qc.ca

DESCRIPTION TECHNIQUE

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL-EST

LOT(S): UNE PARTIE DES LOTS 5 553 294 ET 5 553 295

REPENTIGNY, LE 8 JUIN 2021

PAR:
DANNY HOULE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE / /

A.-G.

LEVÉ: 20 MAI 2021	ÉCHELLE: 1:1000 (SI)	DESSIN: Ps2582-37981	MINUTE: 37981	DOSSIER: Ps2582

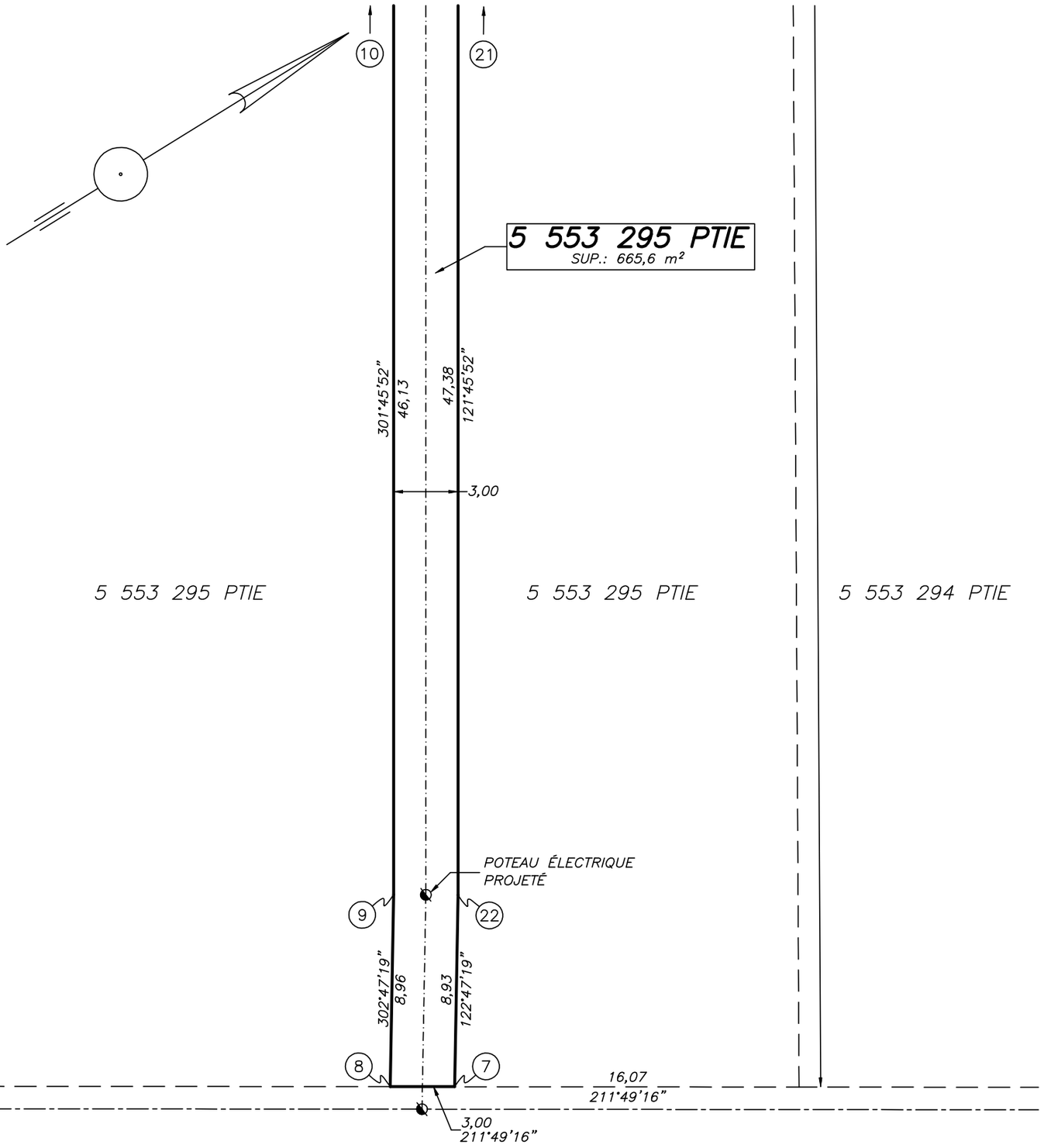

DOSSIER HQ 66506939
RÉFÉRENCE 1402-012/387335

BOULEVARD MÉTROPOLITAIN

1 250 892

FEUILLET 2 DE 5

LOT(S)	PROPRIÉTAIRE(S)	NUMÉRO(S) D'INSCRIPTION(S)
5 553 294 PTIE, 5 553 295 PTIE	VILLE DE MONTRÉAL	LOI

LÉGENDE:
HAUBAN
POTEAU ÉLECTRIQUE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE PROJETÉE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE EXISTANTE

N.B. : LES GISEMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ (NAD83-SCRS).

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: **(514)642-2000**
www.labre.qc.ca

DESCRIPTION TECHNIQUE

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL-EST

LOT(S): UNE PARTIE DES LOTS 5 553 294 ET 5 553 295

REPENTIGNY, LE 8 JUIN 2021

PAR:
DANNY HOULE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE / /

A.-G.

LEVÉ: 20 MAI 2021	ÉCHELLE: 1:250 (SI)	DESSIN: Ps2582-37981	MINUTE: 37981	DOSSIER: Ps2582

LOT(S)	PROPRIÉTAIRE(S)	NUMÉRO(S) D'INSCRIPTION(S)
5 553 294 PTIE, 5 553 295 PTIE	VILLE DE MONTRÉAL	LOI

DOSSIER HQ 66506939
RÉFÉRENCE 1402-012/387335

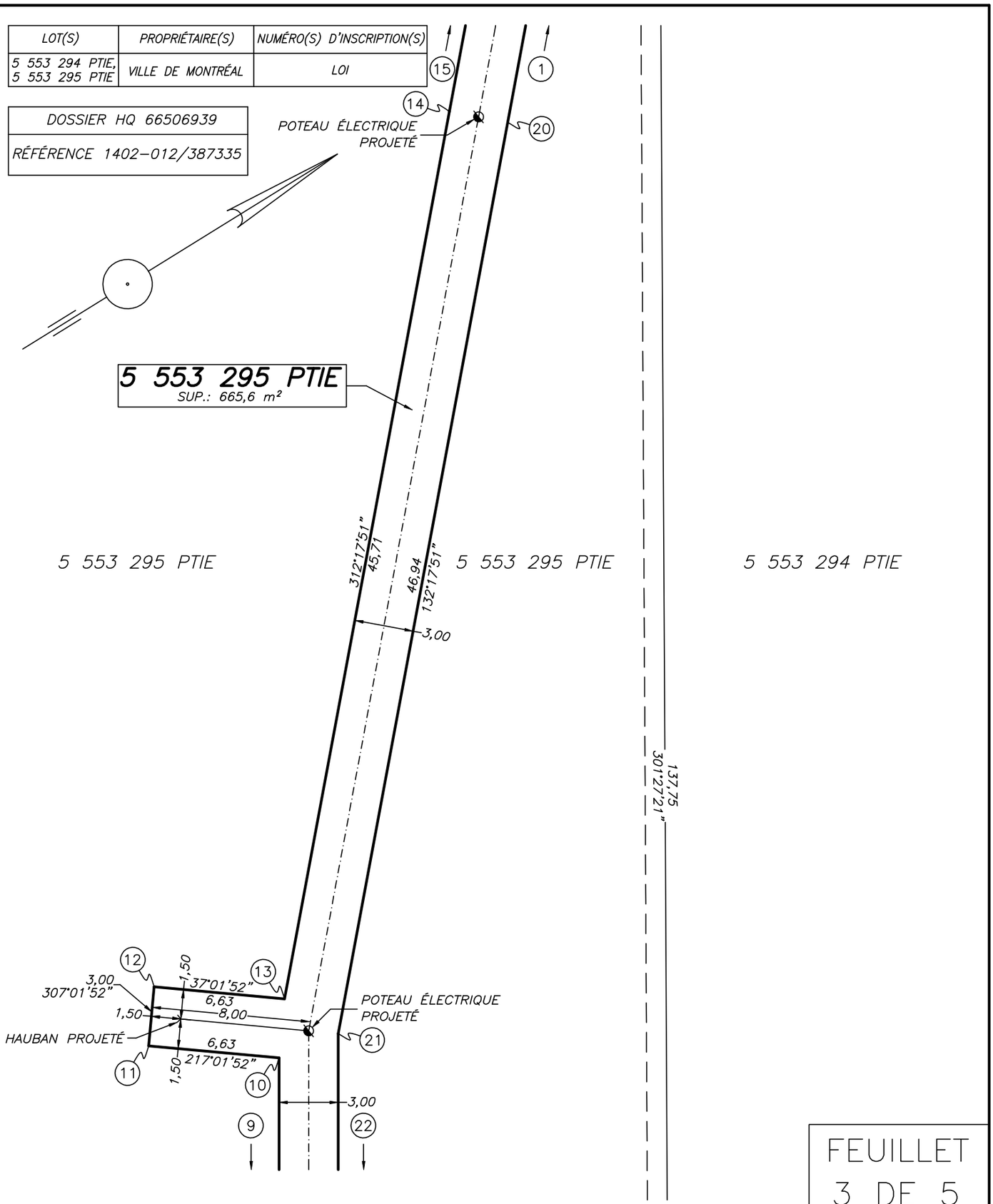

FEUILLET 3 DE 5

LÉGENDE:
HAUBAN
POTEAU ÉLECTRIQUE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE PROJETÉE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE EXISTANTE

N.B. : LES GISEMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ (NAD83-SCRS).

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: **(514)642-2000**
www.labre.qc.ca

DESCRIPTION TECHNIQUE

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL-EST

LOT(S): UNE PARTIE DES LOTS 5 553 294 ET 5 553 295

REPENTIGNY, LE 8 JUIN 2021

PAR:
DANNY HOULE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE / /

A.-G.

LEVÉ: 20 MAI 2021	ÉCHELLE: 1:250 (SI)	DESSIN: Ps2582-37981	MINUTE: 37981	DOSSIER: Ps2582

LOT(S)	PROPRIÉTAIRE(S)	NUMÉRO(S) D'INSCRIPTION(S)
5 553 294 PTIE, 5 553 295 PTIE	VILLE DE MONTRÉAL	LOI

DOSSIER HQ 66506939
RÉFÉRENCE 1402-012/387335

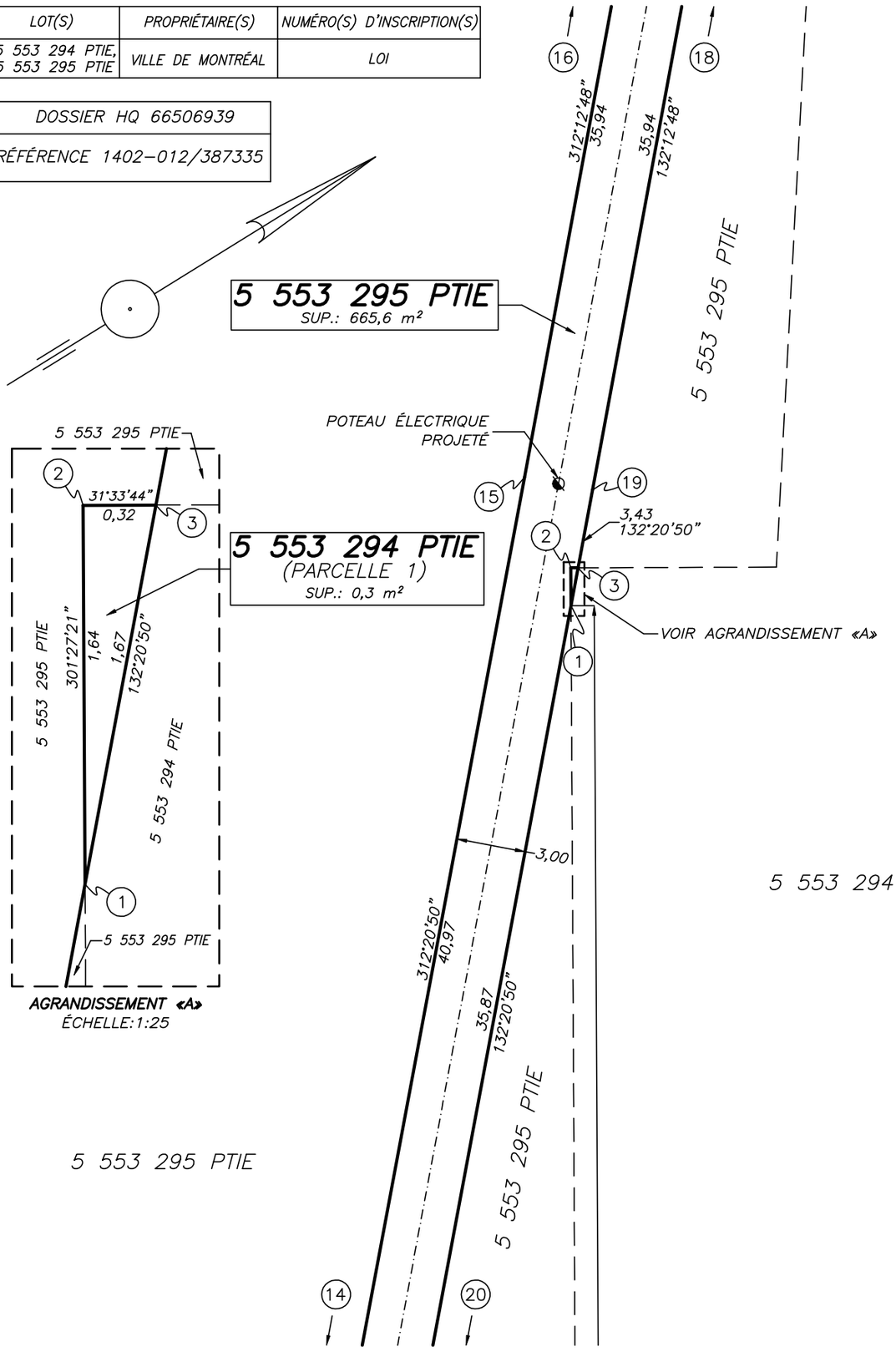

AGRANDISSEMENT «A»
ÉCHELLE:1:25

FEUILLET 4 DE 5

LÉGENDE:
HAUBAN
POTEAU ÉLECTRIQUE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE PROJETÉE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE EXISTANTE

N.B. : LES GISEMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ (NAD83-SCRS).

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: **(514)642-2000**
www.labre.qc.ca

DESCRIPTION TECHNIQUE

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL-EST

LOT(S): UNE PARTIE DES LOTS 5 553 294 ET 5 553 295

REPENTIGNY, LE 8 JUIN 2021

PAR:
DANNY HOULE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE / /

A.-G.

LEVÉ: 20 MAI 2021	ÉCHELLE:1:250 (SI)	DESSIN: Ps2582-37981	MINUTE: 37981	DOSSIER: Ps2582

LOT(S)	PROPRIÉTAIRE(S)	NUMÉRO(S) D'INSCRIPTION(S)
5 553 294 PTIE, 5 553 295 PTIE	VILLE DE MONTRÉAL	LOI

DOSSIER HQ 66506939
RÉFÉRENCE 1402-012/387335

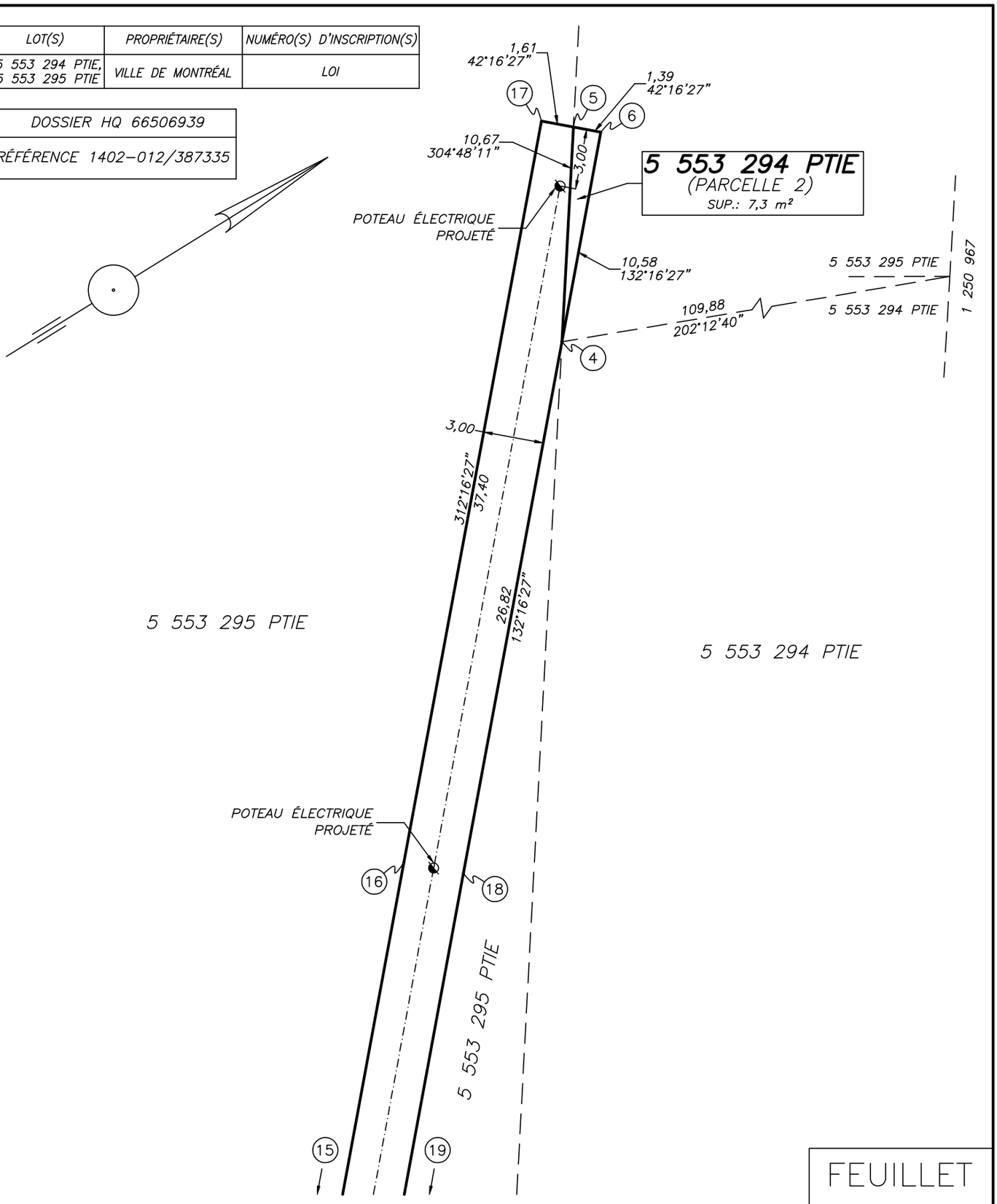

FEUILLET
5 DE 5

LÉGENDE:
HAUBAN
POTEAU ÉLECTRIQUE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE PROJETÉE
CENTRE DE LA LIGNE AÉRIENNE EXISTANTE

N.B. : LES GISEMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ (NAD83-SCRS).

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: **(514)642-2000**
www.labre.qc.ca

DESCRIPTION TECHNIQUE

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL-EST

LOT(S): UNE PARTIE DES LOTS 5 553 294 ET 5 553 295

REPENTIGNY, LE 8 JUIN 2021

PAR:
DANNY HOULE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE / /

A.-G.

LEVÉ: 20 MAI 2021	ÉCHELLE: 1:250 (SI)	DESSIN: Ps2582-37981	MINUTE: 37981	DOSSIER: Ps2582

Annexe 2 – Plan des canalisations souterraines
Ville de Montréal

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

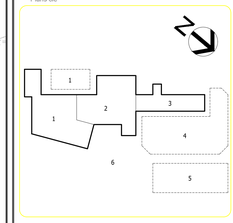

Services professionnels

LÉGENDE

CONDUCTEURS

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REMPLACER	DESCRIPTION
				LIGNE M.T. MONOPHASÉE
				LIGNE M.T. BIPHASÉE
				LIGNE M.T. TRIPHASÉE
				LIGNE B.T. NEUTRE
				LIGNE B.T. DOUBLE
				LIGNE B.T. TRIPLE
				LIGNE B.T. QUADRUPLE
				FIN DE COURSE
				BRETELLE

INSTALLATIONS AÉRIENNES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	COUPE-CIRCUIT		TRANSL. MONO. 120/240 V
	SECTIONNEUR TRIPOLAIRE		TRANSL. TRIPH. 347/600 V WMLT
	SECTIONNEUR UNIPOLAIRE		CONDENSATEUR SÉRIE
	INTERRUPTEUR TRIPOLAIRE		SURVOLTEUR
	INTERRUPTEUR UNIPOLAIRE		DÉVOLTEUR
	LAMPE DE RUE		RÉGULATEUR
	LIAISON AÉROSOUTERRAINE		DISJONCTEUR RÉENCLENCHEUR
	MISE À LA TERRE		ENLEVER : TRAIT MOYEN ET «X»
	EXISTANT : TRAIT MOYEN		REMPLACER : TRAIT GRAS ET «X»
	AJOUTER : TRAIT GRAS		

SUPPORTS

POTEAU EXISTANT	POTEAU AJOUTER	ANCRE & HAUBAN EXISTANT	ANCRE & HAUBAN AJOUTER	DESCRIPTION
				HYDRO-QUÉBEC SEUL
				HYDRO-QUÉBEC CONJOINT
				TÉLÉPHONE SEUL
				TÉLÉPHONE CONJOINT
				PRIVÉ
				CÂBLODISTRIBUTEUR
				2 ANCRES DANS LE MÊME AXE

*POUR CÂBLO: AJOUTER UN POINT AU CENTRE DE LA LIGNE. ex.: TYPE DE POTEAU: A=ACIER B=BÉTON C=CÈDRE P=PENTA V=VERT ?=INCONNU +ENLEVER= SYMBOLE MINCE ET TEXTE GRAS ENTRE ( ) ex. : (45T4/1972) +REMPLACER= SYMBOLE GRAS, TEXTE GRAS PLUS ÉLÉMENT À ENLEVER ENTRE PARENTHÈSE ( ) ex. : (45T4/1972)-45P4/1999

ADJUDICATAIRE :

suez

GÉRANT DE PROJET :

EBC

FIRMES CONSULTANTES :

CIMA+

RÉGIS CÔTÉ ET ASSOCIÉS

GHD

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
0	ÉMISSION POUR CONSTRUCTION	D.C.	2021-04-30
B	ÉMISSION COMMENTAIRES 80%	D.C.	2021-02-26
A	ÉMISSION COMMENTAIRES 75%	D.C.	2020-08-12

REVISIONS

SCEAUX

ÉMIS POUR CONSTRUCTION

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET :
CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION À MONTRÉAL-EST

11185 BOUL. MÉTROPOLITAINE E, MONTRÉAL-EST (QUÉBEC) H1B 5W8

TITRE DU PLAN :
TRACÉ 25kV - NOUVEAU RÉSEAU AÉRIEN H-Q DEEU & CTMO

OUVRAGE: 2989	MANDAT: 2989_IM_DIV_15_0008_BIOM_MI-Est_CTMO
CONTRAT TRAV. : 15207	CONTRAT PROF. :
DESSINÉ PAR: J. BLIER	VÉRIFIÉ PAR: D. BÉLANGER
GESTIONNAIRE: R. BEAUSOLEIL	
DATE: 2020-10-19	ÉCHELLE: 1 : 200
PAGE: EL1725	

Ce document est la propriété exclusive de la Ville de Montréal. Il ne peut être utilisé, reproduit ou modifié à quelque fin que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de la Ville de Montréal.

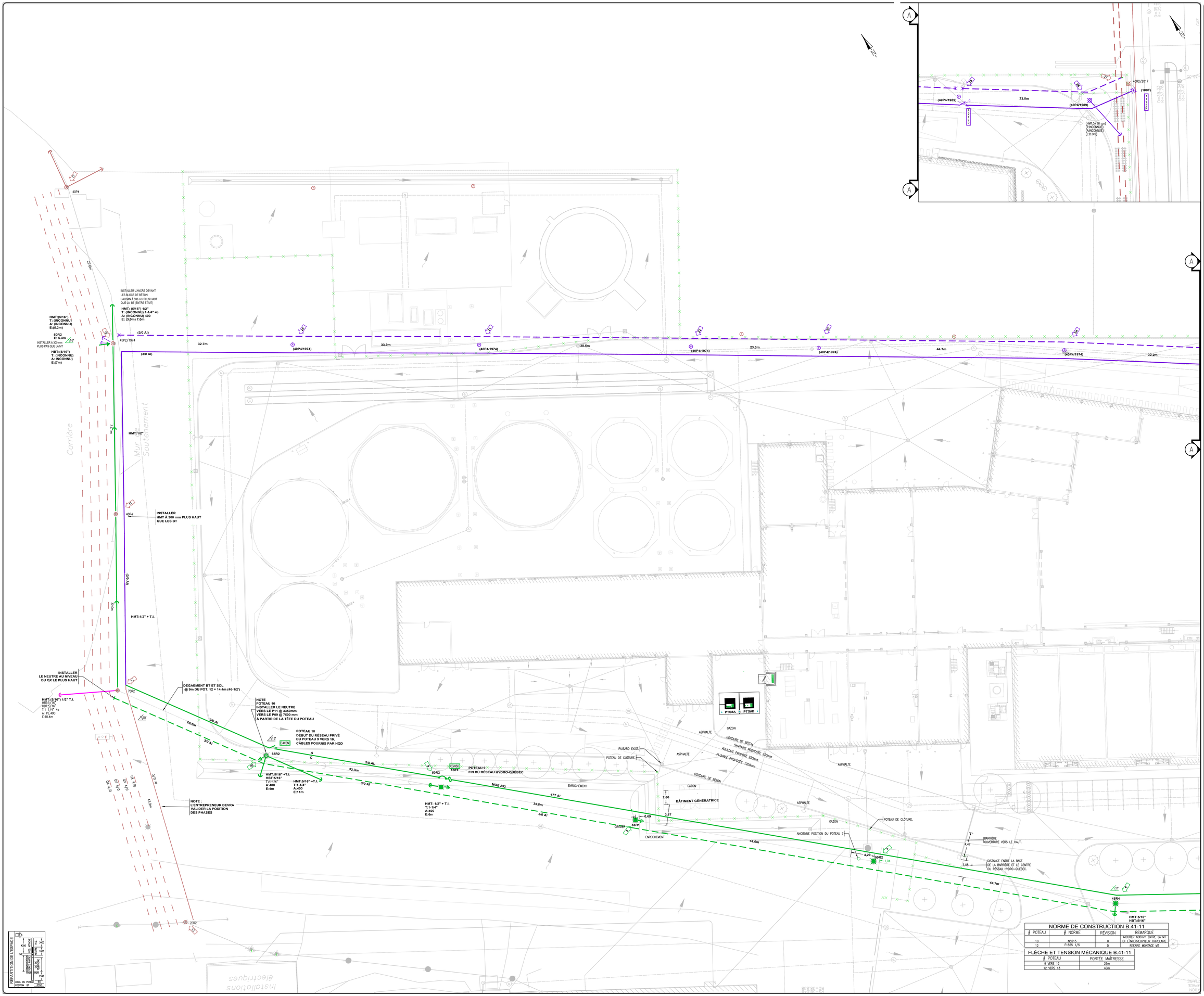

NORME DE CONSTRUCTION B.41-11

# POTEAU	# NORME	REVISION	REMARQUE
10	N3515	0	AJOUTER 600mm ENTRE LA MT ET L'INTERRUPTEUR TRIPOLAIRE
12	F1555 1/5	D	RETAIRE MONTAGE MT

FLÈCHE ET TENSION MÉCANIQUE B.41-11

# POTEAU	PORTÉE MAÎTRESSE
9 VERS 12	25m
12 VERS 13	40m

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.034

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1237371001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division planification des réseaux et programmation des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique

Il est recommandé d'approuver une entente entre la Ville de Montréal et la Société de Transport de Montréal portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-31 15:01

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1237371001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division planification des réseaux et programmation des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique

CONTENU

CONTEXTE

La STM procède présentement à la construction du nouveau centre de transport Bellechasse. Ce centre de transport, situé sur le lot délimité par l'avenue de Gaspé, la rue Marmier, le parc du Réseau-Vert et les rues Saint-Dominique et de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, remplacera l'actuel centre de transport Saint-Denis, qui est en fin de vie utile (voir schéma de localisation en pièces jointes). Ce centre permettra à la STM de mieux répondre aux besoins opérationnels liés à ses activités et ainsi maintenir et améliorer son offre de service. La réalisation de ce projet a reçu l'appui des instances municipales ainsi que des paliers gouvernementaux.
En vue de la construction du centre de transport Bellechasse, des travaux doivent être réalisés sur la rue Saint-Dominique entre la rue Bellechasse et la voie ferrée/parc du Réseau-Vert, afin d'assurer les besoins d'exploitation du centre de transport Bellechasse au niveau de l'eau. Par ailleurs, afin de limiter les impacts des chantiers et de maximiser les retombés des travaux dans ce secteur, la Ville a demandé à la STM d'intégrer des travaux de la Ville pour ses infrastructures dans le chantier de la STM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0704 - 24 novembre 2022 : Approuver le règlement R-170-2 modifiant le règlement R-170-1 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 365 861 463 $ pour financer le projet « Centre de transport Bellechasse », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 579 931 952 $ et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031
CG20 0288 - 28 mai 2020 : Approuver le Règlement R-170-1 modifiant le Règlement R-170 autorisant un emprunt de 249 723 966 $ pour financer la construction du nouveau Centre de transport Bellechasse, afin de modifier les objets, le terme et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 365 861 463 $

CG17 0399 - 24 août 2017 : Approuver le Règlement R-170 de la Société de transport de

Montréal autorisant un emprunt de 249 723 966 $ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'approbation d'une entente entre la Ville et la STM afin d'établir les droits et obligations des parties en vue de la réalisation, par la STM, de travaux comprenant la reconstruction de la conduite d'aqueduc principale, visée par les "Travaux Ville" décrits ci-dessous, la reconstruction et le surdimensionnement d'une conduite d'aqueduc secondaire, la construction de conduites d'égouts sanitaires et pluviaux, la construction de regards et puisards, de même que des travaux de voirie pour le pavage et l'aménagement d'un tronçon de la rue Saint-Dominique et des travaux d'éclairage.
La demande de la Ville pour l'ajout de travaux municipaux à intégrer aux travaux du centre de transport Bellechasse ne vise que la reconstruction de la conduite d'aqueduc principale ("Travaux Ville") de la rue Saint-Dominique entre la rue Bellechasse et la voie ferrée du Canadien Pacifique. Ces travaux sont requis par le Service de l'eau (SE) et comprennent, sans s'y limiter :
1) la reconstruction d'une conduite d'eau de 900 mm de diamètre en béton acier;
2) la reconstruction d'une conduite d'eau de 400 mm de diamètre en fonte ductile classe 350;
3) les essais et contrôles sur les conduites d'eau;
4) la désinfection des conduites d'eau;
5) la surexcavation de l'assise;
6) le remplacement de la cheminée, du cadre et du couvercle pour l'accès au tunnel de l'aqueduc principal.

Les plans des travaux se trouvent en pièce jointe.

Considérant qu'il est de l'intérêt public d'optimiser les interventions dans le domaine public, la Ville souhaite confier la réalisation des Travaux Ville à la STM. Cette entente délègue à la STM le pouvoir de demander des soumissions, le cas échéant, d'octroyer les contrats pour la conception, la surveillance et la réalisation des Travaux Ville, de gérer les contrats octroyés et d'effectuer les paiements en vertu des contrats, aux conditions prévues à l'entente.

JUSTIFICATION

La signature de l'Entente entre la Ville et la STM est nécessaire afin que cette dernière puisse réaliser les travaux Ville et mandater, suite à un appel d'offres public, un entrepreneur pour la réalisation des Travaux Ville sur la rue Saint-Dominique. Cette entente est également requise afin d'établir les droits, les obligations et les responsabilités des deux parties.
Comme indiqué dans l'intervention du Service des affaires juridiques, l'entente devra être approuvée par le conseil d'arrondissement (prévu au CA du 1er mai 2023).

En intégrant les Travaux Ville aux travaux du centre de transport Bellechasse, la Ville et la STM contribuent à diminuer le nombre de chantiers et la durée des entraves pour les usagers et citoyens du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les Travaux Ville apparaissent de façon distincte dans les documents d'appel d'offres, à l'exception des frais d'organisation du chantier. La Ville sera facturée en fonction du décompte des quantités réelles applicables aux Travaux Ville ou au prorata du coût réel des Travaux Ville pour les prix forfaitaires relatifs aux frais d'organisation de chantier. En date de la présente, le coût relatif des Travaux de la Ville représente environ 42 % du coût total des travaux de la STM et des Travaux Ville.
De plus, des frais de services professionnels de conception et de surveillance pour la

réalisation des Travaux Ville seront facturés par la STM à la Ville au prorata du coût réel des Travaux Ville, jusqu'à concurrence de 15% du coût réel des Travaux Ville. Les services professionnels de surveillance, qui incluent les services d'analyse de laboratoire, sont décrits à l'annexe 2 de l'Entente (analyse de laboratoire, surveillance de chantier, etc.). Les frais de conception sont les frais de conception requis durant la phase de conception des travaux.

Si une demande de changement vise des Travaux de la Ville et entraîne des services professionnels de conception additionnels durant la phase de réalisation des travaux, les frais découlant de ces services professionnels additionnels seront assumés par la Ville.

Un dossier d'autorisation de dépense et d'octroi de contrat sera élaboré et présenté aux instances de la Ville à la suite des résultats de la publication de l'appel d'offres par la STM.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques. (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable dans le présent dossier compromettrait la réalisation de travaux essentiels à la poursuite des travaux au centre de transport Bellechasse, ce qui pourrait compromettre l'ouverture du centre. Les travaux visés par la présente entente doivent impérativement se réaliser au cours de la saison estivale 2023. Le report de ces travaux, en plus de compromettre l'ouverture du centre, prolongerait la durée du chantier et les nombreux impacts sur les citoyens et usagers du secteur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif à la COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun intervention de communication n'est requise dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Parution de l'appel d'offres sur SEAO : 9 février 2023 - 30 mars 2023

- Adoption de la présente Entente - Conseil d'agglomération : 20 avril 2023
- Dossier d'autorisation d'octroi pour les travaux et engagement financier - Conseil d'agglomération : 18 mai 2021
- Début des travaux : juillet 2023
- Fin des travaux : novembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Catherine DOSTALER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bertrand PONTON, Service de l'eau
Jean-Pierre BOSSÉ, Service des infrastructures du réseau routier
Félix CHAMPAGNE-PICOTTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Tatiane PALLU, Service des infrastructures du réseau routier
Guillaume COURSOL TELLIER, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Virginie GAUVIN
Conseillère en aménagement

Tél : 514-872-8560
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-28

Floriane VAYSSIERES
chef(fe) de division - developpement des projets en transport

Tél : 514-820-7218
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hugues BESSETTE
directeur(-trice) - projets d'amenagement urbain
Tél :
Approuvé le : 2023-03-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
Directrice de service

Tél :
Approuvé le : 2023-03-31

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1237371001
Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité
Projet : Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal et la Société de Transport de Montréal pour la réalisation de travaux sur la rue Saint-Dominique, en lien avec la construction du centre de transport Bellechasse

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 1 : Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision Priorité 3 : Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Priorité 1 : À terme, l'objectif de la STM pour ce centre de transport, qui est en partie souterrain, est qu'il accueille un parc de bus 100% électriques, permettant ainsi d'utiliser plus de véhicules avec de faibles émissions.			

Priorité 2 : Un toit vert est prévu pour le centre de transport Bellechasse. Celui-ci doit pouvoir être utilisé comme parc par les citoyens. De plus, une infrastructure verte drainante doit être aménagée sur la rue Saint-Dominique, afin de favoriser la rétention des eaux de pluie

Priorité 3 : Le nouveau centre de transport va permettre à la Société de transport de Montréal de mieux répondre à ses besoins opérationnels actuels et futurs, et ce, dans l'optique d'améliorer le service offert à sa clientèle. Ce faisant, ils pourront maintenir et améliorer l'offre de service en transport collectif, afin de favoriser ce mode de transport auprès de la population montréalaise.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x** **x**		 **x** **x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			 **x** **x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

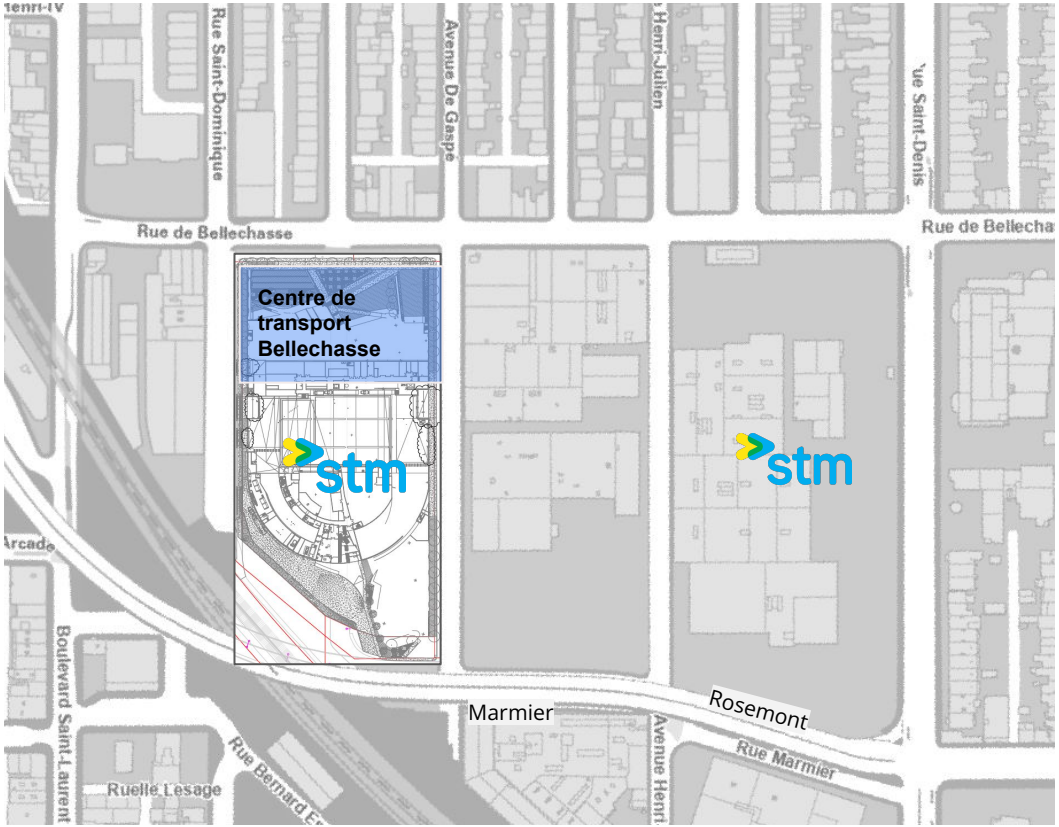
Rue Saint-Dominique
Avenue De Gaspé
Henri-Julien
Rue Saint-Denis
Rue de Bellechasse
Rue de Bellecha
Centre de transport Bellechasse
stm
stm
Arcade
Boulevard Saint-Laurent
Marmier
Rosemont
Rue Marmier
Avenue Henri
Ruelle Lesage
Rue Bernard

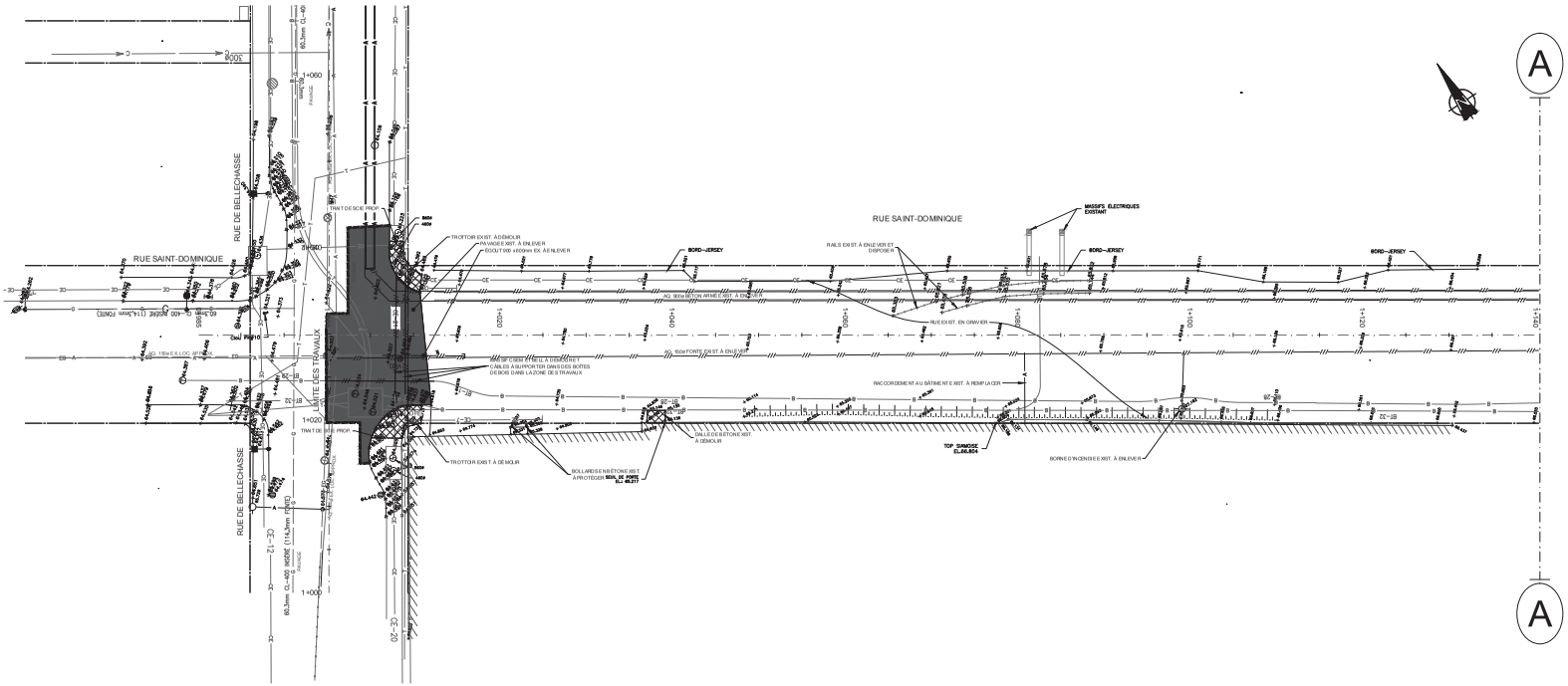

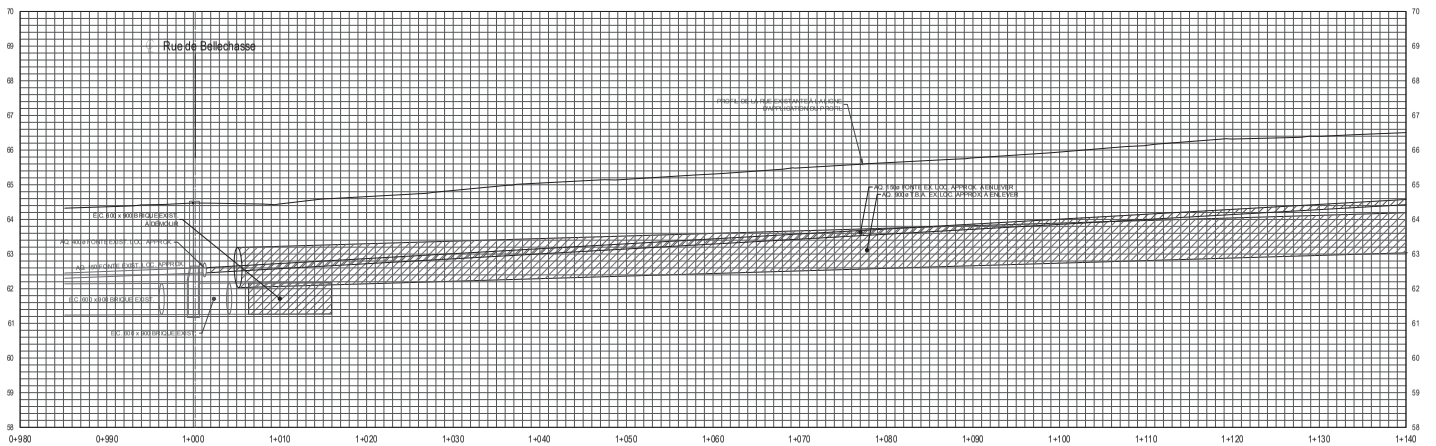

EXISTANT / PROPOSÉ

- ARBRE / ARBUSTE / DIA MÈTRE
- ARBRE CONIFÈRE
- ARBRE FEUILLU
- BOÎTE DE VANNE
- BORNE-FONTAINE
- BOUCHE À CLÉ
- CABINE TÉLÉPHONIQUE
- ENTRÉE DE SERVICE
- ÉTAIEMENT
- FEU CIRCULATION DOUBLE
- FEU CIRCULATION SIMPLE
- HAUBAN
- INTERFACE BELL
- LAMPADAIRE DOUBLE
- LAMPADAIRE SIMPLE
- POTEAU ÉLECTRIQUE
- POTEAU ÉLECT. + LAMP.
- PUISARD DE RUE
- PUISARD DE TROTTOIR
- REGARD AQUEDUC
- POTEAU DE SIGNALISATION
- POTENCE
- VANNE DE VIDANGE
- ROBINET
- VANNE DE CONDUITE
- CHAMBRE DE VANNE D'AQUEDUC
- REGARD BELL
- REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
- REGARD ÉGOUT
- REGARD GAZ
- REGARD HYDRO QUÉBEC
- PETIT REGARD HQ
- REGARD INTERCEPTEUR
- VANNE DE DÉCLEUR
- VANNE BORNE-FONTAINE
- CLÔTURE
- HAIE
- LIMITE CADASTRALE
- MURET
- TALUS
- BÂTIMENT
- LIMITE DES TRAVAUX
- CONDUIT(S) AQUEDUC
- ÉGOUT PLUVIAL
- ÉGOUT SANITAIRE
- ÉGOUT COMBINÉ
- DRAIN(S) DE FONDATION
- CONDUIT(S) DE GAZ
- MASSIF BELL
- MASSIF(S) ÉLECTRIQUE(S) CSEM

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un puisard
DF E ..... égout
DF D ..... drain
DF P ..... passage
DF T ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un puisard
DP ..... passage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un égout de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... passage
NT ..... trottoir

Divers
N.V. ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés à construire (H.V.-350-b)

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer + réparation
CADRE ..... cadre à changer
COUV. ..... couvercle à changer
AJUST À N.V. ..... ajustable à niveler
AJUST À CHG ..... ajustable à changer

Puisard
T + C ..... Mât. et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ..... Mât et grille à changer
T + G + REP ..... Mât et grille à changer + réparation
TÊTE ..... Mât à changer
GRILLE ..... grille à changer
AJUST À N.V. ..... ajustable à niveler

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

10/31

Note(s) :

1. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
3. L'AQUEDUC SECONDAIRE EXISTANT EST EN FONTE GRISE.
4. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION.
5. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UN REGARD D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 300 mm MIN.
6. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UNE CONDUITE D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 500 mm MIN.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 27KM002
RUE DE BELLECHASSE / RUE D'ALMA
ALTITUDE (CGVD 28): 63,463 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)

Légende - symbologie graphique

- N° : XXX — Forage

Éléments proposés :

- NE ..... nouveau puisard
- DF E ..... structure à désaffecter (égout)
- DF A ..... structure à désaffecter (aqueduc)
- ..... conduite à abandonner
- ..... structure à enlever

- Borne-fontaine
- Boîte de service
- Boîte de vanne
- Chambre de vanne secondaire (numérotation: CV-XXX / CN-XXX-X; N° de croquis voir dans)
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Puisard de trottoir
- Regard d'égout circulaire (EP: égout pluvial; ES: égout sanitaire; EU: égout unitaire; numérotation: RC-XX / DN1-XXXX; N° de croquis voir dans)
- Regard d'égout carré (EP: égout pluvial; ES: égout sanitaire; EU: égout unitaire; numérotation: RC-XX / DN1-XXXX; N° de croquis voir dans)
- Sens d'écoulement

Plan repère

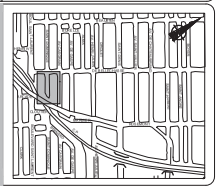

Émission(s) / Révision(s)

REV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par:	Vérifié par:
00	2023-02-07	ÉMIS POUR SOUMISSION	M.C.	M.C.

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : N/A — aaaa-mm-jj
Étude : N/A — aaaa-mm-jj

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : N/A — aaaa-mm-jj

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : N/A — aaaa-mm-jj

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

CIMA+

Intervenants égout-aqueduc

Relevé Terrain: David Thuin — 2019-11-12
Dessiné par: Nathalie Paquin — 2021-11-04
Vérifié par: Martin Charron, ing. — 2021-11-04
Responsable du projet (Ville de Montréal): N/A
Responsable du projet (consultant): Martin Charron, ing.

PLAN DE SOUMISSION

Ingénieur(e) :
Martin Charron, ing.
N° de soumission : 6000020533

Sceau de l'ingénieur(e) :

Originale signée

LOCALISATION :
RUE SAINT-DOMINIQUE
DU CH.: 1+000 AU CH.: 1+140

ARRONDISSEMENT(S) : ROSEMONT-LA-PETITE-PATRIE

TITRE DU PLAN :
DÉMOLITION
Ch. 1+000 @ 1+140

NATURE DES TRAVAUX :
LOT 2,68 TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINT-DOMINIQUE - CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : HOR. 1 : 200 / VERT. 1 : 50 (4 2 0 4 8 10 Tx'Pavé 12)

Plan no :	Feuille :	Révision :
6000020533-CIV	01	00

Cartouche mod.b : 2019-03-08

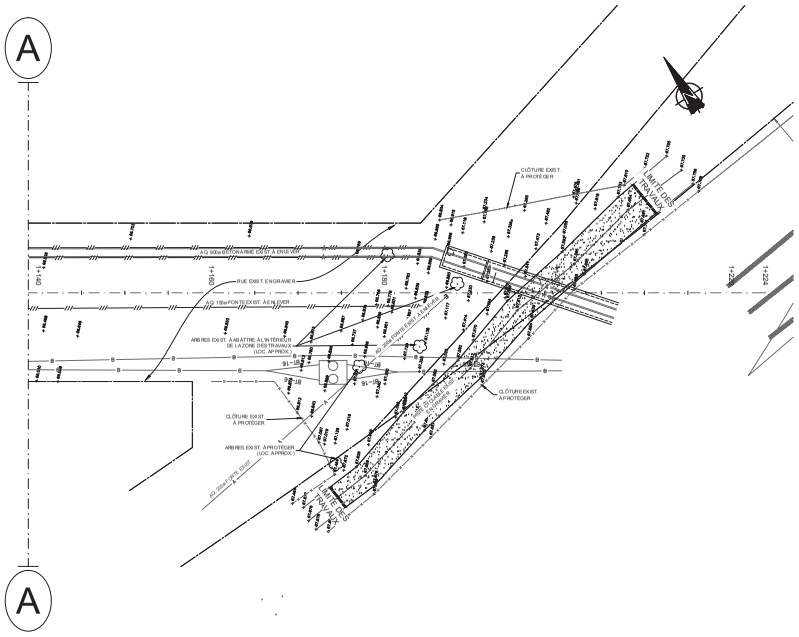

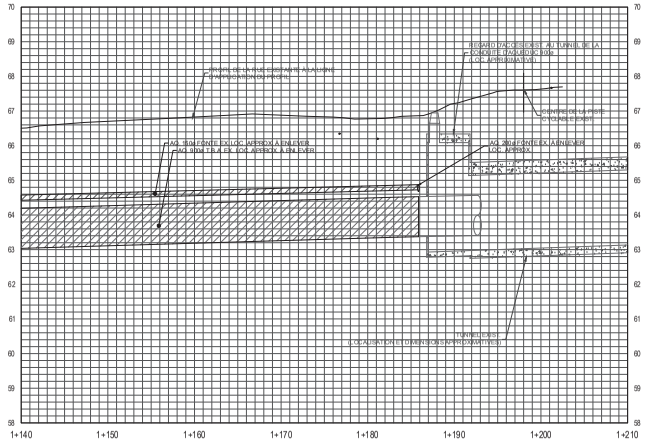

Note(s) :

1. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
3. L'AQUEDUC SECONDAIRE EXISTANT EST EN FONTE GRISE.
4. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION.
5. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UN REGARD D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 300 mm MIN.
6. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UNE CONDUITE D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 600 mm MIN.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 27KM002

RUE DE BELLECHASSE / RUE D'ALMA

ALTITUDE (CGVD 28): 63,463 m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)

Légende - symbologie graphique

N° XXX — Forage

Éléments proposés :

NE ..... nouveau puisard
DFE ..... structure à désaffecter (égout)
DFA ..... structure à désaffecter (aqueduc)
..... conduite à abandonner
..... structure à enlever

Borne-fontaine
Boîte de service
Boîte de vanne
Chambre de vanne secondaire (numérotation, CV-XXX, CVN-XXX-X, N° de croquis voir dans)
Puisard de rue
Puisard dalot
Puisard de trottoir
Regard d'égout circulaire (REP. égout situé, REG. égout sanitaire, REU. égout unitaire, numérotation, RC-XX, DN1-XXXX, N° de croquis voir dans)
Regard d'égout carré (REP. égout situé, REG. égout sanitaire, REU. égout unitaire, numérotation, RC-XX, DN1-XXXX, N° de croquis voir dans)
Sens d'écoulement

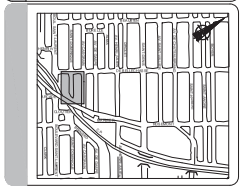

Emission(s) / Révision(s)

REV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
00	2023-02-07	EMIS POUR SOUMISSION	M.C.	M.C.

Etude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : N/A — aaaa-mm-jj
Étude : N/A — aaaa-mm-jj

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : N/A — aaaa-mm-jj

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : N/A — aaaa-mm-jj

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

CIMA+

Intervenants égout-aqueduc

Relevé Terrain : David Thuin — 2019-11-12
Dessiné par : Nathalie Paquin — 2021-11-04
Vérifié par : Martin Charron, ing. — 2021-11-04
Responsable du projet (Ville de Montréal) : N/A
Responsable du projet (consultant) : Martin Charron, ing.

PLAN DE SOUMISSION

Ingénieur(e) : Martin Charron, ing.

Sceau de l'ingénieur(e) :

N° de soumission : 6000020533

Original signé

LOCALISATION :

RUE SAINT-DOMINIQUE
DE LA RUE DE BELLECHASSE À LA VOIE FERRÉE

ARRONDISSEMENT(S) : ROSEMONT-LA-PETITE-PATRIE

TITRE DU PLAN :

DÉMOLITION

Ch. 1+140 @ 1+180

NATURE DES TRAVAUX :

LOT 2,68 TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINT-DOMINIQUE - CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : HOR. 1 : 200 — VERT. 1 : 50 — 0 2 4 6 8 10 12

Plan no :	Feuille :	Révision :
6000020533-CIV	02	00

EXISTANT / PROPOSÉ

= ARBRE / ARBUSTE / DIA MÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
= BOÎTE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
= BOUCHE À CLÉ
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
= ENTRÉE DE SERVICE
= ESCALIER
= FEU CIRCULATION DOUBLE
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTT OIR
= REGARD AQUEDUC
= POTEAU DE SIGNALISATION
= POTENCE
= VANNE DE VIDANGE
= ROBINET
= VANNE DE CONDUITE
= CHAMBRE DE VANNE D'AQUEDUC
= REGARD BELL
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= VANNE DE DÉLESTEUR
= VANNE BORNE-FONTAINE
= CLÔTURE
= HAIE
= LIMITE CADASTRALE
= MURET
= TALUS
= BATIMENT
= LIMITE DES TRAVAUX
= CONDUIT(S) AQUEDUC
= ÉGOUT PLUVIAL
= ÉGOUT SANITAIRE
= ÉGOUT COMBINÉ
= DRAINS DE FONDATION
= CONDUIT(S) DE GAZ
= MASSIF BELL
= MASSIF(S) ÉLECTRIQUE(S) CSEM

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un puisard : DFE égout, DFD drain, DFP passage, DFT trottoir
Puisard à déplacer lors de la construction d'un puisard : DP passage, DT trottoir
Nouveau puisard lors de la construction d'un puisard de : NE égout, ND drain, NP passage, NT trottoir
Divers : N/V ajuster à niveler; RPH (N/V-260-b) rampe pour handicapés à construire
Égout / Aqueduc : C + C cadre et couvercle à changer; C + C + REP cadre et couvercle à changer + réparation; CADRE cadre à changer; COUV couvercle à changer; AJUST À N/V ajustable à niveler; AJUST À CHG ajustable à changer
Puisard : T + C Mte et couvercle à changer (puisard de trottoir); T + G Mte et grille à changer; T + G + REP Mte et grille à changer + réparation; TÊTE Mte à changer; GRILLE grille à changer; AJUST À N/V ajustable à niveler

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

11/31

Cartouche-Intérêt : 2019-03

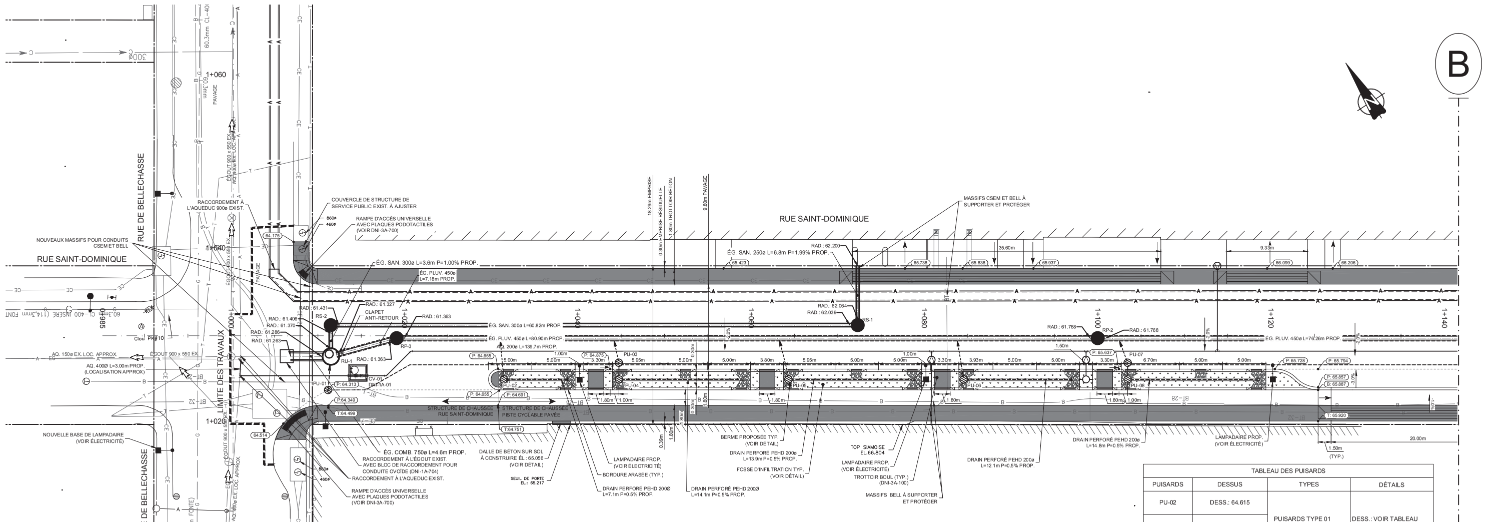

TABLEAU DES PUISARDS			
PUISARDS	DESSUS	TYPES	DÉTAILS
PU-02	DESS.: 64.615	PUISARDS TYPE 01 DNI-1A-600 AVEC GRILLE DE FONTE EN DÔME	DESS.: VOIR TABLEAU FOND: 2300mm PLUS BAS QUE LE DESSUS RAD.: 2000mm PLUS BAS QUE LE DESSUS (SORTIE) RAD.: 1600mm PLUS BAS QUE LE DESSUS (DRAIN)
PU-04	DESS.: 64.810		
PU-05	DESS.: 65.103		
PU-06	DESS.: 65.426		
PU-08	DESS.: 65.572		
PU-03	DESS.: 64.885	PUISARDS TYPE 02 DNI-1A-600 DNI-1A-302	DESS.: VOIR TABLEAU FOND: 2500mm PLUS BAS QUE LE DESSUS RAD.: 2200mm PLUS BAS QUE LE DESSUS (SORTIE) RAD.: 2125mm PLUS BAS QUE LE DESSUS (ENTRÉE) INCLUANT OUVERTURE POUR ÉCRAN DRAINANT
PU-07	DESS.: 65.647		
PU-01	DESS.: 64.336	PUISARD TYPE 03 DNI-1A-600 DNI-1A-302	DESS.: VOIR TABLEAU FOND: 1800mm PLUS BAS QUE LE DESSUS RAD.: 1400mm PLUS BAS QUE LE DESSUS (SORTIE) INCLUANT OUVERTURE POUR ÉCRAN DRAINANT

TABLEAU DES REGARDS SANITAIRES ET UNITAIRE	
REGARD	DÉTAILS
RS-1 DNI-1A-500	DESS.: 65.379 FOND: 62.039 RAD.: 62.064 (NE) RAD.: 62.039 (NW)
RS-2 DNI-1A-500	DESS.: 64.466 FOND: 61.406 RAD.: 61.431 (SE) RAD.: 61.406 (SW)
RU-1 DNI-1A-501 AVEC CLAPET ANTI-RETOUR	DESS.: 64.394 FOND: 61.286 RAD.: 61.370 (NE) RAD.: 61.327 (E) RAD.: 62.875 (SW) RAD.: 61.286 (NW)

TABLEAU DES REGARDS PLUVIAUX	
REGARD	DÉTAILS
RP-1 DNI-1A-500	DESS.: 66.223 FOND: 62.152 RAD.: 62.152 (NE) RAD.: 62.152 (NW)
RP-2 DNI-1A-500	DESS.: 65.675 FOND: 61.768 RAD.: 61.768 (SE) RAD.: 61.768 (NW)
RP-3 DNI-1A-500	DESS.: 64.550 FOND: 61.363 RAD.: 61.363 (SE) RAD.: 61.363 (W)

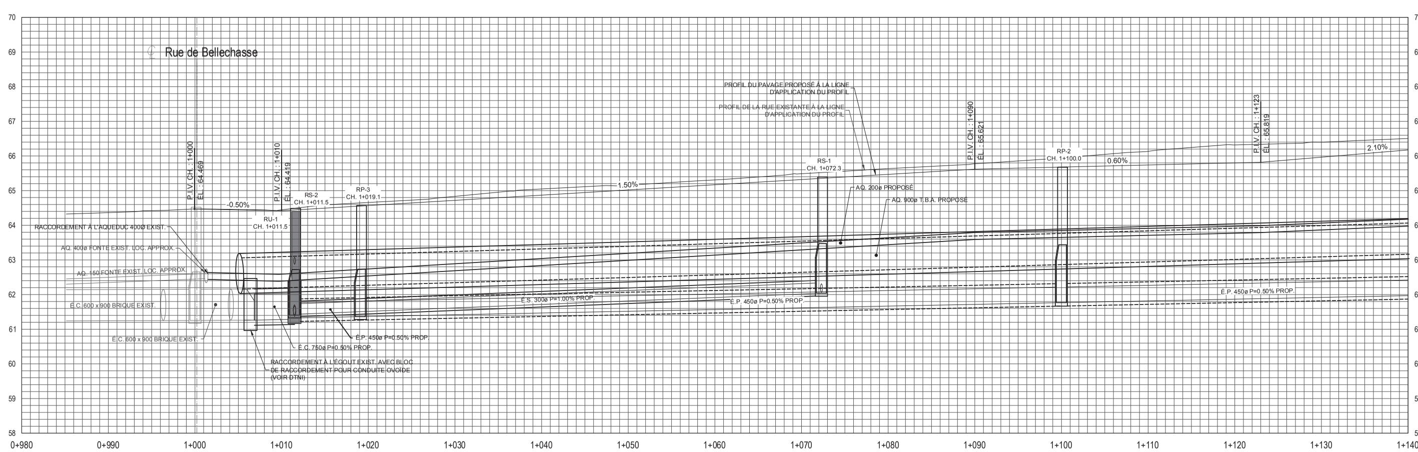

Note(s) :

1. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX
3. L'AQUEDUC SECONDAIRE EXISTANT EST EN FONTE GRISE.
4. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION.
5. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UN REGARD D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 300 mm MIN.
6. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UNE CONDUITE D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 600 mm MIN.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 27KM002
RUE DE BELLECHASSE / RUE D'ALMA
ALTITUDE (CGVD 28): 63,463 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)

Légende - symbologie graphique

N° : XXX — Forage

Éléments proposés :
- NE .... nouveau puisard
- DFE .... structure à désaffecter (égout)
- DFA .... structure à désaffecter (aqueduc)
- .... conduite à abandonner
- .... structure à enlever

Borne-fontaine
Boîte de service
Boîte de vanne
CV-XX DNI-XXX-X (numérotation, N° de croquis voir devis) — Chambre de vanne secondaire
Puisard de rue
Puisard dalot
Puisard de trottoir
RX-XX DNI-XXXX (RP: regard pluvial, RS: regard sanitaire, RU: regard unitaire; numérotation; N° de croquis voir devis) — Regard d'égout circulaire
RX-XX DNI-XXXX — Regard d'égout carré
Sens d'écoulement

Plan repère

Émission(s) / Révision(s)

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
00	2023-02-07	ÉMIS POUR SOUMISSION	M.C.	M.C.

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : N/A aaaa-mm-jj
Étude : N/A aaaa-mm-jj
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : N/A aaaa-mm-jj
DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : N/A aaaa-mm-jj

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

CIMA+

Intervenants égout-aqueduc — Égout Aqueduc

Relevé Terrain : David Thouin — 2019-11-12
Dessiné par : Nathalie Paquin — 2021-11-04
Vérifié par : Martin Charron, ing. — 2021-11-04
Responsable du projet (ville de Montréal) : N/A
Responsable du projet (consultant) : Martin Charron, ing.
PLAN DE SOUMISSION
Ingénieur(e) :
Sceau de l'ingénieur(e) :
Martin Charron, ing.
Original signé le :
N° de soumission : 6000020533

LOCALISATION :
RUE SAINT-DOMINIQUE
DE LA RUE DE BELLECHA[...]
À LA VOIE FERRÉ[...]
ARRONDISSEMENT(S): ROSEMONT-LA-PETITE-[...]E
TITRE DU PLAN :
SERVICES MUNICIPA[...]X PROPOSÉS
Ch. 1+000 @ 1+140
NATURE DES TRAVAUX :
LOT 2,68 TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINT-DOMINIQUE - CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE
Échelle : HOR.: 1 : 200 VERT.: 1 : 50
Plan no : 6000020533-CIV
Feuillet : 03
Révision : 00
Cartouche révisé le : 2014-03-06

Légende (symboles)

EXISTANT / PROPOSÉ
= ARBRE / ARBUSTE / DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
= BOÎTE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
= BOUCHE À CLÉ
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
= ENTRÉE DE SERVICE
= ESCALIER
= FEU CIRCULATION DOUBLE

= FEU CIRCULATION SIMPLE
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= REGARD AQUEDUC

= POTEAU DE SIGNALISATION
= POTENCE
= VANNE DE VIDANGE
= ROBINET
= VANNE DE CONDUITE

= CHAMBRE DE VANNE D'AQUEDUC
= REGARD BELL
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= VANNE DE GICLEUR
= VANNE BORNE-FONTAINE

= CLÔTURE
= HAIE
= LIMITE CADASTRALE
= MURET
= TALUS
= BATIMENT
= LIMITE DES TRAVAUX

= CONDUIT(S) AQUEDUC
= ÉGOUT PLUVIAL
= ÉGOUT SANITAIRE
= ÉGOUT COMBINÉ
= DRAIN(S) DE FONDATION
= CONDUIT(S) DE GAZ
= MASSIF BELL
= MASSIF(S) ÉLECTRIQUE(S) CSEM

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet
DFE .... égout
DFD .... drain
DFP .... pavage
DFT .... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet
DP .... pavage
DT .... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE .... égout
ND .... drain
NP .... pavage
NT .... trottoir

Divers
NIV .... à niveler
RPH .... rampe pour handicapés à construire
(MV-260-b)

Égout / Aqueduc
C + C .... cadre et couvercle à changer
C + C + REP .... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
CADRE .... cadre à changer
COUV .... couvercle à changer
AJUST À NIV .... ajustable à niveler
AJUST À CHG .... ajustable à changer

Puisard
T + C .... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G .... tête et grille à changer
T + G + REP .... tête et grille à changer (+ réparation)
TÊTE .... tête à changer
GRILLE .... grille à changer
AJUST À NIV .... ajustable à niveler

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

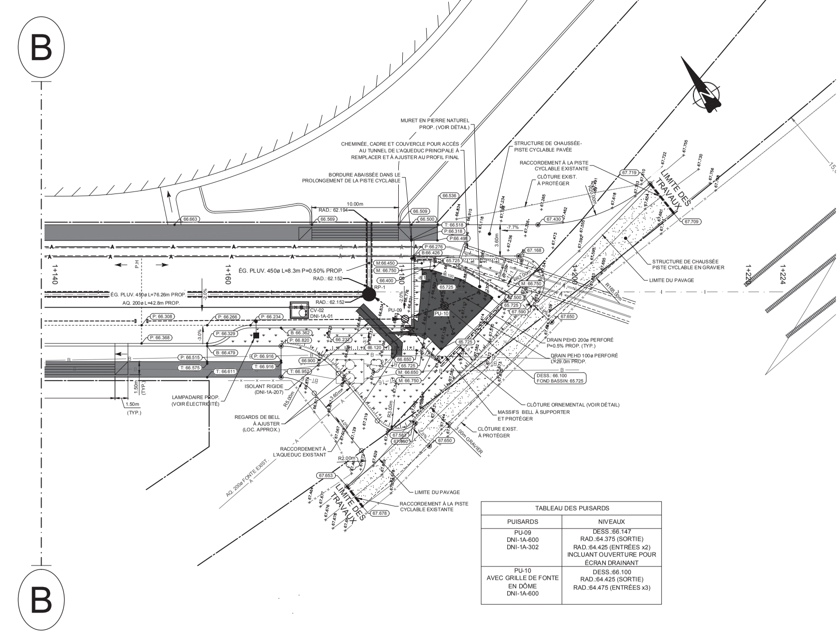

TABLEAU DES PUISARDS

PUISARDS	NIVEAUX
PU-09 DNI-1A-600 DNI-1A-302	DESS.:66.147 RAD.:64.375 (SORTIE) RAD.:64.425 (ENTRÉES x2) INCLUANT OUVERTURE POUR ÉCRAN DRAINANT
PU-10 AVEC GRILLE DE FONTE EN DÔME DNI-1A-600	DESS.:66.100 RAD.:64.425 (SORTIE) RAD.:64.475 (ENTRÉES x3)

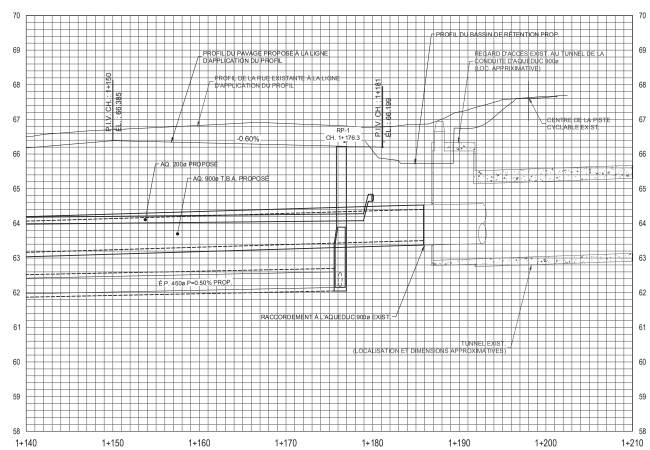

EXISTANT PROPOSÉ
= ARBRE / ARBUSTE, DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
= BOÎTE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
= BOUCHE À CLÉ
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
= ENTRÉE DE SERVICE
= ESCALIER
= FEU CIRCULATION DOUBLE

EXISTANT PROPOSÉ
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= REGARD AQUEDUC

EXISTANT PROPOSÉ
= POTEAU DE SIGNALISATION
= POTENCE
= VANNE DE VIDANGE
= ROBINET
= VANNE DE CONDUITE

EXISTANT PROPOSÉ
= CHAMBRE DE VANNE D'AQUEDUC
= REGARD BELL
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= VANNE DE GICLEUR
= VANNE BORNE-FONTAINE

EXISTANT PROPOSÉ
= CLÔTURE
= HAIE
= LIMITE CADASTRALE
= MURET
= TALUS
= BÂTIMENT
= LIMITE DES TRAVAUX

EXISTANT PROPOSÉ
= CONDUIT(S) AQUEDUC
= ÉGOUT PLUVIAL
= ÉGOUT SANITAIRE
= ÉGOUT COMBINÉ
= DRAIN(S) DE FONDATION
= CONDUIT(S) DE GAZ
= MASSIF BELL
= MASSIF (S) ÉLECTRIQUE(S) CSEM

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet
DFE .... égout
DFD .... drain
DFP .... pavage
DFT .... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet
DP .... pavage
DT .... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE .... égout
ND .... drain
NP .... pavage
NT .... trottoir

Divers
NIV .... à niveler
RPH .... rampe pour handicapés à construire
(MV-260-b)

Égout / Aqueduc
C + C .... cadre et couvercle à changer
C + C + REP .... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
CADRE .... cadre à changer
COUV .... couvercle à changer
AJUST À NIV .... ajustable à niveler
AJUST À CHG .... ajustable à changer

Puisard
T + C .... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G .... tête et grille à changer
T + G + REP .... tête et grille à changer (+ réparation)
TÊTE .... tête à changer
GRILLE .... grille à changer
AJUST À NIV .... ajustable à niveler

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

13/31

Note(s) :

1. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
3. L'AQUEDUC SECONDAIRE EXISTANT EST EN FONTE GRISE.
4. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION.
5. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UN REGARD D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 300 mm MIN.
6. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UNE CONDUITE D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 600 mm MIN.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 27KM002
RUE DE BELLECHASSE / RUE D'ALMA
ALTITUDE (CGVD 28): 63,463 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)

Légende - symbologie graphique

N°: XXX — Forage

Éléments proposés :
NE .... nouveau puisard
DFE .... structure à désaffecter (égout)
DFA .... structure à désaffecter (aqueduc)
.... conduite à abandonner
.... structure à enlever

Borne-fontaine
Boîte de service
Boîte de vanne
CV-XX DNI-XXX-X — Chambre de vanne secondaire
Puisard de rue
Puisard dalot
Puisard de trottoir
RX-XX DNI-XXXX — Regard d'égout circulaire
RX-XX DNI-XXXX — Regard d'égout carré
Sens d'écoulement

Plan repère

Émission(s) / Révision(s)

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
00	2023-02-07	ÉMIS POUR SOUMISSION	M.C.	M.C.

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : N/A aaaa-mm-jj
Étude : N/A aaaa-mm-jj
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : N/A aaaa-mm-jj
DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : N/A aaaa-mm-jj

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

CIMA+

Intervenants égout-aqueduc

Relevé Terrain : David Thouin 2019-11-12
Dessiné par : Nathalie Paquin 2021-11-04
Vérifié par : Martin Charron, ing. 2021-11-04
Responsable du projet (ville de Montréal) : N/A
Responsable du projet (consultant) : Martin Charron, ing.
PLAN DE SOUMISSION
Ingénieur(e) : Martin Charron, ing.
Sceau de l'ingénieur(e) :
Original signé le :
N° de soumission : 6000020533
Égout Aqueduc

LOCALISATION :
RUE SAINT-DOMINIQUE
DE LA RUE DE BELLECHA[illegible] À LA VOIE FERRÉ[illegible]
ARRONDISSEMENT(S) : ROSEMONT–LA-PETITE-[illegible]IE
TITRE DU PLAN :
SERVICES MUNICIPA[illegible] PROPOSÉS
Ch. 1+140 @ 1+180
NATURE DES TRAVAUX :
LOT 2,68 TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINT-DOMINIQUE - CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE
(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE
Échelle : HOR.: 1 : 200 VERT.: 1 : 50

Plan no	Feuillet	Révision
6000020533-CIV	04	00

Cartouche révisé le : 2014-01-30

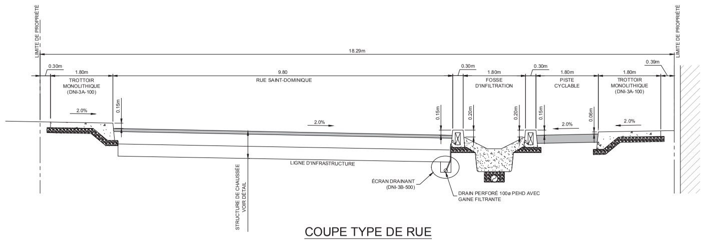

COUPE TYPE DE RUE
ÉCHELLE 1:50

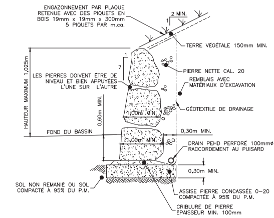

MUR DE SOUTÈNEMENT EN PIERRES NATURELLES
AUCUNE ÉCHELLE

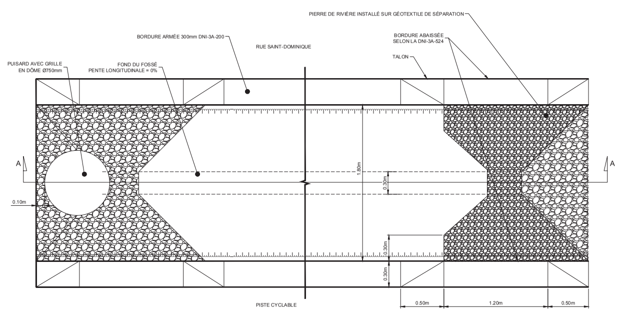

VUE EN PLAN

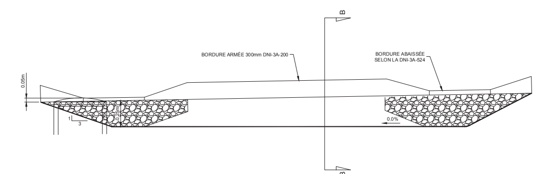

COUPE A-A

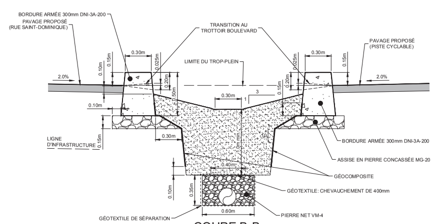

COUPE B-B
FOSSE D'INFILTRATION
AUCUNE ÉCHELLE

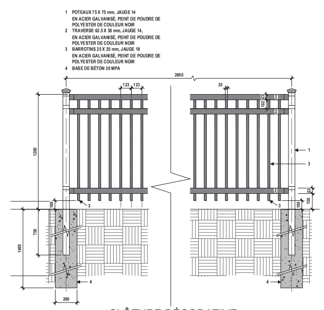

CLÔTURE DÉCORATIVE
ÉCHELLE : AUCUNE

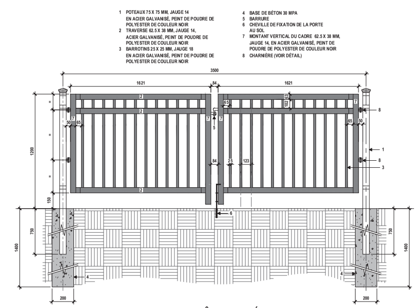

PORTE DE LA CLÔTURE DÉCORATIVE
ÉCHELLE : AUCUNE

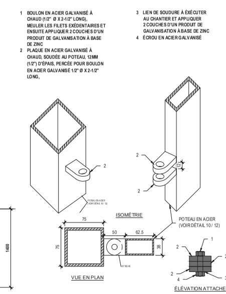

CLOTÛRE DÉCORATIVE - CHARNIÈRE
ÉCHELLE : AUCUNE

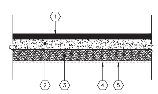

1. PAVAGE COUCHE D'USURE, ESG-10, 2a, 2, PG64E-28, 50mm D'ÉPAIS. PAVAGE COUCHE DE BASE, GB-20, 3b, 2, PG64H-28, 100mm D'ÉPAIS.
2. FONDATION SUPÉRIEURE MG-20, 300mm D'ÉPAISSEUR COMPACTÉE À 98% DU P.M.
3. SOUS-FONDATION MG-112, 325mm D'ÉPAISSEUR COMPACTÉE À 95% DU P.M.
4. MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE III
5. LIGNE D'INFRASTRUCTURE

RUE SAINT-DOMINIQUE

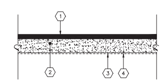

1. PAVAGE COUCHE UNIQUE, ESG-10, 2a, 2, PG64E-28, 60mm D'ÉPAIS.
2. FONDATION SUPÉRIEURE MG-20, 400mm D'ÉPAISSEUR COMPACTÉE À 98% DU P.M.
3. MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE III
4. LIGNE D'INFRASTRUCTURE

PISTE CYCLABLE - PAVÉE

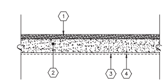

1. POUSSIÈRE DE PIERRE, 60mm D'ÉPAISSEUR COMPACTÉE À 95% DU P.M.
2. FONDATION SUPÉRIEURE MG-20, 400mm D'ÉPAISSEUR COMPACTÉE À 98% DU P.M.
3. MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE III
4. LIGNE D'INFRASTRUCTURE

PISTE CYCLABLE - GRAVIER

STRUCTURES DE CHAUSSÉE
ÉCHELLE 1:50

Note(s) :
1. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
3. L'AQUEDUC SECONDAIRE EXISTANT EST EN FONTE GRISE.
4. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION.
5. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UN REGARD D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 300 mm MIN.
6. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UNE CONDUITE D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 600 mm MIN.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 27KM002
RUE DE BELLECHASSE / RUE D'ALMA
ALTITUDE (CGVD 28): 63,463 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)

Légende - symbologie graphique

N° : XXX — Forage

Éléments proposés :
- NE .... nouveau puisard
- DFE .... structure à désaffecter (égout)
- DFA .... structure à désaffecter (aqueduc)
- .... conduite à abandonner
- .... structure à enlever

Borne-fontaine
Boîte de service
Boîte de vanne
CV-XX DNI-XXX-X — Chambre de vanne secondaire
Puisard de rue
Puisard dalot
Puisard de trottoir
RX-XX DNI-XXXX — Regard d'égout circulaire
RX-XX DNI-XXXX — Regard d'égout carré
Sens d'écoulement

Plan repère

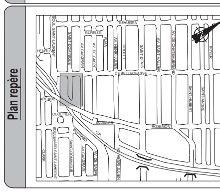

Émission(s) / Révision(s)

RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
00	2023-02-07	ÉMIS POUR SOUMISSION	M.C.	M.C.

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :		
Étude :	N/A	aaaa-mm-jj
Étude :	N/A	aaaa-mm-jj
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :		
Étude :	N/A	aaaa-mm-jj
DIRECTION DE L'EAU POTABLE :		
Étude :	N/A	aaaa-mm-jj

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

CIMA+

Intervenants égout-aqueduc

Relevé Terrain : David Thouin	2019-11-12
Dessiné par : Nathalie Paquin	2021-11-04
Vérifié par : Martin Charron, ing.	2021-11-04
Responsable du projet (ville de Montréal) : N/A	
Responsable du projet (consultant) : Martin Charron, ing.	

PLAN DE SOUMISSION
Ingénieur(e) :
Martin Charron, ing.
N° de soumission : 6000020533
Sceau de l'ingénieur(e) :
Original signé le :

LOCALISATION :
RUE SAINT-DOMINIQUE
DE LA RUE DE BELLECHASSE À LA VOIE FERRÉE
ARRONDISSEMENT(S) : ROSEMONT-LA-PETITE-PATRIE
TITRE DU PLAN : COUPES ET DÉTAILS
NATURE DES TRAVAUX : LOT 2,68 TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINT-DOMINIQUE - CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE
Échelle : HOR.: 1 : 200 VERT.: 1 : 50

Plan no	Feuillet	Révision
6000020533-CIV	05	00

= ARBRE / ARBUSTRE / DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
= BOÎTE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
= BOUCHE À CLÉ
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
= ENTRÉE DE SERVICE
= ESCALIER
= FEU CIRCULATION DOUBLE
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= REGARD AQUEDUC PRINCIPAL
= REGARD AQUEDUC SECONDAIRE
= REGARD BELL
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= RÉVERBÈRE
= VANNE BORNE-FONTAINE
= VANNE DE GICLEUR
= VOUTE TRANSFO. HQ
= VOUTE TRANSFO. HQ ANCIENNE
= AQUEDUC
= BOISÉ
= CLÔTURE
= CONDUITE DE GAZ
= CONDUIT(S) ÉLECTRIQUE(S)
= CONDUIT(S) TÉLÉCOMMUNICATION(S)
= ÉGOUT COMBINÉ
= ÉGOUT PLUVIAL
= ÉGOUT SANITAIRE
= FOSSÉ
= HAIE
= LIMITE CADASTRALE
= MURET
= PROFIL DU ROC
= SURFACE DU TERRAIN
= TALUS

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

14/31

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1237371001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division planification des réseaux et programmation des aménagements
Objet :	Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

L'entente jointe à la présente intervention est approuvée quant à sa validité et à sa forme. Celle-ci doit être approuvée par le conseil de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie.

FICHIERS JOINTS

Entente STM-Ville - CT Bellechasse_VF.pdfAnnexe 1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Catherine DOSTALER
Avocate, division droit contractuel
Tél : (438) 368-3220

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-30

Catherine DOSTALER
Avocate
Tél : (438) 368-3220
Division : droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

30 mars 2023

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE PORTANT SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN PÉRIPHÉRIE DU CENTRE DE TRANSPORT BELLECHASSE

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, dûment constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), ayant son siège au 800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1170, Montréal, Québec, H5A 1J6, agissant et représentée aux fins des présentes par Marie-Claude Léonard, directrice générale et Sylvain Joly, Secrétaire corporatif, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu du *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* (R-011);

(la « **STM** »)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution du conseil de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie CA _____, de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

(la « **Ville** »)

CONSIDÉRANT que la STM a pour mission d'exploiter une entreprise de transport collectif par bus et par métro sur le territoire de l'agglomération de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que la Ville est quant à elle notamment en charge de l'exploitation et de l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout municipal et des infrastructures routières sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la STM est propriétaire d'un immeuble délimité par l'avenue de Gaspé, la rue Marmier, le parc du Réseau-Vert et les rues Saint-Dominique et de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, à Montréal, connu et désigné comme étant les lots 2 335 601 et 5 923 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (le « **Site** »);

CONSIDÉRANT que la STM veille présentement, par l'intermédiaire d'un gérant-constructeur, à la construction du nouveau centre de transport Bellechasse (le « **CT Bellechasse** »), un centre de transport souterrain sur le Site;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation du CT Bellechasse et afin de répondre à ses besoins d'exploitation, la STM doit notamment réaliser des travaux sur la

rue Saint-Dominique entre la rue de Bellechasse et la voie ferrée. L'envergure des travaux comprend la reconstruction et le surdimensionnement d'une conduite d'aqueduc secondaire, la construction de conduites d'égouts sanitaires et pluviaux, la construction de regards et puisards, de même que des travaux de voirie pour le pavage et l'aménagement d'un tronçon de la rue Saint-Dominique propriété de la Ville et des travaux d'éclairage (les « **Travaux de la STM** »);

CONSIDÉRANT que les Travaux de la STM visent notamment des infrastructures municipales qui appartiendront à la Ville suivant l'achèvement des Travaux de la STM conformément à l'article 5.12 de la présente entente (les « **Actifs municipaux** »);

CONSIDÉRANT que la Ville désire bénéficier de la mise en place de ce chantier pour mandater incidemment la STM afin de réaliser des travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc principale de la rue Saint-Dominique entre la rue Bellechasse et la voie ferrée, laquelle est la propriété de la Ville, lesquels sont plus amplement détaillés aux plans émis pour soumission qui sont annexés à la présente entente comme Annexe 1 et énumérés sous l'item 2.0 du bordereau de soumission. Les travaux seront prévus sur la largeur complète de la rue (±18,0 mètres) (les « **Travaux de la Ville** »);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public que les Travaux de la Ville soient effectués en même temps que les Travaux de la STM;

CONSIDÉRANT que l'article 92.4 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre O-30.01) (la « **Lstc** ») et l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) (la « **LCV** ») stipulent que la STM peut recevoir de la Ville un mandat pour l'exécution de travaux, aux conditions prévues auxdits articles;

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater la STM pour l'exécution des Travaux de la Ville, et ce, selon les modalités prévues à la présente entente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la LCV et que la STM déclare en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT que la STM a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 103.2 de la Lstc et que la Ville déclare en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule et les annexes font parties intégrantes de la présente entente.

« **Annexe 1** » : document intitulé « Travaux de la Ville »;

« **Annexe 2** » : document intitulé « Services professionnels de surveillance »;

« **Représentant de la Ville** » : le Directeur identifié à l'article 6 des présentes ou son représentant désigné.

Le texte de la présente entente prévaut sur toute disposition des annexes qui serait

C D.

inconciliable avec celui-ci. Le texte de l'Annexe 2 prévaut sur toute disposition de l'Annexe 1 qui serait inconciliable avec celui-ci.

2. OBJET

2.1. La Ville mandate la STM pour la réalisation des Travaux de la Ville, le tout conformément aux articles 92.4 de la Lstc et 572.1 de la LCV. En effet, les Travaux de la Ville sont situés aux abords du Site et il est dans l'intérêt public qu'ils soient exécutés en même temps que les Travaux de la STM.

2.2. Pour ce faire, la Ville délègue à la STM le pouvoir de demander des soumissions, d'octroyer les contrats pour la conception, la surveillance et la réalisation des Travaux de la Ville, de gérer les contrats octroyés par suite de ces demandes de soumissions, le cas échéant, et d'effectuer les paiements en vertu des contrats, aux conditions prévues à la présente entente. Si une évaluation de rendement de l'entrepreneur ou d'un fournisseur de services professionnels retenu est réalisée, les Parties conviennent par ailleurs qu'elle sera réalisée par la STM, conformément aux règles qui lui sont applicables.

2.3. Les parties souhaitent également définir les droits et obligations des parties eu égard à certains Travaux de la STM visant les Actifs municipaux ainsi qu'aux Travaux de la Ville.

3. PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

3.1. La STM préparera les documents d'appel d'offres relatifs aux Travaux de la STM et aux Travaux de la Ville ainsi que ceux relatifs aux services professionnels de conception et de surveillance, le cas échéant. La Ville révisera les intrants nécessaires aux documents d'appel d'offres relatifs aux Travaux de la Ville et aux Travaux de la STM affectant les Actifs municipaux, notamment les plans et les clauses techniques générales et spéciales pour les Travaux de la Ville et les Travaux de la STM affectant les Actifs municipaux, ainsi que le bordereau de soumission et les estimations des coûts pour la portion Travaux de la Ville. En date des présentes, ces documents ont été révisés par la Ville et intégrés dans les documents de l'appel d'offres de la STM.

3.2. Les parties ont convenu que la STM doit fournir à la Ville, avant de lancer l'appel d'offres relatif à l'exécution des travaux visés par la présente entente, une copie électronique des plans et devis finaux de l'ensemble des Travaux de la Ville et des Travaux de la STM pour commentaires et validation de la Ville, ce qui a été fait. En date des présentes, la STM a lancé l'appel d'offres relatif aux Travaux de la Ville et aux Travaux de la STM et celui porte le numéro 6000020533. Tout addenda émis en cours d'appel d'offres ayant un impact direct ou indirect sur les Travaux de la Ville ou les Actifs municipaux devra être soumis à la Ville pour commentaires et validation. Le Représentant de la Ville aura trois (3) jours ouvrables suivant la réception d'un tel projet d'addenda pour transmettre ses commentaires à la STM ou transmettre une demande de délai additionnel pour commentaires ou pour transmettre une demande de documents additionnels nécessaires à l'examen de l'addenda, à défaut de quoi elle sera réputée avoir accepté ledit addenda;

Les documents d'appel d'offres prévoient que toutes les garanties et assurances

demandées en vertu des documents d'appel d'offres seront délivrées au nom de la STM et de la Ville. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville devra être désignée comme co-assurée dans toutes les polices d'assurance requises en vertu des documents d'appel d'offres et produites par l'entrepreneur. La STM devra exiger minimalement de l'entrepreneur retenu, qu'il fournisse une police d'assurances responsabilité civile générale offrant une protection minimale de 5 millions de dollars par accident ou évènement et une police d'assurance chantier offrant une protection d'un montant au moins équivalent à la valeur de l'ensemble des Travaux de la Ville et des Travaux de la STM, par accident ou évènement. Les documents d'appel d'offres devront également prévoir le transfert et la cession en faveur de la Ville de toutes les garanties sur l'ouvrage ou sur les matériaux fournis par l'entrepreneur ou ses sous-traitants, et qui concernent des ouvrages ou des infrastructures municipales, que ceux-ci aient été réalisés dans le cadre des Travaux de la STM, ou dans le cadre des Travaux de la Ville, et ce, dès l'acceptation définitive des travaux.

3.3. Chaque partie sera responsable du coût des travaux relevant de sa compétence et des services professionnels de conception et de surveillance, selon la répartition des coûts prévue à la présente entente.

4. OCTROI DES CONTRATS

4.1. La Ville délègue à la STM son pouvoir d'octroyer le contrat relativement aux Travaux de la Ville. Cette délégation est toutefois conditionnelle à l'obtention par la STM, préalablement à l'octroi du contrat, d'une copie de la résolution du conseil d'agglomération de la Ville autorisant l'octroi du contrat. À cette fin, suivant l'ouverture des soumissions, la STM devra transmettre à la Ville les prix reçus dans le cadre de l'appel d'offres pour les Travaux de la Ville. Si le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme dépasse de 10% la dernière estimation pour la réalisation des Travaux de la Ville révisée par la Ville avant la conclusion du contrat, la Ville se réserve le droit de ne pas autoriser l'octroi du contrat pour la portion des Travaux de la Ville.

4.2. Le cas échéant, la Ville transmettra à la STM la résolution du conseil d'agglomération approuvant l'octroi du contrat dans les plus brefs délais suivant son adoption. La résolution du conseil d'agglomération indiquera l'engagement financier maximal autorisé par la Ville pour l'exécution des Travaux de la Ville, incluant le budget des contingences autorisé par la Ville pour ces travaux (l'« **Engagement financier de la Ville** »).

4.3. L'octroi du contrat pour l'exécution de l'ensemble des travaux, le cas échéant, se fera selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme, dans le respect des règles d'octroi de contrat de la Ville et, dans la seule mesure où cela ne contrevient pas aux règles de la Ville, des règles applicables à la STM. Il sera assujetti au *Règlement concernant la gestion contractuelle* de la STM adopté en vertu de l'article 103.2 de la Lstc.

4.4. La Ville délègue également à la STM son pouvoir d'octroyer les contrats relatifs à la conception et à la surveillance des Travaux de la Ville, à la suite d'appels d'offres lorsque requis par la loi, lesquels seront assujettis au *Règlement concernant la gestion contractuelle* de la STM adopté en vertu de l'article 103.2 de

C D.

la Lstc. Il est entendu que la STM n'aura pas à soumettre pour approbation préalable à la Ville les documents d'appel d'offres ou les contrats liés aux services professionnels de conception et de surveillance.

5. GESTION DES CONTRATS ET MODALITÉS FINANCIÈRES

5.1. Les contrats seront gérés par la STM qui effectuera notamment tous les paiements aux entrepreneurs et aux fournisseurs de services professionnels.

5.2. Le coût des Travaux de la Ville sera assumé comme suit :

a) La STM facturera à la Ville les quantités au bordereau applicables aux Travaux de la Ville.

b) Les frais d'organisation de chantier (énumérés sous l'item 1.0 du bordereau de soumission) ne faisant pas l'objet de postes distincts pour les Travaux de la Ville et les Travaux de la STM au bordereau de soumission, la STM facturera à la Ville les frais d'organisation de chantier au prorata du coût réel des Travaux de la Ville. En date des présentes, selon la dernière estimation transmise à la Ville pour la réalisation des Travaux de la Ville, celui-ci s'élève à approximativement 42%.

5.3. La STM devra fournir à la Ville une copie du ou des contrats conclus pour la réalisation des Travaux de la Ville et des travaux affectant les Actifs municipaux ainsi que des contrats conclus pour les services professionnels de conception et de surveillance.

5.4. La STM devra inviter le Représentant de la Ville à assister aux réunions de travail, aux réunions de coordination, aux réunions de chantier et aux inspections qui concernent directement ou indirectement les Travaux de la Ville ou les travaux affectant les Actifs municipaux. Elle transmettra également à la Ville, au fur et à mesure de l'avancement du chantier, un échéancier des travaux et une planification générale des activités à jour. La Ville pourra également accéder au chantier en tout temps, pendant les heures d'ouverture, en se conformant aux directives de sécurité pour vérifier l'avancement des travaux. Sur demande de la Ville agissant raisonnablement, la STM fournira à la Ville une copie des documents ou rapports existants permettant notamment de vérifier les quantités réellement utilisées et les travaux exécutés relativement aux Travaux de la Ville et aux travaux affectant les Actifs municipaux.

5.5. La STM facturera à la Ville les services professionnels de conception requis durant la phase de conception des travaux au prorata du coût réel des Travaux de la Ville. La Ville s'engage au versement intégral de sa quote-part des services professionnels de conception requis durant la phase de conception des travaux, jusqu'à concurrence d'un maximum de 7% du coût réel avant taxes des Travaux de la Ville. Il est entendu que le coût réel des Travaux de la Ville inclut les coûts avant taxes des modifications apportées aux Travaux de la Ville, le cas échéant, de même que la quote-part des frais d'organisation de chantier avant taxes à être assumés par la Ville.

5.6. La STM facturera à la Ville les services professionnels de surveillance prévus en

C D.

Annexe 2, qui incluent notamment les services d'analyse de laboratoire, au prorata du coût réel des Travaux de la Ville. La Ville s'engage au versement intégral de sa quote-part des services professionnels de surveillance, jusqu'à concurrence d'un maximum de 7,6% du coût réel avant taxes des Travaux de la Ville pour le suivi du chantier détaillé en Annexe 2, et jusqu'à concurrence d'un maximum de 0,8% du coût réel des Travaux de la Ville avant taxes pour l'analyse de laboratoire détaillée en Annexe 2. Il est entendu que le coût réel des Travaux de la Ville inclut les coûts avant taxes des modifications apportées aux Travaux de la Ville, le cas échéant, de même que la quote-part des frais d'organisation de chantier avant taxes à être assumés par la Ville.

5.7. La STM sera le répondant auprès des entrepreneurs pour les décisions à prendre en cours d'exécution des travaux. Toute demande de changement concernant ou affectant directement ou indirectement les Travaux de la Ville ou les Actifs municipaux dans le cadre des Travaux de la STM, entraînant ou non une augmentation des coûts de tels travaux, devra faire l'objet d'une approbation préalable du Représentant de la Ville dans les trois (3) jours ouvrables suivant la demande faite par la STM à cet effet, à défaut de quoi, son approbation sera réputée. À l'égard des Travaux de la Ville, ce délai de réponse n'est applicable que dans la mesure où la demande de changement respecte l'Engagement financier de la Ville. La STM devra aviser la Ville dès qu'elle a connaissance que les coûts des Travaux de la Ville pourraient excéder l'Engagement financier de cette dernière. À la suite de cet avis, la Ville devra obtenir une autorisation préalable du conseil d'agglomération avant de pouvoir autoriser toute dépense additionnelle requise, le cas échéant. Il est entendu qu'en cas d'urgence présentant un danger imminent pour les travailleurs ou le public ou risquant de compromettre sérieusement l'intégrité des infrastructures existantes, aucune autorisation préalable de la Ville ne sera requise. Toutefois, la STM devra néanmoins aviser sans délai la Ville dès qu'elle aura connaissance d'un tel cas d'urgence. Dans l'éventualité où un tel cas d'urgence survient, la STM devra fournir une reddition de compte des travaux exécutés en urgence concernant les Travaux de la Ville et les Travaux de la STM affectant directement ou indirectement des Actifs municipaux.

Si une demande de changement vise des Travaux de la Ville et entraîne des services professionnels de conception additionnels durant la phase de réalisation des travaux, les frais découlant de ces services professionnels additionnels seront assumés par la Ville. La Ville procurera une assistance technique au besoin pour les questions réponses techniques (« **QRT** ») et ordres de changement nécessitant une modification importante de conception et une révision des plans relatifs aux Travaux de la Ville et aux travaux affectant les Actifs municipaux. Les frais de surveillance ou de laboratoire additionnels, le cas échéant, seront, eux, inclus dans le montant versé par la Ville en vertu de l'article 5.6 précité.

La STM reconnaît qu'elle assumera seule la totalité des coûts supplémentaires facturés par l'entrepreneur dans le cadre des Travaux de la Ville ou des frais de surveillance ou de laboratoire supplémentaires advenant que les Travaux de la STM entraînent à eux seuls le maintien d'une mobilisation de chantier, au-delà de l'échéancier initialement prévu ou révisé pour les Travaux de la Ville, ou une suspension des travaux, et ce, en l'absence d'une faute, d'un défaut, d'une omission ou d'une négligence de la part de la Ville.

C D.

5.8. La Ville versera à la STM le coût des Travaux de la Ville. Le coût des travaux payables par la Ville sera calculé aux prix unitaires soumis sous l'item 2.0 du bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu pour l'exécution des travaux, selon les quantités réelles, ou au prorata du coût réel des Travaux de la Ville pour les prix forfaitaires relatifs aux frais d'organisation de chantier soumis sous l'item 1.0 du bordereau de soumission, sous réserve des changements apportés en conformité avec l'article 5.7 des présentes.

5.9. La Ville paie à la STM le montant des coûts dont le financement lui incombe en vertu de la présente entente sur présentation d'une demande de paiement accompagnée des pièces justificatives suivantes :

a) La facture détaillée, taxes incluses, de la STM adressée à la Ville pour services rendus ou travaux exécutés, selon le cas;

b) Les états de compte détaillés de la STM ou des différents fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs retenus par la STM relativement aux activités dont le financement incombe à la Ville;

c) En ce qui concerne les Travaux de la Ville, une recommandation de paiement d'un ingénieur chargé de la surveillance au chantier.

La STM acheminera au Représentant de la Ville les demandes de paiement sur une base mensuelle, accompagnées des pièces justificatives précitées. Après vérification, la Ville émettra un chèque ou un virement bancaire au montant requis à l'attention de la STM au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours, suivant la réception d'une facture conforme avec pièces justificatives complètes. Suite à la vérification des pièces justificatives, recommandations de la STM et audits, le Représentant de la Ville peut demander à la STM d'appliquer une retenue sur les factures liées aux Travaux de la Ville jugés non conformes; le cas échéant, le montant de la retenue sera déduit du montant facturé jusqu'à la correction des Travaux de la Ville visés à la satisfaction du Représentant de la Ville. Une retenue de garantie de bonne exécution de travaux de 10% de la valeur des Travaux de la Ville sera appliquée au début du contrat. À l'acceptation provisoire, une garantie d'entretien des travaux de 5% de la valeur des Travaux de la Ville sera maintenue jusqu'à l'acceptation définitive desdits Travaux de la Ville. La retenue de garantie de bonne exécution s'applique en sus des autres retenues que la Ville peut appliquer en raison de travaux déficients, décrite ci-avant.

La STM ne pourra facturer cette dernière retenue de garantie d'entretien à la Ville avant l'acceptation définitive des Travaux de la Ville.

La STM ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

5.10. La STM procédera à la réception provisoire et à l'acceptation définitive de tous les travaux prévus aux présentes. Toutefois, la STM s'engage à transmettre un avis à la Ville dès la réalisation des Travaux de la Ville et la réalisation des Travaux de la STM affectant les Actifs municipaux. La Ville se réserve le droit d'inspecter ces travaux avant tout remblaiement, le cas échéant, étant entendu qu'une telle

C D.

inspection devra être communiquée par la Ville à la STM en temps opportun. La STM devra obtenir l'approbation préalable écrite du Représentant de la Ville avant de procéder à l'acceptation provisoire et définitive des travaux visés au présent paragraphe et la Ville se réserve le droit d'être présente lors des visites d'inspection liées à la réception provisoire et à l'acceptation définitive de ces travaux. Le Représentant de la Ville s'engage à transmettre toute telle approbation au plus tard dans les trente (30) jours suivant la réception d'une demande faite par la STM à cet effet, laquelle ne pourra être transmise avant les visites d'inspection liées à la réception provisoire ou à l'acceptation définitive de ces travaux, tel qu'applicable. Si le Représentant de la Ville ne transmet aucune approbation ou réserve dans le délai convenu au présent paragraphe, la Ville sera réputée être satisfaite de l'exécution des Travaux de la Ville et des Travaux de la STM affectant les Actifs municipaux, et la STM pourra procéder à l'acceptation provisoire ou définitive, le cas échéant, des travaux visés au présent paragraphe.

5.11. La STM fournira à la Ville une copie des documents d'appel d'offres finaux, incluant ceux relatifs aux services professionnels de conception et de surveillance, le cas échéant, et les addendas, les plans finaux (TQC) des Travaux de la Ville et des travaux affectant les Actifs municipaux, ainsi que toutes les études, rapports, QRT, avis de non-conformités ainsi que toutes analyses, essais ou inspections effectuées relativement à ces travaux.

5.12. L'ensemble des équipements et infrastructures des Travaux de la Ville demeurent la propriété de la Ville. L'ensemble des équipements et infrastructures municipales visés par les Travaux de la STM qui sont situés sur le domaine public à l'extérieur du Site, bien que ceux-ci soient réalisés pour les fins de l'exploitation du CT Bellechasse, deviendront la propriété de la Ville à compter de l'acceptation provisoire des travaux, laquelle en assurera l'entretien selon ses normes et pratiques. En ce qui concerne toute nouvelle conduite d'égout et d'aqueduc ou toute conduite reconstruite, déplacée ou réhabilitée dans le cadre des Travaux de la Ville ou des Travaux de la STM, la STM devra, avant l'acceptation provisoire de travaux relatifs à ladite conduite et sa mise en service, obtenir l'autorisation préalable de la Ville en produisant toute l'information nécessaire pour que le Représentant de la Ville puisse s'assurer que celle-ci répond entièrement aux exigences de la Ville incluant notamment, un rapport faisant suite à une inspection complète de la conduite nouvelle, reconstruite, déplacée ou réhabilitée en présence du Représentant de la Ville incluant notamment les informations suivantes :

a) Une attestation de conformité aux plans et devis incluant les directives de la Ville signée par un ingénieur chargé de la surveillance au chantier;

b) Un plan de localisation géoréférencée XYZ de la conduite signée par un arpenteur-géomètre;

c) Une liste détaillée de tous les travaux à corriger et à parachever, y compris ceux différés, laquelle liste de travaux représente en valeur moins de 0,5% du prix de l'ensemble des travaux visés par le contrat pour la réalisation des Travaux de la Ville et des Travaux de la STM (incluant les contingences et excluant les travaux différés qui sont complétés après la réception provisoire totale des travaux) et n'empêchant pas l'ouvrage d'être prêt en tout point pour

C D.

l'usage auquel il est destiné, tel qu'attesté par l'ingénieur responsable de la surveillance;

d) Les manuels d'instructions et les garanties écrites des pièces ou équipements fournis;

e) Sans s'y limiter, tout autre élément que le Représentant de la Ville estime requis pour procéder à la réception provisoire de la nouvelle conduite.

En ce qui concerne tous autres travaux affectant les équipements et infrastructures des Travaux de la Ville ou des Actifs municipaux, incluant les travaux affectant tout conduit relevant de la Commission des services électriques de Montréal, la STM devra, avant l'acceptation provisoire desdits travaux, obtenir l'autorisation préalable de la Ville en produisant toute l'information nécessaire pour que le Représentant de la Ville, agissant de manière raisonnable, puisse s'assurer que ces travaux répondent entièrement aux exigences de la Ville.

5.13. La STM s'engage à transmettre à la Ville copie des quittances de l'entrepreneur retenu et de ses sous-traitants pour les Travaux de la Ville et les travaux affectant des Actifs municipaux.

5.14. À compter de l'acceptation définitive des travaux, la STM cédera en faveur de la Ville ses droits, recours et garanties, le cas échéant, à l'égard des Travaux de la Ville et des travaux visant des Actifs municipaux. Ainsi, à compter de cette date, la Ville pourra directement faire valoir des recours concernant tout défaut de qualité des travaux effectués pour elle et des travaux affectant des Actifs municipaux.

6. AVIS

Les avis et les autres communications qu'il est nécessaire ou permis de donner en vertu de la présente entente, doivent être présentés par écrit ou par communication électronique et sont réputés avoir été suffisamment et valablement donnés s'ils sont livrés ou expédiés par télécopieur, en main propre, par messager aux adresses prévues ci-après, avec une copie transmise aux autres parties ou électroniquement à l'adresse courriel ci-après prévue. Si tel avis est envoyé par télécopieur ou électroniquement, il sera réputé avoir été reçu le premier jour ouvrable suivant le jour de son envoi. S'il est remis en main propre par messager, il sera réputé avoir été reçu le premier jour ouvrable suivant le jour où il est livré à l'adresse applicable indiquée ci-après, soit à la personne désignée ci-dessous, soit à une autre personne se trouvant à cette adresse et ayant en apparence le pouvoir d'accepter les livraisons. Les avis et autres communications doivent être adressés, quant à chaque partie, à toute autre adresse ou autre numéro de télécopieur ou adresse courriel qui peut être désigné par cette partie dans un avis écrit remis aux autres parties. Les avis et autres communications doivent être adressés comme suit :

C D.

si à la **STM** : 800, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 1170
Montréal, Québec, H5A 1J6

À l'attention de : Me Sylvain Joly, Secrétaire corporatif
Courriel : SecretaireCorporatif@stm.info

si à la **Ville** : 275, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec, H2Y 1C6

À l'attention de : Hugues Bessette

Courriel : hugues.bessette@montreal.ca

Nonobstant ce qui précède, les personnes ci-haut désignées pourront désigner une autre personne pour la gestion courante de l'entente.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DE L'ENTENTE

7.1. Cette entente entre en vigueur à la date de sa signature par les parties, et son effet est rétroactif autant que cela est nécessaire, à la date de préparation des documents d'appel d'offres mentionnés à l'article 3 des présentes.

7.2. Elle prend fin lorsque toutes les obligations qui découlent de la présente entente auront été exécutées.

8. INDEMNISATION

La STM sera responsable de tout dommage causé à la Ville ou à des tiers par sa faute ou celle de ses employés, ses agents ou ses représentants au cours de la réalisation des activités dont l'exécution lui incombe en vertu de la présente entente et s'engage à indemniser et à protéger la Ville et à la tenir indemne contre tout recours, toute réclamation, toute demande, toute poursuite et toute autre procédure prise par toute personne en raison de ces dommages ainsi causés.

La Ville demeure responsable des dommages causés à la STM et aux tiers par sa faute ou celle de ses employés dans le cadre de l'exécution de la présente entente et s'engage à indemniser et à protéger la STM et à la tenir indemne contre tout recours, toute réclamation, toute demande, toute poursuite et toute autre procédure prise par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

9. PROMOTION ET PUBLICITÉ

Afin de promouvoir la saine collaboration et coordination entre la Ville et la STM, les deux parties conviennent de porter conjointement les messages relatifs aux Travaux de la Ville ou affectant les Actifs municipaux, selon les modalités suivantes, le cas échéant :

a) La STM sera responsable de proposer, concevoir, produire et diffuser les outils de communications dans le respect de son image de marque;

C D.

b) Le contenu des outils sera validé par le Représentant de la Ville avant diffusion;
c) Les deux parties seront cosignataires des outils. Toutefois, les appels à l'action orienteront les citoyens vers les canaux de communication de la STM afin que les demandes d'information et doléances soient prises en charge de manière adéquate;
d) Un rapport des commentaires et plaintes concernant les travaux visés par la présente entente sera produit mensuellement par la STM et partagé avec la Ville;
e) Les demandes médias seront canalisées vers la STM qui pourra, selon les façons de faire déjà en place et la nature de ces dernières, soit :

- Informer la Ville ou l'arrondissement concerné de la demande et de la réponse fournie;
- Valider avec l'entité appropriée la réponse;
- Rediriger le demandeur pour que la Ville ou l'arrondissement lui réponde.

10. AUTRES DISPOSITIONS

10.1. Dans le cadre de l'exécution de la présente entente, les parties s'engagent à collaborer entièrement les unes envers les autres afin de réaliser l'objet de la présente entente.

10.2. Les parties conviennent de poser tout autre acte et de signer tout autre document ou écrit que l'une d'elles pourrait raisonnablement demander aux fins de donner effet à la présente entente.

10.3. La présente entente peut être modifiée par écrit et doit être approuvée par les instances compétentes des deux parties. Elle peut être résiliée avec le consentement mutuel de celles-ci.

10.4. Advenant le cas où toutes ou partie d'une ou plusieurs dispositions de la présente entente soit déclarée nulle ou rendue inopérante par l'adoption ou l'abrogation d'une loi ou par décision d'un tribunal compétent, cette annulation ou le fait que cette ou ces dispositions soient rendues inopérantes ne devra pas, en aucun cas, s'interpréter comme infirmant la présente entente non plus que toutes autres dispositions d'icelle non affectées.

10.5. Le fait qu'une partie aux présentes n'ait pas insisté sur la pleine exécution de l'un quelconque des engagements contenus aux présentes ou n'ait pas toujours exercé l'un quelconque de ses droits y conférés ne doit pas être considéré comme une renonciation pour l'avenir à tel droit ou à telle exécution de tel engagement. Sauf dispositions à l'effet contraire, aucune renonciation par l'une des parties aux présentes à l'un quelconque de ses droits n'est effective que lorsqu'établie par écrit et toute telle renonciation n'est imputable qu'aux droits et circonstances expressément visés par ladite renonciation.

10.6. La présente entente, son interprétation et son exécution sont régies par les lois en vigueur dans la province de Québec.

10.7. Sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des*

C D.

organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), les parties reconnaissent que toute information, donnée ou autre renseignement fourni dans le cadre de la présente entente sont de nature confidentielle et chacune des parties s'engage à ne pas divulguer de telle information, donnée ou renseignement, ni à en faire quelque utilisation que ce soit à l'extérieur du cadre expressément prévu aux présentes, sauf si autorisé préalablement par écrit à ce faire. Les dispositions du présent paragraphe survivront à toute résiliation de la présente entente et resteront en vigueur nonobstant telle résiliation.

10.8. La présente entente peut être signée en autant d'exemplaires que les parties le jugent nécessaire et, lorsqu'ainsi signés, tous ces exemplaires ont la même validité, lient toutes les parties qui les ont signés et ne constituent ensemble qu'un seul et même document. La réception d'une page de signature de la présente entente dûment signée par une partie, par télécopieur, courrier électronique ou autre moyen électronique est reconnue véritable et lie cette partie de la même façon que si cette présente entente avait été signée de façon manuscrite par cette partie.

[LES SIGNATURES SONT SUR LA PAGE SUIVANTE]

C D.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente avec effet à la date et à l'endroit ci-après mentionnés.

SIGNÉE à Montréal, province de Québec, ce _____ 2023.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

_____

par : Marie-Claude Léonard, directrice générale

_____

par : Sylvain Joly, secrétaire corporatif

SIGNÉE à Montréal, province de Québec, ce _____ 2023.

VILLE DE MONTRÉAL

_____

par : Domenico Zambito, greffier adjoint

La présente entente a été approuvée par le conseil d'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie de la Ville de Montréal, le _____e jour de_____ 2023 (Résolution CA _____) et par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____ e jour de _____ 2023 (Résolution CG _____).

C D.

ANNEXE 1

Travaux de la Ville

ANNEXE 2

Services professionnels de surveillance

La Ville recommande que la STM exige que soit mandaté, du personnel en nombre suffisant, dont des ingénieurs de 8 ans d'expérience minimum pour assurer la surveillance, la sécurité et le contrôle de la qualité des travaux. Ces derniers devront être présents chaque fois que des travaux sont en cours. La STM devra présenter, en plus du Programme d'inspections et d'essais (« **PIE** »), la composition de l'équipe de surveillance avant la rencontre de démarrage du chantier à la Ville.

Au niveau du personnel du laboratoire, la Ville recommande que le contrôle en chantier, de façon générale, soit effectué par des techniciens de niveau intermédiaire au minimum, sous réserve de la disponibilité des ressources, avec une certification ACI pour le contrôle de béton de ciment. Pour ce qui est de l'inspection des fonds des excavations et sols de fondation, cette activité est confiée à un technicien senior ou ingénieur ayant une expérience en géotechnique. Le personnel doit également connaître les exigences des devis de la Ville en ce qui a trait au type de contrôle réservé à chacun des ouvrages du projet.

Les recommandations de la Ville incluses dans le document sont à titre indicatif uniquement.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, le coût des activités suivantes est compris dans le montant payable par la Ville conformément à l'article 5.6 de l'entente.

<u>Suivi chantier</u>

- Surveillance bureau
- Surveillance chantier
- Inspection des travaux
- Mise en service
- Suivi des déficiences

La surveillance bureau comprendra la revue des dessins d'ateliers et fiches techniques.

Par ailleurs, la Ville doit être impliquée au niveau des éléments suivants, et ce dans le cadre des Travaux de la Ville ou des travaux affectant les Actifs municipaux :

- Mise en place du PIE
- Réunion de démarrage et réunions de chantier avec l'entrepreneur
- Inspections des travaux
- Mise en service des ouvrages
- Suivi des déficiences

À la fin du chantier, la STM doit remettre le dossier complet de produits à la Ville comportant les QRT, fiches techniques, dessins d'atelier, listes de points, relevés d'arpentages, inspections télévisées et rapport complet, listes de déficiences, etc.

Services du laboratoire

- Contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux
- Gestion des sols contaminés

Par ailleurs, la Ville doit être impliquée au niveau des éléments suivants, et ce dans le cadre des Travaux de la Ville ou des travaux affectant les Actifs municipaux :

- Mise en place du PIE
- Réunion de démarrage avec le laboratoire
- Suivi des non-conformités

À la fin du chantier, la STM doit remettre à la Ville les rapports journaliers, la documentation concernant les non-conformités et la clôture de celles-ci et le rapport final du laboratoire.

CE : 20.035

2023/04/12 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.036

2023/04/12 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.037

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1235323003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association québécoise des relieurs et des artisans du livre, pour une durée d'une année, à compter du 1er octobre 2022, le local 388A, situé au 251, avenue de Pins Ouest, d'une superficie de 362 pi², à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, de conférences et bureaux, pour un loyer total de 3 891,50 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 3 348,50 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-110

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association québécoise des relieurs et des artisans du livre, pour une période d'une année, et ce rétroactif au 1er octobre 2022, le local 388A, située au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie d'environ 362 pi², à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, conférences et bureaux, moyennant une recette annuelle de 3 891,50 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Philippe KRIVICKY **Le** 2023-03-17 09:50

Signataire : Philippe KRIVICKY

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de la métropole

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1235323003**
Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Association québécoise des relieurs et des artisans du livre, pour une durée d'une année, à compter du 1er octobre 2022, le local 388A, situé au 251, avenue de Pins Ouest, d'une superficie de 362 pi², à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, de conférences et bureaux, pour un loyer total de 3 891,50 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 3 348,50 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-110

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal a acquis des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Religieuses), la Cité des Hospitalières (Cité), située au 201 à 251-A, avenue des Pins Ouest (l'Immeuble).
La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site doivent se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel;
- La cohérence avec l'histoire du site;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel passe par la création d'un bien commun qui reflétera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, et qui saura mettre en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Pour ce faire, le projet repose sur une démarche d'urbanisme transitoire. Cette approche contribue à définir et d'évaluer, au fur et à mesure de son évolution, le sens, la vocation et le modèle de

gouvernance le plus adéquat tout en assurant le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

En 2021, Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a confié à l'organisme à but non lucratif, Atelier Entremise, la gestion de l'occupation transitoire de la Cité, dont l'un des mandats est de trouver des locataires temporaires qui respectent les engagements de mise en valeur du site.

À la suite de long pourparlers à l'interne, il a été privilégié que le SDIS mandate le Service de la stratégie immobilière (SSI) pour régulariser l'occupation de l'Association québécoise des relieurs et des artisans du livre, et ce, rétroactivement au 1er octobre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0571 -17 mai 2021 - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Atelier Entremise s'engage à fournir à la Ville les services requis pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières pour une durée de 28 mois, pour une somme maximale de 364 699 $, taxes incluses, dans le cadre du budget de la Direction générale, conformément à son offre de service en date du 8 avril 2021 et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention.
CM17 0777- 12 juin 2017 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, à des fins municipales, l'immeuble situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, ainsi que le terrain vacant situé sur l'avenue Duluth Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 14 550 000 $, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

L'objet de ce dossier est de proposer un nouveau bail par lequel la Ville loue à l'Association québécoise des relieurs et des artisans du livre, pour une durée d'une année, et ce rétroactif au 1er octobre 2022, le local 388A, d'une superficie de 362 pi², situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, de conférences et bureaux, pour une recette totale de 3 891,50 $, excluant les taxes de vente. Le projet de bail est pourvu d'une clause de résiliation de préavis de trente jours envoyée à l'autre partie pour résilier le bail.
La Ville fournit l'énergie et prend charge de l'entretien et des réparations alors que le locataire est responsable des taxes foncières et de l'entretien ménager des lieux loués.

JUSTIFICATION

Le SDIS et le SSI sont en accord avec cette occupation qui s'intègre harmonieusement à promouvoir les valeurs sociales et communautaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant présente le détail complet de la recette prévue par cette location.

Superficie des locaux 362 pi²	**Recettes 1er octobre au 31 décembre 2022 (3 mois)**	**Recettes du 1er janvier au 30 septembre 2023 (9 mois)**	**Recettes totales**
Recettes	972,88 $	2 918,62 $	3 891,50 $
TPS	48,64 $	145,93 $	194,58 $
TVQ	97,04 $	291,13 $	388,18 $
Total incluant taxes	1 118,56 $	3 355,68 $	4 474,26 $
Taux unitaire moyen /pi²			10,75 $/pi²

La recette annuelle pour la première année est inférieure à la fourchette locative estimée par le SSI. Le taux unitaire estimé par la Division des analyses immobilières du SSI oscille entre 19 $/pi² et 21 $/pi². Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 10,75 $/pi². Le loyer inclut les frais d'exploitation, à l'exception de l'entretien ménager et des taxes foncières. Cette transaction est exemptée du tarif concernant les transactions immobilières puisque le locataire est un OBNL.

Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 3 348,50 $. La subvention est établie comme suit: ((19+21)/2 $/pi² - 10,75 $/pi²) x 362 pi²)= 3 348,50 $.

Pour l'année 2023, la dépense prévue par le Service de la gestion et de la planification des immeubles pour les frais d'exploitation de l'Immeuble, soit l'énergie, l'entretien courant et la sécurité, est de 1 447 170 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier s'applique à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est présentée en pièce jointe. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce qu'il s'agit d'un lieu ou l'on recherche à stimuler l'innovation et la créativité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus d'approuver cette location, le locataire devra trouver un autre endroit pour la poursuite de ses activités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice ALLARD, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Patrice ALLARD, 6 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

Tél : 514-949-9881
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-06

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division, en remplacement de Nicole Rodier durant ses vacances du 27 février au 10 mars 2023

Tél : 514-770-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
directeur(trice) service strategie immobiliere
Tél :
Approuvé le : 2023-03-14

Montréal

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1235323003
Unité administrative responsable : *Service de la stratégie immobilière*
Projet : Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association québécoise des relieurs et des artisans du livre (AQRAL), pour une durée d'une année, à compter du 1er octobre 2022, le local 388A, située au 251, avenue de Pins Ouest, à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, conférences et bureaux, pour une recette totale de 3 891,50 $ excluant les taxes de ventes. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 3 348,50 $, excluant les taxes de ventes.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

17 – Développer un modèles de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes;

20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole. L'intentions d'assurer la conservation et la mise en valeur de tous les patrimoines (matériel, immatériel, paysager et naturel) et de protéger les éléments patrimoniaux contribuant à forger et distinguer l'identité montréalaise).

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Ce dossier s'applique à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce qu'il s'agit d'un lieu ou l'on recherche à stimuler l'innovation et la créativité.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective inter sectionnelle

Cité-des-Hospitalières
en transition

Annexe 1
Espace loué

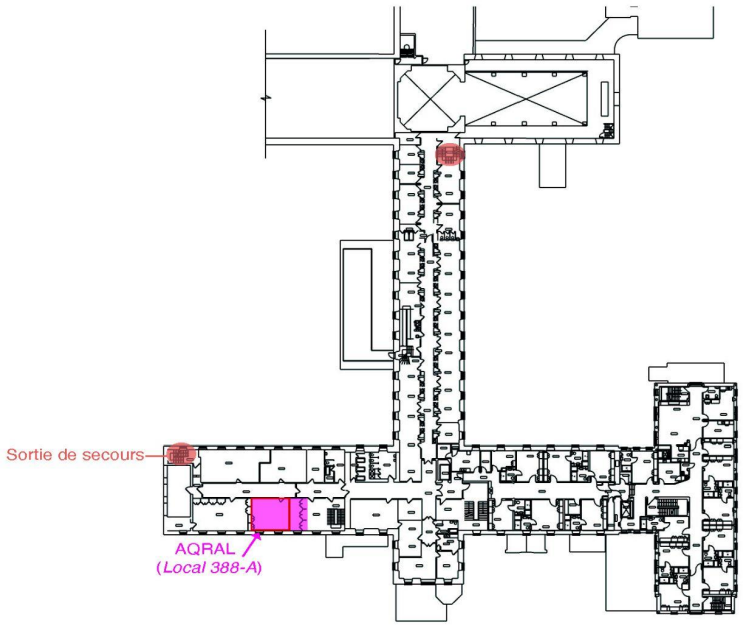

Les points rouges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Association québécoise des relieurs et artisans du livre (AQRAL)
Numéro de la salle	#388-A (3e étage)
Superficie totale	362pi^2
Détails techniques	6 blocs électriques + 1 bloc hors d'usage, 1 lavabo, 2 armoires encastrées, 1 large miroir, 1 petit miroir, 3 fenêtres avec moustiquaires, éclairage aux néons, 3 chauffages, 1 système de climatisation, connexion wifi. L'espace est partagé avec un·e autre occupant·e.
Équipements prêtés le cas échéant*	1 étagère avec tringle
Valeur patrimoniale**	★★☆☆☆

Mis à jour le 13 octobre 2022

	Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.

**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

Registraire des entreprises Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2022-11-23 16:08:19

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1167806877
Nom	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RELIEURS ET DES ARTISANS DU LIVRE

Adresse du domicile

Adresse	388 N.-251 AV. des Pins O Montréal Québec H2W1R6 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Association québécoise des relieurs et des artisans du livre
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Roberge
Prénom	Josée

Adresse	388 N.-251 AVE des Pins O Montréal Québec H2W1R6 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2011-11-18
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2011-11-18
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2011-11-18 Constitution

Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2022-10-28
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2022-05-23 2022
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2022	2022-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2021	2021-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9839
Activité	Autres associations professionnelles
Précisions (facultatives)	Association professionnelle des gens du métier

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 1 à 5

Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Liste des administrateurs

Nom de famille	Roberge
Prénom	Josée
Date du début de la charge	2014-07-18
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	4626 av. d'Orléans Montréal (Québec) H1X2K4 Canada

Nom de famille	Lelebvre
Prénom	Jean-Marc
Date du début de la charge	2022-06-20
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	6220 rue de Bordeaux Montréal (Québec) H2G2R8 Canada

Nom de famille	Dessureault
Prénom	Josée
Date du début de la charge	2022-06-20
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	633 rue de Liverpool Montréal (Québec) H3K2S8 Canada

Nom de famille	Côté
Prénom	Cécile
Date du début de la charge	2022-06-20
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse	1-10475 av. Vianney Montréal (Québec) H2B2X7 Canada

Nom de famille	Kayser-Cuny
Prénom	Victoria
Date du début de la charge	2022-06-20
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	12 RUE du Hédas Pau 64000 France

Nom de famille	Neveu
Prénom	Benoit
Date du début de la charge	2022-06-20
Date de fin de la charge	

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	7805 rue Foucher Montréal (Québec) H2R2K8 Canada

Nom de famille	Savignac
Prénom	Catherine
Date du début de la charge	2022-06-20
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	2413 rue Chapleau Montréal (Québec) H2K3H4 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2022-10-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-05-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-08-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-06-23
Déclaration de mise à jour courante	2020-04-23
Déclaration de mise à jour courante	2019-12-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-11-16
Lettres patentes supplémentaires	2019-09-25
Déclaration de mise à jour courante	2019-07-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-06-20
Lettres patentes supplémentaires	2019-03-28
Déclaration de mise à jour courante	2018-09-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-05-03
Lettres patentes supplémentaires	2018-05-01

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-07-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-05-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-06-23
Déclaration de mise à jour courante	2014-09-10
Déclaration de mise à jour courante	2014-09-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-01-07
Déclaration initiale	2012-11-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-11-23
Déclaration de mise à jour courante	2012-05-22
Lettres patentes	2011-11-18

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2018-05-01

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RELIEURS ET DES ARTISANS DU LIVRE		2018-05-01		En vigueur
Association québécoise des relieurs et des artistes du livre		2011-11-18	2018-05-01	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
AQRAL		2012-11-28		En vigueur

Québec

© Gouvernement du Québec

BAIL

1303-110

Re : Local 388A situé au 251, avenue des Pins Ouest,
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Entre : **VILLE DE MONTRÉAL,**

Le « **Locateur** »

Et : **Association québécoise des relieurs et des artisans du livre (AQRAL)**

Le « **Locataire** »

Paraphes	
Locateur	Locataire

BAIL #1303-110

1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représenté par Dominico Zambito, greffier-adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836. .

Ci-après ~~nommée le~~ « **~~Locateur~~** »

ET : **ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RELIEURS ET DES ARTISANS DU LIVRE** personne morale sans but lucratif légalement constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ,C.C-38)*, ayant son siège au 251, avenue des Pins, local 388, Montréal (Québec) H2W 1R6 représenté par Jean-Marc Lefebvre, président par intérim, dûment autorisé aux fins des présentes, telle qu'il le déclare;

Ci-après nommée le « **Locataire** »

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal, maintenant connu comme étant la Cité des Hospitalières (la Cité).

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants: la préservation de l'esprit des lieux; le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle; la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel; la cohérence avec l'histoire du site; et l'ouverture sur la collectivité et la ~~réponse à ses besoins~~;

ATTENDU QUE le Locataire a fait part de son intérêt à occuper des locaux qui font partie de la Cité aux fins d'exercer des ateliers d'initiation, de réparation de volumes, conférences et bureaux.

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le Bail, incluant son préambule et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **~~Aires et installations communes~~** : ~~les aires, installations, aménagements~~ et équipements de l'Édifice ou qui desservent l'Édifice, qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Édifice, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail** : le présent bail, incluant le préambule et les annexes.

Paraphes	
Locataire	Locateur

1.3 **Édifice** : les bâtiments portant les numéros civiques 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2 des présentes, excluant les jardins de la Cité des Hospitallères.

1.4 **Lieux loués** : les lieux décrits à l'article 2.

1.5 **Réparations majeures** : les travaux de réparation requis et habituellement réalisés par le Locateur, à ses frais, relativement aux murs extérieurs, à la structure, au toit, aux fenêtres, aux murs de soutènement, aux murs porteurs, aux systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie et aux systèmes électroniques de l'Édifice, incluant les Lieux loués, mais excluant tous autres équipements installés par le Locataire dans les Lieux loués.

1.6 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes, que doit assumer le Locateur ou le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.7 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation** : Les Lieux loués sont constitués du local 388A d'une superficie de 362 pieds carrés,, montré au plan ci-joint comme annexe « A » et comprennent l'accès à ceux-ci et aux Aires et installations communes.

Les Lieux loués font partie de l'Édifice portant le numéro civique 251, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cet emplacement est connu et désigné comme faisant partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Stationnement :** Cette location n'inclut aucun espace de stationnement pour véhicules.

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Ce Bail est consenti pour un terme d'une (1) année, commençant le 1er octobre 2022 et se terminant le 30 septembre 2023, sans autre avis.

L'une ou l'autre partie peut cependant mettre fin à ce Bail avant terme, à sa discrétion, sur préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie et avec ajustement du loyer pour la période qui resterait à courir.

3.2 **Reconduction tacite** : Malgré les dispositions des articles 1878 et 1879 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

Paraphes	
Locataire	Locateur

ARTICLE 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de trois mille huit-cent-quatre-vingt-onze dollars et cinquante cents (3 891,50$) payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de trois-cent-vingt-quatre dollars et vingt-neuf cents (324,29 $) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, le premier jour de chaque mois à compter du 1er octobre 2022.

4.2 **Intérêt sur le loyer échu** : Tout versement de loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues à la Ville de Montréal en vertu du *Règlement sur les taxes.*

4.3 **Taxes foncières** : Toutes les Taxes foncières seront payées par le Locataire suivant la réception des comptes, le tout calculé au prorata d'occupation.

4.4 **Règlement sur les tarifs :** Aucun tarif ne s'applique à ce bail consenti par la Ville de Montréal, ce bail étant conclu entre la Ville et un organisme à but non lucratif et que celle-ci a pour but principal d'accorder une aide à cet organisme.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 **Accès** : donner accès aux Lieux loués au Locataire, sept jours/semaine, de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures, pendant la durée du Bail. Le Locataire doit transmettre au service de sécurité du Locateur et maintenir à jour en tout temps la liste des employés qui auront accès aux Lieux loués. Pour des questions de sécurité, aucun visiteur ou invité ni aucun fournisseur ne doit avoir accès aux Lieux loués sans être enregistré au préalable au bureau du gardien au 251 avenue des Pins Ouest et sans être accompagné en tout temps d'un employé reconnu du Locataire;

5.2 **Entretien et réparations**: maintenir les Lieux loués, l'Édifice et les Aires et installations communes en bon état et procéder aux Réparations majeures, qui pourraient être requises. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et, au besoin, le remplacement des équipements électromécaniques et de protection;

5.3 **Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre);

5.4 **Température** : fournir le chauffage dans les Lieux loués. Le Locateur n'a par ailleurs aucune obligation de climatiser les Lieux loués;

5.5 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude);

5.6 **Énergie** : fournir l'énergie nécessaire à l'utilisation des Lieux loués;

5.7 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

Paraphes	
Locataire	Locateur

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 **État des lieux** : prendre les Lieux loués « tel quel », s'en déclarer entièrement satisfait et les maintenir en bon état comme le ferait un Locataire prudent et diligent;

6.2 **Modification** : ne pas modifier, transformer ou procéder à des additions dans les Lieux loués sans avoir obtenu une autorisation préalable écrite du Locateur au moins trente (30) jours avant le début des travaux;

6.3 **Mise aux normes** : collaborer avec le Locateur à l'égard de tous travaux de mise aux normes qu'il pourrait entreprendre dans les Lieux loués;

6.4 **Usage** : utiliser les Lieux loués uniquement aux fins d'exercer des activités d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, de conférences et bureaux tout en respectant la capacité portante des Lieux loués;

6.5 **Occupation** : occuper les Lieux loués sur une base régulière, soit un minimum de quatre (4) jours/semaine. Toute inoccupation continue de plus de trente (30) jours consécutifs pourrait entrainer la résiliation de ce bail, à la seule discrétion du Locateur;

6.6 **Signalétique** : toute signalétique du Locataire installée à l'extérieur des Lieux loués devra recevoir l'approbation préalable et écrite du Locateur et de ses agents et représentants;

6.7 **Entretien ménager** : prendre charge de l'entretien ménager des Lieux loués, comprenant le remplacement de tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental;

6.8 **Fenêtres** : ne pas ouvrir les fenêtres des Lieux loués, de l'Édifice et des Aires et installations communes, sans le consentement exprès du Locateur et refermer et verrouiller toutes les fenêtres avant de quitter;

6.9 **Sous-location et cession** : ne pas céder ses droits dans le Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, ce Bail lui étant accordé au Locataire à titre personnel;

6.10 **Assurances** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Bail et de son renouvellement, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au Service de la Gestion et de la Planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 3e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 1E3, sur préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur.

Paraphes	
Locataire	Locateur

6.11 **Usage de tabac, drogue, alcools :** interdire l'usage de tabac, de drogues et d'alcool à l'intérieur des Lieux loués, l'Édifice et sur le site de la Cité des hospitalières;

6.12 **Prêt d'équipement :** Le Locataire déclare n'avoir aucun bien appartenant au Locateur en sa possession ;

6.13 **Comportement nuisible** : ne pas mener des affaires, ni commettre ou permettre que soit commis, quel qu'acte que ce soit qui pourrait se révéler nuisible ou dangereux pour les autres occupants, les visiteurs ou le Locateur;

6.14 **Directives** : respecter toutes les directives du Locateur et de ses agents et représentants;

6.15 **Guide de l'occupant :** Le Locataire s'engage à respecter les règles de vie commune telles que décrites dans le guide de l'occupant dont le Locataire reconnaît avoir pris connaissance à sa satisfaction;

6.16 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par avis verbal et écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé, de quelque façon que ce soit, aux Lieux loués ou à ses accessoires;

6.17 **Accès au Locateur**: permettre au Locateur, ses agents et représentants d'accéder aux Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas aucun préavis n'est requis;

6.18 **Accès aux visiteurs :** considérant que les Lieux loués se trouvent dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, permettre au Locateur, ses agents et représentants ou guides de faire des visites des Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire;

6.19 **Flânage interdit :** ne pas circuler dans l'Édifice et les Aires et installations communes autrement que pour accéder aux Lieux loués et aux services qui y sont associés;

6.20 **Taxes** : payer, s'il en est, toutes les Taxes foncières et Taxes de vente qui lui incombent directement ou que le Locateur doit percevoir pour le compte de toutes autorités compétentes, et ce, relativement aux Lieux loués ou encore aux activités du Locataire dans les Lieux loués et payer, s'il y a lieu, les Taxes de vente applicables au loyer et à toute autre somme payables en vertu du Bail;

6.21 **Remise en état** : à la fin du Bail, remettre les Lieux loués en bon état d'entretien et de réparation, sous réserve de l'usage normal. Le Locataire doit libérer les lieux et emporter ses équipements et biens. Le Locateur pourra disposer à sa guise, des équipements et biens laissés sur place le lendemain de la fin de la durée du bail, sans responsabilité quelconque de part et d'autre.

ARTICLE 7
RESPONSABILITÉ

7.1 Le Locateur, incluant ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le Locateur) dans les Lieux loués ou l'Édifice, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

Paraphes	
Locataire	Locateur

7.2 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux

ARTICLE 8
DÉCLARATIONS

8.1 Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

8.2 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

8.3 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises écartées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du bail.

ARTICLE 9
DIVERS

9.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation et à titre de référence seulement. Elles ne peuvent servir à l'interpréter.

9.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut, en aucun cas, être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une telle obligation ou à l'exercice d'un tel droit, lesquels gardent leur plein effet.

9.3 **Accord complet** : Sous réserve du Bail à court terme, les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que le Bail.

9.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

9.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

Paraphes	
Locataire	Locateur

ARTICLE 10
ANNEXES ET INTERPRÉTATION

10.1 **Énumération** : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

► Annexe «A » : Plan d'occupation des Lieux loués.

10.2 **Interprétation** : Le préambule du Bail, qui en fait partie intégrante, doit servir à son interprétation. En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 11
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

11.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou par courrier électronique :

► Pour le Locateur :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
Courrier électronique : immeubles.info@ville.montreal.qc.ca

► Pour le Locataire

ASSOCIATION QUÉBECOISE DES RELIEURS ET DES ARTISANS DU LIVRE (AQRAL)
251, avenue des Pins,
Montréal (QC) H2W 1R6
Courrier électronique : info@relieursduquebec.ca

11.2 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste. Dans le cas de remise de la main à la main, de signification par huissier ou de transmission par courrier recommandé ou courrier électronique, tout avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

11.3 **Modification** : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Paraphes	
Locataire	Locateur

ARTICLE 12
ACCEPTATION

12.1 **Signatures :** Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2023

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par :

Le 13 mars 2023

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RELIEURS ET DES ARTISANS DU LIVRE

Jean-Marc Lefebvre

Jean-Marc Lefebvre – Président par intérim

Paraphes	
Locataire	Locateur

ANNEXE «A »
PLAN D'OCCUPATION DES LIEUX LOUÉS

Paraphes	
Locataire	Locateur

Cité-des-
Hospitalières
En transition

Annexe 1
Espace loué

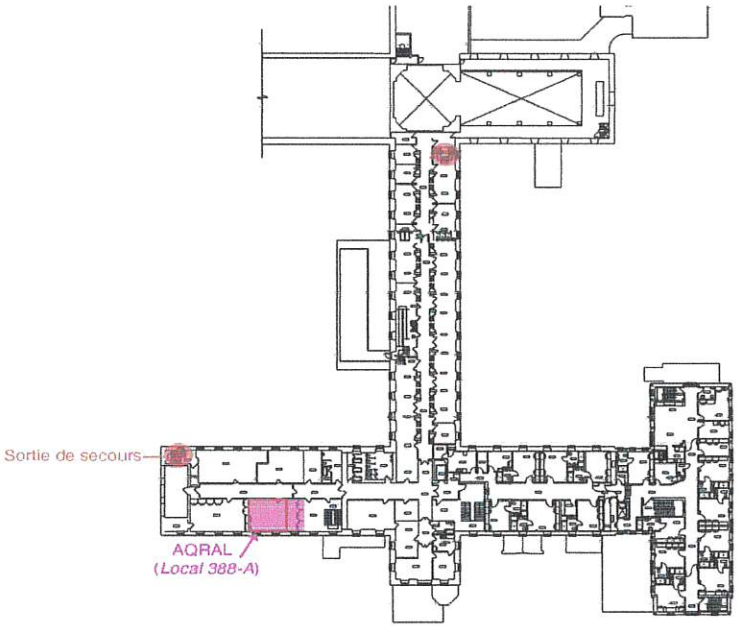

Les points rouges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Association québécoise des relieurs et artisans du livre (AQRAL)
Numéro de la salle	#388-A (3e étage)
Superficie totale	362pi^2
Détails techniques	6 blocs électriques + 1 bloc hors d'usage, 1 lavabo, 2 armoires encastrées, 1 large miroir, 1 petit miroir, 3 fenêtres avec moustiquaires, éclairage aux néons, 3 chauffages, 1 système de climatisation, connexion wifi. L'espace est partagé avec un·e autre occupant·e.
Équipements prêtés le cas échéant*	1 étagère avec tringle
Valeur patrimoniale**	★★☆☆☆

Mis à jour le 13 octobre 2022

	Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.

**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.038

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1230515002

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Solidarité Ahuntsic, pour un terme de 3 ans de 2023 à 2025, durant la période saisonnière comprise du 1er mai au 10 novembre, une partie de terrain constituée des lots 6 481 093 et 6 481 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 22 820 pi², située dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au nord-est des rues de Louvain Est et Saint-Hubert, afin d'y installer des équipements, et ce, à titre gratuit. Le montant de la subvention équivaut à 61 134 $ excluant les taxes. Réf. : 31H12-005-1957-03 (478)

Il est recommandé :
1- Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Solidarité Ahuntsic, pour un terme de 3 ans de 2023 à 2025, durant la période saisonnière comprise du 1er mai au 10 novembre, une partie de terrain constitué des lots 6 481 093 et 6 481 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 22 820 pi², située dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au nord-est des rues de Louvain Est et Saint-Hubert, afin d'y installer des équipements, et ce, à titre gratuit, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le montant de la subvention équivaut à 61 134 $ excluant les taxes.

Signé par Philippe KRIVICKY **Le** 2023-03-26 20:05

Signataire : Philippe KRIVICKY

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de la métropole

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1230515002**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Solidarité Ahuntsic, pour un terme de 3 ans de 2023 à 2025, durant la période saisonnière comprise du 1er mai au 10 novembre, une partie de terrain constituée des lots 6 481 093 et 6 481 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 22 820 pi², située dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au nord-est des rues de Louvain Est et Saint-Hubert, afin d'y installer des équipements, et ce, à titre gratuit. Le montant de la subvention équivaut à 61 134 $ excluant les taxes. Réf. : 31H12-005-1957-03 (478)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est propriétaire d'un terrain situé dans le quadrilatère délimité par la voie ferrée, l'avenue Christophe-Colomb et les rues de Louvain Est et Saint-Hubert. Il s'agit d'un terrain à requalifier sur lequel est planifié le projet d'écoquartier Louvain Est dont le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est le promoteur. L'objectif est d'y développer un quartier exemplaire et solidaire qui s'inscrira dans la transition écologique et qui contribuera à la résilience de la communauté de l'ensemble du secteur.

L'OBNL Solidarité Ahuntsic (SA) a sollicité l'appui de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (Arrondissement) pour utiliser une partie de ce terrain municipal du 1er mai au 10 novembre pour les années 2023 à 2025. SA y installera des tables à pique-nique, chaises, bancs, boîtes de jeux libres, bacs à fleurs, auvents et kiosques temporaires. SA souhaite rendre ce lieu convivial et rassembleur pour les citoyens, dans lequel il pourrait y avoir des présentations culturelles de type pièces de théâtre, spectacles de musique, jeux libres, cinéma plein-air, ateliers d'éducation, sensibilisation et information, vente éphémère de légumes et produits alimentaires locaux et pique-nique. En accord avec le SUM, le Service de la planification des immeubles (SGPI) a mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) pour conclure un bail avec SA.

SA est la table de concertation intersectorielle et multiréseaux du quartier Ahuntsic dont la mission est de rassembler les nombreux acteurs du quartier afin de contribuer au développement social, de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, d'améliorer la qualité de vie des résidents du quartier, de promouvoir et de soutenir le développement de logements sociaux.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver le projet de bail par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 1423 - 11 août 2021 - Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique prévues par la législation sur un projet de règlement autorisant la construction la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot 2 497 668 du Cadastre du Québec

DESCRIPTION

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Solidarité Ahuntsic, pour un terme de 3 ans de 2023 à 2025, durant la période saisonnière comprise du 1er mai au 10 novembre, une partie de terrain constituée des lots 6 481 093 et 6 481 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 22 820 pi², située dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au nord-est des rues de Louvain Est et Saint-Hubert, tel qu'illustré sur les plans A, P et à l'Annexe B joints au bail.
Une clause de résiliation est prévue au projet de bail sur réception d'un préavis écrit de 30 jours de part et d'autre.

JUSTIFICATION

Le SSI est favorable à recommander le présent projet de bail pour les motifs suivants :
· La Ville rayonnera localement au niveau social et culturel;

· La Ville n'aura pas besoin d'entretenir cette partie de terrain;

· Cette location n'a pas d'impact négatif sur le plan de développement du terrain;

· L'arrondissement, le SUM et le SGPI sont favorables à cette location.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est à titre gratuit pour toute la durée du bail.

Le loyer annuel serait de 38 340 $ pour une superficie de 22 820 pi² soit un taux unitaire de 1,68 $/pi². Pour la période du 1er mai 2023 au 10 novembre 2023, soit 194 jours, le loyer serait de 20 378 $. Ainsi, la subvention totale est de 61 134 $ pour les trois (3) ans. La valeur locative oscille entre 1,68 $ à 1,82 $/pi^2.

Tous les frais d'exploitation sont à la charge du locataire ainsi que les taxes foncières, le cas échéant.

Les frais d'administration ne s'appliquent pas à ce projet de bail puisqu'il s'agit de louer une partie de terrain à un OBNL à titre gratuit.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Il ne contribue pas aux engagements en changements climatiques en raison de la nature du bail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à cette location priverait la Ville de contribuer au rassemblement des nombreux acteurs du quartier afin de collaborer au développement social et culturel, de

lutter contre la pauvreté et l'exclusion, d'améliorer la qualité de vie des résidents du quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications et de l'expérience citoyenne.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif le 5 avril 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville
Marie-Josée TRUDEAU, Ahuntsic-Cartierville
Marie-Josée MOTARD, Service de la gestion et planification des immeubles
Nicolas VINCHON, Service de la gestion et planification des immeubles
Sophie LALONDE, Service de la gestion et planification des immeubles
Gilles ETHIER, Service des finances
Christian GUAY, Service de l'évaluation foncière
Clément CHARETTE, Ahuntsic-Cartierville
Mathieu PAYETTE-HAMELIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Mathieu PAYETTE-HAMELIN, 21 mars 2023
Sophie LALONDE, 17 mars 2023
Clément CHARETTE, 17 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2023-03-17

Carole TESSIER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 438 351-3883
Télécop. :

Nicole RODIER
Chef de division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directeur(trice) service strategie immobiliere
Tél : 514-501-3390
Approuvé le : 2023-03-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1230515002
Unité administrative responsable : Division des locations au Service de la stratégie immobilière (SSI)
Projet : Bail par lequel la Ville loue à Solidarité Ahuntsic

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Solidarité, équité et inclusion

Priorité 9

Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Rendre le lieu convivial et rassembler les nombreux acteurs du quartier dans lequel il pourrait y avoir notamment des présentations culturelles, des ateliers éducatifs, etc.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

BAIL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

TPS : 121364749
TVQ : 1006001374

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET :

SOLIDARITÉ AHUNTSIC, personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, C.C-38), immatriculée sous le numéro 1142072926, ayant son siège au 10780 rue Laverdure, Montréal (Québec) H3L 2L9, agissant et représentée aux présentes par Rémy Robitaille, Directeur, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

TPS :
TVQ :

Ci-après nommée « **Locataire** »

Le Locateur et le Locataire sont ci-après désignés comme les « Parties ».

LESQUELLES PARTIES EXPOSENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur est propriétaire de l'immeuble situé dans le quadrilatère de la voie ferrée, des rues de Louvain Est et Saint-Hubert et de l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Initiales	
Locateur	Locataire

Code de dossier : 31H12-005-1957-03 (478)

ATTENDU QUE le Locataire désire louer une partie du terrain situé à l'angle nord-est des rues de Louvain Est et Saint-Hubert, à Montréal, connu et désigné comme étant une partie des lots 6 481 093 Ptie et 6 481 096 Ptie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 22 820 pieds carrés (ci-après appelée le « **Terrain** »).

ATTENDU QUE le Locataire souhaite conclure un Bail pour UN TERME DE TROIS (3) ANS DE 2023 À 2025, DURANT LES PÉRIODES SAISONNIÈRES du 1ER MAI au 10 NOVEMBRE, afin d'installer des tables à pique-nique, chaises, bancs, boîtes de jeux libres, bacs à fleurs, auvents et kiosques temporaires.

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail; et

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être inscrit sur le *Registre des personnes écartées* en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la *Loi sur les cités et villes* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux Loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

Initiales	
Locateur	Locataire
	RP

1.1 Bail : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

1.2 Édifice : le bâtiment dans lesquels sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.

1.3 Expert : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locataire avec l'approbation préalable du Locateur, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.4 Frais d'exploitation : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour l'énergie, incluant la consommation électrique le cas échéant, les contrats de service généralement reconnus, les primes d'assurance, la surveillance, l'entretien et les réparations mineures des Lieux loués.

1.5 Lieux loués : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.

1.6 Taxes foncières : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique des Lieux loués et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.7 Taxes de vente : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

Initiales	
Locateur	Locataire

2. LIEUX LOUÉS

2.1 Description des Lieux loués :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire ici présent et acceptant, une partie du terrain situé dans l'arrondissement Ahuntsic - Cartierville, à l'angle nord-est des rues De Louvain et Saint-Hubert, connu et désigné comme étant une partie des lots SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT UN MILLE QUATRE-VINGT-TREIZE (6 481 093 Ptie) et SIX MILLIONS QUATRE-CENT QUATRE-VINGT UN MILLE QUATRE-VINGT-SEIZE (6 481 096 Ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie partielle de VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT VINGT pieds carrés (22 820 pi²), le tout tel que montré sur les plans annexés aux présentes (ci-après nommé les « **Lieux loués** »).

Le Locataire déclare bien connaître les Lieux loués, les accepter sans plus ample désignation et dans l'état où ils se trouvent actuellement.

2.2 Usage :

Le Locataire n'utilisera les Lieux loués qu'afin d'y installer des tables à pique-nique, chaises, bancs, boîtes de jeux libres, bacs à fleurs, auvents et kiosques temporaires.

3. DURÉE

3.1 Ce Bail est consenti au Locataire pour UN (1) terme de TROIS ANS compris dans la période saisonnière définie comme suit :

- 2023-05-01 au 2023-11-10;
- 2024-05-01 au 2024-11-10;
- 2025-05-01 au 2025-11-10;

(ci-après nommé le « **Terme** »). Ceci incluant les périodes de montage et de démontage des installations.

Initiales	
Locateur	Locataire

3.2 Résiliation :
Nonobstant la durée stipulée ci-dessus, chacune des parties pourra résilier le présent Bail, moyennant un préavis écrit de TRENTE (30) jours à l'autre partie. La résiliation deviendra effective le premier (1er) du mois suivant sans autre avis. Toute telle résiliation du Bail sera faite sans compensation, ni indemnité de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

Le Bail se terminera de plein droit et sans avis à l'échéance du Terme. L'occupation des Lieux loués après le terme prévu par le Locataire concerné n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce Bail ni de le reconduire. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux loués contre la volonté du Locateur. En conséquence, une pénalité de CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00 $) sera chargée au Locataire pour chaque journée de retard au-delà de la date de réception d'un avis d'évacuation de la part du Locateur.

4. LOYER

Le présent Bail est consenti par le Locateur au Locataire à titre gratuit.

5. REMISE EN ÉTAT DES LIEUX LOUÉS

Le Locataire, à l'expiration du terme, remettra, à ses frais, les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale à moins qu'il en soit décidé autrement par les parties, et ce, à l'entière satisfaction du Locateur. Le cas échéant, en cas de litige, le Locataire s'engage à payer tous les frais relatifs à toute poursuite judiciaire.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

Initiales	
Locateur	Locataire

6. CONDITIONS

a) Le Locataire accepte les Lieux loués à ses risques et périls et sans aucune représentation ni garantie de quelque nature que ce soit, implicite ou explicite, de la part du Locateur. De plus, il devra respecter toutes les servitudes continues et discontinues, apparentes et non apparentes grevant les Lieux loués.

b) À moins qu'il en soit décidé autrement par le Locateur, le Locataire devra, à l'échéance du Bail ou à l'occasion de sa résiliation, le cas échéant, enlever et démanteler toutes ses installations et remettre les Lieux loués dans leurs configuration et condition initiales, sauf quant à l'usure normale, le tout aux frais du Locataire et à l'entière satisfaction du Locateur. En cas de défaut du Locataire de respecter le présent engagement, le Locateur pourra effectuer lui-même tous les travaux requis aux frais du Locataire.

c) Le Locataire devra respecter et devra s'assurer que tous ses mandataires, agents, employés, entrepreneurs, sous-entrepreneurs, consultants, invités ou toute autre personne à qui il permet l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués (ci-après collectivement désignés les « **Agents** »), respectent les lois et règlements applicables et obtiennent tous les permis et autorisations requis aux termes de ceux-ci. Le Locataire devra tenir le Locateur indemne et à couvert du non-respect, par le Locataire ou ses Agents, des lois et règlements applicables ou du défaut, par le Locataire ou ses Agents, d'obtenir tous les permis et autorisations requis aux termes de ceux-ci.

d) Tous les frais d'exploitation dont ceux notamment reliés à l'entretien, à la réparation, à l'utilisation et à l'occupation des Lieux loués seront à la charge du Locataire, à l'entière exonération du Locateur. Le Locataire sera responsable d'effectuer tels entretien et réparation, le tout à l'entière satisfaction du Locateur.

e) L'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire s'effectuera à ses seuls risques et périls et le Locateur ne saurait être tenu responsable de quelque réclamation que ce soit de la part du Locataire, de ses administrateurs, Agents, successeurs et ayants droit contre le Locateur;

Initiales	
Locateur	Locataire

ce dernier se dégageant à cet égard de toute responsabilité envers ceux-ci, sauf en cas de faute ou négligence du Locateur ou des personnes dont il a la responsabilité. Le Locataire s'est assuré que les Lieux loués conviennent à l'usage prévu et exonère le Locateur de toute responsabilité à cet égard.

f) Le Locataire s'engage à ce que l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués ne nuisent pas aux activités du Locateur sur les immeubles adjacents, n'entravent pas l'accès aux immeubles adjacents et ne causent pas de dommages à ceux-ci ou aux bâtiments ou aux équipements s'y trouvant et ne causent pas l'émission de contaminants dans l'environnement. Le Locataire s'engage à indemniser le Locateur pour tous les dommages subis par ce dernier qui résultent de l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents.

g) Le Locataire sera responsable de tout préjudice, incluant le décès, ainsi que de tout dommage à la propriété, mobilière ou immobilière, du Locateur qui découlent, sont causés par ou sont autrement reliés à l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents et, relativement aux dommages à la propriété, le Locataire devra assumer le coût de la réparation de tout tel dommage ainsi que des pertes encourues par le Locateur en raison de tout tel dommage. Le Locateur aura le choix, à son entière discrétion, de réparer lui-même tout dommage visé par le présent paragraphe, ou de requérir que le Locataire effectue les réparations, dans les deux (2) cas aux frais du Locataire.

h) Le Locataire tiendra le Locateur à couvert de tous frais, dépenses et dommages occasionnés par l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents ou en raison du présent Bail. Le Locataire indemnisera le Locateur et prendra fait et cause pour lui à l'égard de toute perte, réclamation, dépense et de tout dommage matériel ou corporel, frais et déboursé intenté ou subi par quiconque dans la mesure où ces derniers découlent de l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents ou des actes ou omissions, fautifs ou non, de ces derniers.

Initiales	
Locateur	Locataire

i) Le Locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du présent Bail, une police d'assurance responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000 $) par personne et par événement et de CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000 $) par sinistre pour les dommages causés à plus d'une personne, avec une limite de CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000 $) pour le total des dommages pouvant survenir pendant la durée du présent Bail, et libérant le Locateur de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage ou l'occupation des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans les polices ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance au Locateur. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au 303, rue Notre-Dame Est, 2ème étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, un préavis écrit de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur.

À défaut par le Locataire de fournir une telle police d'assurance ou la preuve de son renouvellement, le Locateur pourra contracter telle police d'assurance aux frais du Locataire.

j) Le Locataire assumera les taxes municipales et scolaires ainsi que, s'il y a lieu, toutes autres taxes ou frais attribuables à l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, le tout à l'entière exonération du Locateur. Le Locataire devra, sur demande du Locateur, produire une preuve du paiement de ces taxes et frais. Si les taxes et frais susmentionnés sont imposés au Locateur, le Locataire devra rembourser au Locateur tous montants ainsi déboursés dans les trente (30) jours de la réception d'une copie du compte dûment acquitté.

Initiales	
Locateur	Locataire

k) Le Locataire ne pourra modifier ni transformer les Lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur.

l) Le Locataire devra permettre au Locateur de réaliser toutes réparations urgentes ou nécessaires sur les utilités publiques situées sur les Lieux loués, le cas échéant, le tout sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

m) Le Locataire s'engage à occuper paisiblement les Lieux loués et à les garder propres et convenables à la satisfaction du Locateur. De plus, le Locataire s'engage à se conformer aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant du Locateur.

n) Le Locataire sera responsable, dans toutes circonstances, de la sécurité des Lieux loués ainsi que des biens lui appartenant ou appartenant à des tiers.

o) Le Locataire se conformera en tout temps, pendant toute la durée du Bail, aux lois et règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux en vigueur ainsi qu'aux instructions, directives et recommandations du Locateur.

p) Le Locataire n'utilisera pas des ancrages permanents sur les Lieux loués.

q) Le Locataire est responsable, en toute circonstance, de la sécurité des Lieux loués ainsi que des biens lui appartenant ou appartenant à des tiers.

r) Le Locataire est responsable, dans toutes circonstances, de préserver la végétation des Lieux loués.

s) Le Locataire s'engage à utiliser les espaces montrés aux plans joints et constitués des Annexes A et B.

Initiales	
Locateur	Locataire

t) Le Locataire s'engage à retirer toutes les installations temporaires situées dans les zones A, B, C et D indiqué à l'Annexe B, et ce, dans un délai de 72 heures, à la demande du Locateur.

u) Le Locataire est responsable, en toute circonstance, de garder libre en tout temps les allées d'accès à l'Édifice sis au 9515, rue Saint-Hubert et tel que montré dans l'Annexe B par les flèches orange et rouges.

v) Le Locataire s'engage garder libre en tout temps les bandes de sécurité désignées à l'Annexe B et le Locataire s'engage à ce qu'il n'y ait aucune activité dans cette zone et au pourtour de l'Édifice sis au 9515, rue Saint-Hubert.

w) Le Locataire s'engage à obtenir un permis d'occupation du domaine public auprès de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville concernant la zone E identifiée à l'Annexe B.

x) Le Locataire s'engage à dégager en tout temps la zone D indiquée à l'Annexe B et représentant le passage véhiculaire afin de permettre aux voitures et/ou aux camions de circuler et de se rendre au site localisé derrière le 9515, rue Saint-Hubert.

y) Tout au long de la durée du bail, le Locataire a l'obligation de maintenir les Lieux loués conformément aux lois et aux règlements en vigueur et, si nécessaire, faire l'objet de travaux correctifs par le Locataire, à l'entière exonération du Locateur.

z) Le Locataire s'engage à remplir l'Annexe C - Déclaration de l'Office québécois de la langue française et à en remettre un exemplaire au Locateur au moment convenu entre les Parties.

aa) Le locataire s'engage à ne pas utiliser aucune des installations de l'Édifice dont notamment électriques, eau et les toilettes des Lieux loués.

ab) Le Locataire s'engage à être autonome au niveau des branchements électriques, de l'eau et des toilettes, le cas échéant.

Initiales	
Locateur	Locataire

6. CESSION ET SOUS-LOCATION

Les droits consentis au Locataire par le présent Bail sont personnels au Locataire, et à ce titre, ne peuvent être cédés à un tiers, en totalité ou partie, et les Lieux loués ne peuvent être sous-loués, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite du Locateur.

En cas de cession ou de sous-location approuvée par le Locateur, le Locataire demeurera responsable, le cas échéant, solidairement avec tout cessionnaire ou sous-locataire, de l'exécution des obligations du Locataire aux termes du présent Bail.

7. DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Locataire convient que tout aménagement sur les Lieux loués devra être libre de tout contaminant et ne causer aucun dommage à l'environnement. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des matériaux sains et exempts de contaminant lors de l'aménagement des Lieux loués.

Le Locataire s'engage à n'utiliser aucun contaminant sur les Lieux loués. Advenant le cas, le Locataire assume la responsabilité de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

En aucun temps le Locataire ne laissera de déchets ou autres débris sur les Lieux loués que le Locateur pourrait, à son entière discrétion, juger inadmissibles.

Le Locataire prendra immédiatement toutes les mesures que le Locateur, à son entière discrétion, jugera nécessaires afin de garder les Lieux loués libres de toute contamination reliée, de quelque manière que ce soit, à l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents.

Le Locataire devra dénoncer au Locateur toute contamination des Lieux loués dès qu'il en a connaissance.

Initiales	
Locateur	Locataire

Advenant le déversement de tout contaminant, accidentel ou non, sur les Lieux loués, le Locataire, à ses frais, devra immédiatement récupérer le produit en cause et produire au Locateur, sans délai, une étude de caractérisation environnementale préparée par un expert accrédité.

Le Locataire assumera le coût de tous les travaux de réhabilitation requis pour éliminer toute contamination des Lieux loués ou des terrains contigus aux Lieux loués résultant directement de l'occupation ou l'utilisation des Lieux loués par le Locataire ou ses Agents. À défaut par le Locataire d'effectuer, à l'entière satisfaction du Locateur, les travaux de réhabilitation requis, et ce, dans les trente (30) jours de la réception d'un avis du Locateur à cet effet, alors le Locateur pourra, s'il le juge à propos, effectuer tous tels travaux aux frais du Locataire. Dans ce cas, le Locataire devra rembourser au Locateur, dans les dix (10) jours de la réception d'une facture à cet effet, tous les frais ainsi encourus par le Locateur plus QUINZE POUR CENT (15 %) à titre de frais d'administration.

L'échéance ou la résiliation de ce Bail n'aura pas pour effet d'éteindre la responsabilité du Locataire envers le Locateur à l'égard des obligations environnementales susmentionnées.

8. DÉFAUT

Si le Locataire fait défaut de se conformer à toute disposition des présentes et qu'il n'a pas remédié à ce défaut dans un délai de dix (10) jours d'un avis écrit du Locateur à cet effet, ou tout autre délai plus court que le Locateur pourra stipuler en cas d'urgence, le Locateur pourra, s'il le désire, sans aucun autre avis au Locataire, prendre toutes mesures utiles ou nécessaires afin de remédier lui-même à ce défaut, le tout aux frais du Locataire. Toutefois, le Locataire sera réputé ne pas être en défaut si, dans le cas d'un défaut auquel il ne peut être raisonnablement remédié dans un délai de dix (10) jours, le Locataire a entrepris de remédier au défaut avant l'expiration du délai et, par la suite, poursuit avec diligence et sans interruption les actions requises pour remédier à ce défaut.

Initiales	
Locateur	Locataire

Le Locataire convient de payer au Locateur tous les coûts, frais, dépenses et déboursés encourus par le Locateur pour remédier à tout tel défaut, le cas échéant. Le total des montants sera majoré de QUINZE POUR CENT (15 %) à titre de frais d'administration. De plus, le Locataire convient de payer au Locateur tous les coûts, frais, dépenses et déboursés (incluant les honoraires juridiques raisonnables du Locateur) encourus par ce dernier afin de recouvrer ces montants.

Si le Locataire n'a pas remédié au défaut à l'expiration du délai stipulé dans l'avis du Locateur ou si, dans le cas d'un défaut auquel il ne peut être raisonnablement remédié dans un délai de dix (10) jours, le Locataire n'a pas entrepris de remédier à ce défaut avant l'expiration de ce délai, le Locateur pourra, plutôt que de remédier lui-même au défaut du Locataire, résilier le Bail et celui-ci sera résilié de plein droit sur la remise d'un simple avis écrit au Locataire.

Advenant la résiliation du présent Bail, le Locataire devra immédiatement et à ses entiers frais, quitter les Lieux loués et les laisser dans un état de propreté satisfaisant au Locateur, le tout sans indemnité ni compensation. De plus, le Locataire devra payer au Locateur, à titre de pénalité, un montant de cent cinquante dollars (150,00 $) par jour à compter de la date de résiliation jusqu'à la remise des Lieux loués au Locateur dans un état de propreté satisfaisant. Cette pénalité s'appliquera également advenant le défaut du Locataire de respecter ses obligations.

9. INSCRIPTION

Le Locataire pourra, à ses frais, inscrire ce Bail au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous la forme d'un avis seulement.

10. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée,

Initiales	
Locateur	Locataire

retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des Parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre.

11. GESTION CONTRACTUELLE

Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

12. AVIS

Tout avis à être donné en vertu du présent Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par courriel :

Locateur : VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
Courriel : immeubles.locations@ville.montreal.qc.ca

Locataire : SOLIDARITÉ AHUNTSIC
ATT : M. Rémy Robitaille, Directeur
10780, rue Laverdure
Montréal (Québec) H3L 2L9
Courriel : direction@solidariteahuntsic.org

Initiales	
Locateur	Locataire

Code de dossier : 31H12-005-1957-03 (478)

Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou par courriel, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Les adresses ci-dessus indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des Parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district de Montréal.

13. ENTENTE COMPLÈTE

Les Parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

14. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

a) Les droits et obligations des Parties en vertu de ce Bail passeront à leurs successeurs et ayant droit respectifs.

b) Ce Bail doit être interprété selon les lois de la province de Québec et tout litige se rapportant à l'interprétation ou à l'application des présentes sera décidé exclusivement par les tribunaux compétents du district judiciaire de Montréal.

Initiales	
Locateur	Locataire

c) Les titres, sous-titres, intertitres, numérotations d'articles, de paragraphes et de sous-paragraphes apparaissant aux présentes sont insérés uniquement à des fins de référence et ne définissent, ne limitent ou ne décrivent pas la portée de l'intention des Parties au présent Bail ni n'affectent ce Bail de quelque façon que ce soit.

d) Lorsque le contexte le requiert, le singulier inclut le pluriel et le masculin inclut le féminin.

e) Si quelque disposition de ce Bail devait être déclarée nulle ou non-applicable, elle sera réputée non-écrite et les autres dispositions auront plein effet.

f) Lorsque le délai pour faire toute chose ou donner tout avis aux termes de ce Bail expire un jour de fin de semaine ou un jour férié, le délai sera réputé expiré le jour ouvrable suivant.

g) Le fait que le Locateur n'ait pas exigé du Locataire l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou à l'exercice d'un droit du Locateur, qui garde son plein effet.

15. REPRÉSENTATION ET GARANTIE

Le Locataire déclare et garantit :

a) Qu'il a le pouvoir de conclure le présent Bail et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci;

b) Que les services visés par le présent Bail s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

Initiales	
Locateur	Locataire

c) Que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent Bail constituent des considérations essentielles sans lesquelles le Locateur n'aurait pas signé celui-ci.

16 CONDITIONS PARTICULIÈRES

Il y a défaut si :

a) le Locataire n'observe pas quelque engagement pris aux termes du présent Bail;

b) le Locataire fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

c) l'administration du Locataire passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Locataire pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

d) le Locataire perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

Dans les cas prévus au sous-paragraphe 16.1.1, le Locateur avise par écrit le Locataire du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, le Locataire refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, le présent Bail sera résilié de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par le Locateur pour les dommages occasionnés par ce défaut.

Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 16.1.2, 16.1.3 ou 16.1.4, le présent Bail est résilié de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

S'il est mis fin au présent Bail en application des articles 16.2 ou 16.3, le Locataire doit remettre les Lieux loués selon les termes prévus au présent Bail.

Initiales	
Locateur	Locataire

17 DÉCLARATIONS ET GARANTIES

Le Locataire déclare et garantit :

a) qu'il a le pouvoir de conclure le présent Bail et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci;

b) que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent Bail constituent des considérations essentielles sans lesquelles le Locateur n'aurait pas signé celui-ci.

18 ANNEXES

a) **Énumération** : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

- ▶ Annexe A : Plans des Lieux loués;
- ▶ Annexe B : Détails des zones des Lieux loués et Description des zones
- ▶ Annexe C : Déclaration - Office québécois de la langue française

b) **Interprétation** : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

19. RÈGLEMENT

Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Initiales	
Locateur	Locataire

Code de dossier : 31H12-005-1957-03 (478)

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et les parties acceptent de recevoir le document signé, de façon électronique.

Le ___ ème jour du mois de _____ 2023.

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par : Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 27 ème jour du mois de mars 2023.

SOLIDARITÉ AHUNTSIC

_____
Par : Rémy Robitaille, Directeur

Code de dossier: 31H12-005-1957-03 (478)

Bail 9515 Saint-Hubert

ANNEXE B

Plan du site - Détails des zones

Zone A : Terrain asphalté localisé au nord de l'immeuble (1)

Zone B : Espace gazonné localisé en façade de l'immeuble du 9515 Saint-Hubert. Installations légères pouvant être enlevées rapidement, si travaux dans cette zone.

Zone C : Espace gazonné localisé en façade de l'immeuble du 9515 Saint-Hubert. Installations légères pouvant être enlevées rapidement, si travaux dans cette zone.

Zone D : Terrain asphalté localisé au nord de l'immeuble (2)

Zone E : Espace domaine public

RR

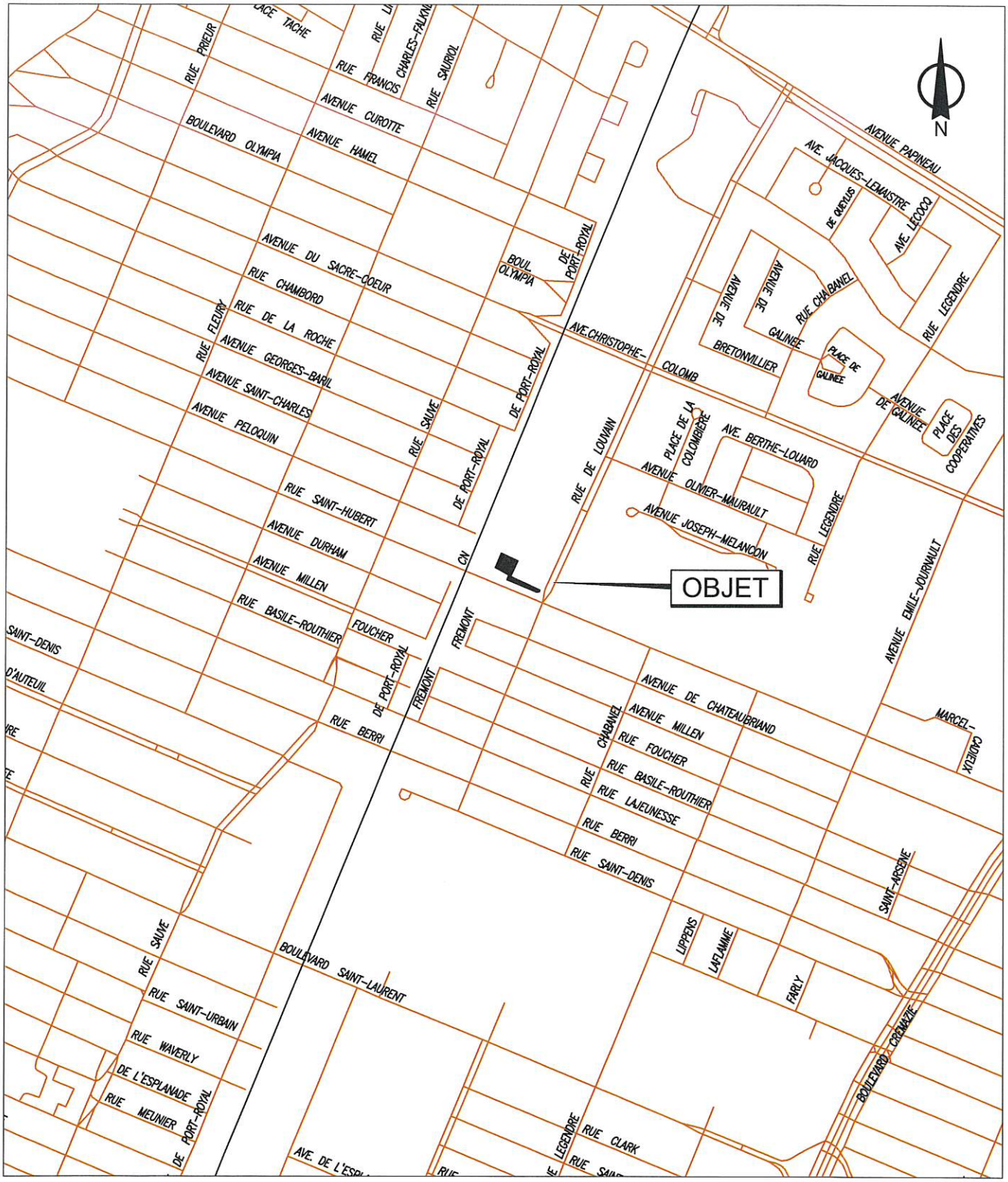

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES LOCATIONS

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-1957-03
Mandat: 22-0347-L
Dessinateur: LA
Échelle: - - -
Date: 30 janvier 2023

Ahuntsic-Cartierville
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

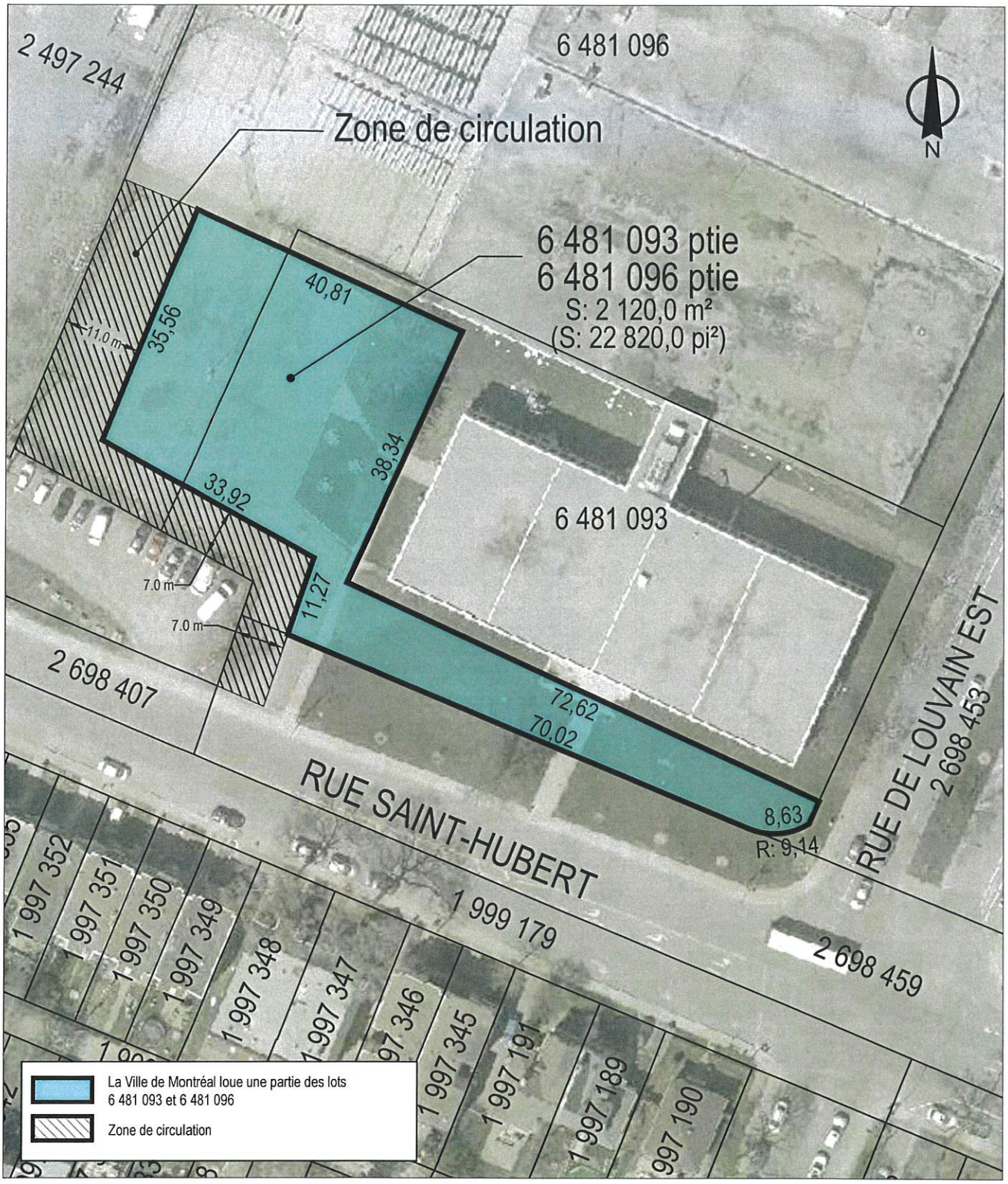

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES LOCATIONS

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-1957-03
Mandat: 22-0347-L
Dessinateur: LA
Échelle: 1:750
Date: 30 janvier 2023

Ahuntsic-Cartierville
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Montréal

FICHE IMMOBILIÈRE

Identification

imm_id: 653

N° DOSSIER : **10-077-001-00**

N° CODE : **31H12-005-1957-03**

Localisation :
Délimité par la voie ferrée, l'avenue CHRISTOPHE-COLOMB, la rue DE LOUVAIN, la rue SAINT-HUBERT

Arrondissement :
(23) Ahuntsic - Cartierville

Adresse :
955 à 999 rue de Louvain Est

Nom de l'immeuble :
Cour de voirie Louvain

Description générale

Catégorie : CV = Cour de voirie ET/OU Atelier municipal

Vocation : Atelier municipal

Développable : À analyser

Plan d'action : Long terme

Évaluation municipale

Terrain :	25,561,900.00$
Bâtiment :	6,820,500.00$
Totale :	32,382,400.00$

Dimensions terrain *(unités impériales)*

Frontage :	1 746,17
Profondeur :	549,21
Superficie :	830028.85

Éléments significatifs

- [X] égout
- [X] aqueduc
- [X] gaz
- [X] électricité aérienne
- [ ] électricité sous-terraine
- [X] rue asphaltée
- [X] trottoir

Normes réglementaires *(à être utilisées en complément du règlement d'urbanisme)*

N° UEV	Règlement municipal	Catégorie d'usage	Hauteurs		Étages		Taux d'impl.	Superficie	Densité maximale
			min.	max.	min.	max.			
03048379	01-274	Equipements collectifs	7m	12.5m	N/A	N/A	N/A	1462	N/A
03048379	01-274	Equipements collectifs	7m	12.5m	N/A	N/A	N/A	1192	N/A
03048379	01-274	Equipements collectifs	7m	12.5m	N/A	N/A	N/A	568	N/A

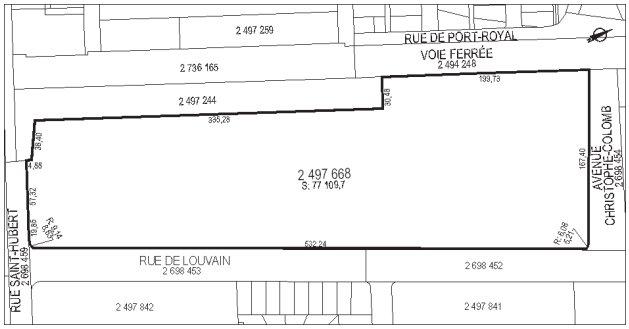

Immeuble situé dans plus de 3 secteurs de zonages.

Informations complémentaires

Date de mise à jour :
2011-04-08 14:31:09

Date d'impression :
05-07-2022

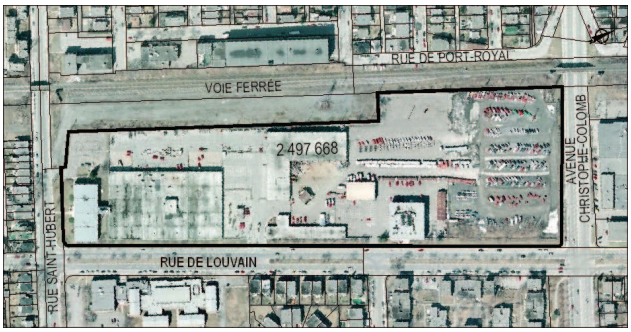

Direction des stratégies et transactions immobilières

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement. La Ville, ses employées, les membres de son comité exécutif et de son conseil municipal ne sauraient être tenus responsables d'erreur ou d'omission relative aux informations contenues dans le présent document.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.039

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1238170001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de soutenir l'organisation du Sommet de la trame verte et bleue active montréalaise le 20 avril 2023 à titre de partenaire influenceur / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 10 000$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de soutenir l'organisation du *Sommet de la trame verte et bleue active montréalaise* qui se déroulera le 20 avril 2023 ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-04-03 11:38

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1238170001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de soutenir l'organisation du Sommet de la trame verte et bleue active montréalaise le 20 avril 2023 à titre de partenaire influenceur / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) œuvre dans le domaine de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable sur l'île de Montréal, et plus largement au niveau de la Communauté métropolitaine de Montréal depuis 1996. Le CRE-Montréal est une personne morale sans but lucratif. Le CRE-Montréal agit notamment pour promouvoir la création d'une trame verte et bleue de la rivière des Prairies au fleuve Saint-Laurent. Il pilote, depuis quelques années, la campagne ILEAU qui vise à la création et à la consolidation de liens verts et actifs dans les quartiers montréalais, en étroite collaboration avec un grand nombre de partenaires.
Dans la continuité de cette campagne, le CRE-Montréal organise cette année un «Sommet sur la trame verte et bleue montréalaise» pour réfléchir collectivement aux façons de favoriser le déploiement d'une trame verte et active à l'échelle de l'île de Montréal. Le CRE-Montréal a transmis à la Ville une demande de contribution financière pour soutenir l'organisation de ce sommet qui se déroulera le 20 avril prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Vu le rôle central de Montréal dans le dossier des corridors verts et plus largement de la trame verte et bleue, le CRE-Montréal souhaite la contribution de la Ville et son implication lors de l'événement, soit notre collaboration à l'événement à trois niveaux:

- Prise de parole de Mme Caroline Bourgeois en ouverture de l'événement;
- Contribution financière de 10 000 $ pour l'organisation de l'événement à titre de partenaire influenceur;
- Présence du personnel professionnel du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans la programmation de l'événement afin de partager les projets actuellement en développement sur l'île de Montréal.

JUSTIFICATION

Après avoir analysé la demande, le SGPMRS recommande d'accorder une contribution financière de 10 000 $ au CRE-Montréal puisque la thématique de ce Sommet est fortement en lien avec les projets portés par la Ville dont notamment le déploiement d'un Réseau des corridors verts. Cet événement représente une occasion intéressante pour la Ville afin de partager et d'échanger avec des partenaires d'horizons variés qui œuvrent à différents niveaux au déploiement d'une trame verte et active à l'échelle de l'île de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 10 000 $ accordée au CRE-Montréal sera imputée à même le budget de fonctionnement du SGPMRS. Cette dépense est entièrement assumée par le budget corporatif.
Les détails financiers sont précisés dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La participation et la contribution de la Ville de Montréal est importante pour assurer le succès de cet événement. L'absence de participation à cet événement serait un message peu en lien avec ses engagements en faveur de la biodiversité et de la mobilité active.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier n'a aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La communication et les outils de promotion de l'événement sont assumés par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La tenue de l'événement est le 20 avril 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudine DESCHÊNES
Cheffe d'équipe

Tél : 514 409-4838
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-27

Jérémie WATTERS
Chef de division - developpement strategique et programmation (parcs)

Tél : 514 618-4725
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice
Tél : 514 872-1456
Approuvé le : 2023-03-31

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1238170001
Unité administrative responsable : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Projet : Soutien financier afin de soutenir l'organisation du Sommet de la trame verte et bleue active montréalaise le 20 avril 2023

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		

2. À quelles priorités du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

La participation à l'activité contribue à :

16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

À titre indicatif, le sujet de l'activité contribue à d'autres priorités:

2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins
20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

16 Cet événement représente une occasion intéressante pour la Ville de partager, d'échanger et de créer des maillages avec des partenaires d'horizons variés qui œuvrent à différents niveaux au déploiement d'une trame verte et active à l'échelle de Montréal.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 155, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B5, agissant et représentée par Me Emmanuel Tani-Moore, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 50 rue Sainte-Catherine Ouest, suite 380, Montréal, Québec, H2X 3V4, agissant et représentée par Emmanuel Rondia, Directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 88481 1647 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1020341765 TQ0001
NEQ : 1146012316

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit à promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable sur l'île de Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après, la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;
ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations ou locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après, le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas

échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après, la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; la Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable; cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après, la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et

transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, toutes demandes, tous recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention; l'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, toute demande, tout recours ou toute poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dix mille dollars (10 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de huit mille dollars (8 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant de deux mille dollars (2000 $), au plus tard le 31 mai 2023.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente Convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mai 2023.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente Convention (ci-après les, « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à

utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 50, rue Sainte-Catherine Ouest, suite 380, Montréal, Québec, H2X 3V4, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 155, rue Notre-Dame Est, annexe, 1er étage, B. 1.201, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2023

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Emmanuel Tani-Moore, greffier

Le 24e jour de mars 2023

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL

Par : _____
M. Emmanuel Rondia, Directeur général

Cette Convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2023__ (Résolution CE …….).

ANNEXE 1

PROJET

Sommet sur la Trame verte et bleue montréalaise

20 avril 2023 | Biosphère de Montréal

Offre de partenariat

Cre Montréal

À PROPOS DE L'ORGANISATEUR DE L'ÉVÉNEMENT

Depuis sa création en 1996, le Conseil régional de l’environnement de Montréal (CRE-Montréal), instance régionale en environnement, œuvre dans le domaine de la protection de l’environnement et de la promotion du développement durable sur l’île de Montréal, et plus largement au niveau de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Le CRE-Montréal agit pour faire progresser les dossiers environnementaux, sur de grandes thématiques, telles que les espaces verts et milieux naturels, les matières résiduelles, le transport ou encore l’eau et l’air, ainsi que sur des dossiers transversaux comme le développement durable, l’aménagement du territoire, les changements climatiques.

Crédits : Elias Touil

Sommet sur la Trame verte et bleue montréalaise

Le Sommet montréalais sur le développement de la Trame verte et bleue (TVB), est la première activité concertée en lien avec les infrastructures vertes de l'île de Montréal, en particulier sur la question des corridors verts et actifs, composantes essentielles de la trame. Il s'agit d'une occasion privilégiée de faire le point sur les différents projets de corridors en cours, les bénéfices pour l'environnement et la santé publique, les leviers d'action et les enjeux sociaux associés.

Le Sommet permettra de mobiliser une large palette d'acteurs issus des milieux universitaire, communautaire, municipal, institutionnel et privé afin de faire avancer le dossier et poser les bases d'un réseau d'acteurs diversifiés engagés dans la consolidation de la Trame verte et bleue à l'échelle de l'île de Montréal.

Objectifs

1. Présenter l’état des lieux des projets de corridors verts et actifs sur l’île de Montréal et offrir un espace de partage des expériences.

2. Mettre à niveau les connaissances scientifiques sur les services écosystémiques des corridors verts, leur contribution aux Objectifs en Développement Durable (ODD) et leur impact sur la santé de la population.

3. Poser les bases d'une concertation régionale sur la Trame verte et bleue (TVB) active.

4. Discuter sur les perspectives d’avenir pour le développement de la Trame verte et bleue montréalaise.

5. Identifier les leviers individuels et collectifs pour favoriser le développement de la Trame verte et bleue, et ce à différentes échelles.

6. Partager les expériences du CRE-Montréal et des différents partenaires dans le cadre de sa campagne ILEAU.

Publics cibles

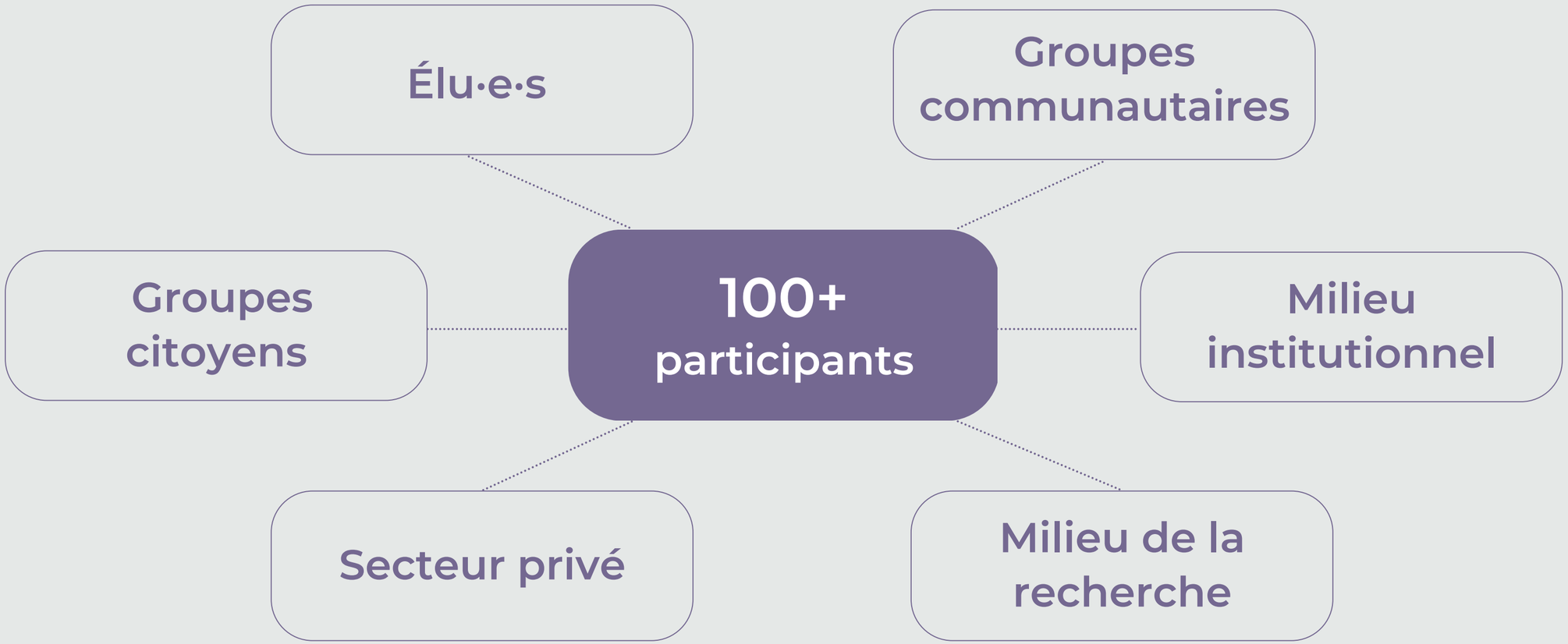

Pourquoi devenir partenaire?

→ **Positionner votre organisation comme un leader reconnu** de la protection des milieux naturels, de l'amélioration de la qualité des milieux de vie, de lutte contre les changements climatiques et de la protection de la biodiversité.

→ **Soutenir la consolidation d'un réseau de partenaires** pour le déploiement de la Trame verte et bleue active sur l'île de Montréal.

→ **Bénéficier d'une grande visibilité** avant, pendant et après un sommet qui rassemblera une centaine de participants issus des milieux très diversifiés.

GRILLE DE VISIBILITÉ

	Collaborateur 2 500 $	Allié 5 000 $	Influenceur 10 000 $
LORS DE L'ÉVÉNEMENT			
Prise de parole lors du Sommet			
Logo sur la présentation projetée sur le grand écran			
Commanditaire exclusif d’une session du Sommet			
Diffusion d’une vidéo promotionnelle (avant une session)			
Affichage de matériel promotionnel (bannière, dépliants, affiche)			
Présence du logo dans le programme numérique			
Billets d’entrée offerts pour le Sommet		*2 billets*	*4 billets*
Mention du nom dans le programme numérique			
Mention de l’organisme durant l'animation du Sommet			
PROMOTION & COMMUNICATIONS			
Mention dans le(s) communiqué(s) de presse			
Mention sur les réseaux sociaux du CRE (Facebook, Twitter et LinkedIn)			
Logo sur la page dédiée au Sommet sur le site web du CRE-Montréal			
Mention dans le courriel de remerciement aux participants			

Pour plus de renseignements

Chloé Nignol
Responsable des communications et des événements
Conseil régional de l'environnement de Montréal

cnignol@cremtl.org
514 842-2890 #3422

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1238170001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de soutenir l'organisation du Sommet de la trame verte et bleue active montréalaise le 20 avril 2023 à titre de partenaire influenceur / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1238170001 Certification de fonds_BF.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN
Préposée au budget
Tél : 514-868-3805

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-29

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.040

2023/04/12 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.041

2023/04/12 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.042

2023/04/12 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.043

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1238454001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 13 797 $ à la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal (CargoM) pour son projet Étude sur les enjeux liés aux règlements municipaux, à l'urbanisme et au développement durable et économique du secteur de la logistique en 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 13 797 $ à la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal (CargoM) pour son projet Étude sur les enjeux liés aux règlements municipaux, à l'urbanisme et au développement durable et économique du secteur de la logistique;

2- d'approuver un projet de convention à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Philippe KRIVICKY **Le** 2023-03-13 15:10

Signataire : Philippe KRIVICKY

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de la métropole

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1238454001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 13 797 $ à la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal (CargoM) pour son projet Étude sur les enjeux liés aux règlements municipaux, à l'urbanisme et au développement durable et économique du secteur de la logistique en 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Grappe métropolitaine de la logistique et du transport, communément nommée CargoM, a comme mission de rassembler tous les acteurs de la logistique et du transport de marchandises du Grand Montréal, dont les activités favorisent la plaque tournante de Montréal, autour d'objectifs communs et d'actions concertées, en vue d'en accroître la cohésion, la compétitivité, la croissance et le rayonnement. Son principal objectif est de contribuer au positionnement de Montréal comme plaque tournante du transport de marchandises et plateforme multimodale reconnue pour sa performance opérationnelle et environnementale, pour sa contribution à la compétitivité de ses partenaires d'affaires et au développement économique de la région métropolitaine et du Québec.
L'industrie du transport et de la logistique constate depuis plusieurs années des défis croissants pour favoriser l'acceptabilité sociale de ses projets de développement et un resserrement conséquent du cadre réglementaire, notamment sur le territoire de l'agglomération de Montréal. CargoM souhaite réaliser un projet de recherche afin d'identifier des solutions constructives à cet enjeu et favoriser l'essor de l'industrie dans une perspective de transition écologique et économique. Le projet de recherche sera réalisé par KHEOPS, un consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure affilié à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Le projet de recherche proposé par CargoM consiste en une démarche exploratoire basée sur l'identification de bonnes pratiques pouvant déboucher sur des retours d'expérience et des recommandations pour favoriser une compréhension partagée des enjeux par l'ensemble des parties prenantes, faciliter l'insertion des projets de l'industrie logistique dans le contexte

urbain et limiter les conflits d'usages potentiels.
Plus particulièrement, il s'agit de singulariser des modes de régulation plus participatifs comme c'est par exemple le cas en Suède ou aux Pays-Bas. Pour ce faire, les étapes suivantes seront menées soit :

- une revue de littérature qui recense les enjeux et les meilleures pratiques;
- 5 entretiens avec des acteurs de la logistique montréalaise;
- 2 entretiens avec des gestionnaires d'arrondissements de la Ville de Montréal;
- 4 études de cas pratiques à l'internationale qui devront être validées par CargoM et la Ville; et
- un rapport final qui comprend une description et une analyse des 4 cas, une synthèse des meilleures pratiques et les leçons apprises.

Le projet de recherche sera complété d'ici mai 2023.

La contribution financière sera utilisée comme suit :

Élément	**Montant**
Honoraires de recherche	13 797 $
TOTAL	**13 797 $**

JUSTIFICATION

La présence de plusieurs infrastructures de transport et de logistique de grande envergure sur le territoire de l'agglomération permet à Montréal de se positionner comme plaque tournante du transport de marchandises d'importance continentale. Le bon fonctionnement de ces infrastructures dépend notamment d'un réseau de logisticiens et de fournisseurs qui préparent les exportations et traitent les importations afin d'assurer un approvisionnement efficace de la population et l'ensemble des chaînes de valeurs montréalaises.
Logiquement, ces entreprises se localisent à proximité des infrastructures de transport structurantes, ce qui peut entraîner des enjeux de voisinage. Les règlements d'urbanisme des arrondissements ont souvent pour objectif de gérer ces nuisances, imposant de ce fait des restrictions sur l'implantation et l'élargissement d'activités logistiques. Dans les dernières années, CargoM a été interpellé par certains de ses membres en raison d'enjeux et de contraintes associées au développement de projets. La difficulté à réaliser des projets à Montréal entraîne des conséquences pour l'industrie, notamment :

- Une pression vers la délocalisation des activités vers les couronnes, ce qui a pour effet d'augmenter le débit de camions et le nombre de kilomètres parcourus sur les axes routiers du Grand Montréal; et
- Une difficulté à aligner les intérêts des administrations municipales et de l'industrie pour le développement et la transformation des activités logistiques dans une perspective de transition écologique.

La Ville souhaite favoriser la transition écologique des secteurs phares de son écosystème économique. Plusieurs documents stratégiques soulignent le caractère structurant du transport et de la logistique pour Montréal, mais également la contribution potentielle de cette industrie à l'atteinte des nos objectifs : Plan Climat, Projet de Ville, Stratégie de développement économique, Plans de relance économique, etc. L'identification de solutions aux nœuds rencontrés par l'industrie pour la réalisation de projets novateurs à Montréal permettra également de renforcer le positionnement stratégique de Montréal dans les chaînes logistiques mondiales et contribuera à la mise en œuvre d'une vision de développement du secteur axée sur la transition vers la logistique urbaine durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier décisionnel, il y a lieu d'autoriser une dépense maximale non récurrente de 13 797 $. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique (Entente 150 M$ MEIE 2022-2025 / Réflexe).
Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'élément du développement économique qu'est l'aide spécifique destinée à une entreprise (article 19 paragraphe 11), qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Le tableau suivant illustre les versements prévus pour le soutien financier recommandé :

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2023	Versement		% Soutien Ville /Montant global du projet
			1er versement à la signature de la convention	2e versement à la remise de la reddition de compte finale	
Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal	Étude sur les enjeux liés aux règlements municipaux, à l'urbanisme et au développement durable et économique du secteur de la logistique en 2023	13 797 $	10 000 $	3 797 $	48 %

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel contribuera aux quatre priorités suivantes du Plan stratégique Montréal 2030 :
14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;
16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international; et
20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Le tout se trouve détaillé dans le fichier intégré en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet identifiera des pistes de solution permettant d'améliorer l'acceptabilité sociale et l'intégration urbaine de projets de logistique qui contribuent au développement économique et à la transition écologique de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19 n'est prévu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience

citoyenne et des communications. De plus, un protocole de visibilité est en vigueur, Annexe 2 du projet de convention et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation du projet entre février 2023 et décembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

`À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick KILFOIL
Commissaire au développement économique

Tél : 5142620291
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-22

Daniel MATHIEU
commissaire - developpement economique

Tél : 514-868-7680
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél :
Approuvé le : 2023-03-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Eric LABELLE
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél :
Approuvé le : 2023-03-10

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Version : juillet 2021

Le présent document constitue la grille d'analyse Montréal 2030 devant être remplie par les responsables des dossiers décisionnels pour compléter la rubrique « Montréal 2030 ».

Pour vous aider dans cet exercice, vous pouvez en tout temps vous référer au document « Guide d'accompagnement - Grille d'analyse Montréal 2030 » mis à votre disposition dans la section « Élaboration des dossiers décisionnels (GDD) » de l'intranet. Ce guide d'accompagnement vous fournit de plus amples informations sur le contexte de cet exercice, l'offre d'accompagnement, comment compléter la rubrique « Montréal 2030 » et la présente grille d'analyse ainsi qu'un glossaire.

Veuillez, s'il vous plaît, ne pas inclure la première page de ce document dans la pièce jointe **en format PDF**.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*
Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*
Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 14. Appuyer l'**innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations** pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité 16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 14. Favoriser la transformation des activités de l'industrie du transport et de la logistique dans une perspective de transition écologique et de transition vers la logistique urbaine durable. 16. Encourager l'innovation en matière de réglementation municipale pour favoriser l'accueil d'entreprises de transport et de logistique qui contribuent aux objectifs de transition écologique de la Ville.			

20. Faciliter l’attraction d’investissements et la rétention d’entreprises et d’emplois en transport et logistique.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	X		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale;			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT DE MONTRÉAL**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est le 2100, avenue Pierre-Dupuy, aile 2, bureau 2100, Montréal, Québec, H3C 3R5, agissant et représentée par M. Mathieu Charbonneau, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 80100 9606
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1219325556

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme grappe métropolitaine ayant comme mission de rassembler tous les acteurs de la logistique et du transport de marchandises du Grand Montréal, dont les activités favorisent la plaque tournante de Montréal, autour d'objectifs communs et d'actions concertées, en vue d'en accroître la cohésion, la compétitivité, la croissance et le rayonnement;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après, la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations ou locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient

exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après, le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après, la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; la Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable; cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après, la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les soixante (60) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, toutes demandes, tous recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention; l'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, toute demande, tout recours ou toute poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de treize mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars (13 797$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de dix mille dollars (10 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant de trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars (3 797 $) dans les trente (30) jours suivant la remise de la reddition de compte finale du Projet à la satisfaction du Responsable, telle que décrite à l'Annexe 1.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente Convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente Convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, au plus tard le 31 décembre 2023.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente Convention (ci-après les, « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2100, avenue Pierre-Dupuy, aile 2, bureau 2100, Montréal, Québec, H3C 3R5, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700 rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, QC, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le .....e jour de ..... 20__

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT DE MONTRÉAL

Par : _____
Mathieu Charbonneau, directeur général

Cette Convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution …….).

ANNEXE 1

PROJET

ÉTUDE PORTANT SUR LES ENJEUX LIÉS AUX RÉGLEMENTS MUNICIPAUX, À L'URBANISME ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DE LA LOGISTIQUE

Contexte

CARGOM souhaite faire réaliser un projet de recherche sur les enjeux et contraintes que peut causer la réglementation municipale, dont les règlements d'urbanisme, sur les activités liées à la logistique. Le projet de recherche sera réalisé par KHEOPS, un consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure affilié à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Plus particulièrement, la législation actuelle limite une utilisation maximale de l'environnement bâti par les entreprises de logistique. Elle contraint le développement durable et économique du secteur de la logistique en freinant la construction en hauteur de bâtiment et nuit à l'optimisation des pratiques logistiques. De plus, ces dispositions ne semblent pas en adéquation avec la vocation de l'industrie des transports et de la logistique et la vision mise de l'avant par le gouvernement provincial dans son programme Avantage Saint-Laurent qui vise à consolider et soutenir l'industrie de la logistique.

Ces difficultés entre la réglementation des villes et le développement du secteur des transports et de la logistique semblent reposer sur une conception erronée des besoins et des exigences des activités logistiques concurrentes aux politiques vertes. Montréal et les villes environnantes dépendent des activités du port de Montréal et par conséquent de chaînes d'approvisionnement qui doivent être organisées au niveau des villes. Par conséquent CARGOM, en collaboration avec des gestionnaires de la Ville de Montréal concernés par ces enjeux, recherchent des pratiques internationales de villes qui ont réussi à gérer la tension entre les objectifs écologiques et environnementaux, la réglementation municipale et les activités logistiques.

Projet

Le projet consiste en une démarche exploratoire basée sur l'identification de bonnes pratiques pouvant déboucher sur des retours d'expérience et des recommandations pour éviter le caractère conflictuel de la relation entre le législateur public et les acteurs logistiques.

Plus particulièrement, il s'agit de singulariser des modes de régulation plus participatifs comme c'est par exemple la tradition en Suède ou aux Pays-Bas. Pour ce faire, les étapes suivantes seront menées soit :

- une revue de littérature qui recense les enjeux et les meilleures pratiques;
- 5 entretiens avec des acteurs de la logistique montréalaise;
- 2 entretiens avec des gestionnaires d'arrondissements de la Ville de Montréal;
- 4 études de cas pratiques à l'internationale qui devront être validée par CARGOM et la Ville; et
- un rapport final qui comprend une description et une analyse des 4 cas, une synthèse des meilleures pratiques et les leçons apprises.

Activités et échéancier

Le tableau qui suit résume les différentes étapes qui permettront de livrer la recherche ainsi qu'une proposition d'échéancier à valider avec CARGOM et la Ville.

Activités	Échéancier	Responsable
Revue de littérature	Novembre-Décembre 2022	Professionnelle de recherche
Présentation des éléments clés de la revue de littérature	Janvier 2023	Professionnelle de recherche et Chercheure
Entretiens avec acteurs de la logistique à Montréal Entretiens avec des représentants d'arrondissements proposés par le Ville	Janvier-Mars 2023	Chercheure
Études de cas à l'international	Mars-Avril 2023	Professionnelle de recherche
Analyse des données	Avril 2023	Professionnelle de recherche
Rapport verbal intérimaire des études de cas	Mai 2023	Professionnelle de recherche et Chercheure
Rapport final	Mai 2023	Professionnelle de recherche et Chercheure

Budget prévisionnel

Dépenses

Activités	Professionnelle de recherche	Chercheure	Total
Ressources			
	(heures)	*(heures)*	*(heures)*
Revue de littérature	100,00	2,00	102,00
Présentation de la RL	5,00	1,00	6,00
Entretiens acteurs logistique	-	7,00	7,00
Entretiens arrondissements	-	5,00	5,00
Études de cas à l'international	29,00	-	29,00
Analyse de données entretiens et cas	100,00	35,00	135,00
Préparation du rapport intérimaire	5,00	2,00	7,00
Rédaction du rapport final et présentation	20,00	12,00	32,00
Total heures	**259,00**	**64,00**	**318,00**
Taux horaire	**40,00 $**	**160,00 $**	
Total $	**10 360,00 $**	**10 240,00 $**	**20 600,00 $**
Frais universitaires			
ENAP Frais à la recherche (15% du total avant taxes)			4 414,29 $
Total avant taxes			**25 014,29 $**
TPS			1 250,71 $
TVQ			2 495,18 $
Total			**28 760,18 $**

Revenus

Sources	Montant	Pourcentage
Ville de Montréal	13 789,00 $	47,9 %
CargoM	14 971,18 $	52,1 %
Total	**28 760,18 $**	**100,0 %**

Équipe de recherche

Prof. Nathalie Drouin, UQAM

Nathalie Drouin est titulaire d'un doctorat de l'Université de Cambridge en Angleterre, un post-doctorat de l'École Polytechnique de Montréal, un MBA des HEC Montréal et un baccalauréat en droit de l'université de Sherbrooke. Elle est présentement directrice exécutive de KHEOPS, un consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure. Elle a été vice-doyenne à la recherche à l'ESG UQAM et directrice des programmes de 2e cycle en gestion de projet, programme dans lequel elle enseigne la conception de projet. Ses recherches portent sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure, l'intégration des bénéfices non financiers, les impacts sociaux des grands projets d'infrastructure, la gestion organisationnelle de projet, le leadership. Elle siège sur le conseil d'administration de CARGO M, la grappe métropolitaine sur la logistique et le transport de Montréal, sur le comité d'audit de Parc Canada. Elle est également membre du Global PM World Academic Advisor team et du Program Advisory Council, PM Programme de Northeastern University à Toronto. Elle a notamment été Distinguished Visiting Scholar à l'University of Technology, Sydney (Australie) pour partager les meilleures pratiques en matière de structure et de gouvernance de la recherche universitaire. Madame Drouin a pratiqué le droit au sein de cabinets de droit internationaux et a agi comme consultante auprès d'entreprises et d'organismes gouvernementaux dans les domaines de la stratégie et la gestion de projet. Récemment, madame Drouin a reçu quatre prestigieux prix en recherche soit le : IPMA Global Research Award (2019) pour ces travaux sur le leadership équilibré dans les projets; le Walt Lipke Award (Australie) pour ces travaux sur la gouvernance et le contrôle des grands projets. Le 2021 PMI Cleland Award pour le livre intitulé: Müller, R., Drouin, N., & Sankaran, S. (2019). Organizational Project Management: Theory and Implementation. Edward Elgar Publishing, Cheltenham, UK and Northampton, MA, USA et le 2022 PMI Research Achievement Award. Ces prix ont été obtenus en collaboration avec ses collègues Ralf Müller, BI Norwegian Business School et Shankar Sankaran, University of Technology, Sydney, Australie.

Caroline Fabianski

Dr Caroline Fabianski a 15 ans d'expérience dans le domaine de l'urbanisme et des politiques de transport. Elle a débuté sa carrière à Istanbul, en Turquie, où elle a exercé des fonctions de conseil indépendant pour l'Agence française de développement (AFD) avant de se spécialiser dans la passation des marchés de projets d'infrastructure à grande échelle et dans les partenariats public-privé (PPP). Elle a travaillé pendant 4 ans à l'Association internationale des transports publics (UITP) où elle a traité des sujets liés à la gouvernance et aux politiques et a géré un réseau mondial d'autorités de transport public (PTA) qui traverse l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Elle est devenue une experte des questions institutionnelles et s'intéresse particulièrement à la manière dont les acteurs publics et privés collaborent pour créer des résultats sociaux et environnementaux positifs. Depuis 2020, elle est consultante indépendante, chercheuse associée au

KHEOPS, Montréal et vient de rejoindre LUXMobility à temps partiel où elle contribue au programme de recherche Horizon 2020 de la Commission européenne. Elle s'occupe du déploiement de véhicules autonomes et de drones à des fins médicales. Parallèlement, elle promeut activement la conception organisationnelle et la pensée systémique dans l'élaboration des politiques via différentes plateformes sur une base volontaire.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

1. **Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal**
    - Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
    - Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
    - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
    - Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

      Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal
    - Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins 10 jours

ouvrables avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2. **Relations publiques et médias**

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:

    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

      Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

3. **Normes graphiques et linguistiques**

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

4. **Publicité et promotion**

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1238454001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 13 797 $ à la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal (CargoM) pour son projet Étude sur les enjeux liés aux règlements municipaux, à l'urbanisme et au développement durable et économique du secteur de la logistique en 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDÉ - 1238454001 - CargoM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-08

Habib NOUARI
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , D.C.S.F - Pôle Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.044

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1229622002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 800 000 $ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique en 2024 /Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports en 2023 / Autoriser un ajustement non-récurrent à la base budgétaire du service, à hauteur de 400 000 $ pour l'exercice 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier de 800 000 $ à Patinage Canada dans le cadre du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique ISU à Montréal du 18 au 24 mars 2024;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;

3. d'autoriser un virement budgétaire de 400 000$ en 2023 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2023 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et du sport (SGPMRS);

4. d'autoriser un ajustement non-récurrent de 400 000 $ de la base budgétaire pour 2024 du SGPMRS;

5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération et le soutien en biens et services de la Ville sera à convenir

dans le cadre d'une entente entre le promoteur et l'arrondissement Verdun.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-03-31 08:20

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général par intérim
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1229622002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 800 000 $ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique en 2024 /Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports en 2023 / Autoriser un ajustement non-récurrent à la base budgétaire du service, à hauteur de 400 000 $ pour l'exercice 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Les Championnats du monde de patinage artistique ISU (Championnats) sont plusieurs journées d'événements appartenant à l'Union internationale de patinage (ISU). Patinage Canada (PC) devait recevoir l'événement à Montréal en mars 2020. L'organisme avait alors déposé une demande de soutien de 1 M$ à la Ville de Montréal et la Direction des sports avait recommandé un financement de 800 000$. Toutefois, l'événement a dû être annulé à la dernière minute en raison de la situation sanitaire. Un montant de 400 000$ de la Ville a été versé au promoteur pour les dépenses admissibles encourues. À la suite de cette annulation, Patinage Canada a obtenu les droits pour tenir l'événement en 2024.
Le 13 avril 2022, Patinage Canada a fait parvenir à la Direction des sports une demande de financement pour l'accueil des Championnats du monde de patinage artistique ISU qui auront lieu du 18 au 24 mars 2024 à Montréal. Cette compétition de grande envergure est le plus grand rassemblement international de patinage artistique après les Jeux olympiques.

Cet événement permettrait d'atteindre les cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs, dans la catégorie Événement international unisport fédéré de grande envergure, pour l'année 2024.

Le promoteur a l'entière responsabilité de trouver le financement requis pour garantir la réussite financière de l'événement. Il a donc la responsabilité de confirmer les appuis auprès des instances publiques et parapubliques concernées et du secteur privé permettant d'assurer le montage financier présenté dans son plan d'affaires.

Le soutien demandé à la Ville pour ces Championnats 2024 est de 1 million de dollars.

Après analyse du plan d'affaires et raffinement des besoins du comité organisateur, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) recommande l'octroi d'un soutien financier à Patinage Canada d'un montant total de 800 000 $ pour la période 2023-2024 ainsi que l'approbation du projet de convention entre la Ville de Montréal et Patinage Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0858 - 20 juin 2019
Accorder un soutien financier de 800 000 $ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique à Montréal en 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du service, à hauteur de 400 000 $ pour l'exercice 2020

CG16 0634 - 24 novembre 2016
Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

DESCRIPTION

Les Championnats auront lieu au Centre Bell, ainsi qu'à l'Auditorium de Verdun du 18 au 24 mars 2024.
Cet événement attire plus de 200 athlètes seniors de calibre mondial qui participent à l'événement qui se déroule sur 7 jours. Ce sont des athlètes et médias de plus de 50 pays qui se séjourneront à Montréal dans le cadre des Championnats du monde, ce qui représente près de 2200 accréditations. L'événement sera diffusé dans plus de 25 pays.

Horaire de l'événement:

- Pratiques officielles: 18-19 mars
- Jours de compétition: 20-23 mars
- Gala de présentation: 24 mars

Le présent dossier recommande d'octroyer un montant total de 800 000 $ à PC pour la période 2023-2024.

JUSTIFICATION

La recommandation est supportée par un alignement avec les cinq principes d'investissement de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs et un montage financier conforme aux exigences de la Ville de Montréal.

Potentiel de succès
PC assume tous les risques financiers, prend à sa charge toutes les dépenses et encaisse tous les revenus de commandites, subventions, billetteries, ventes de nourriture et de produits dérivés, etc. L'équipe expérimentée en place a fait face à l'annulation de l'événement en 2020, quelques jours avant le lancement officiel. Cette expérience en banque est indéniable. En effet, le Comité organisateur est constitué principalement du personnel de PC, de Patinage Québec et d'experts événementiels aguerris.

Retombées économiques
Selon le promoteur, les impacts économiques seraient de 36 millions de dollars. Plus de 5 000 nuitées seraient générées. Ces estimations sont de l'ordre des retombées des Championnats du monde de gymnastique artistique de 2017 (34 millions de dollars). PC s'attend à accueillir 232 participants d'une cinquantaine de pays. Le Canada a déjà reçu les Championnats du monde de patinage artistique en 2013. L'événement s'était tenu à London (Ontario) et avait été retransmis en direct et en différé (540 heures) dans plus de 45 pays pour une audience totale de 165 millions de téléspectateurs; 200 représentants des médias (journalistes et photographes) avaient été accrédités. Les communautés québécoise et canadienne du patinage artistique ont déjà de bonnes ententes de télédiffusion avec plusieurs réseaux (CTV, TSN et RDS) pour leur couverture annuelle.

Rayonnement et envergure
Le rayonnement de l'événement reste son plus grand atout. Le patinage artistique est un sport pour lequel Montréal peut compter sur de grands ambassadeurs : Joannie Rochette, Tessa Virtue, Scott Moir, Marie-France Dubreuil, Patrice Lauzon sont parmi les personnalités du patinage artistique qui se sont tous entraînées à Montréal et qui depuis, sont devenues des vedettes internationales. De plus, le volet artistique de cette discipline suscite l'intérêt d'une base d'amateurs non traditionnelle au sport. Pour maximiser un intérêt grand public, le comité organisateur prévoit également retenir les services de personnalités du domaine artistique.

Retombées sociales et sportives
La confirmation d'un événement international unisport fédéré de grande envergure à Montréal contribuerait significativement à l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs. De plus, PC souhaiterait offrir un legs sportif d'une valeur de plus de 5,8 M$ au patinage artistique au Canada. De son côté, Patinage Québec prévoit un legs d'une valeur de 850 000$ (voir legs détaillés en annexe de la convention). Ce sont 90 athlètes juniors et élites qui seront directement touchés annuellement par les différents programmes. Les autres initiatives sont orientées vers le soutien aux clubs, aux entraîneurs et aux officiels, le soutien à la tenue d'événements majeurs au Canada, l'élargissement du Programme d'équité, de diversité et d'inclusion et la télédiffusion des compétitions en sol canadien.

Infrastructures
L'événement se tiendra au Centre Bell. L'entente avec Evenko pour la location du Centre Bell est confirmée. Le site d'entraînement sera situé à l'Auditorium de Verdun nouvellement rénové, avec qui une entente est aussi confirmée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 800 000 $ sera financé par le budget des contingences de la Ville pour 400 000 $ ainsi qu'un ajustement non récurrent de la base budgétaire 2024 pour 400 000 $. Le soutien en biens et services de la Ville sera à convenir dans le cadre d'une entente entre le promoteur et l'arrondissement Verdun.
La répartition des montants est la suivante :

- 400 000$ en 2023
- 200 000$ en début 2024
- 200 000$ après la reddition de compte de l'événement en 2024

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne un événement sportif d'envergure internationale, une compétence d'agglomération en vertu de la Loi 22 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal*).

La Ville de Montréal privilégie les événements dont les montages financiers prévisionnels comprennent des contributions (argent, biens et services) des instances publiques et parapubliques significatives. Les versements du soutien de la Ville devront être conditionnels à l'engagement financier satisfaisant des autres bailleurs de fonds.

Revenus préliminaires	Montant prévisionnel	Confirmation	% du budget de l'événement	% du soutien des bailleurs de fonds sur le budget total de l'événement	Montant recommandé en 2024
Gouvernement provincial (MEQ)	1 000 000 $	Non	5,80%	17,70%	1 000 000 $
Tourisme Québec	500 000 $	Non	2,80%	8,90%	500 000 $
Gouvernement provincial (FIRM)	500 000$	Non	2,80%	8,90%	500 000$
Gouvernement fédéral (Sport Canada)	2 800 000$	Oui	16,10%	49,40%	2 800 000 $
Ville de Montréal	900 000$	Non	5,20%	15,90%	800 000$
Tourisme Montréal	0$	Non	0%	0%	300 000$
Sous-total Bailleurs de fonds publics	**5 700 000$**		**32,80%**	**100%**	**5 900 000$**
Contribution de l'ISU	**2 281 650$**				
Revenus autonomes	**9 326 672,50$**				
Total des revenus	**17 333 322,50$**				

MONTRÉAL 2030

Source de fierté collective, les événements sportifs favorisent le développement de la pratique sportive, de l'essor d'une élite sportive et du maintien de l'expertise spécialisée en sport. Le SGPMRS encourage fortement les promoteurs à organiser des événements écoresponsables, inclusifs et dont les legs et retombées sont concrets; ces derniers éléments figurent dans le plan d'affaires de Patinage Canada. Des critères d'évaluation spécifiques à ces égards sont aussi considérés lors de l'analyse de la demande de soutien. Suivant le plan stratégique de la Ville de Montréal, Montréal 2030, le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes :

- Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive
- Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les génération futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles
- Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du SGPMRS, soit d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier est accepté :

- La Ville confirme son engagement à accueillir les Championnats sur son territoire;
- L'événement engendrera des retombées significatives pour la communauté sportive montréalaise;
- L'événement procurera un rayonnement et une visibilité pour Montréal à l'échelle nationale et internationale.

Si le présent dossier est retardé ou refusé :

- Le projet d'accueil des Championnats à Montréal dans sa forme actuelle pourrait être compromis;
- Les relations entre la Ville de Montréal et PC pourraient être compromises;
- Risque de nuire à la réputation de Montréal comme Ville d'événements sportifs majeurs et de compromettre l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La convention est maintenue telle quelle, avec le maintien des autorisations émises par la Direction de la santé publique régionale et la Direction générale de la santé publique de tenir des activités.
Advenant que la Direction de la santé régionale ou Direction générale de la santé publique ne permettent pas la tenue des événements d'envergure, les Championnats n'auront pas lieu. Dans cette éventualité, la Ville et l'organisme pourraient, au besoin, convenir d'ajustements ou de modifications, et ce, conformément à la convention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif (Annexe 4 de l'entente).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2023 Présentation au CG
Mai 2023 Premier versement de 400 000$
Janvier 2024 Deuxième versement de 200 000$
18 au 24 mars 2024 Championnats du monde de patinage artistique ISU
Septembre 2024 Reddition de compte et troisième versement de 200 000$

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick LEVEILLE, Verdun

Lecture :

Patrick LEVEILLE, 2 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume FILIATRAULT
Conseiller en planification

Tél : 5148687471
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-14

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : (514) 557-7235
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2023-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2023-03-30

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1229622002
Unité administrative responsable : Service des grands Parc, du Mont-Royal et des sports, Direction des sports, Division des sports de l'activité physique
Projet : Accorder un soutien financier totalisant 800 000 $ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique en 2024/Approuver un projet de convention à cet effet

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive

Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

Priorité #20 | Accroître l'attrait, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité #4 et #5 : Le promoteur va déployer plusieurs initiatives afin de réduire son empreinte écologique et inclure des sphères sous représentées de la société. Un plan d'écoresponsabilité étoffé a été préparé par le promoteur en vue de l'événement.

Priorité #20 : L'événement offre un rayonnement international exceptionnel. L'événement sera diffusé dans plus de 25 pays à travers le monde.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

1200 St. Laurent Blvd. (Suite 261) Ottawa, ON K1K 3B8
SkateCanada.ca - PatinageCanada.ca

April 13, 2022

François-Olivier Lanctôt
Conseiller en planification
Ville de Montréal
801, rue Brennan
Pavillion Prince, 4e étage
Montréal (Québec), Canada H3C 0G4

Cher Monsieur Lanctôt,

Championnats du monde de Patinage Artistique de l'Union Internationale de Patinage 2024

Comme vous savez, c'est avec grand plaisir que vous vous informons que Patinage Canada, après avoir auparavant choisi Montréal parmi les villes canadiennes comme ville candidate, a obtenu les droits d'organisation des Championnats du Monde de Patinage Artistique de l'Union Internationale de Patinage (l'« UIP ») qui auront lieu au Centre Bell et à l'Auditorium de Verdun du 18 au 24 mars 2024. Nous vous remercions d'ailleurs pour la lettre de la Ville Montréal en appui à la candidature de Patinage Canada auprès de l'UIP.

Les Championnats du monde de patinage artistique de l'UIP est un événement de grande envergure internationale où plus de 180 participants accompagnés de leurs équipes, familles et amis provenant de plus de 30 pays y participeront en 2024.

Il s'agit d'un événement qui attire et accrédite plus de 250 représentants des médias nationaux et internationaux dans plus de 45 pays provenant des marchés canadiens, américains, européens et asiatiques.

Il est donc clair que cet événement mondial engendrera des impacts et legs uniques sur le plan de la promotion d'un mode vie physiquement sain et actif, du développement et de l'excellence en patinage artistique à Montréal, des retombées économiques et de la visibilité de Montréal en tant que destination événementielle internationale de premier plan.

Cet événement connaîtra le succès attendu grâce à la participation financière des partenaires publics et privés. Montréal a été un partenaire clé lors de la mise en candidature de Patinage Canada et nous espérons prolonger ce partenariat afin d'accueillir le monde du patinage artistique en 2024. Le soutien financier de la Ville de Montréal est donc essentiel au succès de cet événement.

Il nous fait donc plaisir de vous soumettre le plan d'affaires détaillé au soutien de notre demande d'aide financière pour l'organisation des Championnats. Des demandes d'aide financière sont également déposées auprès du Gouvernement du Québec, du Gouvernement du Canada et Sports events / Montréal.

Dans le cas de la Ville de Montréal, Patinage Canada et Patinage Québec souhaitent une aide financière et en biens et services de 1,000,000.

Nous vous remercions de considérer notre demande pour ce projet. Une fois que vous aurez pris connaissance de ce projet et de notre demande, nous solliciterons une rencontre pour discuter de ce projet.

Nous serons à votre entière disposition afin de discuter de ce dossier.

Bien à vous,

Debra Armstrong
Chef de direction, Patinage Canada

Any-Claude Dion
Directrice Générale, Patinage Québec

WELCOME TO CANADA

SKATECANADA
PATINAGECANADA

BUSINESS PLAN IN SUPPORT OF HOSTING THE
ISU WORLD FIGURE SKATING CHAMPIONSHIPS® 2024
IN MONTRÉAL, QUEBEC, CANADA

SKATE CANADA IS PLEASED TO CONFIRM ITS INTEREST IN HOSTING THE ISU WORLD FIGURE SKATING CHAMPIONSHIPS® 2024.

THIS BUSINESS PLAN IS INTENDED TO COMPLEMENT THE FORMAL ISU APPLICATION SUBMITTED SEPARATELY.

NAME OF BIDDING ORGANIZATION	SKATE CANADA
CONTACT PERSON	DEBRA ARMSTRONG, CEO SKATE CANADA
NAME OF COMPETITION	ISU WORLD FIGURE SKATING CHAMPIONSHIPS® 2024
PROPOSED LOCATION	MONTRÉAL, QUEBEC

CONTENTS

1 WHO WE ARE

2 SKATE CANADA'S TEAM IS READY

3 WE HAVE THE EXPERIENCE

4 VENUE WHERE HISTORY IS MADE

5 YOU WILL FEEL SAFE, SECURE AND AT HOME

6 IMPECCABLE DELIVERY OF THE CHAMPIONSHIPS

7 WE ARE RESPONSIBLE

8 FINANCIAL AND RISK MANAGEMENT PLANS

9 LASTING LEGACIES

A APPENDICES

OPENING WORD

LEANNA CARON
SKATE CANADA PRESIDENT

Dear President Dijkema, ISU Council Members, and Mr. Fredi Schmid,

On behalf of Skate Canada and its Board of Directors, I am very pleased to present Skate Canada's bid for the ISU World Figure Skating Championships® 2024, to be held in the City of Montréal, Quebec. Montréal holds a special place in the hearts of all Canadians, especially skating fans, and in international skating history. We believe that the partnership of the city of Montréal, province of Quebec, government of Canada and the entire Canadian skating community will undoubtedly lead to a sensational ISU World Figure Skating Championships® 2024.

Canada's skating legacy in Montréal dates back over a century, with much of it surrounding the beloved Winter Club of Montréal. The leading facility for skating in Montréal in its era, the Winter Club was also the first headquarters of the Amateur Skating Association of Canada, the name under which Skate Canada was inaugurated.

In 1932, Montréal was the site of the ISU World Figure Skating Championships® hosted, of course, at the Winter Club of Montréal. It was here that the skating world witnessed legendary skaters Karl Schäfer of Austria, Sonja Henie of Norway, and Andrée Brunet and Pierre Brunet of France claim world titles on their path to becoming some of the most well-known and successful skaters of all time. The 1932 Championships also marked the first time Japan had representatives at the event, paving the way for generations of talented skaters.

In 2017, the ISU awarded the ISU World Figure Skating Championships® 2020 to the city of Montréal. With incredible detail, diligence, and partnership with the ISU, Skate Canada prepared for the pinnacle event of the figure skating season which also included the inaugural ISU Skating Awards with a pre-event Red Carpet event celebrating the many facets of figure skating. Regrettably, the event was canceled due to the COVID-19 pandemic. From the moment of this cancelation to the time of writing this letter, all partners remain committed to hosting the premiere skating event of the season that promises to meet and surpass every expectation.

A vibrant, culturally and ethnically diverse city, Montréal is known as a domestic and international hub for those passionate about skating; athletes, coaches, choreographers and more travel from across the world to learn, compete and grow at the many skating clubs the city has to offer.

Montréal boasts incredible infrastructure including state-of-the-art hotels and competition venues. Canada and Quebec are fortunate to have a large base of dedicated and experienced volunteers who know and have a passion for skating. Finally, we have no doubt that our broad and educated fan base will be there for this momentous occasion. Hosting this event in a world-renowned tourist destination and a major port of entry only further encourages and facilitates travel for all participants and fans alike.

Skate Canada has a long and proud history hosting ISU Events, having previously hosted the ISU World Figure Skating Championships® 10 times and the ISU Grand Prix of Figure Skating Final® three times, among others. Each year, we are honoured to host Skate Canada International as one of the stops on the ISU Grand Prix of Figure Skating Series®, an event Canadians look forward to each year with excitement.

As we saw in London, Ontario, Canada, in 2013, and what we created for Worlds 2020, the community, province and country came together to create an unforgettable experience at the ISU World Figure Skating Championships®. We look forward to the opportunity to not only offer a tremendous event delivery on-ice, but also a rich experience felt throughout the city, reaching new audiences to expose them to the sport, enlarge our fan base and produce future generations of skaters.

We believe it is fitting to bring this wonderful event back to Montréal, Quebec, Canada to continue writing history for our great sport.

Thank you in advance for your consideration and support.

Sincerely,

Leanna Caron
President
Skate Canada

OUR PROMISE

YOU CAN EXPECT BEST-IN-CLASS EVENT DELIVERY, MAGNIFICENT PRESENTATION AND A NATION THAT WILL BE INSPIRED BY THE PERFORMANCES OF WORLD CLASS FIGURE SKATERS.

Skate Canada is very excited to confirm our interest in hosting the world's best figure skaters, figure skating fans, and the ISU in our beautiful country and Olympic city of Montréal. We promise you outstanding hospitality and an extraordinary experience.

7 REASONS WHY CANADA IS THE BEST POSSIBLE PLACE TO HOST THE ISU WORLD FIGURE SKATING CHAMPIONSHIPS® 2024

1. **Canada is a skating nation:** In Canada, we love skating! Canadians skate on rivers, lakes, ice rinks, ponds, and in our backyards. We have a long tradition of event hosting and athletic excellence in skating sports.

2. **You will feel safe, secure and at home:** Canada is a safe country that welcomes all nations and is one of the best places in the world to live and visit. Montréal is a welcoming, multicultural, international metropolis and an Olympic city. We are confident that all ISU World Figure Skating Championships guests will feel at home.

3. **Our facilities are first-class:** Home of the Montréal Canadiens NHL ice hockey team, and one of best arenas in the world, the Centre Bell boasts 21,000 seats and has hosted many international sporting events and shows. The two-rink practice venue at the Verdun Auditorium (with 3,700 seats) was recently upgraded and will host not only the ISU World Figure Skating Championships 2024® but other figure skating events in years to come.

4. **We have a strong team:** Skate Canada's Organizing Committee includes figure skating experts and passionate volunteers, professional event organizers, entertainment companies, and other public and private sector partners who will work together to stage a best-in-class ISU World Figure Skating Championships.

5. **We know our business:** With a successful record over many years of hosting ISU Events including World Championships, Skate Canada has developed a solid financial plan with a blend of public and private funding that leaves nothing to chance.

6. **Montréal is a centre of excellence in skating sports:** Montréal is a skating city and the home of many world-class speed and figure skaters. With national speed skating and figure skating training centres and an engaged group of volunteers, Montréal is hard at work, developing the champions of today and tomorrow.

7. **Canada will raise the bar of ISU World Championships:** With open-minds and a desire to augment the global appeal of figure skating to a more diverse following, Skate Canada aspires to establish a new benchmark for ISU Championship Events and ancillary events

SUSTAINABILTY STRATEGY

BECAUSE SKATE CANADA IS COMMITTED TO ORGANIZING SUSTAINABLE EVENTS, ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY IS A MAJOR PRIORITY. AN OFFICIAL SUSTAINABLE DEVELOPMENT POLICY WILL BE DEVELOPED FOR THE ISU WORLD FIGURE SKATING CHAMPIONSHIPS® 2024, AND WILL BE APPLIED AT EVERY STAGE OF THE PROCESS, FROM PLANNING THROUGH TO REALIZATION.

/

A SUSTAINABLE ISU WORLD FIGURE SKATING CHAMPIONSHIPS® 2024 WILL:

- Use renewable resources in Event facilities
- Recommend the use of green transport options to visiting public
- Use recycling containers at venues (segregated by type)
- Reduce use of plastic bottles and avoid wasting water
- Reduce amount of paper during competitions by providing information to teams by electronic means (email, instant messaging)

8 FINANCIAL AND RISK MANAGEMENT PLANS

Nam Nguyen
Senior Men

FINANCIAL STRATEGIES TO MINIMIZE ECONOMIC RISK

Skate Canada has partnered with public and private partners for almost 35 years to bring ISU Events and International Competitions to Canada. This long relationship, and our record of hosting highly successful events, helps reduce the risks associated with hosting a single international sporting event. Many of our event partners and suppliers have been with us for years.

A written hosting agreement between Skate Canada and the local organizing partners will define the roles and responsibilities of all parties to ensure appropriate financial and other controls for the Championships.

The ISU World Figure Skating Championships® 2024 in Montréal offers a high-profile opportunity for substantial and continuing return on investment for public money. At the time of writing, public sector funders including the Government of Canada, the Government of Quebec and the City of Montréal have been approached and discussions are ongoing.

RISK MANAGEMENT

A comprehensive risk management plan will be developed to minimize potential risks during the ISU World Figure Skating Championships® 2024 – at its venues, in public areas and at the financial level.

9 LASTING LEGACIES

Carolane Soucisse & Shane Firus
Senior Ice Dance

LET THE CHAMPIONSHIPS BEGIN... AND NEVER END

WITH THE SUPPORT OF OUR STAKEHOLDERS, THE ISU WORLD FIGURE SKATING CHAMPIONSHIPS® 2024 WILL MEET THE HIGHEST STANDARDS AND WILL GENERATE A LEGACY FOR CANADIAN FIGURE SKATING.

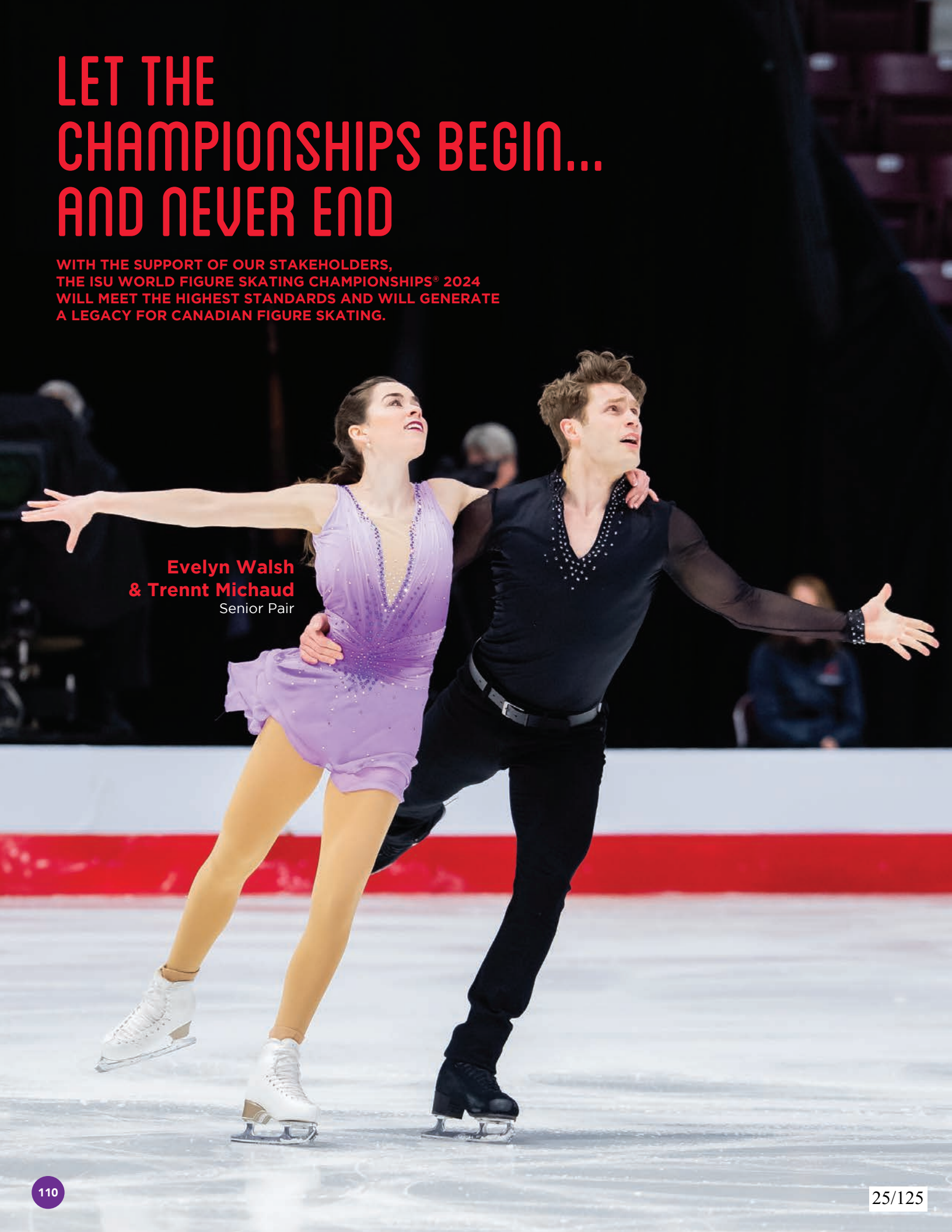

Evelyn Walsh & Trennt Michaud
Senior Pair

CANADA'S PROMOTIONAL LEGACY TO FIGURE SKATING

The ISU will reap a variety of benefits for years to come. Canada's gift is three-fold:

- Large-scale media coverage before and during the Championships to promote figure skating on the international stage
- Increased awareness of the ISU skating icons, new skating sensations, and the ISU in North America through extensive brand visibility before, during and following the Championships.
- Improved excellence of the ISU World Figure Skating Championships through flawless operations and innovative practices.

HUMAN AND SOCIAL LEGACY

The organization of the ISU World Figure Skating Championships® 2024 is an investment in our future athletes. While Canada has done well in past ISU Events, we vow never to rest on our laurels. Instead, we will continue to work hard to develop the next generation of figure skating stars.

The organization of the ISU World Figure Skating Championships® 2024 aims to strengthen and expand interest in figure skating among young people and the general public. It will motivate them to try out the sport, and to be more aware of the benefits of active living and physical activity as well as the unique appeal of skating activities.

CULTURAL LEGACY

Cultural awareness will flourish as visitors from other countries and regions are exposed to Canada's, Quebec's and Montréal's unique "joie de vivre" culture. In 2024, the ISU World Figure Skating Championships will be THE place to be!

A APPENDICES

La mairesse
de Montréal

Le 22 décembre 2020

Madame Any-Claude Dion
Directrice générale
Fédération de patinage artistique du Québec
4545, avenue Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Madame la Directrice générale,

La Ville de Montréal est heureuse d'appuyer les démarches de la Fédération de patinage artistique du Québec dans son processus de mise en candidature de Montréal pour la tenue des Championnats du monde ISU de patinage artistique 2024.

La pandémie de la COVID-19 a obligé l'annulation du Championnat qui devait avoir lieu au mois de mars 2020. Cet événement, attendu avec impatience à Montréal, présentait tous les éléments pour remporter un franc succès. La volonté de la Fédération de reprendre la planification d'un événement de telle ampleur démontre une grande résilience et une capacité à s'adapter aux changements, même dans ces moments difficiles. Maintenant, plus que jamais, il est essentiel pour la Ville de Montréal de soutenir des projets dynamiques et mobilisateurs, qui auront d'importantes retombées sociales et sportives pour les Montréalaises et les Montréalais.

Le soutien que la Ville de Montréal apportera à l'organisation des Championnats du monde ISU de patinage artistique en 2024 sera déterminé ultérieurement. À cette fin, un membre de la Direction des sports communiquera avec vous pour vous faire part des documents requis pour l'analyse de votre demande.

Nous sommes convaincus que votre organisation possède tous les atouts nécessaires pour faire de cet événement une réussite dont la population montréalaise sera fière.

Anticipant le plaisir d'accueillir l'événement en 2024, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes sincères salutations.

Valérie Plante

Hôtel de ville · 155, rue Notre-Dame Est · Montréal (Québec) · H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3101 Télécopieur: 514 872-7091 mairesse@ville.montreal.qc.ca

SPORTS events / MONTRÉAL

January 13, 2021

Ms. Any-Claude Dion
Executive Director
Patinage Québec
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Object: Support letter for the ISU World Figure Skating Championships®
March 18 to 24, 2024

Ms. Armstrong,

Sports Events Montréal (part of Tourisme Montréal) and its partners are delighted to confirm that the ISU World Figure Skating Championships® is admissible to our Hosting Program for National and International Sports Events. We are committed to making your ISU World Figure Skating Championships®, which could be held from March 18 to 24, 2024 a resounding success. The incentives offered are evaluated according to the estimated scope, visibility and reach, as well as the economic, social and sport benefits that the international should generate.

Sports Events Montréal is renowned for its collaborative approach. The palpable synergy between sports partners and local stakeholders makes Montréal the top city in Canada for hosting sports events (Global Sports Impact Canada Index, 2018, 2019 & 2020). Montréal possesses considerable assets when it comes to accommodating all types of sporting events: easy to access, easy to get around, easy to love.

Spaces are currently temporarily reserved at the Bell Centre and Verdun Auditorium over the dates of the Championships and guestrooms with meeting spaces are blocked in Montréal hotels. Please note that a complete proposal with the detailed conditions of an agreement will be provided should the event be confirmed.

We look forward to hosting your event in Montréal. Please contact us if you have any questions regarding our letter of support.

Sincerely,

A Paquet

Andréanne Paquet
Manager, Sports Market
/vr

800, RENÉ-LÉVESQUE BLVD. WEST #2450 • MONTRÉAL QC H3B 1X9 SPORTS.MTL.ORG/EN

France Margaret Bélanger,
Executive Vice-President,
Chief Commercial Officer

Montreal, Tuesday, January 12, 2021

M. Jocelyn Proulx
President
Patinage Québec
4545 Pierre de Coubertin
Montreal (QC)
H1V 0B2

Sir,

This letter is to inform you that we have analyzed the organization and bid requirements for the hosting of the 2024 ISU World Figure Skating Championships. I am pleased to inform you that Evenko G.P, a division of Groupe CH and owner of the Bell Centre, officially supports Patinage Québec's candidacy for the production and presentation of the event to be held in March of 2024 in Montreal. In this regard, we have preliminarily reserved the Bell Centre from March 15 to 24, 2024.

Rest assured that our team is available to assist and support you in all of the steps necessary to submit the proposal and obtain the rights to organize the ISU World Figure Skating Championships.

For more information, please do not hesitate to contact me.

France Margaret Belanger
France Margaret Belanger (13 Jan 2021 17:56 EST)

Evenko G.P – 1275 Saint-Antoine Street West, Montreal [Quebec] H3C 5L2
(T) 514 989 2898 **(E)** fmbelanger@canadiens.com

Montreal, January 11th, 2021

Patinage Canada
M. Terry Sheahan
Senior Director, Marketing and Events
eoi@skatecanada.ca

2024 ISU World Figure Skating Championships

Sir,

Patinage Québec is pleased to have the opportunity to continue with all partners the work accomplished for 2020 and ensure the success of the next edition presented in Canada. The 2020 edition had generated great interest and funding from various levels of government as well as ticket sales had met the objectives. More than $ 3 million had been granted by Tourisme Montréal, the city of Montreal and the Government of Quebec, of which $ 2.5 million has been or will be paid shortly to cover the costs incurred. The enthusiasm generated throughout the Quebec community will help deliver the best event in its category in 2024. We will be able to use some of the work previously done to ensure financial success and a legacy that will benefit all Canadians.

With Montreal's international positioning and its reputation as a host city for world sporting events, Patinage Québec wishes these World Figure Skating Championships to be held in Montreal, at the Bell Center, from March 18th to 24th, 2024. This building, which hosts a National Hockey League team, includes all modern features and can accommodate thousands of spectators. The Verdun Auditorium, newly inaugurated in fall 2020 with its two ice rinks, will host official practices in front of spectators as well as training activities for the Canadian skating community. This center of excellence already welcomes the top international dancers with the activities of the *Regroupement Élite de Patinage artistique de Montréal*, section dance. The proximity of the various sites will once again be an asset for the city of Montreal's candidacy.

All partners for the 2020 Worlds are ready to resume the adventure. evenko, Tourisme Montréal, the City of Montreal and the Government of Quebec have confirmed their intention to support the event. A business plan including the event budget must be submitted in order to obtain the value of the funding. All partners are also available for an application in 2025. The experience and expertise acquired over the past four years will be used to approach donors and sponsors and thus ensure the financial success and reputation of this event.

As the cradle of skating in Canada, Montreal has seen the development of many successful skaters. The world dance champions train in recognized skating schools, offering their activities in Montreal, under the direction of renowned Quebec coaches. Other champions have also been developed in Montreal over the past decades. Quebec volunteers have the expertise to carry out this project and will be there again for the Worlds 2024. In recent years, several competitions have been presented in our province, including the 2018 Skate Canada International which was a financial success thanks in part to the contribution of $ 250,000 from the Government of Quebec.

Patinage Québec has demonstrated its ability to engage the community to promote figure skating as well as the event. The partnerships established with the *Réseau du sport étudiant du Québec*, among others, will introduce hundreds of Montrealers from various cultural communities to our sport. Sponsors have already confirmed their interest to contribute to the next edition.

The entire Patinage Québec team will work once again with Skate Canada to achieve a world championship that will exceed the expectations of the International Skating Union. Montreal is a city recognized for innovation, and we can assure you that everything will be done to offer a superior entertainment experience for all spectators and viewers.

We hope for a positive response from you and please accept our best regards.

Any-Claude Dion
Executive Director

Jocelyn Proulx
Chairman

4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal, Québec H1V 0B2

www.patinage.qc.ca

WE LOOK FORWARD TO WELCOMING YOU TO CANADA.

LEANNA CARON
President
Skate Canada
lcaron@skatecanada.ca

DEBRA ARMSTRONG
CEO
Skate Canada
darmstrong@skatecanada.ca

SKATECANADA
PATINAGECANADA

2024 ISU World Figure Skating Championships

	2024 Budget
REVENUES	
Government Grants & Sponsorship	
Local Sponsorship	$ 25,000.00
City Funding/Grant	$ 900,000.00
Gov of Canada Contribution	$ 2,800,000.00
Gov of Quebec Contribution	$ 2,000,000.00
ISU Contribution	$ 2,281,650.00
Total Government Grants & Sponsorship	**$ 8,006,650.00**
Ticket Sales	
Tickets	$ 7,849,672.50
Tickets - All Event	
Tickets - Contracted	
Tickets - Single Event	
Total Ticket Sales	**$ 7,849,672.50**
Entry Fees	
Entry Fees	$ 1,000,000.00
Total Entry Fees	**$ 1,000,000.00**
Other Revenue	
Rinkboards	$ -
Other Revenue	$ 192,000.00
Souvenir Sales	$ 285,000.00
Total Other Revenue	**$ 477,000.00**
Total Revenues	**$ 17,333,322.50**

2024 ISU World Figure Skating Championships

		2024 Budget
EXPENSES		
General and Administration		
Expense Recovery	$	-
Hosting Payment	$	290,000.00
Prize Money	$	1,000,000.00
Licenses & Fees	$	4,000.00
Office Facility Rental	$	30,000.00
Print Materials	$	15,000.00
Other	$	112,440.00
Supplies	$	83,500.00
	$	**1,534,940.00**
Venue Operations		
Catering	$	224,000.00
Construction	$	61,800.00
Electrical	$	25,750.00
Equipment Rental	$	30,900.00
Facility Rental	$	1,466,000.00
IVE Lighting, Audio & Visual	$	365,660.00
Medals & Ceremonies	$	20,000.00
Medical Services & Supplies	$	114,000.00
On Ice Logo	$	30,000.00
Other	$	10,000.00
Print Materials	$	40,000.00
Professional Fees	$	15,000.00
Security	$	50,000.00
Shipping	$	15,000.00
Signage	$	40,000.00
Staffing	$	200,000.00
Telecommunications	$	30,000.00
Venue Furniture	$	81,000.00
Total Venue Operations	**$**	**2,819,110.00**
Travel & Living		
Accomodation	$	1,043,380.00
Per Diems	$	828,300.00
Site Visit	$	157,000.00
Transportation	$	147,200.00
Travel	$	164,500.00
Total Travel & Living	**$**	**2,340,380.00**
Meetings, Functions & Hospitality		

2024 ISU World Figure Skating Championships

		2024 Budget
Volunteer Orientation	$	14,500.00
Volunteer Farewell Reception	$	14,500.00
LOC Meeting	$	6,100.00
Round Table Discussion	$	9,000.00
Judges Meeting	$	9,000.00
Team Leaders Meeting	$	4,500.00
Skate Canada Family and Friends	$	7,700.00
Closing Party	$	128,750.00
Officials Dinner	$	44,900.00
2023 Worlds Reception	$	57,500.00
Presidents Hospitality Suite	$	5,200.00
Federation President's Lunch	$	8,000.00
ISU Council Brunch	$	3,500.00
ISU and VIP Lounge	$	181,826.95
ISU and Skate Canada Suites (Bell Center)	$	41,500.00
Welcome Reception (Coaches and Team Leaders)	$	8,000.00
Skater Lounge	$	6,000.00
Total Meetings, Functions & Hospitality	**$**	**550,476.95**
Volunteer Program		
Uniforms	$	71,000.00
Gifts	$	16,300.00
Auditions - Facility Rental		
Total Volunteer Program	**$**	**87,300.00**
Event Marketing		
Advertising & Promotions	$	720,948.00
Appearance/Professional Fees	$	15,000.00
Newspaper & Periodicals	$	54,960.00
Print Materials	$	-
Rinkboards	$	-
Radio	$	38,111.33
Signage	$	-
Television	$	168,904.68
Contra	$	-
Tickets - Contracted	$	-
Tickets	$	-
Other	$	10,000.00
Total Event Marketing	**$**	**1,007,924.00**
IVE & Streaming		
Lighting & Audio Visual	$	103,000.00
Medals & Ceremonies	$	360,500.00

2024 ISU World Figure Skating Championships

		2024 Budget
Gifts	$	25,750.00
Honorariums	$	25,750.00
Professional Fees	$	145,230.00
Total IVE & Streaming	**$**	**660,230.00**
Brand & Partnerships		
Rinkboards	$	-
Hosting	$	-
Signage	$	103,000.00
Print Materials	$	20,600.00
Total Brand & Partnerships	**$**	**123,600.00**
Communications - Press Conference & Event Kickoff		
2019 Media Reception (2023 Media Reception)	$	10,300.00
Pre-event media and marketing activities	$	103,000.00
Media Working Room (Catering)	$	-
Social Media Support	$	5,150.00
Appearance Fees	$	-
Official Photographer	$	7,210.00
Press Packages	$	2,060.00
Promo Items (press conference/media opportunities)	$	8,240.00
Gifts to Media/TV	$	4,120.00
Total Communications	**$**	**140,080.00**
Other		
Bid Expenses	$	-
Test Event (SCI 2023)	$	-
TV Production	$	600,000.00
Contingency Fund	$	500,000.00
Salaries & Benefits	$	650,000.00
Festival	$	500,000.00
Legacy Fund	$	5,819,281.56
Total Other	**$**	**8,069,281.56**
Total Expenses	**$**	**17,333,322.50**
Total Profit (Loss)	**$**	**-**

PLAN DE LEGS DE PATINAGE CANADA

Plan de legs des Championnats du monde 2024 – SOMMAIRE

Patinage Canada	
Priorité 1 : Reprise après la pandémie	1 000 000 $
Priorité 2 : Élargissement du Programme d'équité, de diversité et d'inclusion	1 000 000 $
Priorité 3 : Programme annuel de la prochaine génération (2024-2030)	1 500 000 $
Priorité 4 : Accueil d'événements internationaux - Championnats des quatre continents - Championnats du monde juniors de patinage synchronisé - Grand Prix junior	900 000 $ 300 000 $ 300 000 $ 300 000 $
Priorité 5 : Promotion du sport – diffusion en direct et télédiffusion	1 000 000 $
Priorité 6 : Perfectionnement des entraîneurs et officiels – niveau national	400 000 $
Total prévu du legs	5 800 000 $

Attribution du plan de legs à Patinage Québec	
Priorité 1 : Reprise après la pandémie	200 000 $
Priorité 2 : Élargissement du Programme d'équité, de diversité et d'inclusion	
Priorité 3 : Programme annuel de la prochaine génération (2024-2030)	250 000 $
Priorité 4 : Accueil d'événements internationaux - Championnats des quatre continents - Championnats du monde juniors de patinage synchronisé - Grand Prix junior	300 000 $
Priorité 5 : Promotion du sport – diffusion en direct et télédiffusion	250 000 $
Priorité 6 : Perfectionnement des entraîneurs et officiels – niveau national	
Total prévu du legs	1 000 000 $

Vision de Patinage Canada

Inspirer tous les Canadiens à vivre la joie du patinage

La tenue des Championnats du monde ISU de patinage artistique, en 2024, offrira une occasion unique de promouvoir le patinage artistique partout au Canada. Ces championnats permettront aussi aux organisations de continuer à se rétablir des conséquences de la pandémie de COVID-19 et d'accroître le développement des athlètes, des entraîneurs, des officiels et de l'ensemble de la communauté du patinage artistique, au cours de cette année-là et pendant de nombreuses années par la suite. Les apports financiers à l'événement offriront la valeur ajoutée de contribuer au développement du sport et à la promotion de saines habitudes de vie.

Conformément au budget et au plan actuels, Patinage Canada utilisera les profits générés, afin d'appuyer les priorités signalées ci-dessus. Bien que toutes les régions du pays en profiteront, Patinage Canada reconnaît le niveau important de financement public fourni par la province de Québec et la ville hôte de Montréal. Par conséquent, une partie appropriée du legs sera

attribuée au Québec, par le biais de notre relation avec Patinage Québec. Le budget actuel pour les Championnats du monde ISU de patinage artistique 2024 prévoit un legs de **5,8 millions de dollars.**

Le legs sera géré par Patinage Canada, sous l'autorité de son conseil d'administration, conformément aux lignes directrices énoncées dans le présent document. Ce legs permettra de faire passer, à un niveau supérieur, le développement du patinage artistique à travers le pays.

• PRIORITÉ 1 : Reprise après la pandémie (1 000 000 $)

Comme tous les organismes nationaux de sport, Patinage Canada a fait face à d'importants défis découlant de la pandémie de COVID-19 et les répercussions se poursuivront pendant quelque temps. En effet, l'inscription aux programmes de Patinage Canada a été considérablement réduite, nos événements éprouvés devront peut-être faire l'objet d'un réexamen et les bénévoles pourraient être moins enclins à se trouver dans un endroit où de grands rassemblements ont lieu.

Chacun de ces défis aura une incidence sur le rendement financier de l'organisation (en ce qui concerne les risques relatifs aux recettes et aux dépenses) dans un avenir prévisible. Par conséquent, les efforts d'atténuation devront être ciblés et délibérés. Plusieurs initiatives, y compris l'appui direct des organisations provinciales et territoriales de Patinage Canada, seront entreprises et nécessiteront un soutien financier au-delà de ce qui peut généralement provenir des budgets d'exploitation annuels. Le legs des Championnats du monde 2024 sera essentiel pour amorcer ces initiatives, afin d'aider l'organisation à retourner à son état préalablement à la pandémie.

• PRIORITÉ 2 : Élargissement du Programme d'équité, de diversité et d'inclusion (1 000 000 $)

Patinage Canada s'engage à rendre fondamentaux l'équité, la diversité et l'inclusion dans le cadre de tout ce qui est accompli. Comme tout autre sport, le patinage est un reflet de la société et, ainsi, le racisme systémique, l'iniquité entre les genres, l'exclusion de la binarité de genre et le capacitisme se trouvent dans nos fondements. Pour résoudre ces problèmes, nous devons nous éduquer, afin de nous centrer sur la transformation. Patinage Canada a identifié plusieurs secteurs prioritaires où mettre l'accent pour l'élargissement des programmes : la lutte contre le racisme, la compréhension des expériences et la participation des Autochtones, l'inclusivité des genres et l'accès pour tous.

- PRIORITÉ 3 : Programme annuel de la prochaine génération (1 500 000 $ – 250 000 $ sur une période de 6 ans)

Afin d'encourager les athlètes en développement à poursuivre l'amélioration de leurs performances, il est important que ceux-ci aient une vision claire de leur avenir. La Semaine d'entraînement des athlètes, pour le podium en 2026, permettra aux athlètes identifiés comme étant sur la bonne voie pour un classement possible sur le podium, aux Jeux olympiques d'hiver 2026 et qui ne concourront pas aux Championnats du monde 2024, de vivre l'événement en leur donnant d'importantes occasions de participation et d'apprentissage, accélérant ainsi leur développement en leur permettant de voir ce qui est possible. Le programme s'adressera à 30 athlètes : dix en patinage en simple, cinq équipes de patinage en couple et cinq équipes de danse sur glace. Le transport et l'hébergement seront offerts aux participants et entraîneurs en chef, pour une semaine de séances d'entraînement quotidiennes avec des entraîneurs de renommée mondiale, des séances d'enseignement sur tous les aspects du Profil de médaille d'or et l'observation d'une expérience vécue par les participants aux Championnats du monde.

Poursuivant le legs de la Semaine d'entraînement pour le podium 2026, qui se tiendra conjointement avec les Championnats du monde ISU de patinage artistique, ce programme offrira un camp d'entraînement annuel et une participation au circuit du Grand Prix junior à l'équipe de la prochaine génération. Selon les mêmes principes que la Semaine d'entraînement, ce programme annuel fournira aux talents dépistés un accès aux meilleurs soutiens techniques, artistiques, en sciences du sport et en médecine sportive. Le programme ciblera annuellement jusqu'à 60 athlètes (y compris les équipes) et leurs entraîneurs en chef, pour la participation à un camp annuel, et un plus petit groupe en vue de prendre part au circuit du Grand Prix junior.

- PRIORITÉ 4 : Accueil d'événements internationaux (900 000 $)

L'accueil d'événements internationaux fait partie intégrante du plan stratégique de Patinage Canada. Attirer au Canada les niveaux les plus élevés de compétition favorise la sensibilisation au sport et permet aux patineurs canadiens de concourir à des compétitions internationales, à un coût beaucoup plus abordable, comparativement aux frais de voyage à l'étranger. Dans le but de maintenir sa position et sa pertinence auprès de l'Union internationale de patinage (ISU), au moment de déterminer le classement pour les Championnats de l'ISU, Patinage Canada doit également appuyer d'autres événements moins importants, en particulier les Championnats des quatre continents de patinage artistique, les Championnats du monde juniors de patinage synchronisé et la série du Grand Prix junior. Sur une période de huit ans, Patinage Canada prévoit soumissionner et accueillir ces compétitions. Ces événements recevront une subvention d'exploitation pouvant atteindre 300 000 $ chacun, totalisant 900 000 $, pour soutenir les coûts associés aux obligations d'accueil.

• PRIORITÉ 5 : Promotion du sport : diffusion en direct et télédiffusion (1 000 000 $)

La promotion du sport, par le biais du reportage d'événements, est devenue un impératif, en ce qui concerne l'exposition au sport et la qualité marchande. Patinage Canada a accordé la priorité à la diffusion en direct et à la télédiffusion de tous les événements. Dans le but d'accroître la qualité marchande de nos événements, de notre sport et de l'expérience des athlètes en augmentant notre portée, nous prévoyons diffuser en direct, entièrement ou partiellement, chaque événement organisé au Canada et créer une diffusion de premier ordre à offrir aux télédiffuseurs nationaux et internationaux. Patinage Canada investira 250 000 $ par année, sur une période de 4 ans, pour appuyer cette initiative extrêmement importante.

• PRIORITÉ 6 : Legs axé sur la capacité de leadership des entraîneurs et des officiels (400 000 $)

Tous les sports exigent l'excellence en leadership des entraîneurs et des officiels pour fournir la base nécessaire à la réussite. Patinage Canada accorde une grande importance à la formation et au perfectionnement des entraîneurs et des officiels, car ils représentent la première ligne de la prestation du sport. Ce legs offrira des possibilités de perfectionnement à nos entraîneurs et nos officiels plus talentueux de la prochaine génération. Deux initiatives ont été signalées.

- Programme d'apprentissage pour les entraîneurs et les officiels (100 000 $) – tenu aux Championnats du monde ISU de patinage artistique 2024, le programme aurait comme objectif principal d'assurer le perfectionnement des entraîneurs de carrière, qui souhaitent acquérir une expérience internationale avec des athlètes de haute performance et des officiels qu'on a déterminés posséder le talent nécessaire pour progresser sur les scènes mondiale et olympique. Offert exclusivement à 15 entraîneurs et à 15 officiels de Patinage Canada, le programme serait animé par des personnes ayant une expérience mondiale et olympique et compterait toute une gamme de conférenciers invités, y compris des professionnels des sciences du sport. Cet événement offrirait l'occasion d'apprendre de certains des meilleurs au monde au sujet de la planification de la compétition, de la préparation mentale et physique, des stratégies et des tactiques, de l'étiquette lors des événements de l'ISU, des préparatifs des entraîneurs et des officiels à ce niveau de compétition et de l'amorce d'une discussion technique tout en observant plusieurs séances d'entraînement et épreuves.
- Formation semestrielle de type « camp d'entraînement » pour les entraîneurs et les officiels (100 000 $ sur une période de 3 ans) – ce legs serait une occasion de formation annuelle. Le « camp d'entraînement » permettrait aux entraîneurs et aux officiels de partout au pays d'apprendre les uns des autres, de créer des réseaux de soutien et d'accroître leur engagement envers l'excellence professionnelle personnelle grâce à des programmes de perfectionnement intensifs. Les fonds du legs serviront à compenser les coûts connexes des installations, des repas, des honoraires des animateurs et des déplacements (pour les officiels bénévoles).

APPLICATION FOR ISU FIGURE SKATING CHAMPIONSHIPS

A. General Information

A 1. Address Information

ISU Member:	Skate Canada
Contact person	Debra Armstrong
Phone	1-888-747-2372 ext. 710
Mobile phone	1-613-290-8651
Email	darmstrong@skatecanada.ca
Contact person	Terry Sheahan
Phone	1-888-747-2372 ext. 748
Mobile phone	1-613-862-3165
Email	tsheahan@skatecanada.ca

A 2. Application for

ISU European Figure Skating Championships	☐	Year
ISU Four Continents Figure Skating Championships	☐	Year
ISU World Junior Figure Skating Championships	☐	Year
ISU World Figure Skating Championships	☒	Year 2024

See Rule 107

A 3. Dates

Proposed **dates** of the Event (from first team leader meeting to exhibition or banquet, whichever is later):

March 18-24, 2024

Please attach a suggested order of events (the final event schedule will be decided at the inspection visit).

If proposed dates are different from the proposed dates indicated in the ISU Communication "Applications for ISU Championships", please indicate reason:

Please find attached, the proposed schedule.

B. City / Region (in which the event should be organized)

B 1. General information of proposed location for the Championships

Name of City / Region: Montreal, Quebec

Population: 1,999,795

Airport (name and location)**:** Montreal - Pierre Elliot Trudeau International Airport

International airport: yes ☒ no ☐ National airport: yes ☒ no ☐

Train station (name and location)**:**

International trains: yes ☐ no ☒ National trains: yes ☒ no ☐

Motorway(s): - short description -

Montreal has numerous major highways, including the Trans Canada Highway, servicing the area, as well as, a very well established expressway system in the downtown core.

Public transportation in the city (buses, subway, streetcars etc.)**:** - short description -

Montreal has many modes of public transportation including: Montreal Metro (subway), buses, taxis and an underground pedestrian network, in the downtown core of the city.

B 2. Special information – Ice Rinks

Main Arena

Name: Centre Bell

Address: 1909 Avenue des Canadiens-de-Montreal, Montreal, QC, H4B 5G0

Indoor: yes ☒ no ☐ Heated: yes ☒ no ☐

Ice surface: 28 m X 61 m

Practice Arena

Name: l'Auditorium Verdun

Address: 4110 Boulevard LaSalle, Verdun, QC, H4G 2A5

Indoor: yes ☒ no ☐ Heated: yes ☒ no ☐

Ice surface: 28 m X 61 m

Distance between Main Arena and practice Arena

The main arena and practice arena are in two separate facilities. It is approximately a 15 minute bus ride and the distance between the two venues is 5300 m

C. Ice Rink(s)

C 1. Main Arena

a) Arena – General Information

Permanent Ice Rink: yes ☒ no ☐ Multiple use complex: yes ☒ no ☐

Events held in Arena (please indicate also other events than figure skating if applicable):

Year	Name of event
2019	Montreal Canadiens - National Hockey League - Annually over 40 games per year
2017	IIHF World Junior Hockey Championships
2017	Disney On Ice Presents Follow Your Heart
2016	World Cup of Hockey
2015	IIHF World Junior Hockey Championships
2015	Stars On Ice
2014	Stars On Ice

Seating capacity: Permanent seats: 19,785 Additional stands:

b) Rooms

see attachment (please indicate in this attachment if room/space is available)

c) Lighting

Light capacity: 2000 lux (min. 1500 lux mandatory) / foot candle

Type of lighting: Metal Halide

Follow spotlights yes ☒ no ☐

If yes: Number of follow spotlights: 22 different positions

coloured/theatrical light available: yes ☒ no ☐

d) Video Board

Available: yes ☒ no ☐

number of boards: 4 HD video boards

location in the rink: Suspended over centre ice

measurements of video board: 17' 0" X 29' 6"

Are they all of the same size? Yes

Format of screen (4:3, 16:9, 16:10) 16:9

Size of individual pixels: 48 X 2,752 pixels

TV Standard: Pal ☐ NTSC ☐

Format: HD ☒ SD ☐

Which signal can be used for the boards, Video BNC connection? Video BNC connection

Manufacturer of the video board: Daktronics

e) Ice Resurfacing machine

Number of Ice resurfacing machines available:	2				
Type of Machine	Zamboni	built in (year)	2020, 2021	Gas:	☐
				Electric:	☒
				Gasoline:	☐

f) Sound System / Music

Reproduction system available:	CD ☒	computer ☒
System planned for event:	CD ☒	computer ☒

Please note that a re-recording of each skater's music is mandatory.

h) Restaurants / Lounges / VIP

Public restaurants: (indicate number)	4			
Number of seats available:	Restaurant 1	300 seat	Style of restaurant:	Upscale
	Restaurant 2	up to 500 seats	Style of restaurant:	Sports bar
Skating Lounge:	Maximum of persons	250 people		
OC VIP Hospitality area:	Maximum of persons	up to 100 people		
ISU VIP Lounge area:	Maximum of persons:	up to 100 people		
IMG Lounge area:	Maximum of persons:	up to 100 people		

C.2. Media Center

Location	Media tribune, suspended above the ice, in the upper level of the venue. There is also a media lounge adjacent to the tribune.
Size	53 X 78

Working space available for maximum 300+ journalists

Photographers' area	yes ☒	no ☐	Size	TBD following the ISU Protocol Site Visit and when construction needs have been determined.
Cafeteria	yes ☒	no ☐		
Accreditation	yes ☒	no ☐		

Press conference area:

Size	35 X 75 ft	# of seats available	90
Internet access	**Wifi**: yes ☒ no ☐	**cabled**: yes ☒	no ☐

Communication means:

Press seats in the main arena: 362 seats in total

302 seats with table

Photographers' positions available: 80 positions

C.3. TV - LOCATION

TV Compound:

Location	TV Compound 1 (loading bays 11-13) can house 3 TV trucks and TV Compound 2 (undergound parking area) can house an additonal 3 TV trucks
Size	Compound 1 - 6,535 square feet, Compound 2 - 10,400 square feet
Commentary positions available	8 (indicate number)
Cafeteria	yes ☒ no ☐

Additional technical questions:

In-house TV system available	yes ☒	no ☐
Power capacity available	yes ☒	no ☐
Provided capacity in total:	Total of 2 400 AMPS (stage left & right combined) + 200 AMPS (Grid)	
additional power generator available	yes ☐	no ☒

C. 4 Practice Arena

a) Arena – General Information

Permanent Ice Rink: yes ☒ no ☐

Seating capacity: Permanent seats: 3,700 Additional stands: _____

b) Rooms

see attachment (please indicate in this attachment if room/space available)

c) Lighting

Light capacity: 620 lux (min. 1500 lux mandatory) / _____ foot candle

Type of lighting: Lumieres liquides. Supplemental lighting will be added to achieve the minimum lighting required.

d) Ice Resurfacing

Number of Ice resurfacing machines available: 2

Type of Machine Zamboni built in (year) 2005 Gas: ☐ Electric: ☒ Gasolin: ☐

e) Sound System / Music

System planned: CD ☒ computer ☒

f) Restaurants / Skating Lounge

Public restaurant (number)**:** Yes

Number of seats available: Restaurant _____ Style of restaurant: _____

Restaurant _____ Style of restaurant _____

Restaurant _____ Style of restaurant _____

Skating Lounge
(If practice rink is not connected to main arena) Maximum of persons 300

D. HOTEL(S)

D. 1 General

The following number of persons will approximately attend an event and need therefore hotel accommodation:

Please note that the following groups of persons should not be split into different hotels:

Group A	Competitors One (1) Team Leader Team Medical Staff
Group B	One (1) Assistant Team Leader Coaches Team Officials Member Presidents
Group C	ISU Office Holders and ISU Guests ISU Representative ISU Sports Directors ISU Event Officials (Referee, Technical Panel) Judges ISU Event Coordination Team & ISU Staff ISU Media Team Result Service Provider ISU Honorary Members IMG (at least a quota)
Group D	Media (3 different hotels in different price levels)
Group E	Chaperones Others

D. 2 Accommodation of "Skating Family"

D 2.1 HOTEL 1

Please indicate the group of persons supposed to stay in this hotel:
A) ☒ B) ☒ C) ☒ D) ☐ E) ☐

a) General Information

Name of Hotel:	Fairmont Queen Elizabeth
Address:	900 Boulevard Rene Levesque, Montreal, QC, H3B 4A5
Phone:	1-514-954-2273 Email: queenelizabeth.hotel@fairmont.com
Website URL:	https://www.fairmont.com/queen-elizabeth-montreal/
Kind of international standard:	4 star hotel

Rooms equipped: TV ☒; phone ☒; minibar ☒; shower/WC or bath/WC ☒;
Business center: yes ☒ no ☐ Sauna/fitness-center: yes ☒ no ☐
Swimming-pool: yes ☒ no ☐ Hotel Bar: yes ☒ no ☐

b) Hotel Capacity

Single rooms: 410 Twin-bed rooms: 229
Suites: 15 Apartments:

c) Meeting Rooms

Small rooms (max. 15 persons) Number: 10
Larger rooms (max. 60 persons) Number: 22
Banquet room: Maximum number of persons 630
Accreditation room size: Agora - 22.8 m X 22.3 m

d) Restaurants / Bar(s)

Restaurant 1	Number of seats available:	124	Operating hours:	06:30 - 22:30
Restaurant 2	Number of seats available:	60	Operating hours:	08:00 - 16:00
Restaurant 3	Number of seats available:		Operating hours:	
Hotel Bar	Operating hours:	16:00 - 03:00		

Separate dining room for „Skating family" yes ☒ no ☐ Size 200 persons
If yes, restriction in meal hours? The dining room will open based upon the requirements of the ISU Memorandum of Understanding.

e) Hotel rates:

Single room:	US$ 254	breakfast included: yes ☐ no ☒
Twin-bed room:	US$ 127 per person ☒	breakfast included: yes ☐ no ☒
Suite:	US$ 350 per person ☐	breakfast included: yes ☐ no ☒
Meals:	US$ 28-45 (lunch)	US$ 40-60 (dinner)
	US$ 20-40 (breakfast if not in room rate included)	

D 2.2 HOTEL 2

Please indicate the group of persons supposed to stay in this hotel:
A) ☐ B) ☐ C) ☐ D) ☒ E) ☒

a) General Information

Name of Hotel:	Sheraton Hotel
Address:	1201 Boulevard Rene-Levesque O, Montreal, QC, H3B 2L7
Phone:	1-514-878-2048 Email:
Website URL:	marriott.com/YULSI
Kind of international standard:	4 Star

Rooms equipped: TV ☒; phone ☒; minibar ☐; shower/WC or bath/WC ☒;
Business center: yes ☒ no ☐ Sauna/fitness-center: yes ☒ no ☐
Swimming-pool: yes ☒ no ☐ Hotel Bar: yes ☒ no ☐

b) Hotel Capacity

Single rooms: 370 Twin-bed rooms: 278
Suites: 33 Apartments:

c) Meeting Rooms

Small rooms (max. 15 persons) Number: 12
Larger rooms (max. 60 persons) Number: 15
Banquet room: Maximum number of persons 600
Accreditation room size:

d) Restaurants / Bar(s)

Restaurant 1	Number of seats available:	80	Operating hours:	06:30-23:30 Mon-Fri 07:00-14:30 Sat-Sun
Restaurant 2	Number of seats available:	75	Operating hours:	06:00-23:00
Restaurant 3	Number of seats available:		Operating hours:	
Hotel Bar	Operating hours:	11;30-03:00		

Separate dining room for „Skating family“ yes ☐ no ☒ Size persons
If yes, restriction in meal hours?

e) Hotel rates:

Single room:	US$ 254	breakfast included: yes ☐ no ☒
Twin-bed room:	US$ 127. per person ☒	breakfast included: yes ☐ no ☒
Suite:	US$ 350 per person ☐	breakfast included: yes ☐ no ☒
Meals:	US$ 25-45 (lunch)	US$ 35-50 (dinner)
	US$ 20-35 (breakfast if not in room rate included)	

D 2.3 HOTEL 3

Please indicate the group of persons supposed to stay in this hotel:
A) ☐ B) ☐ C) ☐ D) ☒ E) ☒

a) General Information

Name of Hotel: Marriott Chateau Champlain
Address: 1 Place du Canada, Montreal, QC, H3B 4C9
Phone: 1-514-878-9000 Email:
Website URL: www.marriotthotels.com/yulcc
Kind of international standard: 4 Star

Rooms equipped: TV ☒; phone ☒; minibar ☐; shower/WC or bath/WC ☒;
Business center: yes ☒ no ☐ Sauna/fitness-center: yes ☐ no ☐
Swimming-pool: yes ☒ no ☐ Hotel Bar: yes ☐ no ☐

b) Hotel Capacity

Single rooms: 150 Twin-bed rooms: 200
Suites: Apartments:

c) Meeting Rooms

Small rooms (max. 15 persons) Number:
Larger rooms (max. 60 persons) Number:
Banquet room: Maximum number of persons 600
Accreditation room size:

d) Restaurants / Bar(s)

Restaurant 1 Number of seats available: 95 Operating hours: 06:30-22:30
Restaurant 2 Number of seats available: Operating hours:
Restaurant 3 Number of seats available: Operating hours:
Hotel Bar Operating hours: 11:00-23:00
Separate dining room for „Skating family“ yes ☐ no ☒ Size persons
If yes, restriction in meal hours?

e) Hotel rates:

Single room: US$ 254 breakfast included: yes ☐ no ☒
Twin-bed room: US$ 254 per person ☐ breakfast included: yes ☐ no ☒
Suite: US$ per person ☐ breakfast included: yes ☐ no ☒
Meals: US$ 25-45 (lunch) US$ 35-50 (dinner)
US$ 20-35 (breakfast if not in room rate included)

D 2.4 HOTEL 4

Please indicate the group of persons supposed to stay in this hotel:
A) ☐ B) ☐ C) ☐ D) ☒ E) ☒

a) General Information

Name of Hotel: Hotel Bonaventure Montreal
Address: 900 Rue de la Gauchetiere, Montreal, QC, H5A 1E4
Phone: 1-800-267-2575 Email:
Website URL: www.hotelbonaventure.com
Kind of international standard: 4 Star

Rooms equipped: TV ☒; phone ☒; minibar ☐; shower/WC or bath/WC ☒;
Business center: yes ☒ no ☐ Sauna/fitness-center: yes ☒ no ☐
Swimming-pool: yes ☒ no ☐ Hotel Bar: yes ☒ no ☐

b) Hotel Capacity

Single rooms: Twin-bed rooms: 150
Suites: Apartments:

c) Meeting Rooms

Small rooms (max. 15 persons) Number:
Larger rooms (max. 60 persons) Number:
Banquet room: Maximum number of persons
Accreditation room size:

d) Restaurants / Bar(s)

Restaurant 1 Number of seats available: Operating hours:
Restaurant 2 Number of seats available: Operating hours:
Restaurant 3 Number of seats available: Operating hours:
Hotel Bar Operating hours: 11:30-23:30
Separate dining room for „Skating family“ yes ☐ no ☒ Size persons
If yes, restriction in meal hours?

e) Hotel rates:

Single room: US$ breakfast included: yes ☐ no ☒
Twin-bed room: US$ 254 per person ☐ breakfast included: yes ☐ no ☒
Suite: US$ per person ☐ breakfast included: yes ☐ no ☒
Meals: US$ 25-40 (lunch) US$ 35-50 (dinner)
US$ 20-35 (breakfast if not in room rate included)

E. TRANSPORTATION / DISTANCES

Please indicate the distances in kilometres or miles between the various sites/venues:

	Main arena	Practice arena	Hotel 1	Hotel 2	Hotel 3	Hotel 4	airport	main station
Main arena		5.3KM	600 m	220 m	270 m	500 m	18.5 km	650 m
Practice arena	5.3 km		5.9 km	5.6 km	5.6 km	5.8 km	17.6 km	5.9 km
Hotel 1	600 m	5.9 km		400 m	450 m	400 m	18.1 km	80 m
Hotel 2	220 m	5.6 km	400 m		450 m	650 m	18.3 km	500 m
Hotel 3	270 m	5.6 km	450 m	450 m		650 m	18.3 km	500 m
Hotel 4	500 m	5.8 km	400 m	650 m	260 m		19.7 km	450 m
airport	18.5 km	17.6 km	18.1 km	18.3 km	18.3 km	19.7 km		18.5 km
main station	650 m	5.9 km	80 m	500 m	550 m	450 m	18.5 km	

Name of nearest airport	Aeroport International Montreal - Pierre Elliot Trudeau (YUL)
Name of nearest train station	Montreal Central Station
Major airlines serving area	Air Canada, Air China, Air France, Air Transat, American Airlines, Austrian Airlines, British Airways, Delta, KLM, Lufthansa, Qatar Airways, Porter Airlines, Swiss Air, Sunwing, Turkish Air, United Airlines, Westjet, etc.
Is transportation available from airport to hotels	Yes, transportation will be provided by the OC.
Will transportation be provided for arrival and departure of competitors and officials	Yes, transportation will be provided by the OC.
Will courtesy cars and vans be available	Courtesy vans/cars will be provided for VIP's.
Will shuttle system be provided between hotels and venue(s)	Yes, a shuttle system will be provided by the OC between hotel and venues.
Is there potentially a traffic problem getting between the venue(s) and hotels	The estimated one-way time between hotel and the competition venue is under 10 mintutes. The estimated time between the hotel and the practice venue is 15-20 minutes. There is no risk of significant traffic problems.

Please include a city map showing the location of <u>all</u> the proposed arena(s) and hotels.

F. <u>SUSTAINABILITY PLAN</u>

Explain the sustainability plan for these Championships:

Please find attached the proposed Sustainability Plan. Please also see pages 54/55, 56/57 and page 92 of the Business Plan for the city maps showing the location of the proposed arena(s) and the hotels.

G. Responsibilities – ISU Organizing Member / Organizing Committee (OC)

1. If being allotted an ISU Championships in accordance with ISU Regulations, Rule 127, the ISU Organizing Member herewith confirms to respect the latest ISU Constitution, General Regulations and Special Regulations (Technical Rules) for Single and Pairs Skating and Ice Dancing, the relevant ISU Communications as well as the Memorandum for guidance in hosting ISU Figure Skating Championships that will be in force at any time between the provisional allotment and the end of allotted Championships. Any changes in the above mentioned provisions (in particular but not limited to the Memorandum) made during the period from the time of application for the Championships to the time of the Championships, that could have an impact on the financial responsibilities of the Organizing Member/OC, will be taken into account by the ISU when determining the ISU financial contribution decided and communicated at the time of the definite allotment.
2. If being allotted an ISU Championships, the ISU Organizing Member herewith confirms to swiftly appoint a local Organizing Committee (OC) and to organize and conduct, in cooperation with the ISU and its commercial partners, one or several site inspection visits as determined by the ISU. However, appointment of an OC does not change the fact that at all times the Organizing Member remains fully responsible to the ISU for complying with all duties and obligations imposed on the Organizing Member by the ISU Constitution, Regulations, ISU Communications, Council decisions, Memorandum for guidance in hosting ISU Championships and other documents binding the Organizing Member.
3. The ISU will notify the Member in writing when Championships have been definitely allotted to the Member as provided in Rule 127, paragraphs 3 – 7. The ISU written notice will include the applicable financial and other conditions, payment schedule, applicable deductions, etc.

   Within 15 days after the receipt of the official notice of definite allotment, the Member must confirm by a letter on the Member's stationery and in a form provided by the ISU, signed by the President and General Secretary of the Member, and sent to the ISU Secretariat, the acceptance of the allotment and the agreement of the Member to the following:

   - the ISU notice of definite allotment dated ----- referenced above
   - ISU Constitution and Regulations
   - ISU Communications
   - Council decisions
   - Memorandum for guidance in hosting ISU Championships.

   The above referenced documents shall constitute the Agreement between the ISU and the Member for the conduct of the Championships.

Signature of the President Signature of the General Secretary

Table #1(A) - Economic Impact Summary - Combined Total: (Dollars)	Montréal (CMA)	Quebec	Canada
Initial Expenditure	$22,732,798	$22,732,798	$22,732,798
Gross Domestic Product (at basic prices)			
Direct Impact	$9,267,982	$9,285,771	$9,310,255
Indirect Impact	$5,640,286	$6,840,145	$8,734,816
Induced Impact	$1,545,850	$2,084,150	$3,380,416
Total Impact	$16,454,117	$18,210,067	$21,425,488
Total/Direct (A)	1.78	1.96	2.30
Total/Initial (B)	0.72	0.80	0.94
Wages & Salaries			
Direct Impact	$2,694,776	$2,706,100	$2,718,730
Indirect Impact	$3,473,708	$4,006,593	$5,246,416
Induced Impact	$836,529	$1,079,032	$1,790,856
Total Impact	$7,005,013	$7,791,725	$9,756,002
Total/Direct (A)	2.60	2.88	3.59
Total/Initial (B)	0.31	0.34	0.43
Employment (full-year jobs)			
Direct Impact	49.3	49.7	49.8
Indirect Impact	71.2	79.7	101.1
Induced Impact	17.2	19.8	32.2
Total Impact	137.8	149.2	183.1
Total/Direct (A)	2.79	3.00	3.67
Total/$1 Million (B)	6.06	6.56	8.06
Taxes (Direct Impact)			
Federal	$625,928	$627,192	$630,489
Provincial	$1,348,047	$1,352,125	$1,354,096
Municipal	$61,497	$61,928	$62,374
Total	$2,035,472	$2,041,245	$2,046,960
Taxes (Direct, Indirect and Induced Impact)			
Federal	$1,494,529	$1,668,616	$2,155,876
Provincial	$3,516,740	$4,055,249	$4,455,308
Municipal	$383,585	$359,638	$448,845
Total	$5,394,854	$6,083,503	$7,060,030
Industry Output			
Direct & Indirect	$24,915,504	$25,589,987	$29,356,524
Induced Impact	$2,751,019	$3,708,986	$6,034,084
Total Impact	$27,666,523	$29,298,973	$35,390,607
Total/Initial (B)	1.22	1.29	1.56

Table #1(A) - Economic Impact Summary - Operations: (Dollars)	Montréal (CMA)	Quebec	Canada
Initial Expenditure	$16,251,072	$16,251,072	$16,251,072
Gross Domestic Product (at basic prices)			
Direct Impact	$6,734,471	$6,734,471	$6,734,471
Indirect Impact	$4,922,184	$5,863,213	$7,321,670
Induced Impact	$983,748	$1,321,968	$2,307,967
Total Impact	$12,640,403	$13,919,652	$16,364,107
Total/Direct (A)	1.88	2.07	2.43
Total/Initial (B)	0.78	0.86	1.01
Wages & Salaries			
Direct Impact	$915,190	$915,190	$915,190
Indirect Impact	$3,036,504	$3,437,316	$4,423,041
Induced Impact	$533,198	$684,668	$1,218,358
Total Impact	$4,484,892	$5,037,174	$6,556,589
Total/Direct (A)	4.90	5.50	7.16
Total/Initial (B)	0.28	0.31	0.40
Employment (full-year jobs)			
Direct Impact	- 0	- 0	- 0
Indirect Impact	63.8	70.3	87.8
Induced Impact	11.0	12.6	21.8
Total Impact	74.8	82.9	109.5
Total/Direct (A)	- 0	- 0	- 0
Total/$1 Million (B)	4.60	5.10	6.74
Taxes (Direct Impact)			
Federal	$125,794	$125,794	$125,794
Provincial	$59,824	$59,824	$59,824
Municipal	$0	$0	$0
Total	$185,617	$185,617	$185,617
Taxes (Direct, Indirect and Induced Impact)			
Federal	$820,198	$952,280	$1,324,142
Provincial	$1,912,318	$2,219,945	$2,527,141
Municipal	$196,248	$238,271	$302,785
Total	$2,928,764	$3,410,496	$4,154,068
Industry Output			
Direct & Indirect	$17,131,089	$17,299,331	$19,942,195
Induced Impact	$1,750,869	$2,352,831	$4,116,922
Total Impact	$18,881,957	$19,652,162	$24,059,117
Total/Initial (B)	1.16	1.21	1.48

Table #1(A) - Economic Impact Summary - Visitor: (Dollars)	Montréal (CMA)	Quebec	Canada
Initial Expenditure	$6,481,726	$6,481,726	$6,481,726
Gross Domestic Product (at basic prices)			
Direct Impact	$2,533,511	$2,551,300	$2,575,784
Indirect Impact	$718,102	$976,932	$1,413,147
Induced Impact	$562,102	$762,183	$1,072,449
Total Impact	$3,813,715	$4,290,416	$5,061,380
Total/Direct (A)	1.51	1.68	1.96
Total/Initial (B)	0.59	0.66	0.78
Wages & Salaries			
Direct Impact	$1,779,586	$1,790,910	$1,803,540
Indirect Impact	$437,204	$569,277	$823,375
Induced Impact	$303,331	$394,364	$572,499
Total Impact	$2,520,122	$2,754,552	$3,199,414
Total/Direct (A)	1.42	1.54	1.77
Total/Initial (B)	0.39	0.42	0.49
Employment (full-year jobs)			
Direct Impact	49.3	49.7	49.8
Indirect Impact	7.4	9.4	13.3
Induced Impact	6.3	7.2	10.4
Total Impact	63.1	66.4	73.6
Total/Direct (A)	1.28	1.34	1.48
Total/$1 Million (B)	9.73	10.24	11.36
Taxes (Direct Impact)			
Federal	$500,135	$501,398	$504,695
Provincial	$1,288,223	$1,292,302	$1,294,273
Municipal	$61,497	$61,928	$62,374
Total	$1,849,855	$1,855,628	$1,861,342
Taxes (Direct, Indirect and Induced Impact)			
Federal	$674,331	$716,336	$831,735
Provincial	$1,604,422	$1,835,305	$1,928,167
Municipal	$187,337	$121,367	$146,060
Total	$2,466,090	$2,673,008	$2,905,962
Industry Output			
Direct & Indirect	$7,784,415	$8,290,655	$9,414,328
Induced Impact	$1,000,151	$1,356,156	$1,917,162
Total Impact	$8,784,566	$9,646,811	$11,331,491
Total/Initial (B)	1.36	1.49	1.75

ISU World Figure Skating Championships® 2020, Montreal / CAN

WORLD FIGURE SKATING CHAMPIONSHIPS® MONTREAL 2020

Monday March 16

Time	MR	PR	Off-Ice	Off-Ice
07:00	M 07:00 1 S/F 35'	P 07:00 1 S/F 30'		
07:35	2	07:30 2		
08:20	3	08:10 3		
08:55	4	08:40 4		
09:40	5	09:20 5		
10:15	6	09:50 6		
11:00	D 11:00 1 R/F 30'	L 10:30 1 S/F 35'		
11:30	2	11:05 2		
12:10	3	11:50 3		
12:40	4	12:25 4		
13:20	5	13:10 5		13:00 TPM-P (Main Rink)
13:50	6	13:45 6		
14:30	7	M 14:30 1 S/F 35'		15:00
15:10	P 15:10 1 S/F 30'	15:05 2		
15:40	2	15:50 3	16:00 Team Leaders Meeting 1 (Main Rink)	
16:20	3	16:25 4		16:30 TPM-L (Main Rink)
16:50	4	17:10 5		
17:30	5	17:45 6	17:45 Medical Meeting (Main Rink)	
18:00	6	D 18:30 1 R/F 30'	18:45	18:30
18:40	L 18:40 1 S/F 35'	19:00 2		
19:15	2	19:40 3		
20:00	3	20:10 4		
20:35	4	20:50 5		
21:20	5	21:20 6		
21:55	6	22:00 7		
22:30		22:30		

Tuesday March 17

Time	MR	PR	Off-Ice	Off-Ice
06:30	D 06:30 2 R/F 30'			
07:00	3			
07:40	4	L 07:30 2 S/F 35'		
08:10	5	08:05 3		
08:50	6	08:50 4	09:00 Ref/TC Meeting (Hotel)	
09:20	7	09:25 5		
10:00	1	10:10 6	10:00 IJM-L (Hotel)	
10:40	P 10:40 2 S/F 30'	10:45 1		
11:10	3	M 11:30 2 S/F 35'		11:15 TPM-D (Main Rink)
11:50	4	12:05 3	12:00	
12:20	5	12:50 4	DR 12:45 STO LS	
13:00	6	13:25 5		13:15
13:30	1			
14:10	L 14:10 2 S/F 35'	14:10 6	DR 14:15 STO PS	
14:45	3	14:45 1		
15:30	4	P 15:30 2 S/F 30'		15:30 IJM-P (Hotel)
16:05	5	16:00 3	16:00 TPM-M (Main Rink)	
16:50	6	16:40 4		
17:25	1	17:10 5		17:30
18:10	M 18:10 2 S/F 35'	17:50 6	18:00	
18:45	3	18:20 1		
19:30	4	D 19:00 2 R/F 30'		
20:05	5	19:30 3		
20:50	6	20:10 4		20:00 ISU and Judges Dinner
21:25	1	20:40 5		
22:00		21:20 6		
		21:50 7		
		22:30 1		
		23:00		

Wednesday March 18

Time	MR	PR	Off-Ice	Off-Ice
06:30	P 06:30 S 30' *			
07:00				
07:40				
08:10				
08:50				
09:20		L 09:15 S 30' *		
09:50		09:45	JS 09:45 PS	
10:30	P S	10:25		
		10:55	DR 11:00 STO MS	
		11:35		
		12:05		
		M 12:45 3 S/F 35'		
		13:20 4		
14:20		14:05 5	DR+15 STO PF	
		14:40 6		
15:45	OC	15:25 1		
		16:00 2		
16:45	L S	D 16:45 3 R/F 30'		
		17:15 4		
		17:55 5		
		18:25 6		
		19:05 7		
		19:35 1		
		20:15 2		
21:50		20:45	DR+15 STO LF	

Thursday March 19

Time	MR	PR	Off-Ice	Off-Ice	Off-Ice
08:00					
	P 08:15 F 30' *	M 07:30 S 30' *			
	08:55	08:00			
	09:25	08:40			
	10:05	09:10			
	10:35	09:50			
		10:20			
	11:05	D 11:00 4 R/F 30'			
		11:30 5	JS 11:20 MS		
	12:05	12:10 6			
	M S	12:40 7			
		13:20 1			
		13:50 2			
		14:30 3			
		L 15:10 F 40' *			
		15:50			
	16:50	16:40	DR 16:00 STO DR		
			DR+15 STO MF		
		17:20		JS 17:15 PF	
	18:00	18:00			
	P F				
	21:47				
	VC		22:15 TPR-P (Main Rink)		

Friday March 20

Time	MR	PR	Off-Ice	Off-Ice
07:45	L 07:45 F 40' *	D 07:45 R 30' *		
08:25		08:25		
09:15		08:55		
09:55		09:35		
10:35		10:05		
		10:45	JS 10:45 DR	
		11:15		
11:30	D R	M 11:55 F 40' *		
		12:35		
		13:25		
		14:05		
		14:45		
16:50		Off-ice: P 17:15 SM	DR+15 STO DF	
18:00	L F			
21:56	VC	22:30 TPR-L (Main Rink)		

Saturday March 21

Time	MR	Off-Ice	Off-Ice
08:45	D 08:15 F 30' *		
	08:45		
	09:25		
	09:55		
10:45	M 10:35 F 40' *		
	11:15		
	12:05		
	12:45		
	13:25	JS 13:45 DF	
14:30	D F		
17:51	VC		
		JS 18:15 MF	
19:00	M F	19:00 TPR-D (Rink)	
22:56	VC	23:30 TPR-M (Main Rink)	

Sunday March 22

Time	MR	Off-Ice
08:00		08:00 RTD-D (Hotel)
10:00		10:00
10:15		10:15 RTD-M (Hotel)
12:15		12:15
13:30	Red Carpet	
16:00	Exh & Skating Award	
18:30		
20:00	Closing Banquet	

M Men
L Ladies
P Pairs
D Ice Dance

S Short Program
R Rhythm Dance
F Free Skating/Dance
EXH Exhibition
OC Opening Ceremony
VC Victory Ceremony
SM Small Medals FS / FD
DR Draw
DR+115 min after previous event
JS Judges Draw Seating Order
STO Starting Order
IJM Initial Judges Meeting
TPM Technical Panel Meeting
RTD Round Table Discussion
TPR Technical Panel Review
MR Main Rink
PR Practice Rink
Ice Resurfacing
Group Change
* Starting Order

as of: 25.02.2020
subject to cha

Appendix C - Venue Terms of Agreement

Between

Evenko G.P
1275 St-Antoine W. Montreal (QC) H3C 5I2
Centre Bell (Venue)

Venue

and

Skate Canada

(Skate Canada)

- **Issue Date**

The issue date of this Agreement is: 13 13/01/2021

- **Rental Period**

The arena will be required from Friday, March 15, 2024 (06:00) until Sunday, March 24, 2024 (23:59) according to the following schedule:

*Venue reserves the right to reduce the number of below mentioned load-in and set-up days; subject to the NHL schedule.

Activity	Date
Set-Up	March 15-17, 2024
Official Practices	March 18-19, 2024
Competition Days	March 20-23, 2024
Exhibition Gala	March 24, 2024
Tear Down	March 24, 2024

- **Areas**

The Venue grants Skate Canada the right to access and control to the following areas of the Facility as agreed between Venue and Skate Canada and subject to availability.

- All Dressing Rooms – (except for the Montreal Canadiens areas)
- Various Rooms on Event Level
- Medical Room

- Press Box
- Suites/Boxes
- Banquet/Lounge Rooms
- Meeting Rooms
- Other areas/Rooms will be available to use as agreed between Venue and Skate Canada.

Venue should clearly stipulate any areas/rooms that cannot be accessed by Skate Canada.

- ## Base Rental Fee

Base rental fee for set-up, official practice days and competition days as described above is $1,130,000.00* Canadian dollars.

* Reduced housenut based on the lower bowl of the Venue being used during the competitions. Housenut will be increased accordingly if necessary; estimated cost of opening upper bowl is $1,700.00 per 1,000 patrons, per event.

Costs to be included in the base rental fee: (include all that apply)

- EQUIPMENT

  - Event Ticketing Fees
  - Arena PA system
  - Video scoreboard
  - Power rings
  - Minimum 2 ice resurfacing machines including drivers and ice crew
  - All dressing rooms (except for the Montreal Canadiens areas) and meeting rooms
  - Use of any building owned equipment: staging, tables, forklift, drape, rubber flooring, stanchions, fridges, etc.
  - Existing internet infrastructure and internet lines for normal/standard use including support during event
  - Telephone/fax lines; long distance excluded
  - Utilities - Including electricity and electrician (during regular business hours), gas, lighting, water, heating, ventilation, air conditioning, hot and cold water facilities and waste removal services, interior and shore power for Event Broadcast Partner and rights holder broadcasters (not including expenses that may be incurred with any connections)
  - Conversion of the arena consisting of painting ice to cover existing on-ice logos (according to Skate Canada ice maker specifications), removal/reinstallation of glass, posts, netting, broadcaster camera cut-outs and build-backs to accommodate low cameras and use of up to 6 suites/boxes
    Broadcast Patch Fee for one mobile only

- STAFFING

  - Event/Operations Manager
  - Front of House Manager
  - Box Office Staff
  - Ticket Sales Staff
  - IT Lead
  - Security Lead

- ## Additional Costs

  Additional costs to be paid by Skate Canada include all costs not specifically listed above as included in the base rental fee, including without limitation:

  - In-ice sponsor logo(s) installation
  - Painting as per Skate Canada's standards
  - In-arena game presentation lighting and projectors
  - Power rings and Video Scoreboard programming
  - Anchored seats removal and reinstallation (on a per seat basis)
  - Auxiliary events/activities such as after-parties, fans festival and other similar social activities
  - Backstage and extra-security costs
  - Credit card charges
  - Marketing and agency fees
  - Socan and Resound fees
  - Sponsorship activation and buy-out costs
  - Sponsorship agency fee
  - Medical services costs
  - Stagehands (as per collective agreement)
  - Pipe/drape
  - Carpets
  - Additional Furniture, if required
  - Catering
  - Long distance charges for phones
  - Carpentry services to build broadcaster platforms, board cut-outs and
  - "Kiss and Cry" area Insurance
  - Any covid-related costs if applicable.

  A rate card outlining the current hourly labour rates and estimate of staff requirements based on the sample event schedule are required on execution of the contract.

  Venue should stipulate any additional costs, other than listed above, to be paid by Skate Canada and known at the time of this agreement; it being understood, however, that the above list shall not be limitative.

- ## Merchandise

  Skate Canada will provide event related merchandise during the event, where the revenue generated from the sale of this merchandise will be shared 80% -20% in favor of Skate Canada. Such merchandise to be sold by Venue on behalf of Skate Canada.

- ## Sponsorship/Signage

  As per Appendix D.

- ## Contract

The scope of this document does not contain the full extent of agreement between the Venue and Skate Canada, and such detail will be included in the contract to be signed by both parties prior to the event.

Venue

Evenko G.P.:

Signature: Patricia Brissette (15 Jan 2021 14:08 EST)

Name:

Title:

I have authority to bind the Corporation.

Annexe C – Clauses de l'entente avec le site

Entente conclue entre

Auditorium de Verdun

Arrondissement de Verdun

Site

(site)

et

Patinage Canada

(Patinage Canada)

- **Date d'émission**

La date d'émission de cette entente est le : 23/12/2020

- **Période de location**

La patinoire sera exigée du jeudi 14 mars 2024 (6 h) au dimanche 24 mars 2024 (23 h 59), conformément au calendrier suivant :

Activité	Date
Montage	14-17 mars 2024
Séances d'entraînement officielles	18-19 mars 2024
Journées de compétition	20-23 mars 2024
Gala d'exhibition	24 mars 2024
Démontage	24 mars 2024

- **Aires**

Le site confère à Patinage Canada le droit d'accéder aux aires suivantes de l'installation et d'en contrôler l'accès.

- Tous les vestiaires
- Diverses salles sur le même niveau que l'événement

- Infirmerie
- Tribune de la presse
- Suites/loges
- Salles de banquet/salons
- Salles de réunion
- Autres aires/salles qui pourront être utilisées au besoin.

Le site doit clairement stipuler les aires et les salles auxquelles Patinage Canada ne peut avoir accès.

- **Frais de location de base**

Les frais de location de base pour le montage, les journées d'entraînement officielles et les journées de compétition, tel qu'il est décrit ci-dessus, sont de 216 000 $

Coûts compris dans les frais de location de base : (inclure tous les coûts applicables)

- ÉQUIPEMENT

  - Frais pour la vente de billets
  - Frais de câblodistribution
  - Système de sonorisation de la patinoire
  - Tableau d'affichage vidéo
  - Écrans à DEL
  - Au moins deux resurfaceuses de glace, y compris des conducteurs et une équipe responsable de la glace
  - Tous les vestiaires (sauf des principaux locataires) et toutes les salles de réunion
  - Utilisation de tout équipement appartenant à l'installation : plates-formes de travail, tables, élévateur à fourche, draperies, tapis en caoutchouc, montants, réfrigérateurs, etc.
  - Lignes de téléphone et de télécopieur (interurbains exclus)
  - Services publics – y compris électricité et électricien, gaz, éclairage, eau, chauffage, ventilation, climatisation, installations d'eau chaude et d'eau froide et services d'enlèvement de déchets, courant intérieur et de stationnement pour le partenaire de télédiffusion de l'événement et les télédiffuseurs détenteurs de droits (excluant les dépenses qui pourraient être engagées pour toute connexion)
  - Conversion de la patinoire pour peindre la glace, afin de couvrir les logos sur glace actuels (conformément aux spécifications du fabricant de glace de Patinage Canada), enlèvement et réinstallation de la vitre, des poteaux et des filets, bandes découpées pour les caméras des télédiffuseurs et installation de bandes temporaires pour tenir compte des caméras basses et utilisation d'un maximum de 6 suites ou loges

- PERSONNEL

  - Gestionnaire de l'événement/des opérations
  - Gestionnaire de la salle
  - Personnel de la billetterie
  - Personnel de vente de billets
  - Responsable de la TI
  - Responsable de la sécurité

- **Frais supplémentaires**

  Frais supplémentaires payés par Patinage Canada

  - Installation de logo(s) de commanditaires dans la glace
  - Machinistes (exigences communiquées et convenues par Patinage Canada dans le contrat officiel)
  - Tuyaux/draperies
  - Tapis
  - Meubles supplémentaires, au besoin
  - Service traiteur
  - Appels interurbains
  - Services de charpenterie pour construire les plates-formes de télédiffusion et l'aire d'attente des résultats
  - Assurance

  Une carte des taux précisant les taux de salaire horaire actuels et une estimation des besoins en personnel, en fonction de l'exemple d'horaire de l'événement, sont exigées à l'exécution du contrat.

  Le site doit stipuler que tous frais supplémentaires, autres que ceux susmentionnés, doivent être payés par by Patinage Canada et connus au moment de cette entente.

- **Marchandise et concessions**

  Au cours de l'événement, Patinage Canada fournira des marchandises liées à l'événement et les revenus générés par la vente de ces marchandises appartiendront uniquement à Patinage Canada.

- **Commandite et signalisation**

  Patinage Canada a besoin d'une installation « propre », dans laquelle on couvrira la signalisation des commanditaires actuels de l'installation ou la publicité y compris, mais sans s'y limiter, les lignes de visibilité des caméras, l'horloge du tableau d'affichage, les resurfaceuses de glace, les bandes, les entrées et sorties du vomitoire et les endroits qui font face aux escaliers, les dos des sièges ainsi que tous les autres endroits visibles aux spectateurs assis à leurs places dans les sections inférieure et supérieure de la patinoire. La signalisation relative au nom du site est exclue et l'installation « propre », comme décrite ci-dessus, est exigée peu importe les conditions des droits de commandite vendus par le site après la signature de la présente entente.

- **Contrat**

La portée de ce document ne comprend pas la pleine étendue de l'entente conclue entre le site et Patinage Canada et de tels détails seront fournis dans le contrat que signeront les deux parties avant l'événement.

Site

Entreprise : Arrondissement de Verdun

Signature :

Nom : Carl Néron

Titre : Chef de section

J'ai l'autorité de lier l'entreprise.

Prendre note que les frais de location de base sont à titre informatif. Une entente sera faite selon les besoins réels du promoteurs.

Industry Canada | Industrie Canada

Certificate of Continuance

Canada Not-for-profit Corporations Act

Certificat de prorogation

Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif

Skate Canada
Patinage Canada

Corporate name / Dénomination de l'organisation

034644-6

Corporation number / Numéro de l'organisation

I HEREBY CERTIFY that the above-named corporation, the articles of continuance of which are attached, is continued under section 211 of the *Canada Not-for-profit Corporations Act*.

JE CERTIFIE que l'organisation susmentionnée, dont les statuts de prorogation sont joints, a été prorogée en vertu de l'article 211 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Virginie Ethier

Director / Directeur

2014-10-20

Date of Continuance (YYYY-MM-DD)
Date de prorogation (AAAA-MM-JJ)

Canada

ISU World Figure Skating Championships® 2024 Draft Marketing Plan

	2022 / 2023												2023 / 2024						
	Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	April	May	June	July	Aug	Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar
		AWARENESS			PHASE 1		PHASE 2						PHASE 3					PHASE 4	
Campaign Call To Action:		Sign up for pre-sale notice			Best selection		Buy today						Buy today, don't miss out					Last chance	
Event Activation																			
Skate Canada Events - booth, in-venue advertising, etc		SCI-ON	CHA-MB		CTNSC-ON & CHA-SK	Canada Cup- AB & World Jr FSC - AB				IS- TBD			ACI- TBD	SCI- TBD	CHA-TBD	CTNSC-TBD	CHA-TBD	Canada Cup -TBD	
USFSA - booth, in-venue advertising, etc.		SA-NV			USFSC- CA	4C-AU								SA		USFSC			
Worlds 2023 Japan - booth, in-venue advertising, etc.	x x	x x	x	x	x x x	x x x	x x x	x x	x	x	x	x x	x x	x x x	x x x		x	x	x x	x x
Bell Centre Events (all partners) Major Events throughout Montreal Major Events in Toronto																		x	
Membership Activation																			
Skate Canada - email campaign Skate Canada Section	x x	x x x x x x	x x	x	x x x x x x	x x	x x x	x	x x x x	x x x x			x x x x x x	x x x x x	x x x x	x x x x x x		x x	x x
Activation Club Discount Program		x		x x x	x		x x x		x x	x x			x	x x	x	x		x	x
USFSA - email campaign International Skating Federations				x			x		x	x				x	x			x x	x x
Bell Centre (Canadian, entertainment, Place Bell, etc.)																			
Montreal Tourism																			
Experiential Activation																			
Airport	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Montreal Tourism	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Grassroots (with evenko)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Digital																			
Website	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Organic Social Media (Communications)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Advertising Campaign*																			
Paid media (with evenko)					x	x	x	x					x	x	x	x		x	x
Holiday Promotions (with evenko)			x	x		x			x						x	x		x	
Athlete Ambassador Program																			
Athlete Ambassador in Montreal				x	x	x	x			x	x	x	x		x	x			

* Advertising campaign refers to all forms of paid media including digital, print, radio, television, outdoor and more.

2024 ISU Worlds Figure Skating Championships Sustainability Plan

The International Skating Union Federation (ISU) has developed a sustainability plan for ISU Events.

Beyond the elements of the ISU plan, the Skate Canada Worlds 2024 sustainability plan:

1. **Where possible, use green/electric cars for concierge service**
    a. Skate Canada will explore options for use of electric vehicles to lower the carbon footprint for VIP/concierge transportation requirements.
2. **Recommend the use of green transport options to visiting public**
    a. The website which promotes the event to the travelling public will have links to local transportation options. The Montreal subway system has a major transfer stop less than 3 minutes walk from the venue and this will be well advertised on the website in the final 4 weeks before the commencement of the event.
    b. The information desk at the host hotels and arena will provide information about transit options as this will increase the awareness of reduction of the carbon footprint associated with this event.
    c. Google maps will be recommended as a method of determining the best walking options from the various hotels to the arenas.
3. **Use renewable resources in Event facilities**

    a. The Bell Centre was awarded the LEED certification for Existing Buildings (US version) on October 13, 2009 and the LEED Canada for Existing Buildings: Operation and maintenance by the Canada Green Building Council. The LEED rating system (Leadership in Energy and Environmental Design) is recognized internationally as a symbol of excellence for design, construction and management of high-performance green buildings in over 132 countries.
    b. Here are a few of the technical specifications and measures that contributed to the Bell Centre meeting some 50 standards towards being awarded the LEED certification:
        i. Implementation of an appropriate management plan for exterior building maintenance and access areas;

ii. Increased use of alternative by a majority of employees (public transportation, active transportation, car pooling and environmentally friendly cars);
iii. Reduction of the heat island factor using underground parking;
iv. Installation of more efficient toilets and faucets leading to a 20% reduction of overall water consumption;
v. Efficient management of cooling towers used for ice conditioning;
vi. Installation of building automated control system;
vii. A 65% reduction in energy consumption for lighting inside the amphitheatre due to the use of light-emitting diodes (LED);
viii. Decrease of the greenhouse gas emissions by 28%;
ix. Introduction of new purchasing policies to encourage the purchase of materials that are recycled and/or locally made and/or reused.
x. Diversion rate of residual materials now reaches 80%;
xi. Monitoring and control of the temperature and ventilation systems in real time;
xii. Evaluation of cleaning methods and products;
xiii. Use environmentally friendly products.

4. Use recycling containers at venues (segregated by type)

a. Skate Canada will leverage the existing recycling program that is used in Quebec "ICI ON RECYCLE". The Bell Centre was awarded and has maintained the ICI ON RECYCLE! certification from the RECYC-QUÉBEC since 2008.
b. In 2012, this certification was renewed with a level 3 performance and reached the "silver" level, thus indicating that the Bell Centre recycles and composts over 80% of its residual materials. Prior to the implementation of structured programs and a team dedicated to sorting through all materials, less than 25% of the Bell Centre residual materials were being recycled. On top of having tripled its environmental performance, the Bell Centre has reduced its garbage output by 78% since 2007, representing a reduction of 513 tons per year. Also, it is important to note the reduction of 23% since 2007 of the total amount of residual materials generated (or 243 tons less yearly).
c. Since 2007, the Bell Centre has implemented the following sustainable measures:
    i. Collection of organic waste in the building, including in the kitchens and restaurants;
    ii. Replacement of non-recoverable products (e.g. abolishing the use of Styrofoam);
    iii. Donation of used computer equipment or collection by specialized companies;

iv. Salvaging and recovery of 90% of all materials from old stadium seats when they are replaced;
v. Replacement of several types of food containers by a compostable equivalent;
vi. Changing of all the visuals on the waste collection points in all concourses;
vii. Donation of close to 35 tons of food last year (approximately 115,800 meals).

5. **Provide green information desks at venues**
    a. Using information published in the annual report for Recyc-quebec Skate Canada will produce a document that can be viewed by visiting public. This document will be loaded onto the ISU event app for participants to access in a paperless manner. The document in its' entirety has been attached as an appendix to this report.
    b. Skate Canada will affix the information at or around recycling containers to provide further education and awareness to the travelling public
6. **Reduce amount of paper during competitions by providing information to teams by electronic means (email, instant messaging)**
    a. Skate Canada will continue to use and leverage the ISU's Inside Events which significantly reduces the amount of paper utilized for communication to participants.
    b. Skate Canada will also use What's App to communicate with specific individuals again utilizing electronic forms of communication versus paper forms.
7. **Reduce use of plastic bottles and avoid wasting water**
    a. Skate Canada will be providing water bottles to participants and will have refill stations back of house so as to reduce the use of plastic bottles. Sealed plastic water bottles will be provided to athletes upon completion of their event so as to comply with doping protocol.
8. **Announce recycling and green initiatives to spectators and partners on video board**
    a. We will leverage existing video programming in both official languages on the video board on order to create awareness of activities that will be available to fans in attendance.
9. **Provide seats for persons with disabilities**
    a. The Bell Centre has seats and areas that are specifically geared to persons with disabilities and these are being sold as such to enhance the viewing for these fans.
10. **Use of electric or gas ice resurfacing machines**

a. Where possible facilities use resurfacing machines that reduce the carbon footprint.

11. Other initiatives

a. Over and above the improvements made by the organization as part of the Goal is Green program, Skate Canada will be leveraging the professional hockey teams program elements, such as:
    i. Dedicating the six best parking spaces in the Bell Centre parking to electrical or rechargeable hybrid cars. The Bell Centre now features five charge ports in the underground parking.
    ii. Installation of 945 three-tier recycling bins in the various halls and offices throughout the building.
    iii. Switching over to another type of plastic used in the production of beer glasses, going from 1,000 years to decompose to a mere three months for the new plastic.
    iv. Over the past few years, the Bell Centre washrooms were equipped with new hand dryers that dry hands three times as fast while requiring three times less energy. That's not all, the Quebec-made hand-dryers are 80% made from recycled material.
    v. Over food from concession stands and private suites are being distributed to local food banks. In 2016, nearly 35 tons of food were donated to La Maison du Père and La Tablée des chefs. These initiatives were recognized during the Semaine Québécoise de réduction des déchets in 2015 and resulted in the Bell Centre being awarded top prize of the Défi ICI for its efficiency against food waste.
    vi. The Bell Centre hallways have been equipped with charge ports for smart phones.
    vii. Active participation in the international Earth Hour event.
    viii. Installation de 140 lamps with light-emitting diode (LED) used to light the ice surface making it 65% more efficient in energy saving while improving the color viewing.

12. Environment and Ecosystem – Fairmont Hotel (Queen Elizabeth)

a. Fairmont Hotels & Resorts embraces environmentally sustainable business practices and continues to seek new ways to proactively green their operations. By Skate Canada choosing this hotel as the official host hotel we are capitalizing on their environmental program as a cornerstone of our overall sustainability plan for the event.
b. The Fairmont environment pillar contains the following elements:

    i. Property level "Sustainability Teams" who are responsible for executing the Sustainability Partnership Program locally by raising awareness and

incorporating sustainability into all department operations and ensuring that the company's various sustainability programs are in place
   ii. Reducing our use of energy, water, and waste produced and consumed by our properties through formal programs
   iii. Monitoring, recording, benchmarking and setting targets on our environmental performance
   iv. Providing necessary training and resources/materials to stakeholders in order to meet our environmental objectives
   v. Incorporating our environmental commitments into key business decisions

c. The Energy and CO2 program provides Fairmont properties and colleagues with a framework to ensure information associated with GHG emitting activities can be tracked and monitored on a consistent and measurable basis. This information will be used to guide reporting against program progress, both at a global level, and at an individual property level.

d. The Water Management Program was introduced to improve Fairmont's sustainability efforts with respect to water stewardship. The overall goals of the Program are to:
   i. Reduce total water consumption across the portfolio of properties
   ii. Reduce contaminants in wastewater
   iii. Improve water quality within our properties and local communities
   iv. The installation of low flow showerheads, low flush toilets and tap aerators are corporate rooms standards. Additionally, all properties participate in sheet and towel exchange programs to conserve water resources by reducing the frequency of laundering guest linens.

e. The Waste Management Program was introduced to improve our sustainability efforts with respect to waste management. The overall goals of the Program include:
   i. Increase diversion of waste from landfill
   ii. Reduce the overall waste generated across our portfolio of properties
   iii. Increase the use of product reuse and take-back initiatives

f. Greening the Operations: In 2010, we developed an Environmental Procurement Program to minimize ecological impacts through the selection of our suppliers and products. The environmental standards and guidelines set out in this program provide us with a framework to assist in understanding how our suppliers have minimized environmental impacts and how environmental considerations are integrated into the products that they offer.

g. At Fairmont The Queen Elizabeth, in particular, their philosophy to Green Meetings is that they believe meetings and conferences can have a positive impact beyond the meeting room, as companies and planners alike seek out ways to give back to the communities and destinations where they gather. The following bullets indicate how this program will be used during the Championships
    i. The sales and conference services managers tailor a program that will meet the needs of our group and at the same time find a way for them to leave a lasting impression on the community.
    ii. Their teams adhere to Eco-Meet, their exclusive green conference planning option that lessens the environmental impact of the meeting through reduced resource consumption.
    iii. This program aims to reduce environmental nuisances during meetings, conferences and events happening in all Fairmont establishments.
    iv. Their sustainable tourism initiatives have also earned them four out of five green keys based on the Green Key Global evaluation, which rewards establishments for their social and environmental efforts.

SCHEDULE A

Skate Canada ISU World Figure Skating Championships

Statement of Operations

For the year ended March 31, 2020

(Unaudited)

	Worlds 2020	Worlds 2019
	$	$
Revenue		
Government Grants - Sport Canada	898,508	585,149
Government Grants - Provincial	1,700,000	-
Other	20,233	-
	2,618,741	**585,149**
Expense		
General	488,390	9,526
Venue Operations	912,418	184,965
Travel and living	126,221	100,510
Salaries and wages	99,325	-
Volunteer Program	72,990	-
Event Marketing	1,508,807	85,026
Broadcasting	157,762	-
Festival / Ancillary Events	287,956	-
Other	-	205,123
	3,653,870	**585,149**
Net revenue (expenses)	**(1,035,129)**	**-**

PATINAGEQUÉBEC

Plan de legs

Championnats du monde ISU de patinage artistique 2024

19 décembre 2022

7665, boul. Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7

T 514 252-3073 • **F** 514 252-3170
patinage@patinage.qc.ca

WWW.PATINAGE.QC.CA

Le Canada, le Québec et Montréal accueilleront la grande communauté internationale du patinage artistique pendant plus d'une semaine en mars 2024. Cet événement grandiose laissera un legs unique pour le patinage artistique à Montréal, au Québec et au Canada, offrira une visibilité de grande envergure, générera des retombées économiques et offrira une occasion unique de legs à la discipline sportive. De fait, les impacts positifs suivants seront générés par la tenue de cet événement:

1) Susciter un engouement rehaussé du Québec et le Canada pour le patinage artistique et promouvoir un mode de vie physiquement actif
2) Offrir une expérience québécoise et canadienne unique à nos visiteurs du monde et mettre en valeur la culture québécoise et canadienne
3) Offrir une opportunité unique à nos athlètes québécois et canadiens de performer à la maison, et aux athlètes de prochaine génération d'être témoin des performances des meilleurs patineurs du monde
4) Produire des impacts économiques, touristiques et sur le plan de la visibilité significatifs pour Montréal, le Québec et le Canada
5) Générer un legs sportif et financier qui permettra au Québec, le Canada et Montréal de maintenir et rehausser leur position de leader international en patinage artistique et de préparer la prochaine génération d'athlètes et de leaders québécois et canadiens
6) Renforcer la notoriété du Québec, Canada et de Montréal en tant que ville de sport et destination événementielles internationales de premier choix
7) Renfoncer l'expérience, l'expertise et la concertation des acteurs-clés et partenaires impliqués dans l'organisation de l'événement
8) Offrir à la population montréalaise, québécoise et canadienne la chance unique de voir les meilleurs du monde et nos Québécois et Canadiens exceller en sol canadien

Patinage Québec a pour mission d'assurer le développement optimal du patineur grâce à des clubs et régions dynamiques, ainsi que des entraîneurs et officiels compétents. La partie du legs québécois incluse dans le plan de legs de Patinage Canada sera gérée par Patinage Québec sous l'autorité du conseil d'administration. Le conseil d'administration veillera à ce que l'héritage sportif soit optimal. Ce legs permettra de développer le patinage artistique au Québec ainsi qu'à Montréal selon les priorités identifiées. Ces sommes seront dépensées sur un horizon de temps variant de deux ans pour 100 k$ et de dix ans pour 850 k$.

PLAN DE LEGS POTENTIEL POUR PATINAGE QUÉBEC		Priorité Patinage Canada	100 K $	Montréal	250 K $	Montréal	500 K $	Montréal	850 K $	Montréal
Axe de croissance de la planification stratégique de Patinage Québec										
	Rétention et recrutement des membres	1	25 000 $	12 500 $	25 000 $	12 500 $	25 000 $	12 500 $	50 000 $	12 500 $
	Programme d'initiation dans les écoles primaires	1		- $	15 000 $	7 500 $	30 000 $	15 000 $	60 000 $	30 000 $
	Programme de soutien aux clubs et aux écoles	1		- $	15 000 $	7 500 $	30 000 $	15 000 $	60 000 $	15 000 $
Axe de performance de la planification stratégique de Patinage Québec										
	Formation et développement des bénévoles pendant les Mondiaux	4	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $
	Programme de mentorat des entraîneurs provinciaux*	6	10 000 $		15 000 $		30 000 $		50 000 $	
	Programme de développement des officiels*	6	10 000 $		20 000 $		40 000 $		60 000 $	
	Programme de développement des patineurs de Patinage Québec*	3	10 000 $		25 000 $		55 000 $		110 000 $	
	Équipe du Québec*	3	15 000 $		30 000 $		60 000 $		100 000 $	
Axe de l'organisation de la planification stratégique de Patinage Québec										
	Programme sport sécuritaire (formation et promotion)	2		- $	10 000 $	2 500 $	25 000 $	6 250 $	25 000 $	6 250 $
	Webdiffusion	5					25 000 $		25 000 $	
Centre de performance et de développement										
				- $	65 000 $	65 000 $	150 000 $	150 000 $	280 000 $	280 000 $
TOTAL			**100 000 $**	**42 500 $**	**250 000 $**	**125 000 $**	**500 000 $**	**228 750 $**	**850 000 $**	**373 750 $**

**Plusieurs Montréalais bénéficieront de ces programmes offerts par Patinage Québec.*

PRIORITÉ 1) AXE DE CROISSANCE - AUGMENTER LA PARTICIPATION ET L'ENGOUEMENT POUR LE PATINAGE

Patinage Québec veut bénéficier de la mobilisation de la communauté suite aux championnats du monde afin d'atteindre son objectif de croissance de la planification stratégique 2021-2026. Cette priorité comprendra trois volets :

- Rétention et recrutement des membres;
- Programme à vocation sportive et culturelle offert dans les écoles primaires de l'île de Montréal;
- Activités dédiées à tous les clubs du Québec.

Rétention et recrutement des membres

Suite à la pandémie, le nombre de personnes engagées auprès de Patinage Québec a diminué de façon significative. Une partie du legs permettra de soutenir les associations régionales, les clubs et les écoles de patinage dans l'offre de services afin de faciliter le recrutement et la rétention des patineurs, des entraîneurs et des bénévoles dont les officiels. Pour ce faire, Patinage Québec pourra entre autres faire des campagnes de promotion, développer du matériel d'information et offrir des formations sur mesure.

Programme à vocation sportive et culturelle offert dans les écoles primaires de l'île de Montréal

Le programme dans les écoles primaires permettra de faire découvrir le patinage à un plus grand nombre de citoyens en plus de collaborer à la promotion d'une vie active. Les sommes investies permettront entre autres d'engager les ressources humaines, d'entretenir le matériel prêté aux participants, dont les patins et les casques, ainsi que de supporter les clubs locaux pour recruter ces nouvelles clientèles.

- Conférence dans les écoles par un athlète ou un entraîneur ou un officiel de niveau national et plus;
- Développement du programme éducatif dédié aux professeurs en collaboration avec les trois Réseau du Sport Étudiant du Québec de l'île de Montréal;
- Activités d'initiation au patinage avec entraîneur professionnel offertes aux élèves du premier et deuxième cycle du primaire des écoles ciblées;

Activités dédiées aux clubs et aux écoles de patinage

- Développement du programme d'activités complémentaires pour les programmes Patinage Plus et Patinage STAR touchant près de 30 000 membres au Québec (plus de 8000 sur l'île de Montréal);
- Visites dans les clubs et les écoles de patinage pour soutenir les programmes (Patinage Plus, STAR, patinage synchronisé, olympiques spéciaux, Adultes, etc) touchant les 240 clubs et écoles de patinage dont les 32 clubs et écoles de l'île de Montréal;

Pour déployer cette priorité, le legs financier servira à

- Embaucher une personne-ressource et assumer les dépenses liées aux frais de déplacement.
- Frais de location de plateaux sportifs.
- Rémunérer les différents entraîneurs pour les programmes d'initiation dans les écoles.
- Transporter, entretenir et renouveler la banque de patins et des casques.

PRIORITÉ 2) PROGRAMME DE SPORT SÉCURITAIRE

Dans l'axe d'organisation de la planification stratégique, une place importante est accordée à la promotion et à la formation en sport sécuritaire dont le programme d'équité, de diversité et d'inclusion. Patinage Québec adhère au programme national de sport sécuritaire de Patinage Canada et en fait la promotion dans la province. Cette priorité permettra de former les directeurs locaux, régionaux et provincial de la sécurité afin d'offrir un environnement sain et sécuritaire de pratique sportive.

PRIORITÉ 3) DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS ET ÉQUIPE DU QUÉBEC

L'axe de performance de la planification stratégique veut optimiser le système de développement de l'excellence. Un autre legs sportif important est la pérennité des programmes de développement des patineurs et de l'Équipe du Québec de Patinage Québec. En plus du programme de soutien au développement de l'excellence, Patinage Québec investit chaque année des centaines de milliers de dollars dans son programme de développement et son équipe du Québec dans toutes les disciplines (simple, couple, danse et patinage synchronisé). Ces patineurs et ces équipes sont sélectionnés annuellement selon les critères en vigueur. Ce programme a pour objectif d'amener plus rapidement les patineurs et les équipes sur l'équipe nationale en offrant des services personnalisés. Les programmes de Patinage Québec offrent entre autres un encadrement spécialisé pour les athlètes sélectionnés et leurs entraîneurs, des classes techniques, le suivi par d'officiels mentors ainsi que la participation aux événements nationaux à des coûts abordables. Les sommes investies permettront de maintenir et d'accroître les services offerts.

PRIORITÉ 4) ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

Développement et formation des bénévoles

L'organisation d'un championnat du monde permettra de recruter, de former et de développer un vaste bassin de plus de 300 bénévoles, dont la majorité de la grande région métropolitaine. Cette expertise développée rehaussera le niveau des compétitions présentées partout au Québec que ce soit de niveau régional, interrégional ou provincial. L'expérience acquise sera bénéfique pour la suite de leur implication entre autres lors d'événements montréalais. Un plan d'identification de la relève pour les bénévoles est également prévu afin d'assurer la pérennité des prochains événements en patinage artistique sur l'Île de Montréal et au Québec. Une partie du legs de Patinage Québec permettra d'assumer les frais d'hébergement des membres clés du comité organisateur local pendant les championnats du monde.

Transfert de connaissances ou propriété intellectuelle

Patinage Canada et Patinage Québec collaborent à la planification des championnats du monde 2024 et plusieurs programmes, outils, manuels et guides seront produits afin d'aider aux futures organisations d'accueil de manifestations sportives en patinage.

PRIORITÉ 5) WEBDIFFUSION

Le déploiement de l'initiative de webdiffusion de Patinage Canada dans toutes les compétitions provinciales permettra d'augmenter la visibilité du sport et d'offrir des opportunités de marketing. Une partie du legs financier permettra le maintien et le remplacement des équipements actuels ainsi que la formation des acteurs clés québécois. Ces équipements pourront être disponibles aux associations régionales afin d'offrir ce service lors des compétitions régionales.

PRIORITÉ 6) PROGRAMME POUR LES ENTRAÎNEURS ET LES OFFICIELS

Une partie du legs servira également à développer et à perfectionner les acteurs clés du développement sportif que sont les entraîneurs et les officiels. Plusieurs programmes seront organisés pendant les championnats du monde afin que les intervenants québécois du patinage artistique puissent parfaire leur connaissance et de tirer profit de la présence d'experts internationaux pour assister à plusieurs activités de formation et de développement.

Le développement et le perfectionnement des entraîneurs sont primordiaux afin de développer des athlètes. Patinage Québec offre des activités de perfectionnement en ligne et en personne pour permettre aux entraîneurs de poursuivre leur développement et leurs acquisitions de connaissances. Le legs financier permettra de mettre sur pied et de poursuivre divers programmes de mentorat qui favorise le développement des entraîneurs québécois. Le programme de mentorat d'entraîneurs provinciaux est un programme de perfectionnement spécifique pour les entraîneurs qui ont comme objectif de participer un jour aux Championnats canadiens et/ou à un niveau supérieur.

Les officiels consacrent beaucoup de leur temps pour améliorer la qualité du patinage et s'investissent auprès des patineurs et des entraîneurs en partageant leur expertise. Le développement professionnel des officiels est donc nécessaire pour leur offrir des outils pour exercer leur passion. Patinage Québec veut accroître les opportunités de développement des officiels tout en augmentant la qualité. Le legs financier servira à financer les activités du programme de développement des officiels de Patinage Québec qui consiste à apporter un support et un encadrement aux officiels en leur donnant les outils et les ressources nécessaires qui leur permettront d'atteindre un développement complet à tous les niveaux tant régional, provincial et national.

PRIORITÉ 7) CENTRE DE PERFORMANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

Si les objectifs en termes de legs financiers sont atteints avec la tenue des championnats du monde, Patinage Québec supportera les dépenses de fonctionnement pour une période de six ans la mise sur pied de façon annuelle et permanente d'un centre de performance et de développement du patinage artistique à Montréal. Ce centre d'activité sera exploité douze mois par année permettant ainsi d'offrir davantage de services aux patineurs montréalais, québécois et canadiens ainsi qu'à leurs entraîneurs.

Ce projet vise le soutien aux écoles de renommées internationales déjà établies à Montréal comme le Regroupement Élite de Patinage Artistique de Montréal et les Suprêmes ainsi que les activités du centre de performance situé présentement à l'aréna Michel-Normandin.

De plus, des centaines d'athlètes et d'entraîneurs de la grande région de Montréal et de partout au Québec et au Canada faisant partie du développement de Patinage Québec et de l'équipe nationale pourront bénéficier de ce legs.

Des 242 clubs et écoles du Québec, les 32 clubs de l'île de Montréal (Bourassa, Lac St-Louis et Montréal), par leur proximité, seront les privilégiés qui profiteront le plus des installations de ce nouveau centre et aussi de l'expertise des entraîneurs qui seront en place à temps plein. Un programme d'accompagnement des clubs pour les programmes d'initiation sera également développé afin de favoriser le développement de la discipline et l'identification de talent.

SKATECANADA
PATINAGECANADA

1200 St. Laurent Blvd. (Suite 261) Ottawa, ON K1K 3B8
SkateCanada.ca - PatinageCanada.ca

BOARD OF DIRECTORS RESOLUTION

We, the undersigned, being the members of the Skate Canada Board of Directors consent and agree to the following resolution related to the hosting of the ISU World Figure Skating Championships® 2024 in the City of Montreal, March 18-24, 2024:

Resolved:

WHEREAS the Skate Canada Board of Directors confirms that Skate Canada will be responsible for hosting and organizing the ISU World Figure Skating Championships® 2024;

WHEREAS Skate Canada's Chief Executive Officer, Debra Armstrong, is authorized to sign all commitments and contracts related to the request for financial support made to the City of Montreal for the ISU World Figure Skating Championships® 2024;

WHEREAS Skate Canada will be responsible for any deficit to the hosting of the ISU World Figure Skating Championships® 2024; and

WHEREAS the Skate Canada Board of Directors commits that, should the ISU World Figure Skating Championships® 2024 be a financially successful undertaking for Skate Canada, that Skate Canada will redistribute to Patinage Quebec for redistribution to the Montreal community, a financial legacy in such amount as is determined based on the terms and conditions of the hosting agreement between Skate Canada and Patinage Quebec, all of which is conditional to securing all revenues and incurring forecasted expenses presented to the City of Montreal in the business plan and the legacy plan.

Dated in the province of Ontario on April 12, 2022.

Karen Butcher

Karen Butcher, President and Chairman of the Board

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada.ca ➜ Innovation, Sciences et Développement économique Canada ➜ Corporations Canada ➜ Recherche d'une société de régime fédéral

Information concernant les sociétés de régime fédéral - 034644-6

⚠ Attention aux arnaques et aux activités suspectes. Consultez les alertes de Corporations Canada.

Note

Ces renseignements sont à la disposition du public conformément à la législation (voir Divulgation publique de renseignements corporatifs).

Commandes des copies de documents corporatifs

Numéro d'organisation
034644-6

Numéro d'entreprise (NE)
121824031RC0001

Dénomination sociale
Skate Canada
Patinage Canada

Statut
Actif

Régime législatif
Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif - 2014-10-20

Commander un Profil corporatif [Télécharger PDF] [Visionner HTML].

Adresse du siège social

261-1200 St. Laurent Boulevard
OTTAWA ON K1K 3B8

Canada

Note

Les organisations à but non lucratif actives doivent mettre à jour ces renseignements. Les changements sont légalement en vigueur à la date où ils sont déposés auprès de Corporations Canada. Une clé de société est requise. Si vous n'êtes pas autorisé à mettre ces renseignements à jour, vous pouvez soit communiquer avec l'organisation soit vous adresser à Corporations Canada. Nous aviserons l'organisation de ses obligations de déclaration.

Administrateurs

Nombre minimal d'administrateurs 12
Nombre maximal d'administrateurs 16

Patrick Roch
1100 Boulevard du Millénaire
Saint-Basile-le-Grand QC J3N 1Y1
Canada

Karen Butcher
1020 Rick Hansen Crescent
Ottawa ON K4P 1M4
Canada

Guillaume Gfeller
1155 Rue de la Montagne
Apt. 2101
Montréal QC H3G 0C7
Canada

Glenn Fortin
297 Corner Ridge Road
Aurora ON L4G 6L7
Canada

Martin Smith
2205 Alta Vista Drive
Ottawa ON K1H 7L9
Canada

Pier-Luc Paquet
129 Rue Pontbriand
Saint-Constant QC J5A 1J4
Canada

Ravi Walia
11969 Jasper Avenue
#2002
Edmonton AB T5K 0P1
Canada

Janice Hunter
3673 Sunset Lane
West Kelowna BC V7V 0A9
Canada

Gregor MacLean
567 Cameron Avenue
New Glasgow NS B2H 5R9
Canada

Patty Klein
318 Avenue Morrison
Mont-Royal QC H3R 1K9
Canada

Paul Macintosh
457 Anndale Road
Waterloo ON N2K 2E3
Canada

Joni McPhail
234 Harold Dent Trail
Oakville ON L6M 1S2
Canada

Note

Les organisations à but non lucratif actives doivent mettre à jour les renseignements concernant les administrateurs (noms, adresses, etc.) dans les 15 jours suivant tout changement. Une clé de société est requise. Si vous n'êtes pas autorisé à mettre ces renseignements à jour, vous pouvez soit communiquer avec l'organisation soit vous adresser à Corporations Canada. Nous aviserons l'organisation de ses obligations de déclaration.

Dépôts annuels

Date d'anniversaire (MM-JJ)
10-20

Date de la dernière assemblée annuelle
2021-05-29

Période de dépôt annuel (MM-JJ)
10-20 au 12-19

Type d'organisation
Ayant recours à la sollicitation

Statut des dépôts annuels
2022 - N'est pas dû
2021 - Déposé
2020 - Déposé

Historique de l'organisation

Historique de la dénomination sociale

1962-09-27 au 1989-11-07	THE CANADIAN FIGURE SKATING ASSOCIATION		
1989-11-07 au 2000-07-01	THE CANADIAN FIGURE SKATING ASSOCIATION	1989-11-07 au 2000-07-01	L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PATINAGE ARTISTIQUE
2000-07-01 au 2014-10-20	SKATE CANADA	2000-07-01 au 2014-10-20	PATINAGE CANADA
2014-10-20 jusqu'à maintenant	Skate Canada	2014-10-20 jusqu'à maintenant	Patinage Canada

Certificats et documents déposés

Certificat de prorogation
2014-10-20
Juridiction précédente : Loi sur les corporations canadiennes, partie 2 (LCC-Partie 2)

Règlements administratifs
Reçu le 2015-03-03

Dépôt des états financiers
En date du 2016-03-31

Dépôt des états financiers
En date du 2016-03-31

Dépôt des états financiers
En date du 2017-03-31

Règlements administratifs
Reçu le 2017-07-20

Règlements administratifs
Reçu le 2018-07-05

Dépôt des états financiers
En date du 2018-03-31

Dépôt des états financiers
En date du 2019-03-31

Règlements administratifs
Reçu le 2020-09-02

Règlements administratifs
Reçu le 2020-09-02

Certificat de modification *

2020-09-02
Renseignements concernant les modifications aux statuts. Nombre d'administrateurs

Dépôt des états financiers
En date du 2020-03-31

Dépôt des états financiers
En date du 2020-03-31

Certificat de modification *

2021-07-07
Renseignements concernant les modifications aux statuts. Autre

Règlements administratifs
Reçu le 2021-07-07

Règlements administratifs
Reçu le 2021-07-07

Dépôt des états financiers
En date du 2021-03-31

Dépôt des états financiers
En date du 2021-03-31

Dépôt des états financiers
En date du 2022-03-31

Dépôt des états financiers
En date du 2022-03-31

* L'information concernant les modifications sont seulement disponibles pour les modifications effectuées après le 2010-03-20. Certains certificats émis avant 2000 pourraient ne pas être listés. Pour obtenir des renseignements supplémentaires contactez Corporations Canada.

Commande**s** de**s** copies de documents corporatifs

Débuter une nouvelle recherche

Date de modification:
2022-07-06

BFL CANADA services de risques et assurances inc.
BFL CANADA Risk and Insurance Services Inc.
c/o 2001 McGill College Avenue, # 2200
Montréal QC H3A 1G1
Tel.: 514 843-3632
Toll Free: 1-866-688-9888
Fax: 514 843-3842

Certificate of Insurance

No: SCPC-8559

This is to certify to: **TO WHOM IT MAY CONCERN**
Address:
that the following described policy(ies) or cover note(s) in force at this date have been affected to cover as shown below:
Named insured: **SKATE CANADA / PATINAGE CANADA**
Address: **1200 St-Laurent Blvd., Suite 261, Box 15, Ottawa ON K1K 3B8**

Description of operations and/or activities and/or locations to which this certificate applies:

PROOF OF INSURANCE: **ISU world Figure Skating Championships 2024 (March 18 – March 24 2024) - Only members in good standing are covered**

LOCATION(S): **Bell Centre 19090 avenue des Canadiens-de-Montreal, Montreal Quebec H4B 5G0**
DATE(S): **September 1st, 2022 to September 1st, 2023**

Type of insurance	Insurer	Policy no.	Policy period	Limits of Insurance (Canadian funds)	
Commercial General Liability Insurance	Markel Canada Limited under an authority from certain Underwriters at Lloyd's under contract MKL2021001	CAS672658-04	September 1st, 2022 to September 1st, 2023	$5,000,000	Per occurrence Aggregate Limit Products & Completed Operations
				$5,000,000	Tenants' legal liability
Excess Liability Insurance	Everest Insurance Company	E2SB007915	September 1st, 2022 to September 1st, 2023	$10,000,000 xs of 5,000,000	Per occurrence / Aggregate Limit
	Markel Canada Limited	CAS697051-04		5,000,000 xs of $15,000,000	Per occurrence / Aggregate Limit

IT IS UNDERSTOOD AND AGREED THAT THE FOLLOWING ENTITIES ARE ADDED TO THE POLICY AS ADDITIONAL INSURED BUT ONLY WITH RESPECT TO THE OPERATIONS OF THE NAMED INSURED DESCRIBED ABOVE. THIS CERTIFICATE APPLIES TO THE MEMBERS AND AUTHORIZED PERSONNEL OF THE INSURED WHILE OPERATING WITHIN THE SCOPE OF THEIR DUTIES.

VILLE DE MONTREAL – DIVISION DES SPORTS ET DE L'ACTIVITE PHYSIQUE SERVICE DES GRANDS PARCS DU MONT ROYAL ET DES SPORTS
BELL CENTRE
GOVERNMENT OF CANADA DEPARTMENT OF HERITAGE SPORT CANADA 15 EDDY, 16TH FLOOR 15-16-G GATINEAU QC K1A 0M5

This certificate is subject to all the limitations, exclusions and conditions of the above-listed policy(ies) as they now exist or may hereafter be endorsed.

BFL CANADA Risk and Insurance Services Inc.

Authorized Representative

Signed in Montreal this **August 29th, 2022**

Correspondents in the USA and Worldwide – International Insurance Brokers

www.BFLCANADA.ca

Contributions financières versées à Patinage Canada depuis 2017

Nom fournisseur	No fournisseur	Unité d'affaires	No résolution	Entité	2019
Patinage Canada	345786	Grands parcs, mont Royal et sports	CG19 0299	1001 - AF - Général - Agglomération	400 000,00

La mairesse
de Montréal

Le 12 avril 2021

Madame Debra Armstrong
Chef de la direction générale
Patinage Canada
1200, boulevard Saint-Laurent, C.P. 15
Ottawa (Ontario) K1K 3B8

Objet : Lettre d'appui – Accueil des Championnats du monde ISU de patinage artistique 2024 à Montréal

Madame la Chef de la direction générale,

La Ville de Montréal est heureuse d'appuyer les démarches de Patinage Canada dans son processus de mise en candidature de Montréal pour la tenue des Championnats du monde ISU de patinage artistique 2024.

La pandémie de la COVID-19 a obligé l'annulation du Championnat qui devait avoir lieu au mois de mars 2020. Cet événement, attendu avec impatience à Montréal, présentait tous les éléments pour remporter un franc succès. La volonté de Patinage Canada de reprendre la planification d'un événement d'une telle ampleur démontre une grande résilience et une capacité à s'adapter aux changements, même dans ces moments difficiles. Maintenant, plus que jamais, il est essentiel pour la Ville de Montréal de soutenir des projets dynamiques et mobilisateurs, qui auront d'importantes retombées pour les Montréalaises et les Montréalais.

Le soutien que la Ville de Montréal apportera à l'organisation des Championnats du monde ISU de patinage artistique en 2024 sera déterminé ultérieurement, lorsque nous aurons obtenu et analysé toute l'information nécessaire. À cette fin, un membre de la Direction des sports communiquera avec vous pour vous faire part des documents requis.

Nous sommes convaincus que votre organisation possède tous les atouts nécessaires pour faire de cet événement une réussite dont la population montréalaise sera fière.

Anticipant le plaisir d'accueillir l'événement en 2024, je vous prie d'agréer, Madame la Chef de la direction générale, mes sincères salutations.

Valérie Plante

Hôtel de ville · 155, rue Notre-Dame Est · Montréal (Québec) · H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3101 Télécopieur: 514 872-7091 mairesse@ville.montreal.qc.ca

DÉCLARATION – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Je, soussigné, à titre de représentant autorisé de (*nom de l'entreprise*)
SKATE CANADA
(ci-après l'Entreprise) déclare que (*cocher une des cases ci-dessous*) :

☑ (1) l'Entreprise n'a pas d'établissement au Québec.

☐ (2) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie moins de 50 personnes au Québec.

☐ (3) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois.

☐ (4) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que l'Entreprise respecte et va continuer de respecter les exigences du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« La francisation des entreprises ») et (*cocher une des 3 cases ci-dessous*) :

- ☐ je déclare que l'Entreprise détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF dont copie est ci-jointe.
- ☐ je déclare que l'Entreprise ne détient pas encore de certificat de francisation. Copie d'une attestation d'application d'un programme de francisation en vigueur délivrée par l'OQLF est ci-jointe.
- ☐ je déclare que l'Entreprise ne détient pas encore de certificat de francisation ni d'attestation d'application d'un programme de francisation. Une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF est ci-jointe. Je déclare de plus que l'Entreprise a rempli ou s'engage à remplir, dans le délai prescrit par la *Charte de la langue française*, les obligations en lien avec la transmission à l'OQLF de l' « analyse de la situation linguistique ».

Signature du représentant de l'Entreprise

Nom du représentant — Debra Armstrong - Chief Executive Officer

Date — February 2, 2023

CONVENTION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE GRANDE ENVERGURE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **PATINAGE CANADA**, personne morale sans but lucratif régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 261-1200, boul. St-Laurent, Ottawa, Ontario, K1K 3B8, agissant et représentée par Debra Armstrong, chef de la direction dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 12182 4031 RT 0001
Numéro d'inscription TVQ :
Numéro d'organisme de charité : 12182 4031 RR 0001

Ci-après, appelée « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés à la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Union internationale de patinage (ci-après appelée la « ISU ») a identifié Montréal comme ville hôtesse des Championnats du monde de patinage artistique ISU 2024 et qu'elle a accordé à l'Organisme le droit de l'organiser et de le tenir à Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission d'inspirer tous les Canadiens à s'adonner à la pratique du patinage artistique. L'Organisme est un chef de file dans la prestation de programmes de patinage et a un héritage continu d'athlète de haut niveau;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de l'Événement, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement par une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées à la présente convention;

ATTENDU QUE l'Organisme doit s'entendre spécifiquement avec l'arrondissement de Verdun (« Arrondissement») relativement à la disponibilité des ressources, des installations et équipements et des biens et services sur le territoire de l'Arrondissement dans le cadre de la tenue de l'Événement;

ATTENDU QUE l'Organisme s'est engagé à assumer tous les coûts et risques associés à l'Événement, il est entendu que la Ville n'assumera aucun coût relié à la tenue de l'Événement;

ATTENDU QUE l'ISU a autorisé la tenue de l'Événement au Centre Bell et à l'Auditorium de Verdun et que ces sites ont été réservé auprès des propriétaires, Evenko et l'Arrondissement;

ATTENDU QUE l'Organisme s'est engagé à consentir un plan de legs à la communauté montréalaise et québécoise du patinage artistique dont la valeur varie entre 100 000 $ et 850 000 $ en fonction du succès financier de l'événement (« Plan de legs »);

ATTENDU QUE l'Organisme a mandaté un tiers, en l'occurrence, Patinage Québec afin de planifier et de réaliser le Plan de legs au bénéfice de la communauté montréalaise;

ATTENDU QUE l'Organisme a sollicité la participation financière d'autres instances publiques et qu'il a obtenu, en plus de la contribution financière de la Ville, des engagements financiers des gouvernements du Canada et du Québec et de Tourisme Montréal pour soutenir l'organisation et la tenue de l'Événement sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE l'Organisme assume l'entière responsabilité du financement, de l'organisation et de la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE l'Organisme a formellement représenté à la Ville qu'il était en mesure, le cas échéant, d'assumer l'entière responsabilité liée à tout dépassement des coûts ou à tout déficit lié à la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

CONSIDÉRANT CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la présente convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Biens et services** » : les ressources matérielles et humaines mises à la disposition de l'Organisme, gracieusement, par la Ville, le cas échéant, pour permettre à ce dernier de réaliser l'Événement;

2.2 « **Cahier des charges** » : le cahier des charges, dans le cas où le domaine public doit être occupé pour la tenue de l'Événement, est produit par l'Organisme et approuvé par la Division des événements publics. Il sert à formaliser les besoins et à les expliquer aux différents acteurs concernés par l'Événement. Il permet notamment de cadrer le parcours, la fermeture de rues, la signalisation, la sécurité, etc.;

2.3 « **Domaine public** » : les rues et les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement, le cas échéant, sur le territoire de la Ville et mis à la disposition de l'Organisme;

2.4 « **Installations et équipements** » : les arénas, piscines, centres de loisirs, terrains sportifs et tout équipement et matériel mis à la disposition de l'Organisme par la Ville, le cas échéant, pour permettre la réalisation de l'Événement;

2.5 « **Responsable** » : la Directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.6 « **Événement** » : l'ensemble des activités, actions et interventions proposées par l'Organisme, les objectifs mesurables, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités des Championnats du monde de patinage artistique ISU 2024 et pour la réalisation duquel la Ville lui verse la contribution prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

2.7 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;

2.8 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et finaux, le cas échéant, ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre de l'Événement, le tout tel que plus amplement spécifié à l'Annexe 2;

2.9 « **Unité administrative** » : le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville;

2.10 « **Annexe 1** » : la demande de contribution financière déposée par l'Organisme pour la réalisation de l'Événement;

2.11 « **Annexe 2** » : le tableau des versements de la contribution financière à l'Organisme par la Ville et des documents à produire pour la reddition de comptes attendue pour la réalisation de l'Événement;

2.12 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Liste des dépenses admissibles et non admissibles »;

2.13 « **Annexe 4** » : exigences de la Ville en matière de visibilité, « Protocole de visibilité »;

2.14 « **Annexe 5** » : plan de legs de l'Organisme;

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme, de la réalisation du Plan de legs et, le cas échéant, de la mise à la disposition des Installations, équipements et des Biens et services de la Ville pour la réalisation de l'Événement de l'Organisme.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1.1 Montant de la contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à lui verser la somme maximale de huit cent mille dollars (800 000$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation de l'Événement.

4.1.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements comme suit :

i. un premier versement d'un montant maximal de quatre cent mille dollars (400 000 $) à la signature de la convention par les deux parties, et conditionnel à:

- la confirmation du financement de l'Organisme par les autres bailleurs de fonds publics permettant d'assurer la réussite de l'Événement sur les plans financier et organisationnel et ce à la satisfaction du Responsable;

- la réception par la Ville de la confirmation de l'octroi des droits de l'Événement par la ISU à Patinage Canada et désignant Montréal comme ville hôte;

- l'approbation du Plan de legs par la Ville (Annexe 5). Ce Plan de leg pourra être révisé et modifié de consentement par les Parties.

ii. un deuxième versement d'un montant maximal de deux cent mille dollars (200 000$), au plus tard le 1er mars 2024;

iii. et un troisième versement d'un montant maximal de deux cent mille dollars (200 000$), au plus tard le 30 septembre 2024 à la suite de l'approbation par la Ville de la Reddition de compte conformément à l'article 5.5.1 de la présente convention.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

4.1.3 **Ajustement de la contribution financière**

4.1.3.1 Le Responsable peut suspendre tout paiement si l'Organisme refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations. Dans ce cas, le nombre de versements pourra être ajusté, selon les directives du Responsable.

4.1.3.2 Le Responsable peut suspendre ou annuler un versement ou encore exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation de l'Événement. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation de l'Événement ne requiert plus la somme maximale.

4.1.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer à la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

5.1 RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

5.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation de l'Événement, tout en respectant la liste des dépenses admissibles jointe à la présente convention à l'Annexe 3;

5.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation de l'Événement ainsi que tout dépassement de coûts requis pour sa

réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne peut en aucun cas excéder la somme prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

5.1.3 obtenir une autorisation écrite du Responsable avant de procéder à toute modification majeure au contenu de l'Événement, au calendrier de travail ou au budget prévu;

5.1.4 transmettre au Responsable dès qu'elle est disponible, la programmation officielle de son Événement, incluant notamment les horaires des activités ou des festivités tenues en lien avec ledit Événement, et, le cas échéant, l'informer par écrit, au fur et à mesure où elles surviennent, des modifications qui y sont apportées;

5.1.5 assurer l'invitation et l'accréditation d'un nombre raisonnable, à convenir avec le Responsable, de représentants de la Ville, lesquels auront préalablement été identifiés par le Responsable et divulgués à l'Organisme, pour la tenue de l'Événement et des activités organisées par l'Organisme à Montréal et qui y sont liées.

5.2 PROMOTION ET PUBLICITÉ

5.2.1 faire état de la participation de la Ville, conformément aux dispositions du Protocole de visibilité joint, le cas échéant, à la présente convention à l'Annexe 4, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué à l'Événement. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable avant sa diffusion.

5.3 PLAN DE LEGS

5.3.1 présenter, pour approbation par la Ville d'ici le 30 janvier 2023, un Plan de legs qui détaille la valeur de la contribution à la communauté montréalaise et québécoise;

5.3.2 garantir la collaboration avec la Ville de tout tiers, y compris Patinage Québec, relativement à l'approbation et à la mise en oeuvre du Plan de legs et de tout leg supplémentaire;

5.3.3 respecter entièrement son engagement de donner les avantages et les bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 5) à la population montréalaise de façon à ce que ledit engagement soit entièrement réalisé, à la satisfaction du Responsable, conformément aux échéances prévues au Plan de leg ou à tout legs supplémentaire.

5.4 ASSURANCES

5.4.1 souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile, accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville;

5.4.2 remettre, à la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 5.4.1. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

5.5 ASPECTS FINANCIERS

5.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable (Annexe 2);

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme conformément à l'article 6, la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

5.5.2 fournir une résolution du conseil d'administration de l'Organisme qui confirme que les sommes versées par la Ville aux seules fins de la réalisation de l'Événement, sous une forme à convenir entre les Parties.

5.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant et le Responsable, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention.

5.5.4 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que

telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier.

5.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier.

5.5.6 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées. À cette fin, remettre au Responsable, quatre-vingt-dix (90) jours après la tenue de l'événement un tableau des revenus et dépenses réelles de l'Événement soutenu par la présente convention.

5.5.7 dans le cas où le financement recueilli par l'Organisme ne permet pas la réalisation de son Événement selon ce qui a été présenté à la Ville, l'Organisme doit présenter au Responsable, pour information, un budget révisé et réaliser son Événement selon la version modifiée;

5.5.8 présenter les prévisions budgétaires actualisées de l'Événement au Responsable, et ce, dès qu'elles sont disponibles.

5.5.9 aviser promptement le Responsable par écrit s'il prévoit ne pas être en mesure de recueillir les fonds nécessaires à l'organisation ou la tenue de son Événement.

5.6 AUTORISATIONS ET PERMIS

5.6.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention.

5.6.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs à l'Événement et les activités qui y sont reliées.

5.7 RESPECT DES LOIS

5.7.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'à ceux des propriétaires des installations ou des assureurs. Cette obligation s'applique notamment, mais sans s'y limiter, à l'obtention de permis lors de la tenue d'une activité ou d'un événement, au cours duquel la consommation d'alcool est prévue.

5.7.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les Installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils devront être rédigés en français. Ils pourront également être rédigés à la fois en français et dans une autre langue pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante.

5.8 STATUT D'OBSERVATEUR

5.8.1 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

5.8.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux réunions pertinentes à la réalisation des activités liées à la présente convention et lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme.

5.9 RESPONSABILITÉ

garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 9, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

5.10 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF

Lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces

instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 6
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard cent quatre-vingt (180) jours après la tenue de l'Événement (« **Date de terminaison** »).

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :

7.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours d'un avis du Responsable l'enjoignant de s'exécuter;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 7.1.3, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans un délai de quinze (15) jours. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention pourra être résiliée par la Ville, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.1, 7.1.2 ou 7.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance du défaut.

7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant

également remettre à la Ville, dans un délai de cinq (5) jours suivant cette date, toute somme non encore engagée dans l'Événement reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou en partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 Malgré l'article 6, la Ville peut, par avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours adressé à l'Organisme, mettre fin à la présente convention. Cet avis devra respecter les conditions et spécifications prévues à la présente convention.

8.2 Dans le cas prévu à l'article 8.1 de la présente convention, l'Organisme doit remettre à la Ville la portion non utilisée de la somme versée par cette dernière dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable. À cet effet, l'Organisme est tenu dès réception de l'avis de résiliation de s'abstenir de dépenser toute somme versée par la Ville et non encore engagée. Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due.

8.3 Chaque Partie renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature à l'encontre de l'autre Partie en cas de résiliation en vertu du présent article, sauf quant au remboursement, le cas échéant, de la portion non utilisée de la contribution financière mentionnée au paragraphe 4.1.1.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, sans limite territoriale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 10
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

10.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et de l'Événement prévus à la présente convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

DA

10.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter de se retrouver dans une situation où il pourrait être en conflit d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

10.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

10.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

10.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

10.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

10.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 10.3.1 à 10.3.3.

10.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 11
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

11.1 L'Organisme déclare et garantit :

11.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

11.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle concernant l'Événement ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

11.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 9 de la présente convention;

11.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 ENTENTE COMPLÈTE

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 DIVISIBILITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

12.3 ABSENCE DE RENONCIATION

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

12.4 REPRÉSENTATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 MODIFICATION À LA PRÉSENTE CONVENTION

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

12.6 LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 AYANTS DROIT LIÉS

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 CESSION

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

12.9 FORCE MAJEURE ET CAS FORTUIT

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations ou des pertes ou dommages qu'elles pourraient subir à la suite de telle inexécution si celle-ci est due à un cas de force majeure ou à un cas fortuit. Aux fins de la présente convention, sont assimilées à un cas de force majeure ou cas fortuit une grève ou toute autre cause hors du contrôle de chacune des Parties.

12.10 EXEMPLAIRE AYANT VALEUR D'ORIGINAL

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

12.11 AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 261-1200 boul. St-Laurent, Ottawa, Ontario, K1K 3B8, et tout avis doit être adressé à l'attention du chef de la direction. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 2ND e jour de FEBRUARY 2023

PATINAGE CANADA

Par : _____
Debra Armstrong, chef de la direction générale

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 20__ (Résolution CM).

ANNEXE 1

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DÉPOSÉE PAR L'ORGANISME POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

SKATECANADA
PATINAGECANADA

1200 St. Laurent Blvd. (Suite 261) Ottawa, ON K1K 3B8
SkateCanada.ca · PatinageCanada.ca

April 13, 2022

François-Olivier Lanctôt
Conseiller en planification
Ville de Montréal
801, rue Brennan
Pavillion Prince, 4e étage
Montréal (Québec), Canada H3C 0G4

Cher Monsieur Lanctôt,

Championnats du monde de Patinage Artistique de l'Union Internationale de Patinage 2024

Comme vous savez, c'est avec grand plaisir que vous vous informons que Patinage Canada, après avoir auparavant choisi Montréal parmi les villes canadiennes comme ville candidate, a obtenu les droits d'organisation des Championnats du Monde de Patinage Artistique de l'Union Internationale de Patinage (l'« UIP ») qui auront lieu au Centre Bell et à l'Auditorium de Verdun du 18 au 24 mars 2024. Nous vous remercions d'ailleurs pour la lettre de la Ville Montréal en appui à la candidature de Patinage Canada auprès de l'UIP.

Les Championnats du monde de patinage artistique de l'UIP est un événement de grande envergure internationale où plus de 180 participants accompagnés de leurs équipes, familles et amis provenant de plus de 30 pays y participeront en 2024.

Il s'agit d'un événement qui attire et accrédite plus de 250 représentants des médias nationaux et internationaux dans plus de 45 pays provenant des marchés canadiens, américains, européens et asiatiques.

Il est donc clair que cet événement mondial engendrera des impacts et legs uniques sur le plan de la promotion d'un mode vie physiquement sain et actif, du développement et de l'excellence en patinage artistique à Montréal, des retombées économiques et de la visibilité de Montréal en tant que destination événementielle internationale de premier plan.

Member of / Membre de

ISU INTERNATIONAL SKATING UNION

Cet événement connaîtra le succès attendu grâce à la participation financière des partenaires publics et privés. Montréal a été un partenaire clé lors de la mise en candidature de Patinage Canada et nous espérons prolonger ce partenariat afin d'accueillir le monde du patinage artistique en 2024. Le soutien financier de la Ville de Montréal est donc essentiel au succès de cet événement.

Il nous fait donc plaisir de vous soumettre le plan d'affaires détaillé au soutien de notre demande d'aide financière pour l'organisation des Championnats. Des demandes d'aide financière sont également déposées auprès du Gouvernement du Québec, du Gouvernement du Canada et Sports events / Montréal.

Dans le cas de la Ville de Montréal, Patinage Canada et Patinage Québec souhaitent une aide financière et en biens et services de 1,000,000.

Nous vous remercions de considérer notre demande pour ce projet. Une fois que vous aurez pris connaissance de ce projet et de notre demande, nous solliciterons une rencontre pour discuter de ce projet.

Nous serons à votre entière disposition afin de discuter de ce dossier.

Bien à vous,

Debra Armstrong
Chef de direction, Patinage Canada

Any-Claude Dion
Directrice Générale, Patinage Québec

Member of / Membre de

INTERNATIONAL SKATING UNION

ANNEXE 2

TABLEAU DES VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET DES DOCUMENTS POUR LA REDDITION DE COMPTE ATTENDUE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Versements prévus - Championnats du monde ISU Patinage artistique 2024		
Convention Art.	**Documents attendus**	**Échéance**
4.1.2 i	- la confirmation de l'obtention de financement de la part des bailleurs de fonds publics permettant d'assurer la réussite de l'événement sur les plans financier et organisationnel et ce, à la satisfaction du Responsable - la confirmation de l'octroi des droits de l'événement par l'ISU à Patinage Canada et désignant Montréal comme ville hôtesse - l'approbation du plan de legs par la Ville de Montréal	30 janvier 2023
1er versement de 400 000 $ - Sur approbation des confirmations et du plan de legs		
4.1.2 ii.	- La programmation officielle de l'Événement, incluant notamment les horaires des activités, des festivités ou des événements tenus en lien avec l'Événement et le plan de communication (article 5.1.3) - Assurer l'invitation et l'accréditation d'un nombre raisonnable, à convenir avec le Responsable, de représentants de la Ville, lesquels auront préalablement été identifiés par le Responsable et divulgués à l'organisme, pour la tenue de l'événement et des activités organisées par l'organisme à Montréal et qui y sont liées. (article 5.1.4)	1 mars 2024
2e versement de 200 000 $ au 1er mars 2024		
4.1.2 iii.	Reddition de compte de l'Événement qui comprend : - Le bilan final incluant un rapport de visibilité et une revue de presse - Un rapport faisant état de l'atteinte des objectifs du plan de legs - Les états financiers vérifiés de l'Organisme - Une étude d'impacts économiques (MEETS par l'ACTS) - Un rapport des dépenses allouées au financement de la Ville (article 5.5.6 de la présente convention)	30 septembre 2024
3e versement de 200 000 $ - sur approbation préalable de la reddition de compte de l'événement		

DA

ANNEXE 3

LISTE DES DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE, À SAVOIR LA SOMME MAXIMALE DE 800 000$, DOIT EXCLUSIVEMENT ÊTRE AFFECTÉE AUX DÉPENSES ADMISSIBLES.

Les dépenses admissibles sont celles qui sont directement liées à la réalisation de l'événement pour lequel l'aide financière est octroyée. Seule la partie de la dépense consacrée exclusivement à cette fin pourra être admissible. Les listes des dépenses ci-dessous ne sont pas exhaustives. La Ville de Montréal se réserve le droit de juger si une dépense est considérée comme admissible ou inadmissible.

Dépenses admissibles

- Les frais se rattachant à l'utilisation de plateaux sportifs, de salles et du domaine public
- Le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'événement
- Le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour tenir l'événement
- Les coûts de promotion, de communication et de marketing
- Les frais d'assurances, les frais d'études et d'évaluation (faisabilité, impacts, etc.) liés à la tenue de l'événement
- Les frais des officiels
- Les frais du personnel technique, médical et les honoraires professionnels requis pour la tenue de l'événement (physiothérapeute, etc.)
- Les frais liés à la formation des bénévoles et les dépenses liées aux bénévoles œuvrant dans la tenue de l'événement
- Les frais liés à l'administration et aux opérations pour la tenue de l'événement
- Les salaires et les charges sociales associés (principalement les divers congés payés et les vacances) exclusivement au temps consacré par une employée ou un employé ou par une ressource embauchée pour la réalisation de l'événement.

Dépenses non admissibles

- Toute dépense liée à l'événement qui entre dans la gestion quotidienne de l'organisme (loyer, téléphone, matériel de bureau, équipements, frais de comptabilité, frais juridique, etc.)
- Le salaire du personnel permanent rémunéré pour des activités courantes de l'organisme
- Les assurances collectives ou individuelles, les REER, les CELI ou autres avantages de ce type
- Les cachets, les cadeaux, les prix, les bourses, les récompenses, les rétributions ou les remboursements offerts ou décernés aux athlètes, aux

participant.e.s, aux bénévoles, aux expert.e.s, aux délégué.e.s ou aux organismes sportifs

- Les coûts liés aux visites des expert.e.s ou des délégué.e.s des fédérations détentrices des droits de l'événement
- Les dépenses liées à l'hébergement, au transport et aux repas des participants (membres des délégations des pays participants et représentants des organismes impliqués)
- Les frais de représentation (incluant les frais afférents) des personnes payées par l'organisme
- les dépenses liées aux boissons alcoolisées, les dépenses de tabac et de cannabis, le permis d'alcool et le permis de réunion
- Les dépenses reliées à la vente de produits ou services (services alimentaires, kiosque de vente souvenir) et le coût des produits destinés à la revente (produits dérivés, produits alimentaires)
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé
- Les taxes applicables
- Les frais et coûts déjà remboursés (ou financés) par un autre bailleur de fonds ou par le secteur privé
- La perte de revenus attribuables à l'utilisation des plateaux sportifs
- Les dépenses liées aux immobilisation (acquisition de terrains ou de propriétés et autres immobilisations, la rénovation de bâtiments, aménagement d'infrastructures externes, remboursement de prêts, financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir)
- Dépenses non reliées à la compétition (réception des dignitaires)
- Les dépenses allouées en dehors de la période couverte par la convention d'aide financière
- Toute dépense liée à des événements déjà réalisés

ANNEXE 4

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que Patinage Canada (ci-après l'« Organisme ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de l'entente conclue avec cette dernière (ci-après l'« Entente »)

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville ; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus à la présente annexe.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les clauses de la présente annexe.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini à la clause 2.2.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation de la personne responsable de la Ville.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de l'Entente, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à la section 3 de ce protocole :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire ;

- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu ;

- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires ;

- Ajouter l'une des mentions définies à la clause 2.1.3, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de l'Entente, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

• « L'événement des Championnats du monde de patinage artistique 2024 est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de la l'Entente de contribution financière des événements sportifs de grande envergure ;

• «Patinage Canada remercie la Ville de Montréal pour son soutien financier dans la réalisation des Championnats du monde de patinage artistique 2024 » ;

• « L'événement des Championnats du monde de patinage artistique 2024 est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal » ;

• « L'événement des Championnats du monde de patinage artistique 2024 est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

• mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies à la clause 2.1.3 ;

• inviter par écrit un-e représentant-e politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif au moins vingt (20) jours ouvrables à l'avance, comme défini à la clause 3.3.2 ;

• advenant la participation d'un-e représentant-e politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
o en informer la personne responsable de la Ville,
o coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet au moins quinze (15) jours ouvrables à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics ;

• assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.) ;

• Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales ;

• Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
o le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision ;
o les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, au moins trente (30) jours ouvrables avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer la personne responsable de la Ville advenant l'acceptation de l'offre.

DA

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies à la clause 2.1.3 et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/.

- pour une publication sur Facebook :
  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique,
  - @mtlville pour les autres types de projets ;

- pour une publication sur Twitter :
  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique,
  - @MTL_Ville pour les autres types de projets ;

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers la page www.montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à la section 3.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 Lors d'un événement public ou d'activités sur un site et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance :

- la diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population ;

- la diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site ;

- la possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquent) ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable de la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, au moins quinze (15) jours ouvrables à l'avance ; le matériel sera fourni par la Ville.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan à la personne responsable de la Ville au plus tard trente (30) jours ouvrables après la fin du Projet. Y inclure :

DA

- une courte description du projet (30-50 mots) ;

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied ;

- une revue de presse couvrant le Projet ;

- des photos du Projet ;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants ;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés ;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci ;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci ;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques ;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention) ;
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de l'Entente sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation à la personne responsable de la Ville :

- le plan de communication défini à la clause 1.1 dans un délai raisonnable pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction ;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation au Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville le positionnement des logos sur toutes les 5 communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, au moins quinze (15) jours ouvrables avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un-e représentant-e politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la mairie de Montréal le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet au moins quinze (15) jours ouvrables à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un des éléments de visibilité spécifiés dans ce Protocole ;

- obtenir le logo de la Ville ;

- faire approuver le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un-e représentant-e politique, écrire à mairesse@montreal.ca

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou le Service de l'expérience citoyenne et des communications, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de l'Entente ou du programme

ANNEXE 5

PLAN DE LEGS DE L'ORGANISME

PATINAGEQUÉBEC

Plan de legs

Championnats du monde ISU de patinage artistique 2024

19 décembre 2022

7665, boul. Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7
T 514 252-3073 • F 514 252-3170
patinage@patinage.qc.ca
WWW.PATINAGE.QC.CA

Le Canada, le Québec et Montréal accueilleront la grande communauté internationale du patinage artistique pendant plus d'une semaine en mars 2024. Cet événement grandiose laissera un legs unique pour le patinage artistique à Montréal, au Québec et au Canada, offrira une visibilité de grande envergure, générera des retombées économiques et offrira une occasion unique de legs à la discipline sportive. De fait, les impacts positifs suivants seront générés par la tenue de cet événement:

1) Susciter un engouement rehaussé du Québec et le Canada pour le patinage artistique et promouvoir un mode de vie physiquement actif
2) Offrir une expérience québécoise et canadienne unique à nos visiteurs du monde et mettre en valeur la culture québécoise et canadienne
3) Offrir une opportunité unique à nos athlètes québécois et canadiens de performer à la maison, et aux athlètes de prochaine génération d'être témoin des performances des meilleurs patineurs du monde
4) Produire des impacts économiques, touristiques et sur le plan de la visibilité significatifs pour Montréal, le Québec et le Canada
5) Générer un legs sportif et financier qui permettra au Québec, le Canada et Montréal de maintenir et rehausser leur position de leader international en patinage artistique et de préparer la prochaine génération d'athlètes et de leaders québécois et canadiens
6) Renforcer la notoriété du Québec, Canada et de Montréal en tant que ville de sport et destination événementielles internationales de premier choix
7) Renfoncer l'expérience, l'expertise et la concertation des acteurs-clés et partenaires impliqués dans l'organisation de l'événement
8) Offrir à la population montréalaise, québécoise et canadienne la chance unique de voir les meilleurs du monde et nos Québécois et Canadiens exceller en sol canadien

Patinage Québec a pour mission d'assurer le développement optimal du patineur grâce à des clubs et régions dynamiques, ainsi que des entraîneurs et officiels compétents. La partie du legs québécois incluse dans le plan de legs de Patinage Canada sera gérée par Patinage Québec sous l'autorité du conseil d'administration. Le conseil d'administration veillera à ce que l'héritage sportif soit optimal. Ce legs permettra de développer le patinage artistique au Québec ainsi qu'à Montréal selon les priorités identifiées. Ces sommes seront dépensées sur un horizon de temps variant de deux ans pour 100 k$ et de dix ans pour 850 k$.

PLAN DE LEGS POTENTIEL POUR PATINAGE QUÉBEC		Priorité Patinage Canada	100 K $		250 K $		500 K $		850 K $	
				Montréal		Montréal		Montréal		Montréal
Axe de croissance de la planification stratégique de Patinage Québec										
	Rétention et recrutement des membres	1	25 000 $	12 500 $	25 000 $	12 500 $	25 000 $	12 500 $	50 000 $	12 500 $
	Programme d'initiation dans les écoles primaires	1		- $	15 000 $	7 500 $	30 000 $	15 000 $	60 000 $	30 000 $
	Programme de vocation aux clubs et aux écoles	1		- $	15 000 $	7 500 $	30 000 $	15 000 $	60 000 $	15 000 $
Axe de performance de la planification stratégique de Patinage Québec										
	Formation et développement des bénévoles pendant les Mondiaux	4	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $
	Programme de mentorat des entraîneurs provinciaux*	6	10 000 $		15 000 $		30 000 $		50 000 $	
	Programme de développement des officiels*	6	10 000 $		20 000 $		40 000 $		60 000 $	
	Programme de développement des patineurs de Patinage Québec*	3	10 000 $		25 000 $		55 000 $		110 000 $	
	Équipe du Québec*	3	15 000 $		30 000 $		60 000 $		100 000 $	
Axe de l'organisation de la planification stratégique de Patinage Québec										
	Programme sport sécuritaire (formation et promotion)	2		- $	10 000 $	1 500 $	25 000 $	6 250 $	25 000 $	6 250 $
	Webdiffusion	5					25 000 $		25 000 $	
Carrière de performance et de développement										
				- $	65 000 $	65 000 $	150 000 $	150 000 $	280 000 $	280 000 $
TOTAL			100 000 $	42 500 $	250 000 $	135 000 $	500 000 $	228 750 $	850 000 $	373 750 $

**Plusieurs Montréalais bénéficieront de ces programmes offerts par Patinage Québec.*

PRIORITÉ 1) AXE DE CROISSANCE - AUGMENTER LA PARTICIPATION ET L'ENGOUEMENT POUR LE PATINAGE

Patinage Québec veut bénéficier de la mobilisation de la communauté suite aux championnats du monde afin d'atteindre son objectif de croissance de la planification stratégique 2021-2026. Cette priorité comprendra trois volets :

- Rétention et recrutement des membres;
- Programme à vocation sportive et culturelle offert dans les écoles primaires de l'île de Montréal;
- Activités dédiées à tous les clubs du Québec.

Rétention et recrutement des membres

Suite à la pandémie, le nombre de personnes engagées auprès de Patinage Québec a diminué de façon significative. Une partie du legs permettra de soutenir les associations régionales, les clubs et les écoles de patinage dans l'offre de services afin de faciliter le recrutement et la rétention des patineurs, des entraîneurs et des bénévoles dont les officiels. Pour ce faire, Patinage Québec pourra entre autres faire des campagnes de promotion, développer du matériel d'information et offrir des formations sur mesure.

Programme à vocation sportive et culturelle offert dans les écoles primaires de l'île de Montréal

Le programme dans les écoles primaires permettra de faire découvrir le patinage à un plus grand nombre de citoyens en plus de collaborer à la promotion d'une vie active. Les sommes investies permettront entre autres d'engager les ressources humaines, d'entretenir le matériel prêté aux participants, dont les patins et les casques, ainsi que de supporter les clubs locaux pour recruter ces nouvelles clientèles.

- Conférence dans les écoles par un athlète ou un entraîneur ou un officiel de niveau national et plus;
- Développement du programme éducatif dédié aux professeurs en collaboration avec les trois Réseau du Sport Étudiant du Québec de l'île de Montréal;
- Activités d'initiation au patinage avec entraîneur professionnel offertes aux élèves du premier et deuxième cycle du primaire des écoles ciblées;

Activités dédiées aux clubs et aux écoles de patinage

- Développement du programme d'activités complémentaires pour les programmes Patinage Plus et Patinage STAR touchant près de 30 000 membres au Québec (plus de 8000 sur l'île de Montréal);
- Visites dans les clubs et les écoles de patinage pour soutenir les programmes (Patinage Plus, STAR, patinage synchronisé, olympiques spéciaux, Adultes, etc) touchant les 240 clubs et écoles de patinage dont les 32 clubs et écoles de l'île de Montréal;

Pour déployer cette priorité, le legs financier servira à

- Embaucher une personne-ressource et assumer les dépenses liées aux frais de déplacement.
- Frais de location de plateaux sportifs.
- Rémunérer les différents entraîneurs pour les programmes d'initiation dans les écoles.
- Transporter, entretenir et renouveler la banque de patins et des casques.

2

PRIORITÉ 2) PROGRAMME DE SPORT SÉCURITAIRE

Dans l'axe d'organisation de la planification stratégique, une place importante est accordée à la promotion et à la formation en sport sécuritaire dont le programme d'équité, de diversité et d'inclusion. Patinage Québec adhère au programme national de sport sécuritaire de Patinage Canada et en fait la promotion dans la province. Cette priorité permettra de former les directeurs locaux, régionaux et provincial de la sécurité afin d'offrir un environnement sain et sécuritaire de pratique sportive.

PRIORITÉ 3) DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS ET ÉQUIPE DU QUÉBEC

L'axe de performance de la planification stratégique veut optimiser le système de développement de l'excellence. Un autre legs sportif important est la pérennité des programmes de développement des patineurs et de l'Équipe du Québec de Patinage Québec. En plus du programme de soutien au développement de l'excellence, Patinage Québec investit chaque année des centaines de milliers de dollars dans son programme de développement et son équipe du Québec dans toutes les disciplines (simple, couple, danse et patinage synchronisé). Ces patineurs et ces équipes sont sélectionnés annuellement selon les critères en vigueur. Ce programme a pour objectif d'amener plus rapidement les patineurs et les équipes sur l'équipe nationale en offrant des services personnalisés. Les programmes de Patinage Québec offrent entre autres un encadrement spécialisé pour les athlètes sélectionnés et leurs entraîneurs, des classes techniques, le suivi par d'officiels mentors ainsi que la participation aux événements nationaux à des coûts abordables. Les sommes investies permettront de maintenir et d'accroître les services offerts.

PRIORITÉ 4) ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

Développement et formation des bénévoles

L'organisation d'un championnat du monde permettra de recruter, de former et de développer un vaste bassin de plus de 300 bénévoles, dont la majorité de la grande région métropolitaine. Cette expertise développée rehaussera le niveau des compétitions présentées partout au Québec que ce soit de niveau régional, interrégional ou provincial. L'expérience acquise sera bénéfique pour la suite de leur implication entre autres lors d'événements montréalais. Un plan d'identification de la relève pour les bénévoles est également prévu afin d'assurer la pérennité des prochains événements en patinage artistique sur l'Île de Montréal et au Québec. Une partie du legs de Patinage Québec permettra d'assumer les frais d'hébergement des membres clés du comité organisateur local pendant les championnats du monde.

Transfert de connaissances ou propriété intellectuelle

Patinage Canada et Patinage Québec collaborent à la planification des championnats du monde 2024 et plusieurs programmes, outils, manuels et guides seront produits afin d'aider aux futures organisations d'accueil de manifestations sportives en patinage.

PRIORITÉ 5) WEBDIFFUSION

Le déploiement de l'initiative de webdiffusion de Patinage Canada dans toutes les compétitions provinciales permettra d'augmenter la visibilité du sport et d'offrir des opportunités de marketing. Une partie du legs financier permettra le maintien et le remplacement des équipements actuels ainsi que la formation des acteurs clés québécois. Ces équipements pourront être disponibles aux associations régionales afin d'offrir ce service lors des compétitions régionales.

PRIORITÉ 6) PROGRAMME POUR LES ENTRAÎNEURS ET LES OFFICIELS

Une partie du legs servira également à développer et à perfectionner les acteurs clés du développement sportif que sont les entraîneurs et les officiels. Plusieurs programmes seront organisés pendant les championnats du monde afin que les intervenants québécois du patinage artistique puissent parfaire leur connaissance et de tirer profit de la présence d'experts internationaux pour assister à plusieurs activités de formation et de développement.

Le développement et le perfectionnement des entraîneurs sont primordiaux afin de développer des athlètes. Patinage Québec offre des activités de perfectionnement en ligne et en personne pour permettre aux entraîneurs de poursuivre leur développement et leurs acquisitions de connaissances. Le legs financier permettra de mettre sur pied et de poursuivre divers programmes de mentorat qui favorise le développement des entraîneurs québécois. Le programme de mentorat d'entraîneurs provinciaux est un programme de perfectionnement spécifique pour les entraîneurs qui ont comme objectif de participer un jour aux Championnats canadiens et/ou à un niveau supérieur.

Les officiels consacrent beaucoup de leur temps pour améliorer la qualité du patinage et s'investissent auprès des patineurs et des entraîneurs en partageant leur expertise. Le développement professionnel des officiels est donc nécessaire pour leur offrir des outils pour exercer leur passion. Patinage Québec veut accroitre les opportunités de développement des officiels tout en augmentant la qualité. Le legs financier servira à financer les activités du programme de développement des officiels de Patinage Québec qui consiste à apporter un support et un encadrement aux officiels en leur donnant les outils et les ressources nécessaires qui leur permettront d'atteindre un développement complet à tous les niveaux tant régional, provincial et national.

PRIORITÉ 7) CENTRE DE PERFORMANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

Si les objectifs en termes de legs financiers sont atteints avec la tenue des championnats du monde, Patinage Québec supportera les dépenses de fonctionnement pour une période de six ans la mise sur pied de façon annuelle et permanente d'un centre de performance et de développement du patinage artistique à Montréal. Ce centre d'activité sera exploité douze mois par année permettant ainsi d'offrir davantage de services aux patineurs montréalais, québécois et canadiens ainsi qu'à leurs entraîneurs.

Ce projet vise le soutien aux écoles de renommées internationales déjà établies à Montréal comme le Regroupement Élite de Patinage Artistique de Montréal et les Suprêmes ainsi que les activités du centre de performance situé présentement à l'aréna Michel-Normandin.

De plus, des centaines d'athlètes et d'entraîneurs de la grande région de Montréal et de partout au Québec et au Canada faisant partie du développement de Patinage Québec et de l'équipe nationale pourront bénéficier de ce legs.

Des 242 clubs et écoles du Québec, les 32 clubs de l'île de Montréal (Bourassa, Lac St-Louis et Montréal), par leur proximité, seront les privilégiés qui profiteront le plus des installations de ce nouveau centre et aussi de l'expertise des entraîneurs qui seront en place à temps plein. Un programme d'accompagnement des clubs pour les programmes d'initiation sera également développé afin de favoriser le développement de la discipline et l'identification de talent.

4

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1229622002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 800 000 $ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique en 2024 /Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports en 2023 / Autoriser un ajustement non-récurrent à la base budgétaire du service, à hauteur de 400 000 $ pour l'exercice 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1229622002 Certification de fonds.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872

Francine Leboeuf
Professionnelle (domaine d expertise)-Chef d équipe
Tél. 514 872-0985

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-30

Francine LAVERDIÈRE
Directrice de service - finances et tresorière
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.001

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1237883006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 3 avril au 29 octobre 2023.

Il est recommandé :

- d'approuver les initiatives culturelles;
- d'autoriser l'occupation du domaine public du 3 avril au 29 octobre 2023.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2023-03-27 09:33

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1237883006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 3 avril au 29 octobre 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons ce dossier comportant des demandes de dérogations pour ces initiatives culturelles ayant lieu du 3 avril au 29 octobre 2023. Pour permettre la réalisation de ces initiatives, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE23 0176 - 8 février 2023 - Approuver des initiatives culturelles et autoriser l'occupation du domaine public du 10 février au 28 mars 2023.
CE22 2041 - 7 décembre 2022 - Approuver des initiatives culturelles et autoriser l'occupation du domaine public du 8 décembre 2022 au 17 mars 2023
CE22 1835 - 9 novembre 2022 - Approuver des initiatives culturelles et autoriser l'occupation du domaine public du 1er novembre 2022 au 23 avril 2023
CE22 1664 - 12 ocotbre 2022 - Approuver des initiatives culturelles et autoriser l'occupation du domaine public du 1er octobre 2022 au 17 mars 2023.
CE22 1520 - 14 septembre 2022 - Approuver des initiatives culturelles et autoriser l'occupation du domaine public du 15 septembre au 14 octobre 2022.

DESCRIPTION

De nombreux événements se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories: ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale. Les organismes souhaitent faire vivre le cœur culturel de Montréal en créant des espaces qui donneront aux citoyens-nes l'occasion de profiter de Montréal de façon unique et inspirante. L'objectif est de permettre l'accueil des visiteurs-euses au centre-ville afin de profiter d'une vie culturelle.

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	Occupation d'un parc	Occupation de rues ou trottoirs	Remarques
		Dates (Début ou 1	Date (Jusqu'au)				

		journée)					
Ville Orchestre	PQDS	3 avril	31 mai	Promenade des artistes	N/A	Oui	N/A
La vie secrète des monstres	W - Laboratoire Cognitif	14 avril	4 mai	Quadrilatère du métro Saint-Laurent entre Saint-Laurent et Saint-Dominique / De Maisonneuve et Sainte-Catherine	Oui	N/A	Installation et projection
Festival international de cinéma de Vues d'Afrique	Vues d'Afrique	21 avril	30 avril	De Maisonneuve, entre Sanguinet et Saint-Denis	N/A	oui	Installation d'affichage à cause du chantier STM
Rallye d'Israël	Jewish Unity Partnership	25 avril	26 avril	Carré Phillips, rue Union, boul. René-Lévesque Ouest et place du Canada.	oui	oui	Marche encadré par la SPVM
Animation de la rue Sainte-Catherine printemps (PQDS)	PQDS	25 avril	31 mai 2023	Rue Sainte-Catherine de Saint-Laurent à de Bleury	N/A	Oui	Activités programmées par le PQDS
Sensibilisation à l'autisme	Autisme Montréal	29 avril	29 avril	Place du Canada - Peel, de La Gauchetière, Mansfield, René-Lévesque	Oui	Oui	N/A
Les tam-tams du mont Royal	N/A	30 avril	24 septembre	Secteur du monument Sir-George-Étienne-Cartier	Oui	N/A	*Consommation d'alcool non contrôlée
				Bleury entre Président-Kennedy et Sherbrooke, De Maisonneuve entre Bleury et Bishop, Bishop entre de Maisonneuve et			

Parade militaire des Black Watch	Forces armées canadiennes	30 avril	30 avril	Sherbrooke, Sherbrooke entre Bishop et Redpath, Redpath entre Sherbrooke et Docteur-Penfield, Sherbrooke entre Redpath et Crescent, Crescent entre Sherbrooke et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre Crescent et Jeanne-Mance, Jeanne-Mance entre Sainte-Catherine et Président-Kennedy, Président-Kennedy entre Jeanne-Mance et Bleury	Non	Oui	Marche encadrée par le SPVM
ATSA - Cuisine ta ville	ATSA	1 mai	19 mai	Place des festivals	Oui	Oui	N/A
Animation de la rue Sainte-Catherine Ouest	PQDS	1 mai	29 octobre	Rue Sainte-Catherine Ouest	N/A	Oui	N/A
Jardins Gamelin	PQDS	8 mai	29 septembre	Place Émilie-Gamelin rue Sainte-catherine, entre Berri et Saint-Hubert	oui	N/A	N/A
Course à pied Halo	RSEQ-Greater Montreal Athletic Association	10 mai	11 mai	Parc du Mont-Royal - Secteur du Lac-aux-castors et chemin Olmsted	oui	N/A	N/A
Festival TransAmériques (FTA)	Festival TransAmériques	19 mai	31 mai	Esplanade Tranquille	N/A	Oui	N/A
				René-Lévesque côté			

C2-Montréal	C2 Montréal	24 mai	26 mai	Nord entre Rober-Bourassa et Mansfield, René-Lévesque côté Sud entre Robert-Bourassa et Mansfield, Mansfield entre Robert-Bourassa et Mansfield, Cathcart entre Robert-Bourassa et Mansfield, Robert-Bourassa entre Robert-Bourassa et Mansfield	N/A	Oui	N/A

JUSTIFICATION

Les initiatives culturelles contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'initiatives culturelles sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Plus précisément, ce soutien suit l'orientation *Stimuler l'innovation et la créativité.* Le déploiement d'initiatives culturelles contribue à deux priorités du plan stratégique Montréal 2030 :

La priorité no. 14: *Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.*
La priorité no. 15: *Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs dans ce contexte sont les suivants :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens(nes) de Montréal, particulièrement dans un contexte de relance post-pandémique;

- renforce le positionnement de Montréal comme instigatrice de projets et de pratiques novatrices se déployant sur le domaine public.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les organismes présenteront au besoin, en collaboration avec les différents intervenants, divers projets dans un environnement adapté aux mesures sanitaires en vigueur lors du déploiement de leurs activités. Le soutien à ces événements culturels aura un impact positif et significatif sur l'ensemble du milieu culturel, des organismes et des artistes offrant des prestations en ces temps de reprise des activités post-pandémie. Dans la situation actuelle, la Ville et les organismes pourraient, au besoin, convenir d'ajustements ou de modifications, et ce conformément à la réglementation

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du Greffe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des initiatives culturelles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie GOUDREAU
Commissaire - Festivals et événements

Tél : 514-774-4100
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-22

Bianelle LEGROS
chef(fe) de division - festivals et événements

Tél : 438-820-0182
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Kevin DONNELLY
directeur(-trice)-cinema, festivals et evenements
Tél :
Approuvé le : 2023-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
Directrice du Service de la culture
Tél : 514.872.4600
Approuvé le : 2023-03-22

Grille d'analyse Montréal 2030
Numéro de dossier : 1237883006
Unité administrative responsable : *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements, Division des festivals et événements*
Projet : Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 3 avril au 29 octobre 2023

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

14. Mettre de l'avant sous formes d'initiatives culturelles les collaborations diverses entre la Ville, les entreprises, les commerces et les organisations pour faire face aux défis présents et à venir.

15. L'apport des festivals et événements comme pilier de développement de Montréal est largement démontré et reconnu; ils sont au coeur d'une importante économie autant locale qu'à l'échelle nationale, emploient une masse critique de travailleurs du secteur culturel et sont une vitrine essentielle pour les créateurs et les artistes, pour l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux contenus artistiques qui trouvent à rayonner internationalement. Les événements et les festivals montréalais sont un important liant social puisqu'ils permettent à des publics divers et variés un accès à une diversité de cultures et d'idées.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SERVICE DE LA CULTURE

Division Festivals et événements

Tableau des initiatives culturelles;

Sommaire 1237883006 pour le conseil exécutif du 12 avril 2023

Occupation du domaine public

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	Occupation d'un parc	Occupation de rues ou trottoirs	Remarques
		Dates (Début ou 1 journée)	Date (Jusqu'au)				
Ville Orchestre	PQDS	3 avril	31 mai	Promenade des artistes	N/A	Oui	N/A
La vie secrète des monstres	W - Laboratoire Cognitif	14 avril	4 mai	Quadrilatère du métro Saint-Laurent entre Saint-Laurent et Saint-Dominique / De Maisonneuve et Sainte-Catherine	Oui	N/A	Installation et projection
Festival international de cinéma de Vues d'Afrique	Vues d'Afrique	21 avril	30 avril	De Maisonneuve, entre Sanguinet et St-Denis	N/A	oui	Installation d'affichage à cause du chantier STM
Rallye d'Israël	Jewish Unity Partnership	25 avril	26 avril	Carré Phillips, rue Union, boul. René Lévesque ouest et Place du Canada.	oui	oui	Marche encadrée par la SPVM
Animation de la rue Sainte-Catherine printemps (PQDS)	PQDS	25 avril	31 mai	Rue Ste-Catherine de St-Laurent à de Bleury	N/A	Oui	Activités programmées par le PQDS
Sensibilisation à l' autisme	Autisme Montréal	29 avril	29 avril	Place du Canada - Peel, Gauchetière, Mansfield, René-Lévesque	Oui	Oui	N/A
Les tam-tams du mont Royal	N/A	30 avril	24 septembre	Secteur du monument Sir George-Étienne Cartier	Oui	N/A	*Consommation d'alcool non contrôlée

SERVICE DE LA CULTURE

Division Festivals et événements

Tableau des initiatives culturelles;

Sommaire 1237883006 **pour le conseil exécutif du** 12 avril 2023

Occupation du domaine public

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	Occupation d'un parc	Occupation de rues ou trottoirs	Remarques
		Dates (Début ou 1 journée)	Date (Jusqu'au)				
Parade militaire des Black Watch	Forces armées canadiennes	30 avril	30 avril	Bleury entre Président-Kennedy et Sherbrooke, Maisonneuve entre Bleury et Bishop, Bishop entre Maisoonneuve et Sherbrooke, Sherbrooke entre Bishop et Redpath, Redpath entre Sherbrooke et Docteur-Penfield, Sherbrooke entre Redpath et Crescent, Crescent entre Sherbrooke et Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre Crescent et Jeanne-Mance, Jeanne-Mance entre Sainte-Catherine et Président-Kennedy, Blamoral entre Sainte-Catherine et de Maisonneuve Président-Kennedy entre Jeanne-Mance et Bleury. Bleury entre Président-Kennedy et Sherbrooke, Sherbrooke entre Bleury et Redpath, Redpath entre Sherbrooke et Docteur-Penfield.	Non	Oui	Marche encadrée par le SPVM
ATSA - Cuisine ta ville	ATSA	1 mai	19 mai	Place des festivals	Oui	Oui	N/A
Animation de la rue Ste-Catherine Ouest	PQDS	1 mai	29 octobre	Rue Ste-Catherine Ouest	N/A	Oui	N/A
Jardins Gamelin	PQDS	8 mai	29 septembre	Place Émilie-Gamelin rue Sainte-catherine, entre Berri et Saint-Hubert	oui	N/A	N/A
Course à pied Halo	RSEQ-Greater Montreal Athletic Association	10 mai	11 mai	Parc du Mont-Royal - Secteur du Lac-aux-castors et chemin Olmsted	oui	N/A	N/A
Festival TransAmériques (FTA)	Festival TransAmériques	19 mai	31 mai	Esplanade Tranquille	N/A	Oui	N/A

SERVICE DE LA CULTURE

Division Festivals et événements

Tableau des initiatives culturelles;

Sommaire 1237883006 **pour le conseil exécutif du** 12 avril 2023

Occupation du domaine public

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	Occupation d'un parc	Occupation de rues ou trottoirs	Remarques
		Dates (Début ou 1 journée)	Date (Jusqu'au)				
C2-Montréal	C2 Montréal	24 mai	26 mai	René-Lévesque côté Nord entre Robert Bourassa et Mansfield, René-Lévesque côté Sud entre Robert Bourassa et Mansfield, Mansfield entre Robert Bourassa et Mansfield, Cathcart entre Robert Bourassa et Mansfield, Robert Bourassa entre Robert Bourassa et Mansfield	N/A	Oui	N/A

CE : 30.002

2023/04/12 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.003

2023/04/12 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.004

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239758002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de l'article 3.2 de l'entente-cadre entre l'Agence de mobilité durable (AMD) et la Ville de Montréal, l'AMD à octroyer un contrat d'une valeur supérieure à 2 500 000 $, soit de 2 564 109,22 $, taxes incluses, aux Entreprises Ventec inc. pour des travaux de réaménagement écoresponsable des stationnements municipaux 73,74 et 75, incluant un pôle de mobilité, conformément à l'appel d'offres public AO-AMD-22-016. - Dépense totale de 3 535 507,22 $, taxes incluses, pour l'ensemble du projet (contrat : 2 564 109,22 $ + contingences : 500 000 $ + incidences : 471 398 $). / Augmenter, conditionnellement à l'autorisation d'octroyer le contrat, le budget 2023 de l'AMD d'un Revenus/Dépenses équivalent et non récurrent de 3 535 507,22 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

- d'autoriser, en vertu de l'article 3.2 de l'entente-cadre entre l'Agence de mobilité durable (AMD) et la Ville de Montréal, l'AMD à octroyer un contrat d'une valeur supérieure à 2 500 000 $, soit de 2 564 109,22 $, taxes incluses, aux Entreprises Ventec inc. pour des travaux de réaménagement écoresponsable des stationnements municipaux 73,74 et 75, incluant un pôle de mobilité, conformément à l'appel d'offres public AO-AMD-22-016;
- d'autoriser une dépense de 500 000 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- d'autoriser une dépense de 471 398 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

Pour un montant total de 3 535 507,22 $, taxes incluses :

- conditionnellement à l’autorisation d’octroyer le contrat, de permettre l'augmentation du budget 2023 de l'AMD d'un Revenus/Dépenses équivalent et non récurrent de 3 535 507,22 $, taxes incluses;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-28 18:15

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1239758002**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de l'article 3.2 de l'entente-cadre entre l'Agence de mobilité durable (AMD) et la Ville de Montréal, l'AMD à octroyer un contrat d'une valeur supérieure à 2 500 000 $, soit de 2 564 109,22 $, taxes incluses, aux Entreprises Ventec inc. pour des travaux de réaménagement écoresponsable des stationnements municipaux 73,74 et 75, incluant un pôle de mobilité, conformément à l'appel d'offres public AO-AMD-22-016. - Dépense totale de 3 535 507,22 $, taxes incluses, pour l'ensemble du projet (contrat : 2 564 109,22 $ + contingences : 500 000 $ + incidences : 471 398 $). / Augmenter, conditionnellement à l'autorisation d'octroyer le contrat, le budget 2023 de l'AMD d'un Revenus/Dépenses équivalent et non récurrent de 3 535 507,22 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'Agence de mobilité durable (AMD) est un organisme paramunicipal, créé en 2020, ayant pour objectifs d'assurer la gestion et le développement de la fonction du stationnement sur le territoire de la Ville de Montréal, de moduler l'offre en stationnement, de soutenir les actions qui favorisent la mobilité urbaine et de formuler des recommandations à la Ville de Montréal en matière de stationnement et de mobilité.

En accord avec les volontés politiques et municipales inscrites dans les documents de planification de la Ville, dont le *Plan stratégique Montréal 2030* , le *Projet de ville* , le *Plan climat 2020-2030* , la *Stratégie d'électrification des transports 2021-2023* et la *Politique de stationnement* , l'AMD a reçu, via le Document d'orientations de la Ville, le mandat d'aménager des stationnements écoresponsables et des pôles de mobilité durable dans la ville de Montréal. D'ailleurs, en plus de répondre aux attentes de la Ville concernant la transition écologique, ce mandat répond à une demande de l'opposition officielle (CM19 0796).

Pour être considérés comme écoresponsables, les stationnements doivent être aménagés

selon des critères visant le verdissement, la gestion de l'eau pluviale, la mobilité durable, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, la convivialité et la gestion durable (ex. : tarification, partage et mutualisation).

Pour ce qui est d'un pôle de mobilité, celui-ci est un lieu attractif, sécuritaire et confortable qui concentre une offre de services de mobilité durable, des services connexes à la mobilité et des services d'information et d'orientation, dans un espace qui s'intègre au quartier et à la vie quotidienne de sa population. Les pôles de mobilité de l'AMD incluent notamment des espaces pour les vélos et le vélopartage ainsi que pour les véhicules en libre-service et en autopartage.

Dans le but de créer un premier projet exemplaire en matière de stationnement écoresponsable et de pôle de mobilité, l'AMD a réalisé, en 2021, un audit ainsi que les plans et devis pour intégrer un pôle de mobilité et obtenir l'attestation *Stationnement écoresponsable* du Conseil régional de l'environnement de Montréal dans trois terrains de stationnement de la rue Masson dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Situés dans un quartier résidentiel dense, ces trois terrains sont localisés à l'arrière de l'axe commercial de la Promenade Masson, entre la 6e Avenue et la 9e Avenue. Ces terrains nécessitent également plusieurs travaux de réparation.

De ce fait, le présent sommaire décisionnel a pour objet de demander au conseil municipal :

1. d'autoriser l'AMD à octroyer un contrat d'une valeur supérieure à 2 500 000 $ (art. 3.2 de l'entente-cadre entre l'AMD et la Ville), soit de 2 564 109,22 $, taxes incluses, aux Entreprises Ventec inc. pour réaliser les travaux de réaménagement écoresponsable des stationnements municipaux 73,74 et 75, incluant un pôle de mobilité, conformément à l'appel d'offres public AO-AMD-22-016;
2. d'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 3 535 507,22 $, taxes, contingences et incidences incluses;
3. d'augmenter, conditionnellement à l'autorisation d'octroyer le contrat, le budget de l'AMD d'un budget Revenus/Dépenses équivalent et non récurrent en 2023 de 3 535 507,22 $, taxes incluses, pour aider à l'opérationnalisation du traitement des paiements des fournisseurs et de la facturation à la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA 2023-0222-10.1-001 - 22 février 2023 - Décision du conseil d'administration de l'AMD relativement au contrat.
- CM22 1096 - 19 septembre 2022 - Approuver un projet d'addenda 1 à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'AMD (CM19 1364), notamment afin de préciser les rôles et responsabilités de chaque partie dans la gestion des terrains de stationnement.
- CM22 1102 - 19 septembre 2022 - Approuver le Document d'orientations 2023-2025 de l'AMD.
- CM21 0784 - 14 juin 2021 - Adopter le Plan stratégique organisationnel 2021-2030 de l'AMD.
- CM19 1364 - 16 décembre 2019 - Approuver un projet d'entente-cadre à intervenir entre l'AMD et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2020.
- CE19 1953 - 11 décembre 2019 - Approuver le Document d'orientations 2020-2022 ainsi que les mandats spécifiques pour l'année 2020, dans le cadre de la création de l'AMD.
- CM19 0796 - 17 juin 2019 - Motion de l'opposition officielle appuyant la certification écoresponsable des stationnements de Montréal.
- CM18 1148 - 17 septembre 2018 - Constituer une société paramunicipale

destinée à développer et à gérer, sur le territoire de la Ville de Montréal, le stationnement ainsi qu'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques et nommer son conseil d'administration / Autoriser la résiliation de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal (CO95 00785 - modifiée), conditionnellement à la création de l'AMD.
- CG16 0438 - 22 juin 2016 - Adopter la Politique de stationnement.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public AO-AMD-22-016 vise à réaliser des travaux pour convertir les terrains de stationnement municipaux 73, 74 et 75, gérés par l'AMD et situés le long de la Promenade Masson dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en stationnements écoresponsables incluant un pôle de mobilité.

L'ensemble du projet, soit le réaménagement des terrains en stationnements écoresponsables et en pôle de mobilité, propose les améliorations suivantes :

- réduction du nombre de cases de stationnement afin d'ajouter de la végétation et des espaces de socialisation (retrait de 14 cases pour un total de 82 cases);
- remplacement du revêtement de sol asphalté par un pavé drainant clair;
- mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales, soit des jardins de pluie, des noues végétalisées ainsi qu'un pavé drainant;
- augmentation de la superficie végétalisée;
- augmentation de la canopée par la plantation de 53 arbres;
- ajout de 3 bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques pour desservir 6 cases de stationnement;
- ajout d'un hôtel à insectes et de nichoirs pour oiseaux;
- aménagement de 3 cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées;
- augmentation du nombre de places destinées à l'autopartage (ajout de 2 cases pour un total de 14 cases);
- ajout d'un abri couvert pour vélos avec support pour desservir 10 vélos;
- ajout d'une station pour le vélopartage (BIXI électrique);
- ajout de 3 placottoirs avec bancs pour rassembler les citoyens et citoyennes du quartier;
- fermeture de l'accès à la circulation transversale entre les rues perpendiculaires à la rue Masson pour améliorer la sécurité des piétons et piétonnes.

Le réaménagement de ce site de façon écoresponsable tout en intégrant un pôle de mobilité durable permettra d'offrir une diversité de services en mobilité pour les résidents et résidentes du quartier, mais également pour les personnes visitant l'artère commerciale (rue Masson).

L'octroi du contrat à la suite de l'appel d'offres public AO-AMD-22-016 vise plus précisément la réalisation des travaux suivant :

- végétation du site;
- remplacement du revêtement de sol asphalté par un pavé drainant clair;
- mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales (jardins de pluie, noues végétalisées et pavé drainant);
- plantation de 53 arbres;
- ajout d'un hôtel à insectes et de nichoirs pour oiseaux;
- ajout d'un abri couvert pour vélos avec support pour desservir 10 vélos;
- ajout de 3 placottoirs avec bancs;

- reconfiguration des accès automobiles.

JUSTIFICATION

Le projet décrit ci-dessus permet de répondre aux recommandations formulées dans les politiques municipales que sont le *Plan stratégique Montréal 2030* , le *Projet de ville* , le *Plan climat 2020-2030* , la *Stratégie d'électrification des transports 2021-2023* et la *Politique de stationnement* . Le réaménagement des stationnements favorisera le transfert modal de l'automobile aux transports actifs et collectifs par une diversification de l'offre de services (autopartage, vélos en libre-service, bornes de recharge pour les véhicules électriques, etc.) ainsi que le verdissement, tout en contribuant à favoriser les saines habitudes de vie pour tous et toutes et la réduction des îlots de chaleur.
À l'heure actuelle, les stationnements hors rue de surface traditionnels présentent, par leurs espaces minéralisés, plusieurs enjeux puisqu'ils contribuent aux îlots de chaleur urbains, augmentent les risques de surverses et d'inondations, constituent un frein à la biodiversité et ont un impact sur la qualité des sols.

Lorsqu'ils sont situés à des emplacements clés pour la population, les entreprises et les commerces adjacents, les terrains de stationnement gérés par l'AMD représentent un atout pour la Ville. En effet, ils agissent comme levier essentiel à la mobilité durable et à la transition écologique.

En plus de rendre la ville plus résiliente et de contribuer au transfert modal de l'automobile aux transports actifs et collectifs, le réaménagement de ces terrains en stationnements écoresponsables intégrant un pôle de mobilité favorise également :

- l'optimisation de l'espace de stationnement pour réduire la superficie minéralisée;
- l'augmentation de la canopée urbaine et la réduction des îlots de chaleur;
- l'augmentation de la végétation;
- la gestion des eaux pluviales et la diminution des rejets d'eaux polluées dans les cours d'eau et de la pression sur le réseau d'égout municipal;
- la réduction des risques d'inondation;
- l'amélioration de la qualité de l'air;
- le déploiement de modes alternatifs, dont le vélo (BIXI) et l'autopartage, et donc la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au transport;
- l'ajout de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

L'AMD a procédé au lancement d'un appel d'offres public (AO-AMD-22-016) le 4 janvier 2023 pour un contrat principal estimé à 2 734 020,76 $, taxes incluses. À l'issue de ce processus, trois soumissions ont été déposées et trois soumissions conformes ont été analysées. L'admissibilité des soumissionnaires a été validée par le Service de l'approvisionnement de l'AMD. Compte tenu de ce qui précède, l'AMD a retenu la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Ventec inc. « Ventec », d'un montant de 2 564 109,22 $, taxes incluses (résolution CA 2023-0222-10.1-001).

Or, selon l'article 3.2 de l'entente-cadre entre l'AMD et la Ville, « l'Agence ne peut conclure de contrats relatifs à des Travaux majeurs sur les Terrains de stationnement sans structure dont la dépense est de 2,5 M$ et plus qu'après avoir obtenu l'autorisation préalable du Comité exécutif ». (CM22 1096).

Suite à la sélection du soumissionnaire Ventec pour le contrat principal, le coût total de l'ensemble du projet revient à 3 535 507,22 $ (contrat : 2 564 109,22 $ + contingences : 500 000 $ + incidences : 471 398 $), taxes incluses. Le tableau suivant présente la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis de même que l'écart de prix en pourcentage

entre chaque soumission et la plus basse soumission conforme ainsi qu'entre l'estimation de l'AMD et la plus basse soumission conforme.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ADJUDICATAIRE - Les Entreprises Ventec Inc.	2 564 109,22 $	2 564 109,22 $
SOUMISSIONNAIRE 2 - 2633-2312 Québec inc. (Arthier)	2 860 578,00 $	2 860 578,00 $
SOUMISSIONNAIRE 3 - Les Entrepreneurs Bucaro inc.	3 396 873,14 $	3 396 873,14 $
Dernière estimation réalisée par l'AMD ($)	2 734 020.76 $	2 734 020.76 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($)		169 911,54 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)		6,21 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($)		296 468,78 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)		11,56 %

Compte tenu de ce qui précède, l'AMD a retenu la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Ventec inc. « Ventec », d'un montant de 2 564 109,22 $, taxes incluses (résolution CA 2023-0222-10.1-001). Le prix de la plus basse soumission conforme est inférieur est de 6,21 % à l'estimation de l'AMD. L'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et la deuxième plus basse est de 11,56 %.

	Excluant taxes	**Taxes incluses**
Travaux principaux octroyés	*2 230 145,01 $*	*2 564 109,22 $* Montant du contrat principal à octroyer à « Ventec »
Contingences	434 877,15 *$*	*500 000 $*
Incidences *(Frais pour services professionnels, surveillance, contingences et décontamination)*	*410 000,43 $*	*471 398 $*
Grand total du projet en entier	**3 075 022,59 $** Montant total à extraire du PDI pour le projet en entier	**3 535 507,22 $**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 3 535 507,22 $, taxes incluses, comprenant :

- un contrat avec Les entreprises Ventec inc. pour un montant de 2 564 109,22 $, taxes incluses;
- des contingences de 500 000 $, taxes incluses;
- des incidences de 471 398 $, taxes incluses.

Il est à noter que les coûts pour les bornes de recharge pour les véhicules électriques ainsi que les bornes BIXI sont exclus du montant puisqu'ils sont associés à des PDI différents.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre puisqu'elle concerne des terrains de stationnement de la Ville gérés par l'AMD. Elle représente un coût total de 3 075 022,59 $,

qui correspond au montant avant taxes en raison de son caractère commercial, lequel est financé par le règlement d'emprunt 21-024 (interventions secteurs stratégiques - CM21 0601).

Cette dépense est prévue et disponible au PDI 2023-2032 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

Programme (en milliers de $)	2023	2024	2025	TOTAL
40183 - Secteurs stratégiques d'intervention	3 075	-	-	3 075

Pour aider à l'opérationnalisation du traitement des paiements des fournisseurs et de la facturation à la Ville, l'AMD sera dotée d'un budget Revenus/Dépenses équivalent et non récurrent en 2023 de 3 535 507,22 $, taxes incluses.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et à des engagements en équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'une autorisation, l'AMD ne pourra octroyer ce contrat dans les temps requis et le projet devra être reporté en 2024. Une augmentation des coûts serait également possible si un nouvel appel d'offres est nécessaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le présent dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue par la Ville et l'AMD pour annoncer l'inauguration de ces nouveaux espaces consacrés à la mobilité durable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 4 janvier 2023 : Lancement de l'appel d'offres public AO-AMD-22-016 par l'AMD
- 14 février 2023 : Fin de l'appel d'offres
- 22 février 2023 : Approbation par le conseil d'administration de l'AMD du soumissionnaire sélectionné
- 5 avril 2023 : Demande d'autorisation au comité exécutif
- 17 avril 2023 : Demande d'autorisation au conseil municipal
- Fin avril 2023 : Octroi du contrat par l'AMD
- Été-automne 2023 : Réalisation des travaux et inauguration du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Antoine PAUL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Laurent - Ext CHEVROT, Agence de mobilité durable
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Stephanie BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Christine - Ext BISSON, Agence de mobilité durable

Lecture :

Damien LE HENANFF, 15 mars 2023
Laurent - Ext CHEVROT, 15 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Camille LECLERC
conseiller(ere) en amenagement

Tél : (514) 868-3899
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-01

Pascal LACASSE
Chef de division

Tél : 514-872-4192
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Karim CHAREF
Chef de division
Tél : 514 872-8109
Approuvé le : 2023-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
Directrice de service
Tél :
Approuvé le : 2023-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1239758002

Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité

Projet : Autoriser l'Agence de mobilité durable à octroyer un contrat de 2 564 109 $ taxes incluses à Les Entreprises Ventec Inc. afin d'effectuer des travaux de réaménagement écoresponsable des stationnements 73, 74 et 75, incluant un pôle de mobilité, conformément à l'appel d'offres public AO-AMD-22-016, pour un projet totalisant une dépense de 3 610 382 $, contingences et incidences incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

L'aménagement de pôles de mobilité et de stationnements écoresponsables contribue aux priorités 2, 3 et 19 du Plan 2030.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 2 : Le projet inclut une augmentation de la superficie végétalisée et de la canopée par le retrait de 14 cases de stationnement et la plantation de 53 arbres ainsi qu'un hôtel à insectes et de nichoirs pour oiseaux.

Priorité 3 : Le projet inclut 82 cases de stationnement tarifés dont 6 cases dédiées aux véhicules électriques par l'ajout de 3 bornes de recharge rapide et 14 cases dédiées à l'autopartage ainsi qu'un abri couvert pour vélos avec support desservant 10 vélos et une station pour le vélopartage (BIXI électrique).

Priorité 19 : En accueillant un pôle de mobilité, le projet répond aux divers besoins de mobilité des résidents et des visiteurs en plus de faciliter l'accessibilité aux services de proximité. Le projet inclut également l'ajout de 3 placottoirs avec bancs pour rassembler les citoyens de quartier ainsi qu'un réaménagement du site pour améliorer la sécurité des piétons.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	X		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

DocuSign Envelope ID: BFD51464-43B1-4861-A448-50C2B1634819

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE MONTRÉAL

Extrait authentique du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration

Séance ordinaire du mercredi 22 février 2023	Résolution: CA 2023-0222-10.1-001

Sur proposition dûment faite et unanimement appuyée,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

« **RECOMMANDER** au comité exécutif de la Ville de Montréal d'approuver l'utilisation d'un budget maximal de 3 170 145 $ (excluant les taxes), incluant une contingence de 500 000 $ et les frais annexes de 410 000 $ (excluant les taxes) et à autoriser l'Agence de mobilité durable à adjuger et à conclure le contrat AO-AMD-22-016 visant la réalisation de travaux de réaménagement écoresponsable des terrains 73, 74 et 75, incluant un pôle de mobilité, conformément à l'appel d'offres public AO-AMD-22-016 à Les Entreprises Ventec Inc. pour la somme de 2 564 109,21 $, incluant les taxes applicables. »

(certifié conforme le 23 février 2023)

DocuSigned by:
Sophie Préfontaine
27C8980233CF42C...

Me Sophie Préfontaine

Secrétaire du conseil d'administration

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1239758002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Objet :	Autoriser, en vertu de l'article 3.2 de l'entente-cadre entre l'Agence de mobilité durable (AMD) et la Ville de Montréal, l'AMD à octroyer un contrat d'une valeur supérieure à 2 500 000 $, soit de 2 564 109,22 $, taxes incluses, aux Entreprises Ventec inc. pour des travaux de réaménagement écoresponsable des stationnements municipaux 73,74 et 75, incluant un pôle de mobilité, conformément à l'appel d'offres public AO-AMD-22-016. - Dépense totale de 3 535 507,22 $, taxes incluses, pour l'ensemble du projet (contrat : 2 564 109,22 $ + contingences : 500 000 $ + incidences : 471 398 $). / Augmenter, conditionnellement à l'autorisation d'octroyer le contrat, le budget 2023 de l'AMD d'un Revenus/Dépenses équivalent et non récurrent de 3 535 507,22 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds 1239758002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Antoine PAUL
Préposée au budget
Division du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 868-3203

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-24

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section - Conseil et soutien financiers

Tél : 514 503-3296
Division : Division du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.005

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1230845003

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir l'immeuble situé au 4435 de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, portant le numéro de lot 2 788 012 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal | Chantier Montréal abordable

D'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir l'immeuble situé au 4435 de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, portant le numéro de lot 2 788 012 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au prix de 6 400 000 $, selon les conditions établies dans l'offre d'achat.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2023-04-03 15:45

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1230845003**

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir l'immeuble situé au 4435 de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, portant le numéro de lot 2 788 012 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal | Chantier Montréal abordable

CONTENU

CONTEXTE

La présente vise l'acquisition d'un immeuble de quatre étages, situé au 4435 de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, portant le numéro de lot 2 788 012 (ci-après l'« Immeuble »). Construit en 1975, l'Immeuble regroupe 40 unités locatives réparties comme suit : 15 x 4 1/2 - 13 x 3 1/2 - 12 x studios et 5 unités de stationnement intérieur.

Le 30 mars 2023, le conseil d'administration de la SHDM a adopté une résolution autorisant l'acquisition de l'Immeuble, conditionnelle à l'approbation du comité exécutif de la Ville de Montréal, conformément à ses lettres patentes.

Mission de la SHDM

La SHDM est une société paramunicipale à but non lucratif, financièrement autonome. Experte en immobilier responsable, elle contribue au développement social et économique de la Ville de Montréal par le développement, la gestion et la mise en valeur d'actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

30-03-2023 | Décision du conseil d'administration de la SHDM autorisant l'acquisition de l'Immeuble.

DESCRIPTION

L'immeuble est localisé dans le quartier Rosemont, plus particulièrement, à quelques minutes à pied du Jardin Botanique. Dans les environs de la propriété, on retrouve plusieurs commerces et services de proximité ainsi que le parc Maisonneuve. Trois écoles se retrouvent dans un rayon de 1 km du site. Notons qu'il s'agit d'un immeuble faisant partie d'un ensemble et presque identique à notre immeuble acquis en octobre 2022, soit le 4415, de Bellechasse.

Selon le règlement de zonage de l'arrondissement, l'usage actuel du bâtiment est autorisé et conforme. Il est situé dans une zone où l'habitation est autorisée comme usage principal, catégorie d'usage « H.6-7 » qui comprend, entre autres, les bâtiments de 13 à 26 logements (H.6) ainsi que de 37 logements et plus.

JUSTIFICATION

Tout en répondant à la mission de la SHDM et en lien avec sa planification stratégique 2021-2024, l'acquisition de cet immeuble permettrait de pérenniser des logements dans un secteur subissant de fortes pressions immobilières et contribuerait à l'atteinte de l'objectif du Grand chantier Montréal abordable de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon le dernier rôle d'évaluation foncière en vigueur pour l'exercice 2023-2025 les valeurs sont les suivantes :

· Terrain : 1 311 100 $

· Bâtiment : 5 088 900 $

· Valeur totale : 6 400 000 $

La valeur marchande du bâtiment a été estimée par la firme HPDG & Associés inc., en date du 26 janvier 2023, à 6 500 000 $.

L'offre d'achat déposée par la SHDM et acceptée par le vendeur est établie à 6 400 000 $.

La SHDM assume entièrement le financement de cette acquisition, sans aucune contribution de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif de cette acquisition est de permettre de pérenniser des loyers abordables dans un secteur subissant de fortes pressions immobilières.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication externe (communiqué de presse, relations médias et réseaux sociaux) sera entreprise pour annoncer l'acquisition.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Signature de l'acte de vente (30) jours après l'approbation du comité exécutif (Date à confirmer)

· Prise de possession de l'immeuble par la SHDM (mai ou juin 2023)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'autorisation du comité exécutif quant à l'acquisition de cet immeuble est requise en vertu du paragraphe f) de l'article 4 des Lettres patentes de la SHDM, qui stipule que la SHDM : « peut acquérir, construire, rénover et restaurer des immeubles avec l'autorisation du comité exécutif de la Ville, sauf si l'exercice de ces pouvoirs se fait dans la réalisation d'un projet de mise en valeur d'actifs immobiliers déjà approuvé par ce comité ou entraîne une participation financière de la SHDM inférieure à 1 000 000 $. »

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SHOIRY
Directrice générale de la SHDM

Tél : 514 380-2111
Télécop. : 514 380-2103

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-23

Nancy SHOIRY
Directrice générale de la SHDM

Tél : 514 380-2111
Télécop. :

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée des membres du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal

Séance du 30 mars 2023	Résolution : 23-024

23-024 4435 de Bellechasse | autorisation d'acquérir l'immeuble portant le lot 2 788 012

Considérant la recommandation du comité de gestion des investissements ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir l'immeuble situé au 4435 de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, portant le numéro de lot 2 788 012 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au prix de 6 400 000 $, conditionnellement à :

- l'approbation du comité exécutif de la Ville de Montréal;
- la radiation, aux frais du vendeur, de l'hypothèque publiée sous le numéro 23 715 829, et ce, à même le produit de la vente;
- la résiliation, aux frais du vendeur, de tous les contrats relatifs à l'immeuble, dans les 24 heures précédant la signature de l'acte de vente. Une preuve écrite de la résiliation du contrat de conciergerie et de la terminaison de tous les droits et privilèges du concierge devra être reçue par la SHDM dans les 24 heures précédant la signature de l'acte de vente;
- le retrait des systèmes de caméra de surveillance et la remise en état des lieux, au plus tard 48 heures précédant la signature de l'acte de vente.

ADOPTÉE

Julie Beaudoin-Michaud
Secrétaire corporative substitut

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.006

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239687002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense estimée à 10 259,88 $ relative au déplacement de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif et conseillère de ville à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mme Kaila Amaya-Munro, conseillère d'arrondissement de Verdun, et de M. Sylvain Ouellet, conseiller de ville de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, afin de participer au congrès annuel et salon professionnel 2023 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Toronto du 24 au 29 mai 2023.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense estimée à 10 259,88 $ relative au déplacement de Mme Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif et conseillère de ville à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mme Kaila Amaya-Munro, conseillère d'arrondissement de Verdun et de M. Sylvain Ouellet, conseiller de ville de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, afin de participer au congrès annuel et salon professionnel 2023 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Toronto du 24 au 29 mai 2023;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-03-21 15:29

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1239687002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense estimée à 10 259,88 $ relative au déplacement de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif et conseillère de ville à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mme Kaila Amaya-Munro, conseillère d'arrondissement de Verdun, et de M. Sylvain Ouellet, conseiller de ville de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, afin de participer au congrès annuel et salon professionnel 2023 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Toronto du 24 au 29 mai 2023.

CONTENU

CONTEXTE

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Leurs membres regroupent plus de 2000 municipalités de toutes les tailles, des plus grandes villes aux collectivités rurales et nordiques du Canada, de même que 20 associations provinciales et territoriales de municipalités. Globalement, leurs membres représentent plus de 90 % de la population canadienne. Les personnes élues au municipal se réunissent chaque année afin d'établir les positions de principe de la FCM sur des enjeux importants. La FCM défend les intérêts des municipalités en s'assurant que les besoins de leur population sont pris en compte dans les politiques et programmes fédéraux. D'année en année, leurs travaux profitent à tous les gouvernements municipaux et contribuables canadiens, et leurs programmes fournissent aux municipalités les outils dont elles ont besoin pour relever les défis locaux.
La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des personnes élues au municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0238 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 et le paiement de la cotisation 2022-2023 au montant de 406 192,93 $.
CE22 0870 - Autoriser une dépense estimée à 11 844 $ relative aux déplacements de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif et conseillère de la ville de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, de Mme Kaila Amaya-Munro, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun, et de M. Sylvain Ouellet, conseiller de la ville de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, au Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 1er au 6 juin 2022, à Regina, en

Saskatchewan.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense estimée à 10 259,88 $ relative au déplacement de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif et conseillère de ville de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie,de Mme Kaila Amaya-Munro, conseillère d'arrondissement de Verdun et de M. Sylvain Ouellet, conseiller de ville de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, afin de participer au congrès annuel et salon professionnel 2023 de la FCM qui se tiendra à Toronto.

JUSTIFICATION

La présence de personnes élues de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais. Le programme de séminaires offrant des outils et des connaissances pratiques que peuvent appliquer les personnes élues dans leur municipalité. Ces rencontres sont également une opportunité pour réseauter avec près de 100 partenaires et fournisseurs qui seront des alliés indispensables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement :

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2023
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	10 259,88 $

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Rayonnement de Montréal sur la scène nationale
- Partage d'expertise
- Réseautage

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu VICK, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
responsable soutien aux elus ii

Tél : 514-245-6838
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-07

Marie-José CENCIG
Chef de division Soutien aux élus

Tél : 514 772-0121
Télécop. : 514 872-4059

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2023-03-07

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1239687002
Unité administrative responsable : *Division du soutien aux élu.es*
Projet : *S/O*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s/o*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

ANNEXE D

Montréal

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
Absence, voyage et frais

NOM DE LA PERSONNE ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE DÉPLACEMENT		FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)	
Nom : Kaila Amaya Munro	Sommaire no : 1239687002	Nom :	
Unité d'affaires assumant les frais : Division du soutien aux élu.es		Numéro de fournisseur :	
Matricule (9 chiffres) : 100318540		Numéro du bon de commande :	
Numéro de fournisseur : **N/A**		ou Numéro d'engagement :	
Lieu(x) du déplacement : Toronto, Canada			
Date(s) du déplacement : 25 au 29 mai 2023		*Cochez :*	*Québec :*
Objet du déplacement : Congrès annuel et salon professionnel de la FCM			*Hors Québec :* X

DESCRIPTION	PARTIE 1 (À REMPLIR AVANT LE DÉPART) DÉPENSES ESTIMÉES			PARTIE 2 (À REMPLIR AU RETOUR) DÉPENSES RÉELLES		
	Montant payé par la personne qui fera le déplacement	Montant payé par la Ville		Montant payé par la personne qui a fait le déplacement	Montant payé par la Ville	
		Carte d'achat	BC ou SDF		Carte d'achat	BC ou SDF
FRAIS DE TRANSPORT						
Transport en commun						
Bus ou train (classe économique) (train aller-retour classe économie)		124,17				
Taxi	50,00					
Automobile personnelle *(joindre le formulaire rempli)*						
Transport aérien						
Total des émissions de GES		-			-	
Quantité crédits carbone nécessaires -						
Conversion en tonnes *0,0000*						
FRAIS DE REPAS						
Déplacement en Amérique du Nord (selon indemnités prévus à l'Appendice C du Conseil national mixte) (Estimé : 1 petit-déj., 1 déjeuner et 4 dîners - les autres petits-déj. et déjeuners seront offerts)	272,25					
Déplacement à l'extérieur de l'Amérique du Nord (selon indemnités prévus à l'Appendice D du Conseil national mixte)						
FRAIS D'HÉBERGEMENT						
Établissement hôtelier ou logements commerciaux (4 nuitées)	1 499,56					
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 $/nuit)						
Frais médicaux (ex. : vaccins)						
AUTRES FRAIS						
Frais d'inscription (colloque, congrès, etc.)		1 120,96				
Faux frais : indemnité pour chaque nuitée dans un hôtel, dont la limite est fixée selon le pays (voir Appendice C ou D). Elle inclut les frais de téléphone, d'internet, de nettoyage de vêtements, etc. (17,30 $ x 4 nuitées)	69,20					
Frais de représentation : selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» (joindre le formulaire rempli)						
Sous-total (incluant les taxes)	1 891,01 $	1 245,13 $	- $	- $	- $	- $
TOTAL DES FRAIS			**3 136,14 $**			**- $**

IMPUTATION BUDGÉTAIRE (ESPACE RÉSERVÉ AUX FINANCES)											
Entité	Source	Centre Resp.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter opér.	Projet	Autre	Cat. actifs	Futur	Montant brut
											0,00 $
											0,00 $
											0,00 $

Solde à rembourser ou à recevoir de la personne qui a fait le déplacement	**0,00 $**
Dépenses non approuvées à réclamer par la personne qui a fait le déplacement	**0,00 $**
Solde final à rembourser ou à recevoir de la personne qui a fait le déplacement	**0,00 $**

REQUÉRANTE OU REQUÉRANT : Kaila Amaya Munro, conseillère arrond. Verdun		
Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT		
REQUÉRANTE OU REQUÉRANT :		
Nom et titre en lettres moulées : **PAR RÉSOLUTION CE22**	Signature :	Date :

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT À INTERNATIONAL SEULEMENT		
RESPONSABLE NIVEAU 2	**N/A**	
Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :
RESPONSABLE NIVEAU 3	**N/A**	
Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL		
RESPONSABLE :		
Nom et titre en lettres moulées : Brigitte McSween	Signature :	Date :

ANNEXE D

Montréal

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
Absence, voyage et frais

NOM DE LA PERSONNE ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE DÉPLACEMENT		FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)	
Nom : Josefina Blanco	Sommaire no : 1239687002	Nom :	
Unité d'affaires assumant les frais : Division du soutien aux élu.es		Numéro de fournisseur :	
Matricule (9 chiffres) : 100213245		Numéro du bon de commande :	
Numéro de fournisseur : **N/A**		ou Numéro d'engagement :	
Lieu(x) du déplacement : Toronto, Canada			
Date(s) du déplacement : 24 au 29 mai 2023		*Cochez :*	*Québec :*
Objet du déplacement : Congrès annuel et salon professionnel de la FCM			*Hors Québec :* X

DESCRIPTION	PARTIE 1 (À REMPLIR AVANT LE DÉPART) DÉPENSES ESTIMÉES			PARTIE 2 (À REMPLIR AU RETOUR) DÉPENSES RÉELLES		
	Montant payé par la personne qui fera le déplacement	Montant payé par la Ville		Montant payé par la personne qui a fait le déplacement	Montant payé par la Ville	
		Carte d'achat	BC ou SDF		Carte d'achat	BC ou SDF
FRAIS DE TRANSPORT						
Transport en commun						
Bus ou train (classe économique) (train aller-retour classe économie)		124,17				
Taxi	50,00					
Automobile personnelle *(joindre le formulaire rempli)*						
Transport aérien						
Total des émissions de GES		-			-	
Quantité crédits carbone nécessaires -						
Conversion en tonnes *0,0000*						
FRAIS DE REPAS						
Déplacement en Amérique du Nord (selon indemnités prévus à l'Appendice C du Conseil national mixte) (Estimé : 1 petit-déj.et 5 dîners - les autres petits-déj. et déjeuners seront offerts)	305,80					
Déplacement à l'extérieur de l'Amérique du Nord (selon indemnités prévus à l'Appendice D du Conseil national mixte)						
FRAIS D'HÉBERGEMENT						
Établissement hôtelier ou logements commerciaux (5 nuitées)	1 874,44					
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 $/nuit)						
Frais médicaux (ex. : vaccins)						
AUTRES FRAIS						
Frais d'inscription (colloque, congrès, etc.)		1 120,96				
Faux frais : indemnité pour chaque nuitée dans un hôtel, dont la limite est fixée selon le pays (voir Appendice C ou D). Elle inclut les frais de téléphone, d'internet, de nettoyage de vêtements, etc. (17,30 $ x 5 nuitées)	86,50					
Frais de représentation : selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» (joindre le formulaire rempli)						
Sous-total (incluant les taxes)	2 316,74 $	1 245,13 $	- $	- $	- $	- $
TOTAL DES FRAIS			**3 561,87 $**			**- $**

IMPUTATION BUDGÉTAIRE (ESPACE RÉSERVÉ AUX FINANCES)											
Entité	Source	Centre Resp.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter opér.	Projet	Autre	Cat. actifs	Futur	Montant brut
											0,00 $
											0,00 $
											0,00 $

Solde à rembourser ou à recevoir de la personne qui a fait le déplacement	**0,00 $**
Dépenses non approuvées à réclamer par la personne qui a fait le déplacement	**0,00 $**
Solde final à rembourser ou à recevoir de la personne qui a fait le déplacement	**0,00 $**

REQUÉRANTE OU REQUÉRANT :		
Nom et titre en lettres moulées : Josefina Blanco, membre du CE	Signature :	Date :

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT		
REQUÉRANTE OU REQUÉRANT :		
Nom et titre en lettres moulées : **PAR RÉSOLUTION CE22**	Signature :	Date :

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT À INTERNATIONAL SEULEMENT		
RESPONSABLE NIVEAU 2	**N/A**	
Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :
RESPONSABLE NIVEAU 3	**N/A**	
Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL		
RESPONSABLE :		
Nom et titre en lettres moulées : Brigitte McSween	Signature :	Date :

ANNEXE D

Montréal

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
Absence, voyage et frais

NOM DE LA PERSONNE ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE DÉPLACEMENT		FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)	
Nom : Sylvain Ouellet	Sommaire no : 1239687002	Nom :	
Unité d'affaires assumant les frais : Division du soutien aux élu.es		Numéro de fournisseur :	
Matricule (9 chiffres) : 10001675		Numéro du bon de commande :	
Numéro de fournisseur : **N/A**		ou Numéro d'engagement :	
Lieu(x) du déplacement : Toronto, Canada			
Date(s) du déplacement : 24 au 29 mai 2023		*Cochez :*	*Québec :*
Objet du déplacement : Congrès annuel et salon professionnel de la FCM			*Hors Québec :* X

DESCRIPTION	PARTIE 1 (À REMPLIR AVANT LE DÉPART) DÉPENSES ESTIMÉES			PARTIE 2 (À REMPLIR AU RETOUR) DÉPENSES RÉELLES		
	Montant payé par la personne qui fera le déplacement	Montant payé par la Ville		Montant payé par la personne qui a fait le déplacement	Montant payé par la Ville	
		Carte d'achat	BC ou SDF		Carte d'achat	BC ou SDF
FRAIS DE TRANSPORT						
Transport en commun						
Bus ou train (classe économique) (train aller-retour classe économie)		124,17				
Taxi	50,00					
Automobile personnelle *(joindre le formulaire rempli)*						
Transport aérien						
Total des émissions de GES		-			-	
Quantité crédits carbone nécessaires -						
Conversion en tonnes *0,0000*						
FRAIS DE REPAS						
Déplacement en Amérique du Nord (selon indemnités prévus à l'Appendice C du Conseil national mixte) (estimé : 1 petit-déj et 5 dîners - les autres petits-déj. et déjeuners seront offerts)	305,80					
Déplacement à l'extérieur de l'Amérique du Nord (selon indemnités prévus à l'Appendice D du Conseil national mixte)						
FRAIS D'HÉBERGEMENT						
Établissement hôtelier ou logements commerciaux (5 nuitées)	1 874,44					
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 $/nuit)						
Frais médicaux (ex. : vaccins)						
AUTRES FRAIS						
Frais d'inscription (colloque, congrès, etc.)		1 120,96				
Faux frais : indemnité pour chaque nuitée dans un hôtel, dont la limite est fixée selon le pays (voir Appendice C ou D). Elle inclut les frais de téléphone, d'internet, de nettoyage de vêtements, etc. (17,30 $ x 5 nuitées)	86,50					
Frais de représentation *:* selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» (joindre le formulaire rempli)						
Sous-total (incluant les taxes)	2 316,44 $	1 245,13 $	- $	- $	- $	- $
TOTAL DES FRAIS			**3 561,87 $**			**- $**

IMPUTATION BUDGÉTAIRE (ESPACE RÉSERVÉ AUX FINANCES)											
Entité	Source	Centre Resp.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter opér.	Projet	Autre	Cat. actifs	Futur	Montant brut
											0,00 $
											0,00 $
											0,00 $

Solde à rembourser ou à recevoir de la personne qui a fait le déplacement	**0,00 $**
Dépenses non approuvées à réclamer par la personne qui a fait le déplacement	**0,00 $**
Solde final à rembourser ou à recevoir de la personne qui a fait le déplacement	**0,00 $**

REQUÉRANTE OU REQUÉRANT :		
Nom et titre en lettres moulées :Sylvain Ouellet, conseiller de la ville	Signature :	Date :

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT		
REQUÉRANTE OU REQUÉRANT :		
Nom et titre en lettres moulées : **PAR RÉSOLUTION CE22**	Signature :	Date :

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT À INTERNATIONAL SEULEMENT		
RESPONSABLE NIVEAU 2	**N/A**	
Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :
RESPONSABLE NIVEAU 3	**N/A**	
Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL		
RESPONSABLE :		
Nom et titre en lettres moulées : Brigitte McSween	Signature :	Date :

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.007

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239850001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense estimée à 4 133,25 $ relative au déplacement de M. Luc Rabouin, membre du comité exécutif, responsable du développement économique et commercial, du savoir, de l'innovation et du design, du 29 avril au 9 mai 2023, à Dakar (Sénégal), dans le cadre d'une mission économique.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense estimée à 4 133,25 $ relative au déplacement de M. Luc Rabouin, membre du comité exécutif, responsable du développement économique et commercial, du savoir, de l'innovation et du design, du 29 avril au 9 mai 2023, à Dakar (Sénégal), dans le cadre d'une mission économique;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-03-30 16:31

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1239850001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense estimée à 4 133,25 $ relative au déplacement de M. Luc Rabouin, membre du comité exécutif, responsable du développement économique et commercial, du savoir, de l'innovation et du design, du 29 avril au 9 mai 2023, à Dakar (Sénégal), dans le cadre d'une mission économique.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Dakar accueille la 6e édition du Global Social Economy Forum (GSEF) / Forum mondial de l'économie sociale, en collaboration avec les actrices et acteurs locaux de l'économie sociale. Plus d'une centaine de personnes issues des gouvernements locaux, des organisations de l'économie sociale et solidaire, du secteur privé et de la société civile de partout au monde sont attendues.
Le thème principal de la 6e édition est "La transition des économies "informelles" vers des économies collectives et durables pour les territoires". Il présente 7 sous-thématiques qui permettent de se saisir des enjeux de développement local, notamment : 1) Co-construire des politiques publiques des économies collectives et durables créatrices d'emplois décents pour les jeunes et les femmes, 2) Économie verte territoriale, collective et durable, autosuffisance alimentaire et sa gouvernance, 3) Financement des économies collectives et durables pour les territoires, et 4) Dialogue politique : Gouvernements nationaux/locaux et les actrices et acteurs porteurs d'enjeux des économies collectives et durables pour les territoires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1184310006 - CE18 1578 - 26 septembre 2018 : Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, du 29 septembre au 4 octobre 2018, afin de prendre part au Global Social Economy Forum (GSEF), à Bilbao, en Espagne. Montant estimé : 3 381,94 $.
1165008004 - CE16 1365 - 17 août 2016 - Acoorder une contribution non récurrente de 26 000 $ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 relatif à la promotion de l'entrepreneuriat lors du GSEF2016 dans le cadre de l'entente de 175 M$ avec le Gouvernement du Québec.

1155008004 - CG15 0399 - 18 juin 2015 - Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 $ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 pour l'organisation du Forum - GSEF 2016, prévu les 7, 8 et 9 septembre 2016.

1145008003 - CM15 0052 - 26 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels au Chantier de l'économie sociale pour les travaux préalables à la tenue du Global Social

Economy Forum 2016 à Montréal pour une sommes maximale de 125 000$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le GSEF est une organisation internationale qui regroupe les gouvernements locaux et les actrices et acteurs de la société civile engagés dans le soutien au développement de l'Économie Sociale. Le GSEF vise à servir de plateforme de partage de points de vue et d'expériences à travers la collaboration et la coopération transfrontalières basées sur des partenariats multilatéraux pour un monde ouvert, équitable et centré sur l'être humain, dans notre intérêt à tous.

JUSTIFICATION

Montréal est internationalement reconnue dans le secteur de l'économie sociale et de nombreuses villes se sont inspirées du modèle de développement économique communautaire pour construire leurs politiques d'économie sociale et de développement territorial. Le secteur de l'économie sociale est une composante importante de l'économie montréalaise avec plus de 60 000 emplois et elle est transversale aux objectifs visés par sa planification de développement économique.
Le Service du développement économique organise la deuxième mission économique du secteur de l'économie sociale à Dakar durant le GSEF2023. Vingt personnes oeuvrant dans le domaine l'économie sociale montréalaise, dont dix-sept entrepreneurs y participent.

En sa qualité de vice-présidente pour l'Amérique du Nord de l'association internationale GSEF, Montréal participe au comité exécutif ainsi qu'à l'Assemblée générale bi-annuelle qui sont prévus.

En tant qu'élu responsable du développement économique montréalais, M. Luc Rabouin préside la délégation montréalaise et est le représentant de la Ville devant les instances du GSEF, et sera conférencier lors de l'événement. Un atelier présenté par le Service du développement économique est également inscrit à la programmation.

Enfin, M. Rabouin est déjà convié à un dîner officiel organisé par le Maire de Dakar.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement :
Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2023
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	4 133,25 $

Note 1 : 5 nuitées sont prises en charge par le GSEF.
Note 2 : Les dépenses engagées les 7, 8 et 9 mai 2023 seront à l'entière charge de l'élu.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Engagée dans la lutte contre les changements climatiques et l'atteinte de la carboneutralité, la Ville de Montréal compensera les GES générés lors de ce déplacement en vertu du *Programme d'achat de crédits carbone pour les déplacements aériens des activités*

municipales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Consolider le leadership de Montréal en matière d'économie sociale
- Partage d'expertise
- Réseautage

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu VICK, Service du greffe
Veronique SAVARY, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
responsable soutien aux elus ii

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-29

Marie-José CENCIG
Chef de division Soutien aux élus

Tél :	514-245-6838	**Tél :**	514-772-0121
Télécop. :		**Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2023-03-30

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1239850001*
Unité administrative responsable : *Division du soutien aux élus*
Projet : *S/O*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s/o*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
Absence, voyage et frais

NOM DU VOYAGEUR (employé)		FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)	
Nom : Luc Rabouin	Sommaire 1239850001	Nom : N/A	
Unité d'affaires : Division du soutien aux élus (unité assumant les frais)		Numéro de fournisseur :	
Matricule (9 chiffres) : 100263722		Numéro du bon de commande :	
Numéro de fournisseur : n/a		ou Numéro d'engagement :	
Lieu du déplacement : Sénégal (Dakar)			
Date(s) du déplacement : 29 avril 2023 au 9 mai 2023		*Cochez :*	*Québec :*
Objet du déplacement : Mission économique			*Hors Québec :* x

PARTIE 1 — Estimé des dépenses				PARTIE 2 — Dépenses réelles		
Description	**Montant payé par l'employé**	**Montant payé par la Ville**		**Montant payé par l'employé**	**Montant payé par la Ville**	
		Carte d'achat	***BC ou SDF***		***Carte d'achat***	***BC ou SDF***
Frais de transport						
Transport en commun						
Bus ou train (classe économique)						
Taxi	200.00					
Automobile personnelle *(joindre formulaire prévu à cette fin)*						
Avion		2,520.70				
Coût du transport aérien						
Total des émissions de GES 1052,20		59,98				
Quantité crédits carbone nécessaires 1,999						
Frais de repas						
Déplacement en Amérique du Nord (montant forfaitaire prévu à l'Appendice C du Conseil national mixte)						
Déplacement à l'extérieur de l'Amérique du Nord (montant forfaitaire prévu à l'Appendice D du Conseil national mixte)	814.05					
Frais d'hébergement						
Établissement hôtelier ou logements commerciaux		200.00				
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 $/nuit)						
Frais médicaux						
Autres frais						
Frais d'inscription (colloque, congrès, etc.)		150.00				
Faux frais : Indemnité forfaitaire dont la limite est mentionnée à l'annexe A. Elle inclut les frais de téléphone et les frais de nettoyage de vêtements. Les faux frais sont versés pour chaque nuitée dans un hôtel.	248.50					
Frais de représentation *(selon les dépenses admissibles à la directive « Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation » - joindre le formulaire complété)*						
Sous-total (incluant les taxes)	1,262.55 $	2,870.70 $	- $	- $	- $	- $
Total des coûts			4,133.25 $			- $

IMPUTATION BUDGÉTAIRE											
Entité	Source	Centre Resp.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter opér.	Projet	Autre	Cat. actifs	Futur	Montant brut
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $

Solde à rembourser ou à recevoir de l'employé	**0.00 $**
Dépenses non approuvées à réclamer à l'employé	**0.00 $**
Solde final à rembourser ou à recevoir de l'employé	**0.00 $**

REQUÉRANT Luc Rabouin, maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et r	Signature :		Date : 29 mars 2023

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT		
RESPONSABLE Nom et titre en lettres moulées : **RÉSOLUTION DU CE**	Signature :	Date :

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT À INTERNATIONAL SEULEMENT		
RESPONSABLE NIVEAU 2 Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :
RESPONSABLE NIVEAU 3 Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL		
RESPONSABLE Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :

ANNEXE D

PARTIE 3

DÉPENSES QUOTIDIENNES DÉTAILLÉES

Nom : Luc Rabouin						**Matricule : 100263722**						
Mois	**Jour**	Transport	Stationnement	Repas	Hébergement	Inscription	Faux frais	Téléphone	Divers	Frais de représentation	**TOTAL**	
04	20	50.00 $		100.05 $							150.05 $	lunch Montréal + souper NY
04	30	50.00 $		102.00 $			35.50 $				187.50 $	
05	01			102.00 $			35.50 $				137.50 $	
05	02			102.00 $			35.50 $				137.50 $	
05	03			102.00 $			35.50 $				137.50 $	
05	04			102.00 $			35.50 $				137.50 $	
05	05			102.00 $			35.50 $				137.50 $	
05	06	50.00 $		102.00 $			35.50 $				187.50 $	
05	07										- $	
05	08										- $	
05	09	50.00 $									50.00 $	
											- $	
											- $	
											- $	
											- $	
											- $	
											- $	
		200.00 $	**- $**	**814.05 $**	**- $**	**- $**	**248.50 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**1,262.55 $**	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.008

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1230348001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 220 000 $ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu.

Il est recommandé:
1- d'accepter une somme de 220 000 $ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie;

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus-dépenses de 220 000 $, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;

3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2023-03-27 12:02

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1230348001**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 220 000 $ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Fondation Espace pour la vie est de contribuer financièrement au développement d'Espace pour la vie et aux missions culturelles, sociales, éducatives et scientifiques de ses institutions, afin de les faire rayonner sur les plans local, national et international.
Dans cette perspective, elle participe au financement de différents projets du service de l'Espace pour la vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 1967 (30 novembre 2022)- Accepter une somme de 163 618,65 $ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie
CE22 1099 (22 juin 2022) - Accepter une somme de 40 750 $ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie

CE22 0374 (9 mars 2022) - Accepter une contribution de 80 000 $ de la Fondation Espace pour la vie pour le développement d'un micro-musée Espace pour la vie dans le cadre de La nature près de chez vous.

CE21 1882 (10 novembre 2021) - Accepter une somme de 53 225,30 $ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie.

DESCRIPTION

La contribution de la Fondation Espace pour la vie finance les projets suivants:
Coordination du projet Les sentinelles du Nunavik (130 000 $)

Les sentinelles du Nunavik est un programme de science participative, d'éducation et d'inclusion d'Espace pour la vie qui a débuté à l'été 2019. Il est offert dans toutes les communautés de ce territoire et vise à outiller des jeunes de 12 à 17 ans afin d'inventorier, préserver et identifier les insectes trouvés dans leur environnement, tout en fournissant à plusieurs une expérience d'introduction à l'emploi. Le programme permet à la fois de documenter la biodiversité entomologique du Nunavik et d'aider les jeunes Inuit.e.s et Cri.e.s à démystifier le monde des insectes. Les données recueillies serviront à évaluer la

vitesse des changements climatiques, pour ainsi mieux prévoir les impacts de ces modifications sur le territoire.

Le projet a franchi une nouvelle étape en 2022 et est en pleine croissance, avec une augmentation considérable de l'intérêt pour les activités éducatives (scolaires et estivales) et scientifiques sur le monitoring des insectes de la part des communautés du Nunavik mais aussi du Nunatsiavut et des Cris de Eeyou Etchi (Baie James). Des communautés de certaines nations autochtones plus au sud ont aussi manifesté l'intérêt de prendre part au projet.

La contribution de la Fondation Espace pour la vie permettra de financer un poste d'entomologiste en 2023 fin d'assurer le développement du programme et d'offrir le programme éducatif et scientifique dans d'autres communautés, tout en ajoutant un volet botanique au programme.

Achat d'une imprimante 3D (90 000 $)

Cette imprimante 3D permettra de numériser en trois dimensions à très haute résolution certaines collections des musées d'Espace pour la vie et de les rendre accessibles ouvertement à travers le web à l'ensemble de la communauté scientifique, à des fins de recherche notamment. De plus, la numérisation 3D permettra des nouvelles avenues éducatives, par exemple des insectes en réalité augmentée qui permettront aux visiteurs de les appréhender à leur échelle.

JUSTIFICATION

Les contributions de la Fondation Espace pour la vie permettent de bonifier les efforts de la Ville de Montréal quant au développement et au renouvellement des activités et événements d'Espace pour la vie, plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de fonctionnement de 220 000 $, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie, est requis. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.
Ce montant additionnel provenant de la contribution de la Fondation Espace pour la vie couvrira différentes dépenses de fonctionnement liées aux différents projets en 2023, notamment les ressources humaines col blanc nécessaires pour la coordination des Sentinelles du Nunavik. La prévision de la répartition de ce montant de 220 000 $ se lit comme suit, des ajustements pouvant éventuellement y être apporté en fonction de l'avancement du projet.

- 100 400 $ en autres familles
- 119 600 $ en ressources humaines

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, compte tenu des budgets additionnels équivalents de revenus et de dépenses. Ce montant devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du service de l'Espace pour la vie.

Tel que stipulé dans la résolution du conseil d'administration de la Fondation Espace pour la vie, en pièce jointe, les sommes qui n'auront pas été utilisées au 31 décembre 2023 devront lui être retournées.

MONTRÉAL 2030

Les projets financés par la contribution de la Fondation Espace pour la vie contribuent aux priorités suivantes:

- Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
- Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision
- Faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international

La grille d'analyse Montréal 2030 figure en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution, les projets mentionnés ne pourront être réalisés à leur pleine mesure et les engagements auprès des philanthropes ne pourront être respectés

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseillère en planification

Tél : 514 803-0588
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-21

Julie JODOIN
Directrice du Service Espace pour la vie (par interim)

Tél : 438 923-4305
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
directeur(-trice) de service - espace pour la vie
Tél : 438 923-4305
Approuvé le : 2023-03-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1230348001*
Unité administrative responsable : *Espace pour la vie*
Projet : *Accepter une contribution de 220 000 $ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
2. Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision
3. Faire de Montréal une métropole de **réconciliation avec les peuples autochtones** en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet Les Sentinelles du Nunavik vise la protection de la biodiversité.
2. Il s'agit d'un programme de sciences participatives et de participation citoyenne.
3. Il s'adresse aux communautés du Nunavik, dans leur milieu.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1230348001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Accepter une contribution de 220 000 $ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV - 1230348001 Fondation Espace pour la vie.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-27

Sabiha FRANCIS

Tél :
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 30.009

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1238108001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 1 914 756,97 $ net de ristournes, en provenance du Service de gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers l'arrondissement du Sud-Ouest provenant des programmes d'accessibilité universelle, de protection d'immeubles de compétence locale et de transition écologique du SGPI (PEV-DIM), dans le cadre du contrat accordé à Candev construction Inc. (CA 23 220071)

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 1 914 756,97 $ net de ristournes, en provenance du service de gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers l'arrondissement du Sud-Ouest provenant des programmes d'accessibilité universelle, de protection d'immeubles de compétence locale et de transition écologique du SGPI (PEV-DIM), dans le cadre du contrat accordé à Candev construction Inc. (CA 23 220071), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-03-31 10:33

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 13 mars 2023	Résolution: CA23 22 0071

Accorder un contrat à Candev construction inc., pour les travaux de réaménagement du Carrefour communautaire Ville-Émard, au montant de 4 694 153,31 $ / Autoriser une dépense totale de 5 995 155,22 $, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212261- 6 soumissionnaires (dossier 1238108001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder à Candev construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement du Carrefour communautaire Ville- Émard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 694 153,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212261;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 938 830,66 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 362 171,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1238108001

Craig SAUVÉ
_____
Maire suppléant

Sylvie PARENT
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 15 mars 2023

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1238108001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 1 914 756,97 $ net de ristournes, en provenance du Service de gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers l'arrondissement du Sud-Ouest provenant des programmes d'accessibilité universelle, de protection d'immeubles de compétence locale et de transition écologique du SGPI (PEV-DIM), dans le cadre du contrat accordé à Candev construction Inc. (CA 23 220071)

CONTENU

CONTEXTE

Nous recommandons au comité exécutif d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 800 000$, net de ristournes provenant du programmes d'accessibilité universelle cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière. De plus, nous recommandons qu'il autorise le virement budgétaire, en provenance du programme de protection d'immeubles de compétence locale (correspondant à 50% de la dépense des travaux admissibles pour le maintien d'actifs) d'un montant de 456 566,64 $,net de ristournes. Et le virement budgétaire, en provenance du programme de transition écologique du SGPI (PEV-DIM) de 658 190.15$ net de ristournes Au total, ces trois appuis totaliseraient un montant de 1 914 756.79 $ net de ristournes
Suite à la résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal confirmant l'obtention de ces trois financements supplémentaires de 1 914 756,79 $, un addenda à ce dossier sera préparé afin de remplacer la source de financement initiale de 4 265 543.52 $ net de ristournes par le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement Sud-ouest par ces deux contributions et ainsi alléger le poids à la charge des contribuables de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo Rafael RIVERO
gestionnaire immobilier(-iere)

000-0000
Tél :
Télécop. : 000-0000

ZONE
5388

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

Dossier # : 1238108001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Objet :	Accorder un contrat à Candev construction Inc., pour les travaux de réaménagement du Carrefour Communautaire Ville-Émard, au montant de 4 694 153,31$ taxes incluses/ Autoriser une dépense totale de 5 995 155,22$ comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212261 - (6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1238108001_Candev construction Inc_ Carrefour Communautaire Ville-Émard.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ana Maria CORNEJO
Conseiller(ere) en gestion des ressources financières

Tél : 514-812-1873

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-10

Yacouba TAPSOUKE
Chef(fe) de division - ressources financières, materielles et informationnelles (arrpnd) Sud-Ouest
Tél : 514-294-1302
Division : Division des ressources financières, materielles et informationneles (arrond) Sud-Ouest

Patriarche.

Date :

2023-03-07

Projet :

Carrefour communautaire Ville-Émard

Objet :

Ouverture des soumissions
Recommandations
Révision

Date d'ouverture :

16 février 2023

Important : *À noter que ce document remplace les recommandations émises en date du 2023-02-21 suite à une révision de la conformité des soumissions par la Ville de Montréal***.**

Soumissionnaires

Les éléments d'analyse ci-bas tiennent compte de l'ensemble des soumissionnaires soit :

- AFCOR Construction inc. ;
- Les construction Serbec inc. ;
- Hulix Construction (9160-5188 Québec Inc.) ;
- Media construction ;
- Construction Genfor Ltée ;
- Candev construction inc..

Tableau comparatif

Le tableau ci-joint fait état des différents points d'écart entre l'estimation professionnelle et les différentes soumissions.

Comparaison générale

À noter que les montants ci-bas font référence au grand total (forfait + unitaire) avant taxes

Estimation professionnelle	Montant de la plus basse soumission conforme	Écart entre l'estimation et la soumission conforme la plus basse	Médiane des soumissions conformes	Écart entre l'estimation et la médiane des soumissions conformes	%d'écart entre l'estimation de la médiane des soumissions conformes
5 616 653.50 $	4 082 760.00 $	1 533 893.50 $	4 211 617.68 $	1 405 035.83 $	-25%

Recommandation

Le plus bas soumissionnaire est près de 27% moins cher que l'estimation. Cet écart peut s'expliquer en partie par le maintien d'une contingence d'estimation en condition de travaux dans de l'existant qui est souvent difficile à évaluer, mais aussi par les variations qu'on observe actuellement sur le marché.

De grandes variations étant situées particulièrement au niveau des conditions générales et exigences générales, il importera de porter attention à ce point de manière à ce que prescriptions concernant ces items soient respectées. Il est possible que certains montants liés à ces deux items aient été répartis dans le reste des items du bordereau chez certains soumissionnaires.

Les montants rattachés aux travaux de maçonnerie nous semblent plutôt bas chez la plupart des soumissionnaires, notamment celui de la restauration de maçonnerie. Ce sera un autre point à surveiller de près en chantier.

Au niveau de la menuiserie de gros œuvre, on peut expliquer l'écart plus important entre l'estimation et les soumissions par le fait que le bordereau est divisé selon les divisions de devis alors que l'estimation de ce type de travaux est plus difficile à répartir dans un projet de rénovation.

Finalement, le plus bas soumissionnaire conforme étant CANDEV Construction inc.. Considérant la conformité de sa soumission confirmée par la Ville de Montréal, nous recommandons ce soumissionnaire.

Cet avis tient compte des recommandations faites en ingénierie et qui sont à considérer conjointement à la présente lettre, dont une copie est jointe au présent document.

Préparé par : Geneviève Guimont, arch.

Geneviève GUIMONT

Objet: TR: 212261- soumissions reçues

De : Jean-François Martin <Jean-Francois.Martin@ems-ing.com>
Envoyé : 20 février 2023 19:58
À : Geneviève GUIMONT <g.guimont@patriarche.ca>
Cc : Karine AUDY <k.audy@patriarche.ca>; Henri Monette <henri.monette@ems-ing.com>; Mathieu Lévesque <malevesque@cbtec.ca>
Objet : RE: 212261- soumissions reçues

Bonjour,

Voici nos recommandations concernant les soumissions du projet en titre:

1- Plusieurs soumissionnaires ont sous-estimé par plus de 50% les couts pour la maçonnerie. Il faudra valider que l'étendue des travaux, notamment pour l'ascenseur, est bien comprise.
2- Les couts de démolition varient énormément de soumissionnaire en soumissionnaire. (+70% à -65%) Il est aussi important de mentionner qu'un des soumissionnaires n'a inclus aucun cout de démolition à sa soumission.
3- Les couts de coffrages sont relativement élevés (+25%) par rapport à notre estimation initiale.
4- Les couts pour le béton coulé en place ainsi que la finition varient énormément de soumissionnaire en soumissionnaire. (+85% à -70%)
5- Plusieurs soumissionnaires ont omis de fournir un prix pour les éléments non inclus aux différents chapitres. Ceci est probablement dû au fait que le bordereau était divisé selon le devis, ce qui était difficile à juger en structure.
6- Les couts pour l'acier de construction sont 2x plus élevé pour certains soumissionnaires. Comme ceux-ci ne comportent aucun montant pour le renfort des poutrelles d'acier, il faudrait valider que ces montants ont bien été pris en considération dans le cout total pour l'acier.
7- La section la plus sous-estimée de notre côté était celle des travaux de terrassement. Ceci est probablement dû à l'incertitude concernant ce qui se retrouve sous la dalle sur sol pour les tranchées.

En sommes, les soumissions pour structure sont dans un écart entre -20% et +27% à notre estimation. Cet écart assez varié est la preuve d'une instabilité du marché et des difficultés d'estimer un projet de réfection de ce type dans l'existant. Néanmoins, nous croyons que les soumissions semblent toutes conformes à l'état actuel du marché.

N'hésitez pas à communiquer pour en discuter.

Salutations,

Jean-François Martin, ing., M.Ing.
Directeur bureaux Montréal / Laval - EMS Structure
Québec / Laval / Montréal / Saint-Eustache
Téléphone/Phone: 450-328-1658 | 418-871-8103 poste 2350 | Cell. : 514-506-7453
Courriel/Email : jean-francois.martin@ems-ing.com

Geneviève GUIMONT

Objet: TR: 212261- soumissions reçues

De : Mathieu Lévesque <malevesque@cbtec.ca>
Envoyé : 7 mars 2023 06:13
À : Geneviève GUIMONT <g.guimont@patriarche.ca>; Jean-François Martin <jean-francois.martin@ems-ing.com>
Cc : Sara Tremblay <satremblay@cbtec.ca>
Objet : RE: 212261- soumissions reçues

Bonjour,

Tel que demandé, voici la recommandation révisée.

Merci. Bonne journée.

!

!

CBTEC.

Mathieu Lévesque, ing.
Vice-Président, Directeur de projets
T. : 418-871-1771, poste 1201
C : 418 563-7013
malevesque@cbtec.ca
cbtec.ca

De : Mathieu Lévesque <malevesque@cbtec.ca>
Envoyé : 17 février 2023 15:07
À : 'Geneviève GUIMONT' <g.guimont@patriarche.ca>; Jean-François Martin <jean-francois.martin@ems-ing.com>
Cc : Sara Tremblay <satremblay@cbtec.ca>; Dominic Sheehy <dsheehy@cbtec.ca>; Simon Giroux <sgiroux@cbtec.ca>; Simon Lacassse <slacasse@cbtec.ca>
Objet : RE: 212261- soumissions reçues

Bonjour,

Nous constatons que les montants soumissionnés en mécanique et électricité sont très bas, à ±20% en dessous des estimations, même en retirant les contingences de design. Il sera important de veiller au respect des plans et devis en cours d'exécution.

Nous recommandons tout de même l'octroit du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit CANDEV.

Merci. Bonne journée.
!

!

CBTEC.

Mathieu Lévesque, ing.
Vice-Président, Directeur de projets
T. : 418-871-1771, poste 1201
C : 418 563-7013
malevesque@cbtec.ca

cbtec.ca

Tableau comparatif

Analyse des soumissions
P-1603-CCVÉ
Ouverture: 07 mars 2023

Section C - Bordereau de soumission		Écart entre CANDEV et Estimation	CANDEV PLUS BAS SOUMISSIONAIRE	Écart (%)	AFCOR	Écart (%)	SERBEC	Écart (%)	HULIX	Écart (%)	GENFOR	Écart (%)	MEDIA	Écart (%)
Chapitre 00 — Conditions générales **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Cautionnment et assurances	$		50 000.00 $		49 135.80 $		49 664.40 $		75 000.00 $		44 000.00 $		104 400.00 $	
Frais généraux de Chantier incluant l'administration et profit	601 784.30 $		395 000.00 $		235 594.87 $		195 415.01 $		330 000.00 $		372 457.00 $		380 927.35 $	
TOTAL DU CHAPITRE 00 — Conditions générales **(montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)**	**601 784.30 $**	(156 784.30 $)	**445 000.00 $**	-26%	**284 730.67 $**	-53%	**245 079.41 $**	-59%	**405 000.00 $**	-33%	**416 457.00 $**	-31%	**485 327.35 $**	-19%
Chapitre 1 - Exigences générales **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Organisation de projet, mobilisation de chantier	371 471.80 $		30 000.00 $		70 281.40 $		246 645.00 $		435 000.00 $		87 370.00 $		12 000.00 $	
Mise en service	$		2 000.00 $		1 000.00 $		25 000.00 $		5 000.00 $		2 500.00 $		2 000.00 $	
Contrôle de la qualité	$		3 000.00 $		1 000.00 $		25 000.00 $		20 000.00 $		1 000.00 $		3 000.00 $	
TOTAL DU CHAPITRE 01 - Exigences générales **(montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)**	**371 471.80 $**	(336 471.80 $)	**35 000.00 $**	-91%	**72 281.40 $**	-81%	**296 645.00 $**	-20%	**460 000.00 $**	24%	**90 870.00 $**	-76%	**17 000.00 $**	-95%
Chapitre 2 - Conditions existantes **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Travaux de décontamination	262 230.00 $		313 000.00 $		270 241.20 $		236 800.00 $		220 000.00 $		210 000.00 $		78 000.00 $	
Démolition partielle	94 104.00 $				129 475.50 $		130 000.00 $		60 000.00 $		163 000.00 $		120 000.00 $	
Démolition de structure	121 968.00 $				82 685.30 $		85 000.00 $		215 000.00 $		45 000.00 $		85 000.00 $	
Autres éléments du chapitre non inclus aux item ci-haut	0.00 $				15 122.00 $		0.00 $		10 000.00 $		25 000.00 $		0.00 $	
TOTAL DU CHAPITRE 2 - Conditions existantes **(montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)**	**478 302.00 $**	(165 302.00 $)	**313 000.00 $**	-35%	**497 524.00 $**	4%	**451 800.00 $**	-6%	**505 000.00 $**	6%	**443 000.00 $**	-7%	**283 000.00 $**	-41%
Chapitre 3 - Béton **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Coffrage et accessoires pour béton	32 850.00 $		115 000.00 $		47 139.74 $		48 800.00 $		50 000.00 $		50 000.00 $		49 000.00 $	
Armatures pour béton	20 835.00 $		29 000.00 $		24 759.83 $		29 200.00 $		30 000.00 $		29 200.00 $		29 200.00 $	
Béton coulé en place	42 030.00 $		18 000.00 $		51 995.63 $		77 730.00 $		40 000.00 $		9 600.00 $		18 200.00 $	
Finitions de surfaces en béton	18 240.00 $		20 000.00 $		9 903.93 $		56 900.00 $		2 000.00 $		13 685.00 $		31 400.00 $	
Autres éléments du chapitre non inclus aux item ci-haut	30 384.00 $		50 000.00 $		1 550.00 $		17 620.00 $		1 000.00 $		17 121.00 $		0.00 $	
TOTAL DU CHAPITRE 3 - Béton **(montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)**	**144 339.00 $**	87 661.00 $	**232 000.00 $**	61%	**135 349.13 $**	-6%	**230 250.00 $**	60%	**123 000.00 $**	-15%	**119 606.00 $**	-17%	**127 800.00 $**	-11%
Chapitre 4 - Maçonnerie **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Mortiers et accessoires	12 192.00 $		58 000.00 $		29 099.00 $		5 000.00 $		1 000.00 $		3 000.00 $		1 800.00 $	
Restauration de maçonnerie	47 550.00 $		0.00 $		3 880.00 $		5 000.00 $		20 000.00 $		17 400.00 $		35 450.00 $	
Armatures, connecteurs et ancrages pour la maçonnerie	14 160.00 $		0.00 $		5 820.00 $		22 150.00 $		1 000.00 $		3 900.00 $		2 500.00 $	
Autres éléments du chapitre non inclus aux item ci-haut	5 400.00 $		0.00 $		1.00 $		31 150.00 $		1 000.00 $		13 433.00 $		0.00 $	
TOTAL DU CHAPITRE 4 Maçonnerie **(montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)**	**79 302.00 $**	(21 302.00 $)	**58 000.00 $**	-27%	**38 800.00 $**	-51%	**63 300.00 $**	-20%	**23 000.00 $**	-71%	**37 733.00 $**	-52%	**39 750.00 $**	-50%
Chapitre 5 - Métaux **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Métal façonné	0.00 $		111 000.00 $		129 561.30 $		43 000.00 $		60 000.00 $		54 820.00 $		5 600.00 $	
Escaliers métalliques	95 828.00 $		0.00 $		17 508.90 $		46 000.00 $		45 000.00 $		24 960.00 $		34 200.00 $	
Acier de construction pour bâtiments	48 360.00 $		82 000.00 $		14 007.12 $		80 400.00 $		80 000.00 $		85 300.00 $		46 400.00 $	
Ossature à poutrelles en acier	19 200.00 $		0.00 $		21 010.68 $		100.00 $		12 000.00 $		100.00 $		45 800.00 $	
Platelages en acier	720.00 $		0.00 $		3 000.00 $		3 500.00 $		3 000.00 $		2 041.00 $		0.00 $	
Autres éléments du chapitre non inclus aux item ci-haut	27 360.00 $		13 000.00 $		1.00 $		0.00 $		1 000.00 $		4 800.00 $		0.00 $	
TOTAL DU CHAPITRE 5 - Métaux **(montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)**	**191 468.00 $**	14 532.00 $	**206 000.00 $**	8%	**185 089.00 $**	-3%	**173 000.00 $**	-10%	**201 000.00 $**	5%	**172 021.00 $**	-10%	**132 000.00 $**	-31%
Chapitre 6 - Bois, plastiques et composites **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Menuiserie de gros-œuvre	4 800.00 $		34 000.00 $		47 155.62 $		43 693.00 $		15 000.00 $		20 000.00 $		10 000.00 $	
Menuiserie de finition	22 140.00 $		0.00 $		14 948.10 $		15 000.00 $		5 000.00 $		37 000.00 $		1 000.00 $	
Laminés de matières plastiques	2 460.00 $		42 000.00 $		18 269.90 $		17 000.00 $		50 000.00 $		9 600.00 $		39 010.00 $	
Autres éléments du chapitre non inclus aux item ci-haut	0.00 $		0.00 $		1.00 $		0.00 $		1 000.00 $		100.00 $		0.00 $	
TOTAL DU CHAPITRE 6 - Bois, plastiques et composites **(montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)**	**29 400.00 $**	46 600.00 $	**76 000.00 $**	159%	**80 374.62 $**	173%	**75 693.00 $**	157%	**71 000.00 $**	141%	**66 700.00 $**	127%	**50 010.00 $**	70%
Chapitre 7 - Isolation thermique et étanchéité **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Isolant rigide (inclus dans maçonnerie)	0.00 $		0.00 $		1 066.20 $		3 168.75 $		5 000.00 $		1 000.00 $		6 000.00 $	
Isolant fibreux semi-rigide	77 464.00 $		0.00 $		20 175.00 $		20 175.00 $		25 000.00 $		20 175.00 $		20 175.00 $	
Isolant en mousse vaporisé (inclus dans les ouvertures)	0.00 $		2 500.00 $		1 580.00 $		2 500.00 $		1 000.00 $		2 500.00 $		2 500.00 $	
Enduit ignifuge pulvérisé (plafond rdc, plafond appentis)	41 760.00 $		78 000.00 $		37 738.00 $		59 732.00 $		59 540.00 $		28 886.00 $		63 942.00 $	
Membranes pare air et pare-vapeur (inclus dans maçonnerie)	0.00 $		2 000.00 $		300.00 $		1 000.00 $		2 000.00 $		4 500.00 $		6 000.00 $	
Revêtement en panneaux métalliques préfabriqués	4 200.00 $		25 000.00 $		20 000.00 $		22 400.00 $		15 000.00 $		24 000.00 $		20 000.00 $	
Toiture en feuilles de bitume-élastomère préfabriquées	157 431.00 $		163 000.00 $		157 700.00 $		156 200.00 $		160 000.00 $		158 900.00 $		178 000.00 $	
Solins et accessoires (inclus dans toiture)	0.00 $		0.00 $		7 980.00 $		6 800.00 $		8 000.00 $		90 000.00 $		6 000.00 $	
Protection coupe-feu	18 000.00 $		2 500.00 $		11 780.00 $		11 780.00 $		15 000.00 $		16 780.00 $		11 780.00 $	
Calfeutrage (inclus dans revêtement en plaques de plâtre)	0.00 $		2 000.00 $		1 905.00 $		3 620.00 $		1 000.00 $		1 705.00 $		705.00 $	
Autres éléments du chapitre non inclus aux item ci-haut	0.00 $		0.00 $		1.00 $		0.00 $		1 000.00 $		35 000.00 $		0.00 $	

TOTAL DU CHAPITRE 7 - Isolation thermique et étanchéité (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**298 855.00 $**	(23 855.00 $)	**275 000.00 $**	-8%	**260 225.20 $**	-13%	**287 375.75 $**	-4%	**292 540.00 $**	-2%	**383 446.00 $**	28%	**315 102.00 $**	5%

Chapitre 8 - Ouvertures et fermetures **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Portes et cadres en acier	162 000.00 $		205 000.00 $		95 037.30 $		104 425.00 $		200 000.00 $		68 310.00 $		165 800.00 $	
Portes et cadres en aluminium	12 960.00 $		65 000.00 $		65 634.35 $		37 650.00 $		25 000.00 $		63 600.00 $		70 000.00 $	
Portes métalliques à plancher	3 000.00 $		1 500.00 $		3 319.00 $		4 748.00 $		3 000.00 $		1 500.00 $		1 367.00 $	
Chambranles, portes et quincaillerie (inclus dans portes et cadres)	0.00 $		0.00 $		111 566.70 $		144 125.00 $		60 000.00 $		125 000.00 $		123 280.00 $	
Fenêtres extérieures en aluminim	0.00 $		0.00 $		30 420.15 $		500.00 $		15 000.00 $		68 000.00 $		35 000.00 $	
Fenêtres intérieures en acier	0.00 $		0.00 $		8 112.11 $		4 400.00 $		5 000.00 $		9 600.00 $		12 000.00 $	
Miroiterie et vitrage (miroir inclus dans accessoires toilette, vitrage inclus dans les portes	0.00 $		0.00 $		14 315.37 $		10 500.00 $		6 000.00 $		14 800.00 $		8 000.00 $	
Autres éléments du chapitre non inclus aux item ci-haut	12 600.00 $		0.00 $		1.00 $		0.00 $		1 000.00 $		100.00 $		0.00 $	
TOTAL DU CHAPITRE 8 - Ouvertures et fermetures (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**190 560.00 $**	80 940.00 $	**271 500.00 $**	42%	**328 405.98 $**	72%	**306 348.00 $**	61%	**315 000.00 $**	65%	**350 910.00 $**	84%	**415 447.00 $**	118%

Chapitre 9 - Revêtements de finition **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Colombages métalliques	135 664.00 $		328 400.00 $		94 399.00 $		94 400.00 $		100 000.00 $		94 400.00 $		94 400.00 $	
Revêtement en plaques de plâtre et ciment	135 664.00 $		0.00 $		162 590.00 $		159 090.00 $		180 000.00 $		159 090.00 $		159 090.00 $	
Carrelage de céramique	14 121.60 $		42 000.00 $		41 493.00 $		41 243.00 $		45 000.00 $		41 243.00 $		41 243.00 $	
Plafonds suspendus	51 756.00 $		0.00 $		42 250.00 $		42 250.00 $		55 000.00 $		42 250.00 $		42 250.00 $	
Carreaux couvre-sol souple	74 732.00 $		70 760.00 $		72 501.00 $		68 921.00 $		90 000.00 $		70 000.00 $		59 995.00 $	
Peinture	65 247.00 $		32 400.00 $		32 400.00 $		32 400.00 $		35 000.00 $		32 400.00 $		32 400.00 $	
Autres éléments du chapitre non inclus aux item ci-haut	86 940.00 $		0.00 $		1.00 $		0.00 $		1 000.00 $		100.00 $		0.00 $	
TOTAL DU CHAPITRE 9 - Revêtements de finition (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**564 124.60 $**	(90 564.60 $)	**473 560.00 $**	-16%	**445 634.00 $**	-21%	**438 304.00 $**	-22%	**506 000.00 $**	-10%	**439 483.00 $**	-22%	**429 378.00 $**	-24%

Chapitre 10 - Ouvrages spéciaux **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Accessoires divers	3 840.00 $		0.00 $		2 232.00 $		650.00 $		1 000.00 $		100.00 $		0.00 $	
Accessoires de toilettes et de douche	11 046.00 $		6 000.00 $		6 480.00 $		9 740.00 $		10 000.00 $		8 500.00 $		8 980.00 $	
Persiennes en métal	24 000.00 $		1 500.00 $		4 580.00 $		1 809.00 $		3 000.00 $		2 000.00 $		2 216.00 $	
Autres éléments du chapitre non inclus aux item ci-haut	0.00 $		0.00 $		1.00 $		0.00 $		500.00 $		1 000.00 $		0.00 $	
TOTAL DU CHAPITRE 10 - Ouvrages spéciaux (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**38 886.00 $**	(31 386.00 $)	**7 500.00 $**	-81%	**13 293.00 $**	-66%	**12 199.00 $**	-69%	**14 500.00 $**	-63%	**11 600.00 $**	-70%	**11 196.00 $**	-71%

Chapitre 12 - Ameublement **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Grille gratte-pieds	4 200.00 $		2 000.00 $		3 368.00 $		2 799.00 $		3 500.00 $		1 900.00 $		2 409.00 $	
Autres éléments du chapitre non inclus aux item ci-haut	0.00 $		0.00 $		1.00 $		0.00 $		100.00 $		300.00 $		0.00 $	
TOTAL DU CHAPITRE 12 - Ameublement (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**4 200.00 $**	(2 200.00 $)	**2 000.00 $**	-52%	**3 369.00 $**	-20%	**2 799.00 $**	-33%	**3 600.00 $**	-14%	**2 200.00 $**	-48%	**2 409.00 $**	-43%

Chapitre 14 - Systèmes transporteurs **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Ascenseur	120 000.00 $		72 000.00 $		97 250.00 $		71 650.00 $		80 000.00 $		71 650.00 $		97 500.00 $	
TOTAL DU CHAPITRE 14 - Systèmes transporteurs (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**120 000.00 $**	(48 000.00 $)	**72 000.00 $**	-40%	**97 250.00 $**	-19%	**71 650.00 $**	-40%	**80 000.00 $**	-33%	**71 650.00 $**	-40%	**97 500.00 $**	-19%

Chapitre 15 - Mécanique **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Équilibrage	$		0.00 $		3 299.00 $		3 500.00 $		4 000.00 $		3 500.00 $		3 000.00 $	
Régulation automatique - Dispositifs de commande	$		109 400.00 $		109 400.00 $		109 400.00 $		110 000.00 $		109 400.00 $		109 400.00 $	
Calorifuge	$		79 100.00 $		79 100.00 $		79 100.00 $		80 000.00 $		79 100.00 $		79 100.00 $	
Plomberie	319 285.20 $		187 900.00 $		177 180.00 $		177 180.00 $		180 000.00 $		177 180.00 $		178 880.00 $	
Réfrigération	$		0.00 $		22 000.00 $		22 000.00 $		22 000.00 $		22 000.00 $		35 000.00 $	
Émission de CFC	$		0.00 $		100.00 $		1 000.00 $		1 000.00 $		100.00 $		0.00 $	
Ventilation - Climatisation	1 167 172.80 $		577 250.00 $		551 000.00 $		548 000.00 $		570 000.00 $		549 000.00 $		536 500.00 $	
Moteurs électriques	$		$		100.00 $		2 000.00 $		2 000.00 $		100.00 $		0.00 $	
Systèmes et dispositifs parasismiques	$		$		2 450.00 $		2 450.00 $		3 000.00 $		2 450.00 $		4 200.00 $	
Autres éléments du chapitre non inclus aux item ci-haut	5 516.40 $		3 996.00 $		1.00 $		0.00 $		1 000.00 $		5 482.00 $		0.00 $	
TOTAL DU CHAPITRE 15 - Mécanique (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**1 491 974.40 $**	(534 328.40 $)	**957 646.00 $**	-36%	**944 630.00 $**	-37%	**944 630.00 $**	-37%	**973 000.00 $**	-35%	**948 312.00 $**	-36%	**946 080.00 $**	-37%

Chapitre 16 - Électricité **DESCRIPTION**	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Électricité - exigences générales	938 306.40 $		15 000.00 $		14 900.00 $		15 000.00 $		30 000.00 $		15 000.00 $		15 000.00 $	
Démolition électrique	$		10 000.00 $		10 000.00 $		10 000.00 $		15 000.00 $		10 000.00 $		10 000.00 $	
Pose de câbles en conduits souterrains	$		17 000.00 $		17 000.00 $		17 000.00 $		20 000.00 $		17 000.00 $		17 000.00 $	
Mise à la terre	$		2 000.00 $		2 000.00 $		2 000.00 $		2 000.00 $		2 000.00 $		2 000.00 $	
Supports et suspensions	$		1 500.00 $		1 500.00 $		1 500.00 $		1 500.00 $		1 500.00 $		1 500.00 $	
Fils et câbles (0-1000V)	$		105 000.00 $		105 000.00 $		105 000.00 $		117 100.00 $		105 000.00 $		105 000.00 $	
Armoires et boîtes de jonction, de tirage et de répartition	$		3 000.00 $		3 000.00 $		3 000.00 $		3 000.00 $		3 000.00 $		3 000.00 $	
Boîtes de sortie, de dérivation et accessoires	$		7 000.00 $		7 000.00 $		7 000.00 $		7 000.00 $		7 000.00 $		7 000.00 $	
Conduits, fixations et raccords de conduits	$		0.00 $		100.00 $		1 000.00 $		5 000.00 $		10 000.00 $		0.00 $	
Connecteurs pour câbles et boîtes (0-1000V) (fascicule 16-139)	$		4 000.00 $		4 000.00 $		4 000.00 $		4 000.00 $		4 000.00 $		4 000.00 $	
Dispositifs de câblage	$		51 000.00 $		51 000.00 $		51 000.00 $		51 000.00 $		51 000.00 $		51 000.00 $	
~~**Connecteurs pour câbles et boîtes (0-1000V) (fascicule 16-151)**~~	$		0.00 $		0.00 $		$		$		0.00 $		0.00 $	
Démarreurs jusqu'à 600V	$		5 000.00 $		5 000.00 $		5 000.00 $		5 000.00 $		5 000.00 $		5 000.00 $	
Transformateurs secs - primaire jusqu'à 600V	$		17 000.00 $		17 000.00 $		17 000.00 $		20 000.00 $		17 000.00 $		17 000.00 $	
Interrupteur à fusibles et sans fusibles	$		9 000.00 $		9 000.00 $		9 000.00 $		9 000.00 $		9 000.00 $		9 000.00 $	
Panneaux de distribution à disjoncteurs	$		10 000.00 $		10 000.00 $		10 000.00 $		10 000.00 $		10 000.00 $		10 000.00 $	
Fusibles - basse tension	$		2 000.00 $		2 000.00 $		2 000.00 $		2 000.00 $		2 000.00 $		2 000.00 $	
Système avertisseur d'incendie	$		12 000.00 $		12 000.00 $		12 000.00 $		12 000.00 $		12 000.00 $		12 000.00 $	
Système de détection d'intrusion	$		15 000.00 $		15 000.00 $		15 000.00 $		15 000.00 $		15 000.00 $		15 000.00 $	
Système de vidéosurveillance	$		3 000.00 $		3 000.00 $		3 000.00 $		3 000.00 $		3 000.00 $		3 000.00 $	
Contrôle d'accès	$		5 000.00 $		5 000.00 $		5 000.00 $		5 000.00 $		5 000.00 $		5 000.00 $	
Systèmes et dispositifs parasismiques	$		3 000.00 $		3 000.00 $		3 000.00 $		3 000.00 $		3 000.00 $		3 000.00 $	
Autres éléments du chapitre non inclus aux item ci-haut	$		328 500.00 $		328 500.00 $		328 500.00 $		328 500.00 $		318 500.00 $		328 500.00 $	

TOTAL DU CHAPITRE 16 - Électricité (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**938 306.40 $**	(313 306.40 $)	**625 000.00 $**	-33%	**625 000.00 $**	-33%	**626 000.00 $**	-33%	**668 100.00 $**	-29%	**625 000.00 $**	-33%	**625 000.00 $**	-33%

Chapitre 18 - Rénovation DESCRIPTION	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Divers travaux de rénovation	$		0.00 $		500.00 $		3 175.00 $		30 000.00 $		16 666.00 $		$	
TOTAL DU CHAPITRE 18 - Rénovation (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**0.00 $**	0.00 $	**0.00 $**	N/A	**500.00 $**	N/A	**3 175.00 $**	N/A	**30 000.00 $**	N/A	**16 666.00 $**	N/A	**0.00 $**	N/A

Chapitre 31 - Terrassement DESCRIPTION	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
Granulats pour travaux de terrassement	17 280.00 $		0.00 $		11 947.00 $		6 000.00 $		20 000.00 $		7 000.00 $		6 000.00 $	
Travaux de nivellement sommaire	0.00 $		0.00 $		1 194.80 $		4 000.00 $		1 000.00 $		5 000.00 $		4 000.00 $	
Excavation, creusage de tranchées et remblayage	17 040.00 $		25 000.00 $		46 597.20 $		62 000.00 $		25 000.00 $		66 500.00 $		62 000.00 $	
Autres éléments du chapitre non inclus aux item ci-haut	1 200.00 $		0.00 $		1.00 $		18 750.00 $		1 000.00 $		5 000.00 $		0.00 $	
TOTAL DU CHAPITRE 31 - Terrassement (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**35 520.00 $**	(10 520.00 $)	**25 000.00 $**	-30%	**59 740.00 $**	68%	**90 750.00 $**	155%	**47 000.00 $**	32%	**83 500.00 $**	135%	**72 000.00 $**	103%

ITEMS À PRIX UNITAIRES		Quantités estimées	Unité	Prix unitaire	**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**		**MONTANT**	
# ITEM	**DESCRIPTION D**															
1	Ignifugation de	318	m.c.		38 160.00 $		8 554.00 $		24 804.00 $		31 001.82 $		22 260.00 $		30 846.00 $		64 236.00 $	
TOTAL DES ITEMS À PRIX UNITAIRES (montant à reporter à la case (2) de la section B - Résumé du bordereau de soumission)					**38 160.00 $**	(29 606.00 $)	**8 554.00 $**	-78%	**24 804.00 $**	-35%	**31 001.82 $**	-19%	**22 260.00 $**	-42%	**30 846.00 $**	-19%	**64 236.00 $**	68%

TOTAL (avec prix unitaire)	**5 616 653.50 $**		**4 082 760.00 $**	-27%	**4 097 000.00 $**	**-27%**	**4 349 999.98 $**	**-23%**	**4 740 000.00 $**	**-16%**	**4 310 000.00 $**	**-23%**	**4 113 235.35 $**	**-27%**
Architecture	2 718 993.70 $		2 090 114.00 $	-23%	2 177 851.57 $	-20%	2 235 069.98 $	-18%	2 615 900.00 $	-4%	2 381 008.00 $	-12%	2 164 855.35 $	-20%
Structure	429 219.00 $		410 000.00 $	-4%	349 518.43 $	-19%	544 300.00 $	27%	483 000.00 $	13%	355 680.00 $	-17%	377 300.00 $	-12%
Électromécanique	2 430 280.80 $		1 582 646.00 $	-35%	1 569 630.00 $	-35%	1 570 630.00 $	-35%	1 641 100.00 $	-32%	1 573 312.00 $	-35%	1 571 080.00 $	-35%

Moyenne des soumissions conformes	4 282 165.89 $
Écart entre la moyenne et l'estimation	(1 334 487.61 $)
Écart entre la moyenne et l'estimation (%)	-24%
Médiane des soumissions conformes	4 211 617.68 $
Écart entre l'estimation et la plus basse soumission	(1 533 893.50 $)
Écart entre l'estimation et la médiane des soumissions conformes	(1 405 035.83 $)
Écart entre l'estimation et la médiane des soumissions conformes (%)	-25%

Liste des commandes

Numéro : 212261
Numéro de référence : 1677275
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réaménagement du carrefour communautaire Ville-Émard

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Les Constructions Serbec Inc. 7979, 14e avenue Montréal, QC, H1Z 3M1 http://www.serbec.com NEQ : 1167832824	Monsieur Robert-André Haché Téléphone : 514 381-6055 Télécopieur :	**Commande : (2135015)** 2023-01-17 14 h 16 **Transmission :** 2023-01-17 14 h 16	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-27 18 h 42 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 18 - Courriel 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 18 - Courriel 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 14 h 50 - Courriel 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 11 - Courriel 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 16 h 11 - Courriel 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 14 - Courriel 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 14 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Courriel 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 13 - Courriel

				3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau) 2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement 3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis) 2023-02-13 19 h 43 - Courriel 3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau) 2023-02-13 19 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Media Construction 1860 rue Cunard Laval, QC, H7S 2B2 http://www.mediaconstructions.com NEQ : 1169031037	Monsieur ESTIMATIONS Media Constructions Téléphone : 450 624-1515 Télécopieur : 450 965-0690	**Commande : (2132920)** 2023-01-12 14 h 13 **Transmission :** 2023-01-12 14 h 13	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-27 18 h 42 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 18 - Courriel 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 18 - Courriel 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 14 h 50 - Courriel 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 11 - Courriel 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 16 h 11 - Courriel 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 14 - Courriel 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 14 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Courriel 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 13 - Courriel 3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau)

				2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement 3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis) 2023-02-13 19 h 43 - Courriel 3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau) 2023-02-13 19 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TRO-CHAÎNES INC. 1054, boul. Bastien C.P. 87160 Québec, QC, G1G5E5 http://www.trochaines.com NEQ : 1167620021	Madame Josée Houle Téléphone : 418 628-2571 Télécopieur : 418 628-3768	**Commande : (2133075)** 2023-01-12 16 h 24 **Transmission :** 2023-01-12 16 h 24	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-27 18 h 42 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 14 h 50 - Courriel 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 10 - Courriel 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 16 h 10 - Courriel 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 13 - Courriel 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 13 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Courriel 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 13 - Courriel 3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau) 2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement

				3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis) 2023-02-13 19 h 42 - Courriel 3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau) 2023-02-13 19 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	9422-6149 Québec inc. 89 rue Dubois, Ste-thérese, J7E 1K4 Sainte-Thérèse, QC, J7E 1K4 NEQ : 1175667493	Monsieur Jason Lavoie Téléphone : 438 921-5637 Télécopieur :	**Commande : (2141913)** 2023-01-30 11 h 54 **Transmission :** 2023-01-30 11 h 54	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-30 11 h 54 - Téléchargement 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-30 11 h 54 - Téléchargement 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-30 11 h 54 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 14 h 50 - Courriel 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 11 - Courriel 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 16 h 11 - Courriel 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 14 - Courriel 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 14 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Courriel 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 13 - Courriel 3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau) 2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement

				3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis) 2023-02-13 19 h 43 - Courriel 3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau) 2023-02-13 19 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	**Commande : (2133141)** 2023-01-12 21 h 38 **Transmission :** 2023-01-12 21 h 38	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-27 18 h 41 - Courriel 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-27 18 h 41 - Courriel 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-27 18 h 41 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 14 h 50 - Courriel 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 10 - Courriel 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 16 h 10 - Courriel 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 13 - Courriel 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 13 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Courriel 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 13 - Courriel 3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau) 2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement 3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis) 2023-02-13 19 h 42 - Courriel

				3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau) 2023-02-13 19 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	AFCOR CONSTRUCTION INC. 2385 de la Métropole Longueuil, QC, J4G1E5 http://afcor.ca NEQ : 1148887467	Monsieur Pier-Yves Sylvestre Téléphone : 450 670-0407 Télécopieur :	**Commande : (2134744)** 2023-01-17 9 h 59 **Transmission :** 2023-01-17 10 h 07	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-27 20 h 22 - Messagerie 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-27 18 h 42 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 26 - Messagerie 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 14 h 50 - Courriel 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 10 - Courriel 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 18 h 16 - Messagerie 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 19 h 30 - Messagerie 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 14 - Courriel 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 13 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Courriel 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 13 - Courriel 3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau) 2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement 3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis)

				2023-02-13 19 h 43 - Courriel 3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau) 2023-02-13 19 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	ARMATURES BOIS-FRANCS INC. 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur :	**Commande : (2133565)** 2023-01-13 14 h 26 **Transmission :** 2023-01-13 14 h 26	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-27 18 h 42 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 14 h 50 - Courriel 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 10 - Courriel 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 16 h 10 - Courriel 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 14 - Courriel 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 14 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Courriel 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 13 - Courriel 3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau) 2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement 3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis) 2023-02-13 19 h 43 - Courriel 3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau)

				2023-02-13 19 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	CANDEV CONSTRUCTION INC. 5101, rue Buchan, suite 211 Montréal, QC, H4P1S4 http://www.candev-gc.com NEQ : 1144754414	Monsieur Robert Vanda Téléphone : 514 731-0166 Télécopieur : 514 731-6530	**Commande : (2134170)** 2023-01-16 11 h 56 **Transmission :** 2023-01-16 11 h 56	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-27 20 h 22 - Messagerie 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-27 18 h 42 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 26 - Messagerie 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 14 h 50 - Courriel 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 10 - Courriel 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 18 h 16 - Messagerie 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 19 h 30 - Messagerie 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 13 - Courriel 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 13 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Courriel 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 13 - Courriel 3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau) 2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement 3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis) 2023-02-13 19 h 42 - Courriel

				3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau) 2023-02-13 19 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	CANDEV CONSTRUCTION INC. 5101, rue Buchan, suite 211 Montréal, QC, H4P1S4 http://www.candev-gc.com NEQ : 1144754414	Monsieur Robert Vanda Téléphone : 514 731-0166 Télécopieur : 514 731-6530	**Commande : (2136328)** 2023-01-19 10 h 21 **Transmission :** 2023-01-19 10 h 25	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-27 18 h 41 - Courriel 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-27 20 h 21 - Messagerie 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-27 18 h 41 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 26 - Messagerie 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 14 h 50 - Courriel 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 10 - Courriel 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 18 h 15 - Messagerie 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 19 h 30 - Messagerie 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 13 - Courriel 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 13 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Courriel 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 13 - Courriel 3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau) 2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement 3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis)

				2023-02-13 19 h 42 - Courriel 3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau) 2023-02-13 19 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	CANDEV CONSTRUCTION INC. 5101, rue Buchan, suite 211 Montréal, QC, H4P1S4 http://www.candev-gc.com NEQ : 1144754414	Monsieur Robert Vanda Téléphone : 514 731-0166 Télécopieur : 514 731-6530	**Commande : (2137371)** 2023-01-20 14 h 51 **Transmission :** 2023-01-20 16 h 04	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-27 20 h 22 - Messagerie 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-27 18 h 42 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 18 - Courriel 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 27 - Messagerie 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 14 h 50 - Courriel 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 11 - Courriel 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 18 h 16 - Messagerie 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 19 h 30 - Messagerie 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 14 - Courriel 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 14 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Courriel 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 13 - Courriel 3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau) 2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement

				3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis) 2023-02-13 19 h 43 - Courriel 3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau) 2023-02-13 19 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	CONSTRUCTION GENFOR LTÉE 2850 boul Saint-Martin Est Bureau 203 Laval, QC, H7E 5A1 http://www.genfor.ca NEQ : 1144135697	Monsieur Emmanuel Haché Téléphone : 450 661-2040 Télécopieur : 450 661-2092	**Commande : (2133384)** 2023-01-13 11 h 04 **Transmission :** 2023-01-13 11 h 30	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-27 19 h 14 - Télécopie 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-27 20 h 21 - Messagerie 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-27 18 h 41 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 25 - Messagerie 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 25 - Messagerie 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 15 h 21 - Télécopie 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 11 - Télécopie 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 18 h 15 - Messagerie 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 18 h 50 - Télécopie 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 19 h 29 - Messagerie 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 14 - Télécopie 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 13 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Télécopie 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 44 - Télécopie 3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau)

				2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement 3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis) 2023-02-13 19 h 43 - Télécopie 3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau) 2023-02-13 19 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	GILCA INC. 4125 rue Lavoisier Boisbriand, QC, J7H1N1 http://www.gilca.ca NEQ : 1172630478	Monsieur Département Estimation Téléphone : 514 797-0077 Télécopieur :	**Commande : (2135603)** 2023-01-18 11 h 26 **Transmission :** 2023-01-18 11 h 26	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-27 18 h 42 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 18 - Courriel 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 18 - Courriel 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 14 h 50 - Courriel 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 11 - Courriel 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 16 h 11 - Courriel 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 14 - Courriel 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 14 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Courriel 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 13 - Courriel 3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau) 2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement

				3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis) 2023-02-13 19 h 43 - Courriel 3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau) 2023-02-13 19 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	HULIX CONSTRUCTION 1955 Boulevard Industriel Laval, QC, H7S 1P6 http://www.hulixconstruction.com NEQ : 1163236905	Monsieur Hugo Kirallah Téléphone : 450 667-0060 Télécopieur : 450 667-0065	**Commande : (2133339)** 2023-01-13 10 h 31 **Transmission :** 2023-01-13 10 h 31	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-27 18 h 42 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 14 h 50 - Courriel 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 10 - Courriel 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 16 h 10 - Courriel 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 13 - Courriel 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 13 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Courriel 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 13 - Courriel 3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau) 2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement 3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis) 2023-02-13 19 h 42 - Courriel

				3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau) 2023-02-13 19 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	IMMOBILIER BELMON INC. 1350, rue Volta, local 102 Boucherville, QC, J4B 6G6 http://www.belmon.ca NEQ : 1166752940	Monsieur Marc-André Dulude Téléphone : 514 913-4045 Télécopieur : 450 906-4495	**Commande : (2133164)** 2023-01-13 6 h 59 **Transmission :** 2023-01-13 6 h 59	3857193 - 212261 - Addenda 1 (devis) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857194 - 212261 - Addenda 1 (plan) 2023-01-27 18 h 42 - Courriel 3857195 - 212261 - Addenda 1 (bordereau) 2023-01-27 18 h 42 - Téléchargement 3858702 - 212261 - Addenda 2 (devis) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3858703 - 212261 - Addenda 2 (plan) 2023-01-31 14 h 17 - Courriel 3859916 - 212261 - Addenda 3 2023-02-01 14 h 50 - Courriel 3864389 - 212261 - Addenda 4 (devis) 2023-02-08 16 h 10 - Courriel 3864390 - 212261 - Addenda 4 (plan) 2023-02-08 16 h 10 - Courriel 3865008 - 212261 - Addenda 5 (devis) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865009 - 212261 - Addenda 5 (plan) 2023-02-08 17 h 48 - Courriel 3865256 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (devis) 2023-02-09 12 h 13 - Courriel 3865257 - 212261 - Addenda 4 (bordereau) (bordereau) 2023-02-09 12 h 13 - Téléchargement 3865763 - 212261 - Addenda 6 (devis) 2023-02-09 15 h 50 - Courriel 3865764 - 212261 - Addenda 6 (bordereau) 2023-02-09 15 h 50 - Téléchargement 3867642 - 212261 - Addenda 7 (devis) 2023-02-13 14 h 13 - Courriel 3867643 - 212261 - Addenda 7 (bordereau) 2023-02-13 14 h 13 - Téléchargement 3868170 - 212261 - Addenda 8 (devis) 2023-02-13 19 h 42 - Courriel 3868171 - 212261 - Addenda 8 (bordereau)

2023-02-13 19 h 42 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d’être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2023 Tous droits réservés

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.009

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1238108001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Candev construction Inc., pour les travaux de réaménagement du Carrefour Communautaire Ville-Émard, au montant de 4 694 153,31$ taxes incluses/ Autoriser une dépense totale de 5 995 155,22$ comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212261 - (6 soumissionnaires).

D'accorder à Candev construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement du Centre communautaire Ville-Émard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 694 153,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212261;
De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 938 830,66 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 362 171,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.
.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-03-10 12:02

Signataire : Sylvain VILLENEUVE

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1238108001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Candev construction Inc., pour les travaux de réaménagement du Carrefour Communautaire Ville-Émard, au montant de 4 694 153,31$ taxes incluses/ Autoriser une dépense totale de 5 995 155,22$ comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212261 - (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment de la caisse populaire Desjardins, situé au 5597 rue Laurendeau, dans l'arrondissement Sud-Ouest a été construit en 1962. Ce bâtiment est vacant depuis janvier 2019. Il est composé d'une cafétéria, de toilettes, d'une salle électrique au sous-sol, de bureaux au rez-de-chaussée et de bureaux au 2e étage.
La superficie totale brute approximative (rez-de-chaussée + l'étage) est égale à 690 m2 (7420 pi2), celle du sous-sol est de l'ordre de 345 m2 (3710 pi2); cela donne un total de 1035 m2 (11 130 pi2).

Afin de répondre aux besoins de la communauté, un mandat d'acquisition a été approuvé, par le conseil d'arrondissement du 7 juin 2021 (CA 21 22 0179), avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), afin de créer un Carrefour communautaire et de loisirs, dans Ville-Émard - Côte-Saint-Paul (VECSP).

Selon le plan d'action 2018-2021, la vocation du Carrefour communautaire Ville-Émard est d'offrir des services de proximité et des locaux communautaires à des organismes, offrant principalement des services directs aux citoyen.nes de VECSP.

Le bâtiment n'est pas adapté à l'accessibilité universelle en raison de son âge, son usage et les normes de l'époque.

L'acquisition du bâtiment permet à l'arrondissement de se doter d'un espace nécessaire pour loger des organismes partenaires, afin de constituer un carrefour qui offrira une diversité de services aux différentes populations du quartier (ex. jeunes, personnes âgées, etc.). Ces services ne peuvent être rendus adéquatement sans la réalisation des travaux requis, identifiés dans les récentes analyses réalisées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22220033 (15-02-2022) : Accorder un contrat de services professionnels à Patriarche architecture inc. pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour le réaménagement du carrefour communautaire Ville-Émard au 5595-5597, rue Laurendeau, au

montant de 402 195,15 $ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 492 415,18 $, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212202 - 2 soumissionnaires
DA2218108005 (21-01-2022) : Autoriser une dépense de 53 816,92$, taxes incluses, à la firme GMAD Inc. pour un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente 1500202 pour la préparation des rapports de l'état de santé de la structure et des services électromécaniques existants au carrefour communautaire Ville-Émard au 5597-5599, rue Laurendeau; ainsi que 5 000$ taxes incluses pour contingences et 5 000$ taxes incluses pour incidences. Autoriser une dépense maximale net de ristourne de 58 273,35$ (soit 63 816,92 $ taxes et contingences incluses)

CA21220231 (09-08-2021) : Autoriser le dépôt d'une demande de financement de 750 000$ au Fonds canadien de revitalisation des communautés > Volet Québec pour le futur Carrefour communautaire St-Paul - Émard et désigner la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à ce fonds. GDD 121898003.

DA1215840002 (07-06-2021) : 1- Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, aux fins d'un projet de carrefour communautaire, un immeuble avec un bâtiment dessus érigé portant les numéros civiques 5597-5599, rue Laurendeau, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour la somme de 1 245 000 $, plus les taxes applicables.
2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, pour une période de 3 ans, à compter de la signature de l'acte de vente précité, un local d'une superficie approximative de 320 pieds carrés, à des fins de centre de services automatisés, moyennant un loyer total de 61 208,00 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6866-06

DESCRIPTION

Pour permettre l'octroi du présent contrat de travaux, le Bureau de projets a procédé, le 12 janvier 2023, à la publication sur SEAO de l'appel d'offres public 212261. La visite des lieux est obligatoire et individuelle pour les soumissionnaires. Huit (8) visites ont été effectuées et six (6) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture publique qui a eu lieu le 16 février 2023 à 11 h.
Huit (8) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
01	2023-01-27	Réponses aux questions techniques, rémission du bordereau
02	2023-01-30	Clarifications aux devis en mécanique
03	2023-02-01	Report de la date d'ouverture
04	2023-02-07	Clarification aux plans et devis
05	2023-02-08	Report de la date d'ouverture et réponses aux questions en électricité
06	2023-02-09	Corrections au bordereau de soumission
07	2023-02-13	Corrections au bordereau de soumission
08	2023-02-13	Corrections au bordereau de soumission

Le délai de validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours.

L'adjudicataire aura la responsabilité de la réalisation du projet de réaménagement du carrefour communautaire Ville-Émard. Les travaux faisant l'objet du contrat comprennent,

sans s'y limiter :

1. Démolition et reconstruction de la toiture
2. Remplacement des appareils électromécaniques;
3. Reconstruction de systèmes mécaniques et électriques;
4. Remplacement des portes extérieures;
5. Réaménagement des espaces intérieurs;
6. Construction d'une cage d'ascenseur;
7. Fourniture et installation d'un ascenseur;
8. Mise au niveau du bâtiment pour en assurer l'accessibilité universelle;
9. Réaménagement et construction de nouvelles toilettes;
10. Construction d'une rampe d'accès;
11. Divers travaux connexes;

Une provision de contingences égale à 20% de la valeur de la soumission de base est à prévoir, ainsi qu'une valeur de 362 171,25$ (ttc) pour les incidences afin de couvrir des dépenses de contrôle de qualité des matériaux, la signalisation, l'entreposage de mobiliers existants, l'achat de nouveau mobiliers.

JUSTIFICATION

Ce présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public pour lequel six (6) soumissionnaires ont déposé une offre, les six (6) ont été déclarés conformes.
Dans l'ensemble, les soumissions présentées sont cohérentes et reflètent une compréhension similaire des documents d'appel d'offres (voir recommandation en pièce jointe). Nous recommandons d'accorder le contrat à l'entrepreneur Candev construction Inc., qui a présenté la plus basse soumission conforme.

Candev construction Inc. n'est pas sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni sur le registre des firmes sanctionnées en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Les résultats des soumissions analysées sont présentés dans le tableau suivant:

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
Candev construction Inc.	**4 694 153,31$**
Afcor construction Inc.	4 710 525,75$
Media construction	4 729 192,34$
Construction Genfor Ltée	4 955 422,50$
Les constructions Servec Inc.	5 001 412,48$
Hulix construction (9160-5188 Québec Inc.)	5 449 815,00$
Dernière estimation réalisée ($)	6 457 747,36$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	1 763 594,05$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-27%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	16 372,44$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	0,3%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 6 457 747,36 $ (incluant les taxes). Cette différence correspond à 1 763 594,05 $ (-27%) que les services professionnels expliquent par le maintien d'une contingences d'estimation en condition des travaux dans l'existant qui est souvent difficile à évaluer et aussi par les variations observés dernièrement sur le marché de la construction.

L'analyse des soumissions réalisée par les professionnels externes démontre que Candev construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir la recommandation des professionnels en pièce jointe). Candev Construction Inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

À la suite de la valeur de la dépense, une évaluation du rendement du fournisseur est requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entrepreneur général Candev construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, a présenté un prix total de 4 694 153,31$ taxes incluses.
En terme de contingences, une provision égale à 20% de la soumission de base, au montant de 938 830,66 $ taxes incluses est prévue.

Conditionnellement à l'approbation préalable de l'arrondissement et des professionnels, cette provision sera utilisée pour couvrir tout ajout ou modification au contrat, lorsque ces travaux sont justifiés durant le chantier.

De plus, le gestionnaire recommande l'ajout d'une provision d'incidences au montant de 362 171,25$ taxes incluses, équivalant au 8% de la soumission de base, afin de couvrir des dépenses de signalisation, le laboratoire pour le contrôle de qualité des matériaux, les télécommunications, la sécurité et le mobilier.

Le montant total à autoriser pour le présent projet est de **5 995 155,22$**, taxes incluses, soit un montant de **5 474 375,81$** net de ristournes qui sera financé de la façon suivante:

Sources de financement SGPI	**Montant net de ristourne**
Contribution financière, via le programme de transition écologique du SGPI (PEV-DIM)	658 190,15 $
Contribution financière, via le programme d'accessibilité universelle	800 000,00 $
Contribution financière, via le programme de protection d'immeubles de compétences locale	456 566,64 $
Total SGPI	**1 914 756,79 $**

Sources de financement arrondissement	
Affectation du surplus de l'arrondissement	1 208 832,29 $
Programme décennal d'investissement de l'arrondissement	1 600 786,73 $
Total arrondissement	**2 809 619,02 $**
Subvention fédérale	
Subvention fédérale du Fonds canadien de Revitalisation des Communautés	750 000,00 $
Total subvention	**750 000,00 $**
Total (contrat + contingences + incidences)	**5 474 375,81 $**

Une subvention fédérale du Fonds canadien de Revitalisation des Communautés nous a déjà été accordée au montant de 750 000$ net de ristournes. Eventuellement, la subvention augmentera notre disponibilité au niveau du règlement d'emprunt.
La contribution financière, via le programme de la transition écologique du SGPI (PEV-DIM) de 658 190.15 $ net de ristournes, laquelle a été accordée.

Nous recommandons au comité exécutif d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 800 000$, net de ristournes provenant du programmes d'accessibilité universelle cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière. De plus, nous recommandons qu'il autorise le virement budgétaire, en provenance du programme de protection d'immeubles de compétence locale (correspondant à 50% de la dépense des travaux admissibles pour le maintien d'actifs) d'un montant de 456 566,64 $,net de ristournes. Et le virement budgétaire, en provenance du programme de transition écologique du SGPI (PEV-DIM) de 658 190.15$ net de ristournes Au total, ces trois appuis totaliseraient un montant de 1 914 756.79 $ net de ristournes

Suite à la résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal confirmant l'obtention de ces trois financements supplémentaires de 1 914 756,79 $, un addenda à ce dossier sera préparé afin de remplacer la source de financement initiale de 4 265 543.52 $ net de ristournes par le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement Sud-ouest par ces deux contributions et ainsi alléger le poids à la charge des contribuables de l'arrondissement.

Le montant de financement temporaire au programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de 4 265 543.52 $ net de ristournes pourrait être ainsi réduit du montant des appuis octroyés par le SGPI de 1 914 756.79 $ et du montant de 750 000$ de la subvention fédérale, jusqu'à concurrence d'un montant minimal de 1 600 786.73 $ net de ristournes.

MONTRÉAL 2030

Cette démarche s'inscrit dans le Plan stratégique Montréal 2030. Plus précisément, elle correspond aux priorités 1 - *Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050, et* 9 - *Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de rénovation du nouveau carrefour communautaire Ville-Émard ont été planifiés, pour être réalisés en 215 jours calendrier à partir du début du printemps 2023. La relocalisation des organismes a été prévue ainsi par la Direction culture, sports, loisirs et développement social. Tout retard dans l'octroi de contrat pourrait avoir pour conséquence :
· d'empêcher le déménagement des organismes occupants comme prévu en décembre 2023;

· de créer des retards dans l'échéancier des phases subséquentes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La réalisation des activités tiendra compte des circonstances particulières créées par la pandémie de la COVID-19, soit le besoin de mettre en place la distanciation sociale et les mesures sanitaires appropriées en vigueur.
Exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie a un impact sur la réalisation de ce projet, le fournisseur pourra soumettre, pour approbation, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser l'échéancier de réalisation du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication ciblées (incluant les partenaires) seront déployées pour ce projet :

- Communiqué de presse;
- Information sur le site web;
- Panneau explicatif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier du projet :

- Réunion de démarrage de chantier : Avril 2023;
- Période de travaux d'exécution : Printemps - automne 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jonathan THÉORÊT, Direction générale
Paul DE VREEZE, Service de la gestion et planification des immeubles
Myriam TURCOTTE, Service de la gestion et planification des immeubles
Françoise TURGEON, Service des finances
Christophe FEVRE, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

Paul DE VREEZE, 24 février 2023
Françoise TURGEON, 22 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo Rafael RIVERO
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 868 5546
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-21

Raynald MACHER-POITRAS
Chef de division - Bureau de projets

Tél : 514 261 4434
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
Directeur travaux publics
Tél :
Approuvé le : 2023-03-10

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1238108001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Objet :	Accorder un contrat à Candev construction Inc., pour les travaux de réaménagement du Carrefour Communautaire Ville-Émard, au montant de 4 694 153,31$ taxes incluses/ Autoriser une dépense totale de 5 995 155,22$ comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212261 - (6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1238108001 - Travaux Carrefour Communautaire Ville-Émard.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-10

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.010

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1224320006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Montréal, une ville festive pour toutes »

Il est recommandé :

- au comité exécutif de mandater la Direction générale afin de mettre en oeuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse.
- au conseil municipal de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Montréal, ville festive pour toutes ».

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-04-04 18:17

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1224320006**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Montréal, une ville festive pour toutes »

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des Montréalaises (le Conseil) a déposé, le 12 juin 2017, 10 recommandations auprès du conseil municipal dans son rapport intitulé « Montréal, une ville festive pour toutes - Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal »
Ce rapport faisait suite à un mandat d'initiative du Conseil ayant mené à une recherche puis à un avis adopté par les membres bénévoles de ce conseil à leur assemblée générale du 26 avril 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

12 juin 2017 / CM17 0693 : Dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Montréal, une ville festive pour toutes - Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal » et des 10 recommandations émises à ce sujet

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CM21 0196, adoptée le 22 février 2021, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'un conseil consultatif et dépose une réponse ayant trait à celui-ci en vertu de l'article 17 du règlement 19-051-modifié.
Ayant pris connaissance avec attention et intérêt des 10 recommandations contenues dans le rapport « Montréal, une ville festive pour toutes », le comité exécutif dépose son rapport

sur ces questions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les conseils consultatifs bonifient, par leur analyse et recommandations, les projets et politiques de l'Administration. Les réponses déposées par le comité exécutif permettent de faire une rétroaction aux avis déposés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette réponse est soumise en tenant compte du contexte de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis SABOURIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-04-04

Francis SABOURIN
Chef de division - Division du soutien aux

commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Tél : 514-872-0077
Télécop. :

Tél : 514-872-0077
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint et chef de division de la réglementation
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2023-04-04

Montréal

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES, INTITULÉ: MONTRÉAL, UNE VILLE FESTIVE POUR TOUTES

En 2017, le Conseil des Montréalaises a initié des travaux visant à étudier la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal. Le rapport intitulé Montréal, une ville festive pour toutes, déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé au conseil municipal en 2017.

Le comité exécutif remercie les membres du Conseil des Montréalaises, ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Le Conseil des Montréalaises a formulé dix (10) recommandations à la suite de ses travaux. Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des recommandations émises par le Conseil des Montréalaises.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
1	Que, dès le printemps 2017, et ce, sur la base des meilleures pratiques identifiées dans l'avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité dans les espaces festifs de Montréal, la Ville et ses partenaires mettent en place des espaces sécuritaires aménagés spécifiquement pour les femmes et les jeunes femmes cisgenres et trans dans les festivals.	Service de la culture, Division des festivals et événements (DFE) Service de la diversité et de l'inclusion sociale	Plusieurs grands festivals ont mis en place des projets en ce sens. Nous pouvons citer des exemples comme le Festival Fierté Montréal (qui a des espaces sécuritaires sur le site du Festival bien identifiés) ou encore le Festival International de Jazz de Montréal avec les agents et agentes d'accueil formés « Hirondelles » et du Groupe de recherche et d'intervention psychosociale (GRIP) qui interviennent auprès de personnes vulnérables (pas uniquement les femmes). Ces personnes sont formées pour répondre à toutes sortes de situations et disposent de radios et de postes mobiles sur le site : crise d'angoisses, troubles psychologiques, victime d'une agression en tout genre, état de choc, etc. Lorsqu'une personne a besoin d'aide, on cible son besoin et on communique avec le bon intervenant pour une intervention médicale, Hirondelles (GRIP ou agent d'accueil). Suivant la publication de cet avis, en 2018, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a déployé l'initiative « Commande un angelot », laquelle s'inspire des d'initiatives de prévention au Royaume-Uni (Ask for Angela) et aux États-Unis (Angel shots) et constitue une des meilleures pratiques identifiées dans l'avis du Conseil des Montréalaises. Plus précisément, « Commande un angelot » vise à contrer les

			violences sexuelles par une importante activité de sensibilisation auprès des tenanciers de bar et de leur clientèle. La démarche consiste à implanter un protocole d'intervention dans les bars afin que les personnes qui le fréquentent puissent facilement obtenir de l'aide auprès du personnel de l'établissement, sans avoir à se justifier. Cette initiative permet de créer des bars sécuritaires; en date de décembre 2022, cinquante bars montréalais sont accrédités « Commande un angelot ». À moyen terme, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale et la Direction des festivals et des événements discuteront des actions à entreprendre pour déployer l'initiative « Commande un angelot » dans les festivals de la métropole. La Division festivals et événements recommandera aux festivals d'adopter la notion d'agents et agentes d'accueil GRIP ou Hirondelles à leurs événements et de mettre en pratique sur les sites la notion de « Commande un angelot ».
2	Que, dès le printemps 2017, la Ville de Montréal et ses partenaires produisent et affichent de l'information pour améliorer la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans dans l'ensemble des événements festifs. a. Que de l'information sur les façons d'obtenir de l'aide et sur les lieux où il est possible d'obtenir de l'aide soit affichée clairement et de façon accessible universellement, en plusieurs langues, sur l'ensemble des sites. b. Que cette information soit également disponible de façon virtuelle, par exemple sur les sites Internet des événements ou encore sur les applications mobiles des événements, le cas échéant.	Service de la culture, Division des festivals et événements Service de la diversité et de l'inclusion sociale Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC)	Reconnaissant la pertinence de cette recommandation, un projet d'affiche a été proactivement discuté en 2019 par la Division des festivals et événements avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications et le Conseil des Montréalaises. Dans le contexte où la pandémie a changé de façon importante la mise en place des festivals et que nous retrouvons à présent une situation plus normale, le projet d'affiche sera remis à l'ordre du jour pour 2023.
3	Que, dès le printemps 2017, la Ville de Montréal, le Bureau des festivals et leurs partenaires incluent des questions sur le sentiment de sécurité, les incidents et les expériences des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans dans les questionnaires et autres	Service de la culture, Division des festivals et événements	Dès 2019, une demande a été faite aux festivals par la Division des festivals et événements afin que soit incluse une question à ce sujet lorsqu'ils procèdent à des sondages. Pour les prochaines années, nous allons les encourager à traiter du sentiment de sécurité des femmes dans leurs sondages.

	modalités d'évaluation de la satisfaction de la clientèle.		Par ailleurs, une recherche quantitative sur le phénomène du harcèlement de rue à Montréal soutenue par la Ville et menée par l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre d'éducation et d'actions des femmes de Montréal a permis d'avoir des données à jour sur le sentiment de sécurité des femmes dans l'espace public.
4	Que la Ville de Montréal et ses partenaires organisent des campagnes d'information et de sensibilisation sur le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles contre les femmes et les jeunes femmes cisgenres et trans dans l'ensemble des espaces festifs, de façon accessible universellement et dans plusieurs langues.	Service de la culture, Division des festivals et événements Service de la diversité et de l'inclusion sociale Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC)	À l'automne 2021 et 2022, le SDIS en collaboration avec le Collectif social a soutenu le déploiement d'une campagne d'affichage et de sensibilisation sur le consentement dans les lieux publics montréalais. Cette campagne d'affichage a été déployée à proximité des lieux extérieurs festifs et visait à répondre à cette recommandation. Le SECC ainsi que le Conseil des Montréalaises ont fait partie du comité travaillant l'idéation des messages-clés à communiquer. Suivant les recommandations issues de la recherche quantitative sur le harcèlement de rue à Montréal, à l'automne 2022, le SDIS entend développer en concertation avec ses partenaires des orientations municipales visant à contrer les violences sexuelles dans les lieux publics. L'une des actions incluera notamment une campagne de sensibilisation à ce sujet dans les espaces publics. À la suite de la sortie, en septembre, de la recherche quantitative sur le phénomène du harcèlement de rue à Montréal, la Ville de Montréal via le SDIS, le SECC, la STM ainsi que le SPVM planifient depuis l'automne 2022 une campagne de communication tripartite pour sensibiliser les citoyennes et citoyens aux enjeux du harcèlement de rue. Cette campagne, qui vise à outiller la population montréalaise sur les comportements à adopter en cas de harcèlement, est prévue pour être déployée à la fin mai 2023.
5	Que l'élaboration de la politique de sécurité lors des événements et dans les espaces festifs prenne en compte systématiquement les réalités spécifiques des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans. Cette politique devrait inclure l'aménagement de l'espace, la formation de l'ensemble des bénévoles et du personnel ainsi que les stratégies d'intervention. L'élaboration de la	Service de la culture, Division des festivals et événements (DFE)	Chaque grand festival doit réaliser une politique de sécurité dans les festivals et espaces festifs. La DFE veillera à intégrer dans les clauses de la convention qu'elle signe avec chacun des promoteurs, les éléments proposés entourant les réalités spécifiques des femmes cisgenres et trans.

	politique de sécurité lors des événements doit, de plus, prendre en compte les axes développés dans le Plan d'action 2015-2018 en accessibilité de la Ville de Montréal.		
6	Que la Ville de Montréal inclut explicitement les enjeux liés à la sécurité des femmes et jeunes femmes cisgenres et trans dans les espaces festifs, lors des événements extérieurs et dans les espaces publics dans le prochain Plan d'action pour une participation égalitaire des femmes à la Ville de Montréal.	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	Le Plan d'action solidarité, équité de la Ville de Montréal inclut des actions visant à lutter contre toutes les formes de violence envers les femmes, notamment dans les lieux publics et les événements festifs. Notons, le développement de campagnes de sensibilisation et d'information contre les violences à caractère sexuel et les violences sexistes dans les espaces publics; la formation sur le rôle de témoins actifs pour lutter contre le harcèlement de rue et autres formes de violences sexuelles et sexistes; la mise en œuvre d'un projet-pilote de prévention des violences sexistes et sexuelles dans les événements extérieurs. Ainsi, la Ville s'engage à concrétiser des actions pour la sécurité des femmes et des filles dans les lieux publics.
7	Que la Ville de Montréal favorise l'utilisation par les promoteurs privés ou tout autre sous traitant des principes du Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire dans l'aménagement des espaces festifs de la ville et dans les arrondissements. a. Que l'ADS et l'ADS+ soient utilisées pour l'actualisation des principes du Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire. b. Que la Ville de Montréal offre aux gestionnaires à l'emploi des promoteurs privés une formation de base pour mieux comprendre les principes du Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire. c. Que la Ville de Montréal crée des outils permettant à l'ensemble des acteurs et actrices lié.es aux activités festives de mieux comprendre et d'appliquer les principes du Guide d'aménagement pour un	Service de la diversité et de l'inclusion sociale Service de la culture, Division des festivals et événements	Un *Aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire* a été élaboré en 2021 : cet outil actualise le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* (2002), dans une perspective ADS+. Cet outil propose une grille d'analyse et une série de questions à considérer lors de la conception, la consultation, la réalisation ou encore l'évaluation de projets d'aménagement de lieux publics. Son lancement a eu lieu le 2 juin 2022 et a permis d'initier plus de 200 professionnelles et professionnels aux six principes d'aménagement sécuritaire dans une perspective ADS+. Le SDIS s'engage à poursuivre la promotion de cet outil auprès des services et arrondissements. L'*Aide-mémoire*, de même que ses outils complémentaires, seront par ailleurs partagés à l'ensemble des promoteurs par la Division des festivals et événements qui s'engage à promouvoir l'application de ses principes à tous les festivals et événements.

	environnement urbain sécuritaire. Ces outils devraient inclure des exemples de bonnes pratiques et reconnaître la diversité des ressources ainsi que des capacités des personnes impliquées. d Que la Ville de Montréal évalue la mise en œuvre des engagements issus du Plan d'action sur la participation égalitaire ayant trait à la sécurité des femmes. En particulier, trois mesures phares devraient faire l'objet d'un suivi : l'actualisation du Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire, l'intégration des principes de l'aménagement urbain sécuritaire aux documents de planification de la Direction de l'urbanisme et la sensibilisation des arrondissements à l'ADS (renforcer les capacités en ADS des acteurs et actrices impliqué.es), ainsi que son application dans un projet d'aménagement urbain.		
8	Que la Ville de Montréal et ses partenaires s'assurent que l'ensemble du personnel présent dans les événements festifs sur le territoire de la ville de Montréal, allant des employé.es d'accueil aux bénévoles jusqu'aux agent.es de sécurité, soit formé aux problématiques liées à la sécurité des femmes et jeunes femmes cisgenres et trans par des organismes ou associations spécialisés dans la sécurité et la prévention auprès des femmes. Plus précisément : a. Que l'octroi des contrats aux agences privées de sécurité par les partenaires soit conditionnel à la formation des employé.es sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans dans les festivals. b. Que l'on vise la parité entre les femmes et les	Service de la culture, Division des festivals et événements SPVM	Une rencontre de coordination, qui inclut l'ensemble des intervenants municipaux, est mise en place avec les promoteurs avant chaque festival et événement afin d'aborder les différents sujets qui touchent l'événement. La sécurité est toujours un des sujets parmi les plus importants traités lors de ces rencontres. Le respect des règles de sécurité sur le site d'événements festifs incombe aux promoteurs. Néanmoins, lors de la planification d'un service d'ordre relié à l'un de ces événements, un sergent conseiller du SPVM travaille en partenariat avec les promoteurs afin de veiller à ce qu'un nombre suffisant d'agents et d'agentes de sécurité ou de bénévoles soient présents sur le site. Les effectifs policiers du SPVM agissent en soutien aux abords du site, notamment pour assurer la fluidité de la circulation, s'il y a désordre ou commission d'actes criminels. Le nombre de policières et policiers déployés est déterminé selon une évaluation du risque reposant sur divers critères tels que les particularités physiques du site. La DFE sensibilisera par ailleurs davantage les promoteurs sur les éléments

	hommes en matière de recrutement du personnel et des bénévoles responsables de la sécurité dans les événements festifs. c. Que l'on s'assure d'une représentation équitable des groupes visés par les mesures d'accès à l'égalité en emploi lors du recrutement du personnel et des bénévoles responsables de la sécurité dans les événements festifs. d. Que le personnel et les bénévoles servant ou manipulant des boissons alcoolisées reçoivent une formation sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans. e. Compte tenu des problématiques liées à la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs, que le Ville de Montréal étudie la possibilité de demander au gouvernement du Québec un contrôle plus serré du respect des conditions de validité des agent.es de sécurité lors des événements. f. Que la Ville de Montréal s'assure du respect des normes de sécurité, particulièrement quant au nombre d'agent.es de sécurité présent.es sur les lieux des événements extérieurs, préétablies en partenariat avec le SPVM et les promoteurs privés.		entourant les réalités spécifiques des femmes cisgenres et trans, entre autres, notamment par la diffusion de l'*Aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire* issu du Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire de même que les outils complémentaires sur le sujet.
9	Que la Ville de Montréal et ses partenaires organisent des marches exploratoires avec des groupes de femmes et de jeunes femmes cisgenres et trans dans les lieux où se tiennent les événements extérieurs pour favoriser une amélioration continue de l'aménagement sécuritaire de ces espaces en prenant en compte l'expérience des femmes.	Service de la culture, Division des festivals et événements Service de la diversité et de l'inclusion sociale	En appui au Service de la diversité et de l'inclusion sociale, la Division des festivals et événements soutiendra et participera à toute démarche qui viserait la mise en place de marches exploratoires avec les promoteurs de festivals et d'événements visant l'amélioration de l'aménagement sécuritaire des espaces des festivals et événements. La Ville reconnaît que les marches exploratoires sont un excellent moyen pour favoriser la participation citoyenne et une amélioration continue de l'aménagement

			sécuritaire des espaces publics en prenant en compte l'expérience des femmes. Ainsi, le SDIS s'engage à discuter avec les promoteurs concernés des actions à entreprendre pour explorer la possibilité de mener un projet-pilote de marches exploratoires avec des groupes de femmes et de jeunes femmes sur les lieux publics accueillant des événements festifs. Mentionnons qu'une marche exploratoire avec les groupes de femmes a été organisée par la Ville en septembre 2021 sur la future place des Montréalaises.
10	Que la Ville de Montréal, le Bureau des festivals et le SPVM fassent un suivi des meilleures pratiques pour assurer la sécurité des femmes, des jeunes femmes et des personnes trans dans les événements extérieurs.	Service de la culture, Division des festivals et événements SPVM	Des démarches en ce sens avaient été amorcées en 2019. Dans le contexte où la pandémie a changé de façon importante la mise en place des festivals en 2020 et 2021 et que nous retrouvons une situation plus normale en 2022, le projet sera relancé pour 2023. Le SPVM évalue constamment ses façons de faire afin d'améliorer ses pratiques. Après chaque événement, une rétroaction est faite avec la Division des festivals et événements et les promoteurs d'événements afin de veiller à offrir le meilleur service de sécurité à la population. De manière plus générale, le SPVM exerce une vigie continue des meilleures pratiques et met en œuvre différentes initiatives dans une approche globale de prévention. Pour ne citer que quelques exemples : ● Le SPVM a lancé, à l'occasion du week-end du Grand Prix 2022, une campagne de sensibilisation à la surconsommation et à l'importance de protéger son verre. ● En collaboration avec ses partenaires, le SPVM a déployé en 2021 un plan d'action pour encourager la vigilance et la dénonciation des infractions à caractère sexuel dans le métro. Les transports en commun peuvent être des endroits propices à la commission de ce type d'infraction considérant la promiscuité entre les usagers et les usagères, notamment lorsque des événements festifs et d'envergure se déroulent à Montréal. Par ailleurs, les effectifs policiers de l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement du SPVM assurent une présence active lors de la tenue de divers événements. Ces policières et policiers, majoritairement en patrouille à pied,

			maximisent les contacts avec la population pour veiller à maintenir le sentiment de sécurité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.011

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1229514024

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Vers une ville féministe: avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018-Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal » et ses 41 recommandations.

Il est recommandé :

- au comité exécutif de mandater la Direction générale afin de mettre en oeuvre les 41 recommandations selon les orientations contenues dans sa réponse détaillée;
- au conseil municipal de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport et aux recommandations du Conseil des Montréalaises (CM) dans son avis « Vers une ville féministe ».

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-04-04 18:17

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1229514024**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Vers une ville féministe: avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018-Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal » et ses 41 recommandations.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des Montréalaises (CM) a déposé, le 21 septembre 2020, 41 recommandations auprès du conseil municipal dans son avis intitulé « Vers une ville féministe : Avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018 - Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal ». Ce rapport faisait suite à un mandat d'initiative du Conseil des Montréalaises ayant mené à une recherche, puis à un avis adopté par les membres bénévoles de ce conseil à leur assemblée générale du 13 août 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0859 - Dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Vers une ville féministe : Avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018 - Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »

DESCRIPTION

S. O.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CM21 0196, adoptée le 22 février 2021, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'un conseil consultatif et dépose une réponse ayant trait à celui-ci en vertu de l'article 17 du règlement 19-051-modifié.
Ayant pris connaissance avec attention et intérêt des 41 recommandations contenues dans

« Vers une ville féministe : Avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018 - Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », le comité exécutif dépose son rapport sur ces questions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTRÉAL 2030

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les conseils consultatifs bonifient, par leur analyse et recommandations, les projets et politiques de l'Administration. Les réponses déposées par le comité exécutif permettent de faire une rétroaction aux avis déposés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette réponse est soumise en tenant compte du contexte de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis SABOURIN
Chef de division

Tél : 438 990-7652
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-04-04

Francis SABOURIN
Chef de division

Tél : 438 990-7652
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint et chef de division de la réglementation
Tél : 514 872-3125
Approuvé le : 2023-04-04

Montréal

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF À L'AVIS VERS UNE VILLE FÉMINISTE DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Le Conseil des Montréalaises a déposé l'avis intitulé ***VERS UNE VILLE FÉMINISTE*** à la séance du conseil municipal du 21 septembre 2020 (CM20 0859). Ce rapport faisait suite à un mandat d'initiative du Conseil des Montréalaises ayant mené à une recherche, puis à un avis adopté par les membres bénévoles de ce conseil à leur assemblée générale du 13 août 2020.

Le comité exécutif remercie les membres du Conseil des Montréalaises pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Le Conseil des Montréalaises a formulé 41 recommandations à la suite de ses travaux. Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des recommandations émises par le Conseil des Montréalaises.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
1	Que la Ville de Montréal s'assure que ses instances décisionnelles (comité exécutif, commissions permanentes et présidences des commissions permanentes, comités consultatifs en urbanisme, conseils d'administration des organismes liés à la Ville) reflètent la réalité sociodémographique montréalaise. a) Que la Ville de Montréal atteigne, d'ici cinq ans, une représentation des femmes comprise entre 40 % et 60 % (dite zone paritaire) au sein de ses instances décisionnelles. b) Que la Ville de Montréal fixe et atteigne, d'ici cinq ans, des cibles de représentation spécifique pour les femmes des minorités ethniques, visibles, les Autochtones et les personnes en situation de handicap au sein de ses instances décisionnelles.	N.A. Contribution pour les données : Service du greffe Direction générale Concertation Montréal	Pour la R1 (a et b), il faut savoir que la Ville n'a pas les pouvoirs de nommer des personnes sur les instances décisionnelles et ne peut s'engager en ce sens. Les instances décisionnelles sont composées de personnes élues par la population qui sont assermentées à la suite d'élections générales ou partielles. Les partis politiques sélectionnent des profils selon leurs propres critères et processus ou encore des personnes indépendantes décident de se présenter comme candidates et candidats. Les personnes élues par une majorité de la population sont ensuite assermentées pour la durée de leur mandat au poste électif dans lequel elles se sont présentées. Le maire ou la mairesse désigne parmi les personnes élues ceux et celles qui composeront, notamment le comité exécutif, une partie du conseil d'agglomération et les commissions permanentes, etc. Mentionnons que la zone de parité entre les femmes et les hommes est dépassée dans toutes les instances décisionnelles centrales présentement. L'Administration est fière du chemin parcouru en quelques années et confirme son engagement de poursuivre sur cette voie. Pour plus de détails voir l'annexe

Montréal

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
			11 du Bilan des élections 2021. Portrait de certaines instances décisionnelles et consultatives (données post-élections 2021) : ○ Comité exécutif : 13 femmes soit 68 %. ○ Conseil municipal : 35 femmes soit 53 %. ○ Conseil d'agglomération : 14 femmes soit 45 %. ○ Présidence de commissions permanentes : 7 femmes présidentes sur 11 commissions soit 64 %. ○ Conseils consultatifs : 2 femmes présidentes soit 66 %. De plus, la Ville et Concertation Montréal soutiennent un comité de suivi sur la diversité, la parité et l'équité qui vise à rehausser la nomination des groupes visés par le programme d'accès à l'égalité en emploi aux divers autres comités formels et informels (jury, conseils aviseurs et consultatifs, CA, etc.) de la Ville avec la promotion d'une banque de candidatures diversifiées.
2	Que la Ville de Montréal organise annuellement Cité Elles MTL afin de soutenir la présence des femmes en politique, y alloue les ressources nécessaires et en assure la pérennité d'année en année.	Service du greffe en collaboration avec : Concertation Montréal Service de la diversité et de l'inclusion sociale Conseil des Montréalaises	La Ville reconnaît toute l'importance de cette simulation municipale pour soutenir la participation et la présence de femmes en politique. C'est pourquoi, en collaboration avec le Conseil des Montréalaises, elle organise annuellement, depuis 2015, l'événement Cité Elles MTL. Jusqu'à maintenant, plus de 187 femmes y ont participé. Dans le cadre du renouvellement de l'entente entre la Ville et Concertation Montréal en 2022, le projet Cité Elles MTL a été inclus dans les mandats donnés à l'organisme. Concertation Montréal coordonnera l'activité en collaboration avec le Bureau de la présidence, le SDIS et le Conseil des Montréalaises, pour la réalisation de l'édition 2023 et les éditions subséquentes.
3	Que la Ville de Montréal s'engage à formaliser l'ensemble des pratiques soutenant la conciliation famille-travail pour les	Service du greffe	La Ville s'est engagée à recueillir des données pertinentes afin de mieux structurer les actions en vue de faciliter la conciliation vie personnelle-travail des

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
	élu-es et à mettre en place des pratiques normées et transparentes.		personnes élues. Ce terme est désormais privilégié par souci d'inclusivité. Dans le cadre du chantier sur la conciliation vie personnelle-travail pour les personnes élues 2018-2021, le Bureau de la présidence a réalisé en 2019 deux sondages électroniques (un destiné aux personnes élues et un aux secrétaires d'arrondissement) afin d'avoir un portrait des meilleures pratiques des arrondissements et des besoins des personnes élues. Ces données ont permis de colliger les bonnes pratiques et d'en formaliser certaines afin de soutenir la conciliation vie personnelle-travail. Déjà, mentionnons quelques réalisations récentes de la Ville : ○ Campagne promotionnelle sur les services offerts lors des séances du conseil municipal, de mai à décembre 2018; ○ Amélioration de la salle familiale de l'édifice Lucien-Saulnier (hôtel de ville temporaire) en 2018; ○ Rapport de la Commission de la présidence intitulé *Conciliation famille-travail des élu.es*, recherche exploratoire et avis en 2018; ○ Offre d'un environnement favorable à l'allaitement à l'hôtel de ville en étant membre de Nourri-Source Montréal, depuis 2016; ○ Mise en place du service de halte-garderie pour les citoyens et citoyennes, le personnel et les personnes élues en 2015; ○ Amélioration de la conciliation travail-famille des personnes élues leur fournissant un soutien au niveau du secrétariat et de l'accompagnement politique pendant la période d'un congé de maternité ou d'un congé parental par le biais d'une banque de 25 heures pour engager une ressource en appui à leur travail pendant une période de 22 semaines maximum : ○ 4 en 2020, 5 en 2021 et 2 en 2022 (de janvier à juin) pour un total de 11 personnes élues accompagnées grâce au programme. En 2020, révision du service de halte-garderie pour les séances du conseil pour un service de remboursement de frais de garde pour les périodes de questions du public lors du conseil municipal.

Montréal

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
4	Que la Ville de Montréal s'engage à appliquer les mesures présentées dans la « Trousse d'outils pour une participation égalitaire et inclusive pour toutes les femmes » publiée dans le cadre de MTElles, un projet portant sur la participation citoyenne des femmes à la vie démocratique montréalaise.	Service de la diversité et de l'inclusion sociale Service du greffe	La Ville de Montréal a suivi de près le déploiement de cette initiative sur la participation citoyenne des femmes à la vie démocratique montréalaise notamment en participant aux différentes activités (lancement, forum d'échanges, etc.). C'est donc avec intérêt qu'elle s'engage à faire la promotion de la *Trousse d'outils pour une participation égalitaire et inclusive pour toutes les femmes* auprès des services et arrondissements. Notons que la trousse a déjà été promue dans le cadre des formations en ADS+ et présentée par les intervenantes lors d'une séance de la communauté de pratique sur la participation publique, qui regroupe plus de 200 professionnelles et professionnels. Dans le cadre de ses accompagnements en ADS+, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale est déjà engagé dans la diffusion de la trousse d'outils et à y référer les différentes unités d'affaires. Le Service du greffe, partenaire du projet de recherche, a intégré ces pratiques dans ses opérations et poursuivra au cours des prochaines années.
5	Que la Ville de Montréal s'assure d'atteindre les objectifs fixés par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) pour les cinq groupes visés dans le cadre du PAÉE, dans toutes les catégories d'emploi, au niveau de la ville-centre et des arrondissements.	Service des ressources humaines	En 2020, le Service des ressources humaines a révisé ses objectifs d'embauche conformément aux taux de disponibilité fournis par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ). La CDPDJ a approuvé les objectifs de la Ville à la fin 2020 et une nouvelle stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi a été élaborée et adoptée par le comité exécutif en juin 2021. La Ville étant considérée comme un seul employeur par la CDPDJ, les objectifs sont valables pour l'ensemble des services et des 19 arrondissements. La CDPDJ répartit les emplois de la Ville de Montréal en 14 catégories. En 2020, la Ville de Montréal comptait des sous-représentations pour les minorités visibles dans 6 catégories et pour les minorités ethniques dans 9 catégories. Des efforts importants demeurent nécessaires pour les personnes autochtones et les personnes handicapées. Les résultats d'embauche et de représentation des groupes visés sont publiés sur le portail des données ouvertes de la Ville.

Montréal

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
5	a) Que la Ville de Montréal s'assure d'atteindre les objectifs fixés pour les femmes et porte une attention particulière aux catégories d'emploi où elles sont peu nombreuses (cols bleus, policières, pompières, professionnelles scientifiques).	Service des ressources humaines	En 2020, la Ville de Montréal comptait des sous-représentations pour les femmes dans une seule des 14 catégories professionnelles définies par la CDPDJ. En tant qu'employeur inclusif, la Ville poursuit toutefois ses actions pour augmenter la place des femmes dans les emplois majoritairement masculins. Dans sa stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi, la Ville a ainsi décidé de maintenir des objectifs pour les femmes pour les pompières, policières et cols bleus. Le SPVM poursuit également son programme AEC diversité (pour devenir agente ou agent de quartier) en partageant des cohortes avec la SQ, et ce, pour augmenter la représentation des groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, dont les femmes. Mentionnons que la Ville de Montréal a obtenu en 2020, 2021 et 2022, la Certification Platine pour la parité en emploi de La Gouvernance au Féminin en reconnaissance des efforts mis en œuvre pour assurer une représentation paritaire des femmes et des hommes dans les postes de cadres gestionnaires et cadres de direction.
5	b) Que la Ville de Montréal s'assure d'atteindre entre 40 % et 60 % (dite zone paritaire) de femmes parmi les personnes autochtones, en situation de handicap, des minorités visibles et ethniques employées à la Ville, au sein de toutes les catégories d'emploi.	Service des ressources humaines	Une analyse statistique intersectionnelle est rendue possible avec le nouvel outil de gestion des programmes d'accès à l'égalité en emploi de la CDPDJ qui sera mise à jour en 2024. La Ville reconnaît que l'accès aux emplois majoritairement masculins est un enjeu particulier pour les femmes autochtones, en situation de handicap, les minorités visibles et ethniques.
5	c) Que la Ville de Montréal s'assure d'atteindre entre 40 % et 60 % (dite zone paritaire) de femmes dans ses programmes spécifiques de la prochaine « Stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi » (visant les employés-es ou les personnes autochtones, en situation de handicap, les minorités visibles et ethniques).	Service des ressources humaines	La Ville s'engage à porter une attention particulière à cet indicateur et à l'intégrer dans la gestion de l'ensemble de ses programmes et projets en emploi pour favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion. Notez qu'une telle cible a été fixée dans le cadre de la nouvelle Stratégie talents diversité qui a pour objectif de préparer la relève à occuper des postes plus complexes afin d'avoir à sa disposition un bassin représentatif de la population montréalaise et de personnes

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
			prêtes à relever de nouveaux défis en gestion.
6	Que la Ville de Montréal élabore et adopte une politique officielle de conciliation famille-travail (CFT) s'appliquant à l'ensemble du personnel dans tous ses services et arrondissements tout en tenant compte des besoins particuliers liés à des catégories d'emploi (par ex. : horaires des cols bleus).	Service des ressources humaines	La Ville s'engage à adopter une Politique de conciliation vie personnelle et travail avant la fin de l'année 2023.
7	Que la Ville de Montréal forme l'ensemble du personnel du Service des ressources humaines sur l'ADS+ et qu'elle applique cette analyse à ses processus de recrutement, ses programmes, ses projets, ses politiques et ses plans en ressources humaines afin de prendre en compte toutes les femmes en matière d'emploi.	Service de la diversité et de l'inclusion sociale Service des ressources humaines	Le personnel du Service des ressources humaines a été formé à la suite du dépôt de l'avis. Le service poursuit l'intégration de l'ADS+ dans ses pratiques. Un nouveau cycle de formation sera par ailleurs offert, en 2023, au personnel du Service des ressources humaines.
8	Que la Ville de Montréal mette en œuvre des actions relatives au programme « Villes sûres et espaces publics sûrs », d'ONU Femmes, auquel elle a adhéré en 2019. a) Que la Ville de Montréal consacre des ressources financières afin de mettre en œuvre ces actions.	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	La Ville de Montréal a adhéré au Réseau Des villes sûres et espaces publics sûrs d'ONU Femmes en 2019. Sa participation à ce réseau était une façon de démontrer son engagement à assurer la sécurité des femmes et des filles dans les espaces publics et de réaffirmer son leadership à travailler de concert avec ses partenaires pour atteindre cet objectif. L'adhésion au programme ONU Femmes sous-entend de mettre en œuvre toute une stratégie d'action pour lutter contre les violences à caractère sexuel dans l'espace public et pour la développer de façon concertée avec les partenaires. C'est dans cette optique que la Ville continuera d'appuyer certaines initiatives communautaires de prévention des violences sexuelles en amont. Plusieurs projets originaux de prévention des violences à caractère sexuel ont été entrepris par des organismes communautaires montréalais et soutenus par la Ville. À titre d'exemple, mentionnons l'initiative « Commande un angelot », qui vise la

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
			prévention des violences à caractère sexuel dans les bars. Une première recherche quantitative sur le harcèlement de rue, soutenue par la Ville de Montréal et le Secrétariat à la condition féminine, a aussi été menée grâce à une équipe de chercheuses de l'UQAM, de l'UQO et du Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal.
8	b) Que la Ville de Montréal mette en œuvre ces actions en collaboration avec des groupes de femmes spécialisés dans les enjeux de sécurité des femmes dans l'espace public, ainsi qu'avec la Société de transport de Montréal (STM) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour les actions relevant de leurs champs de compétence.	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	La Ville de Montréal reconnaît toute l'importance de travailler les enjeux des violences sexuelles et de la sécurité urbaine avec les groupes de femmes spécialisés du fait qu'elles sont les principales concernées et qu'elles possèdent un savoir expérientiel du phénomène étant en lien étroit avec les Montréalaises. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale s'engage à travailler de concert avec la Société de transport de Montréal (STM) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) autour de ces enjeux.
9	Que la Ville de Montréal actualise le « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire » en utilisant une perspective intersectionnelle pour prendre en compte la sécurité des femmes dans l'espace public. a) Que la Ville de Montréal mandate le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) pour la refonte du Guide, en collaboration avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et les groupes de femmes spécialisés dans les enjeux de sécurité des femmes dans l'espace public. b) Que la Ville de Montréal fasse la promotion du Guide afin qu'il soit mis en application au sein de la ville-centre et de tous les arrondissements.	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	En 2021, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, a actualisé les principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. Un outil d'aide-mémoire des principes d'aménagement sécuritaire actualisés a ainsi été développé. Ce dernier prend en compte une perspective intersectionnelle de la sécurité des femmes dans les espaces publics. Dans le cadre de ses accompagnements en ADS+, le SDIS fait régulièrement la promotion du guide et du nouvel outil d'Aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire. Par exemple, dans le cadre du projet pilote de la place des Montréalaises, les plans et devis ont été examinés à la lumière des six principes d'aménagement sécuritaire du guide. Le SDIS voit dans le nouvel outil d'évaluation des principes d'aménagement sécuritaire actualisés (liste de contrôle) un levier pour faire connaître de nouveau les six principes d'aménagement sécuritaire auprès des équipes en aménagement ainsi que des

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
			promoteurs privés d'espaces festifs et d'événements publics extérieurs.
10	Que la Ville de Montréal se dote d'une stratégie en habitation qui reconnaisse le droit au logement. a) Que l'offre de logement qui découle de cette stratégie soit à la portée de toutes les femmes. b) Que cette stratégie soit fondée sur une ADS+ afin de faire état des obstacles que rencontrent les femmes et de prendre en compte leurs besoins spécifiques.	Service de l'habitation	Des réflexions sont en cours pour déterminer les suites à donner en cohérence avec les orientations municipales énoncées dans la planification stratégique Montréal 2030, dans le Plan Solidarité, équité et inclusion, le Plan d'urbanisme (en cours de rédaction) et dans le Plan climat. Le déploiement de l'ADS+ dans les activités du Service de l'habitation se poursuit en s'appuyant sur un plan d'implantation et un diagnostic organisationnel. L'approche ADS+ permettra de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des femmes dans toute leur diversité en matière de logement. Par ailleurs, la mise en place de la Certification propriétaire responsable et du registre des loyers est un moyen supplémentaire d'assurer l'accès à un logement décent.
11	Que la Ville de Montréal bonifie son offre de logements sociaux. a) Que la Ville de Montréal modifie son Règlement pour une métropole mixte afin d'augmenter ses objectifs d'inclusion de logements sociaux, avec une proportion minimale de 40 %, dans le but de répondre véritablement aux besoins des ménages locataires, plutôt que de répartir les logements entre 20 % de logements sociaux et 20 % de logements dits abordables.	Service de l'habitation	Le Règlement pour une métropole mixte est entré en vigueur le 1er avril 2021. La Ville effectue le suivi des effets du règlement sur l'offre de logements sociaux et abordables et sur le marché de l'habitation et procède aux ajustements requis. Parallèlement, la Ville fait les représentations nécessaires face aux gouvernements du Québec et du Canada afin que le financement des projets de logements sociaux répondent adéquatement aux besoins grandissants des ménages montréalais en matière de logement.
11	b) Que la Ville de Montréal s'engage à réserver un pourcentage d'unités de logements sociaux et communautaires pour les femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, pour les femmes en situation de handicap et pour les femmes	Service de l'habitation	L'objectif de l'Administration en matière de développement de projets s'adressant aux personnes en situation ou à risque d'itinérance est de 300 unités par années. Pour ce faire, la Ville a choisi d'orienter les projets AccèsLogis volet 3 et les projets ICRL issus du volet Grandes Villes vers des projets s'adressant à des personnes en situation ou à risque d'itinérance et elle poursuit dans cette voie.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
	autochtones.		Par exemple, dans le cadre de l'ICRL volet Grandes Villes (ICRL1 et ICRL2), 116 unités soit environ 30 % du total a été alloué à des projets réservés exclusivement aux femmes. Elle continue par ailleurs ses représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin que ces projets soient adéquatement financés dans un contexte d'augmentation des besoins pour ces populations. De plus, la mise en œuvre du volet logement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones permettra d'établir ou de consolider les liens avec les groupes.
11	c) Que la Ville de Montréal reconnaisse le droit au logement des personnes sans statut ou au statut précaire. Pour cela, qu'elle abolisse, dans son programme AccèsLogis Montréal, la clause limitant l'accès aux logements sociaux et communautaires des personnes avec statut de citoyen ou de résident permanent, imposée par la Société d'habitation du Québec (SHQ), comme recommandé par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)	Service de l'habitation	Le programme AccèsLogis Montréal n'exclut pas les personnes sans statut ou à statut précaire qui peuvent accéder aux logements non subventionnés. Par contre, elles ne sont pas admissibles au programme Supplément au loyer (PSL) qui relève de la Société d'habitation du Québec (SHQ). La SHQ a annoncé des évolutions en lien avec les diverses formes de PSL. La Ville est d'ailleurs en lien avec la SHQ à ce sujet.
11	d) Que la Ville de Montréal élabore un plan d'action visant à ce que l'ensemble des logements sociaux et communautaires soit accessible universellement.	Service de l'habitation	La Ville poursuit sa réflexion sur les moyens d'augmenter le nombre de logements accessibles dans le cadre du Chantier en accessibilité universelle, considérant notamment le vieillissement croissant des clientèles. Cependant, avec l'abandon d'AccèsLogis et la multiplication des programmes de subventions pour les projets de logements sociaux et abordables gérés par les gouvernements du Québec et du Canada, et des partenaires financiers, la Ville fera des représentations pour sensibiliser ces partenaires sur l'importance de l'accessibilité universelle dans les projets qu'ils subventionnent.
12	Que la Ville de Montréal mette en place des mesures	Service de	Le Service de l'habitation encourage ses partenaires à accorder de l'importance

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
	visant à lutter contre le harcèlement et toutes les autres formes de violences vécues par les femmes dans leur logement, qu'il soit social, communautaire ou privé.	l'habitation	aux aménagements sécuritaires, notamment dans les buanderies, en utilisant les exemples proposés par la Fédération des OSBL d'habitation (FOHM) dans son étude sur la sécurité des femmes dans les projets mixtes pour personnes ayant connu la rue. Par ailleurs, le service travaillera en collaboration avec la Table des groupes de femmes de Montréal pour sensibiliser le personnel impliqué dans les interventions en salubrité (inspecteurs et inspectrices du cadre bâti, agents et agentes de liaison et d'information sociale) à la violence conjugale, le harcèlement et les violences sexuelles en contexte locatif.
13	Que la Ville de Montréal offre un soutien financier conséquent et récurrent aux groupes de femmes et aux organismes qui viennent en aide aux femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.	SDIS	C'est le ministère de la Santé et des Services sociaux qui a la responsabilité du financement récurrent et conséquent des organismes en itinérance. Par contre, la Ville considère les besoins spécifiques des femmes dans chaque appel à projets de ses programmes en itinérance. La Ville profite aussi de tous ses échanges avec le Réseau de la santé et des services sociaux pour réclamer une part de financement adéquate des programmes sociaux pour les personnes en situation d'itinérance, dont les femmes. La Ville de Montréal a d'ailleurs doublé, en 2022, son budget dédié à l'itinérance pour le faire passer de 3 à 6 M$. Le plus récent appel de projets du *Programme itinérance et milieux inclusifs* comprend un volet spécifique pour les femmes.
14	Que la Ville de Montréal prenne en compte l'itinérance cachée des femmes dans son dénombrement. Pour ce faire, qu'elle applique une ADS+ et qu'elle adopte des méthodes diversifiées assurant la collecte de données spécifiques sur toutes les femmes en situation d'itinérance (femmes issues de l'immigration, réfugiées et sans statut; femmes autochtones; femmes en situation de handicap; femmes 2ELGBTQQIA et aînées).	SDIS	Le dénombrement des personnes en situation d'itinérance est une responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux. La Ville contribue au dénombrement et a encouragé la prise en compte de méthodes qui prennent en considération l'itinérance cachée des femmes. La Ville s'engage à poursuivre ses représentations auprès du réseau de la santé et des services sociaux afin que des mesures soient mises en place pour répondre au phénomène de l'itinérance cachée des femmes. Dans cette optique, la Ville continuera aussi à encourager le ministère de la Santé et des Services sociaux pour qu'il applique une ADS+ dans les réponses spécifiques qu'exigent les situations d'itinérance vécues par les

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
			femmes. D'ailleurs, la Ville siège sur un comité de travail gouvernemental piloté par le Secrétariat à la condition féminine portant sur l'ADS+ et tente d'influencer au plan de la perspective intersectionnelle.
15	Que la Ville de Montréal prenne en compte les besoins spécifiques des femmes autochtones dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la « Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones ».	Commissaire aux relations avec les peuples autochtones - BRGM	La Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones a été élaborée à la suite d'une consultation des partenaires, dont des groupes de femmes autochtones : leur vision de la réconciliation ainsi que leurs priorités ont contribué à la rédaction de la stratégie. Sa mise en œuvre se fera principalement par les services de la Ville et en collaboration avec les partenaires autochtones. En d'autres mots, certains projets spécifiques seront réalisés de concert avec les organisations autochtones, dont celles travaillant directement avec les femmes autochtones. À titre d'exemple, des mesures concrètes pour lutter contre les violences à l'égard des femmes autochtones sont financées par la Ville, notamment une ligne d'appels anonymes pour signaler les disparitions, mise en place par un organisme de femmes autochtones. Concernant l'évaluation, la démarche sera similaire à celle de la consultation : les différents partenaires dont ceux représentant les femmes autochtones seront consultés.
16	Que la Ville de Montréal s'assure d'une représentation de femmes de l'ordre de 40 % à 60% (dite zone paritaire) parmi ses représentant-es lors des missions et des projets à l'international, et ce, tant pour les fonctionnaires que pour les élu-es.	Bureau des relations internationales (BRI)	Grâce à son programme de congés solidaires, la Ville de Montréal offre son expertise en renforçant les capacités institutionnelles de villes de pays en développement lors de missions techniques. L'une des exigences du programme est d'assurer une représentation de femmes dans l'ensemble des activités déployées à l'international. Le Bureau des relations internationales et le cabinet collaborent aussi pour veiller à une représentation paritaire des femmes lors des missions des personnes élues.
17	Que la Ville de Montréal s'assure que sera intégré systématiquement la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes dans les missions	Bureau des relations internationales (BRI)	Au plan international, la Ville de Montréal contribue aux réflexions et aux travaux sur les questions de l'égalité hommes-femmes au sein de Cités et gouvernement locaux unis, de Metropolis et de l'Association internationale des maires

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
	et les projets de coopération internationale qu'elle soutient et supervise. Qu'elle participe aux travaux en matière d'égalité dans les associations internationales, tels que Metropolis et Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), dont elle est membre.		francophones (AIMF). À ce titre, la mairesse, accompagnée de ses homologues de Barcelone et de Mexico, a signé une déclaration commune portée par CGLU intitulée, « Le droit à la ville des femmes » à la Ville, le 8 mars 2019. Grâce au programme de Coopération municipale Haïti-Canada, financé par Affaires mondiales Canada (AMC), la Ville a contribué à l'élaboration d'une Politique contre le harcèlement ainsi qu'un Énoncé sur l'égalité des femmes et des hommes pour la mairie de Port-au-Prince. Cet énoncé vise à favoriser la pleine participation des femmes dans les instances politiques et les communautés. La Couveuse d'entreprise pour la promotion de l'emploi par la microentreprise de Dakar a adopté un Énoncé sur l'égalité des femmes et des hommes avec la collaboration du Bureau des relations internationales. Dans le cadre du Programme de congés solidaires, la Ville de Montréal a soutenu et accompagné la mise en place d'une structure pour des femmes élues à Abidjan en Côte d'Ivoire.
18	Que la Ville de Montréal intègre systématiquement l'ADS+ aux plans, stratégies et chantiers municipaux, notamment les plans d'action en développement économique, Plan climat, plan d'urbanisme, chantier en accessibilité universelle, stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, stratégie en habitation, stratégie d'approvisionnement, politique de participation publique et d'engagement citoyen.	SDIS	L'ADS+ est l'un des chantiers structurants à la Ville. Depuis 2018, la Ville a déployé une démarche pilote visant à implanter cette approche au sein de ses services, programmes, politiques et plans d'action. La démarche s'est traduite en projets pilotes impliquant la participation de deux arrondissements et de cinq services administratifs. L'ADS+ impliquant un changement de pratiques, une stratégie de sensibilisation, de formation et d'accompagnement a ainsi été développée. Au cours des prochaines années, le SDIS entend mener une implantation plus systématique de cet outil au sein de tout l'appareil municipal pour assurer que l'ensemble des services et arrondissements soient outillés à faire ce virage égalitaire dans leur prestation de services municipaux. Il est prévu d'intégrer l'ADS+ dans les chantiers stratégiques suivants : le Plan d'urbanisme et de mobilité, le Plan climat et le Plan solidarité, équité et inclusion sociale. En 2022, 5

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
			unités (arrondissements et services) ont implanté l'ADS+ de manière transversale au sein de leurs équipes. Des responsables ADS+ sont accompagnés tout au long du processus.
19	Que la Ville de Montréal continue de promouvoir une tarification sociale du transport en commun dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.	STM	La Ville de Montréal poursuit ses travaux avec ses partenaires soit, la Communauté métropolitaine de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain, pour promouvoir l'importance de la tarification sociale du transport en commun. La crise de la COVID-19 a accentué les inégalités sociales. Ainsi, la mise en place de solutions pour faciliter l'accès à la mobilité des personnes vulnérables est urgente. La Ville poursuivra ses représentations. Rappelons qu'en novembre 2022, la Ville de Montréal annonçait que le transport collectif sera gratuit sur l'île de Montréal pour les personnes âgées de 65 ans et plus, à compter du 1er juillet 2023.
20	Que la Ville de Montréal travaille en partenariat avec l'ensemble des organismes et des instances concernés dans le but de mettre en place des mesures pour combler les besoins des femmes en situation de handicap en matière de transport adapté et de transport en commun.	STM	La Société de transport de Montréal (STM) est en discussion avec ses partenaires afin d'établir différentes mesures pour combler les besoins face à l'accessibilité et la sécurité sur l'ensemble du réseau (terminus, arrêts de service, type d'aménagement). Il est prévu d'organiser des ateliers de travail, de mettre à jour les références en matière d'accessibilité universelle et éventuellement, de rédiger un guide d'aménagement.
21	Que la Société de transport de Montréal (STM) prenne en compte les besoins de toutes les femmes dans la refonte du réseau d'autobus.	STM	Actuellement, 99 % de la population de l'Île et 97 % des lieux d'emplois disposent d'un arrêt du réseau (métro, bus ou taxi) à moins de 500 m de marche. Dans le cadre de la refonte de son réseau d'autobus et de la révision des circuits, la STM entend considérer les besoins de l'ensemble de la population, dont les femmes. Concrètement, elle prévoit compléter la couverture des services par des lignes de proximité qui pourront assurer une desserte locale.
22	Que la STM s'assure de mettre en place des mesures	STM	La STM s'est déjà engagée à mettre en place des mesures favorisant la

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
	favorisant la participation des femmes à ses consultations publiques.		participation des femmes à ses consultations publiques. Elle a constaté que l'utilisation de moyens virtuels permet une plus grande participation des femmes tout comme la possibilité de participer en différé et par écrit. Pour certaines consultations en présentiel, la STM s'est assurée de mettre en service une halte-garderie. Afin de poursuivre dans cette voie, la STM entend aussi collecter de façon plus systématique des données différenciées selon les sexes et s'inspirer de la trousse de bonnes pratiques du projet MTElles.
23	Que la STM et la Ville de Montréal s'assurent que les principes du « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire » sont appliqués de façon systématique aux abords et à l'intérieur des stations de métro et de train de banlieue, aux abords des points d'embarquement majeurs du réseau de transport en commun ainsi qu'aux liens piétons donnant accès au réseau.	STM	Une collaboration entre le Service de l'urbanisme et la Société de transport de Montréal existe déjà à différents niveaux pour tous les projets d'aménagement de rues comportant des infrastructures de transport en commun. Une attention particulière sera dorénavant apportée aux principes décrits dans le « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire » pour tous les projets aux abords des stations de métro. Une collaboration avec la STM est à mettre en place.
24	Que la Ville de Montréal reconnaisse l'existence historique, sociale et économique des discriminations basées sur le sexe ainsi que sur les 13 autres motifs de discrimination invoqués par la Charte des droits et libertés de la personne.	Service du greffe en collaboration avec : SDIS + Commissaire aux discriminations et racisme systémique + Commissaire aux relations avec les peuples autochtones -BRGM	Afin de donner suite à l'une des recommandations du rapport de consultation de l'Office de consultation publique (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, le Service du greffe a coordonné la modification de la portée de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en modifiant l'article 16 i) pour y intégrer la reconnaissance du caractère systémique et intersectionnel des formes de discriminations qui y sont présentées. La Ville a profité de la réouverture de la Charte pour ajouter d'autres formes de discriminations comme le capacitisme, la lesbophobie, la transphobie. Ainsi, la Ville reconnaît que ces discriminations peuvent miner le fondement d'une société démocratique et juste et entend les combattre. Le conseil municipal a adopté la Charte amendée le 19 avril 2021. En juin 2022, le Service du greffe a dévoilé une exposition extérieure sur le parvis de l'hôtel de ville afin de mettre en valeur la Charte.

Montréal

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
25	Que la Ville de Montréal donne, à l'ensemble de la fonction publique municipale (employé-es, professionnel-les, cadres) et au personnel des sociétés paramunicipales, des formations obligatoires portant sur le sexisme et toutes les formes de discrimination systémique (racisme, capacitisme, âgisme, etc.), tout en s'assurant que ces formations sont basées sur l'ADS+ et réalisées en collaboration avec des organismes communautaires impliqués dans la lutte contre ces discriminations, comme recommandé par l'OCPM.	SRH et SDIS	Au cours de 2021, le Service des ressources humaines et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale ont déployé un parcours en diversité, équité et inclusion qui comprenait différents modules sur les formes de discriminations systémiques. Déjà, des formations sur les micro-agressions, les biais inconscients et la réconciliation autochtone sont déjà disponibles sur l'Espace apprentissage de la Ville. De son côté, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale organise périodiquement des formations d'introduction sur l'ADS+, la diversité sexuelle et de genre, l'accessibilité universelle et la communication interculturelle. Dans le cadre de ces formations, la Ville mise sur la volonté d'apprendre des employées et employés et sur leur capacité à cibler ce qui est pertinent dans le cadre de leur travail et pour le développement de leur carrière, en concordance avec les priorités organisationnelles. Considérant que l'inclusion sociale est une priorité organisationnelle, d'autres moyens à l'interne sont utilisés pour inciter le personnel à compléter les formations en inclusion sociale.
26	Que la Ville de Montréal s'assure que les employé-es et les élu-es de la Ville sont représentatifs de la population montréalaise. a) Que la Ville de Montréal s'assure que les employé-es en ressources humaines, les gestionnaires et la haute direction, qui jouent un rôle significatif sur le recrutement, sont représentatifs de la population montréalaise.	SRH	La Ville a un programme d'accès à l'égalité en emploi jugé conforme par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Ce programme ne concerne toutefois pas les personnes élues qui sont choisies par la population. Rendre la fonction publique représentative de la population montréalaise dans toutes ses catégories professionnelles est l'un des objectifs de l'accès à l'égalité en emploi.
27	Que la Ville de Montréal reconnaisse la contribution des femmes à l'histoire et au développement de Montréal en leur accordant une plus grande importance dans l'élaboration de	Division du patrimoine et Service de la culture	La Ville de Montréal a élaboré un « Cadre d'intervention en reconnaissance » visant à encadrer les actions de la Ville en matière de cérémonies commémoratives, de commémorations matérielles, de toponymie, d'identification

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
	ses politiques mémorielles (toponymie, commémorations, signalisation historique, activités et lieux culturels, etc.). a) Que la Ville de Montréal reconnaisse l'apport des femmes autochtones et des femmes immigrantes et/ou racisées à l'histoire et au développement de Montréal.		et de citation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Ce cadre s'appuie sur les valeurs montréalaises qui comprennent l'égalité de la population et le rejet des discriminations notamment basées sur le sexe et le genre. En matière de toponymie, la Ville continuera, de concert avec son nouveau comité consultatif en reconnaissance, à mettre en œuvre la démarche Toponym'Elles. Elle vise à augmenter la visibilité des femmes par de nouvelles dénominations et aussi à rechercher des noms de femmes pour de futures dénominations en recueillant les propositions du public. Depuis le début de Toponym'Elles en 2016, 63 nouveaux toponymes ont été attribués en hommage à des femmes, ce qui représente 57 % des 111 nouvelles dénominations attribuées à des personnes. La banque Toponym'Elles compte pour sa part près de 450 noms de femmes en attente d'attribution. Le Service de la culture participe également à la reconnaissance de la contribution des femmes à l'histoire et au développement de Montréal en poursuivant la diffusion des témoignages de femmes s'étant démarquées dans l'histoire de Montréal sur le site du MEM - Centre des mémoires montréalaises et en s'assurant de faire la promotion d'événements et d'œuvres d'art public marquant la contribution des femmes.
28	Que la Ville de Montréal reconnaisse l'expertise des groupes de femmes et soutienne leur capacité d'intervention.	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	La Ville de Montréal reconnaît l'expertise des groupes de femmes et toute l'importance de soutenir leur intervention sur le territoire. L'adoption de la Politique montréalaise pour l'action communautaire est un premier jalon pour reconnaître les groupes de femmes et leur complémentarité dans l'atteinte des objectifs en égalité de la Ville.
28	a) Que la Ville de Montréal se dote de mécanismes pour permettre une augmentation substantielle, pérenne et prévisible du financement de base visant à assurer les	SDIS, SDÉ	Le budget de la Ville de Montréal est annuel : c'est pour cette raison que le financement qu'octroie la Ville est essentiellement un financement par projets, et ce, en fonction des programmes et des ententes. Étant consciente de la précarité

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
	services essentiels auprès des femmes		des organismes communautaires et de la nécessité de préserver leur autonomie par un financement de base récurrent, la Ville veut désormais préconiser du financement pluriannuel afin de permettre aux organismes de déployer des projets pérennes. Cet aspect se trouve dans la Politique montréalaise pour l'action communautaire, adoptée en juin 2021.
28	b) Que la Ville de Montréal offre une indemnité quotidienne et des délais raisonnables avant la consultation pour favoriser et soutenir la participation des groupes de femmes consultés par la Ville dans le cadre d'élaboration d'orientations, de programmes et de politiques (par exemple, consultations publiques, comités de travail, projets municipaux, etc.).	SDIS	Dans ses recommandations concernant la Politique montréalaise pour l'action communautaire, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise suggère de « développer un programme pour soutenir financièrement la participation dans le cadre de groupes de travail et de travaux conjoints, lorsque la Ville sollicite à titre d'expert les regroupements et organismes communautaires sur des enjeux particuliers ». Une réponse à cette recommandation a été adoptée par l'Administration. En ce qui concerne les délais raisonnables lors de consultation, la Ville s'efforce d'assurer que le temps de consultation nécessaire aux regroupements et organismes pour participer à différentes consultations est suffisant. Des réflexions sont en cours autour des mécanismes et balises de consultation des groupes communautaires.
28	c) Que la Ville de Montréal s'assure de consulter et de travailler en partenariat avec les groupes de femmes pour l'élaboration et le suivi des politiques, des plans et des actions en matière d'égalité.	SDIS	Les Montréalaises, les organismes féministes, les partenaires institutionnels et communautaires sont incontournables dans la lutte contre les discriminations que vivent les femmes et leur apport est essentiel dans l'atteinte des objectifs municipaux en matière d'égalité. C'est dans cet esprit que la Ville a organisé en 2019, une journée bilan autour du Plan d'action en égalité qui a réuni une cinquantaine de partenaires. La Ville a consulté des regroupements communautaires et les membres du Conseil des Montréalaises dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action solidarité, équité et inclusion.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
29	Que la Ville de Montréal conçoive l'égalité de fait entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes comme un moteur important du développement économique.	Service du développement économique (SDÉ)	La Ville poursuit ses efforts pour assurer des services de soutien à l'entrepreneuriat pour les femmes. L'accès au capital, le développement de compétences et l'accompagnement constituent les piliers de l'appui offert aux entrepreneuses montréalaises. La planification économique conjointe signée avec le gouvernement du Québec voit dans le potentiel entrepreneurial des femmes une voie pour répondre aux défis de la relève entrepreneuriale. Des actions visant la facilitation à l'accès à divers types de services de soutien sont prévues dans le prochain plan d'action de développement économique.
29	a) Que la Ville de Montréal s'assure que les études et les statistiques sur la situation économique montréalaise incluent des données différenciées et croisées.	SDÉ	La Ville de Montréal publie plusieurs analyses économiques qui incluent, dans la mesure du possible, des données différenciées et croisées. Elle s'assure également de rendre disponibles toutes les données différenciées et croisées dont elle dispose sur son site web Montréal en statistiques et y ajoute un signe distinctif (logo ADS+) pour attirer l'attention des usagères et des usagers sur la disponibilité de ce type de données. Des annuaires différenciés selon les sexes ont par ailleurs été publiés à la suite des recensements de 2011 et de 2016. Dans le cadre de ces travaux en ADS+, la Ville poursuivra ses efforts afin de se doter d'études incluant des données différenciées et croisées selon le genre, l'âge, l'origine ethnique afin de rendre visible les besoins spécifiques des femmes dans toute leur diversité et de mieux intervenir.
29	b) Que la Ville de Montréal s'assure que toutes les femmes soient considérées comme des actrices du développement économique et qu'elle prenne en compte toutes les femmes dans chacun de ses plans d'action de développement économique.	SDÉ	Les femmes sont considérées comme des actrices du développement économique et leurs apports ainsi que leurs besoins en matière de soutien en entrepreneuriat sont abordés dans le plan de développement économique, actuellement en rédaction. La Ville, à travers l'entente sur la planification économique conjointe signée avec le Québec, souhaite continuer à faciliter l'accès des femmes aux services entrepreneuriaux et propulser leurs projets

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
			d'affaires.
29	c) Que la Ville de Montréal intègre des modalités sur l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes dans les critères d'octroi de tous les projets de développement économique qu'elle subventionne et dans les contrats aux entreprises enregistrées dans son registre de fournisseurs – particulièrement les entreprises qui réalisent les projets d'infrastructure. Par exemple, ces critères pourraient tenir compte du pourcentage de femmes siégeant au conseil d'administration de l'entreprise, du pourcentage de femmes employées, du respect des obligations en matière d'équité salariale, etc. d) Que la Ville de Montréal forme et accompagne le personnel des services en développement économique et en approvisionnement à l'ADS.	Service de l'approvisionnement (SA)	La Politique d'approvisionnement de la Ville intègre déjà des notions de diversité et d'équité tout en faisant référence aux principes ADS+. Également, une directive intitulée « Directive sur la chaîne d'approvisionnement » est en cours de développement afin de permettre l'opérationnalisation de cette politique. Plusieurs travaux ont été entamés et avancés dans le cadre de cette nouvelle politique. Par exemple, un projet de recensement des fournisseurs de la diversité (entreprises ou organisations détenues à majorité par des femmes ou d'autres membres des diversités) est en cours de finalisation, lequel a déjà permis d'identifier cette catégorie de fournisseurs, selon des critères précis. Des stratégies d'achats ont aussi été mises de l'avant afin d'accroître les volumes d'achats auprès de ces fournisseurs. L'intégration de critères lors de l'octroi des contrats n'est malheureusement pas permise actuellement par la Loi sur les cités et villes. Le SA avec l'aide du BRGM, a déjà entamé des démarches pour des demandes de changements législatifs qui permettraient à la Ville d'intégrer ce type de critères. Aussi, le personnel spécialisé en acquisition au SA a été formé sur les principes de l'ADS+ et un projet pilote (projet Hippodrome) a aussi été mené en 2022 pour tester l'intégration de ces critères dans nos appels d'offres. Le SA continue ses démarches via son plan d'approvisionnement responsable pour intégrer de façon systématique ces concepts.
30	Que la Ville de Montréal mette en place un comité de suivi de la mise en œuvre des plans en développement social, que ce comité soit paritaire et qu'il inclue les élu-es responsables, des fonctionnaires de plusieurs services et des arrondissements ainsi que des partenaires communautaires œuvrant auprès des femmes.	SDIS	Le Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025 a été adopté à l'automne 2021. La Ville prévoit une stratégie d'évaluation des actions prévues. Les partenaires communautaires impliqués, dont des groupes communautaires œuvrant auprès des femmes, seront mobilisés dans cette stratégie d'évaluation, laquelle mobilisera aussi différents services. La stratégie d'évaluation s'appuiera, entre autres, sur une série d'indicateurs qui

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
31	Que la Ville de Montréal élabore des indicateurs de suivi et d'évaluation, en collaboration avec des expert.es de chaque secteur et les partenaires communautaires, pour chacune des mesures des plans d'action en développement social.	SDIS	sont actuellement en développement. Des partenaires institutionnels, philanthropiques et communautaires seront appelés à collaborer à cette démarche.
32	Que les arrondissements de la Ville de Montréal élaborent et adoptent des plans d'action locaux en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes, que ces plans d'action mettent de l'avant des engagements et définissent des mesures concrètes dans les domaines d'action identifiés comme prioritaires par l'arrondissement. a) Que chaque arrondissement de la Ville de Montréal affecte un-e employé-e et un-e élu-e responsables de l'application du plan d'action local en faveur de l'égalité. Ces personnes contribueront à la reddition de comptes en matière d'égalité en travaillant en collaboration étroite avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), qui assure le suivi de la politique d'égalité au niveau central. b) Que la Ville de Montréal recense et diffuse les pratiques prometteuses des arrondissements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes.	SDIS	L'élaboration et l'adoption de plans d'action locaux en faveur de l'égalité relèvent de la compétence des arrondissements. Certains arrondissements possèdent des plans en développement social et des plans EDI qui intègrent des actions spécifiques en faveur de l'égalité sur leur territoire. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale s'engage à diffuser auprès des 19 arrondissements les engagements de la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes.
33	Que la Ville de Montréal se dote d'un plan d'action (avec cibles, budget, indicateurs de progrès et échéancier) visant l'implantation de l'ADS+ dans tous les plans d'action, politiques, programmes, projets et budgets de la ville-centre	SDIS	Un projet pilote en ADS+ est en cours depuis 2018 à la Ville de Montréal. Depuis 2020, des services ou arrondissements ont dégagé des budgets pour une formation et/ou un accompagnement en ADS+ par exemple : Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, Plan d'urbanisme et de mobilité (SUM), Place

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
	et des arrondissements. **a)** Que la Ville de Montréal intègre dans l'échéancier des projets le temps nécessaire pour réaliser une ADS+. **b)** Que la Ville de Montréal consacre un pourcentage du budget de chaque projet à l'ADS+. c) Que la Ville de Montréal produise et rende publiques des données populationnelles différenciées et croisées.		des Montréalaises (SUM), Service de l'habitation, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, arrondissement de Montréal-Nord, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.
33	d) Que la Ville de Montréal développe un système de reddition de comptes (avec des personnes cadres responsables) sur l'intégration de l'ADS+ dans les projets des services et des arrondissements.	SDIS	Un travail a été réalisé pour intégrer une prise en compte de l'ADS+ dans les dossiers décisionnels de la Ville de Montréal ainsi que dans les Plans décennaux d'immobilisations (PDI). Ce mécanisme fait en sorte que les enjeux d'inclusion et de lutte aux discriminations seront présents dans les choix de la Ville, et ce, en cohérence, avec la planification stratégique Montréal 2030.
34	Que la Ville de Montréal consolide sa connaissance de l'ADS+ et une expertise interne en la matière. a) Que la Ville de Montréal forme une masse critique de fonctionnaires et l'ensemble des cadres et des élus-es à l'ADS+ (les formations doivent être obligatoires, offertes en continu et adaptées à chaque service). b) Que la Ville de Montréal développe une expertise interne en ADS+ (avec, par exemple, des personnes ressources dans chaque service et arrondissement, des expert-es pour accompagner la mise en œuvre de l'ADS+, des guides sur l'ADS+ spécifiques pour chaque service, une documentation centralisée des exemples d'application de l'ADS+ à la Ville et une	SDIS	L'implantation de l'ADS+ repose sur une stratégie de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des unités d'affaires de la Ville de Montréal. Dans le cadre de l'implantation de l'ADS+, plusieurs outils de sensibilisation ont été créés tels que l'Aide-mémoire ADS+, un Guide d'application, un Guide ADS+ 101 et une formation en ligne. Depuis 2018, des formations sont offertes aux services et arrondissements grâce à un partenariat avec l'organisme Relais-Femmes. Le programme de la première journée présente l'ADS+ par des mises en situation concrètes créées sur mesure pour le service ou l'arrondissement. La seconde journée de formation permet d'approfondir l'ADS+ et de devenir une personne agente multiplicatrice en ADS+. Une formation en ligne de 30 minutes sur l'ADS+ est aussi disponible sur la page intranet de la Ville de Montréal. Il est prévu que les formations se poursuivent en continu. Depuis 2018, près de 1 000 personnes employées ont été formées à l'approche ADS+. En 2022, des personnes ont été formées dans 16 des 19 arrondissements

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
	communauté de pratiques en ADS+). c) Que la Ville de Montréal élabore et diffuse largement un plan de communication interne et externe sur la mise œuvre de l'ADS+.		et dans 16 des 25 services centraux. On compte une communauté de pratique en ADS+ (plus de 200 personnes employées), plus d'une centaine d'agentes et agents multiplicateurs soit des personnes habilitées à soutenir leurs collègues en ADS+ dans plusieurs services et arrondissements. De nombreuses actions ont été entreprises afin que la Ville développe son expertise interne en ADS+ et cela se poursuivra dans les années à venir de manière à ce qu'une masse critique de personnes soit formée. Enfin, une stratégie de communication interne a été réfléchie pour que l'ADS+ soit connue du plus grand nombre. Une page intranet, recensant plusieurs ressources, est dédiée à l'ADS+ et accessible à l'ensemble du personnel. La mise en œuvre d'une stratégie d'implantation à l'échelle de la Ville sera conjuguée à un plan de communication et à une stratégie de gestion du changement.
35	Que la Ville de Montréal se dote de moyens concrets pour atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes en créant un Bureau de l'égalité et de la lutte aux discriminations qui dispose des ressources humaines et financières adéquates et qui est directement rattaché à la direction générale.	SDIS	Un travail est en cours pour développer et mettre en œuvre, d'ici 2030, une stratégie d'institutionnalisation de l'ADS+ au sein de l'ensemble des unités de la Ville. La Ville de Montréal a annoncé la création du Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques à l'automne 2020.
36	Que la Ville de Montréal garantisse la pérennité du Conseil des Montréalaises (CM) afin d'assurer la représentation des femmes (notamment grâce aux relations privilégiées du CM avec les groupes de femmes) et l'expertise du CM auprès de l'administration municipale.	Administration Service du greffe	La Ville de Montréal confirme sa volonté de garantir la pérennité du Conseil des Montréalaises afin d'assurer que les voix des Montréalaises et de leurs représentantes, les groupes de femmes, soient entendues et prises en considération dans les travaux de la Ville.
37	Que la Ville de Montréal garantisse l'indépendance du CM,	Administration Service du greffe	Afin de garantir l'indépendance du Conseil des Montréalaises et de confirmer cette volonté administrative, le Service du greffe a procédé à un changement

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
	tant sur le plan administratif que sur le plan politique.		règlementaire en 2021 visant l'attribution des mandats aux trois conseils consultatifs. L'Administration s'engage à respecter l'indépendance du Conseil des Montréalaises. Ceci dit, le personnel administratif des conseils consultatifs fait partie de la fonction publique montréalaise et relève du Service du greffe. En conséquence, celui-ci doit respecter les règles et encadrements applicables aux employées et employés de la Ville de Montréal.
38	Que la Ville de Montréal reconnaisse l'expertise du CM, notamment pour produire des données rigoureuses et formuler des recommandations qui permettent d'orienter efficacement les travaux de la Ville dans sa lutte aux discriminations envers les Montréalaises ou les employé.es de la Ville. a) Que la Ville de Montréal reconnaisse l'expertise du CM en augmentant les ressources humaines et financières du CM afin de lui permettre de poursuivre sa mission. b) Que la Ville de Montréal crée un poste permanent de coordonnatrice à la recherche.	Service du greffe	La Ville reconnaît toute l'expertise du Conseil des Montréalaises et ses relations privilégiées avec les groupes de femmes et les Montréalaises, ce qui lui permet de formuler des recommandations pertinentes et d'élaborer des recherches qui contribuent à faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes. Ses avis sont étoffés et permettent de nourrir les réflexions de l'Administration et des membres du conseil municipal. La Ville est fière d'avoir un Conseil des Montréalaises aussi engagé et reconnu. Concernant les ressources humaines et financières du Conseil des Montréalaises et plus globalement des conseils consultatifs, la Ville a rehaussé en 2021 les montants maximums à atteindre pour les jetons de présence dédiés aux personnes occupant la présidence et la vice-présidence des trois conseils. Cet ajout au budget 2021 représente une somme additionnelle de 12 000 $ annuellement et est une première en plus de 10 ans. Mentionnons qu'une personne ressource additionnelle a été attribuée en 2022 pour soutenir les communications et la rédaction de divers documents. Il faut savoir que la Ville de Montréal est pionnière au Canada pour son soutien accordé à des instances consultatives. La contribution de la Ville est évaluée à 1 M$ pour les trois conseils consultatifs. Cette contribution est unique au pays et démontre toute l'importance pour Montréal de soutenir la démocratie et la

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
			participation citoyenne. À cela, il faut mentionner que les arrondissements soutiennent également les conseils jeunesses d'arrondissement par l'attribution de personnel pour accompagner ces groupes qui s'élèvent désormais au nombre de dix.
39	Que la Ville de Montréal prenne en compte les femmes dans ses plans de relance post COVID-19, tant sur les plans social et économique que sur le Plan climatique.	SDIS, SDÉ, BTER	Le Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025 présente des actions pour renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion et accordera une attention particulière aux populations en situation de vulnérabilité. L'ADS+ sert d'assise à ce plan ce qui permettra de prendre en compte les besoins des Montréalaises de façon transversale et systématique. Dans le Plan de relance « Une impulsion pour la métropole : agir maintenant », et dans le plan de relance économique 2021, des actions spécifiques visant les populations fragilisées par la crise, dont les femmes font partie, ont été déployées. L'une des mesures visait notamment à rétablir le rythme de création d'entreprises et à faciliter l'accès au microcrédit pour les populations fragilisées par la crise, dont les femmes. C'est également le cas dans le cadre du Plan climat qui a comme priorité la résilience des personnes en situation de vulnérabilité face aux aléas climatiques (action 8) et la mesure et le développement du capital social des Montréalais et Montréalaises (action 10). Les personnes aînées, majoritairement des femmes dans tous les sous-groupes des personnes de 65 et plus, sont entre autres visées par ces deux actions.
39	a) Que la Ville de Montréal implique les femmes et les groupes de femmes dans les prises de décisions relatives à la gestion de la pandémie de COVID-19 et aux plans de relance.	SDÉ	La planification entourant les plans de relance économique a été réalisée en collaboration avec des parties prenantes du milieu économique montréalais et québécois. D'ailleurs, le comité aviseur pour la reprise et la relance économique de Montréal, mis en place par la mairesse Valérie Plante, était paritaire (50 % femmes) et au même titre, le comité aviseur sur la solidarité sociale était

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
			composé majoritairement de femmes.
39	b) Que la Ville de Montréal inclut systématiquement une ADS+ aux stratégies et aux plans de relance post-COVID-19 afin de s'assurer que toutes les femmes sont prises en compte et en bénéficient.	SDIS	Actuellement, la Ville concentre ses efforts à implanter de façon plus robuste l'ADS+ au sein de l'appareil municipal et plus précisément au sein des stratégies et des plans de relance post COVID-19. Dans la mesure du possible, la Ville s'engage à ce que les prochains plans prennent en compte l'ADS+ dans leur gouvernance, stratégies, actions, acquisition et diffusion de données.
39	c) Que la Ville de Montréal s'assure que la part de financement destinée aux groupes de femmes dans l'enveloppe budgétaire consacrée aux groupes communautaires est équitable.	SDIS	La Ville reconnaît qu'un travail d'analyse sur la répartition des fonds versés aux groupes communautaires, dans le cadre des différentes ententes et programmes, notamment ceux du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, est nécessaire pour assurer une certaine équité entre les groupes communautaires et les groupes de femmes.
40	Que la Ville de Montréal crée un nouveau fonds d'urgence destiné aux groupes communautaires en s'assurant que les groupes de femmes auront accès à ce fonds, en particulier les groupes dont la mission vise à soutenir les femmes aînées, les femmes immigrantes et racisées, les femmes autochtones et les femmes en situation de handicap.	SDIS	En mars 2020, la Ville a contribué à un fonds d'urgence de Centraide visant à mettre en place des mesures pour venir en aide aux populations touchées par la crise de la COVID-19. Ce fonds a été géré par Centraide du Grand Montréal et a permis de soutenir les organismes offrant des services de première ligne aux personnes plus démunies, dont les femmes.
41	Que la Ville de Montréal tienne compte des besoins spécifiques des femmes aînées dans ses plans de relance. a) Que la Ville de Montréal instaure des mesures spécifiques pour les femmes aînées afin de les soutenir et de briser leur isolement. Par exemple, le maintien et la promotion auprès des aînées de la ligne 211 Grand Montréal; la mise en place d'appels personnalisés; l'offre d'activités de sport, culture et	SDIS	L'application de l'ADS+ dans les plans de la Ville devrait permettre de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes aînées et de développer des actions porteuses pour y répondre. Au cours des dernières années, des initiatives spécifiques comme des appels automatisés auprès des personnes aînées ou encore le déploiement du projet structurant Réseau Résilience Aîné.es Montréal (RRAM), ont été mises en œuvre. Le renouvellement de la stratégie municipale, Municipalité amie des aînés (MADA) veillera à mettre en place des mesures spécifiques qui tiennent compte

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
	loisirs destinées aux aînées; les partenariats avec les organismes qui viennent en aide aux personnes aînées.		des personnes aînées dans toute leur diversité. Rappelons que la mise en œuvre d'une démarche MADA implique la réalisation d'une analyse des besoins et d'un diagnostic. Dans cet exercice, la Ville s'engage à adopter une approche ADS+ afin de réduire les inégalités et de garantir des mesures adaptées aux réalités des femmes aînées montréalaises.

CE : 30.012

2023/04/12 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.001

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1231573002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Programme et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Modifier les ordonnances numéro 33 et 42, édictées en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

Il est recommandé :
1- de modifier en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 33 afin de remplacer la date du « 30 mars 2021 » par la date du « 19 novembre 2021 »;

2- de modifier en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 42 afin de remplacer le Plan des limites du secteur « Laurentien-Lachapelle Phase 2 », identifié à l'Annexe A.

Signé par Philippe KRIVICKY **Le** 2023-03-29 09:43

Signataire : Philippe KRIVICKY

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de la métropole

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1231573002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Programme et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Modifier les ordonnances numéro 33 et 42, édictées en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement peut s'appliquer et sa période d'application.
D'une part, la période de travaux identifiée dans l'ordonnance numéro 33, préalablement édictée par le comité exécutif, doit être révisée en fonction de la date de fin réelle ou révisée des travaux qui nous a été confirmée depuis l'adoption de cette ordonnance. Enfin, l'ordonnance numéro 42, également préalablement édictée par le comité exécutif, doit être révisée afin de remplacer le plan des limites du secteur identifié à son annexe A.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0226 – (22 avril 2021) : Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Bonifier de 1 200 000 $ et redistribuer annuellement l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Autoriser un virement budgétaire de 2 800 000 $ en provenance du budget alloué au PR@M-Industrie vers le budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour l'exercice financier 2021 / Ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2022 à 2026 en fonction des nouvelles prévisions.
CE20 1005 (26 juin 2020) : Édicter, en vertu de l'article 22, du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG18-043), les ordonnances afin de rendre ce règlement applicable dans les secteurs « Berri », « Cavendish », « Chaumont », « Saint-Antoine Ouest », « Laurentien-Lachapelle Phase 2 », « Ontario Phase 1 », « Ontario Phase 2 », « Saint-Dominique », « Clark », « Viau », « Louis-H. Lafontaine », « Drolet », « Laval », « William », « Jeanne-Mance » et « Saint-Antoine Est » - Édicter, en vertu de l'article 22, du Règlement établissant le

programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG18-043), les ordonnances modifiant les ordonnances numéros 7, 17, 18, 19, 28, 29, 30 et 31 afin de modifier la date de fin des travaux dans les secteurs « Bishop », « Sain-Hubert », « Saint-Paul Est (Phase 2) », « Peel (Ville-Marie) », Murray (Griffintown) », « Rioux/Basin (Griffintown) », « Ottawa (Griffintown) » et « Shannon (Griffintown) » - Édicter, en vertu de l'article 22, du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG18-043), l'ordonnance numéro 21-1 afin de remplacer les limites du secteur « SRB-Pie-IX ».

CE19 0837 (22 mai 2019) : Édicter des ordonnances, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), rendant applicables ce règlement dans les secteurs « Allard », « Côte-Sainte-Catherine », « Lafleur », « Peel (Griffintown) », « Young (Griffintown) », « Séminaire / Olier (Griffintown) », « Murray (Griffintown) », « Rioux / Basin (Griffintown) », « Ottawa (Griffintown) »,
« Shannon (Griffintown) », « Saint-Patrick (Griffintown) » et « Papineau (Plateau-Mont-Royal) ».

CG18 0623 (20 décembre 2018) : Adopter le Règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs » / Réserver une somme de 25 M$ pour assurer le financement du programme.

DESCRIPTION

Une fois modifiée, l'ordonnance numéro 33 rendra le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs applicable dans le secteurs suivant, pour la période des travaux précisées :

Secteur d'application	Numéro d'ordonnance	Date de début des travaux	Date de fin des travaux	Période des travaux
Papineau (Plateau Mont-Royal)	33	6 mai 2019	19 mai 2021	Du 6 mai 2019 au 19 novembre 2021

Pour l'ensemble du secteur d'application du programme, la période des travaux s'étend depuis la date de début des travaux et se termine six (6) mois après la fin de ceux-ci. En effet, les impacts que peuvent subir les commerces dans le cadre de travaux majeurs d'infrastructures peuvent se prolonger au-delà de la date de fin des travaux.

Enfin, le remplacement du plan des limites du secteur identifié à l'annexe A de l'ordonnance numéro 42 (Laurentien-Lachapelle Phase 2) vise à apporter des ajustements aux limites du secteur d'application et à faciliter son interprétation.

JUSTIFICATION

La proposition de modifier les ordonnances numéros 33 et 42 est basée sur des informations provenant des services centraux de la Ville de Montréal et des arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1211179003 (CG21 0226) et ont fait l'objet des approbations requises.
Toutes les dépenses relatives à ce programme sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elles concernent l'aide à l'entreprise, telles que définies au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), qui est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines

compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas modifier les ordonnances préalablement édictées par le comité exécutif aura pour effet que l'application du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs sera mal adaptée aux dates réelles de début et de fin des travaux ainsi qu'aux secteurs commerciaux affectés par ceux-ci.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.
Le Service du développement économique communiquera toutefois avec l'arrondissement, la société de développement commercial et le pôle PME MTL visé afin de leur faire part des modifications aux ordonnances 33 et 42. Ces derniers pourront communiquer avec les commerçants pour les informer.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patricia BOUCHARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Patricia BOUCHARD, 23 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique BALLO
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-2722
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-23

Alain MARTEL
Chef de division - Programmes et partenariats

Tél : 514 919-8508
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) - mise en valeur des poles economiques
Tél : 438 862-1818
Approuvé le : 2023-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Eric LABELLE
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél :
Approuvé le : 2023-03-28

VILLE DE MONTRÉAL
ORDONNANCE
XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS (RCG 18-043)
(Article 22)

ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE NUMÉRO 33

ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE NUMÉRO 33 DÉSIGNANT LE SECTEUR « PAPINEAU (PLATEAU-MONT-ROYAL) » AUX FINS DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Vu l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043);

À la séance du 12 avril 2023, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 de l'Ordonnance numéro 33 édictée en vertu du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) est modifié par le remplacement de la date du « 30 mars 2021 » par la date du « 19 novembre 2021 ».

GDD 1231573002

Cette ordonnance a été promulguée par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX

VILLE DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS (RCG 18-043)
(Article 22)

ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE NUMÉRO 42

ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE NUMÉRO 42 DÉSIGNANT LE SECTEUR « LAURENTIEN-LACHAPELLE PHASE 2 » AUX FINS DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

À la séance du 12 avril 2023, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. L'Ordonnance numéro 42 édictée en vertu du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) est modifiée par le remplacement de son annexe A par celle jointe à la présente ordonnance.

ANNEXE A
PLAN DES LIMITES DU SECTEUR «LAURENTIEN-LACHAPELLE PHASE 2 »

GDD 1231573002

Cette ordonnance a été promulguée par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le _____.

ANNEXE A
PLAN DES LIMITES DU SECTEUR «LAURENTIEN-LACHAPELLE PHASE 2 »

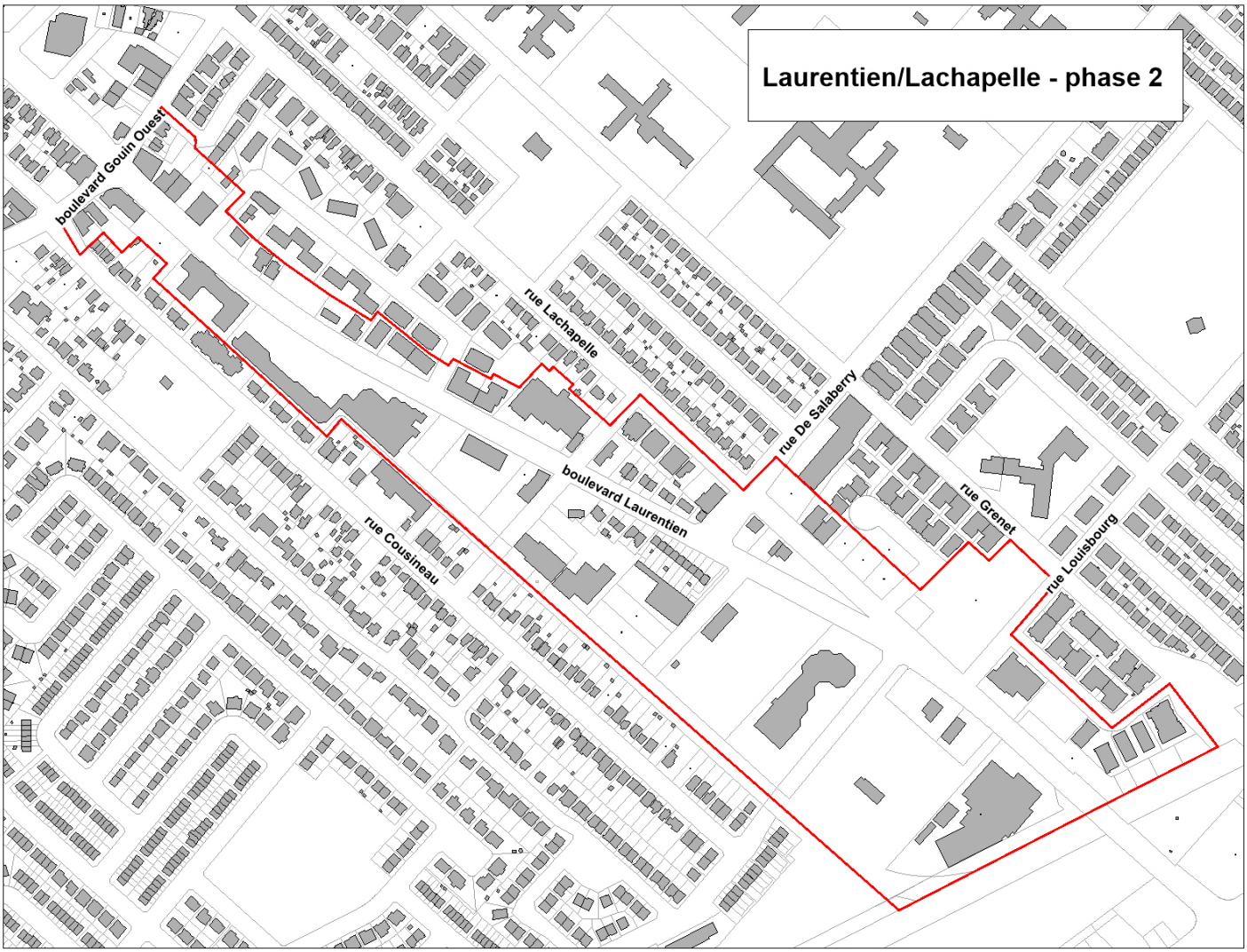

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.002

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1238978001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 $ pour le financement des services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que des travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 $ pour le financement des services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que des travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-23 14:41

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1238978001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 $ pour le financement des services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que des travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

Le projet de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance porte principalement sur le réaménagement de ces artères, les seules à traverser le parc du Mont-Royal.

Le projet compte trois phases :

1. réaménagement du chemin Remembrance, entre le stationnement du pavillon du Lac-aux-Castors et la voie Camillien-Houde;
2. réaménagement de la voie Camillien-Houde;
3. réaménagement de l'intersection où la voie Camillien-Houde rencontre notamment l'avenue du Mont-Royal et le boulevard du même nom. Cette phase comprend également l'aménagement du dernier tronçon du chemin de ceinture du mont Royal.

Précisons que le projet inclut les travaux requis sur les infrastructures souterraines et les réseaux techniques urbains.

Mentionnons également que le projet est complémentaire au réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges, qui inclut le réaménagement du chemin Remembrance entre le stationnement du pavillon du Lac-aux-Castors et le chemin de la Côte-des-Neiges.

Justification et bénéfices du projet

La voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance sont, par endroits, inhospitaliers pour les piétons et les cyclistes. Une requalification de ces artères est donc souhaitable, en lien avec la vocation du parc du Mont-Royal et les besoins de ses usagers.

Soulignons que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation publique sur le réaménagement des voies d'accès au parc du Mont-Royal, dans la foulée du décès d'un jeune cycliste. À la lumière des recommandations de l'OCPM déposées en mai 2019, la Ville a entrepris la mise en œuvre du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance.

La vision du projet consiste à réaménager la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance en une promenade accueillante, sécuritaire et conviviale qui s'intègre harmonieusement au parc du Mont-Royal

Dans ce contexte, le projet vise à :

- offrir une expérience unique de traversée et de découverte de la montagne;
- sécuriser les déplacements et favoriser l'accès à tous les usagers;
- s'inscrire dans la vocation du parc et respecter ses patrimoines culturels et naturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM-1379 - 15 décembre 2022 - Adoption du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM07 0841 - 12 décembre 2007 - Autoriser la mise à jour de la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations et autoriser le trésorier à y faire les ajustements futurs en autant qu'ils soient conformes aux principes fondamentaux énoncés à la présente politique.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 45 000 000 $ afin de financer les dépenses relevant de la compétence de la ville centre dans le cadre du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance.

De façon plus spécifique, ce règlement d'emprunt permettra notamment de financer la réalisation des travaux ainsi que la préparation des plans et devis des trois phases (voir pièce jointe) du projet de réaménagement.

Le projet de réaménagement prévoit notamment les travaux en lien avec :

- l'aménagement, incluant les trottoirs, les bordures, le mobilier et les plantations;
- les infrastructures souterraines dont les conduites d'égouts et d'aqueduc secondaires;
- la réfection des réseaux techniques urbains (RTU);
- l'éclairage et les feux de circulation;
- les autres aménagements de surface, notamment ceux prévus aux abords de l'emprise

de la voirie.

Cet emprunt comprend les honoraires professionnels pour la conception ainsi que les imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant l'acquisition de services professionnels afin de réaliser la préparation des plans et devis ainsi que la réalisation des travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance selon l'échéancier de mise en oeuvre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement servira à financer les dépenses pour le projet 34 265 « Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance» prévu au budget d'immobilisations 2023-2032 du Service de l'urbanisme et de la mobilité.
Les services et travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisation et sont réparties comme suit pour chacune des années (en milliers de $).

	2023	2024	2025	2026	Total
34265 - Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembance	1080	13283	18655	11982	45000

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Précisons qu'il n'est pas prévu que le règlement d'emprunt proposé finance des dépenses faisant l'objet d'une subvention.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle et ce, en raison de sa nature et du type de décision recherchée (voir grille d'analyse en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier de réalisation fixé pour le projet, il est nécessaire que le contrat de services professionnels soit octroyé au courant de l'année 2023.
Tout retard dans l'obtention du règlement d'emprunt pourrait donc avoir un impact significatif sur l'échéance de réalisation du projet. Rappelons que, dans l'éventualité où le calendrier de réalisation du projet devait être revu, des interventions de sécurisation temporaires seraient requises le long de la voie Camillien-Houde lors de la période estivale ainsi qu'au niveau des parois rocheuses dans le secteur du col. Ces interventions de sécurisation temporaires engendreraient des coûts qui seraient financés par la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications, aucune opération de communication n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion du conseil municipal (première lecture) : 20 mars 2023.

2. Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : 17 avril 2023.

3. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

4. Prise d'effet : à la date de publication du règlement.

5. Octroi du premier contrat financé par le règlement : juillet 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gabriel COTE-GARANT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Charlotte ANDRIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérémie CARRIÈRE
Chargé de projets

Tél : 514-872-2630
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-09

Mohamed BECHIR BOUZAIDI
C/D aménagement et grands projets

Tél : 514-872-0264
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hugues BESSETTE
directeur(-trice) - projets d'amenagement urbain
Tél :
Approuvé le : 2023-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
Directrice de service

Tél :
Approuvé le : 2023-03-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1238978001*
Unité administrative responsable : *Division des grands projets de mobilité, Direction des projets d'aménagement urbain, Service de l'urbanisme et de la mobilité*
Projet : 34265 - *Projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance

Plan de localisation des phases

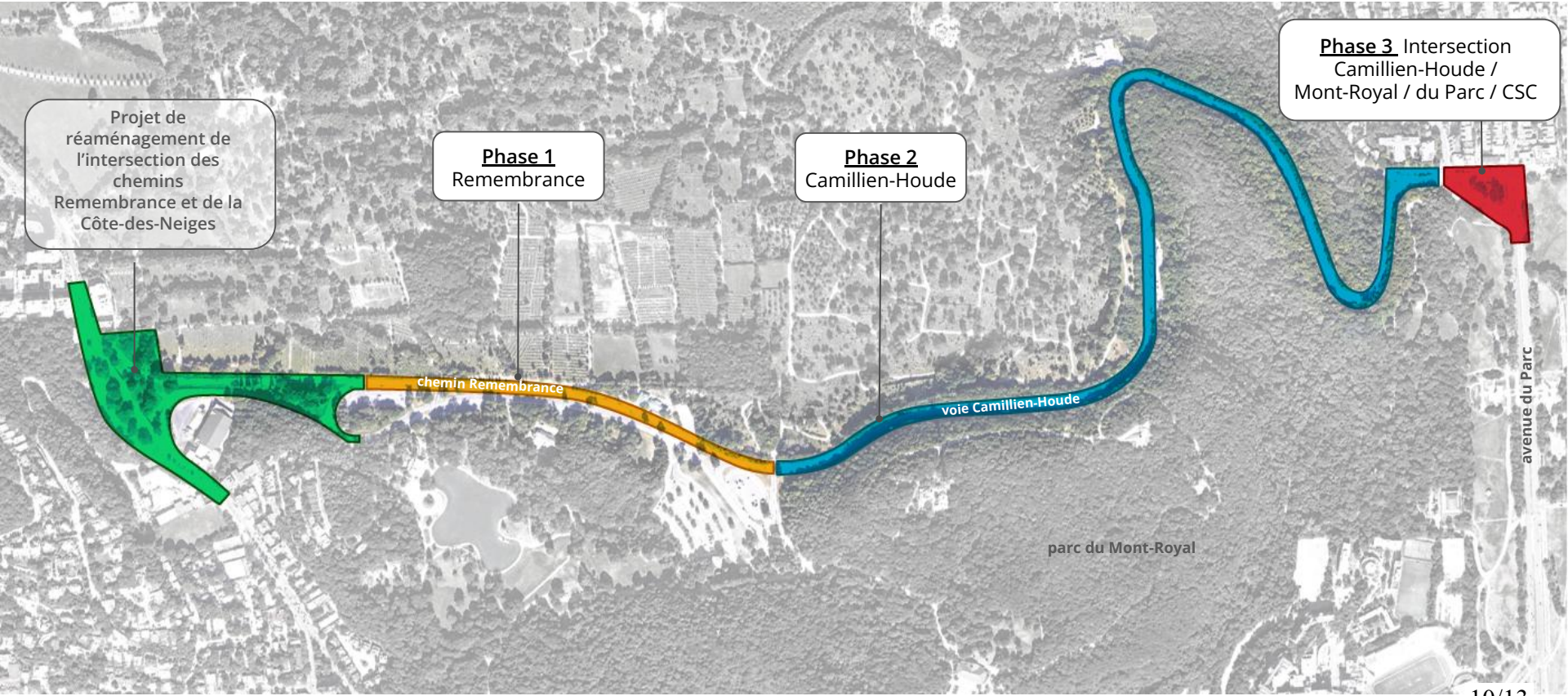

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1238978001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 $ pour le financement des services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que des travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

CA - 1238978001 - Plans et devis Remembrance.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Charlotte ANDRIEUX
Avocate
Tél : 438 821 5869

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-23

Charlotte ANDRIEUX
Avocate
Tél : 438 821 5869
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 45 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE DES TRAVAUX DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIE CAMILIEN HOUDE ET DU CHEMIN REMEMBRANCE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme d'immobilisations de la Ville de Montréal ;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 45 000 000 $ est autorisé afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de réaménagement de surface dans le cadre du projet de réaménagement de la voie Camilien Houde et du chemin Remembrance.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1238978001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1238978001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 $ pour le financement des services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que des travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1238978001 - 34265 SUM.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gabriel COTE-GARANT
Agent comptable analyste
Tél : 514-872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-02-24

Vanessa HOUTAIN
Conseillere budgetaire
Tél : xxxxxxxxxx
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.003

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1237945003

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055-1 afin de diminuer son pouvoir d'emprunt, de transférer le surplus de financement au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture de ce règlement.

Il est recommandé :

d'approuver le Règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055 autorisant un emprunt de soixante-treize millions six cent quarante-six mille dollars (73 646 000 $) pour financer la relocalisation des installations de la carrosserie et le réaménagement du Centre de transport Legendre, tel que modifié par le règlement R-055-1 ayant modifié les objets dudit règlement et augmenté le montant de l'emprunt à cent un millions neuf cent soixante-dix-neuf mille dollars (101 979 000 $) afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à quatre-vingt-neuf millions neuf cent mille dollars (89 900 000 $) et de transférer une somme de trois millions cinq cent soixante-deux mille trois cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-quatorze cents (3 562 339,94 $) au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »;

de procéder à la fermeture du règlement, le tout conformément l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-27 11:44

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1237945003

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055-1 afin de diminuer son pouvoir d'emprunt, de transférer le surplus de financement au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture de ce règlement.

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - Secrétariat corporatif

Tél : 514-350-0800 poste 85214
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-09

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - secrétaire

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - secrétaire
Tél :
Approuvé le : 2023-03-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*
Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*
Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.O.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.O.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			***X***
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			***X***
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			***X***

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			***X***
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			***X***
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			***X***
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			***X***

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-055-1

D'ADOPTER le *Règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055 autorisant un emprunt de soixante-treize millions six cent quarante-six mille dollars (73 646 000 $) pour financer la relocalisation des installations de la carrosserie et le réaménagement du Centre de transport Legendre, tel que modifié par le règlement R-055-1 ayant modifié les objets dudit règlement et augmenté le montant de l'emprunt à cent un millions neuf cent soixante-dix-neuf mille dollars (101 979 000 $) afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à quatre-vingt-neuf millions neuf cent mille dollars (89 900 000 $) et de transférer une somme de trois millions cinq cent soixante-deux mille trois cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-quatorze cents (3 562 339,94 $) au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original, signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société, est conservé dans le registre des règlements.

DE PROCÉDER à la fermeture du règlement.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE responsable : Planification et Finances

Alain Brière
Signé avec ConsignO Cloud (27/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Alain Brière - DE Planification et Finances par intérim

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *Sylvain Joly*
Signé avec ConsignO Cloud (03/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☐ Améliorer l'expérience client
☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☑ Maîtriser les finances
☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Maîtriser les finances - Améliorer l ' efficience des processus et la productivité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Les objets prévus au règlement d'emprunt ont été complétés. Les emprunts à long terme ont été effectués, ainsi il y a lieu de diminuer le pouvoir d'emprunt de ce règlement pour le ramener au niveau des sommes financées.

Par ailleurs, ce règlement présente un surplus de financement et il y a lieu de transférer celui-ci dans le compte « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture du règlement.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐ Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction générale :

GED:

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-055-1

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité Audit et Finances Date: (jj/mm/an) 15 06 2022
Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

- Le règlement d'emprunt R-055, adopté par le Conseil d'administration de la Société le 29 juillet 2004, sous la résolution CA-2004-197, approuvée par la Ville de Montréal le 24 octobre 2004 sous la résolution CM04 0768 et par le Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) le 26 novembre 2004, sous la résolution AM 246062, autorisait un emprunt de 73 646 000 $ pour financer la relocalisation des installations de la carrosserie et le réaménagement du centre de transport Legendre pour un terme de 20 ans.

- Le règlement d'emprunt R-055-1, adopté par le Conseil d'administration de la Société le 7 mars 2007, sous la résolution CA-2007-043, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) le 15 mai 2007, sous la résolution AM 246062, modifiait les objets du R-055 et augmentait le montant d'emprunt à 101 979 000 $ pour augmenter la superficie de la carrosserie et du centre de transport Legendre, relocaliser l'atelier d'entretien et créer un accès supplémentaire au boulevard Saint-Laurent . Les dépenses imputées au règlement d'emprunt se chiffrent à 86 337 660,06 $ incluant les frais financiers. Les travaux ont été complétés à moindre coût. À ce jour, la Société a financé 89 900 000 $ pour ce règlement.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☑ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseillère gestion financière de projets
Nom : Darlys Pardo

Service : Division Trésorerie, Portefeuille de projets et investisser
Nom : Louis-Samuel Cloutier - Chef de division

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josée Therriault

Josée Therriault
Signé avec ConsignO Cloud (26/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-055-1

Informations financières ☑ *S/O*

SEULEMENT pour les projets associés au PI
N^O de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 $

Ventilation des coûts[2] ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2022	2023	2024 et suivantes[4]	Total
(A) Base[3]				0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

2. Les montants sont arrondis au dollar près.
3. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
4. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☑ *S/O*

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : *Étienne Paradis*
Signé avec ConsignO Cloud (27/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-055-1

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

- Par conséquent, nous recommandons de modifier le règlement R-055-1, tel que modifié par le R-055-2, pour diminuer le pouvoir d'emprunt d'un montant de 12 079 000 $ pour l'établir à 89 900 000 $; transférer le surplus de financement de 3 562 339,94 $ au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés »; ainsi que procéder à la fermeture du règlement plus le règlement R-055-1 (Annexe).

Pour compléter le processus d'adoption de ce règlement, celui-ci doit être soumis pour approbation aux instances appropriées. Dans le cas présent, le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal et le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-055-1	**Date :**	2 novembre 2022
Numéro	*R-055-2*	**Montant :**	

CONTENU

CONTEXTE

Cette recommandation vise à autoriser la fermeture du règlement R-055-1 afin de diminuer leur pouvoir d'emprunt et de verser le surplus de financement au fonds « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » :

Le règlement d'emprunt R-055, CA-2004-197 autorisait un pouvoir d'emprunt de 73 646 000 $ pour financer la relocalisation des installations de la carrosserie et le réaménagement du centre de transport Legendre pour un terme de 20 ans.

Le règlement d'emprunt R-055-1, CA-2007-043, modifiait les objets du R-055 et augmentait le montant d'emprunt à 101 979 000 $ pour augmenter la superficie de la carrosserie et du centre de transport Legendre, relocaliser l'atelier d'entretien et créer un accès supplémentaire au boulevard Saint-Laurent. Les dépenses imputées au règlement d'emprunt se chiffrent à 86 337 660,06 $ incluant les frais financiers. Les travaux ont été complétés à moindre coût. À ce jour, la Société a financé 89 900 000 $ pour ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **15 juin 2022 :** Comité d'audit et des finances => une présentation a été faite à ce comité qui a donné son aval pour la fermeture du règlement d'emprunt.

DESCRIPTION

- Par le règlement d'emprunt R-055-2
  - Modifier le pouvoir d'emprunt du règlement R-055-1 à la hauteur du montant financé, 89 900 000 $
  - Fermer le règlement R-055-1

JUSTIFICATION

- Optimiser le financement des projets
- Alléger le suivi administratif
- Mettre à jour le pouvoir d'emprunt de la STM

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 1 des 16 objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025 de la STM :

- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-055-1	**Date :**	2 novembre 2022
Numéro	*R-055-2*	**Montant :**	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- S/O

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation de fermeture du RE au CA-STM	2 novembre 2022
Autorisation du RE par la CMM	Décembre 2022
Autorisation du RE par le MAMH	Février 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 2 novembre 2022
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2022-130 RÈGLEMENT R-055-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-055 AUTORISANT UN EMPRUNT DE SOIXANTE-TREIZE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (73 646 000 $) POUR FINANCER LA RELOCALISATION DES INSTALLATIONS DE LA CARROSSERIE ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE TRANSPORT LEGENDRE POUR UN TERME DE 20 ANS, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-055-1 AYANT MODIFIÉ LES OBJETS DUDIT RÈGLEMENT ET AUGMENTÉ LE MONTANT DE L'EMPRUNT A CENT UN MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE DOLLARS (101 979 000 $), AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT A QUATRE-VINGT-NEUF MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS (89 900 000 $), DE TRANSFÉRER UNE SOMME DE TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (3 562 339,94 $) AU « SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMES » ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

VU le rapport du directeur exécutif – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adopter le *Règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055 autorisant un emprunt de soixante-treize millions six cent quarante-six mille dollars (73 646 000 $) pour financer la relocalisation des installations de la carrosserie et le réaménagement du Centre de transport Legendre, tel que modifié par le règlement R-055-1 ayant modifié les objets dudit règlement et augmenté le montant de l'emprunt à cent un millions neuf cent soixante-dix-neuf mille dollars (101 979 000 $) afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à quatre-vingt-neuf millions neuf cent mille dollars (89 900 000 $) et de transférer une somme de trois millions cinq cent soixante-deux mille trois cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-quatorze cents (3 562 339,94 $) au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

2° de procéder à la fermeture du règlement d'emprunt R-055, tel que modifié par les règlements R-055-1 et R-055-2.

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (04/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

RÈGLEMENT R-055-2

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-055 AUTORISANT UN EMPRUNT DE SOIXANTE-TREIZE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (73 646 000 $) POUR FINANCER LA RELOCALISATION DES INSTALLATIONS DE LA CARROSSERIE ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE TRANSPORT LEGENDRE POUR UN TERME DE 20 ANS, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-055-1 AYANT MODIFIÉ LES OBJETS DUDIT RÈGLEMENT ET AUGMENTÉ LE MONTANT DE L'EMPRUNT À CENT UN MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE DOLLARS (101 979 000 $), AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À QUATRE-VINGT-NEUF MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS (89 900 000 $) ET DE TRANSFÉRER UNE SOMME DE TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (3 562 339,94 $) AU « SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS »

ATTENDU que, le 29 juillet 2004, la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») adoptait le règlement R-055 intitulé « RÈGLEMENT R-055 AUTORISANT UN EMPRUNT DE SOIXANTE-TREIZE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (73 646 000 $) POUR FINANCER LA RELOCALISATION DES INSTALLATIONS DE LA CARROSSERIE ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE TRANSPORT LEGENDRE POUR UN TERME DE 20 ANS » (CA-2004-197) (ci-après appelé le « Règlement R-055 »), lequel Règlement R-055 a reçu toutes les approbations requises par la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) (ci-après appelée la « Loi »);

ATTENDU que, le 7 mars 2007, la Société adoptait le règlement R-055-1 intitulé « RÈGLEMENT R-055-1 MODIFIANT LE R-055 AFIN DE MODIFIER LES FINS DUDIT RÈGLEMENT ET D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À CENT UN MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE DOLLARS (101 979 000 $) POUR UN TERME DE 20 ANS » (CA-2007-043) (ci-après appelé le « Règlement R-055-1 »), lequel Règlement R-055-1 a reçu toutes les approbations requises par la Loi;

ATTENDU que tous les projets visés au Règlement R-055, tel que modifié par le Règlement R-055-1, ont été terminés à moindre coût, mais que la Société a emprunté QUATRE-VINGT-NEUF MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS (89 900 000 $), alors que les dépenses réelles imputées au Règlement R-055, tel que modifié par le Règlement R-055-1, font en sorte qu'une somme de TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (3 562 339,94 $) a été financée en trop;

ATTENDU qu'il y a lieu de diminuer le Règlement R-055, tel que modifié par le Règlement R-0551, à QUATRE-VINGT-NEUF MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS (89 900 000 $) et de transférer la somme de TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (3 562 339,94 $) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST ADOPTÉ COMME RÈGLEMENT R-055-2 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du Règlement R-055, tel que modifié par le Règlement R-055-1 et par le présent règlement;

ARTICLE 2 L'article 1 du Règlement R-055, tel que modifié par le Règlement R-055-1 et par le présent règlement, est modifié comme suit :

« La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de vingt (20) ans, un montant en principal n'excédant pas QUATRE-VINGT-NEUF MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS (89 900 000 $), dont le produit doit servir exclusivement pour les fins du présent règlement »;

ARTICLE 3 Une somme de TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (3 562 339,94 $) financée en trop est transférée au solde disponible des règlements d'emprunt fermés;

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur tel que prévu à la Loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL

Éric Alan Caldwell
Signé avec ConsignO Cloud (21/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

ÉRIC ALAN CALDWELL
Président du conseil d'administration

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (17/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

ANNEXE: Adoption d’un règlement afin de fermer le règlement d’emprunt R-055-1

NOUVEAU RE À ADOPTER	RE CONCERNÉS	MONTANT ORIGINAL	DIMINUTION DU MONTANT DE L'EMPRUNT À	NOUVEAU MONTANT DU RE À ADOPTER	MONTANT FINANCÉ	MONTANT DÉPENSÉ	SOMMES À TRANSFÉRER AU SOLDE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
R-055-2	R-055-1	101 979 000 $	12 079 000 $	89 900 000 $	89 900 000 $	86 337 660,06 $	3 562 339,94 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.004

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1237945004

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-068-1 modifiant le règlement R-068 afin de transférer le surplus de financement au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture de ce règlement

Il est recommandé :

d'approuver le Règlement R-068-1 modifiant le règlement R-068 autorisant un emprunt de deux millions deux cent vingt mille dollars (2 220 000) pour l'acquisition de divers équipements informatiques relatifs à l'infrastructure technologique, afin de transférer une somme de soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et vingt et une cents (67 792,21 $) au «solde disponible des règlements d'emprunt fermés»;

de procéder à la fermeture du règlement d'emprunt R-068, tel que modifié par le règlement R-068-1, le tout conformément l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-27 11:44

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1237945004

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-068-1 modifiant le règlement R-068 afin de transférer le surplus de financement au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture de ce règlement

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - Secrétariat corporatif

Tél : 514-350-0800 poste 85214
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-09

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - secrétaire

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - secrétaire
Tél :
Approuvé le : 2023-03-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*
Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*
Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.O.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.O.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			***X***
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			***X***
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			***X***

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			***X***
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			***X***
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			***X***
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			***X***

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation Adoption règlement autorisant la fermeture du règlement R-068

D'ADOPTER le *Règlement R-068-1 modifiant le règlement R-068 autorisant un emprunt de deux millions deux cent vingt mille dollars (2 220 000) pour l'acquisition de divers équipements informatiques relatifs à l'infrastructure technologique, afin de transférer une somme de soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et vingt et une cents (67 792,21 $) au «solde disponible des règlements d'emprunt fermés»*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements.

DE PROCÉDER à la fermeture du règlement d'emprunt R-068, tel que modifié par le règlement R-068-1.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE responsable : Planification et Finances

Alain Brière
Signé avec ConsignO Cloud (31/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Alain Brière - DE Planification et Finances par intérim

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *Sylvain Joly*
Signé avec ConsignO Cloud (04/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☐ Améliorer l'expérience client
☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☑ Maîtriser les finances
☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Maîtriser les finances - Améliorer l ' efficience des processus et la productivité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Les objets prévus au règlement d'emprunt ont été complétés. Les emprunts à long terme ont été effectués, ainsi il y a lieu de diminuer le pouvoir d'emprunt de ce règlement pour le ramener au niveau des sommes financées.

Par ailleurs, ce règlement présente un surplus de financement et il y a lieu de transférer celui-ci dans le compte « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture du règlement.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐ Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction générale :

GED:

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture du règlement R-068

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité Audit et Finances Date: (jj/mm/an) 15 06 2022
Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

Le règlement d'emprunt R-068, adopté par le Conseil d'administration de la Société le 8 février 2006, sous la résolution CA-2006-026, approuvée par la Ville de Montréal le 30 mars 2006 sous la résolution CG06 0133 et par le Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) le 19 avril 2006, sous la résolution AM 250670, autorisait un emprunt de 2 220 000 $ pour financer l'acquisition de divers équipements informatiques relatifs à l'infrastructure technologique de la STM pour un terme de 5 ans.

La STM a effectué un financement de 2 220 000 $ dans le cadre de ce règlement et les dépenses imputées aux objets visés par ce règlement sont de 2 152 207,79 $ (Annexe). Par conséquent, le règlement R-068 doit être fermé et le solde non dépensé de 67 792,21 $ doit être transféré au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » (Annexe).

Pour compléter le processus d'adoption de ce règlement, celui-ci doit être soumis pour approbation aux instances appropriées. Dans le cas présent, le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal et le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

☐ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☑ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseillère gestion financière de projets
Nom : Darlys Pardo

Service : Division Trésorerie, Portefeuille de projets et investisser
Nom : Louis-Samuel Cloutier - Chef de division

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josée Therriault

Josée Therriault
Signé avec ConsignO Cloud (31/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture du règlement R-068

Informations financières ☑ *S/O*

SEULEMENT pour les projets associés au PI
N^o de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 $

Ventilation des coûts[2] ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2022	2023	2024 et suivantes[4]	Total
(A) Base[3]				0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

2. Les montants sont arrondis au dollar près.
3. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
4. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☑ *S/O*

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : *Étienne Paradis*
Signé avec ConsignO Cloud (31/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture du règlement R-068

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption du règlement R-068-1 afin de fermer le règlement R-068	**Date :**	2 novembre 2022
Numéro	*R-068-1*	**Montant :**	

CONTENU

CONTEXTE

Cette recommandation vise à autoriser la fermeture du règlement R-068 et à verser le surplus de financement au fonds « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » :

Le règlement d'emprunt R-068, CA-2006-026, autorisait un pouvoir d'emprunt de 2 220 000 $ pour financer l'acquisition de divers équipements informatiques relatifs à l'infrastructure technologique de la STM pour un terme de 5 ans. Les dépenses imputées au règlement d'emprunt se chiffrent à 2 152 207,79 $ incluant les frais financiers. À ce jour, la Société a financé un montant total de 2 220 000 $ pour ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **15 juin 2022 :** Comité d'audit et des finances => une présentation a été faite à ce comité qui a donné son aval pour la fermeture de ce règlement.

DESCRIPTION

- Par le règlement d'emprunt R-068-1
  - Fermer le règlement R-068

JUSTIFICATION

- Optimiser le financement des projets
- Alléger le suivi administratif
- Mettre à jour le pouvoir d'emprunt de la STM

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 1 des 16 objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025 de la STM :

- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- S/O

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption du règlement R-068-1 afin de fermer le règlement R-068	**Date :**	2 novembre 2022
Numéro	*R-068-1*	**Montant :**	

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation de fermeture du RE au CA-STM	2 novembre 2022
Autorisation du RE par la CMM	Décembre 2022
Autorisation du RE par le MAMH	Février 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 2 novembre 2022
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2022-131 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-068-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-068 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS (2 220 000 $) POUR L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES RELATIFS À L'INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS, AFIN DE TRANSFÉRER UNE SOMME DE SOIXANTE-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET VINGT ET UN CENTS (67 792,21 $) AU « SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS » ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

VU le rapport du directeur exécutif – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adopter le *Règlement R-068-1 modifiant le règlement R-068 autorisant un emprunt de deux millions deux cent vingt mille dollars (2 220 000 $) pour l'acquisition de divers équipements informatiques relatifs à l'infrastructure technologique, afin de transférer une somme de soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et vingt et un cents (67 792,21 $) au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

2° de procéder à la fermeture du règlement d'emprunt R-068, tel que modifié par le règlement R-068-1.

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (04/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

RÈGLEMENT R-068-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-068 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS (2 220 000 $) POUR L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES RELATIFS À L'INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS ET DE TRANSFÉRER UNE SOMME DE SOIXANTE-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET VINGT ET UN CENTS (67 792,21 $) AU « SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS »

ATTENDU que, le 8 février 2006, la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») adoptait le règlement R-068 intitulé «RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS (2 220 000 $) POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES RELATIFS À L'INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS» (CA-2006-026) (ci-après appelé le « Règlement R-068 »), lequel Règlement R-068 a reçu toutes les approbations requises par la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) (ci-après appelée la « Loi »);

ATTENDU que tous les projets visés au Règlement R-068 ont été terminés à moindre coût, mais que la Société a emprunté DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS (2 220 000 $), alors que les dépenses réelles imputées au Règlement R-068 font en sorte qu'une somme de a été financée en trop;

ATTENDU qu'il y a lieu de transférer la somme de SOIXANTE-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET VINGT ET UN CENTS (67 792,21 $) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST ADOPTÉ COMME RÈGLEMENT R-068-1 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du Règlement R-068, tel que modifié par le présent règlement;

ARTICLE 2 Une somme de SOIXANTE-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET VINGT ET UN CENTS (67 792,21 $) financée en trop est transférée au solde disponible des règlements d'emprunt fermés;

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur tel que prévu à la Loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL

Éric Alan Caldwell
Signé avec ConsignO Cloud (21/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

ÉRIC ALAN CALDWELL
Président du conseil d'administration

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (17/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

ANNEXE : Adoption d’un règlement afin de fermer le règlement d’emprunt R-068.

NOUVEAU RE À ADOPTER	RE CONCERNÉS	MONTANT ORIGINAL	DIMINUTION DU MONTANT DE L'EMPRUNT À	NOUVEAU MONTANT DU RE À ADOPTER	MONTANT FINANCÉ	MONTANT DÉPENSÉ	SOMMES À TRANSFÉRER AU SOLDE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
R-068-1	R-068	2 220 000 $	0 $	0 $	2 220 000 $	2 152 207,79 $	67 792,21 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.005

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1237945005

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-067-1 modifiant le règlement R-067 et le R-117-1 modifiant le règlement R-117 afin de diminuer les montants autorisés et de procéder à la fermeture de ces règlements d'emprunt

Il est recommandé :

d'approuver le Règlement R-067-1, modifiant le règlement R-067, autorisant un emprunt de trois cent quinze mille dollars (315 000 $) pour le financement de l'acquisition ou la réfection d'outillage ou d'équipements au réseau des autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollars (0 $), le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements.

d'approuver le Règlement R-117-1, modifiant le règlement R-117, autorisant un emprunt de trente-trois millions huit cent vingt-quatre mille deux cent soixante-douze dollars (33 824 272 $) pour le financement de la mise en service et le réaménagements de terminus d'autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollars (0 $), le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements.

de procéder à la fermeture des règlements d'emprunts R-067, tel que modifié par le règlement R-067-1 et R-117, tel que modifié par le règlement R-117-1, le tout conformément l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-27 11:44

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1237945005

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-067-1 modifiant le règlement R-067 et le R-117-1 modifiant le règlement R-117 afin de diminuer les montants autorisés et de procéder à la fermeture de ces règlements d'emprunt

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - Secrétariat corporatif

Tél : 514-350-0800 poste 85214
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-09

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - secrétaire

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - secrétaire
Tél :
Approuvé le : 2023-03-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*
Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*
Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.O.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.O.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			***X***
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			***X***
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			***X***

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			***X***
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			***X***
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			***X***
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			***X***

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-067 et R-117

D'ADOPTER le *Règlement R-067-1, modifiant le règlement R-067, autorisant un emprunt de trois cent quinze mille dollars (315 000 $) pour le financement de l'acquisition ou la réfection d'outillage ou d'équipements au réseau des autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollars (0 $)*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements.

D'ADOPTER le *Règlement R-117-1, modifiant le règlement R-117, autorisant un emprunt de trente-trois millions huit cent vingt-quatre mille deux cent soixante-douze dollars (33 824 272 $) pour le financement de la mise en service et le réaménagements de terminus d'autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollars (0 $)*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements.

DE PROCÉDER à la fermeture des règlements d'emprunts R-067, tel que modifié par le règlement R-067-1 et R-117, tel que modifié par le règlement R-117-1.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE responsable : Planification et Finances

Alain Brière
Signé avec ConsignO Cloud (27/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Alain Brière - DE Planification et Finances par intérim

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *Sylvain Joly*
Signé avec ConsignO Cloud (04/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☐ Améliorer l'expérience client
☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☑ Maîtriser les finances
☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Maîtriser les finances - Améliorer l ' efficience des processus et la productivité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Les objets respectifs des règlements d'emprunt R-067 et R-117 n'ont pas été réalisés, ainsi aucun emprunt à long terme n'a été effectué. Il y a lieu de diminuer à 0$ le pouvoir d'emprunt de chacun de ces règlements et de procéder à leurs fermetures.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐ Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction générale :

GED:

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-067 et R-117

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité Audit et Finances Date: (jj/mm/an) 15 06 2022
Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

- Le règlement d'emprunt R-067, adopté par le Conseil d'administration de la Société le 8 février 2006, sous la résolution CA-2006-025, approuvée par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) le 25 avril 2006, sous la résolution AM 250669, autorisait un emprunt de 315 000 $ pour financer l'acquisition ou la réfection d'outillage ou d'équipements au Réseau des autobus pour un terme de 5 ans. Le projet a été annulé. Il n'y a pas eu des dépenses imputées au règlement. À ce jour, la Société n'a financé aucun montant pour ce règlement. Par conséquent, nous recommandons d'adopter le R-067-1 pour diminuer le pouvoir d'emprunt à 0 $ et de procéder à la fermeture de ce règlement (Annexe).

- Le règlement d'emprunt R-117, adopté par le Conseil d'administration de la Société le 3 février 2010, sous la résolution CA-2010-028, approuvée par la Ville de Montréal le 25 mars 2010 sous la résolution CG10 0120 et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) le 14 avril 2010, sous la résolution AM 266234, autorisait un emprunt de 33 824 272 $ pour financer la mise en service et le réaménagement de trois (3) terminus d'autobus soit: la mise en service d'un nouveau terminus Lafleur/Newman; Le réaménagement du terminus Fairview et l'amélioration des accès routiers de ce terminus; L'agrandissement et le réaménagement du terminus Elmhurst. Aucun des trois (3) projets en immobilisation n'a été réalisé. Aucun financement n'a été effectué dans le cadre de ce règlement. Aucune dépense n'a été imputée à ce règlement d'emprunt. Le règlement R-117, tel que modifié, doit être fermé (Annexe).

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☑ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseillère gestion financière de projets
Nom : Darlys Pardo

Service : Division Trésorerie, Portefeuille de projets et investisser
Nom : Louis-Samuel Cloutier - Chef de division

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josée Therriault

Josée Therriault
Signé avec ConsignO Cloud (26/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-067 et R-117

Informations financières ☑ *S/O*

SEULEMENT pour les projets associés au PI

N^o de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

[1]. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 $

Ventilation des coûts[2] ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2022	2023	2024 et suivantes[4]	Total
(A) Base[3]				0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

2. Les montants sont arrondis au dollar près.

3. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

4. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☑ *S/O*

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : *Étienne Paradis*
Signé avec ConsignO Cloud (27/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-067 et R-117

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Pour compléter le processus d'adoption de ces règlements, ceux-ci devront être soumis pour approbation aux instances appropriées. Dans le cas présent, le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-067 et R-117	**Date :**	2 novembre 2022
Numéro	*R-067-1 et R-117-1*	**Montant :**	

CONTENU

CONTEXTE

Cette recommandation vise à autoriser la fermeture des règlements R-067 et R-117 afin de diminuer le pouvoir d'emprunt:

Le règlement d'emprunt R-067, CA-2006-025, autorisait un emprunt de 315 000 $ pour financer l'acquisition ou la réfection d'outillage ou d'équipements au Réseau des autobus pour un terme de 5 ans. Le projet a été annulé. Il n'y a pas eu des dépenses imputées au règlement. À ce jour, la Société n'a financé aucun montant pour ce règlement.

Le règlement d'emprunt R-117, CA-2010-028, autorisait un emprunt de 33 824 272 $ pour financer la mise en service et le réaménagement de trois (3) terminus d'autobus soit : La mise en service d'un nouveau terminus Lafleur/Newman; Le réaménagement du terminus Fairview et l'amélioration des accès routiers de ce terminus; L'agrandissement et le réaménagement du terminus Elmhurst. Les trois (3) projets ont été annulés. Il n'y a pas eu des dépenses imputées au règlement. À ce jour, la Société n'a financé aucun montant pour ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **15 juin 2022 :** Comité d'audit et des finances => une présentation a été faite à ce comité qui a donné son aval pour la fermeture des règlements d'emprunt.

DESCRIPTION

- Par le règlement d'emprunt R-067-1
  - Modifier le pouvoir d'emprunt du règlement R-067 à la hauteur du montant financé, 0 $
  - Fermer les règlements R-067

- Par le règlement d'emprunt R-117-1
  - Modifier le pouvoir d'emprunt du règlement R-117 à la hauteur du montant financé, 0 $
  - Fermer les règlements R-117

JUSTIFICATION

- Optimiser le financement des projets
- Alléger le suivi administratif
- Mettre à jour le pouvoir d'emprunt de la STM

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-067 et R-117	**Date :**	2 novembre 2022
Numéro	*R-067-1 et R-117-1*	**Montant :**	

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 1 des 16 objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025 de la STM :

- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- S/O

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation de fermeture du RE au CA-STM	2 novembre 2022
Autorisation du RE par la CMM	Décembre 2022
Autorisation du RE par le MAMH	Février 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 2 novembre 2022
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2022-132 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-067-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-067 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT QUINZE MILLE DOLLARS (315 000 $) POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION OU LA RÉFECTION D'OUTILLAGE OU D'ÉQUIPEMENTS AU RÉSEAU DES AUTOBUS POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À ZÉRO DOLLAR (0 $) ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-117-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-117 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TRENTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT-QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (33 824 272 $) POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN SERVICE ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE TERMINUS D'AUTOBUS POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À ZÉRO DOLLAR (0 $) ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

VU le rapport du directeur – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adopter le *Règlement R-067-1, modifiant le règlement R-067, autorisant un emprunt de trois cent quinze mille dollars (315 000 $) pour le financement de l'acquisition ou la réfection d'outillage ou d'équipements au réseau des autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollar (0 $)*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

2° d'adopter le *Règlement R-117-1, modifiant le règlement R-117, autorisant un emprunt de trente-trois millions huit cent vingt-quatre mille deux cent soixante-douze dollars (33 824 272 $) pour le financement de la mise en service et le réaménagement de terminus d'autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollar (0 $)*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° de procéder à la fermeture des règlements d'emprunts R-067, tel que modifié par le règlement R-067-1, et R-117, tel que modifié par le règlement R-117-1.

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (04/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

RÈGLEMENT R-067-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-067 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT QUINZE MILLE DOLLARS (315 000 $) POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION OU LA RÉFECTION D'OUTILLAGE OU D'ÉQUIPEMENTS AU RÉSEAU DES AUTOBUS POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À ZÉRO DOLLAR (0 $)

ATTENDU que, le 8 février 2006, la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») adoptait le règlement R-067 intitulé « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT TROIS CENT QUINZE MILLE DOLLARS (315 000 $) POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION OU LA RÉFECTION D'OUTILLAGE OU D'ÉQUIPEMENTS AU RÉSEAU DES AUTOBUS POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS » (CA-2006-025) (ci-après appelé le « Règlement R-067 »), lequel Règlement R-067 a reçu toutes les approbations requises par la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) (ci-après appelée la « Loi »);

ATTENDU que tous les projets visés au Règlement R-067 n'ont pas fait l'objet de financement.

ATTENDU qu'il y a lieu de diminuer le Règlement R-067 à ZÉRO DOLLAR (0 $).

PAR CONSÉQUENT, IL EST ADOPTÉ COMME RÈGLEMENT R-067-1 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du Règlement R-067, tel que modifié par le présent règlement;

ARTICLE 2 L'article 1 du Règlement R-067, tel que modifié par le présent règlement, est modifié comme suit :

« La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de CINQ (5) ans, un montant en principal n'excédant pas ZÉRO DOLLAR (0 $), dont le produit doit servir exclusivement pour les fins du présent règlement; »

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur tel que prévu à la Loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL

Éric Alan Caldwell
Signé avec ConsignO Cloud (21/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

ÉRIC ALAN CALDWELL
Président du conseil d'administration

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (17/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

RÈGLEMENT R-117-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-117 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TRENTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT-QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (33 824 272 $) POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN SERVICE ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE TERMINUS D'AUTOBUS POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À ZÉRO DOLLAR (0 $)

ATTENDU que, le 3 février 2010, la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») adoptait le règlement R-117 intitulé « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE TRENTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT-QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (33 824 272 $) POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN SERVICE ET LE RÉAMENAGEMENT DE TERMINUS D'AUTOBUS POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS » (CA-2010-027) (ci-après appelé le « Règlement R-117 »), lequel Règlement R-117 a reçu toutes les approbations requises par la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) (ci-après appelée la « Loi »);

ATTENDU que tous les projets visés au Règlement R-117 n'ont pas fait l'objet de financement;

ATTENDU qu'il y a lieu de diminuer le Règlement R-117 à ZÉRO DOLLAR (0 $).

PAR CONSÉQUENT, IL EST ADOPTÉ COMME RÈGLEMENT R-0117-1 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du Règlement R-117, tel que modifié par le présent règlement;

ARTICLE 2 L'article 1 du Règlement R-117, tel que modifié par le présent règlement, est modifié comme suit :

« La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de VINGT (20) ans, un montant en principal n'excédant pas ZÉRO DOLLAR (0 $), dont le produit doit servir exclusivement pour les fins du présent règlement; »

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur tel que prévu à la Loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL

Éric Alan Caldwell
Signé avec ConsignO Cloud (21/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

ÉRIC ALAN CALDWELL
Président du conseil d'administration

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (17/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

Annexe : Adoption de deux (2) règlements afin de diminuer le montant des emprunts autorisés et fermer les règlements d’emprunt.

NOUVEAU RE À ADOPTER	RE CONCERNÉS	MONTANT ORIGINAL	DIMINUTION DU MONTANT DE L'EMPRUNT À	NOUVEAU MONTANT DU RE	MONTANT FINANCÉ	MONTANT DÉPENSÉ	SOMMES À TRANSFÉRER AU SOLDE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
R-067-1	R-067	315 000 $	315 000 $	0 $	0 $	0 $	0 $
R-117-1	R-117	33 824 272 $	33 824 272 $	0 $	0 $	0 $	0 $

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.006

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1237945006

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-087-1 modifiant le règlement R-087, le R-127-1 modifiant le règlement R-127 et le R-144-1 modifiant le règlement R-144 afin de diminuer les montants autorisés, d'y affecter des sommes provenant du « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés », approuver le règlement R-213 permettant l'utilisation des sommes provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à divers règlements d'emprunt et de procéder à la fermeture des règlements d'emprunt R-087, R-127 et R-144

Il est recommandé :

d'approuver le Règlement R-087-1, modifiant le règlement R-087, autorisant un emprunt de sept millions cinq cent vingt et un mille sept cents dollars (7 521 700 $) pour financer l'implantation d'une solution intégrée de gestion pour l'entretien des équipements fixes du réseau de métro, afin de diminuer le pouvoir d'emprunt au montant de six millions six cent quatre-vingt-cinq mille dollars (6 685 000 $), mais d'y affecter un montant de quatre-vingt-quinze mille sept cent cinq dollars et quarante et un cents (95 705,41 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés.

d'approuver le Règlement R-127-1, modifiant le règlement R-127, autorisant un emprunt de onze millions trois cent un mille quatre cent huit dollars (11 301 408 $) pour le financement de quatre (4) projets en immobilisation pour le secteur administratif , afin de diminuer ce pouvoir d'emprunt au montant de dix millions huit cent six mille dollars (10 806 000 $), mais d'y affecter un montant de soixante-trois mille cent quatre-vingt-quatorze dollars et quarante cents (63 194,40 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés.

d'approuver le Règlement R-144-1, modifiant le règlement R-144 autorisant un emprunt de dix-sept millions sept cent vingt-sept mille six cent cinquante-sept dollars (17 727 657 $) pour financer le projet « Migration Windows et Office » pour un terme de trois (3) ans, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à onze millions neuf cent cinquante et un mille dollars (11 951 000 $), mais d'y affecter un montant de trente-huit mille trois cent cinquante dollars et quatre-vingt-neuf cents (38 350,89 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés.

d’approuver le Règlement R-213 autorisant l'utilisation d'un montant de cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent cinquante dollars et soixante-dix cents (197 250,70 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt, le tout conformément l’article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-03-27 11:43

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1237945006

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-087-1 modifiant le règlement R-087, le R-127-1 modifiant le règlement R-127 et le R-144-1 modifiant le règlement R-144 afin de diminuer les montants autorisés, d'y affecter des sommes provenant du « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés », approuver le règlement R-213 permettant l'utilisation des sommes provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à divers règlements d'emprunt et de procéder à la fermeture des règlements d'emprunt R-087, R-127 et R-144

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - Secrétariat corporatif

Tél : 514-350-0800 poste 85214
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-09

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - secrétaire

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - secrétaire
Tél :
Approuvé le : 2023-03-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*
Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*
Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.O.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.O.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			***X***
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			***X***
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			***X***

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			***X***
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			***X***
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			***X***
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			***X***

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-087, R-127 et R-144

D'ADOPTER le *Règlement R-087-1, modifiant le règlement R-087, autorisant un emprunt de sept millions cinq cent vingt et un mille sept cents dollars (7 521 700 $) pour financer l'implantation d'une solution intégrée de gestion pour l'entretien des équipements fixes du réseau de métro, afin de diminuer le pouvoir d'emprunt au montant de six millions six cent quatre-vingt-cinq mille dollars (6 685 000 $), mais d'y affecter un montant de quatre-vingt-quinze mille sept cent cinq dollars et quarante et un cents (95 705,41 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société.

D'ADOPTER le *Règlement R-127-1, modifiant le règlement R-127, autorisant un emprunt de onze millions trois cent un mille quatre cent huit dollars (11 301 408 $) pour le financement de quatre (4) projets en immobilisation pour le secteur administratif , afin de diminuer ce pouvoir d'emprunt au montant de dix millions huit cent six mille dollars (10 806 000 $), mais d'y affecter un montant de soixante-trois mille cent quatre-vingt-quatorze dollars et quarante cents (63 194,40 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements.

☑ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE responsable : Planification et Finances

Alain Brière
Signé avec ConsignO Cloud (27/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Alain Brière - DE Planification et Finances par intérim

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *Sylvain Joly*
Signé avec ConsignO Cloud (04/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☐ Améliorer l'expérience client
☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☑ Maîtriser les finances
☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Maîtriser les finances - Améliorer l ' efficience des processus et la productivité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Les objets respectifs prévus aux règlements d'emprunt ont été complétés. Les emprunts à long terme ont été effectués, ainsi il y a lieu de diminuer le pouvoir d'emprunt de ces règlements pour les ramener au niveau des sommes financées.

Par ailleurs, ces règlements présentent un déficit de financement et il y a lieu de financer celui-ci dans le compte « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et procéder à la fermeture de cesdits règlements.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐ Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction générale :

GED:

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-087, R-127 et R-144

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité Audit et Finances Date: (jj/mm/an) 15 06 2022
Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

- Le règlement d'emprunt R-087, adopté par le Conseil d'administration de la Société le 4 juillet 2007, sous la résolution CA-2007-146, approuvée par la Ville de Montréal le 30 août 2007 sous la résolution CG07 0341 et par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) le 21 septembre 2007, sous la résolution AM 255745, autorisait un emprunt de 7 521 700 $ pour financer l'implantation d'une solution intégrée de gestion pour l'entretien des équipements fixes du réseau de métro pour un terme de 5 ans. Le projet a été complété.

Les dépenses imputées au règlement d'emprunt se chiffrent à 6 780 705,41 $ incluant les frais financiers. Les travaux ont été complétés. À ce jour, la STM a financé 6 685 000 $ pour ce règlement. Par conséquent, nous recommandons de modifier le règlement R-087, tel que modifié par le R-087-1, pour diminuer le pouvoir d'emprunt d'un montant 836 700$ pour l'établir à 6 685 000 $; financer le sous-financement des dépenses de 95 705,41 $ à même le solde disponible des règlements fermés, provenant du règlement R-010-2 et d'approuver la fermeture du règlement R-087, tel que modifié. (Annexe)

- Le règlement d'emprunt R-127, adopté par le Conseil d'administration de la Société le 2 février 2011, sous la résolution CA-2011-019, approuvée par la Ville de Montréal le 24 mars 2011 sous la résolution CG11 0095 et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) le 18 avril 2011, sous la résolution AM 269834, autorisait un emprunt de 11 301 408 $ pour financer quatre projets en immobilisation pour le secteur administratif pour un terme de 5 ans. Les projets ont été complétés.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☑ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseillère gestion financière de projets
Nom : Darlys Pardo

Service : Division Trésorerie, Portefeuille de projets et investisser
Nom : Louis-Samuel Cloutier - Chef de division

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josée Therriault

Josée Therriault
Signé avec ConsignO Cloud (26/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-087, R-127 et R-144

Informations financières ☑ *S/O*

SEULEMENT pour les projets associés au PI

N^o de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

[1]. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 $

Ventilation des coûts[2] ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2022	2023	2024 et suivantes[4]	Total
(A) Base[3]				0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

2. Les montants sont arrondis au dollar près.

3. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

4. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☑ *S/O*

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : *Étienne Paradis*
Signé avec ConsignO Cloud (27/10/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-087, R-127 et R-144

Suite de la rubrique

☑ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

D'ADOPTER le Règlement R-144-1, modifiant le règlement R-144 autorisant un emprunt de dix-sept millions sept cent vingt-sept mille six cent cinquante-sept dollars (17 727 657 $) pour financer le projet « Migration Windows et Office » pour un terme de trois (3) ans, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à onze millions neuf cent cinquante et un mille dollars (11 951 000 $), mais d'y affecter un montant de trente-huit mille trois cent cinquante dollars et quatre-vingt-neuf cents (38 350,89 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements.

D'ADOPTER le Règlement R-213 autorisant l'utilisation d'un montant de cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent cinquante dollars et soixante-dix cents (197 250,70 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Les dépenses imputées au règlement d'emprunt se chiffrent à 10 869 194,40 $ incluant les frais financiers. Les travaux ont été complétés. À ce jour, la STM a financé 10 806 000 $ pour ce règlement. Par conséquent, nous recommandons de modifier le règlement R-127, tel que modifié par le R-127-1 pour diminuer le pouvoir d'emprunt d'un montant de 495 408 $ pour l'établir à 10 806 000 $; financer le sous-financement des dépenses de 63 194,40 $ à même le solde disponible des règlements fermés, provenant du règlement R-010-2 et d'approuver la fermeture du règlement R-127, tel que modifié. (Annexe).

- Le règlement d'emprunt R-144, adopté par le Conseil d'administration de la Société le 4 septembre 2013, sous la résolution CA-2013-254, approuvée par la Ville de Montréal le 27 mars 2014 sous la résolution CG14 0171 et par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) le 8 mai 2014, sous la résolution AM 279734, autorisait un emprunt de 17 727 657 $ pour le financer le projet « Migration Windows & Office » pour un terme de 3 ans. Le projet a été complété.

Les dépenses imputées au règlement d'emprunt se chiffrent à 11 989 350,89 $ incluant les frais financiers. Les travaux ont été complétés. À ce jour, la STM a financé 11 951 000 $ pour ce règlement. Par conséquent, nous recommandons de modifier le règlement R-144, tel que modifié par le R- 144-1 pour diminuer le pouvoir d'emprunt d'un montant 5 776 657 $ pour l'établir à 11 951 000 $; financer le sous-financement des dépenses de 38 350,89 $ à même le solde disponible des règlements fermés, provenant du règlement R-010-2 et d'approuver la fermeture du règlement R-144, tel que modifié. (Annexe)

Pour compléter le processus d'adoption de ces règlements, ceux-ci doivent être soumis pour approbation aux instances appropriées. Dans le cas présent, le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal et le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-087; R-127 et R-144	**Date :**	2 novembre 2022
Numéro	*R-087-1 ; R-127-1 et R-144-1*	**Montant :**	

CONTENU

CONTEXTE

Cette recommandation vise à autoriser la fermeture des règlements R-087; R-127 et R-144 afin de diminuer le pouvoir d'emprunt et de financer le sous-financement au fonds « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » :

Les règlements d'emprunt R-087, CA-2007-146 autorisait un pouvoir d'emprunt de 7 521 700 $ pour financer l'implantation d'une solution intégrée de gestion pour l'entretien des équipements fixes du réseau de métro pour un terme de cinq (5) ans. Les dépenses imputées aux règlements d'emprunt se chiffrent à 6 780 705,41 $ incluant les frais financiers. À ce jour, la Société a financé un montant total de 6 685 000 $ pour ces règlements.

Le règlement d'emprunt R-127, CA-2011-019, autorisait un emprunt de 11 301 408 $ pour le financement de quatre (4) projets en immobilisation pour le secteur administratif pour un terme de cinq (5) ans. Les dépenses imputées au règlement d'emprunt se chiffrent à 10 869 194,40 $ incluant les frais financiers. Les projets ont été complétés dans les budgets prévus. À ce jour, la Société a financé un montant total de 10 806 000 $ pour ce règlement.

Le règlement d'emprunt R-144, CA-2013-254 autorisait un emprunt de 17 727 657 $ pour le financer le projet « Migration Windows & Office » pour un terme de trois (3) ans. Les dépenses imputées au règlement d'emprunt se chiffrent à 11 989 350,89 $ incluant les frais financiers. Le projet a été complété dans les budgets prévus. À ce jour, la Société a financé un montant total de 11 951 000 $ pour ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **15 juin 2022 :** Comité d'audit et des finances => une présentation a été faite à ce comité qui a donné son aval pour la fermeture des règlements d'emprunt.

DESCRIPTION

- Par le règlement d'emprunt R-087-1
  - Modifier le pouvoir d'emprunt du règlement R-087 à la hauteur du montant financé, 6 685 000 $
  - Fermer le règlement R-087

- Par le règlement d'emprunt R-127-1
  - Modifier le pouvoir d'emprunt du règlement R-127 à la hauteur du montant financé, 10 806 000$
  - Fermer le règlement R-127

- Par le règlement d'emprunt R-144-1
  - Modifier le pouvoir d'emprunt du règlement R-144 à la hauteur du montant financé, 11 951 000 $
  - Fermer le règlement R-144

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption règlement autorisant la fermeture des règlements R-087; R-127 et R-144	**Date :**	2 novembre 2022
Numéro	*R-087-1 ; R-127-1 et R-144-1*	**Montant :**	

JUSTIFICATION

- Optimiser le financement des projets
- Alléger le suivi administratif
- Mettre à jour le pouvoir d'emprunt de la STM

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 1 des 16 objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025 de la STM :

- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- S/O

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation de fermeture du RE au CA-STM	2 novembre 2022
Autorisation du RE par la CMM	Décembre 2022
Autorisation du RE par le MAMH	Février 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 2 novembre 2022
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2022-133

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-087-1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-087 AUTORISANT UN EMPRUNT DE SEPT MILLIONS CINQ CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS (7 521 700 $) POUR FINANCER L'IMPLANTATION D'UNE SOLUTION INTÉGRÉE DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS FIXES DU RÉSEAU DE METRO POUR UN TERME DE 5 ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (6 685 000 $), MAIS D'Y AFFECTER UN MONTANT DE QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENT CINQ DOLLARS ET QUARANTE ET UN CENTS (95 705,41 $) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-127-1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-127 AUTORISANT UN EMPRUNT DE ONZE MILLIONS TROIS CENT UN MILLE QUATRE CENT HUIT DOLLARS (11 301 408 $) POUR LE FINANCEMENT DE QUATRE (4) PROJETS EN IMMOBILISATION POUR LE SECTEUR ADMINISTRATIF POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT A DIX MILLIONS HUIT CENT SIX MILLE DOLLARS (10 806 000,00 $), MAIS D'Y AFFECTER UN MONTANT DE SOIXANTE-TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (63 194,40 $) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-144-1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-144 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (17 727 657 $) POUR FINANCER LE PROJET « MIGRATION WINDOWS ET OFFICE » POUR UN TERME DE TROIS (3) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT A ONZE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE ET UN MILLE DOLLARS (11 951 000 $), MAIS D'Y AFFECTER UN MONTANT DE TRENTE-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (38 350,89 $) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-213 AUTORISANT L'UTILISATION D'UN MONTANT DE 197 250,70 $ PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS POUR L'AFFECTER À DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

VU le rapport du directeur exécutif – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adopter le *Règlement R-087-1, modifiant le règlement R-087 autorisant un emprunt de sept millions cinq cent vingt et un mille sept cents dollars (7 521 700 $) pour financer l'implantation d'une solution intégrée de gestion pour l'entretien des équipements fixes du réseau de métro, afin de diminuer le pouvoir d'emprunt au montant de six millions six cent quatre-vingt-cinq mille dollars (6 685 000 $), mais d'y affecter un montant de quatre-vingt-quinze mille sept cent cinq dollars et quarante et un cents (95 705,41 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

2° d'adopter le *Règlement R-127-1, modifiant le règlement R-127 autorisant un emprunt de onze millions trois cent un mille quatre cent huit dollars (11 301 408 $) pour le financement de quatre (4) projets en immobilisation pour le secteur administratif , afin de diminuer ce pouvoir d'emprunt au montant de dix millions huit cent six mille dollars (10 806 000 $), mais d'y affecter un montant de soixante-trois mille cent quatre-vingt-quatorze dollars et quarante cents (63 194,40 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la

présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° d'adopter le *Règlement R-144-1, modifiant le règlement R-144 autorisant un emprunt de dix-sept millions sept cent vingt-sept mille six cent cinquante-sept dollars (17 727 657 $) pour financer le projet « Migration Windows et Office » pour un terme de trois (3) ans, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt a onze millions neuf cent cinquante et un mille dollars (11 951 000 $), mais d'y affecter un montant de trente-huit mille trois cent cinquante dollars et quatre-vingt-neuf cents (38 350,89 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

4° d'adopter le *RÈGLEMENT R-213 AUTORISANT L'UTILISATION D'UN MONTANT DE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (197 250,70 $) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS, POUR L'AFFECTER À DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements.

5° de procéder à la fermeture des règlements d'emprunts R-087, tel que modifié par le règlement R-087-1, R-127, tel que modifié par le règlement R-127-1, et R-144, tel que modifié par le règlement R-144-1.

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (04/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

RÈGLEMENT R-213

AUTORISANT L'UTILISATION D'UN MONTANT DE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (197 250,70 $) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS POUR L'AFFECTER À DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la «Société») a fermé plusieurs règlements d'emprunt et que l'excédent des emprunts effectués par la Société conformément aux règlements d'emprunt concernés a été transféré dans le solde disponible des règlements d'emprunt fermés;

ATTENDU qu'une somme de **TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE MILLE CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET QUINZE CENTS (3 630 132,15 $)** provenant de l'excédant des emprunts effectués par la STM a été transféré dans le solde disponible des règlements d'emprunt fermés;

ATTENDU qu'une somme de **CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (197 250,70 $)** provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés est requise afin de l'utiliser pour financer les dépenses excédentaires de certains règlements d'emprunt fermés, le tout selon l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-213 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à affecter un montant total de **CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (197 250,70 $)** provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, aux règlements d'emprunt indiqués à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante et pour les montants indiqués en regard de chacun de ces règlements

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur tel que prévu à la Loi.

SIGNE À MONTRÉAL CE 2 NOVEMBRE 2022

Éric Alan Caldwell
Signé avec ConsignO Cloud (21/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (17/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

ÉRIC ALAN CALDWELL
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

ANNEXE A

RÈGLEMENT R-213

AUTORISANT L'UTILISATION D'UN MONTANT DE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (197 250,70 $) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMES, POUR L'AFFECTER À DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Règlements concernés par des surplus : R-055 et R-068

RÈGLEMENT R-055-1 AUTORISANT, NOTAMMENT, À TRANSFÉRER UNE SOMME DE TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (3 562 339,94 $) AU « SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS »;

RÈGLEMENT R-068-1 AUTORISANT, NOTAMMENT, À TRANSFÉRER UNE SOMME DE SOIXANTE-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET VINGT ET UN CENTS (67 792,21 $) AU « SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS »;

Règlements	**A** **Montant approuvé**	**B** **Dépenses totales**	**C** **Surplus (A-B)**	
Montant disponible au solde des règlements d'emprunts fermés lors de la dernière fermeture le 2 décembre 2015				**6 690 824,38 $***
R-055-1	89 900 000,00 $	86 337 660,06 $	3 562 339,94 $	
R-068-1	2 220 000,00 $	2 152 207,79 $	67 792,21 $	
			Total :	**3 630 132,15 $**
Balance au solde disponible des règlements d'emprunt fermés :				**10 320 956,53 $**

Règlements concernés par l'utilisation du solde: R-087, R-127 et R-144

RÈGLEMENT R-087-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-087 AUTORISANT UN EMPRUNT DE SEPT MILLIONS CINQ CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS (7 521 700 $) POUR FINANCER L'IMPLANTATION D'UNE SOLUTION INTÉGRÉE DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS FIXES DU RÉSEAU DE METRO POUR UN TERME DE 5 ANS AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (6 685 000 $), MAIS D'Y AFFECTER UN MONTANT DE QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENT CINQ DOLLARS ET QUARANTE ET UNE CENTS (95 705,41 $) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS;

RÈGLEMENT R-127-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-127 AUTORISANT UN EMPRUNT DE ONZE MILLIONS TROIS CENT UN MILLE QUATRE CENT HUIT DOLLARS (11 301 408 $) POUR LE FINANCEMENT DE QUATRE (4) PROJETS EN IMMOBILISATION POUR LE SECTEUR ADMINISTRATIF POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À DIX MILLIONS HUIT CENT SIX MILLE DOLLARS (10 80 000 $), MAIS D'Y AFFECTER UN MONTANT DE SOIXANTE-TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (63 194,40 $) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS;

RÈGLEMENT R-144-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-144 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (17 727 657 $) POUR FINANCER LE PROJET « MIGRATION WINDOWS ET OFFICE » POUR UN TERME DE TROIS (3) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À CINQ MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (5 776 657 $), MAIS D'Y AFFECTER UN MONTANT DE TRENTE- HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (38 350,89 $) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS ;

Règlements	**A** **Montant approuvé**	**B** **Dépenses totales**	**C** **Dépenses en excédent (A-B)**	
Montant disponible suite au transfert des surplus :				**10 320 956,53 $**
R-087-1	6 685 000,00 $	6 780 705,41 $	95 705,41 $	
R-127-1	10 806 000,00 $	10 869 194.40 $	63 194, 40 $	
R-144-1	11 951 000,00 $	11 989 350,89 $	38350,89 $	
			Total :	**(197 250,70 $**)**
Balance au solde disponible des règlements d'emprunt fermés :				**10 123 705,83 $**

** Ce montant représente le solde disponible de tous les règlements d'emprunt fermés avant ce jour.*

*** Dans le cadre de cette utilisation de solde, les sommes affectés aux règlements d'emprunt R-087, R-127 et R-144 proviennent du Règlement R-010, tel que modifié par les règlements R-010-1 et R-010-2, autorisant un emprunt de 49 876 000 $ pour le financement des systèmes et équipements du projet « vente et perception » dans le réseau de transport de la Société de transport de Montréal, et transférant un montant de 28 357 197,98 $ au solde disponible des règlements d'emprunt fermés.*

RÈGLEMENT R-087-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-087 AUTORISANT UN EMPRUNT DE SEPT MILLIONS CINQ CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS (7 521 700 $) POUR FINANCER L'IMPLANTATION D'UNE SOLUTION INTÉGRÉE DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS FIXES DU RÉSEAU DE METRO POUR UN TERME DE 5 ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (6 685 000 $), MAIS D'Y AFFECTER UN MONTANT DE QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENT CINQ DOLLARS ET QUARANTE ET UN CENTS (95 705,41 $) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMES

ATTENDU que, le 4 juillet 2007, la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») décrétait le règlement R-087 intitulé « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE SEPT MILLIONS CINQ CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS (7 521 700 $) POUR FINANCER L'IMPLANTATION D'UNE SOLUTION INTÉGRÉE DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS FIXES DU RÉSEAU DE METRO » (CA-2007-146) (ci-après appelé le « Règlement R-087 »), lequel Règlement R-087 a reçu toutes les approbations requises par la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) (ci-après appelée la « Loi »);

ATTENDU que tous les projets visés au Règlement R-087 ont été complétés à moindre coût;

ATTENDU qu'il y a lieu de diminuer le Règlement R-087 à SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (6 685 000 $);

ATTENDU que certaines dépenses réelles imputées au projet non financées à long terme au montant de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENT CINQ DOLLARS ET QUARANTE ET UN CENTS (95 705,41 $) ont été effectuées dans le cadre du Règlement R-087, lesquelles peuvent être financées à même le solde disponible des règlements d'emprunt fermés;

ATTENDU qu'une somme de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENT CINQ DOLLARS ET QUARANTE ET UN CENTS (95 705,41 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés provenant du Règlement R-010 concernant le financement des systèmes et équipements du projet « Vente et Perception » dans le réseau de transport de la Société de transport de Montréal, tel que modifié par les règlements R-010-1 et R-010-2 peut être affectée aux dépenses effectuées en regard des objets du Règlement R-087;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-087-1 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du Règlement R-087, tel que modifié par le présent règlement;

ARTICLE 2 L'article 2 du Règlement R-087 est modifié comme suit :

La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de CINQ (5) ANS, un montant en principal n'excédant pas SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (6 685 000 $) dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées du présent règlement;

ARTICLE 3 Une somme de quatre-vingt-quinze mille sept cent cinq dollars et quarante et un cents (95 705,41 $) provenant de l'excédent des emprunts contractés dans le cadre du «Règlement R-010, tel que modifié par le Règlement R-010-1 et le Règlement R-010-2 concernant le financement des systèmes et équipements du projet « Vente et Perception » dans le réseau de transport de la Société de transport de Montréal est affectée aux fins prévues au règlement R-087, tel que modifié par le présent règlement, pour une durée maximale de cinq (5) ans; »

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur tel que prévu à la Loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL CE 2 NOVEMBRE 2022

Éric Alan Caldwell
Signé avec ConsignO Cloud (21/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (17/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

ÉRIC ALAN CALDWELL
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

RÈGLEMENT R-127-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-127 AUTORISANT UN EMPRUNT DE ONZE MILLIONS TROIS CENT UN MILLE QUATRE CENT HUIT DOLLARS (11 301 408 $) POUR LE FINANCEMENT DE QUATRE (4) PROJETS EN IMMOBILISATION POUR LE SECTEUR ADMINISTRATIF POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À DIX MILLIONS HUIT CENT SIX MILLE DOLLARS (10 806 000,00 $), MAIS D'Y AFFECTER UN MONTANT DE SOIXANTE-TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (63 194,40 $) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

ATTENDU que, le 2 février 2011, la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») décrétait le règlement R-127 intitulé « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE ONZE MILLIONS TROIS CENT UN MILLE QUATRE CENT HUIT DOLLARS (11 301 408 $) POUR LE FINANCEMENT DE QUATRE (4) PROJETS EN IMMOBILISATION POUR LE SECTEUR ADMINISTRATIF » (CA-2011-019) (ci-après appelé le « Règlement R-127 »), lequel Règlement R-127 a reçu toutes les approbations requises par la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) (ci-après appelée la « Loi »);

ATTENDU que tous les projets visés au Règlement R-127 ont été complétés à moindre coût;

ATTENDU qu'il y a lieu de diminuer le Règlement R-127 à DIX MILLIONS HUIT CENT SIX MILLE DOLLARS (10 806 000,00 $);

ATTENDU que certaines dépenses réelles imputées au projet non financées à long terme au montant de SOIXANTE-TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (63 194,40 $) ont été effectuées dans le cadre du Règlement R-127, lesquelles peuvent être financées à même le solde disponible des règlements d'emprunt fermés;

ATTENDU qu'une somme de SOIXANTE-TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (63 194,40 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés provenant du Règlement R-010 concernant le financement des systèmes et équipements du projet « Vente et Perception » dans le réseau de transport de la Société de transport de Montréal, tel que modifié par les règlements R-010-1 et R-010-2 peut être affectée aux dépenses effectuées en regard des objets du Règlement R-127;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-127-1 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du Règlement R-127, tel que modifié par le présent règlement;

ARTICLE 2 L'article 2 du Règlement R-127 est modifié comme suit :

La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de CINQ (5) ANS, un montant en principal n'excédant pas DIX MILLIONS HUIT CENT SIX MILLE DOLLARS (10 806 000,00 $) dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées du présent règlement;

ARTICLE 3 Une somme de SOIXANTE-TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (63 194,40 $) provenant de l'excédent des emprunts contractés dans le cadre du « Règlement R-010, tel que modifié par le Règlement R-010-1 et le Règlement R-010-2 concernant le financement des systèmes et équipements du projet « Vente et Perception » dans le réseau de transport de la Société de transport de Montréal est affectée aux fins prévues au règlement R-127, tel que modifié par le présent règlement, pour une durée maximale de cinq (5) ans; »

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur tel que prévu à la Loi.

SIGNE À MONTRÉAL CE 2 NOVEMBRE 2022

Éric Alan Caldwell
Signé avec ConsignO Cloud (21/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

ÉRIC ALAN CALDWELL
Président du conseil d'administration

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (17/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

RÈGLEMENT R-144-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-144 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (17 727 657 $) POUR FINANCER LE PROJET « MIGRATION WINDOWS ET OFFICE » POUR UN TERME DE TROIS (3) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À ONZE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE ET UN MILLE DOLLARS (11 951 000 $), MAIS D'Y AFFECTER UN MONTANT DE TRENTE-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (38 350,89 $) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

ATTENDU que, le 2 octobre 2013, la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») décrétait le règlement R-144 intitulé « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (17 727 657 $) POUR FINANCER LE PROJET « MIGRATION WINDOWS ET OFFICE POUR UN TERME DE TROIS (3) ANS » (CA-2013-254) (ci-après appelé le « Règlement R-144 »), lequel Règlement R-144 a reçu toutes les approbations requises par la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) (ci-après appelée la « Loi »);

ATTENDU que tous les projets visés au Règlement R-144 ont été complétés à moindre coût;

ATTENDU qu'il y a lieu de diminuer le Règlement R-144 à ONZE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE ET UN MILLE DOLLARS (11 951 000 $);

ATTENDU que certaines dépenses réelles imputées au projet non financées à long terme au montant de TRENTE-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (38 350,89 $) ont été effectuées dans le cadre du Règlement R-144, lesquelles peuvent être financées à même le solde disponible des règlements d'emprunt fermés;

ATTENDU qu'une somme de TRENTE-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (38 350,89 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés provenant du Règlement R-010 concernant le financement des systèmes et équipements du projet « Vente et Perception » dans le réseau de transport de la Société de transport de Montréal, tel que modifié par les règlements R-010-1 et R-010-2 peut être affectée aux dépenses effectuées en regard des objets du Règlement R-144;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-144-1 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du Règlement R-144, tel que modifié par le présent règlement;

ARTICLE 2 L'article 2 du Règlement R-144 est modifié comme suit :

La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de TROIS (3) ANS, un montant en principal n'excédant pas ONZE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE ET UN MILLE DOLLARS (11 951 000 $) dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées du présent règlement;

ARTICLE 3 Une somme de TRENTE-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (38 350,89 $) provenant de l'excédent des emprunts contractés dans le cadre du « Règlement R-010, tel que modifié par le Règlement R-010-1 et le Règlement R-010-2 concernant le financement des systèmes et équipements du projet « Vente et Perception » dans le réseau de transport de la Société de transport de Montréal est affectée aux fins prévues au règlement R-144, tel que modifié par le présent règlement, pour une durée maximale de trois (3) ans; »

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur tel que prévu à la Loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL CE 2 NOVEMBRE 2022

Éric Alan Caldwell
Signé avec ConsignO Cloud (21/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

ÉRIC ALAN CALDWELL
Président du conseil d'administration

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (17/02/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

Annexe: Adoption de trois (3) règlements afin de diminuer le montant des emprunts autorisés et établissement des sommes à financer du « solde des règlements d'emprunt »

NOUVEAU RE À ADOPTER	RE CONCERNÉS	MONTANT ORIGINAL	DIMINUTION DU MONTANT DE L'EMPRUNT À	NOUVEAU MONTANT DU RE	MONTANT FINANCÉ	MONTANT DÉPENSÉ	MONTANT À FINANCER DU SOLDE DU FONDS DES RE FERMÉS	PROVENANCE DU SOLDE DU RE	SOLDE PRIS DU FONDS RE
R-087-1	R-087	7 521 700 $	836 700 $	6 685 000 $	6 685 0000 $	6 780 705,41 $	95 705,41 $	R-010-2	95 705 ,41 $
R-127-1	R-127	11 301 408 $	495 408 $	10 806 000 $	10 806 000 $	10 869 194,40 $	63 194,40 $	R-010-2	63 194,40 $
R-144-1	R-144	17 727 657 $	5 776 657 $	11 951 000 $	11 951 000 $	11 989 350,89 $	38 350,89 $	R-010-2	38 350,89 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.001

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239100002

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2022 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

Il est recommandé au Conseil municipal :
de déposer le rapport annuel 2022 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-03-27 07:29

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1239100002

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2022 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061-1), la Commission de la fonction publique de Montréal est tenue de rendre compte annuellement de ses activités au conseil municipal et de faire part de ses avis et recommandations par le biais du dépôt de son rapport annuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0348 (19 avril 2021) - Dépôt du rapport annuel 2020 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)
CM22 0399 (16 mai 2022) - Dépôt du rapport annuel 2021 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport annuel 2022 de la Commission de la fonction publique de Montréal

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Voir la Grille d'analyse Montréal 2030 en pièce-jointe

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle C CHABOT
president(e) de la commission de la fonction publique de montreal

Tél : 514 267 9073
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-23

Isabelle C CHABOT
Présidente de la commission de la fonction publique de Montréal

Tél : 514 267 9073
Télécop. :

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1239100002
Unité administrative responsable : Commission de la fonction publique de Montréal
Projet : Dépôt du rapport annuel 2022 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Renforcer la solidarité, l'équité et l'Inclusion* ***8 Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous***			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** - La CFPM contribue à l'adoption d' une approche transversale de lutte contre le racisme et les discriminations à la Ville de Montréal; - Poursuivre l'intégration de l'analyse différenciée entre les sexes et intersectionnelle (ADS+) à l'ensemble des politiques, des programmes et des initiatives de la Ville.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**

2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CFPM Commission de la fonction publique de Montréal

rapport annuel 2022

CFPM Commission de la fonction publique de Montréal

Le 1er avril 2023

Madame Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif
155, rue Notre-Dame Est, bureau 312
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Objet : Dépôt du rapport annuel de la Commission de la fonction publique de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et du *Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal* (04-061-1), je vous transmets le rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, et ce, pour dépôt aux prochaines séances du comité exécutif, soit celle du 5 avril 2023, et du conseil municipal, soit celle du 17 avril 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

La présidente,

Isabelle Chabot, CRHA

1550, rue Metcalfe, bureau 805, Montréal (Québec) H3A 1X6 | T 514 872-4268

cfp.montreal.ca

Table des matières

1 Mot de la présidente

3 Faits saillants

4 Mission et vision

5 Valeurs

6 Mandat de la Commission

7 Planification stratégique

11 Activités de la Commission

15 Plaintes

22 Budget

23 Organigramme et équipe

Mot de la présidente

2022 : L'année de l'adaptation

L'année 2022 est déjà derrière nous, le marché du travail est en profonde transformation. La capacité de savoir s'adapter est une compétence de plus en plus sollicitée auprès des organisations, des gestionnaires et des employées et employés. La pénurie de main-d'œuvre, fortement ressentie pour plusieurs corps d'emplois, nécessite de la créativité et une remise en question des façons de faire.

Les pratiques d'hier n'étant souvent plus adaptées aux besoins actuels, les services des ressources humaines des organisations sont de plus en plus sollicités pour accompagner des processus de gestion de changement visant à arrimer les besoins de la main-d'œuvre à ceux des organisations. Un nouveau modèle de leadership reflétant ces pratiques émerge de plus en plus, les gestionnaires ayant aussi à adapter leurs pratiques de gestion afin de répondre aux nouvelles attentes de leurs employées et employés.

À la Commission de la fonction publique de Montréal, ce fut pour nous aussi une année riche en adaptations et en apprentissages. À la suite du changement de réglementation proposé et adopté par le conseil municipal le 27 septembre 2021, l'organisation du travail a de nouveau été revue afin de répondre à la réintégration de la confidentialité des personnes plaignantes dans le cadre du traitement d'une plainte et au retour du pouvoir de réaliser des missions d'audit. Ce dernier aspect, qui a nécessité temps et ressources pour sa mise en place, permet dorénavant à la Commission de mieux cerner les problèmes et les obstacles systémiques en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre. Des procédures et des outils de travail ont été créés, et les employées de la Commission ont été appelées à acquérir de nouvelles connaissances et à développer leurs compétences de façon accélérée. Pour l'année 2022, trois missions d'audit sont en cours ou sur le point de se terminer :

1. Processus de dotation des cols bleus : test physique préembauche et fonction de formatrice ou formateur;
2. Mécanismes de communication dans le cadre du processus de dotation de la Ville de Montréal;
3. Accueil et intégration des nouvelles employées et nouveaux employés : répercussions sur la rétention du personnel à la Ville de Montréal.

La Commission a aussi poursuivi la mise en place des actions prévues à son plan stratégique 2021-2024, notamment par le développement d'activités de formation et la réalisation de différentes activités de communication visant à faire connaître davantage son rôle auprès des différentes parties prenantes.

Cette année, l'équipe de la Commission a reçu 72 requêtes, dont 36 plaintes recevables et 29 demandes d'information, avec un délai moyen de traitement de 58 jours ouvrables. Les plaintes déposées cette année ont été marquées par une augmentation de la complexité de leur traitement, ce qui se traduit par une montée du délai de traitement moyen qui se situait à 39 jours ouvrables en 2021. Sur les 36 plaintes reçues par la Commission, 25 ont été finalisées en 2022, mais 7 sont toujours en cours de traitement en 2023 et 4 ont fait l'objet d'un désistement. Une fois de plus, je tiens à remercier les membres et les employées de la Commission. Continuez à faire du bon travail ! Vous êtes une source d'inspiration quotidienne pour moi.

La présidente,
Isabelle Chabot, CRHA

La Commission a aussi poursuivi la mise en place des actions prévues à son plan stratégique 2021-2024, notamment par le développement d'activités de formation et la réalisation de différentes activités de communication visant à faire connaître davantage son rôle auprès des différentes parties prenantes.

Faits saillants

Une année 2022 qui s'inscrit pour la Commission dans l'appropriation de son nouveau rôle : la réalisation d'audits.

29
demandes d'information

3
missions d'audit

4
recommandations

25
plaintes finalisées

58
jours ouvrables en moyenne pour traiter une plainte

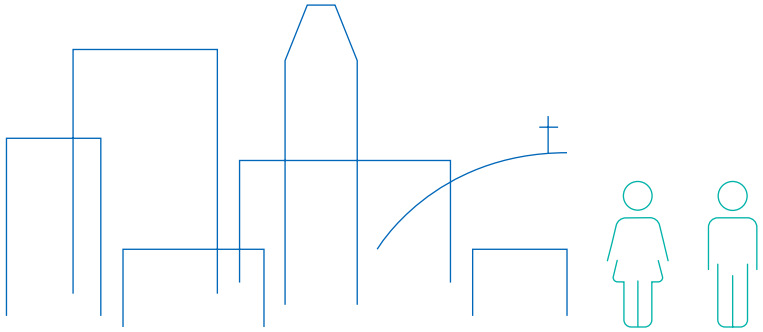

Mission

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est une entité indépendante dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. Elle réalise également des missions d'audit dans son champ d'expertise.

À l'écoute de nos différentes clientèles, nous menons nos activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance des employées et employés ainsi que des citoyennes et citoyens envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, nous émettons des recommandations et nous privilégions, dans toutes nos interventions, une approche constructive et collaborative, tout en demeurant dans l'objectivité et la neutralité.

Vision

Devenir un centre d'expertise stratégique indépendant qui œuvre au renforcement de l'intégrité des processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre à la Ville de Montréal.

Valeurs

La mission de la Commission s'appuie sur quatre valeurs fondamentales. Les membres et les employées de la CFPM y adhèrent pleinement et leur comportement ainsi que leur travail en sont le reflet.

- Compétence
- Équité
- Impartialité
- Transparence

Compétence

Être compétent, c'est faire preuve de professionnalisme, d'efficacité et de rigueur dans l'accomplissement de ses tâches. Cela présuppose de mettre à jour ses connaissances et de faire preuve d'éthique.

Équité

Être équitable, c'est promouvoir la justice et le respect de la diversité dans toutes les prises de décision.

Impartialité

Être impartial, c'est faire abstraction de ses intérêts personnels pour prendre des décisions neutres et cohérentes basées sur des faits. L'impartialité agit comme rempart contre les conflits d'intérêts.

Transparence

Être transparent, c'est communiquer des informations justes de manière claire et compréhensible afin de maintenir des relations de confiance entre la Commission et ses partenaires ainsi que les personnes candidates.

En plus de promouvoir les trois valeurs de l'administration de la Ville de Montréal, soit l'intégrité, la loyauté et le respect, la CFPM privilégie une approche constructive de collaboration dans ses interventions, tout en veillant à demeurer neutre et rigoureuse.

Mandat de la Commission

La CFPM est un organisme indépendant qui relève du conseil municipal. Elle a trois mandats principaux :

- Traiter les plaintes
- Émettre des avis et des recommandations
- Effectuer des audits

Traiter les plaintes

La Commission analyse de façon préliminaire la recevabilité de la plainte lorsqu'une personne a recours à ses services après s'être sentie lésée dans le cadre d'un processus de dotation ou de gestion de la main-d'œuvre à la Ville de Montréal.

Le traitement d'une plainte comporte la réception et l'analyse de toute objection en lien avec l'une ou l'autre des étapes d'un processus de dotation ou de gestion de la main-d'œuvre. Si la CFPM considère la plainte recevable, elle fera enquête. Le but de l'enquête est de vérifier si les personnes soumises à un même processus de dotation ont été évaluées de façon impartiale et équitable, mais également avec transparence.

Émettre des avis et des recommandations aux unités administratives et aux personnes concernées

Lorsqu'elle le juge approprié, que ce soit dans un but d'amélioration continue ou de correction des façons de faire en matière de dotation, la Commission peut faire des recommandations à l'unité administrative responsable. Par la suite, la Commission fait régulièrement un suivi afin de vérifier quelles mesures ont été prises ou le seront prochainement. La CFPM peut aussi formuler des avis, c'est-à-dire des conseils ou des propositions faites aux personnes impliquées ou touchées par un dossier de plainte. Un avis ne demande pas de suivi. Par ailleurs, la Commission peut, à la demande du conseil de la Ville, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, faire toute recommandation qu'elle juge appropriée.

Effectuer des audits

La CFPM a le pouvoir de réaliser des audits sur tout sujet relevant de son champ de compétences. Ces mandats visent l'assurance de l'impartialité, de la transparence et de l'équité dans les pratiques de dotation et de gestion de la main-d'œuvre. Ceux-ci visent également à s'assurer que les activités entourant les processus de dotation en place sont réalisées dans le respect des règles fixées par le conseil municipal afin de doter la Ville de Montréal d'une main-d'œuvre compétente répondant aux besoins des citoyennes et citoyens.

Planification stratégique

Axe
TRANSVERSAL

La collaboration est un axe transversal au cœur de toutes les actions de la Commission. Elle s'inscrit à l'intérieur des trois autres axes et de tous les projets entrepris, et vise à arrimer nos actions à celles de nos parties prenantes, en plus de nous permettre de bâtir et d'entretenir des partenariats avec le milieu.

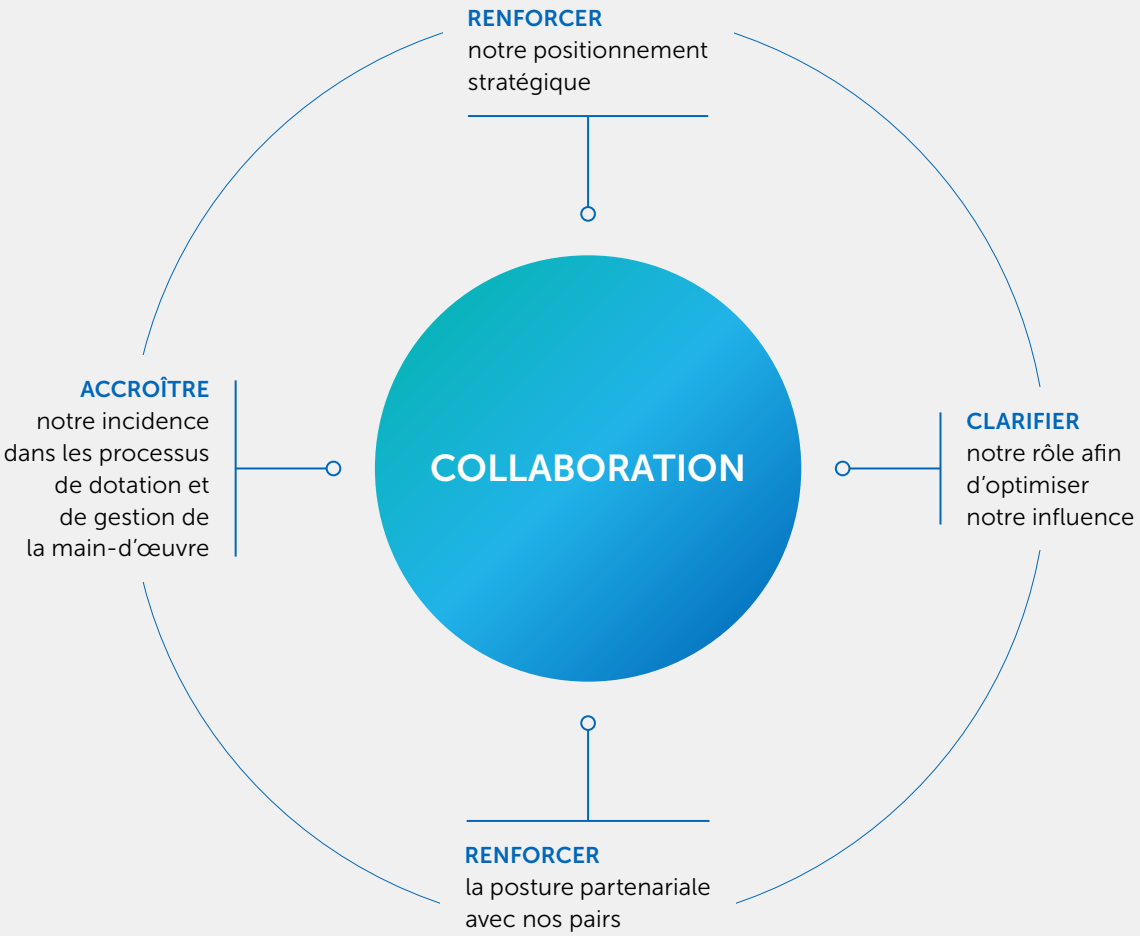

Planification stratégique (suite)

La planification stratégique 2021-2024 de la Commission se déploie sur 4 axes et 20 priorités.

Axe 1 — Notoriété

Connaissance et reconnaissance du rôle et de l'expertise de la Commission

Objectif	Priorité	Actions réalisées
Se faire connaître et reconnaître : développer une stratégie d'influence	Assurer une certaine visibilité de la Commission dans les médias	› Publication d'un article dans le journal *Métro* portant sur l'étude de la progression de carrière en contexte de diversité culturelle
Ajuster notre énoncé de mission pour mieux refléter notre positionnement stratégique	Mise à jour de l'énoncé de mission et des thèmes d'implication par la Commission	› Action réalisée en 2021 suite au changement de réglementation
Clarifier notre offre de services	Faire davantage connaître le rôle de la Commission auprès de nos partenaires, comme le Service des ressources humaines, les syndicats, les gestionnaires et les membres du conseil municipal	› Élaboration du plan de deux modules de formation qui seront développés en 2023
Faire connaître notre offre de services	Faire davantage connaître le rôle de la Commission auprès du personnel et des personnes ayant posé leur candidature à la Ville	› Mise en ligne d'une page Nouvelles sur le site Web de la Commission
Produire et diffuser du contenu d'expertise	Mettre en œuvre des activités de veille et alimenter les plateformes avec du contenu d'expertise sur les processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre	› Participation à une entrevue d'expert pour l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec : *Bassin de candidatures non conventionnel : repérer le potentiel*

Axe 2 — Indépendance

Renforcement de la position de neutralité de la Commission

Objectif	Priorité	Actions réalisées
Se rapprocher et s'inspirer des acteurs clés de l'écosystème	Rencontrer les « organisations sœurs » de l'écosystème montréalais afin de discuter d'enjeux communs ou de partager des pratiques	› 14 rencontres tenues avec la vérificatrice générale, l'inspectrice générale, l'ombudsman et la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques
Considérer un processus de révision de la réglementation	Considérer le rétablissement du pouvoir d'audit et du privilège de confidentialité des personnes plaignantes	› Action réalisée en 2021 suite au changement de réglementation
Améliorer le traitement des faits préoccupants et la mise en œuvre des recommandations	Rendre compte des constats et avancées de la CFPM régulièrement	› Révision du rapport annuel afin d'inclure une analyse des faits préoccupants identifiés lors du traitement des plaintes et publication trimestrielle des résumés d'enquêtes, des recommandations et des faits préoccupants sur le site Web lorsque émis
Réaliser le mandat de la CFPM	Assurer un rôle d'information et d'accompagnement pour favoriser l'adoption de pratiques exemplaires en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre, traiter de manière neutre et indépendante les demandes et les questions reçues par les partenaires	› Diffusion du rapport sur l'étude de la progression de carrière en contexte de diversité culturelle et présentation du rapport sur la progression de carrière en contexte de diversité culturelle au Conseil interculturel de Montréal
Maintenir l'équilibre indépendance/ collaboration	Chercher et maintenir un équilibre entre la collaboration et l'indépendance avec les différents partenaires et toujours privilégier la recherche de l'équité pour les citoyennes et citoyens	› Tournée réalisée auprès des présidentes et présidents de regroupement d'employées et employés
Lever les freins au processus de dépôt de plaintes	Considérer le rétablissement de la confidentialité de la personne plaignante dans le processus de plainte	› Action réalisée en 2021 suite au changement de réglementation

Axe 3 — Efficacité

Exécution et évolution des processus de la Commission dans une logique d'amélioration continue

Objectif	Priorité	Actions réalisées
Contribuer à l'exemplarité de la Ville comme employeur de choix	Positionner la CFPM comme actrice garante des processus de dotation à la Ville	› Promotion des bonnes pratiques d'approches inclusives en ressources humaines au sein des organisations lors de la participation à un panel aux Entretiens Jacques Cartier
Incarner un rôle-conseil	Proposer des pistes de réflexions stratégiques à considérer par le conseil municipal	› Analyse en cours des recommandations et des faits préoccupants identifiés lors du traitement des plaintes pour les années 2017-2021
S'arrimer de façon proactive à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville	S'assurer d'être informé de l'évolution des pratiques de dotation	› 10 rencontres tenues ou réalisées avec les représentantes et représentants du Service des ressources humaines
Élargir les critères de recevabilité d'une plainte	Analyser les plaintes non recevables parmi les statistiques annuelles pour mieux refléter le nombre de plaintes reçues et traitées	› Depuis 2021, toute plainte relevant du mandat de la Commission est dorénavant considérée comme recevable
Faire évoluer le processus de traitement des plaintes	Réviser le processus de traitement des plaintes afin qu'il réponde aux besoins de la clientèle	› Action réalisée en 2021 suite à une réflexion et une révision du processus de plainte
Positionner notre contribution à la stratégie « Employeur de choix »	Contribuer au renforcement des pratiques de dotation du personnel	› Publication du rapport de l'étude sur la progression de carrière en contexte de diversité culturelle
Renforcer notre posture de collaboration, notamment par la maîtrise des processus de nos partenaires	Approfondir et continuellement mettre à jour la connaissance des défis et des processus des partenaires de la CFPM	› La CFPM a émis 4 recommandations prenant en considération la réalité et l'opinion des parties
Avoir une meilleure connaissance des enjeux de la diversité et refléter l'état de la situation	Réaliser une étude sur un bassin de postes dotés afin d'avoir une image plus claire des pratiques actuelles	› Réalisation d'un mandat d'audit portant sur le processus de dotation des cols bleus : test physique de préembauche et fonction de formatrice ou formateur
Faire évoluer et grandir l'équipe de la CFPM	Développer les compétences des ressources de la CFPM et leurs habiletés sur des thématiques clés	› 11 activités de formation suivies par l'ensemble des employées et établissement de plans de développement personnel

Activités de la Commission

Activités de communication

Dans la poursuite de son objectif stratégique visant à donner plus de visibilité à ses actions, la Commission maintient ses efforts et multiplie les canaux de communication à sa disposition.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cette année, la Commission a produit un communiqué de presse en avril lors de la double parution de son rapport annuel 2021 et de l'étude portant sur la progression de carrière en contexte de diversité culturelle.

PAGE LINKEDIN

Depuis son lancement en 2021, la Commission partage plusieurs fois par mois son actualité et des articles d'intérêt entrant dans son champ d'expertise auprès des professionnelles et professionnels en ressources humaines, des personnes employées ou candidates de la Ville de Montréal ou encore de toute personne souhaitant en savoir plus sur les activités de la Commission.

ARTICLE CRHA

Durant l'été, la Commission a contribué à la *Revue RH* de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec (CRHA), dans le numéro intitulé « Le grand reportage RH : faire de notre intelligence collective un vecteur de renouveau de la fonction RH ». La Commission y fait part de sa vision sur la transformation des milieux de travail, que ce soit en raison de la rareté de la main-d'œuvre ou de la pandémie.

CAPSULE CRHA

La présidente de la Commission s'est exprimée dans une capsule vidéo pour l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA), sur le potentiel que représentent les bassins de candidatures non conventionnels. Une belle manière d'œuvrer pour la mobilisation et la rétention des équipes.

ARTICLE *MÉTRO*

La Commission a publié un article dans le journal *Métro* afin de faire connaître aux citoyennes et citoyens les recommandations qui ont été émises à la suite de l'étude sur la progression de carrière en contexte de diversité culturelle ainsi que la méthodologie employée.

PRÉSENCE AUX ENTRETIENS JACQUES CARTIER

En fin d'année se sont tenus les Entretiens Jacques Cartier. La Commission était présente au colloque « Villes vers l'équité » avec la Ville de Lyon. Différents intervenants des deux villes ont échangé durant toute une journée sur leurs pratiques inclusives et les programmes mis en place pour favoriser l'équité. La Commission a pu présenter son mandat et ses actions lors du panel « L'EDI dans les ressources humaines : vision et initiatives lyonnaises et montréalaises ».

> Les Entretiens Jacques Cartier ont été un beau moment d'échange entre deux villes francophones qui ont des objectifs communs pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusivité.

Formations suivies

La Commission croit au développement de ses employées. Elle a déterminé, avec chacune d'elles, de même qu'à l'échelle de l'organisation, les besoins en formation. Les activités suivies en 2022 ont permis d'accroître les connaissances et les compétences requises.

ACTIVITÉS DE FORMATION D'ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec

En vue de maintenir leurs compétences professionnelles à jour et de renouveler leurs connaissances en lien avec leurs domaines d'expertise, nos employées membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec ont suivi plusieurs formations.

- Attraction et fidélisation
- Un milieu de travail sain, sans harcèlement
- Regard déontologique sur l'équité, la diversité et l'inclusion

Institut des auditeurs internes (IAI)

À la suite de l'obtention, le 27 septembre 2021, du nouveau mandat de la Commission grâce à la révision de son règlement, les employées qui seront amenées à mener des audits sont allées chercher de nouvelles compétences en audit interne auprès de l'Institut des auditeurs internes (IAI).

- Introduction à l'audit interne basé sur les risques
- Développer un plan d'audit basé sur les risques
- Le rapport d'audit – concision et persuasion

L'APPROCHE CLIENT

Les employées de la Commission ont suivi une formation portant sur les différentes approches pouvant être adoptées dans leur rôle-conseil. Cette formation leur a permis d'acquérir des outils pour répondre plus efficacement aux demandes et résoudre plus facilement les difficultés rencontrées.

Chaque année, la Commission planifie des activités de formation en adéquation avec les besoins de ses employées.

Rapport sur la progression de carrière en contexte de diversité culturelle

Dans le cadre de son mandat d'émission de recommandations en dotation et en gestion de la main-d'œuvre, la Commission a rendu public, en avril 2022, un rapport sur la progression de carrière en contexte de diversité culturelle à la Ville de Montréal.

Cette étude est le fruit d'une enrichissante consultation auprès des employées et employés de la Ville.

Les étapes

› Un appel d'intérêt a été envoyé à tout le personnel de la Ville de Montréal en février 2021. Plus de 600 personnes ont fait part de leur volonté de se joindre à la discussion. Six groupes de discussion ont été constitués à parts égales de personnes issues de la diversité et en situation de handicap, ainsi que de personnes de race blanche.

› La Commission a procédé à une revue de la littérature scientifique et professionnelle et à une collecte de données auprès du Service des ressources humaines.

› L'étude, qui s'est étalée sur une période de 15 mois, a conduit à l'établissement de constats et à la formulation de recommandations adressées à la Ville de Montréal.

Les constats

› La Commission constate qu'il y a peu de différences entre les préoccupations des employées et employés de race blanche et les employées et employés issus de la diversité. En effet, les enjeux partagés par les deux groupes s'avèrent être pratiquement les mêmes.

› L'implantation d'une véritable culture de diversité inclusive, transversale au sein de la Ville, doit se traduire par une transformation systémique de l'administration municipale.

Les recommandations

À la lumière de ces constats, la Commission a formulé huit recommandations. Elle propose de prioriser celles qui auront un effet de levier sur le changement de culture en matière de diversité et de gestion de la carrière. Il s'agit, entre autres :

1. D'actualiser le profil des compétences des cadres pour y inclure des compétences en gestion de la diversité et de l'inclusion;
2. De mettre à jour la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre afin de renforcer la confiance des employées et employés envers les processus de dotation;
3. De modifier le processus de dotation des cadres afin que les compétences identifiées soient systématiquement évaluées en centre d'évaluation;
4. D'introduire le recours à des tests psychométriques dans le cadre des processus de dotation en priorisant les postes identifiés comme étant critiques pour la Ville;
5. D'accentuer le soutien-conseil individuel ou par petit groupe par les gestionnaires afin d'accompagner les employées et employés dans leur développement professionnel en leur fournissant des occasions de développement au travail et en identifiant des formations et des ressources d'apprentissage formelles.

« Si la Ville de Montréal relève le défi de s'assurer que ses pratiques sont en adéquation avec les orientations en matière de diversité ainsi qu'avec les aspirations professionnelles de ses employées et employés, elle se trouvera dans une excellente posture pour répondre aux besoins de sa main-d'œuvre tout en assurant la pérennité de son offre de services sur son territoire. »

– Mme Isabelle Chabot, CRHA

Audits menés par la Commission en 2022

L'objectif poursuivi par ce travail est l'assurance de l'impartialité, de la transparence et de l'équité dans les pratiques de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.

LE PROCESSUS DE DOTATION DES COLS BLEUS : TEST PHYSIQUE DE PRÉEMBAUCHE ET FONCTION DE FORMATRICE OU FORMATEUR

Cette première mission fait suite à une situation portée à la connaissance de la Commission par l'organisme Action travail des femmes du Québec. La vérification menée vise à assurer l'équité entre les femmes et les hommes et la transparence de deux composantes du processus de dotation des cols bleus de la Ville de Montréal.

Plus précisément, la vérification a porté sur le test physique de préembauche et la classe de permis de conduire exigée pour l'emploi de formatrice ou de formateur en conduite et opération d'appareils municipaux.

La vérification a permis de confirmer que les tests physiques de préembauche imposés aux candidates et candidats cols bleus sont équitables. Par ailleurs, la Commission relève que la classe de permis de conduire exigée pour l'emploi de formatrice ou de formateur en conduite et opération d'appareils municipaux risque d'occasionner des freins à l'attraction et la rétention de femmes chez les cols bleus. Cette exigence pourrait être assouplie pour favoriser les candidatures de femmes, sous-représentées pour cet emploi en vertu des données du Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi de la Ville de Montréal.

LES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE DOTATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Ce sujet, retenu par le comité d'audit en 2022, avait été identifié à risques dans le rapport sur la progression de carrière en contexte de diversité. De plus, il s'agit d'une préoccupation importante chez les candidates et candidats dans les enquêtes réalisées par la Commission depuis plusieurs années.

Cette mission d'audit vise à s'assurer que l'information transmise en matière de dotation et les outils utilisés reflètent les bonnes pratiques des employeurs de choix. Pour cela, la Commission effectue une revue des communications à chacune des étapes du processus de recrutement ainsi qu'une analyse des informations disponibles au public et aux employées et employés pour se préparer. La Commission souhaite s'assurer que les attentes des candidates et candidats et les besoins de la Ville de Montréal se rencontrent.

LA RÉTENTION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le comité d'audit de la Commission a choisi de prioriser la réalisation d'une étude portant sur la rétention du personnel employé.

La Commission, après une entente avec le Service des ressources humaines sur l'encadrement du sujet, effectue une mission de conseil sur l'accueil et l'intégration des nouvelles employées et des nouveaux employés de la Ville de Montréal.

La Commission souhaite collecter de l'information sur les mesures mises en place lors de l'accueil et comprendre les facteurs de non-rétention au cours de la première année d'emploi.

Plaintes

Portrait des personnes plaignantes

Toute personne ayant des préoccupations en lien avec la partialité, la transparence et l'équité d'un processus de recrutement ou de sélection à la Ville de Montréal peut faire appel à la Commission. La personne plaignante peut être un membre du personnel ou une personne convoitant un poste à la Ville de Montréal.

Les paragraphes et les graphiques suivants dressent un portrait des personnes qui ont fait appel à la Commission pour des demandes d'intervention relevant de son mandat et pour lesquelles des enquêtes ont été menées.

GENRE

La proportion d'hommes qui ont déposé une plainte en 2022 reflète le portrait des années précédentes. Sur les 25 plaintes recevables qui ont mené à une enquête, les hommes représentent encore une fois une importante majorité.

24 %
Femmes

76 %
Hommes

STATUT DES PERSONNES CANDIDATES

Comme pour les années précédentes, une plus grande proportion des personnes qui ont déposé une plainte ayant mené à une enquête à la Commission était employée à la Ville de Montréal.

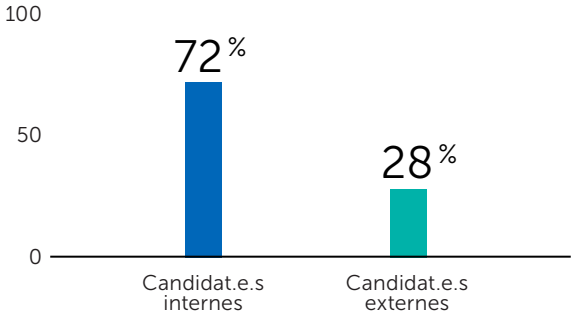

DIVERSITÉ

Pour l'année 2022, 40 % des personnes ayant déposé une plainte à la Commission ont déclaré appartenir à un groupe sous-représenté.

La Commission a reçu trois personnes plaignantes qui alléguaient avoir subi de la discrimination au cours d'un ou plusieurs processus de recrutement. Une de ces plaintes a été déclarée fondée après enquête. Dans le cadre du mandat qui lui a été confié, la Commission a émis une recommandation afin que l'unité visée puisse améliorer ses pratiques.

	Nombre de personnes	%
Minorités visibles*	7	28
Minorités ethniques**	3	12
Autochtones	0	0
Personnes en situation de handicap	0	0

* Les minorités visibles sont des groupes de personnes, autres que des Autochtones, qui n'ont pas la peau blanche.

** Les minorités ethniques sont des groupes de personnes, autres que des Autochtones ou des minorités visibles, dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

Portrait des plaintes

En 2022, la Commission a reçu **72 requêtes.** Parmi celles-ci, on compte **36 plaintes et 29 demandes d'information.**

Sur les 36 plaintes reçues par la Commission, **25** ont été jugées recevables et ont été finalisées en 2022. Sept plaintes reçues sont encore en cours de traitement en 2023.

Sur ces 36 plaintes, 11 ont mené à une enquête approfondie et ont été présentées en séance et 14 ont été conclues à la suite de vérifications sommaires. Quatre plaintes ont été jugées non recevables à la réception, soit parce que le délai de prescription de 45 jours ouvrables était dépassé ou soit parce que leurs motifs sortaient du mandat de la Commission. Enfin, sept personnes se sont désistées ou ont décidé d'annuler leur plainte, soit parce que la Commission ou l'unité visée leur a fourni des réponses satisfaisantes, soit pour des raisons personnelles.

On remarque une diminution du nombre total de requêtes par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, la Commission encourage les personnes plaignantes à effectuer les démarches nécessaires en amont pour comprendre la situation et obtenir des réponses à leurs questions. Plusieurs plaintes se sont ainsi réglées, en 2022, avant même qu'une démarche d'enquête ne soit entamée.

Requêtes : comparaison 2021-2022

	2021	2022
Nombre de plaintes total	**62**	**36**
Nombre de plaintes recevables finalisées	*18*	*11*
Nombre de plaintes recevables sommaires finalisées	*14*	*14*
Nombre de plaintes recevables encore en cours de traitement en 2023	*9*	*7*
Nombre de plaintes non recevables	*8*	*4*
Nombre de désistements	**13**	**7**
Nombre de demandes d'information	**51**	**29**
Nombre de collaborations	**1**	**0**
Total des requêtes reçues	**114**	**72**
Délai de traitement moyen pour mener une enquête en jours ouvrés	39	58

Plaintes (suite)

FONDEMENT ET MOTIFS DES PLAINTES RECEVABLES

Selon les dossiers, un ou plusieurs motifs ont été traités.

Les 11 plaintes qui ont nécessité une enquête approfondie ont mené à l'analyse de 27 allégations. Parmi ces allégations, deux se sont avérées fondées.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dossiers en fonction du ou des motifs des plaintes, à savoir l'équité, l'impartialité et la transparence.

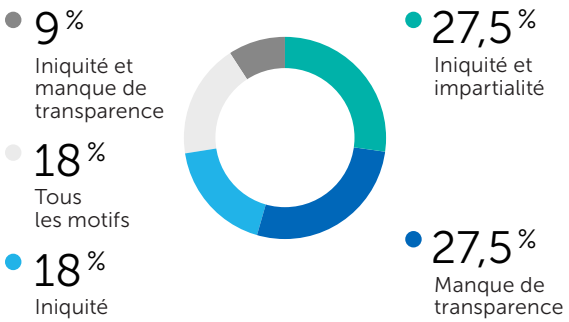

ÉTAPES DU PROCESSUS DE DOTATION VISÉES PAR LES PLAINTES

Les processus de dotation de la Ville comprennent plusieurs étapes, les principales étant :

- L'admissibilité, qui inclut principalement la présélection des curriculums vitæ en fonction des exigences du poste;
- L'entrevue d'évaluation des compétences ou l'entrevue d'adéquation;
- La nomination.

TYPES D'EMPLOIS VISÉS PAR LES PLAINTES

Les processus permanents ont toujours un taux plus élevé de plaintes (76 %) par rapport aux processus temporaires, qui ont été visés par 20 % des plaintes.

Les processus permanents demeurent les plus convoités par les candidates et candidats. Toutefois, une plainte a visé un processus concernant la constitution d'une banque de candidatures qualifiées afin de pourvoir des postes vacants permanents et temporaires pour d'éventuels besoins.

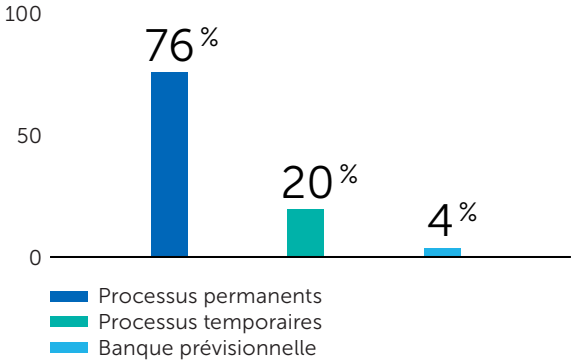

Plaintes (suite)

CATÉGORIES D'EMPLOIS VISÉES PAR LES PLAINTES

En 2022, la Commission a reçu pour la première fois, depuis plusieurs années, des plaintes concernant le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal.

La Commission a également traité davantage de plaintes visant l'emploi d'ingénieure ou d'ingénieur.

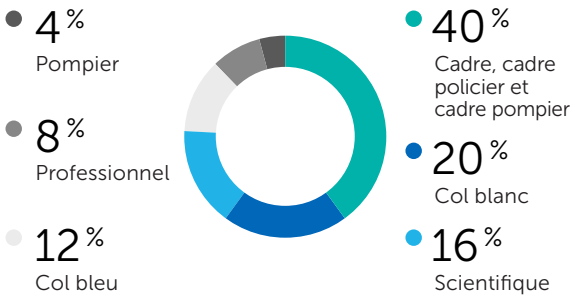

Le Service des ressources humaines a procédé à 4 856 affichages de postes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Par ailleurs, plus de 199 992 candidatures ont été reçues en lien avec ces affichages. Ceci signifie que moins de 1 % des processus de dotation de la Ville font l'objet d'une plainte à la CFPM.

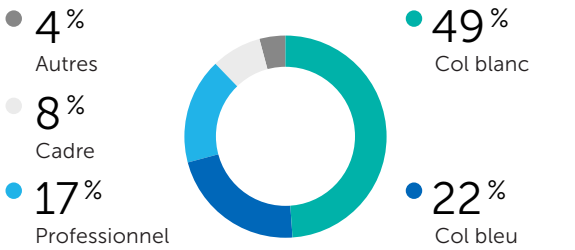

UNITÉS ADMINISTRATIVES VISÉES PAR LES PLAINTES

Responsable de coordonner la majorité des processus de recrutement, le Service des ressources humaines (SRH) est de moins en moins la seule unité visée par les personnes plaignantes. Le nombre de plaintes visant conjointement le SRH et l'unité requérante du poste mis en cause est à la hausse, tout comme les plaintes visant une unité autre que le SRH. La Commission constate que le Service des ressources humaines met à la disposition des candidates et candidats de plus en plus d'outils permettant de comprendre le fonctionnement des processus de recrutement, notamment le rôle de l'unité requérante lorsqu'un poste est à pourvoir.

COLLABORATION ENTRE INSTANCES DE VÉRIFICATION

En 2022, la Commission a collaboré en continu avec le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques. L'équipe du Bureau a transmis à la Commission des dossiers de personnes ayant des inquiétudes en lien avec un ou plusieurs processus de recrutement, dossiers qui ont mené au dépôt formel d'une plainte ou qui ont nécessité une démarche de vérification. La Commission a également travaillé avec la division de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et du respect de la personne du Service des ressources humaines sur des dossiers comportant des allégations d'incivilité ou de harcèlement liées à un processus de recrutement ou de gestion de la main-d'œuvre.

DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Le délai moyen de traitement des plaintes en jours ouvrés a augmenté en 2022. Le délai de traitement est passé de 39 à 58 jours ouvrés, soit une augmentation de 19 jours. La Commission vise un délai moyen de 45 jours ouvrés dans le traitement de ses dossiers. Ce délai s'explique par la complexité de certaines enquêtes menées. Ces enquêtes ont nécessité de rencontrer de nombreux témoins ainsi que des recherches documentaires plus longues.

Néanmoins, il est à noter que la majorité des enquêtes sommaires ont pu être traitées dans un délai moyen de 20 jours.

Recommandations | En 2022, la Commission a émis 4 recommandations dans le cadre des 25 enquêtes approfondies qu'elle a menées. La section ci-après fait état de ces constats.

Dans le cadre d'une plainte déposée en lien avec un emploi col blanc, la Commission a émis trois recommandations.

PREMIÈRE RECOMMANDATION émise à l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Lors d'une entrevue, il a été demandé à la personne plaignante si un lien de parenté existait entre elle et un employé de l'Arrondissement.

Ces questions ne visant pas à prévenir une situation potentielle de conflit d'intérêts, la Commission recommande à l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de s'assurer que les gestionnaires évaluatrices et les gestionnaires évaluateurs sont adéquatement formés pour mener des entrevues.

RÉPONSE fournie par l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Nous sommes d'accord avec cette recommandation et nous nous assurerons que tous les gestionnaires évaluatrices et les gestionnaires évaluateurs sont adéquatement formés pour mener des entrevues. Nous leur demanderons notamment de revoir le rôle et les responsabilités du gestionnaire (disponibles sur l'Intranet) avant chaque processus.

De plus, un aide-mémoire local sera élaboré et transmis systématiquement aux gestionnaires recruteuses et gestionnaires recruteurs avant chacun des processus afin de leur rappeler les bonnes pratiques et de s'en tenir uniquement aux questions prévues au canevas d'entrevue.

DEUXIÈME RECOMMANDATION émise à l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Comme c'est l'usage pour certains types de recrutement temporaire, saisonnier ou à temps partiel, la personne plaignante a été rencontrée en entrevue uniquement par un gestionnaire évaluateur.

La Commission recommande à l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve que les entrevues soient menées par au moins deux évaluateurs ou évaluatrices pour assurer l'impartialité et l'équité, apparentes ou réelles, du processus. La Commission fait référence à un avis qu'elle a publié à cet effet en 2018.

RÉPONSE fournie par l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Nous sommes d'accord avec cette recommandation. À cet effet, nous communiquerons aux gestionnaires qu'il est nécessaire qu'il y ait deux évaluateurs ou évaluatrices pour l'ensemble des entrevues d'évaluation pour assurer l'impartialité et l'équité (apparente ou réelle) du processus.

Également, nous diffuserons le fait qu'un comité d'évaluation peut être composé d'un ou d'une gestionnaire et d'un employé ou d'une employée col blanc dont l'emploi est supérieur à un groupe de traitement 7 qui occupe une fonction de coordonnateur ou coordonnatrice d'équipe, tel que l'a stipulé la Direction attraction et acquisition de talents de la Ville originellement, dans le cadre du recrutement des postes aquatiques. Les gestionnaires pourront donc décider de tenir les entrevues d'évaluation avec un ou une collègue gestionnaire ou encore avec une employée col blanc coordonnatrice ou un employé col blanc coordonnateur.

Le Service des ressources humaines ne se montre pas en désaccord avec cette pratique.

Recommandations (suite)

Dans le cadre d'une plainte déposée en lien avec un emploi col blanc, la Commission a émis trois recommandations (suite).

TROISIÈME RECOMMANDATION émise à l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

La personne plaignante a mentionné à la Commission avoir assisté à l'entrevue qui se déroulait en visioconférence d'une autre personne dans le cadre d'un processus de recrutement à la Ville de Montréal et avoir enregistré sa propre entrevue.

La Commission recommande donc à l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve que les personnes qui procèdent aux entrevues rappellent, en début d'entretien, les règles entourant la confidentialité et qu'elles mentionnent que tout enregistrement est interdit.

RÉPONSE fournie par l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Nous sommes d'accord avec cette recommandation et considérons qu'il s'agit d'une pratique à intégrer dans l'outil aide-mémoire aux gestionnaires pour l'entrevue d'embauche. Également, nous demanderons aux gestionnaires évaluatrices et gestionnaires évaluateurs de rappeler aux candidates et candidats les règles entourant la confidentialité et l'interdiction d'enregistrer lors du mot de bienvenue, en début d'entrevue.

Dans le cadre d'une plainte déposée en lien avec un emploi de pompier, la Commission a émis une recommandation.

RECOMMANDATION émise au Service des ressources humaines

La personne plaignante alléguait un traitement inéquitable de la part du Service des ressources humaines et du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal lors de son entrevue, car une question sur l'origine de son nom de famille lui a été posée par le comité de sélection.

La Commission recommande que le Service des ressources humaines s'assure que tous les membres de son équipe soient à jour en ce qui concerne le recrutement sans discrimination. Des rappels périodiques et la distribution du guide *Recruter sans discriminer* peuvent être des outils d'information. De plus, les employées et employés du Service des ressources humaines sont responsables de faire suivre l'information aux gestionnaires, lors des entrevues.

RÉPONSE fournie par le Service des ressources humaines

Nous sommes en accord avec cette recommandation.
Comme la très grande majorité des employées et employés du Service des ressources humaines ne sont pas appelés à titre de membres de comités d'entrevue, nous nous assurerons du respect de l'objectif de la recommandation auprès de tous les spécialistes en acquisition de talents de la Direction attraction et acquisition de talents. Ainsi, nous nous assurerons qu'elles et ils sont à jour en ce qui concerne le recrutement sans discrimination en leur faisant les rappels appropriés. De plus, elles et ils s'assureront d'informer les gestionnaires impliqués dans les processus d'entrevue.

Soutien-conseil auprès des personnes candidates

Au moment de communiquer ses conclusions, la Commission offre parfois des conseils aux personnes plaignantes en vue de les aider à améliorer leurs futures candidatures ou de les orienter vers les outils disponibles pour leur développement.

Dans plusieurs dossiers, la Commission a conseillé aux personnes plaignantes de détailler davantage leur curriculum vitæ et de mettre en relief les tâches plus spécifiques en rapport avec le poste recherché. Certains curriculums vitæ ne mettent malheureusement pas en valeur les compétences ou les tâches effectuées au quotidien par les candidates et candidats, alors que les recruteuses et recruteurs ont besoin de trouver ces informations facilement. Certaines expériences pourraient ainsi être plus valorisées que d'autres en fonction du poste convoité.

Dans le cadre d'autres dossiers, la Commission a invité les personnes plaignantes à se tourner vers la ou le gestionnaire et les partenaires d'affaires en ressources humaines afin qu'ils trouvent ensemble une stratégie de développement qui permettrait de pouvoir accéder à l'emploi convoité.

Enquêtes sommaires

Malgré une baisse du total des requêtes cette année, le nombre d'enquêtes sommaires réalisées en 2022 est le même que l'an dernier. Ce type d'enquête permet à une candidate ou un candidat d'obtenir rapidement des réponses à ses questions et à ses doutes, et ce, au moyen de vérifications dans les systèmes informatiques de la Ville. Elles sont pour la plupart liées à l'admissibilité des candidatures. La Commission peut analyser rapidement le profil professionnel d'une personne et lui communiquer ensuite son avis ainsi que des conseils.

Parfois, ce type de plainte se règle avant même que la Commission n'entame des vérifications : les candidates et les candidats sont encouragés à d'abord communiquer avec le Service des ressources humaines et avec la ou le gestionnaire responsable du poste à pourvoir pour mieux comprendre la situation.

En 2022, la Commission s'est donné comme objectif de demander à chaque personne plaignante d'entamer en premier lieu des démarches pour obtenir les motifs d'une décision, des précisions ou des réponses avant qu'une enquête ne débute. Ces démarches permettent le dialogue entre les parties prenantes d'un processus, et ce, avec l'aide et l'appui de la Commission.

Cas résolu à la satisfaction de la personne plaignante

Plusieurs de ces enquêtes sommaires ont permis d'établir un échange et un dialogue entre les personnes candidates et la Ville en les mettant directement en relation.

Cela a notamment été le cas dans un dossier qui a été déposé par une personne candidate externe à la Ville qui déplorait ne pas avoir été retenue à la suite de sa réussite de toutes les étapes du processus de recrutement. La Commission a demandé à la conseillère en acquisition de talents responsable du processus de contacter la personne plaignante pour lui donner de l'information et répondre à ses questions. Il peut arriver que tous les candidats ayant réussi un processus ne puissent débuter en même temps, surtout quand le suivi d'une formation obligatoire doit être coordonnée par l'employeur comme prérequis à l'occupation de l'emploi, tel que cela était le cas dans le dossier en question. La personne candidate s'est dite satisfaite de ce suivi personnalisé offert par la conseillère du Service des ressources humaines.

Budget

Le budget de la Commission couvre les dépenses courantes et les charges de fonctionnement imputables à l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2022.

Pour l'année 2022, le budget original de la Commission était de 834 500 $.

Budget et charges de fonctionnement pour l'exercice financier 2022
(en milliers de dollars)

Budget original	**834,5**
Total des dépenses réelles	
Rémunération et cotisations de l'employeur	637,1
Transport et communication	19,6
Services professionnels, technique et autres	101,0
Location, entretien et réparation	1,6
Biens durables et non durables	7,6
Écart	**67,6**

Organigramme et équipe

Les séances

En 2022, les membres de la Commission se sont rencontrées lors de 5 séances ordinaires.

Durant les séances, les membres de la Commission prennent connaissance des plaintes récemment traitées, et l'enquêtrice attitrée au dossier expose les éléments d'enquête s'y rattachant. Après la présentation des dossiers, les membres statuent quant au bien-fondé des plaintes et émettent au besoin des recommandations à l'unité administrative ou à la personne concernée.

Il peut arriver, après la présentation des conclusions d'une plainte, que des compléments d'information soient demandés. Dans ces cas, une séance extraordinaire est organisée pour une seconde présentation du dossier par l'enquêtrice.

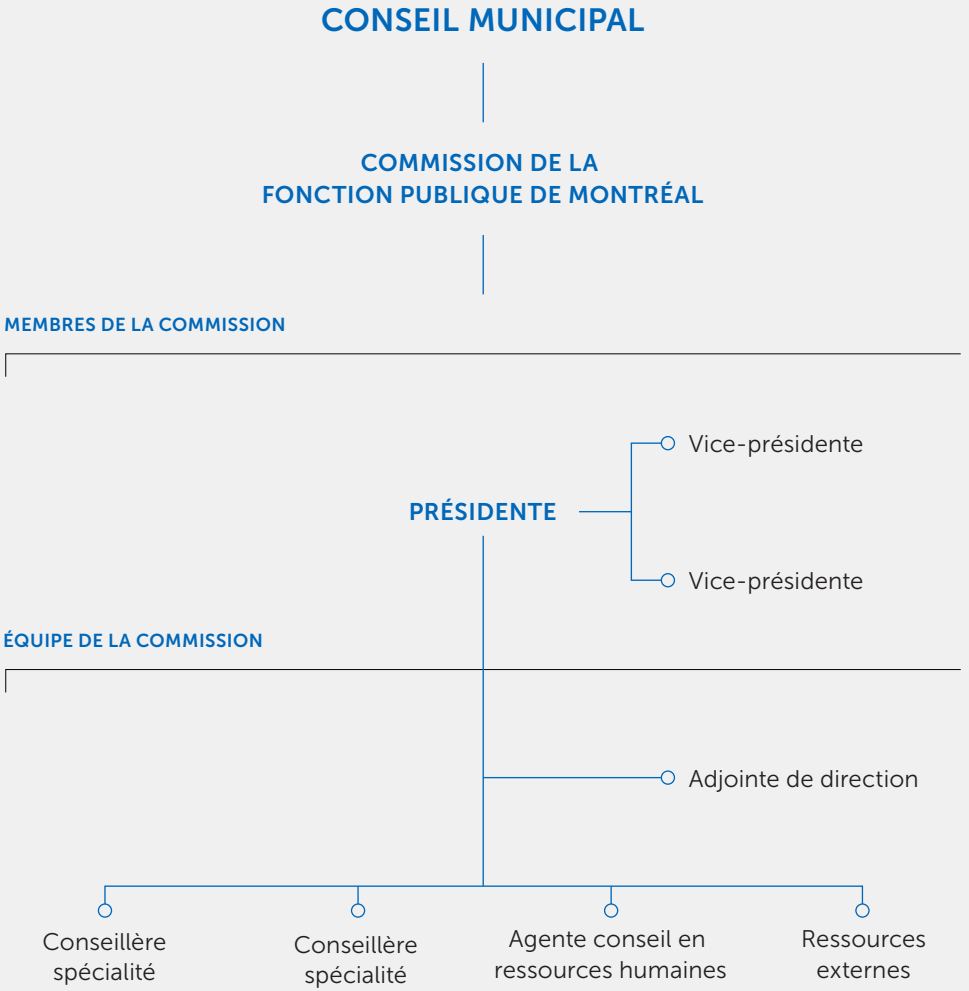

Organigramme et équipe (suite)

Isabelle Chabot, CRHA
Présidente

Nommée présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal par le conseil municipal lors de sa séance tenue le 20 avril 2020, son mandat est d'une durée de quatre ans.

Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec (CRHA), madame Chabot a occupé des postes à responsabilités croissantes au sein de grandes organisations dans les secteurs municipal, du divertissement et bancaire, avant de se joindre à la Commission de la fonction publique de Montréal.

Son parcours lui a permis d'acquérir une solide expertise, notamment en gestion de la main-d'œuvre, en recrutement et en sélection, ainsi qu'en développement des compétences, en développement organisationnel et en gestion du changement.

Marie-Chantal Lamothe, CRHA
Vice-présidente

Nommée vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal par le conseil municipal lors de sa séance du 24 février 2015, son mandat a été renouvelé pour une période additionnelle de quatre ans en mars 2019.

Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec (CRHA), madame Lamothe occupe le poste de cheffe de la direction des ressources humaines à la Banque de développement du Canada depuis 2019.

Elle possède une solide expérience dans des secteurs variés dont l'industrie pharmaceutique, bancaire et de l'aéronautique, de même que dans des firmes-conseils. Par ailleurs, Mme Lamothe participe également à plusieurs activités philanthropiques et siège à divers conseils d'administration.

Micheline Van-Erum
Vice-présidente

Nommée vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal par le conseil municipal lors de sa séance du 13 juin 2017, son mandat a été renouvelé pour une période additionnelle de quatre ans en juin 2021.

Avocate de carrière et aujourd'hui retraitée, madame Van-Erum a travaillé pendant plus de 30 ans au ministère de la Justice du Canada. Entre 2010 et 2016, elle y a agi en tant que sous-procureure générale adjointe. En plus de son parcours professionnel jalonné de succès, madame Van-Erum a reçu, en 2015, le Prix commémoratif John-Tait pour l'excellence dans le respect des normes de conduite professionnelle les plus élevées et la représentation d'une fonction publique exemplaire. Par ailleurs, madame Van-Erum siège également à un comité ministériel d'audit et au conseil d'administration d'un OBNL.

Krystelle Tremblay-Bélanger, CRHA
Conseillère

Avant même l'obtention de son baccalauréat en gestion des ressources humaines en 2011, elle a commencé sa carrière dans le privé comme généraliste en ressources humaines. Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec (CRHA), elle intègre la Ville de Montréal en 2013, où elle a détenu des postes à responsabilités croissantes avant de se joindre à la Commission en janvier 2019.

Mathilde Blanc, CRHA
Conseillère

Titulaire d'une maîtrise en droit social et membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec (CRHA), elle a occupé des postes de recruteuse puis de généraliste en ressources humaines dans des sociétés de technologies de l'information à l'international et au Québec durant sept ans, avant de se joindre à la Commission en novembre 2020.

Carlianney Ho
Agente-conseil en ressources humaines

En plus d'être titulaire d'un baccalauréat bidisciplinaire en linguistique et psychologie et d'un baccalauréat en relations industrielles, elle vient de terminer un microprogramme en prévention et règlement des différends. Elle a travaillé quatre ans dans le réseau de la santé comme généraliste en ressources humaines et comme conseillère en traitement de plaintes en harcèlement psychologique. Elle s'est jointe à la Commission en octobre 2022.

Adolphine Luzayday
Adjointe de direction

Titulaire d'un diplôme d'études collégiales en administration, elle poursuit ses études pour obtenir un certificat en gestion des ressources humaines. Elle a été embauchée à la Ville de Montréal en 2019 à titre de secrétaire d'unité administrative, puis a été temporairement promue secrétaire de direction. Elle s'est jointe à l'équipe de la Commission en août 2021.

CFPM Commission de la fonction publique de Montréal

Ce rapport annuel a été adopté lors de la séance de la Commission de la fonction publique de Montréal du 1er mars 2023.

Coordination
Isabelle Chabot

Rédaction
Mathilde Blanc

Révision des textes
dyade.com

Conception graphique
dyade.com

Dépôt légal 2e trimestre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-7647-1931-2 (FR, PDF)

Commission de la fonction publique de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 805
Montréal (Québec) H3A 1X6

T 438 825-0993

cfpm@montreal.ca

cfp.montreal.ca

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.002

2023/04/12
09:00

Dossier # : 1239902003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des quatre règlements soumis au vote par le Jeune conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de sa 35e édition tenue en janvier et février 2023

Il est recommandé au conseil municipal de prendre connaissance des quatre règlements soumis au vote par le Jeune conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de sa 35e édition tenue en janvier et février 2023

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-03-27 18:37

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1239902003**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des quatre règlements soumis au vote par le Jeune conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de sa 35e édition tenue en janvier et février 2023

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa fondation en 1989, le Jeune conseil de Montréal a offert à plus de 2 500 jeunes l'expérience unique du fonctionnement du conseil municipal. Organisée par l'Association des jeunes conseillers et conseillères de Montréal, un organisme indépendant, cette simulation du conseil municipal vise à rapprocher les jeunes des processus décisionnels municipaux tout en développant leurs compétences, dont l'art oratoire, la réflexion critique et l'écoute réelle des idées.

La 35e édition du Jeune conseil de Montréal, a marqué un retour de l'activité en personne et dans l'enceinte de l'hôtel de ville, après la pandémie de COVID-19. Cette édition s'est déroulée du 28 janvier 2023 au 3 février. À travers des débats sur des projets de règlement fictifs, des jeunes de 18 à 30 ans du grand Montréal ont découvert de plus près la politique municipale et ont développé leur compétence quant à prendre la parole dans un environnement non partisan et inclusif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0397 - 25 avril 2022 - Dépôt de quatre règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 34e édition tenue en janvier 2022

DESCRIPTION

Durant les 4 jours de simulation, les personnes participantes ont eu la chance de débattre sur quatre projets de règlement en plus d'avoir pu échanger avec quelques dizaines de personnes élues municipales de Montréal lors d'un dîner-rencontre tenu le 4 février 2023.

Les règlements étaient les suivants :

- Projet de règlement no. 1 : Règlement sur le logement locatif abordable (adopté);
- Projet de règlement no. 2 : Règlement sur l'équité de genre dans les espaces publics (adopté);
- Projet de règlement no. 3 : Règlement sur les comités de citoyennes-jurées (rejeté);
- Projet de règlement no. 4 : Règlement sur la démocratisation de l'art (adopté).

Un résumé de chacun de ces règlements est disponible en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le JCM favorise la participation des jeunes à la démocratie municipale et le développement de l'intérêt envers ses enjeux.

Le dépôt des règlements au conseil de ville permet de faire circuler les idées et la voix des jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil assume les frais d'accueil et de logistique de la simulation jeunesse à l'hôtel de ville.

Le Jeune conseil de Montréal (JCM) est un organisme à but non lucratif indépendant avec son propre conseil d'administration.

Ce dernier est différent du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) relevant de la Ville de Montréal directement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les règlements produits par le Jeune conseil de Montréal permettent d'enrichir la discussion sur les politiques publiques montréalaises en relayant les préoccupations des jeunes. La simulation permet aussi le développement de compétences citoyennes chez les participantes et participants.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis SABOURIN
chef(fe) division-soutien commissions permanentes, conseils consultatifs, bur. presidence

Tél : 438-990-7652
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-03-27

Francis SABOURIN
chef(fe) division-soutien commissions permanentes, conseils consultatifs, bur. presidence

Tél : 438-990-7652
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2023-03-27

JEUNE CONSEIL DE MONTRÉAL

XXXVe ASSEMBLÉE (2023)

Menu règlementaire

Projet de règlement n° 1 : Règlement sur le logement locatif abordable (Adopté)

Porteuse : Victor Fahey

Critique : Anibal Saidani

Présidente de commission : Catherine Hu

Résumé : L'un des enjeux politiques chauds du moment et un sujet inévitable lors des périodes électorales, tout pallier confondu, l'accès et l'abordabilité du logement locatif a constitué la première problématique abordée par le Jeune Conseil de Montréal. Alors que 45 % des ménages montréalais sont locataire, que moins de 10 % des logements locatifs sont subventionnés et qu'un nombre grandissant de ménages doivent dépasser la barre des 30 %, voire des 50 % de leur revenu pour se loger, la crise du logement ne fait qu'empirer année après année et les gouvernements municipaux sont aux premières loges de cette crise.

Le projet de règlement sur le logement locatif abordable du porteur Victor Fahey propose des solutions à court terme, innovantes et radicales pour augmenter rapidement la quantité de logements abordables au sens du projet, soit des logements dont le loyer ne représente pas plus de 25 % du revenu des locataires. Pour ce faire, le projet propose tout d'abord la reconversion d'espaces commerciaux inoccupés en logements locatifs abordables gérés par la Ville si ces derniers sont inoccupés pendant plus de 6 mois. Il intègre ensuite des incitatifs à la cohabitation et à la création d'Unité d'habitation auxiliaires (UHA) sur les terrains de maison unifamiliale et impose une taxe aux propriétaires de terrains admissibles sans UHA. Finalement, le projet apporte des pistes de solutions sur le moyen terme avec la création de nouveaux logements sociaux coopératifs et communautaires gérés par la Ville.

Après des discussions plus houleuses sur ce qui était considéré comme certain par une imposition de la cohabitation, le projet de règlement a été adopté à majorité des voix. La salle était définitivement unanime quant au principe du projet, la création de logements abordables, et a en grande partie rallié les mesures plus radicales proposées face à l'intensité actuelle de la crise.

Projet de règlement n° 2 : Règlement sur l'équité de genre dans les espaces publics (Adopté)

Porteuse : Marie Cosquer

Critique : Erika Massoud

Présidente de commission : Faravena Olivier

Résumé : Cela fait plusieurs années que diverses études, notamment les travaux de *Genre et Ville* ou encore le récent *Rapport de recherche sur le harcèlement de rue à Montréal*, nous montrent que des inégalités de genre existent dans l'usage et l'accessibilité de la ville. Les espaces sont le plus souvent pensés par des hommes et s'adressent ainsi (volontairement ou involontairement) d'abord à des hommes. On pensera aux terrains sportifs, mais aussi aux transports en commun et aux espaces publics la nuit qui, pour des raisons de sécurité, sont beaucoup moins utilisés par les femmes et les minorités de genre. Or, peu de mesures viennent adresser ces murs invisibles qui donnent lieu à des expériences fondamentalement différentes de la ville selon le genre.

Le projet de règlement sur l'équité de genre de la porteuse Marie Cosquer vise à prendre conscience de ces biais et à rendre la ville réellement équitable pour toutes et tous. Le projet crée un comité pour l'équité de genre à Montréal (CEGM) qui offre des formations à des populations clefs ainsi qu'un service d'écoute, une ligne d'urgence et un service d'accompagnement, notamment financier et juridique, pour les femmes et les minorités de genre victimes de violences à caractère sexuel. Le projet vient ensuite imposer que tout nouvel aménagement bénéficie équitablement aux femmes, aux hommes et aux personnes issues de la diversité de genre, études à l'appui.

Le projet introduit aussi l'obligation d'intégrer un calcul basé sur l'Analyse différenciée selon le sexe (ADS+) à tous les budgets de la ville. Finalement, en plus d'encourager la mobilité douce, diverses mesures d'aide financières aux familles et aux femmes monoparentales visent à faciliter l'accès aux transports en commun et à des services d'autopartage.

Ce projet de règlement était définitivement le plus délicat et le plus polémique des trois projets non partisans. La tendance à exclure certaines populations privilégiées pour atteindre l'équité, telle l'imposition d'un wagon de métro spécifique pour les hommes cisgenres après 19 h, a notamment fait beaucoup de remous. Le projet a toutefois été adopté à la majorité.

Projet de règlement n° 3 : Règlement sur les comités de citoyennes-jurées (Rejeté)

Porteuse : Claire Duclos

Critique : Valentine Foucart

Résumé : Dans le cadre de la partie partisane de la simulation, la porteuse, Claire Duclos et l'administration ont proposé un projet de règlement visant la création de comités citoyennes jurés pour chaque conseil d'arrondissement et pour le conseil de ville. Ces comités, formés de citoyennes choisies au hasard et non rémunérées, ont pour mission de surveiller la gestion et les décisions prises par les élues de leur arrondissement.

Les comités se réunissent trois fois par année pour analyser les activités du conseil d'arrondissement, peuvent demander des éclaircissements à des élues et rédigent un rapport annuel faisant des recommandations aux élues. Qui plus est, le projet de règlement intègre un mécanisme de plainte pour manquement déontologique d'une élue qui peut mener au blâme, voire à la destitution de celle-ci. Suivant une pétition de 2 % des citoyennes d'un arrondissement, un comité *ad hoc* est créé pour déterminer si l'élue concernée a manqué à ses obligations déontologiques.

Le parti de l'administration était minoritaire face à deux partis d'opposition durant la simulation. L'opposition officielle était opposée au projet et le deuxième groupe d'opposition avait la liberté de choisir sa position. Ce dernier ayant décidé de voter contre le projet, le règlement de la porteuse Claire Duclos a été rejeté par la majorité des voix.

Projet de règlement n° 4 : Règlement sur la démocratisation de l'art (Adopté)

Porteuse : Sallia Zhang

Critique : François Loza

Présidente de commission : Louis Roux

Résumé : Alors que Montréal se veut une capitale culturelle francophone en Amérique du Nord, force est de constater que plusieurs barrières freinent la participation de certains groupes de la population à la vie artistique, que ce soit comme artiste ou comme public. La centralisation des activités artistiques au centre-ville (Place des Arts), le manque de financement et le manque de représentativité dans les productions artistiques et dans les instances décisionnelles sont autant d'entraves qui limitent le potentiel artistique d'une grande partie de la population.

Le projet de règlement sur la démocratisation de l'art présenté par Sallia Zhang vise à briser ces barrières en offrant plus d'opportunité de financement, de création et de diffusion aux artistes amateurs, en décentralisant l'offre artistique sur le territoire montréalais et en imposant des quotas de diversité dans les instances du Conseil des Arts de Montréal (CAM). Abordant d'abord le CAM, le projet impose des quotas dans la constitution de son conseil d'administration et de ses comités de sélection sectoriels et alloue 10 % du budget de l'organisme à un nouveau programme de financement dédié à l'art amateur. L'offre culturelle des maisons de la culture et leur nombre serait bonifiée dans tous les arrondissements et le projet rendrait leurs programmes de résidence et de diffusion accessibles aux artistes amateurs. Finalement, les restrictions quant au bruit et l'art de rue sont grandement allégées, l'art mural est légalisé sur les bâtiments publics et le service municipal d'enlèvement d'art mural est aboli pour réinvestir ces budgets dans la commande d'œuvres.

Les débats ont grandement tourné autour de la question plus large et plus philosophique de ce qui définit un artiste et ce qui constitue une œuvre d'art valable, le projet prenant la prémisse que toute œuvre est valable et est admissible à du financement public, à sa diffusion dans les maisons de la culture ou encore son exposition dans les rues de Montréal. La question de savoir si financer des artistes amateurs ne viendrait pas précariser le métier d'artiste professionnelle a aussi fait hésiter plusieurs conseillères, mais malgré les nombreuses réflexions soulevées, le projet fut adopté à la majorité des voix.